

Université Lumière Lyon 2
Ecole doctorale : Sciences Humaines et Sociales
Faculté d'Anthropologie et de Sociologie

Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production

Par Chantal RODET

Thèse de doctorat de Sociologie et anthropologie

Dirigée par Yves GRAFMEYER

Présentée et soutenue publiquement le 24 octobre 2003

Devant un jury composé de : Isabelle BERTAUX-WIAME, Chargée de recherche au CNRS Anne GOTMAN, Directrice de recherche au CNRS Yves GRAFMEYER, Professeur à l'Université Lyon 2 Yves LEQUIN, Professeur émérite à l'Université Lyon 2 Martine SEGALEN, Professeur à l'Université Paris 10-Nanterre

Table des matières

..	1
Remerciements . .	3
Résumé .	5
Mots-clés . .	7
Introduction . .	9
Problématique . .	12
Hypothèses . .	14
Méthodologie . .	30
La population . .	30
Les récits généalogiques .	33
L'échantillon .	35
– L'échantillon des auteurs et de leur famille . .	35
– L'échantillon des récits généalogiques . .	41
Le recueil des données concernant les auteurs .	43
L'analyse des données .	44
– Les données concernant les auteurs .	44
– Les discours de nos récits .	44
– Les comparaisons avec les autres populations .	48
Nos références .	50
Première partie : l'identification des récits généalogiques bourgeois . .	55
1 – L'histoire du genre généalogique en France . .	56
1 – 1. Les origines de la généalogie en Europe .	56
1 – 2. L'émergence de la généalogie bourgeoise .	61
1 – 3. La généalogie après la Révolution .	66
1 – 4. La généalogie à l'époque contemporaine .	67
Conclusion . .	78

2 – Le contexte de production des récits bourgeois aux XIX ^e et XX ^e siècles . .	81
2 – 1. Une histoire partagée entre mobilité et stabilité . .	82
2 – 2. Une condition héritée . .	88
2 – 3. Un milieu institué .	92
2 – 4. Une culture de la mémoire . .	100
Conclusion . .	104
3 – La présentation des récits . .	105
3 – 1. Les supports .	105
3 – 2. Les premières de couvertures . .	108
3 – 3. La composition . .	110
Conclusion . .	112
Deuxième partie : les conditions de production des récits généalogiques .	115
1 – Les auteurs des récits . .	115
1 – 1. Le profil identitaire des auteurs .	116
1 – 2. Le profil généalogique des auteurs .	131
1 – 3. Les motivations pour l'écriture généalogique . .	158
2 – Les pratiques de production des récits .	168
2 – 1. Une conception solitaire selon les règles du genre . .	168
2 – 2. Une diffusion dans le cercle de famille .	178
3 – Les pratiques de transmission posthume entre générations . .	182
Troisième partie : l'intentionnalité des discours généalogiques bourgeois .	189
1 – La production des mythes familiaux .	193
1 – 1. Le mythe de <i>la famille</i> .	193
1 – 2. Le mythe des commencements de la famille . .	197
2 – L'enracinement de la famille dans sa lignée patronymique .	220
2 – 1. La production d'un mythe des origines paternelles .	221
2 – 2. La légitimation de l'appartenance à une bourgeoisie ancienne . .	237
3 – La sortie de l'anonymat des paternels .	263
3 – 1. L'enracinement à Lyon . .	264

3 – 2. L'installation dans un mode de vie grand bourgeois .	294
3 – 3. Le poids des alliés . .	316
4 – L'institution d'héritiers de la tradition paternelle .	330
4 – 1. Les transformations du devoir de mémoire .	331
4 – 2. La constitution d'un indu .	339
4 – 3. Les modes d'affiliation à la tradition paternelle .	344
Conclusion .	381
Le profil identitaire . .	381
Les pratiques de production des récits .	384
Les contextes sociofamiliaux : ou pourquoi les paternels ? .	385
Les fonctions des récits généalogiques .	388
La démarche généalogique dans la bourgeoisie aux siècles précédents . .	398
La démarche généalogique des nouvelles populations .	399
Bibliographie . .	407
Anthropologie .	407
Histoire .	409
Sciences du langage . .	412
Sociologie .	414
Divers .	418
Récits généalogique .	419
Volume 2 : Extrait du corpus : deux récits généalogiques. .	421

à Gaëlle à Lauriane à Pierre

“L'âge d'or fut le premier âge de la création. En l'absence de tout justicier, spontanément, sans loi, la bonne foi et l'honnêteté y étaient pratiquées. Le châtiment et la crainte étaient ignorés (...); c'était l'âge où coulaient des fleuves de lait, des fleuves de nectar, où le miel blond, goutte à goutte, tombait de la verte yeuse.” Ovide

Remerciements

Je n'aurais pas pu mener au bout cette thèse sans l'aide précieuse de personnes que je tiens ici à remercier.

Mes remerciements vont tout d'abord à Yves Grafmeyer qui m'a accompagnée tout au long de ma recherche, m'accueillant toujours spontanément et promptement lorsque je souhaitais le rencontrer pour lui faire part de l'état de mes travaux, pour lui demander son avis et pour l'interroger suite à mes questionnements, gardant patience et confiance durant tout ce temps et me conseillant avec compétence et délicatesse, ce qui m'a permis de me sentir rassurée autant que faire se peut et guidée, mais non sans autonomie, jusqu'à aboutir.

Je remercie également Bernard Bensoussan qui m'a amenée à découvrir toute la pertinence de la sociologie dans la compréhension des phénomènes humains, avec passion, éthique et profondeur, qui m'a montré toute l'importance et l'intérêt d'une méthodologie très étudiée et qui m'a apporté ses conseils avisés à la suite de sa lecture de l'ensemble du travail.

Je remercie Denise Le Loup, vice-recteur de l'Université catholique de Lyon, Pierre Gire, directeur du département de la Recherche, et Christian Harzo et Bernard Husson doyens successifs de la faculté de droit, de sciences économiques et sociales, pour la confiance qu'ils m'ont faite dans mon cheminement vers l'issue de cette thèse.

Je remercie tout particulièrement mes filles, Gaëlle et Lauriane qui m'ont soutenue tout au long de ces années, autant par leur aide domestique intelligente et continue des débuts que par leurs relectures pertinentes des chapitres de la fin. Sans leur disponibilité et leur compréhension, cette thèse n'aurait pas pu se faire.

Je remercie de même Pierre Nonne qui m'a porté la confiance nécessaire m'ayant permis de mettre un point final à cette thèse, qui m'a écoutée attentivement dans mes questions théoriques et techniques et a compris mes besoins de disponibilité pour écrire, et qui m'a encouragée et a trouvé du temps masqué pour relire, soulever des incompréhensions, proposer des solutions.

Je dois beaucoup à Anne-Marie Duparc qui a relu l'ensemble de cette thèse avec détermination et grande générosité jusqu'au bout, m'indiquant avec méthode et prévenance les corrections nécessaires. A Evelyne Honoré qui a relu de nombreux chapitres, avec toute l'exigence tranquillissante de sa compétence d'éditrice. A Gabriella Comte qui a consulté attentivement mes premiers écrits. A Yane Golay qui a effectué toute la mise en page et traité les modifications techniques, apportant une cohérence à l'ensemble du travail d'écriture. La connaissance de sa compétence et de son efficacité m'a été un réconfort tout au long de mon travail. Sa présence fut une assurance précieuse pour croire dans l'aboutissement.

Je remercie Wihelmina Konig-Scappaticci, Simone et Emmanuel Dozon, et Edith Noguier qui m'ont poussée à avancer toujours. Je remercie mes amis qui ont bien voulu supporter mon indisponibilité durant de longues périodes. Ils ont rendu possible la continuité et la réalisation de mon travail.

Sans la confiance spontanée, la disponibilité sur le long terme, la compréhension et l'accueil chaleureux des membres des familles qui m'ont ouvert leurs archives, et m'ont guidée dans le recueil de mes données, jamais ce travail n'aurait vu le jour. Je les remercie chacun. Je souhaite que les analyses qui ont été mises au jour grâce à eux ne leur procureront pas de sentiments d'incompréhension et que même, ils pourront y trouver des points de vue qui les intéresseront. Je

dois plus particulièrement à Daniel Phélip qui m'a transmis largement et aimablement, tout au long de ces années, ses connaissances et ses analyses concernant l'histoire du milieu de la bourgeoisie lyonnaise.

Enfin, je réserve une pensée particulière à mon entourage familial qui m'a encouragée du début jusqu'à la fin, chacun avec sa particularité et sa compétence, ne perdant pas espoir qu'une fin advienne à l'ouvrage. Je remercie particulièrement mes parents qui m'ont offert à de maintes reprises un cadre sans pareil pour écrire, hors des dérangements et des contraintes, et qui ont échangé avec moi et relu. Je remercie aussi Michèle Rodet qui a pris part à l'étude sémiotique de deux récits généalogiques et Eliane Brac de la Perrière qui m'a incitée à avancer à toutes les étapes de mon itinéraire.

Résumé

Cette thèse montre les conditions et les enjeux qui ont amené à écrire des récits généalogiques, dans des familles appartenant à une bourgeoisie ancienne urbaine (Lyon), aux XIX^e et XX^e siècles, en France. Elle vise à mieux cerner les déterminants de l'émergence d'une conscience généalogique de soi chez un individu, dans une famille et dans un milieu social. Elle souhaite contribuer à une meilleure connaissance des fonctions de la mémoire familiale dans les processus de structuration et de stabilisation identitaires. Une analyse microsociologique de onze familles de généalogistes amateurs, considérées sur plusieurs générations, et une analyse des contenus de plus de mille pages de leurs récits généalogiques ont permis de déterminer que tout individu n'était pas appelé à écrire un récit généalogique.

Nos résultats mettent en lumière que l'écriture généalogique, dans un tel milieu social, concerne prioritairement les paternels. En effet, les généalogistes sont des acteurs ayant subi un effacement de la mémoire de cette branche, à cause de l'alliance hétérogame de leur parents, leur mère étant de condition supérieure à leur père. Ils appartiennent à une branche cadette de ces paternels, une branche particulièrement appelée à tenir compte de la mobilité. Enfin, ils ont hérité d'une bonne position sociale acquise dans leur élite locale, mais se sont trouvés exposés au risque de la perdre, à cause d'un discrédit porté sur cette branche et de leur déclin relatif. Avec leur récit généalogique, ils veulent redonner de la continuité à la mémoire de ces paternels, leur rendre un devoir de mémoire, restaurer leur légitimité et transmettre des moyens d'anticiper sur ces risques à leurs descendants. Ils désirent transmettre une tradition de cette branche à l'adresse de ces derniers, pour qu'ils changent de perspective sur leur passé familial, à savoir ne plus voir en lui un modèle mythique à reproduire pour s'identifier, mais un héritage de leurs ancêtres constituant un précédent, à partir duquel ils pourront résister aux tensions sociologiques touchant leur famille, se situer individuellement pour décider de leurs choix identitaires et socialiser leurs enfants au plus près de leurs codes, étant donné leurs contextes. La généalogie répond aux besoins de familles appartenant à une élite. Sa démocratisation s'effectue par le transfert de ses cadres, des maternels aux paternels des généalogistes.

Mots-clés

Généalogie, famille, mémoire familiale, héritage familial, récit, bourgeoisie, élite, sociologie, anthropologie, ascension sociale, stabilité, mobilité, trajectoire, socialisation anticipatrice, devoir de mémoire, dette, légitimation, mythe, tradition.

Introduction

Nos recherches nous ont orientée depuis plusieurs années vers l'étude de processus à l'origine de structurations identitaires : identité sociale, identité familiale, identité individuelle. Nous voudrions, dans le cadre de ce doctorat, arrêter notre attention sur un organisateur commun à ces trois processus : la mémoire familiale. A l'occasion de travaux précédents, nous avons observé son influence et nous aimerions, maintenant, introduire des interrogations restées alors suspendues. Notamment, nous avons étudié une population urbaine stable dans l'objectif de mieux appréhender les processus qui créaient sa stabilité¹ et l'analyse nous avait fait rencontrer des problématiques qui demandaient à examiner de plus près les rapports existant entre identité sociale et mémoire familiale. Il s'agissait d'une population appartenant à la grande bourgeoisie lyonnaise. Nous avons remarqué son recours à des rituels pour organiser sa sociabilité et assurer la socialisation de ses enfants. En effet, toute la vie des informateurs auprès de qui nous avons enquêté relevait d'une forme de communication et d'éducation ordonnée par le rite: rituels d'institution, rituels de passage, rituels de table, etc.

¹ . L'Institut de recherches et d'études sociologiques et ethnologiques (IRESE) de l'Université Lumière Lyon II, en 1988, avait retenu cet objectif et nous avons effectué des travaux sur la stabilité de milieu dans le cadre du Programme pluri-annuel en sciences humaines Rhône-Alpes sous la dir. d'Yves Grafmeyer, "Processus de stabilisation de huit familles de la bourgeoisie catholique lyonnaise", in *Analyse longitudinale de milieux urbains à Lyon : héritages et innovations*, rapport de recherche, pp. 183-213. D'autre part, un DEA de sociologie nous avait permis de poursuivre nos réflexions, sous la direction de Bernard Vernier, à la Faculté de sociologie et d'anthropologie de l'Université Lumière Lyon II, en 1989, intitulé : *Études des régulations du fonctionnement ethnique de la sociabilité bourgeoise : pratiques et représentations de neuf familles de la grande bourgeoisie lyonnaise catholique*.

Nous avons été surprise, alors, de constater que ces familles n'avaient pas conscience de la ritualisation de leurs pratiques. Plus encore, nous avons observé qu'il ne leur était souvent pas possible d'expliquer les motifs à l'origine de cette ritualisation. Pour que nous comprenions mieux, elles nous avaient incitée à parcourir les récits écrits de leur histoire qui pouvaient, à leurs yeux, nous fournir quelque lumière. Elles pensaient que nous pouvions y puiser une bonne représentation de l'esprit et de la tradition qui, disaient-elles, orientaient leurs comportements, mais qu'elles ne pouvaient expliquer facilement. Les contenus de ces récits, selon elles, pouvaient constituer une source pour nous. Ils pouvaient renfermer les savoirs qui nous manquaient pour comprendre. Ce sont ces histoires de famille que nous voulons mettre à l'étude pour ce doctorat.

Ce qui nous avait étonnée alors, c'était le paradoxe qui se dégagait de l'attitude de nos informateurs, concernant ces documents. En effet, ils nous proposaient de consulter ceux-ci pour y découvrir ce que nous cherchions, mais eux ne semblaient pas très bien connaître leur teneur. Ils savaient que s'y référer était fructueux et, pour autant, ils ignoraient une grande partie du contenu. Les connaissances qu'ils pouvaient en avoir étaient parcellaires et anecdotiques, parfois. Elles pouvaient provenir, même, d'un échange oral avec un frère ou un cousin qui les avaient apprises par lecture, puis transmises à nos informateurs. Ainsi, par exemple : "mon cousin m'a dit en me donnant les copies du cahier : tu verras, tu comprendras pourquoi la famille de ta mère est si triste ! il m'expliqua alors que mon arrière-grand-mère, deux de ses filles et un de ses fils étaient décédés très jeunes (...)". En conclusion, le statut de ces histoires de famille nous interrogeait.

Lorsque nous avons voulu reprendre la question, pour notre doctorat, nous avons cherché d'abord à identifier le genre auquel nos récits pouvaient être rattachés, en cherchant à définir la catégorie à laquelle ils pouvaient appartenir, entre fiction, histoire, mythe et légende. Ce n'est que dans un deuxième temps que nous avons décidé de ne concevoir leur nature qu'à travers la pertinence de leur armature généalogique. Ce sont les travaux d'André Burguière qui nous ont permis de nous fixer sur la catégorie qui pouvait le mieux, à nos yeux, les exemplifier, à savoir la catégorie des *récits généalogiques*². Nous n'avons pas tout de suite su trouver cette pertinence, tellement les supports de ces récits et le traitement qui leur était fait, étaient éloignés de la représentation que nous en avons.

Notre doctorat allait porter sur des récits généalogiques bourgeois : était-ce bien notre objectif ? Nous craignions qu'un tel objectif nous borne à l'observation des comportements d'une élite pour elle-même. Aussi, avant de nous décider sur un tel projet, nous avons souhaité savoir si l'analyse d'un tel corpus pouvait nous éclairer au-delà des seules problématiques de cette élite, c'est-à-dire nous instruire autant sur une anthropologie du récit généalogique que sur une sociologie du milieu le produisant. Pour le vérifier, nous avons effectué une analyse du contenu de l'un de ces récits³.

Nous attendions de celle-ci qu'elle permette de voir si, avec un tel corpus, nous

² . BURGUIERE André (1991), "La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies bourgeoises en France aux XVII et XVIII^e siècles", *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, juillet-août, n° 4, pp. 771-788 ; et (1992), "La généalogie", in *Les lieux de mémoire : Les France, tome 3 : De l'archive à l'emblème*, sous la dir. de Pierre Nora, pp. 18-51.

arriverions à appréhender non seulement les conditions qui ont poussé les auteurs de nos récits vers l'écriture, mais aussi le mouvement qui peut amener un individu, une famille ou un groupe d'appartenance, quel qu'il soit, à voir émerger en lui une *conscience généalogique*⁴ de son identité. Nous étions interrogée alors par le mouvement qui a conduit de nouvelles populations vers la généalogie depuis une trentaine d'années. L'analyse de ce premier récit pouvait-elle soutenir de telles perspectives ? Pouvions-nous déduire de nos résultats des problématiques anthropologiques, certes relayées par des problématiques sociologiques ? Pouvions-nous retrouver dans nos récits bourgeois des organisateurs repérés aussi par les chercheurs qui se sont penchés sur les comportements de la noblesse dans l'histoire et des nouvelles populations dans notre époque contemporaine ? Pouvions-nous comprendre les liens qui existaient entre processus de stabilisation et genre généalogique, et entre mémoire familiale et identité ?

Les conclusions de cette première investigation nous ont confirmée dans le choix de notre projet. Nous pouvions mettre à l'étude les conditions de production, la nature et les fonctions de nos récits bourgeois, compte tenu de nos perspectives. Mais, il fallait respecter deux exigences pour entrer dans la recherche. Tout d'abord, nous ne devons pas mettre à l'étude la nature de nos récits en voulant définir leurs caractères génériques à partir des catégories du mythe, de la légende ou de l'histoire. Nous devons les considérer dans le cadre de leur propre genre : le *genre généalogique* tel que défini par André Burguière. En effet, comme l'indique Bronislaw Malinowski, pour un indigène, "l'histoire pure, la légende mi-historique et le mythe pur empiètent les uns sur les autres (et) remplissent la même fonction sociologique"⁵. L'indigène, ici, c'était nous, mais aussi nos informateurs, les narrateurs et les lecteurs de nos récits.

Ensuite, nous ne devons pas considérer que ces histoires produisaient une explication sur les origines des comportements de notre population, mais nous devons faire l'hypothèse, si nous en croyions encore Bronislaw Malinowski, que loin d'expliquer quoi que ce soit, elles se bornaient "à établir un précédent qui constitue un idéal et à garantir sa pérennité (même si) elles contiennent des directives pratiques touchant à la manière de procéder"⁶. Elles font "remonter à une réalité initiale plus élevée, meilleure, d'un caractère plus surnaturel" la tradition, afin de la renforcer et de lui conférer un prestige et une valeur⁷. Penser que le genre de nos récits pouvait avoir pour fonction essentielle la production d'un *précédent*, visant à *élever* à une dimension d'un caractère

³ . Cette analyse fut l'objet d'étude d'un DEA en sciences du langage, sous la direction de Louis Panier, à la Faculté de sciences du langage de l'Université Lumière Lyon II, en 1992, intitulé : *Le récit des origines, un mythe pour un statut de fils : étude sémiotique d'un récit fondateur de famille*.

⁴ . Nous avons emprunté ces termes à Georges Duby (1979), *La société chevaleresque : hommes et structures du Moyen Age*, tome 2, p. 165.

⁵ . MALINOWSKI Bronislaw (1926), "Le mythe dans la psychologie primitive" in *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, p. 130.

⁶ . MALINOWSKI Bronislaw (1926), *ibid.*, p. 113-114.

⁷ . MALINOWSKI Bronislaw (1926), *ibid.*, p. 152.

plus surnaturel la tradition d'un groupe d'appartenance, nous était apparu comme une perspective adaptée à nos attentes.

Nous avons complété notre corpus de récits généalogiques bourgeois pour engager une enquête avec consultations d'archives auprès des familles dans lesquelles ces récits circulaient et pour effectuer une analyse approfondie de leurs contenus. Nous avons sélectionné des familles dont au moins cinq générations d'une même lignée ont vécu dans une même localité : Lyon. La période fut estimée sur ces deux cents dernières années, le choix d'une telle durée devant permettre d'interpréter nos résultats dans, mais aussi hors de notre contexte sociohistorique contemporain, afin de pouvoir faire émerger à la fois les données structurelles et les données conjoncturelles des problématiques généalogiques concernant notre population⁸.

Problématique

Nous avons recueilli nos données de façon à pouvoir répondre à trois questions :

- – Qui sont les auteurs des récits généalogiques bourgeois de ces deux derniers siècles ?
- – Dans quelles conditions et quels contextes leurs récits ont-ils été produits ?
- – Quelles fonctions ont-ils ?

Nous souhaitons que les réponses apportées nous permettent de comprendre en profondeur les comportements d'une couche sociale concernée par l'écriture de la généalogie, depuis longtemps. Mais, nous voulions aussi concevoir ce que cette couche sociale des XIX^e et XX^e siècles partageait en commun avec celles des siècles précédents et avec les nouvelles populations venues à la généalogie, depuis les années 1970. Plus globalement, nous avons donc pour objectif de comprendre chez quels individus, dans quels contextes sociohistoriques et familiaux, et par quels processus une conscience généalogique de soi, de sa famille et de son groupe d'appartenance émergeait.

Notre perspective a été donc radicalement sociologique en tant qu'elle a visé l'étude d'une couche sociale définie relativement à son objet généalogique. Mais, elle s'est voulue ouverte à ses frontières aux dimensions de l'anthropologie, pour observer si des organisateurs se retrouvaient, sous certaines conditions, dans d'autres couches sociales.

Définissons, avant de présenter nos hypothèses, les termes de *récit généalogique*. Nous avons emprunté ceux-ci à André Burguière, mais les avons attribués à un champ sémantique plus restreint de contenus qu'il ne semble l'avoir fait, pour mieux identifier la spécificité de notre corpus⁹. Nous différencions, en effet, les concepts de *récit généalogique* et de *généalogie* même si l'un et l'autre traduisent un même rapport global à

⁸ . Le chapitre méthodologique développera chacun des points concernant la conception de notre corpus.

⁹ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, pp. 771-788 ; et (1992), *opus cit.*, pp. 18-51.

la conscience de son identité : à l'analyse fine, on s'aperçoit que les caractères identitaires des auteurs qui produisent une *généalogie* diffèrent de ceux qui produisent un *récit* à partir de celle-ci. Ainsi, notre analyse ne portera pas sur un objet simple, définissable comme une suite d'ancêtres ordonnés selon les règles de la généalogie. Elle s'effectuera sur une histoire contée : une fiction construite à partir d'une armature généalogique et nourrie de données fragmentaires relatant les histoires d'ascendants, ces données pouvant être empruntées à des souvenirs, à l'état civil et à des actes notariés, mais aussi à des généalogies, à des mémoires et à des livres de raison plus anciens conservés dans les archives des familles ; une fiction qui fait connaître une histoire familiale depuis ses origines ; une fiction qui oriente la perspective de ses lecteurs sur leur passé familial ; une fiction dont les auteurs sont des descendants des familles sur lesquelles ils écrivent. L'armature généalogique qui structure ces histoires est construite à partir de l'énumération des membres de la famille selon un ordre – des plus anciens aux plus récents – cet ordre n'étant pas hiérarchique, mais suivant un plan d'écriture. Ce plan correspond à une logique de déchiffrement qui doit combiner à la fois une lecture horizontale et une lecture verticale en déclinant, pour chaque génération, les branches latérales et leurs descendances, avant de revenir à l'axe des ascendants directs.

Les récits généalogiques constituent un genre stable. On repère celui-ci en Europe depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, mais on le trouve aussi sur d'autres continents. On en relève les pratiques exclusivement dans des milieux d'élites. Mais, ces trente dernières années, on en observe dans des populations plus modestes en Europe, au Canada et aux Etats-Unis. On trouve, en effet, selon les groupes d'appartenance, plusieurs catégories de récits généalogiques : les récits nobles écrits par des auteurs appartenant à des familles issues de la noblesse, les récits bourgeois rédigés par des auteurs issus de la bourgeoisie et enfin les récits attribués par exclusion des deux autres catégories à une classe définie par l'absence d'appartenance à des élites. Les récits qui font l'objet de notre doctorat appartiennent à la catégorie des récits bourgeois. Le genre généalogique ne peut, en aucun cas, être confondu avec le genre historique, même s'il lui emprunte certaines de ses méthodes d'investigation et d'exposé.

L'histoire européenne du genre retient que traditionnellement les individus portés à produire des généalogies appartiennent à des élites dans lesquelles on trouve des individus ayant eu un rôle dans l'histoire ou étant candidats à un tel rôle. En effet, Georges Duby fait l'hypothèse qu'une conscience généalogique naît dans une couche sociale, au moment où les richesses et les pouvoirs de celle-ci ont commencé à être autonomes et à devenir héréditaires ¹⁰. Aujourd'hui, la mobilisation en masse vers la généalogie de populations n'appartenant pas à de telles élites interroge les historiens. Assiste-t-on à un *mouvement de démocratisation* des pratiques généalogiques ? Le débat est en cours. Nous exposerons les hypothèses des historiens, des sociologues et des ethnologues concernant cette question. Les travaux sont encore parcellaires et ne permettent pas de déterminer encore le sens de l'histoire. Nous souhaitons contribuer, nous aussi, au débat. Notre intention est donc d'ancrer nos questions dans celles que se posent les chercheurs concernés par les nouvelles populations ¹¹.

¹⁰ . DUBY Georges (1979), *La société chevaleresque : hommes et structures du Moyen Age*, p. 165.

Nous allons indiquer ces questions et montrer en quoi l'analyse de notre corpus peut contribuer à mieux comprendre les conditions à partir desquelles une conscience généalogique émerge et se maintient chez un individu, dans une famille et dans un groupe d'appartenance. Nous avons identifié quatre problématiques. Elles portent sur l'identité des auteurs de généalogies, la pente sociale intergénérationnelle sur laquelle ils se trouvent placés, l'impact de leur déracinement sur la prise de conscience de leur héritage généalogique et enfin, leurs devoirs de mémoire vis-à-vis de leurs ancêtres et leurs attentes concernant leurs descendants.

Hypothèses

Nous examinerons la problématique concernant le premier facteur : soit la question de l'identité des auteurs de récits généalogiques. Nous instruirons la question de leur origine sociale. Au vu de l'histoire de la généalogie en Europe, on sait que, jusqu'à ces trente dernières années, les motivations qui amenaient des individus à une conscience généalogique de leur identité dépendaient de leur appartenance à des élites. Mais aujourd'hui, des populations plus modestes ont une telle conscience et n'appartiennent pas à celles-ci. Un tel constat interroge sur le lien entre élite et généalogie. Doit-on concevoir ce phénomène comme une rupture dans l'histoire sociale et le penser comme une réponse adaptée à un besoin nouveau déterminé par des contextes contemporains spécifiques les nécessitant, sans que pour autant, ils ne soient un emprunt aux élites ? C'est-à-dire, des populations plus modestes font-elles usage d'un même moyen, mais dans un objectif nouveau ? Ou bien, doit-on le voir comme l'effet d'une démocratisation plus linéaire ? C'est-à-dire, ces populations activent-elles, aujourd'hui, grâce à l'élévation de leur niveau d'études et de leur niveau économique, et à leur accessibilité à des biens culturels, des attitudes jusque-là réservées à des élites ? Ont-elles atteint un seuil tel qu'il leur permette de sortir des problématiques de survie pour entrer dans des problématiques symboliques, comme les élites traditionnelles l'ont fait avant elles ? S'il en est ainsi, on doit alors s'interroger sur ce seuil. Est-ce un seuil que toutes les populations n'appartenant pas à des élites ont globalement atteint au cours de ces trente à cinquante dernières années ? Ou bien, est-ce un seuil que, seules, certaines populations – les plus aisées de ces populations – ont dépassé ? Dans le premier cas, on conclurait que la démocratisation constitue une rupture dans l'histoire sociale, mais dans le second cas, on constaterait simplement que celle-ci se poursuit et touche une couche supplémentaire, six à sept siècles après l'étape précédente, qui était une démocratisation en direction de la bourgeoisie.

Nous faisons l'hypothèse que ce mouvement de démocratisation s'inscrit dans la continuité de l'histoire et non dans sa rupture. En effet, nous ne pensons pas légitime, au vu des résultats tirés des données de cette histoire elle-même, des recherches entamées

¹¹ . La comparaison ne satisfera pas entièrement à nos exigences, car les études effectuées sur ces nouvelles populations ne différencient que très rarement les concepts de *récit généalogique* et de *généalogie*.

depuis ces trente dernières années par les sociologues et anthropologues sur les pratiques et représentations des nouveaux amateurs de généalogies, et de nos constats, le point de vue d'une rupture dans l'histoire des comportements généalogiques. L'histoire a été le témoin d'autres mouvements de démocratisation comme celui que nous cherchons à analyser. Le dernier a commencé à la toute fin du Moyen Age et les Temps modernes l'ont vu se concrétiser. La noblesse a ainsi assisté à l'émergence de la conscience généalogique de la bourgeoisie. On sait, d'ailleurs, les conséquences que ce mouvement de démocratisation leur a fait subir, à savoir une mutation des formes de leurs propres expressions. On constate aussi que quand la bourgeoisie s'est occupée de généalogie, les couches sociales plus élevées ne l'ont pas, pour autant abandonnée. En conséquence, une conscience généalogique de soi peut pénétrer des couches nouvelles. Le nombre des élites n'a fait qu'augmenter dans le cours de l'histoire sociale de l'Europe

12 .

Pour instruire ce mouvement de démocratisation, nous mettrons en évidence les données de l'histoire permettant de comprendre à partir de quels déterminants, la conscience de soi devient généalogique dans une famille et dans un groupe d'appartenance, selon les différentes couches sociales.

Nous poursuivrons notre étude de la problématique de l'identité des auteurs des récits généalogiques en prenant en compte la variable du sexe. Les cinq généalogistes des Temps modernes sont de sexe masculin, mais André Burguière n'indique pas pourquoi il a choisi cette représentation pour son échantillon. Dans les nouvelles populations, on trouve des hommes en grande majorité. Nous faisons l'hypothèse que pour notre population, il en sera de même. Nous n'avons pas été témoin d'hypothèses capables de rendre compte de l'occupation prioritaire du champ généalogique par les hommes, pour ce qui concerne les siècles précédents. L'évidence de les trouver dans ce champ est telle, qu'il n'y a pas eu de problématique pour interroger cette variable. Pourtant, si on peut comprendre cette évidence dans le cadre d'une généalogie faite pour légitimer les prétentions aux trônes, il est plus difficile de l'envisager pour les généalogistes n'ayant pas cet objectif et encore moins pour les nouvelles populations d'aujourd'hui. Certes, l'expression sociale de soi s'est manifestée, sociohistoriquement, d'abord à travers des catégories masculines : les femmes étaient désignées par les prénoms, patronyme et profession de leur mari, par exemple. Mais, aujourd'hui, on devrait trouver plus de femmes, étant donné l'évolution des mentalités concernant les rapports entre les sexes. De plus, dans la mesure où les alliances chez les élites exigent strictement le respect de l'endogamie, pourquoi n'y a-t-il pas plus de femmes pour instruire leurs généalogies ? Est-ce alors la patrilinéarité de la transmission du patronyme qui est une cause de cette évidence de la présence des hommes ? En effet, ceux-ci s'y trouvent attachés toute leur vie et leur renom est un enjeu de poids, dépendants qu'ils sont, structurellement, du rayonnement des comportements de leurs ascendants et de leurs descendants.

Pour les nouvelles populations intéressées à la généalogie, aujourd'hui, les

¹² . Ce phénomène n'empêche pas que les familles puissent voir sortir de leur élite, certains de leurs membres, au cours d'un processus de descente ou d'ascension sociale.

généalogistes de sexe masculin sont toujours en plus grand nombre que ceux de sexe féminin. Aussi, nous faisons l'hypothèse que ce ne peut-être le seul fait de l'histoire sociopolitique des rapports entre les sexes qui peuvent expliquer ce fait social ! Certes les mentalités ne changent que lentement et la transmission du nom de famille a été exclusivement patrilinéaire pour les populations étudiées. Mais, nous proposerons d'envisager la question du sexe des auteurs au-delà de ces facteurs, soit plutôt à partir du rapport différentiel des hommes et des femmes à la mémoire de leur passé. L'influence sociopolitique de ce rapport n'est pas exclue de cette hypothèse et a l'avantage de s'articuler à d'autres influences.

Nous nous interrogerons, en effet, avec les travaux de Josette Coenen-Huther, sur la forme du récit qu'hommes et femmes donnent de leur passé, et sur les rapports de chacun des sexes à la transmission de celui-ci à leurs enfants¹³. Nous montrerons que la forme généalogique de relation au passé est plus masculine que féminine et que, lorsque la mémoire est orale, celle-ci retient mieux les événements concernant les maternels que ceux touchant les paternels, et donc oublie plus vite, à long terme, les patrilinéaires, c'est-à-dire la lignée qui réactive le plus le patronyme. Nous nous demanderons, en conséquence, si la mémoire des paternels n'a pas besoin d'être écrite, faute de souvenirs retenus par la mémoire orale. Nous verrons si ces hypothèses s'appliquent aussi à notre population et reconsidérerons de nouveaux facteurs pour préciser le profil des femmes auteurs de généalogies.

Nous envisagerons la variable de l'âge. Nous constatons que, dans les nouvelles populations, les généalogistes sont, très majoritairement, dans la seconde moitié de leur vie, proches du seuil de cessation de leurs activités professionnelles, lorsqu'ils se trouvent en quête de leur généalogie. Pour les généalogistes des Temps modernes, nous ne savons pas, car André Burguière ne donne pas d'information systématique sur cette variable. Pour supposer l'âge de notre population, ce sont les hypothèses de Maurice Halbwachs que nous avons reprises à notre compte. Nos généalogistes écrivent aussi alors qu'ils ont cessé leurs activités professionnelles. Pourtant, nous devons prendre en compte la minorité des généalogistes qui ont commencé à s'intéresser, jeunes, à la mémoire de leur famille, même s'ils ont, le plus souvent, mis un point final à la rédaction de leur récit à l'âge canonique. Nous devons aussi évaluer l'impact de la situation familiale comme facteur déterminant de celui-ci

Nous mettrons en évidence le rang des auteurs de nos généalogies dans leur fratrie. André Burguière indique de façon précise, seulement le rang de deux auteurs des Temps modernes : l'un est un fils aîné et l'autre – l'épouse dont le mari a fait la généalogie – est une fille cadette. Aucune étude ne prend en compte systématiquement cette variable pour les nouvelles populations. En effet, nous nous demandons si la conscience généalogique de soi, de sa famille et de son groupe d'appartenance n'émergeait pas, en priorité, chez des aînés de fratrie. Or, nous verrons que nos hypothèses nous ont amenée à constater le contraire. D'autre part, André Burguière précise que deux de ses généalogistes sont nés d'un père cadet¹⁴. Nous avons tenu à observer cette variable dans notre corpus. Nous constaterons qu'il en est de même dans notre corpus. Nous nous sommes

¹³ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *La mémoire familiale*.

demandée alors comment comprendre les raisons qui font donc des fils de cadets des auteurs de généalogies.

Nous avons supposé que les lignées de cadets étaient celles qui profitaient le moins de la mémoire orale de leurs ascendants et que, pour la lignée patrilinéaire, il pouvait y avoir des conséquences à cause de la transmission de la mémoire attachée au patronyme. En effet, les âges avancés des ascendants à la naissance de leurs enfants cadets et encore plus des benjamins restreignent les chances de voir les générations se fréquenter entre elles, et donc celles de voir se véhiculer une mémoire vivante du passé. Ainsi, dans ces lignées, le temps de fréquentation des générations entre elles atteint un seuil minimum tel qu'un membre, situé en bout de telles lignées, est porté à oublier plus facilement ses ascendants que d'autres et, s'il veut connaître le passé de sa famille, il doit réunir ses données en empruntant à des témoignages écrits, plutôt qu'à des souvenirs ou à la tradition orale. Lorsqu'une telle disposition concerne la lignée patrilinéaire, est-ce parce que le généalogiste se trouve en défaut de mémoire vis-à-vis de son père, de son grand-père et de son arrière-grand-père paternels ? Est-il obligé, alors, de recourir à l'écrit et donc de se mettre en quête pour s'informer sur sa généalogie paternelle ? Ce serait donc la nécessité du recours à l'écriture qui ferait, de façon privilégiée, des cadets fils de cadets, des auteurs de généalogies. Nous examinerons le temps de fréquentation des générations entre elles, dans les lignées patrilinéaires de nos auteurs, pour nous déterminer sur une telle hypothèse.

Nous observerons la situation familiale des auteurs de nos généalogies. C'est une variable qui n'a pas été prise en compte systématiquement dans le corpus d'André Burguière, ni dans les études concernant le profil des nouvelles populations. Sont-ils plutôt célibataires, mariés, en union libre, séparés, divorcés, clerks ? Ont-ils des enfants ? Nous nous demandons, en effet, si la présence d'une postérité portait plus à faire émerger une conscience généalogique de soi et de sa famille. Nous supposons que la présence d'enfants pouvait amener un individu à souhaiter transmettre et donc, que les individus en couple ayant postérité devaient composer prioritairement notre population.

Pour expliquer les raisons qui amenaient à avoir besoin de transmettre quand on avait une postérité, et surtout de transmettre pour que le souvenir se conserve dans la descendance, nous avons fait l'hypothèse, avec les travaux de Josette Coenen-Huther, que la mémoire retenue par la postérité était l'objet d'un enjeu symbolique entre les parents. En effet, la transmission intergénérationnelle de la mémoire est le résultat de négociations préalables conscientes et inconscientes entre eux. Nous mettrons en lumière les termes de ces négociations, nos auteurs se trouvant à la fois objets et sujets de celles-ci, c'est-à-dire pris, comme enfants, dans l'enjeu de transmission de leurs parents et disposés, comme parents, dans celui qui les confronte à leurs alliés relativement à leurs propres enfants. Nous verrons que les déterminants de l'origine sociale ont une influence sur le souhait de transmettre.

Enfin, toujours en ce qui concerne ce facteur de postérité, nous avons voulu savoir, si les auteurs de généalogies n'étaient pas des individus qui avaient plus particulièrement été inquiets de ne pas avoir d'enfants et peut-être de petits-enfants ou bien qui avaient pu

¹⁴ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 784.

hériter de cette inquiétude de leurs ascendants. La question se portera sur la postérité du nombre, mais aussi sur celle du patronyme des auteurs.

Après avoir présenté nos hypothèses concernant le profil des auteurs de généalogies, nous allons aborder le second questionnement que nous voulons mettre à l'étude : celui de la pente sociale sur laquelle se trouvent les auteurs de généalogies. Est-ce la mobilité ou la stabilité de la trajectoire sociale qui favorise le plus une prise de conscience généalogique de son identité ? Est-ce celle qui est intragénérationnelle ou celle qui est intergénérationnelle ? André Burguière montre que les lignées patrilinéaires des cinq généalogistes bourgeois de son corpus sont en ascension sociale ou du moins leurs auteurs en montrent tous les caractères. Ils présentent cette ascension sociale comme la réussite d'une intégration sociale locale. Ils empruntent alors les formes d'une parabole énonçant " *le droit* " de leurs familles à être investies d'une identité bourgeoise dans les localités où elles sont implantées depuis plusieurs générations. Ils promeuvent un droit à demeurer là, au sein de la bonne société, un droit acquis par l'un de leurs ancêtres : *l'ancêtre enracineur*¹⁵.

L'histoire de cette intégration est centrée sur les actions professionnelles, sociales et politiques engagées dans la localité où cet ancêtre émigre ainsi que sur ses mérites, et voit son couronnement dans l'alliance de celui-ci avec une famille bien implantée. Elle amène à constater aussi que cette famille alliée a travaillé pour sa part à produire cette ascension du fait de sa condition supérieure et de sa plus forte intégration au milieu local. Elle a conjoint son nom et son renom à l'ancêtre méritant, mais alors immigré rural et l'a sorti de l'anonymat en l'ayant accueilli à sa juste valeur¹⁶. Nous faisons l'hypothèse que nos récits mettent en scène ces enjeux un à deux siècles après.

Que disent les observateurs des nouvelles populations ? Presque tous relèvent, aussi, la présence d'une ascension sociale dans les lignées ascendantes de leurs généalogistes amateurs. Ils remarquent qu'un ancêtre est désigné comme le point de départ de celle-ci, à cause de la part qu'il a prise à l'histoire de son époque. En revanche, on ne sait pas si son alliance avec une famille de condition supérieure a pu créer des conditions d'intégration à une nouvelle élite. Et les observations diffèrent sur l'importance à donner à la dynamique d'intégration à la localité. Ainsi, si nos auteurs font valoir une ascension de leur trajectoire sociale intergénérationnelle, nous pourrions conclure qu'il est nécessaire de valider un tel facteur pour écrire sa généalogie, que l'on appartienne à la bourgeoisie ou aux nouvelles populations.

Pour comprendre les logiques qui sous tendent le rapport entre ascension sociale et écriture généalogique, nous nous appuyerons sur les conclusions de Béatrix Le Wita qui nous a amenée à penser qu'une ascension sociale faisait entrer les membres d'une même famille dans " *une logique d'accumulation* " ¹⁷. On doit pouvoir imaginer son passé

¹⁵ . Nous avons repris ce terme à André BURGUIÈRE (1992), *opus cit.*, p. 35-36.

¹⁶ . BURGUIÈRE André (1991), *art. cit.*, p. 780.

¹⁷ . LE WITA B. (1988), "Va voir la tante Yolande, elle te dira' : sur la transmission de la mémoire généalogique dans la bourgeoisie", *Dialogue*, n° 100, p. 113.

comme capitalisable pour se retourner sur lui généalogiquement. Est-ce le sentiment d'avoir derrière soi un héritage à réinvestir qui incite un individu à prendre conscience de soi comme d'une identité structurée généalogiquement¹⁸ ? Si tel est le cas, alors, à partir de quel seuil d'accumulation une génération a ce sentiment et conçoit-elle son passé comme un héritage ? Enfin, comment les données des capitaux s'agencent-elles pour produire ce seuil, entre données économiques, sociales, culturelles et symboliques ?

On observe bien chez les généalogistes des Temps modernes le sentiment qu'ils pouvaient avoir un bénéfice de l'héritage capitalisé avant eux depuis leur ancêtre enracineur. Mais, on le voit peu dans les nouvelles populations, même si on relève des sentiments de devoirs et de dettes vis-à-vis des ascendants, qui peuvent être des indicateurs. Nous montrerons que nos généalogistes ont de telles représentations de leur passé. Nous faisons l'hypothèse qu'ils ont le souci de préfigurer *jusqu'au bout* – non seulement au-delà de leur propre mort, mais de celle de leur conjoint et de leurs descendants immédiats – la destination de leurs capitaux¹⁹. En effet, en l'absence d'héritiers, le bien tombe en déshérence. Mais, ils ne peuvent pas compter sur une dévolution, la transmission de leurs capitaux étant symbolique. C'est pourquoi, ils doivent pouvoir s'appuyer sur une stratégie, à l'adresse des jeunes générations, ayant pour objectif de mettre en valeur les bénéfices que ceux-ci auraient en s'appropriant l'héritage. Le récit généalogique serait donc un moyen efficace de préfigurer la destination de l'héritage symbolique d'un individu et de se doter d'héritiers.

Quant au seuil d'accumulation des capitaux à partir duquel un individu d'une génération voit naître en lui la conscience de son héritage généalogique, nous nous sommes demandée comment le situer. A-t-il un rapport avec un degré de génération ? Dans ce cas, s'évalue-t-il à l'étalon de l'ancêtre qui a eu un rôle dans l'histoire ou bien à celui du plus ancien ancêtre d'une des lignées ? Est-il à chercher dans la seule lignée patrilinéaire ou bien dans toutes les lignées de la filiation ?

Lorsque nous avons considéré ce degré de génération dans le corpus d'André Burguière, nous nous sommes aperçue que, pour les quatre généalogistes sur lesquels on est informé, on a des degrés très divers d'écart entre l'ancêtre enracineur et le généalogiste. Ce n'est donc pas le degré de filiation qui les sépare, ni celui de l'ancienneté dans la localité qui produit l'émergence de la conscience d'un héritage. Mais, l'auteur n'a pris en compte que la lignée patrilinéaire de ses généalogistes. Pour le degré d'ancienneté des filiations connues, on constate là aussi la diversité. Dans les nouvelles populations, une seule observatrice – Claire Emmanuelle Lorquin – apporte une information précise : elle constate que, le plus généralement, on compte trois générations entre l'ascendant ayant eu un rôle dans l'histoire et le généalogiste, et quatre entre le plus ancien ascendant et ce dernier. Aussi, nous avons supposé ce nombre de générations pour la majorité de notre population.

Afin d'appréhender en quoi le lien qui existe entre la trajectoire sociale

¹⁸ . Nous comprenons les termes de *capital* et d'*héritage* au sens de Pierre Bourdieu, c'est-à-dire, tout autant, économique, social, culturel que symbolique.

¹⁹ . GOTMAN Anne (1988), *Hériter*, p. 156.

intragénérationnelle des généalogistes et les pentes des trajectoires sociales intergénérationnelles sur lesquelles ces derniers se trouvent, a un impact sur le souhait d'écrire sa généalogie, il nous fallait tenir compte de plusieurs variables : celles des professions, niveaux d'étude, niveaux de vie, ancienneté, etc., des auteurs et de leurs ascendants.

Ayant comparé les positions sociales des cinq bourgeois des Temps modernes relativement à leurs ascendants, on a déduit qu'ils étaient stables socialement à la génération de leurs pères respectifs, autant qu'on puisse le constater avec les seules indications de l'auteur. Ainsi, si leurs lignées ont vécu une ascension sociale après leur enracineur, arrivées à la génération du généalogiste, on constate plutôt une stabilité. Pour ce qui concerne les populations nouvelles, nous n'avons pu relever d'informations précises pouvant évaluer leurs places sur les pentes sociales de leurs lignées.

Notre hypothèse est que nos auteurs ont des positions sociales semblables à celles des auteurs des Temps modernes. Mais, nous analyserons chacune des variables de cette position et verrons qu'elles sont paradoxales étant donné la place de nos auteurs au carrefour des trajectoires de leurs lignées. Leurs positions sont différentes selon qu'on les considère à partir de l'une ou de l'autre de ces variables et selon les suites généalogiques auxquelles on les compare. Ainsi, selon l'angle généalogique et la variable à partir de laquelle on conduit la comparaison, on constatera une descente, une ascension ou une stabilité sociale. Sont-ce ces positions paradoxales qui forment un terrain favorable à l'écriture généalogique ou bien seulement l'influence de certaines variables ? Nous chercherons à savoir si nous pouvons tenir nos auteurs, comme peut nous le faire supposer Isabelle Bertaux-Wiame, pour des individus *en décalage* dans leurs rapports avec leur famille, ayant besoin de s'intégrer objectivement dans leurs relations avec elle et de s'assurer une place dans la chaîne générationnelle²⁰.

Nous verrons que nos auteurs témoignent tous de la présence d'une crise dans leur famille. Ils font valoir une incompatibilité problématique entre les valeurs et représentations avec lesquelles ils ont été éduqués et celles que les contextes sociohistoriques et familiaux dans lesquels ils vivent eux-mêmes et leur descendance, diffusent ou permettent. Ils réalisent que les évidences des modes de vie passés sont devenues contradictions dans leur contexte sociologique et familial et souhaitent proposer à leur famille d'autres modes de vie et de rapport à leur société et à elle-même. Nous montrerons que s'ils perçoivent ces contradictions, c'est à cause d'une sensibilité particulière provenant de leur propre vie qui leur a fait voir leur histoire familiale avec une nouvelle perspective.

Ainsi, l'écriture généalogique ne serait pas seulement un acte destiné à conserver la mémoire familiale, mais plutôt nécessitant une mémoire pour résoudre des contradictions. Nous ferons valoir en quoi nos auteurs n'attendent pas une simple conservation de leur mémoire par leurs descendants en prenant leur plume, mais une transformation des comportements de ceux-ci. En effet, nous constaterons qu'ils relatent les mythes de leur famille. N'est-ce pas parce que, comme Claude Lévi-Strauss l'explique pour les sociétés *froides*, ceux-ci instruisent les fondements identitaires des *structures* de groupes stables

²⁰ . BERTAUX-WIAME Isabelle (1988), "Des formes et des usages : Histoires de famille", in *L'Homme et la société*, 4, 90, p. 30-31.

et visent à introduire des transformations efficaces, et ceci sans ébranler leurs fondements identitaires ? Ils fournissent un modèle logique pour résoudre des contradictions ; ils procèdent de la prise de conscience de certaines oppositions et tendent à leur médiation progressive ²¹ . Nous faisons l'hypothèse que nos auteurs cherchent à amener leurs familles à sortir des contradictions qui ébranlent leurs identités encore au jour de l'écriture et qui leur font craindre pour l'avenir de leurs descendants. Comme le dit André Burguière, les discours généalogiques construisent des mythes familiaux et s'insèrent par le travail de l'imaginaire dans les tensions et les préoccupations de leur époque, permettant de traduire dans un langage codé, les prétentions ou les frustrations d'acteurs sociaux ²² .

Nous définirons quelles places les auteurs se donnent dans les mythes qu'ils produisent. Nous inviterons à voir qu'ils s'instaurent en *médiateurs* ²³ pour réduire les incompatibilités ressenties. En effet, ils s'engagent dans leurs énoncés de façon à réorienter les références de leurs familles, en direction de nouvelles représentations et valeurs capables d'intégrer les *événements* qui ont amené ces incompatibilités sans désintégrer leurs *structures* identitaires. Nous montrerons que ces nouvelles représentations et valeurs renvoient toutes à des modèles trouvant leur parachèvement dans le mode de vie du grand bourgeois : un mode de vie qui produit une compatibilité entre les deux branches de la filiation de nos auteurs et d'autre part, entre leur identité familiale et les contextes en cours.

Nous mettrons en lumière les configurations mythiques à travers lesquelles nos auteurs dévoilent et, dans le même temps, véhiculent les organisateurs identitaires de leurs familles ainsi que les événements qui les ont déstabilisés. Mais, nous ne pourrions distinguer ce qui est de l'ordre du souvenir et ce qui est de l'ordre de l'imaginaire ; la tâche est très difficile comme en rend compte André Burguière ²⁴ , voire inutile, puisque la finalité des récits est autant dans la vérité des faits relatés que dans leur efficacité métaphorique.

Nous ne pouvons pas vérifier nos hypothèses sur le corpus des Temps modernes, faute de contenus suffisants concernant les lignées ascendantes des auteurs de généalogies. Nous avons seulement pu relever que des drames ont aussi touché la vie de certains d'entre eux et qu'ils ont donc pu avoir une sensibilité particulière les ayant amenés à souhaiter de nouvelles perspectives pour leur famille ²⁵ .

²¹ . LEVI-STRAUSS Claude (1958), *Anthropologie structurale*, p. 258.

²² . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 773.

²³ . Ce terme est entendu au sens de Claude Lévi-Strauss, c'est-à-dire comme le médiateur qui, dans le mythe, promeut une voie possible pour résoudre les contradictions auxquelles lui et son entourage sont confrontés.

²⁴ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 773.

²⁵ . L'assassinat d'un oncle de l'un des auteurs, victime d'un conflit meurtrier avec une autre famille du village d'origine et pour un autre auteur, la conduite criminelle d'un fils de sa grand-tante. Voir BURGUIERE André (1991), *ibid.*, p. 787.

Nous envisageons les questions de notre troisième problématique – à savoir l'impact du déracinement sur la prise de conscience par nos auteurs de leur identité généalogique – avec l'étude de plusieurs variables. Nous avons constaté que les généalogistes des Temps modernes ne sont pas en rupture de leurs racines. En revanche, les cas diffèrent dans les nouvelles populations. Comment se présente le débat ? Plusieurs observateurs considèrent qu'il y a un lien direct entre la souffrance due au déracinement et la recherche des ancêtres. C'est le cas, notamment, de Martine Segalen et Claude Michelat, de Patrick Cabanel et d'André Burguière qui font remarquer dans les conclusions de leurs études respectives que le déracinement a été particulièrement développé dans notre contexte social contemporain, ce qui permet de comprendre l'afflux des généalogistes amateurs de ces trente dernières années ; un déracinement qui a provoqué des “ cassures de la mémoire ” et une souffrance disent les deux premiers auteurs²⁶ !

Mais, la ligne est-elle directe entre le déracinement, la souffrance et la quête généalogique ? En effet, remarquent d'autres observateurs, il n'y a pas que des populations déracinées qui s'intéressent à la généalogie ; au contraire, des individus enracinés depuis plusieurs générations sont, eux aussi, portés à la pratique généalogique, soit que, comme Cardell K. Jacobson le suggère, la peur de perdre des avantages de sa position sociale locale en constitue le moteur, soit que, comme l'indiquent, pour leurs corpus respectifs, Evelyne Ribert et Sylvie Sagnes, une intégration ait besoin d'être renforcée dans la localité dans laquelle on vit²⁷. Enfin, Evelyne Ribert dit spécifiquement ne pas pouvoir témoigner que ses enquêtés ont souffert d'un déracinement. Le débat entre les chercheurs est toujours en cours. On peut le synthétiser ainsi : est-ce la souffrance de celui qui a perdu ses racines ou bien l'inquiétude de celui qui est bien enraciné et qui peut avoir à perdre les avantages de sa position sociale ou enfin, le désir de celui qui veut renforcer son appartenance locale, qui amènent à avoir une conscience généalogique de son identité ?

Dans le corpus de Martine Segalen et Claude Michelat, les amateurs de généalogie sont majoritairement des populations mobiles issues de l'immigration rurale depuis plusieurs générations. On constate que leur mobilité est organisée au sein d'une même administration : celle dans laquelle ils ont leur cercle généalogique. Ils sont donc des mobiles chroniques, mais notre hypothèse est que leurs rapports avec leurs différents lieux de vie s'ordonnent à partir du lieu stable du siège de leur administration. Aussi, la question demeure pour ces couches plutôt modestes du secteur public : est-ce la

²⁶ . “Les cassures de la mémoire” : une expression de Martine Segalen et Claude Michelat. Voir les conclusions de ces derniers (1991) dans “L'amour de la généalogie”, *Jeux de famille*. Voir aussi les historiens : les articles de Patrick Cabanel (1995), deux dans la *Revue française de généalogie* et un dans *Le groupe familial*, “Une passion nationale : la généalogie”, n° 147 ; l'article et le chapitre d'André Burguière (1991 et 1992).

²⁷ . Les hypothèses de l'Américain Cardell K. Jacobson (1986), “Social Dislocations and the Search for Genealogical Roots”, in *Human Relations*, vol. 39, n° 4, 1986, pp. 347-358, celles de Evelyne Ribert(1997), “La généalogie comme confirmation de soi”, in *La généalogie entre science et passion* pp. 377-391 et de Sylvie Sagnes (1995) “De terre et de sang : La passion généalogique”, *Terrain*, septembre, n° 25, pp. 124-145, (1997) “l'écriture de la généalogie”, in *La généalogie entre science et passion*, (1998) “Une parenté sur mesure... Les nouvelles formes de parenté à l'épreuve de l'acharnement généalogique”, in *Adoptions : Ethnologie des parentés choisies*, sous la dir. d'Agnès Fine, pp. 275-309.

souffrance du déracinement dû à leur immigration chronique qui les amène à une conscience généalogique d'eux-mêmes ou bien rejoignent-ils les attitudes des populations enracinées ?

Evelyne Ribert, elle, constate tous les cas de figure, dans sa population parisienne. On peut avoir été volontairement un mobile chronique et chercher, à un moment donné, à se réancrer géographiquement, être établi à Paris, mais issu de parents enracinés dans des lieux divers et se choisir une identité à partir de l'un de ces lieux, et enfin être descendant, au contraire, d'une filiation implantée dans une même région et cultiver son identité à travers les caractères spécifiques de celle-ci. Dans tous les cas, on peut donc, selon ses conclusions, être mobile ou stable, simplement on n'a pas les mêmes objectifs dans sa quête. Quant à Sylvie Sagnes, si elle montre la priorité de la problématique d'intégration, elle laisse le doute au lecteur sur l'ancienneté de la stabilité résidentielle de ses généalogistes : ils sont “ *peu ou prou enracinés dans leur terroir* ”, dit-elle²⁸. Les autres observateurs n'apportent pas d'indications assez précises pour orienter le débat.

Ainsi, la réponse au débat n'est pas tranchée et laisse place à l'idée que la conscience généalogique de soi ne peut se concevoir aujourd'hui comme une simple réaction sociale aux ruptures d'avec le monde rural. Elle doit tenir compte d'abord de la variable d'enracinement. Pour autant, elle ne doit pas laisser de côté celle de la souffrance concernant les ruptures de la mémoire. Nous verrons que les auteurs de notre corpus, eux, n'habitent pas tous Lyon au moment où ils écrivent, mais ils y sont tous nés. Ainsi, nos généalogistes peuvent être mobiles, mais ils n'effectuent pas d'émigration rurale. Avec le recensement des lieux de naissance de leurs ascendants, nous constaterons que les exodes ruraux récurrents se sont produits très majoritairement plusieurs générations avant eux. La mobilité géographique des généalogistes n'est donc pas une variable pertinente pour déterminer leur profil si on la prend sous le point de vue de la mobilité résidentielle intragénérationnelle et qui plus est sous l'angle de la souffrance due à la rupture d'avec leurs origines rurales.

Pour autant, il nous faudra observer la variable de la mobilité intergénérationnelle. Nous verrons que nos récits et ceux du corpus d'André Burguière s'attardent très longuement sur l'émigration rurale de l'ascendant ayant ancré sa famille à Lyon. Est-ce parce que le déracinement reste dans la mémoire des descendants comme une *cassure*, même après plusieurs générations enracinées ? Est-ce parce que, comme André Burguière le voit pour sa population, cet ascendant a été maître de son destin, c'est-à-dire un homme ayant décidé son déplacement et mérité sa reconnaissance et sa réussite et donc, un exemple clef dans la métaphore offerte à la descendance ? On constate qu'il n'est jamais fait allusion à la souffrance d'un déracinement dans les analyses du corpus des Temps modernes. La seule allusion à des sentiments pénibles de la vie de l'un de ses généalogistes concerne des difficultés relatives à son enracinement, au contraire, difficultés d'être un immigré²⁹. Nous avons vu que notre population craignait pour l'avenir de ses enfants : est-ce parce qu'ils avaient peur de les voir perdre leur position sociale et

²⁸ . SAGNES Sylvie (1995), “De terre et de sang : La passion généalogique”, *Terrain*, septembre, n° 25, pp. 124-145.

²⁹ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 32.

les acquis qu'ils pouvaient encore leur transmettre ? Souhaitait-elle aussi renforcer leur position dans leur élite ? Quoi qu'il en soit, elle se trouvait dans la même perspective que celle des Temps modernes et que celles étudiées par Cardell K. Jacobson, Evelyne Ribert et Sylvie Sagnes.

Nous faisons l'hypothèse que nos généalogistes cherchent à trouver les moyens d'arrimer leur famille à leur élite par l'écriture des événements et investissements qui ont permis leur appartenance à celle-ci. Leur intention est de légitimer leur place et celle de leur famille. Ils veulent sortir de l'anonymat en rédigeant leur mémoire pour que celle-ci se maintienne dans la mémoire collective de leur élite. Avec un tel point de vue, nous donnons aux récits généalogiques, la fonction de mettre en scène l'ancienneté et la continuité de l'appartenance des familles à leur élite.

Dans les récits des Temps modernes comme dans les généalogies des nouvelles populations, on relève une rhétorique de légitimation par la mise en scène de l'ancienneté et de la continuité des lignées de la filiation de leurs auteurs. Dans les premiers, on constate qu'ils tendent à faire des origines familiales des temps immémoriaux, mais non des temps immémoriaux comme dans la vision lignagère de l'ancienne noblesse qui, elle, se confond avec la possession d'un fief. Pour les bourgeois, l'appartenance à l'élite est toujours corrélée à un autre enracinement – celui-ci plus ancien – dans les terres où ont vécu les ancêtres les plus lointains des lignées patrilinéaires. On assiste, explique André Burguière, chez les bourgeois, à un dédoublement du récit des origines : d'une part, une origine lointaine – rurale – dont la butée correspond aux premiers témoignages de l'implantation locale de la famille et d'autre part, la véritable fondation, celle de l'installation dans la ville où la famille s'est depuis perpétuée. Ce dédoublement permet à la fois de se conformer au modèle aristocratique en produisant l'immémorial et de s'en séparer en légitimant avec une date l'implantation locale.

En ce qui concerne les généalogies des nouvelles populations, leurs observateurs relèvent tous la présence d'une quête d'ancienneté et de continuité. En effet, ils remarquent qu'elles ont le sentiment de faire partie d'une lignée. Elles s'estiment plus être dépositaires que propriétaires des capitaux symboliques dont elles ont hérité. Leur souci est que leurs descendants se conçoivent ainsi, c'est-à-dire que, concrètement, elles lisent l'histoire familiale qu'elles ont relatée, la lèguent à leur tour après l'avoir éventuellement augmentée des événements de leur temps et s'approprient sa morale. Elles sont donc tendues vers la pérennité et l'unité de leur groupe familial, soit vers la continuité de la raison collective. Elles ont des devoirs envers leurs ascendants et des attentes vis-à-vis de leurs enfants et petits-enfants.

Mais, on trouve aussi, dit Sylvie Sagnes, de nombreuses généalogies dans lesquelles ego est éponyme, ce qui n'est pas le cas dans les couches sociales traditionnelles. De plus, explique-t-elle, les amateurs ne parviennent pas à capter la curiosité des membres de leur famille ; leur quête est solitaire et répond à des besoins narcissiques avant de servir une dimension collective. C'est aussi ce que note André Burguière pour ces populations. Ainsi, l'écriture généalogique s'adapterait-elle aux attentes des milieux d'appartenance ou des contextes sociohistoriques ? Dans un groupe organisé sur l'individu, se recentre-t-elle sur celui-ci ? Cultive-t-elle alors “ *un égotisme par ancêtres et cousins interposés* ” pour servir la construction identitaire dont les nouvelles populations

ont besoin³⁰ ? Mais, jusqu'où peut-elle inverser sa raison d'être traditionnelle pour servir de nouvelles couches sociales, délaissant la supériorité entendue de la raison collective sur les raisons individuelles ? L'influence du contexte social plus global dans lequel sont inscrits ces individus et groupes, ne joue-t-elle pas aussi sur les couches traditionnelles ? Pour répondre à de telles questions, nous indiquerons la place que les auteurs de nos récits bourgeois se donnent au sein de leur famille. Nous décrirons les pratiques à l'origine de la production de leurs récits en nous demandant si elles sont moins solitaires que les pratiques des populations nouvelles. Enfin, nous observerons si les récits généalogiques contemporains de notre corpus traditionnel conservent la même attention à l'égard de la raison collective que les bourgeois des Temps modernes ou si la raison individuelle a gagné du terrain.

Nous faisons l'hypothèse que notre population traditionnelle n'est pas si épargnée que cela par la raison individuelle ? L'écriture généalogique n'est-elle pas, justement, le produit de la tension entre raison collective et raison individuelle ? L'histoire de la généalogie a montré que, justement, à partir du moment où une conscience généalogique émerge dans un groupe, la conscience individuelle d'une responsabilité vis-à-vis du destin de la descendance naissait en même temps. Se mettre dans la position d'ego n'est-il pas nécessaire, aujourd'hui si l'on veut mettre en scène les quatre branches de sa filiation ? Notre point de vue est que l'écriture généalogique a justement pour fonction d'articuler les deux pôles – collectif et individuel – pour identifier un individu qui ne soit ni le produit de son milieu ni celui d'un auto-engendrement. Entre ces deux pôles, nous verrons comment nos généalogistes se positionnent.

Nous observerons les moyens avec lesquels les auteurs de notre corpus forgent les représentations de leur ancienneté et de leur continuité. Nous chercherons à comprendre le paradoxe de la position qu'ils donnent à leur ascendant enracineur : un ascendant ayant, certes, ancré manifestement ses descendants dans la cité, mais aussi un immigré rural, donc un dateur indicateur du rang de l'ancienneté de la famille dans sa localité qui, s'il est trop proche de la génération de l'auteur, peut au contraire produire un imaginaire de parvenu. Nous faisons l'hypothèse que la mémoire des ascendants patrilinéaires d'avant l'émigration rurale est, chez les bourgeois, nécessaire pour faire valoir l'ancienneté immémoriale de sa famille dans l'élite de sa localité. En effet, une telle mémoire fixe une date d'ancienneté plus reculée à la lignée, en prenant en compte les lieux des origines. De plus, elle dévoile que celle-ci était déjà bourgeoise depuis plusieurs générations et bien avant Lyon – même si elle l'était d'un bourg – et qu'elle a accumulé du crédit pour sa respectabilité. Nous montrerons que les récits généalogiques évoquent ainsi le rayonnement des paternels des auteurs et leur état de bourgeoisie comme la reconduction naturelle d'une même disposition identitaire, déjà là dès les premiers temps de la famille, avant même l'arrivée dans la cité. Comme le dit André Burguière pour sa population, “ *les qualités qui distinguent une famille (bourgeoise) et se vérifient par son ancienneté ont nécessairement quelque chose d'inné* ”³¹.

³⁰ . SAGNES Sylvie (1998), “Une parenté sur mesure... Les nouvelles formes de parenté à l'épreuve de l'acharnement généalogique”, in *Adoptions : Ethnologie des parentés choisies*, sous la dir. d'Agnès Fine, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 287.

Notre hypothèse globale, faisant de l'enracinement la préoccupation centrale des auteurs de récits généalogiques, ne nie pas l'impact du déracinement et d'une souffrance qui lui est attenante sur le besoin d'écrire sa généalogie, mais n'en fait pas des facteurs déclencheurs en tant que perte des racines. Pour nous, il y a une autre origine au sentiment de cassure, qu'il faut trouver auprès d'autres facteurs sociologiques que ceux du seul déracinement. Nous montrerons en effet qu'il faut plutôt interpréter ce sentiment à partir d'un point de comparaison : à savoir l'étalon de la mémoire des maternels déjà formalisée et montrant une grande ancienneté et sa continuité. Nous faisons donc l'hypothèse que, dans notre corpus, la conscience généalogique ne naît pas de brisures *absolues* de la mémoire, mais de brisures *relatives* mesurées à l'étalon de l'ancienneté et de la continuité d'une autre mémoire familiale. Au moment de devoir dévoiler leur mémoire paternelle, nos auteurs la découvrent moins ancienne et discontinue, lorsqu'ils la comparent à celle issue de leurs maternels. Nous verrons que l'enjeu est d'importance, car socialement leur patronyme les inscrit sous le paradigme de leurs paternels. Leurs enfants et eux doivent se *classer*, comme le dirait Claude Lévi-Strauss, dans la catégorie des moins légitimés, au regard de la hiérarchie de leur élite. Rien ne nous indique s'il en est de même chez les généalogistes des Temps modernes. Certaines données peuvent nous le laisser penser dans les populations nouvelles.

Nous prendrons en compte, enfin, les problématiques concernant les devoirs de mémoire de nos auteurs vis-à-vis de leurs ancêtres et leurs attentes concernant leurs descendants. André Burguière ne relève pas de telles problématiques chez ses généalogistes. Pour les nouvelles populations, une observatrice – Claire Emmanuelle Lorquin – montre que, dans son échantillon, elles ont le sentiment d'un devoir de mémoire envers leurs ascendants. Mais, ce sentiment est lié à des devoirs et à des dettes envers les descendants. Une autre observatrice – Evelyne Ribert – reconnaît de tels devoirs et dettes et les définit dans des termes semblables à ceux de Claire Emmanuelle Lorquin, à savoir léguer cette mémoire aux descendants, la voir s'augmenter et s'appropriier sa morale, c'est-à-dire amener les descendants à s'inscrire dans la chaîne des générations de leur famille. Mais, on se demande quels rapports il y a entre les devoirs de mémoire et les dettes. Les deux sentiments sont conjugués. Aussi, chercherons-nous, dans notre population, à les désimbriquer pour mieux les définir et les relier après. Nous verrons que le devoir de mémoire répond au regret de n'avoir pas vu s'effacer la mémoire des patrilinéaires et que la dette vient après, une fois le devoir rendu avec l'écriture généalogique. Nous exposerons les contenus de ces regrets.

Plus complexe sera de comprendre les attentes que nos auteurs ont vis-à-vis de leurs descendants et le rapport qu'ils tissent entre leurs dettes envers leurs ascendants et celles qu'ils souhaitent voir reprises par leurs descendants. Notre hypothèse est que nos récits généalogiques contiennent de véritables *montages* destinés à *fabriquer*³² des héritiers : des montages testamentaires à valeur pédagogique. S'adressant autant à des

³¹ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 781.

³² . *Fabriquer*, au sens de Pierre Legendre, c'est-à-dire concevoir des *montages* légitimés avec le langage pour produire un objet symbolique : ici, produire des héritiers, avec les montages légitimés du récit généalogique porteur des structures et de l'éthique du milieu auquel s'identifier.

enfants qu'à des adultes de la descendance, ils visent à la fois à orienter la socialisation des premiers et à éveiller le désir de retransmission des seconds. Nous verrons qu'à l'attention des premiers, les auteurs développent des stratégies cherchant prioritairement à leur créer des modèles de référence dans l'intention de voir leurs identifications se faire dans le sein même de leur famille. Comme Robert K. Merton le montre pour les populations stables, il s'agit pour eux de rendre possible la reconduction des valeurs héritées sans l'imposer, c'est-à-dire de proposer aux jeunes générations un processus d'identification à partir de valeurs internes à la famille, mais sans exercer un forçage³³. Il s'agit de ne pas contraindre à imiter les comportements des parents, cette logique de socialisation étant peu efficace à long terme au vu des risques de rejet très élevés qu'elle peut engendrer et d'autre part des pertes substantielles de capacités d'adaptation et de discernement dont le groupe d'appartenance a besoin pour perpétuer son existence sociale. Il faut en effet empêcher les jeunes générations d'élire des valeurs d'identification qui les feraient sortir de leur milieu social, mais en même temps de leur donner les moyens de savoir choisir les valeurs familiales à reproduire ou à écarter au vu des contextes sociohistoriques de leurs générations.

Nous verrons que les lecteurs des récits sont appelés à prendre le groupe des ancêtres de leur milieu d'appartenance comme figure identificatoire et non leurs seuls père et mère. Le groupe des ancêtres est là pour constituer un *groupe de référence* au cœur du *groupe d'appartenance*. Il met un écart entre les générations contiguës. Dans les minorités contraintes à des identifications presque exclusivement familiales et à un mode de vie très communautaire, cet écart entre les générations n'est-il pas nécessaire pour faire résister au temps les identités sociales ? Ne faut-il pas éviter que les membres des familles ne soient portés à des relations trop exclusives entre eux ? En effet, à moyen terme ces relations n'ont-elles pas toutes les chances d'étouffer le développement des identités individuelles nécessaires au rééquilibrage permanent de l'identité du groupe et à long terme de menacer l'existence même de celle-ci ? En effet, le risque dans les minorités est de voir de trop nombreux membres plus préoccupés par leurs loyautés, affinités et conflits familiaux que par les responsabilités sociales qu'ils doivent développer pour leur pérennisation ? Le risque, aussi, est que la nostalgie du passé gouverne la socialisation, comme le fait remarquer Béatrix le Wita. Nous constaterons donc que les héritiers sont laissés libres dans les appropriations de leur héritage, mais sont conduits par une pédagogie de la lecture, vers des contenus dressant un rempart contre la nostalgie et laissant trace de valeurs disponibles pour des identifications attendues. Mais, jusqu'où sont-ils libres alors ?

Pour répondre à cette question, nous devons comprendre par quoi ils sont mobilisés pour souhaiter s'approprier l'héritage qui leur est proposé. Nous verrons que l'écriture généalogique offre des moyens pédagogiques efficaces aux auteurs grâce à sa fonction de *sublimation*³⁴. En effet, par les règles de l'art – les règles du genre généalogique – les qualités de certains ascendants sont élevées à une dimension inégalée par les moyens de la structure graphique, des formes de l'énonciation et du style des récits dans l'espoir

³³ . Voir les travaux de Robert K. MERTON (1949), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*.

³⁴ . Nous entendons le concept de sublimation au sens du processus chimique et de l'analyse métaphorique que Freud en a fait.

de voir les lecteurs effectuer sur ces ascendants un *transfert* affectif. Ces derniers sont ainsi emblématisés et destinés à être élus parmi le groupe des ancêtres par la descendance comme figures de référence à suivre pour se construire. L'écriture généalogique permet donc des montages pédagogiques capables d'instituer des affiliations symboliques, non des affiliations selon les lignes de l'engendrement, mais des affiliations *électives* auxquelles les descendants souhaitent s'attacher sur la base du rayonnement symbolique que ces ascendants immortalisés ont fait rejaillir sur tous. Nous verrons les qualités de ces ascendants choisis pour constituer la filiation à investir comme modèle.

Quant au désir de retransmission, nous analyserons comment les discours des récits peuvent l'éveiller. " *L'on est d'autant plus transmetteur que l'on est soi-même héritier* ", explique Anne Gotman. Aussi, un individu qui a déjà hérité multiplie-t-il ses chances de transmettre lui-même ses biens. " *Transmettre s'impose quand on a soi-même reçu quelque chose de ses parents* " ³⁵ . La transmission dans la famille n'est donc pas un simple transfert de biens, mais, comme l'indique Anne Gotman, plutôt le dégagement d'un surplus de la capitalisation à transmettre ³⁶ . Nous nous sommes demandée d'où provenait alors ce surplus, dans le cas d'un héritage symbolique.

Dans les populations nouvelles, nous avons fait remarquer que le sentiment de dette était un facteur à transmettre. Mais, il faut ajouter que cette transmission constitue un poids, dit Evelyne Ribert. Les termes sont forts : par le don de l'histoire familiale, une telle transmission cherche, dit-elle, à *ligoter* à une chaîne de générations les descendants. Le don est donc obligatoire. La transmission, en conséquence, a pour effet d'attacher les membres d'une même lignée entre eux par les dettes qu'ils ont envers leurs ascendants.

La transmission dans la bourgeoisie opère-t-elle à travers la transmission de dettes aussi ? Engendre-t-elle aussi un poids ? Les dettes sont-elles de même nature ? André Burguière n'insiste pas sur ce point pour sa population des Temps moderne, mais il indique que la transmission et la solidarité entre les vivants et les morts sont des enjeux fondamentaux pour sa population ³⁷ . Ce sont sans doute les conditions de la mise en place d'une *prédestination* pour asseoir les familles dans leur élite, dit-il ³⁸ . Nous montrerons que, dans notre population, tous les auteurs reconnaissent, dans leur récit, leurs dettes envers leurs ascendants, mais ce qui nous est apparu pertinent à l'étude approfondie de leurs sentiments, c'est qu'ils les décrivent d'abord comme des indus, c'est-à-dire comme des créances provenant des investissements engagés par les efforts de leurs ascendants communs et ayant produit un bénéfice qui leur revenait, alors qu'ils n'y avaient pas participé. Ils insistent plus sur l'impossibilité pour eux et pour leurs descendants de solder les indus puisque les ascendants, grâce à qui les capitaux sont entrés dans la famille, ne sont plus vivants. Les dettes restent structurellement alors

³⁵ . GOTMAN Anne (1988), *opus cit.*, p. 156-157.

³⁶ . GOTMAN Anne (1988), *ibid.*, p. 8.

³⁷ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 782.

³⁸ . BURGUIERE André (1991), *ibid.*, p. 786.

impayées. Notre hypothèse est qu'elles constituent ces surplus nécessaires par lesquels les positions symboliques des familles peuvent se retransmettre.

Ainsi, les généalogistes comptent sur leur seule écriture généalogique pour trouver des héritiers. Avec elle, ils les *instituent*, au sens de Pierre Bourdieu³⁹. Car, comme il l'explique, l'héritage s'impose à son héritier ; il faut qu'il parvienne à s'approprier des possesseurs à la fois disposés et aptes à entrer dans une relation d'appropriation réciproque⁴⁰. Mais, il reste à se demander si, finalement, les héritages que véhiculent les récits parviennent concrètement à trouver leurs héritiers ? Refusés, que deviennent-ils ? Subsistent-ils comme capital actif et agissant ? Le simple fait d'avoir lu les récits ne fait-il pas contracter une dette ? Nous n'avons pas de réponses à ces questions pour les nouvelles populations, ni pour celle des Temps modernes. Pour notre population, nous n'aurons qu'une réponse parcellaire à partir de l'analyse des pratiques des dépositaires de nos récits.

Après avoir étudié toutes les problématiques en débat et apporté nos hypothèses à la discussion, nous pourrions conclure que nos récits généalogiques sont bien des récits des origines – des récits des origines familiales – produisant, comme le dit Bronislaw Malinowski, des réalités initiales plus élevées, meilleures et d'un caractère plus surnaturel, capables de renforcer des traditions et de leur conférer une valeur en vue d'élever leur prestige. Appliquer le terme de tradition à notre corpus bourgeois ne crée pas débat, mais le prescrire aussi pour des couches moyennes ou des couches supérieures issues de ces couches moyennes pousse à réfléchir. En effet, quelles traditions les généalogies renforcent-elles ? Nous devons concevoir ce concept de tradition moins dans sa représentation de reproduction ou de conservation que dans celle de transmission d'un précédent en vue d'une projection et d'une anticipation sur l'avenir. Nous l'entendrons, nous, comme le définit Platon dans le *Phèdre*, c'est-à-dire comme un ensemble de connaissances jusqu'alors invisibles aux yeux de la descendance et destiné à être transmis. Nos récits ne cherchent-ils pas, en effet, à déposer des vérités que ne saurait découvrir assurément la réflexion individuelle⁴¹ ? N'ont-ils pas pour objectif non de *retenir* le souvenir, mais de le *renouveler*⁴² ? Au titre de telles définitions, nous pourrions comprendre que la fabrication de traditions soit nécessaire lorsque des individus et des familles deviennent conscients de la nécessité de maintenir les bénéfiques identitaires de leur appartenance à une élite, qu'ils se soutiennent plutôt de valeurs collectives ou de valeurs individualistes et égalitaires.

³⁹ . BOURDIEU Pierre (1982), "Les rites comme actes d'institution", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin, n° 43.

⁴⁰ . BOURDIEU Pierre (1975), "L'invention de la vie d'artiste" in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 2, pp. 67-93.

⁴¹ . PLATON (Ÿ 428-346), *Phèdre* 274 c, p. 164.

⁴² . PLATON (Ÿ 428-346), *ibid.*, 276 a - 277 b, p. 166-168.

Méthodologie

Pour répondre à nos objectifs, nous avons choisi de conjuguer deux échantillons, l'un regroupant des amateurs de généalogie appartenant à une élite traditionnelle des XIX^e et XX^e siècles, et l'autre, des récits généalogiques que ceux-ci ont écrits. Nous avons opté aussi pour deux méthodes d'analyse : une étude *microsociologique* des profils, pratiques et représentations de cette élite concernant l'objet généalogique, selon une démarche *compréhensive*, et une méthode d'analyse des contenus des récits appropriée à des textes écrits dont le but est une conservation et une transmission. Pour ouvrir notre perspective sur l'anthropologie, nous avons réuni en deux corpus les résultats de recherches déjà effectuées sur deux autres populations : le premier corpus rassemblant les conclusions d'André Burguière sur les récits généalogiques de la bourgeoisie des XVII^e et XVIII^e siècles et le second conjuguant celles de plusieurs observateurs des nouvelles populations venues à la généalogie ces trente dernières années.

La population

Pour comprendre le statut du récit généalogique, nous pouvions prendre tout naturellement pour objet d'étude la bourgeoisie, à partir de laquelle notre curiosité sociologique avait été éveillée. Mais, nous devons nous interroger sur la pertinence de ce choix, étant donné notre perspective anthropologique. Nous pouvions compter sur trois populations : deux élites traditionnelles – la noblesse et la bourgeoisie – et les populations nouvellement attirées par la généalogie. En ce qui concernait ces dernières, elles étaient encore parcellaires ; il y avait donc de nombreux points à éclaircir et nous pouvions les choisir pour en faire notre corpus. Mais, ce n'était pas notre intention, car notre but était de comprendre en profondeur ce statut, et elles ne pouvaient pas nous aider : elles étaient trop jeunes venues à la généalogie. Par contre, les questions qui se débattaient à leur sujet, nous voulions pouvoir les poser à notre corpus.

Il restait à opter sur la population traditionnelle. Les analyses faites sur les élites de la noblesse étaient déjà très nombreuses et nous n'aurions eu qu'à en ajouter une de plus, même si nous voulions prendre une autre perspective sur elles : nous aurions pu, en effet, concevoir un corpus en vue d'une orientation plus anthropologique. D'autre part, nous supposons que les récits généalogiques nobles s'étaient écrits avant le XIX^e siècle. Nous avons préféré l'élite bourgeoise. Son rapport à la généalogie n'avait pour ainsi dire pas été étudié aux XIX^e et XX^e siècles, hormis les travaux de Béatrix Le Wita sur la bourgeoisie parisienne de ce XX^e siècle. Les historiens s'étaient penchés sur les siècles précédents, avec notamment Philippe Braunstein et Charles de la Roncière sur l'Italie du nord de la fin du bas Moyen Age, et André Burguière sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles. De plus, nous avons nous-même étudié ce milieu.

L'étude de cette élite pouvait nous faire bénéficier d'une longue histoire concernant la problématique de la conscience généalogique de soi comme les précédentes. De même, elle pouvait nous livrer des données relatives à plusieurs contextes sociohistoriques et donc à plusieurs époques. En effet, nous ne voulions pas dépendre d'un contexte spécifique par peur de tisser des rapports trop rapides entre lui et nos données. Nous avons aussi besoin de rencontrer des informateurs capables de parler avec aisance de la généalogie et possédant une documentation abondante. D'autre part, cette élite a été la dernière couche sociale, dans l'histoire européenne, jusqu'à ces cinquante dernières années, à se concevoir une identité généalogique d'elle-même et elle s'est construite non sans question et inquiétude de la part de la noblesse qui jusqu'alors avait le privilège de faire seule sa généalogie : elle se trouvait donc comme les nouvelles populations sans prédestination instituée et pouvait donc plus qu'un corpus noble permettre de révéler des motivations comparables. Enfin, un tel choix nous permettait de mettre à l'épreuve nos hypothèses sur un milieu très analysé sociologiquement, ce qui nous laissait de la disponibilité pour mieux nous centrer sur notre objet.

Nous n'avons pas puisé, pour définir notre population, dans toutes les catégories de la bourgeoisie. Nous avons choisi une grande bourgeoisie provinciale et citadine : la grande bourgeoisie lyonnaise. Plusieurs raisons nous ont amenée à un tel choix. Tout d'abord, nous bénéficions déjà d'un certain nombre d'informateurs privilégiés chez elle et savions pouvoir consulter auprès d'eux des récits ; c'était d'ailleurs à partir de la remise de leurs récits qu'était née l'idée de faire leur analyse dans le cadre d'un doctorat. D'autre part, c'est une telle bourgeoisie qui nous donnait le plus de chance d'obtenir la grande profondeur généalogique que nous souhaitons.

On pouvait penser qu'un corpus retenant plusieurs catégories de bourgeois pouvait permettre de mieux voir apparaître les étapes du processus amenant à la naissance d'une conscience généalogique de soi. Mais, un tel projet était difficile à mettre en place car il nécessitait de savoir clairement délimiter les frontières sociales entre ces catégories. On sait que la bourgeoisie ne se définit pas par des critères simples dans la mesure où elle n'est pas identifiée à une catégorie sociale et notamment qu'elle ne se saisit pas par les seules variables de la catégorie professionnelle et du niveau de vie. Elle s'évalue aussi par la conjugaison des variables de l'ancienneté et de la notabilité dans sa localité et au sein de son élite. Aussi, de tels repères étaient aléatoires à saisir par le chercheur, car ils étaient ordonnés à des lois internes au milieu faisant jouer le renom et le poids des ancêtres et reposaient sur des valeurs à instruire avec nuances et discrétion et pas toujours démontrables à celui qui n'est pas de l'intérieur.

De plus, rien ne nous permettait de situer le rapport à tenir entre le niveau d'intégration du bourgeois dans son milieu et la conscience généalogique qu'il pouvait avoir de son identité. Car, si on trouve des généalogistes dans la bourgeoisie, la généalogie n'est pas pour autant, et loin de là, un objet d'intérêt pour tous les bourgeois. Certes, des généalogies circulent dans les familles, certes on connaît sa généalogie dans ce milieu, mais pour autant doit-on en déduire qu'on a toujours une conscience généalogique de soi et si tel était le cas comment reconnaître le rapport entre celle-ci et le degré d'intégration du généalogiste dans son élite locale ? Aucune enquête ne pouvait nous faire supposer des indicateurs sérieux alors. Enfin, comment isoler des catégories

de niveaux sur plusieurs siècles ? Les critères de choix demeuraient trop aléatoires. Nous devons donc renoncer à viser la connaissance des étapes du processus d'identification généalogique de soi par le choix d'une population représentant plusieurs catégories d'acteurs positionnés chacun à un niveau de progression sur le chemin de l'intégration à l'élite de la bourgeoisie de Lyon, et travailler à partir d'une population ayant d'emblée un fort degré d'intégration.

Mais, si on pouvait être sûr qu'une telle population avait plus de chance d'avoir une forte conscience généalogique, on risquait de ne pouvoir être témoin des enjeux ayant trait à l'émergence de celle-ci, sauf si on pouvait penser les percevoir dans les récits eux-mêmes, dans les rubriques aménagées pour les ascendants que nous supposons d'emblée moins intégrés que les auteurs des généalogies choisis pour composer notre échantillon. Nous prenions le risque, et d'ailleurs rien ne nous disait qu'avant ces auteurs, leurs ascendants avaient eu conscience d'eux-mêmes généalogiquement. Aussi, nous fallait-il absolument mettre au centre de notre étude l'histoire d'auteurs ayant beaucoup investi dans l'histoire généalogique de leur famille et ne pas nous restreindre à une enquête auprès de généalogistes amateurs seulement contemporains et intéressés. En revanche, avec notre corpus, nous pouvions être sûre de voir ressortir les conditions du maintien de cette conscience, ce qui était une de nos questions fortes. De tels choix nous orientaient donc moins vers l'analyse des représentations d'acteurs in situ que vers celle d'acteurs ayant reconstruit leur passé, d'autant plus que nous n'aurions pas accès directement à un certain nombre d'auteurs de généalogies, puisque nous en souhaitions qui aient vécu avant notre époque contemporaine.

Nos options donnaient en conséquence plus de poids aux facteurs de continuité entre les générations qu'à ceux de rupture. Mais, c'était bien le parti pris de notre recherche qui était née de notre interrogation sur les facteurs de stabilisation d'un milieu social dans une ville et qui voyait la généalogie comme l'un d'entre eux. Nous observerions sans nul doute mieux les entrées dans l'élite que les sorties, ce qui était un dommage, car si une conscience généalogique de soi naissait à un moment donné puis se transmettait à des descendants, elle pouvait aussi s'évanouir sous certaines conditions. Nous ne pouvions donc examiner cette étape du processus en tant que tel. Cependant, elle avait autrement et même largement sa place dans notre étude sous les formes de la menace qu'elle constituait structurellement pour le milieu.

Nous nous sommes portée vers une bourgeoisie provinciale et non vers la bourgeoisie parisienne, pour plusieurs raisons. Nous étions plus intéressée par une comparaison des hypothèses de Béatrix Le Wita aux nôtres, notamment en ce qui concernait la problématique de la mémoire généalogique, que de faire nous-même notre étude. D'autre part, il était plus facile de contrôler les processus d'intégration des bourgeois dans leur milieu en province où les contours de la notabilité locale étaient plus simples à observer que dans la capitale, qui avait des frontières floues entre le local et le national. Mais, nous souhaitions une grande ville de façon à bénéficier d'une discrétion assez forte pour exercer librement notre enquête car dans un milieu social aussi restreint, on se connaît bien. Enfin, nous avions un premier réseau déjà constitué dans la ville de Lyon qui nous donnait la chance de pouvoir trouver nos informations par interconnaissance et approfondir nos questions. En effet, les observations que nous

avons à effectuer exigeaient de nos informateurs de prendre beaucoup de temps avec nous, de s'attacher à des renseignements allant jusqu'au détail et surtout d'avoir confiance dans le chercheur que nous étions dans la mesure où ils s'étaient engagés avec nous dans notre étude.

Pour garder à notre étude sa pertinence, nous avons cherché à augmenter l'homogénéité de notre population et avons pris en compte seulement une grande bourgeoisie catholique. Nous ne visions pas le recueil des données d'une population qui pratiquait une religion, mais d'une population dont la confession apportait une unité sociologique pertinente. Les rapports entre la bourgeoisie et la religion catholique ont été complexes dans l'histoire française et ont orienté les identifications de la première – pour ou contre la seconde – jusqu'à faire de cette dernière une bannière dans certaines couches. Nous ne pourrions pas manquer de trouver des branches anciennes de la filiation de nos auteurs ayant opté pour d'autres religions : leur présence reflète les enjeux de l'histoire de cette bourgeoisie.

Le nombre de nos individus et récits de notre échantillon ne pouvait pas, en effet, être trop important, car nous avons besoin de données poussées à un haut degré de détails pour répondre à nos objectifs. Nous devons pouvoir analyser des comportements et des représentations non seulement d'acteurs, mais aussi de leur famille et de leur groupe d'appartenance, et ce sur plusieurs générations. Nous devons aussi définir les organisateurs d'un processus évoluant au-delà du seul temps de vie des acteurs. Aussi, il nous fallait bénéficier d'un échantillon restreint d'acteurs, mais pouvant nous faire profiter d'informations approfondies sur leurs propres parcours et surtout sur ceux des générations qui les ont précédés et qui les ont suivis : nous devons ainsi recourir à une population considérée dans sa dimension transgénérationnelle et donc concevoir un échantillon pouvant la faire valoir et permettre son analyse dans toute sa pertinence.

Les récits généalogiques

Aux côtés de l'étude de notre population, nous avons le souhait d'éprouver un certain nombre de nos hypothèses à partir des généalogies elles-mêmes. En effet, les acteurs vivant aujourd'hui constituaient des sources précieuses d'information pour répondre à nos attentes, soit en tant qu'amateurs de généalogies eux-mêmes, soit parce qu'ils pouvaient parler de leurs ascendants amateurs. Mais, nous voulions aussi que les généalogies délivrent leurs secrets. Elles constituaient un genre et en tant que tel étaient porteuses de représentations qui échappaient à leurs auteurs. L'analyse de leurs contenus pouvait donc permettre de mettre en évidence des fonctions qui ne se laissaient pas facilement démontrer à partir des discours d'acteurs : tout particulièrement leurs fonctions dialogique et mythique, c'est-à-dire les effets opératoires qu'elles pouvaient avoir en direction de leurs auteurs eux-mêmes, de leurs dépositaires⁴³ et du groupe d'appartenance dans lequel elles se concevaient et se transmettaient. Car, si l'écriture généalogique émanait bien d'un acteur donné, en tant qu'il prenait la plume à un moment de son histoire pour tracer les termes de sa filiation et de sa descendance, elle était aussi le mode

d'expression d'un milieu social. L'analyse de contenu pouvait ainsi permettre d'observer ses fonctions dans ce milieu.

Avec une telle analyse, nous pensions pouvoir dévoiler à la fois les formes des discours conventionnels requis par le genre et celles des énonciations libres qui permettaient de lire les messages spécifiques à chaque famille enfermés dans la lettre. Nous voulions mettre en évidence nos généalogies comme des *dispositifs symboliques*⁴⁴ et éliminer, comme le proposait Claude Lévi-Strauss, le critère de la seule conscience pour pouvoir comprendre le sens de nos données. Nous souhaitions voir à l'œuvre *le fonctionnement de l'esprit humain* dans ces généalogies pour mettre à jour l'activité inconsciente qui imposait ses formes à leurs contenus dans l'objectif de leur donner une portée opératoire⁴⁵.

Pour trouver les données permettant d'obtenir ces objectifs, nous avons choisi de travailler sur les généalogies les plus accomplies du genre, c'est-à-dire sur des *récits généalogiques*. De tels récits, nous l'avons vu dans l'introduction, ne sont pas de simples suites d'ancêtres ordonnées selon les règles conventionnelles de la généalogie. Ils content de véritables histoires de familles bien sûr structurées généalogiquement. Nous avons, avec ce choix, la possibilité de faire valoir pleinement les rapports que la généalogie avait avec les problématiques complexes de la mémoire, de l'identité et de l'éthique à la fois individuelles, familiales et sociales.

Nous ne voulions pas de récits qui racontaient la vie d'un seul ascendant, mais qui relaient l'histoire de plusieurs d'entre eux depuis les origines que se donnait une famille jusqu'à une génération déterminée. Certains mettaient au centre de leur trame les événements vécus par un ou deux de leurs ascendants, mais n'ignoraient ni ceux qui les précédaient ni ceux qui les suivaient ; ils nous intéressaient tout autant que ceux qui offraient une part à peu près égale de textes à chacun. L'important était qu'ils prennent l'histoire familiale à partir de *ses commencements* et sur plusieurs générations.

En choisissant un tel type de généalogies, nous restreignons notre champ d'étude. Nous ne pouvions examiner ni les comportements ni les représentations du généalogiste qui était seulement en quête des prénoms, lieux et dates de ses ancêtres. Nous ne pouvions non plus profiter entièrement des conclusions des observateurs des nouvelles populations de généalogistes amateurs qui eux ne faisaient le plus généralement pas de différences entre les deux types de généalogies. Mais, in fine, nous avons plus à gagner en choisissant des récits généalogiques.

⁴³ . Nous entendons par dépositaires les membres des familles de notre population qui avaient en leur possession un ou plusieurs exemplaires d'un récit généalogique et qui les considéraient comme des héritages qu'ils avaient la charge de préserver durant leur vie.

⁴⁴ . Ce terme de *dispositif symbolique* est à concevoir au sens de Claude Lévi-Strauss. Nos généalogies sont, en effet, des dispositifs collectifs familiaux ordonnant selon des règles conventionnelles les structures de la parenté, l'histoire et l'éthique des familles et de leurs membres.

⁴⁵ . L'activité inconsciente de l'esprit consiste à imposer des formes à un contenu, explique Claude Lévi-Strauss dans ses travaux sur les mythes.

Enfin, nous avons à considérer la place donnée par nos récits à la localité au sein de laquelle se mesurait la hiérarchie de la notoriété des familles bourgeoises. Nous avons remarqué que tous les récits qui racontaient les origines de ces familles n'avaient pas pour centre d'intérêt la cité lyonnaise. Ils pouvaient, au contraire, mettre en valeur les activités familiales au sein d'une autre ville dans laquelle les ascendants qui ont fait l'ascension sociale et certains de leurs parents ont pu vivre très longtemps avant de venir à Lyon. Ils ne pouvaient pas être exclus puisqu'il s'agissait bien de généalogistes appartenant à des familles implantées dans la bourgeoisie lyonnaise depuis plusieurs générations. Mais, ils avaient l'inconvénient de ne pas nous faire profiter d'une unité de lieu. Il nous était plus facile de voir Lyon comme le cadre géographique et social unique de l'implantation de notre population. Notre priorité irait donc à des récits dans lesquels le milieu bourgeois lyonnais était mis en scène à Lyon, mais pas exclusivement. A titre d'observation, nous prendrions en compte un cas d'auteur lyonnais ayant mis au centre de son récit un autre lieu du passé familial que Lyon.

L'échantillon

– L'échantillon des auteurs et de leur famille

Etant donné nos attentes, nous devons envisager de retenir deux catégories d'acteurs : des auteurs de récits et des dépositaires qui étaient capables de présenter les auteurs décédés. Nous avons besoin qu'ils soient fidélisés sur plusieurs années car nous avons beaucoup à attendre d'eux. En effet, les contenus des récits généalogiques et de leur documentation suivaient des logiques qui n'étaient pas toujours les nôtres et nous attendions d'eux qu'ils fassent des recherches pour nous. Notamment, ils ne pouvaient pas nous procurer des données sur toutes les branches de leur filiation. Si les lignées patrilinéaires étaient facilement informées, ce n'était pas le cas pour les autres lignées, et principalement pour les lignées alliées à la première, les matrilinéaires étant les parents les plus pauvres en la matière. Le plus difficile était d'obtenir des renseignements sur la famille des auteurs décédés qui étaient pour eux des aïeuls, bisaïeuls, trisaïeuls ou même parfois des collatéraux. Car leur réseau familial n'était pas d'emblée compétent sur les questions qui se posaient à nous. Dans une famille, peu de personnes s'intéressent suffisamment à la généalogie pour bien vouloir passer du temps avec un chercheur.

Pour ce qui concernait la représentativité de notre échantillon d'auteurs, nous ne pouvions pas la déterminer proportionnellement à leur nombre, car nous ne savions pas combien de récits généalogiques circulaient dans les familles lyonnaises et donc sur combien d'auteurs on pouvait compter. Nous savions seulement ce nombre limité et ne pas pouvoir trouver une entrée pour les recenser. Aussi, ce qui nous a guidée a été de retenir le nombre d'auteurs qui pouvaient nous permettre de donner à nos résultats des conclusions probantes. Ce n'était pas chose simple, car réunir entre 10 et 15 auteurs voulait dire multiplier leur nombre par autant d'ascendants et de descendants que leur

généalogie contenait, car tous nous étaient nécessaires pour notre corpus. Nous voulions en effet que notre enquête porte sur les auteurs de nos récits, mais aussi sur les membres de leur famille, ce qui faisait de notre échantillon plus un ensemble de familles que d'individus. Il ne s'agissait pas de découvrir seulement le profil des auteurs et leurs motivations vis-à-vis de leurs pratiques généalogiques à partir d'une enquête auprès d'eux, dans la limite de leurs observations et de leurs indications, mais de définir leurs positionnements et ceux des membres de leurs familles les uns par rapport aux autres et relativement à leur milieu de vie, pour comprendre les dynamiques identitaires en jeu entre les générations et les lignées.

Pour obtenir toutes les données qui nous étaient nécessaires, nous devions avoir connaissance d'informations sur le cycle des membres d'une famille d'un auteur sur au moins 7 générations : 2 générations de ses descendants (ses enfants et ses petits-enfants, ses neveux et petits-neveux et leurs alliés respectifs), sa génération (avec sa fratrie, ses cousins germains et issus de germains paternels et leurs alliés respectifs), 4 générations de ses ascendants dont celles de ses parents avec leurs fratries, cousins germains paternels et alliés respectifs, celles de ses 4 grands-parents et 8 arrière-grands-parents, leurs fratries et alliés respectifs et enfin celle de ses 16 trisaïeuls. Nous devions donc rassembler des données sur 220 individus par auteur en moyenne distribués sur 7 générations. Nous souhaitions au minimum les informations concernant leurs cycles de vie et dans l'optimum sur leur histoire⁴⁶.

Au commencement de notre enquête, nous savions pouvoir rencontrer sûrement un seul auteur qui venait de finir une version dactylographiée de son récit et éventuellement un second, par l'intermédiaire de l'un de nos dépositaires, mais il s'agissait d'un homme très âgé (88 ans). Nous avions aussi connaissance de l'existence de quatre récits d'auteurs décédés avec la possibilité de nous informer auprès de quatre de leurs dépositaires, mais nous savions déjà que les informations seraient partielles. Nous devions donc prévoir de compléter nos données sur ces quatre auteurs et, pour cela, la seule méthode était de remonter un réseau nous menant de cousins en cousins à celui qui détenait les informations attendues, mais qu'alors personne ne connaissait ou nous permettant de cumuler avec chacun de ces cousins les renseignements recherchés. Pour donner place dans notre échantillon à des auteurs non contemporains, nous dépendions des dépositaires de leurs récits et nous savions que les trouver exigeait une longue quête. Être conduite jusqu'à un auteur ancêtre nécessitait donc une enquête préalable à notre enquête.

Nous avons mené cette première enquête qui nous a amenée à prendre contact avec plus d'une vingtaine de familles de notre population et à lire les récits qui y circulaient. Mais, au vu de nos exigences, nous n'en avons retenu que 11 pour composer notre échantillon. En effet, sur ces vingt familles, nous en avons choisi 15 sur lesquelles nous

⁴⁶ . Pour compter ce nombre moyen de membres des familles des auteurs dont nous avons besoin, nous avons évalué une moyenne de 5 enfants par génération (hormis la génération des petits-enfants pour laquelle nous en avons considéré 4, car ils étaient, pour beaucoup de nos familles, nés à notre époque contemporaine et donc accusaient les effets du contexte social environnant) et sur ces 5 enfants, seulement 3 avec alliance et postérité. Nous avons renoncé à prendre en compte les données de la parentèle maternelle de nos auteurs devant la trop grande difficulté pour les obtenir.

avons mis à l'épreuve nos hypothèses, mais n'avons proposé nos résultats que sur 11 parce que certaines informations manquaient sur 4 d'entre elles. Quoi qu'il en soit leur présence ou leur retrait ne changeait en rien nos conclusions⁴⁷. Ainsi, notre échantillon d'auteurs a été composé de 4 auteurs contemporains et de 7 appartenant à des époques antérieures. Nous n'avons retenu qu'un seul auteur n'ayant pas pris pour centre la ville de Lyon, prenant le risque de gagner en observation et de perdre en lisibilité⁴⁸. La liste des récits se trouve dans la bibliographie, les patronymes et prénoms ayant été modifiés⁴⁹.

Retenir un tel nombre de familles nous demandait de réunir des données sur 2 420 individus en moyenne : au minimum les coordonnées de leur cycle de vie et à l'optimum leur histoire. Mais, il fallait ajouter à ce nombre les données intéressant les 8 dépositaires des récits des auteurs décédés car nous avons besoin de comprendre aussi leurs rapports à la généalogie, soit ajouter les membres de trois générations supplémentaires en moyenne, donc 240 individus en plus⁵⁰. Nous avons donc besoin de rassembler 2 660 noms, prénoms et cycles de vie au minimum, et histoires de vie au maximum.

Enfin, nous avons sélectionné dans notre échantillon six auteurs et leurs familles à titres d'exemples pour nous accompagner systématiquement, dans notre démonstration, tout au long de la restitution des analyses de contenus de nos récits. Nous en avons fait notre *corpus de référence*. C'est à partir d'eux que nous exposerons nos résultats : quatre d'entre eux feront l'objet d'un développement très détaillé et deux seront traités plus synthétiquement, pour ne pas noyer le lecteur par trop d'histoires. Mais, nous ajouterons systématiquement en conclusion les résultats relevés sur au moins deux autres auteurs et familles, choisis au choix, au vu de la pertinence des enjeux étudiés, pour faire percevoir

⁴⁷ . Avoir travaillé sur ces quatre familles nous a apporté des variantes supplémentaires à celles de notre échantillon et pour l'une, qui appartenait à une noblesse consulaire, à bien repérer les bornes qui existaient entre modes de vie grand bourgeois et mode de vie noble et non aristocratique, ce qui nous a été fort utile car nous avons pu approcher, de l'intérieur et avec nos outils, ce qui était commun et différent dans leurs écritures généalogiques.

⁴⁸ . Dans plusieurs cas, nous devons exclure ce récit de notre analyse ou prendre en compte les données avec un décalage d'une génération, notamment lorsqu'il sera question de repères concernant Lyon et la génération enracineuse dans la cité. En effet, la localité qui est le centre, pour cet auteur, est une petite ville de l'Ain dans laquelle son grand-père a fait fortune. C'est le père qui vint à Lyon et y introduisit sa descendance. Le récit a aussi sa spécificité : il est un discours oral transcrit – le seul de notre échantillon – commémorant le centenaire d'une maison de famille.

⁴⁹ . Nous avons modifié les patronymes et prénoms de nos auteurs et des membres les plus proches de leur famille, notre étude n'engageant pas nos seuls informateurs, mais aussi leurs fratries et collatéraux. Nous le regrettons dans la mesure où ces patronymes évoquent des individus et des familles ayant un renom à Lyon et en France, et donc apportant par leur présence un intérêt historique. La liste bibliographique n'est pas classée dans l'ordre chronologique de publication des récits, mais selon l'indice numéroté que nous leur avons donné.

⁵⁰ . En effet, il fallait ajouter aux généalogies de nos auteurs celles de nos dépositaires qui étaient leurs descendants en ligne directe ou issus de collatéraux. Pour 6 dépositaires, nous devons compter seulement leurs fratries et propres descendants, mais pour 2, il fallait ajouter leurs ascendants parce qu'ils se trouvaient être de la parentèle des auteurs, soit 30 individus en moyenne pour chaque dépositaire (nous avons considéré une moyenne de 5 enfants – et alliés – dont 3 avec postérité par fratries, à l'exception de la génération des petits-enfants où nous en avons compté 4 en moyenne).

les variantes. Ainsi, le lecteur pourra compter sur l'exposé de données concernant plus de la moitié de l'effectif de l'échantillon ; il pourra avoir une large idée de la diversité des écritures généalogiques, nous espérons, sans trop se perdre.

• Les critères de choix de nos auteurs

Les auteurs devaient remplir plusieurs critères pour satisfaire à notre échantillon. Dans la mesure où nous visions une grande bourgeoisie pour sa longue mémoire et sa forte intégration à son élite, nous avons voulu qu'ils appartiennent à des lignées pouvant faire valoir une ancienneté d'intégration à Lyon d'au moins 5 générations à partir d'aujourd'hui. Pour les contemporains, eux ou leurs enfants adultes devaient être nés à Lyon après quatre générations d'ascendants directs y ayant vécu, peu importe la lignée. Pour les auteurs non contemporains, nous ne pouvions prévoir leurs degrés d'intégration dans la cité, car nous ne connaissions pas à l'avance leur identité et donc la génération à laquelle ils pouvaient appartenir. C'est pourquoi nous avons retenu les 5 degrés d'ancienneté à l'attention des dépositaires de leurs récits. Ainsi, avons-nous des auteurs bien établis à Lyon et d'autres dont rien ne prédisait qu'ils aient été issus d'une filiation très intégrée à la ville. Ce qui nous importait, car nous n'avions pas d'élément pour supposer que les auteurs de récits généalogiques étaient des citadins très enracinés dans leur élite.

Ensuite, leurs patronymes devaient faire partie des noms de familles qui avaient compté dans l'histoire locale de Lyon durant le XX^e siècle ou dans les deux siècles précédents, et qui étaient encore évocateurs de cette histoire aujourd'hui. Nous retenions une famille lorsque nous en trouvions des membres en ligne directe dans les livres d'histoire locale ou nationale ou dans l'annuaire du *Tout Lyon*⁵¹.

Nous n'avons pas prévu de critères d'âge et de sexe dans la mesure où nous ne connaissions pas par avance les profils identitaires des auteurs de généalogies bourgeoises. Nous présumons par les travaux de Maurice Halbwachs et des observateurs des nouvelles populations de généalogistes amateurs que nos auteurs pouvaient avoir au moins une soixantaine d'années, mais nous n'étions pas sûre qu'ils n'aient pas déjà largement entamé leur généalogie avant cet âge, au vu de l'ancienneté de la bourgeoisie de notre population. Concernant le critère de sexe, nous pressentions, étant donné la sociologie des élites traditionnelles et les résultats des analyses des populations nouvelles de généalogistes amateurs, que notre échantillon serait majoritairement de sexe masculin : il est composé de 9 hommes et de 2 femmes (les numéros attribués aux femmes, dans nos tableaux, sont 10 et 11).

Quant au choix de la période de notre étude, nous avons opté pour les XIX^e et XX^e siècles, car nous voulions compter sur des auteurs contemporains pour permettre de comparer nos résultats aux amateurs des nouvelles populations, sans décontextualisation, mais aussi sur des auteurs d'époques antérieures pour favoriser la perception d'organismes plus structurels. Les deux périodes précédentes ont été étudiées par André Burguière et nous souhaitions comparer nos hypothèses aux siennes.

⁵¹ . Les travaux menés par Yves Grafmeyer sur l'annuaire du *Tout Lyon* expliquent comment il faut comprendre le sens de la présence des familles qui y sont présentes. Voir (1992) *Quand le Tout Lyon se compte*, et (1993) "Les Lyonnais du *Tout Lyon* : une population auto-définie par l'interconnaissance et la parenté", in *Milieus et liens sociaux*.

Nous n'avons pu trouver des auteurs qui aient vécu à des dates ayant permis de répartir en quatre périodes égales les deux siècles. Nous ne l'avons pas trop regretté car, au vu de la limite du nombre de familles, nous n'aurions pas pu effectuer une comparaison suffisamment significative entre les modes d'expression généalogiques de chaque période et observer les effets des contextes de ces périodes sur les représentations et les pratiques à l'origine de la conscience généalogique de soi. Il nous fallait plus nous concentrer sur les enjeux structurels des modalités de cette conscience, ce qui était bien notre objectif essentiel. Pour autant, nous n'avons pas été obligée de renoncer entièrement à prendre en compte les effets de contexte, car l'analyse de contenus de nos récits nous les a mis en évidence par une autre voie.

Notre échantillon comporte 5 auteurs ayant écrit leurs récits généalogiques dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les 6 autres se distribuent entre les années 1800 et 1950. L'auteur du plus ancien récit a écrit en 1814 son cahier généalogique et celui du récit le plus récent a fait imprimer son recueil en 1994 (tableau 1).

Tableau 1 : Distribution des dates d'achèvement des récits généalogiques de notre échantillon

Auteurs/ périodes	1	2	3	4	5	6	7	8 ⁵²	9	10	11	Total
1800/1850											1814	1
1851/1900									1892			1
1901/1950	1924	1941			1945			1918				4
1951/2000			1994	1988		1971	1983			1986		5

Notre échantillon montre donc 2 auteurs ayant achevé leur ouvrage au XIX^e siècle, mais il faut ajouter qu'un 3^e a commencé le sien à la fin du XIX^e siècle, car son recueil est une suite de lettres dont la première fut datée de 1878 et la dernière de 1918. Les 9 autres auteurs ont mis un point final à leurs récits au XX^e siècle, 4 pendant la première moitié et 5 durant la seconde moitié. Si l'on se réfère à leur naissance, nos auteurs se distribuent entre les années 1750 et 1920 (tableau 2).

Tableau 2 : Distribution des dates de naissance des auteurs des récits de notre échantillon

Auteurs/ périodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total
1750/1800											1754	1
1801/1850								1849	1812			2
1851/1900	1863	1854			1886							3
1901/1950			1929	1914		1906	1909			1923		5

Un auteur est né dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, 5 au XIX^e et 5 dans la première moitié du XX^e. Ainsi, eu égard à la naissance de nos auteurs, notre échantillon

⁵² . Si la publication de ce récit a eu lieu en 1977, l'écriture, elle s'est terminée en 1919. Il s'agissait avant sa publication d'une suite de lettres de l'auteur adressés à ses enfants. La première est datée de 1879. C'est le cas aussi de l'un des récits que nous avons mis de côté.

prend bien en compte plusieurs périodes malgré sa distribution inégale : il le fait suffisamment pour nous rendre compte si des différences entre les structures de nos récits ou les comportements de nos auteurs peuvent avoir quelques rapports avec les effets de contextes.

• La place des dépositaires dans notre échantillon

En choisissant de ne prendre dans notre échantillon que des auteurs de récits généalogiques et non leurs dépositaires, nous mettons de côté tout un pan de la recherche utile à la compréhension de la problématique de la conscience généalogique de soi et surtout de son maintien. En effet, il était précieux de pouvoir considérer les pratiques et les représentations de ces dépositaires (les descendants des auteurs) pour montrer comment les récits et l'histoire familiale pouvaient être réactivés dans les générations postérieures à celles des auteurs. Nous pouvions, avec eux, mieux cerner comment la mémoire généalogique se produisait, car les auteurs ne pouvaient pas sans les relais de leurs dépositaires donner de l'avenir à leur passé. Il ne suffit pas de produire la généalogie, il faut qu'elle puisse être sollicitée par les générations à venir.

Nous avons introduit dans notre enquête les questions permettant de mettre en évidence les usages de nos récits dans les générations posthumes à nos auteurs. Seulement, nous avons limité l'étude de ce volet à 5 familles, car la tâche était trop importante pour que nous nous y engagions totalement. Il fallait augmenter encore le nombre de membres concernés pour chaque famille, dans notre échantillon, et établir des problématiques trop différentes de celles élaborées pour répondre à la question de l'écriture de la généalogie. Nous avons, en effet, constaté que l'analyse des enjeux les plus pertinents à mettre en évidence nous obligeait à concevoir une nouvelle thèse, si nous voulions aller au-delà des conclusions déjà formalisées par d'autres chercheurs sur le sujet. Nous avons quand même voulu restituer, sur un corpus restreint, les problématiques en jeu, pour la seule étude de la destinée posthume de plusieurs récits, ayant appartenu à des dépositaires de plusieurs générations⁵³.

Il nous a été difficile de trouver des dépositaires de récits généalogiques capables

⁵³ . En effet, nous avons fait une enquête très détaillée auprès de 5 dépositaires des récits d'auteurs non contemporains de notre corpus. Nous voulions montrer la spécificité de leur profil, c'est-à-dire ce qui les rendait dépositaires de la continuité de la conscience généalogique de leur identité familiale plus que l'un de leurs frères ou sœurs ou l'un de leurs cousins. Nous en verrons quelques facteurs qui sont déterminants dans notre étude sur les voies posthumes de transmission de nos récits. De plus, nous voulions présenter les pratiques de réactivation de la mémoire familiale que ces dépositaires pouvaient développer, soit en prenant part activement à des rassemblements de type commémoratifs (soit en y assistant seulement, soit en les initiant), soit en sollicitant l'intérêt des membres de leur famille sur les récits eux-mêmes ou sur des généalogies plus simples ou encore sur d'autres documents familiaux, en les faisant par exemple rééditer, photocopier ou bien aussi en les synthétisant eux-mêmes pour une lecture plus aisée ou encore en écrivant une suite, des précisions, etc. Enfin, nous avons recensé les documents de familles que ces dépositaires avaient en leur possession, pour voir la place qu'ils donnaient aux récits et examiner comment s'équilibraient leur nombre et leur ancienneté entre les branches paternelles et maternelles. Les résultats ne paraîtront pas ici, dans la mesure où ils ne portent que sur la moitié de notre échantillon, mais ils nous ont permis de nuancer beaucoup notre propos sur le soin et l'importance donnés aux documents familiaux et aux niveaux de connaissance que pouvaient avoir les membres d'une grande bourgeoisie.

d'être pour nous des informateurs. En effet, avoir chez soi dans un placard, dans un grenier, ou dans une malle un récit, quand on était fils, petit-fils, arrière-petit-fils ou neveu, petit-neveu, etc., ne voulait pas dire que l'on en connaissait le contenu et l'origine de sa conception. Plusieurs de ceux que nous avons rencontrés ne pouvaient rien ou presque rien nous en dire. Ils savaient quelques morceaux de vie de leurs ascendants qu'ils pensaient avoir lue dans ces récits un jour lointain, mais n'étaient pas sûrs de ce qu'ils citaient et nous renvoyaient à d'autres membres de la famille peut-être mieux informés à leur avis.

Nous pensions qu'en cherchant des dépositaires de récits manuscrits originaux nous trouverions des personnes bien informées. De plus, nous supposions qu'un tel dépositaire était bien connu par les autres membres de la famille qui en possédaient une copie et qu'il était facile de le trouver. En fait, il n'y avait pas d'évidence à cela. D'abord, l'original pouvait avoir disparu, avoir sans doute été jeté par un aïeul ou un collatéral ou bien être resté en souffrance chez un bouquiniste. Nous pouvions donc chercher inutilement : personne ne savait parfois, mais personne ne pouvait assurer que quelqu'un d'autre savait. Quand les originaux étaient localisés, on pouvait trouver des dépositaires dynamiques dans la réactivation de la mémoire généalogique de leur famille, mais aussi d'autres les sachant dans un tiroir et les ayant parcourus ou lu à un moment donné sans qu'ils puissent dire ce qu'il y avait. Nous avons rencontré des dépositaires de copies qui connaissaient aussi bien l'histoire familiale que les dépositaires de l'original. Ainsi, il n'y avait rien de systématique dans les rapports que pouvaient avoir les dépositaires de récits à leurs savoirs sur leur histoire familiale.

Les dépositaires de nos récits ont donc été choisis selon les mêmes critères que ceux retenus pour nos auteurs. Mais, il pouvait y en avoir, pour un auteur, plusieurs si nous n'arrivions pas à obtenir chez un seul suffisamment d'informations ou bien n'en avoir aucun si les récits et les documents les renseignant avaient laissé trace des informations dont nous avons besoin. Il est arrivé que les dépositaires d'un récit puissent nous informer sur un auteur du fait de rebouclements d'alliances.

– L'échantillon des récits généalogiques

Quant à notre échantillon de récits, il dépendait de notre échantillon d'auteurs. Dès la consultation de nos premiers récits, nous avons constaté qu'ils pouvaient être volumineux. Aussi, il fallait compter devoir effectuer nos analyses de contenu sur des textes qui ressemblaient plus à des ouvrages qu'à des généalogies, ce qui augurait d'un travail considérable puisque nous voulions ces analyses très instruites. Nous devons donc choisir une méthode capable de traiter de longs textes en détail.

Pour retenir un auteur dans notre échantillon, il fallait que son récit ait bien les attributs du *récit généalogique* et non d'une simple suite généalogique. Nous souhaitions voir présenter les événements concernant la vie des membres de la famille dont l'histoire était racontée depuis le premier trouvé, à partir d'archives et de souvenirs, et voir porter des commentaires personnels par l'auteur. Les récits devaient avoir des structures syntagmatique et paradigmatique généalogiques, c'est-à-dire construites à partir d'une énumération des membres d'une même famille selon un ordre – des plus anciens aux

plus récents – cet ordre étant diachronique et suivant un plan d'écriture ; ce plan devait correspondre à une logique de déchiffrement et combiner à la fois une lecture horizontale et une lecture verticale en déclinant, pour chaque génération, les branches latérales et leurs descendances, avant de revenir à l'axe des ascendants directs. Nous acceptons qu'ils organisent leur structure syntagmatique sous des formes différentes : unilinéaire ou arborescente, ascendante ou descendante, etc. Ils ne devaient pas être des récits romanesques même partiellement, ni des récits de vie d'un membre de la famille, ni des mémoires restreints à leurs auteurs. Enfin, nous devons vérifier aussi si les auteurs étaient bien membres des familles dont ils contaient l'histoire : notre étude voulait porter sur des productions de familles et non sur des œuvres historiques, à l'exemple de l'histoire des Brac⁵⁴.

Ce n'était pas toujours chose évidente que de savoir dès l'immédiat qui était les auteurs des récits qui nous étaient remis. Il fallait, la plupart du temps, que nous lisions attentivement ceux-ci, car les auteurs n'étaient pas toujours désignés sur les exemplaires que nous avons en main. Et, s'ils l'étaient, ils pouvaient n'avoir pas laissé trace de leur position généalogique. En effet, la plupart des auteurs ne faisaient pas remonter leurs généalogies jusqu'à eux. Ils les faisaient aboutir à la génération de leurs parents, grands-parents ou arrière-grands-parents sans qu'ils ne signifient les liens de parenté entre ces derniers et eux. En plus, ils pouvaient ne pas porter le même nom que les dépositaires qui nous les remettaient s'il s'agissait pour ces derniers de généalogies provenant d'un ascendant maternel. Lorsqu'ils s'intégraient dans leur histoire, ils pouvaient parler à la troisième personne d'eux-mêmes et porter un prénom usuel dans leur famille, ce qui rendait difficile leur identification.

Enfin, il fallait que, pour chacun des récits, nous nous assurions de pouvoir consulter les originaux lorsque les dépositaires n'avaient que des photocopies et les différentes versions qu'ils avaient pu avoir dans le cours de leur conception. Nous devons pouvoir être autorisée à en prendre une copie pour effectuer notre analyse de contenu qui exigeait plusieurs mois de travail.

Nous avons donc, au bout du compte réuni un échantillon de 1 060 pages, soit ayant une moyenne de 96 pages par récit. Le plus volumineux compte 211 pages et le plus bref 9 pages (tableau 3).

Tableau 3 : Nombre de pages des récits généalogiques de l'échantillon

Nbre de pages/ Récit	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total	Moy.
Nbre de pages	94	117	131	11	9	187	211	149	39	19	93	1060	96

Nous aurions voulu présenter tous les récits de notre corpus, mais le cumul de leurs nombres de pages et surtout la nécessité de leur anonymat nous en ont empêchée.

⁵⁴ . ZELLER Olivier, SAINT-ROMAIN (de) Michel, *et al.* (1986 pour le 1er tome), *Une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la IIIe République : les Brac. Racines, Alliances, Fortune*, préface de Maurice Garden, 4 tomes (dont un de généalogies).

Néanmoins, nous avons pu en choisir deux, dans notre corpus de référence, à titre d'exemple et en avons fait un volume annexe : il s'agit du *récit 3* et du *récit 4*⁵⁵. Le lecteur pourra observer deux des modalités de leurs grandes diversités, que nous avons décrites dans notre première partie. Il bénéficiera de l'ensemble des énoncés pour exercer sa *compétence* d'interprète, au sens d'Algirdas Julien Greimas.

Le recueil des données concernant les auteurs

Nous avons donc à notre disposition trois sources : les auteurs, les dépositaires et les récits. Avec elles, nous devons rassembler les informations qui nous permettaient de mieux appréhender les conditions dans lesquelles pouvait naître et se perpétuer une conscience généalogique de soi ; nous devons pouvoir définir les rapports qui existaient entre identité et mémoire familiale. Aussi, nous avons sollicité nos sources principalement dans l'objectif de connaître nos auteurs, de définir leurs places et leurs fonctions dans leur famille, de repérer celles de ses autres membres, de comprendre les motivations conscientes et inconscientes de leur écriture généalogique, de reconstituer l'histoire de la conception, de la publication et de la transmission de leurs récits dans la suite des générations et enfin de dégager les fonctions du genre généalogique pour un groupe d'appartenance.

Nous avons préféré mener nos entretiens concernant nos auteurs avant d'effectuer l'analyse des contenus de nos récits. Nous souhaitons en effet nous situer en observateur d'un groupe avant d'être l'analyste du dispositif symbolique qu'il a produit et qui le structure. Nous voulions nous trouver dans la même perspective que les chercheurs ayant travaillé sur les nouvelles populations de généalogistes amateurs, c'est-à-dire recueillir les points de vue des auteurs contemporains concernant leur récit et des dépositaires sur celui de leur ascendant. Une telle méthode nous faisait risquer de reprendre notre enquête si nous découvrions après l'analyse des contenus des récits, de nouvelles hypothèses insoupçonnées alors. Nous avons donc anticipé cet inconvénient en nous réservant la possibilité de rencontrer nos informateurs régulièrement, mais de toute façon, il était nettement préférable à celui qui aurait été de nous perdre dans les niveaux d'analyse que nos récits comportaient ; étant indigène, nous étions inquiète de ne pas être capable de reconnaître les énoncés qui, comme le dit Bronislaw Malinowski, pouvaient être remis à l'histoire pure, à la légende mi-historique ou au mythe.

Nous avons rencontré très longuement et pour certains d'entre eux à de nombreuses reprises, 3 auteurs et 12 dépositaires, et effectué 33 entretiens avec consultations d'archives. Les entretiens ont porté sur le profil et l'histoire des auteurs, sur ceux de leurs ascendants et descendants, sur la conception de leurs récits, sur leur transmission et leur conservation, etc. A chacun, nous leur avons demandé des généalogies complètes sur leur filiation pour 7 générations. Mais, celles-ci n'ont pas pu être constituées en une seule

⁵⁵ . Pour le premier récit, nous avons été autorisée par son auteur à le joindre à notre thèse. Pour le second, nous l'avons rendu anonyme.

fois ou avec un seul dépositaire. Il nous a fallu mener de multiples quêtes en sus pour obtenir une date, un lieu, la fratrie d'une arrière-grand-mère, une précision sur un cousin issu de germain, un nombre de fils par rapport à celui de filles, etc., enfin des données qui pouvaient paraître des détails, mais qui nous étaient indispensables au vu de nos attentes. Notre plus grande difficulté a été de réunir les informations concernant les lignées maternelles et surtout les lignées matrilineaires hormis lorsqu'elles étaient nobles ou de très ancienne bourgeoisie. Nos informateurs se sont souvent mis en quête eux-mêmes pour nous apporter les données que nous cherchions en téléphonant ou écrivant à leurs frères ou sœurs ou cousins. Enfin, nos récits et les documents familiaux consultables qui pouvaient les accompagner étaient aussi des sources d'informations très riches. Nous avons été reçue aux domiciles des auteurs et des dépositaires – à Lyon ou dans sa banlieue – ou encore dans leurs propriétés de famille. Ils pouvaient être ou non accompagnés de leurs conjoints, lors des entretiens.

L'analyse des données

Nous avons deux analyses à effectuer : l'une portant sur le corpus des 11 généalogistes et l'autre sur les 1 060 pages de leurs récits. Nous voulions dégager les profils identitaires, les positions généalogiques, les motivations et les pratiques de chacun de nos auteurs. Nous souhaitions, après, mettre en évidence, avec l'analyse de contenu, *l'intentionnalité* des discours, pour faire ressortir les enjeux qui dépassaient leur seule volonté et pour déterminer les fonctions des récits. En conclusion, nous avons l'objectif d'ouvrir notre perspective sur d'autres populations à partir du corpus déjà analysé par d'autres chercheurs : aussi, nous avons recensé nos données dans des textes précis – ouvrages et articles – resituant leurs résultats.

– Les données concernant les auteurs

Au vu de l'homogénéité de notre population et de la nature de nos objectifs, nous avons opté pour une analyse microsociologique de nos données dans une perspective compréhensive sur elles. Pour nous y engager, nous avons retenu plus spécialement les variables qui suivent. Pour ce qui concernait le profil des auteurs, nous avons pris en compte le sexe, l'âge à l'écriture, le rang dans la fratrie (ainsi que celui d'ascendants), le statut familial, la trajectoire géographique et sociale (intragénérationnelle et intergénérationnelle), la position dans la configuration de la filiation, et les motivations. Pour ce qui concernait la conception de leurs récits, nous avons instruit leur genèse textuelle, leurs modèles exemplaires, leurs sources autographes, leurs modes de publication, leurs destinataires et les pratiques de leur transmission posthume. Notre souhait était de rendre compte des récurrences, variantes et différences pertinentes.

– Les discours de nos récits

• Le choix de la méthode

Nous avons choisi une méthode d'analyse de discours appliquée aux textes littéraires issue des travaux du linguiste Algirdas Julien Greimas, appelée *analyse sémiotique*⁵⁶. Ce choix reposait sur plusieurs facteurs. Tout d'abord, nous avions à travailler sur des textes écrits et qui plus est sur des textes dont l'écriture était un moyen de transmission en vue d'une conservation de contenus. Or, cette méthode avait particulièrement cherché à dégager les règles d'analyse concernant des textes décontextualisables. En effet, nos récits étaient des textes contextualisés produits pour être décontextualisés puisqu'ils étaient rédigés pour l'avenir et devaient être conservés en témoignage du passé.

Notre méthode devait pouvoir aussi être appliquée à des volumes d'inégale ampleur, c'est-à-dire permettre à l'analyste de rendre compte de textes très volumineux et d'autres de petite taille. Il fallait donc qu'elle offre des règles capables d'interpréter ces deux catégories de textes sans que l'une ou l'autre pâtisse car nous souhaitions des analyses très approfondies pour chacune. Le seul inconvénient était le temps à consacrer à l'analyse qui variait en fonction de l'épaisseur des recueils. Les études des discours de nos récits nous prirent des mois et des mois de travail, car, voulant des données précises pour produire nos hypothèses, nous ne pouvions opérer sans entrer dans toutes les étapes de nos textes, notre corpus ayant des formes très variées et n'étant pas conçu pour un usage statistique.

D'autre part, notre méthode avait l'avantage de pouvoir instruire des textes littéraires, ce qui nous permettait de l'appliquer à nos récits qui étaient des fictions, mais aussi d'être une *méthodologie générale*, selon Algirdas Julien Greimas, qui pouvait s'adresser aux sciences sociales et humaines, ce qu'était notre discipline. Bien plus, pour lui, la sémiotique était, elle-même, une science sociale, ce que déjà Ferdinand de Saussure avait vu dans le langage qu'il définissait comme un instrument social⁵⁷.

Algirdas Julien Greimas avait forgé une partie de ses outils en puisant dans les thèses de Claude Lévi-Strauss⁵⁸, notamment pour construire sa méthode d'analyse des mythes. Il avait une très grande connaissance des récits fondateurs de l'Europe et portait un très fort intérêt aux liens entre anthropologie et littérature, ethnologie et linguistique. Toute son œuvre a visé à mettre en évidence les structures de ces catégories de récits et leurs logiques internes en cherchant à en exclure une intention individuelle, mais sans en renier une *intentionnalité*. Sa méthode s'est appliquée principalement à en étudier les *univers sémantiques*, que l'on peut définir comme “ *la totalité des significations pouvant être produites par les systèmes de valeurs coextensifs à une culture donnée (délimitée de manière ethnolinguistique)* ”⁵⁹.

⁵⁶ . Les travaux d'Algirdas Julien Greimas sont enracinés chez les structuralistes (Ferdinand de Saussure et Claude Lévi-Strauss) et chez les formalistes (Louis Trolle Hjelmslev et le Cercle de Copenhague, et Vladimir Propp).

⁵⁷ . Le séminaire d'Algirdas Julien Greimas se trouvait à l'École des hautes études en sciences sociales.

⁵⁸ . Voir notamment l'article d'Algirdas Julien Greimas (1966), “Éléments pour une théorie de l'interprétation du récit mythique”, in *Communication*, n° 8, pp. 28-57.

Nous pouvions, avec cette méthode, appréhender en quoi nos récits pouvaient s'inscrire parmi les systèmes culturels, au sens de Claude Lévi-Strauss, au même titre que les mythes, rituels, langues, parenté, etc., sans chercher à les identifier par l'une ou l'autre des catégories. Nous voulions plutôt en faire usage comme d'une méthode “ *exemplaire dans les sciences non expérimentales pour montrer qu'il était possible de saisir des activités inconscientes de l'esprit comme des formes indépendantes de la conception rationnelle individuelle* ”⁶⁰. Nous pouvions ainsi faire valoir nos récits comme des dispositifs symboliques collectifs produits par cet esprit humain et dégager les rapports que les généalogistes avaient avec ces dispositifs. En effet, nous supposions que l'écriture généalogique produisait des formes qui provenaient d'une conception rationnelle individuelle, mais aussi d'une activité qui lui échappait. Nous pouvions mettre en évidence la fonction symbolique de nos récits, c'est-à-dire, celle qui permettait de dégager un individu ou un groupe de la confusion du réel, par une mise en ordre opératoire de son univers.

Ce qui nous intéressait aussi dans cette méthode, c'était que les traits concernant les auteurs et les acteurs de nos récits s'analysaient avec les mêmes règles. En effet, en sémiotique, l'auteur fait partie du système étudié et joue sur lui ; sa position au carrefour de plusieurs processus (repérés grâce à la mise en lumière des transformations de la trame narrative, des parcours de figures et des champs lexicaux), permet de lui définir un champ d'interactions avec les autres acteurs et les objets particulièrement précieux qui circulent dans le système. Il était possible ainsi de décrire nos auteurs dans leurs rapports avec les autres membres de leur famille et de voir comment ils se plaçaient au milieu d'eux. Nous pouvions ainsi, notamment, faire valoir leur fonction de médiateur.

D'autre part, la méthode greimassienne donnait du poids à la fonction performative des textes. En effet, nous cherchions à mettre en lumière l'écriture généalogique comme un acte du langage et à interpréter nos récits comme des structures communicatives sans risquer de céder au défaut de la linéarité de l'analyse des messages qui s'y dévoilaient. En effet, Algirdas Julien Greimas estime que les textes délivraient des *messages*. Mais, pour autant, il ne fait pas des lecteurs de simples destinataires de ceux-ci. Il implique le lecteur dans l'action du récit comme il le fait pour l'auteur. Il conçoit leur lien sous la forme d'un *contrat de confiance* qui permet à l'un comme à l'autre de compter sur les effets produits par le texte. Il estime que toute énonciation est *instrument de changement* et se fonde sur la *croyance* pour provoquer celui-ci. Nos récits qui étaient une rencontre entre membres d'une même famille devaient particulièrement donner de l'importance à ce contrat de confiance. Nous pouvions alors compter connaître sur quels événements, symboles, paroles, etc. un tel contrat tenait entre nos auteurs et leurs lecteurs. Nous pouvions penser voir les *stratégies de persuasion* qu'avaient les premiers vis-à-vis des seconds aussi bien que les marges qu'avaient ces derniers pour croire dans la validité de l'énonciation des premiers. En effet, Algirdas Julien Greimas considère que le lecteur est un interprète avec son *rôle* et ses *compétences* spécifiques. Une telle disposition nous

⁵⁹ . SHAEFFER Jean-Marie (1972), “Poétique”, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, sous la dir. d'Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer, p. 167.

⁶⁰ . HENAFF Marcel (1991), *Claude Lévi-Strauss*, p. 110.

était précieuse car nous n'avions pas systématiquement organisé le recueil de nos données dans l'objectif de savoir comment les destinataires de nos récits réagissaient à leur lecture. Enfin, en ce qui concerne le lecteur que nous étions, nous nous savions déjà impliquée dans notre objet d'étude et notre méthode nous permettait de nous y situer à une place définie⁶¹.

Nous avons opté aussi pour cette méthode parce que Algirdas Julien Greimas, inspiré par les travaux de Vladimir Propp, conjugait à la fois la mise en évidence de récurrences – comme le faisaient les structuralistes⁶² – mais aussi de transformations. Il a fait de l'objectif de toute narration une quête pour la *liquidation d'un manque*. En effet, pour lui, tout sujet pris à la phase initiale d'un texte est situé face au manque d'un objet (*disjonction*) et tout le procès décrit sa quête pour obtenir cet objet jusqu'à y aboutir dans la phase finale (*conjonction*). Mais, l'accomplissement de la quête n'est jamais l'exacte application des attentes initiales du sujet. Celui-ci subit des transformations à chaque étape, ce qui lui permet de regarder autrement son objet. Une telle perspective nous permettait de mettre en valeur dans nos récits la présence récurrente et imposante d'enjeux liés à des absences, ruptures, pertes, regrets, etc. de différentes natures qui étaient mis à l'origine de leur écriture par nos auteurs. Elle nous permettait aussi de faire valoir clairement les transformations des rôles et compétences des différents acteurs – des auteurs, des lecteurs, comme des autres membres des familles – face à ces enjeux.

• Les règles principales de la méthode

Nous verrons dans notre troisième partie ce que chaque règle essentielle de la méthode nous a permis de faire ressortir de nos récits. Le travail d'analyse consiste à prendre d'abord chaque texte séparément et à le considérer comme un tout. Le texte, en sémiotique, forme une unité et possède tout ce qu'il faut pour l'interpréter⁶³. Il est avant tout une construction faite avec du langage. Les mots y sont pris dans des parcours, et c'est le parcours qui fait le sens des mots. D'autre part, l'écriture étant soumise à une logique, on doit travailler dans la succession du développement : on prend en compte chaque élément à sa place, car ce qui est après est subordonné à ce qui est avant. Analyser, c'est donc suivre la piste de ces parcours du sens à travers les mots et les expressions du texte, dans le texte.

⁶¹ . Tout d'abord, nous étions impliquée du fait de nos propres origines sociales, mais aussi, comme le voyait Claude Lévi-Strauss, nous savions prendre part à la production d'un nouveau récit des origines aux côtés de ceux que nous cherchions à interpréter, de la même manière que les mythologues conçoivent de nouveaux mythes en se faisant les interprètes de ceux qu'ils étudient. Mais, surtout nous avons découvert à la suite de l'analyse de notre corpus d'auteurs que nous étions dans la même position généalogique que les généalogistes de notre population. Nous étions dans l'ordre des choses que Claude Lévi-Strauss avait rendu manifeste et nous avons pu aborder notre analyse de contenus dans la position du lecteur telle que définie par Algirdas Julien Greimas !

⁶² . Voir le débat sur les différences entre le structuralisme et le formalisme de Vladimir Propp, in Claude Lévi-Strauss (1973), *Anthropologie structurale II*, p. 169 et chapitre VIII. Algirdas Julien Greimas a cherché à concilier les deux courants.

⁶³ . La considération d'autres connaissances n'est pas pour autant exclue de la méthode sémiotique. Seulement, le langage est le lieu de l'interprétation et non le fait historique ni le fait littéraire.

Le texte est l'objet d'une double étude : l'une *narrative* et l'autre *discursive*. La première vise à mettre en évidence la trame du récit. Le travail consiste à relever les *actants* du procès et à observer leurs *performances*, leurs *compétences* et les *objets* qui circulent entre eux. Ces actants sont des acteurs porteurs de fonctions spécifiques : *destinateur* ou *destinataire*, *sujet opérateur*, *adjuvants* ou *opposants*. Ils sont qualifiés différemment selon les procès intermédiaires dans lesquels ils sont inscrits : ainsi dans nos récits, on peut constater, par exemple, certains acteurs ascendants de nos auteurs désignés tour à tour par “ *notre grand-père, notre bon grand-père, mon grand-père ou encore grand-père* ”, ce qui change la représentation du lien que le narrateur veut produire à l'attention de ses lecteurs. La seconde étude a pour objectif de repérer les indices du temps et d'espace (réels et symboliques) dans leurs liens avec les acteurs, ainsi que ceux d'énonciation (je, ici et maintenant). Elle met à jour les *figures* du texte.

Il s'agit ensuite de nommer les rapports qui lient les acteurs entre eux et à leurs objets, étant donné les qualités qui leur sont reconnues, selon les temps et les lieux dans lesquels ils se situent. On peut alors voir émerger les transformations qu'ils subissent au cours du texte et, observant leur logique progressive, mettre en lumière les enjeux que le narrateur a tissé en fil de chaîne derrière sa trame. On peut alors concevoir des hypothèses sur la signification du *message* véhiculé par le texte, dans toute sa complexité et au-delà de l'intention de son auteur.

L'analyse doit porter sur chaque énoncé du texte, ce qui donne à cette méthode sa validité quant à la profondeur dans laquelle les enjeux sont puisés, mais ce qui exige un long et patient travail, et un retour renouvelé sur l'ouvrage, pour comprendre tous les rapports à prendre en compte dans la dynamique du texte. Un tel procédé est possible lorsque celui-ci ne dépasse pas une vingtaine de pages. Dans le cas d'un nombre supérieur, une adaptation est nécessaire. L'effort d'analyse porte alors sur les deux extrémités du texte et sur des morceaux choisis en son milieu. Et, une fois les hypothèses sur la signification retenue, elles sont vérifiées dans tout le texte.

Un texte ne se laisse pas saisir facilement derrière sa trame. Sa longue fréquentation est un gage de sa meilleure compréhension. Elle amène à découvrir des problématiques insoupçonnées dans les toutes premières relations avec lui. Elle introduit aussi le lecteur, petit à petit, parmi les acteurs, jusqu'à lui désigner sa place au cœur des enjeux qu'il met en lumière.

– Les comparaisons avec les autres populations

Pour comparer les résultats provenant de l'analyse de notre élite traditionnelle avec ceux relevés pour les Temps modernes, nous avons choisi un corpus étudié par André Burguière, dont les conclusions ont été exposées dans deux textes (tableau 4).

Tableau 4 : Corpus de deux études sur un échantillon de généalogistes des Temps modernes, publiées par André Burguière

Auteur des recherches / Temps modernes	Travaux étudiés
BURGUIERE André - 1991 - 1992	“La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVII ^e et XVIII ^e siècles”, <i>Annales : Économies, Sociétés, Civilisations</i> , juillet-août, n° 4, pp. 771-788. “La généalogie”, in <i>Les lieux de mémoire : Les France. Tome 3 : De l'archive à l'emblème</i> , sous la dir. de Pierre Nora, éd. Gallimard, pp. 18-51 (coll. Bibliothèque illustrée d'histoire, publié avec le concours du Centre national des lettres).

Pour établir la comparaison avec les nouvelles populations, nous avons compté sur les résultats des recherches de plusieurs de leurs observateurs, effectuées sur des échantillons différents. Nous en avons fait un corpus à partir des publications qui les ont produits (tableau 5). Ces échantillons n'ont pas été constitués selon nos attentes : ils représentent des populations très circonscrites, choisies par ces chercheurs au vu de leurs propres objectifs et disciplines d'origine. Mais, tous ont été conçus pour effectuer une analyse microsociologique et pour mettre en évidence le profil et les motivations des généalogistes des nouvelles populations : c'est ce qui leur donne leur unité. Nous nous sommes reposée sur les seules données et résultats restitués dans les travaux cités : ils sont donc très restreints et les enjeux méthodologiques n'ont pas été exposés du fait des contraintes d'édition. C'est pourquoi, nous resterons prudente dans nos conclusions lorsque nous rassemblerons les termes possibles d'une anthropologie du récit généalogique. Enfin, même si ces comparaisons montraient leurs limites, nous pouvions en profiter pour mieux comprendre les enjeux qui touchaient notre population, en évitant le risque d'interpréter trop vite nos données au vu de notre seul contexte sociologique.

Tableau 5 : Corpus des études publiées sur les généalogistes des nouvelles populations

Auteur des recherches / Nouvelles populations	Travaux étudiés
CABANEL Patrick (1995)	“La 'fièvre' généalogique (1) : depuis quand ? Comment ? Pourquoi ?”, <i>Revue française de généalogie</i> , déc. 1994-janv. 1995, n° 95, pp. 18-21. “Une passion nationale : la généalogie”, <i>Le groupe familial</i> , n° 147, pp. 10-18.
LORQUIN Claire-Emmanuelle (1997)	“La généalogie ordinaire”, in <i>La généalogie entre science et passion</i> , textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, <i>opus cit.</i> , pp. 409-417.
RENARD Pascale (1998)	<i>Les généalogistes amateurs de la Société généalogique du Lyonnais</i> , sous la dir. de Bernard Vernier, Mémoire de maîtrise d'ethnologie de l'Université Lumière Lyon 2, 96 p.
RIBERT Evelyne (1997)	“La généalogie comme confirmation de soi”, in <i>La généalogie entre science et passion</i> , textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, <i>opus cit.</i> , pp. 377-391.
SAGNES Sylvie - 1995 - 1998	“De terre et de sang : La passion généalogique”, <i>Terrain</i> , septembre, n° 25, pp. 124-145. “Une parenté sur mesure... Les nouvelles formes de parenté à l'épreuve de l'acharnement généalogique”, in <i>Adoptions : Ethnologie des parentés choisies</i> , sous la dir. d'Agnès Fine, éd. de la Maison des sciences de l'homme, pp. 275-309 (coll. Ethnologie de la France).
SEGALEN Martine et MICHELAT Claude (1991)	“L'amour de la généalogie”, in <i>Jeux de famille</i> , coord. par Martine Segalen, éd. Presses du CNRS, Paris, pp. 193-208 (préf. d'Alain Girard).

Nos références

C'est le concept de *conscience généalogique* et les travaux de Georges Duby qui nous ont permis de dégager les problématiques généalogiques, des seuls contextes des élites traditionnelles. En effet, les perspectives de celui-ci sur l'histoire sociale du Moyen Age nous ont amenée à comprendre que, dans l'histoire des élites, à partir du moment où un groupe social prenait conscience de lui-même comme identité collective spécifique, il se construisait une identité généalogique de lui-même et mettait en place des stratégies individuelles, dans l'objectif de se préoccuper de l'avenir de sa descendance. Nous avons aussi pu repérer le rapport qui existait entre l'ancêtre qui avait eu *un rôle dans l'histoire* ou qui voulait en avoir un et l'écriture généalogique.

En ce qui concerne l'histoire de la bourgeoisie, nous avons instruit principalement

l'histoire sociologique de son origine avec le point de vue de Max Weber, à travers son étude sur la ville. Cette étude nous a fait découvrir les comportements et le système de valeurs de cette couche sociale au regard des enjeux issus de sa constitution. Notamment, elle nous a conduite à comprendre le paradoxe de la condition du bourgeois, entre mobilité et stabilité, et aussi la fonction de celui-ci dans l'émergence de l'*individualisme* en Europe.

Ce sont les travaux de Charles de la Roncière sur les familles bourgeoises du nord de l'Italie à la fin du XIV^e siècle, d'André Burguière sur les récits généalogiques bourgeois des XVII^e et XVIII^e siècles et de Bernard Groethuysen sur l'esprit du bourgeois du XVIII^e siècle qui nous ont amenée à nous représenter l'importance structurelle de la conservation de la mémoire de l'histoire familiale pour la bourgeoisie. Nous avons particulièrement été surprise, avec les données que Charles de la Roncière apporta sur la famille Velluti, de constater que, déjà à la fin du XIV^e siècle, la généalogie était aussi vivante dans la bourgeoisie et qu'elle contenait des organisateurs forts retrouvés après. Nous avons compris avec Bernard Groethuysen toute l'importance que pouvait avoir le maintien du lien des bourgeois à leurs origines et à leur descendance.

A André Burguière, nous avons emprunté le concept de *récit généalogique*. Il nous a permis de trouver l'unité générique de nos histoires familiales dont les formes et les supports étaient si diversement présentés. A partir de son étude sur ses cinq généalogistes bourgeois des Temps modernes, nous avons construit une partie de nos hypothèses. En effet, en transférant ses hypothèses sur notre population, nous pouvions estimer si les organisateurs de la condition bourgeoise montraient une certaine stabilité à travers les siècles. Notre corpus pouvait être, en quelque sorte, un prolongement dans le temps du sien : le sien pour les XVII^e et XVIII^e siècles et le nôtre pour les XIX^e et XX^e siècles.

D'autre part, ses hypothèses nous ont permis de concevoir toute l'importance du milieu local dans la structuration de l'identité bourgeoise. Nous devons donc prendre en compte comme une priorité dans notre étude les rapports de notre population à ce milieu local qui était pour notre étude, Lyon. Pour comprendre l'attitude de nos auteurs et dépositaires vis-à-vis de l'écriture généalogique, nous devons considérer comme une question centrale leurs stratégies pour perpétuer leur intégration et celle de leur famille dans le milieu qui leur a donné leur identité par héritage : nous avons ainsi pu discerner la place spécifique de ceux qu'il a appelés les ascendants *enracineurs*. Nous avons aussi puisé chez André Burguière certaines de ses suggestions sur le mouvement de démocratisation de l'activité généalogique de ces 50 dernières années. Avec Yves Lequin, nous avons trouvé notre perspective sur le contexte lyonnais de la bourgeoisie, aux XIX^e et XX^e siècles. Nous avons pu articuler, avec son point de vue dynamique, la situation socioéconomique de celle-ci dans la société française de cette époque, la mobilité qui la caractérise et la spécificité du cadre urbain dans lequel elle est installée.

Les travaux qu'Yves Grafmeyer a menés sur la bourgeoisie lyonnaise de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle nous ont permis de comprendre et de préciser les contextes, les pratiques et les représentations de notre population dont la localité de référence est Lyon. Ils nous ont engagée à prendre en compte l'idée que l'analyse de l'identité des bourgeois devait tenir compte de la définition que ceux-ci se faisaient d'eux-mêmes. Nous

avons pu appréhender dans nos récits la mise en œuvre de cette *auto définition* et nous demander alors si les familles de la bourgeoisie ne se confrontaient pas aux mêmes questions que les sociétés dites *sauvages* étudiées par Claude Lévi-Strauss, à savoir si elles ne se préoccupaient pas de maintenir les structures de leur identité à travers le temps en maîtrisant leurs frontières.

Les études de Béatrix Le Wita sur la bourgeoisie parisienne ont été aussi une large source pour nos hypothèses, tout spécialement pour comprendre les rapports que les bourgeois avaient avec leur mémoire. Elles nous ont amenée à élaborer nos questionnements sur la *mémoire généalogique* de notre population et surtout à plus particulièrement tenir compte de cette autre mémoire que l'auteur a désignée comme une *mémoire affective*. En effet, nous avons profité des interrogations que Béatrix Le Wita s'était posée sur les raisons de l'existence de cette mémoire affective dans sa population, ce qui nous a conduite à travailler sur les rapports qui pouvaient exister entre mémoire orale du passé familial et mémoire écrite. Nous avons aussi puisé dans ses hypothèses pour comprendre le mouvement de démocratisation de la pratique généalogique et plus spécifiquement retenu l'impact de la logique d'accumulation sur celle-ci.

Avec les travaux de Josette Coenen-Huther sur la mémoire familiale, nous avons pu comprendre l'impact de certaines variables sur les modes de relation des individus à leur passé et sur leurs comportements vis-à-vis de leur mémoire, et en conséquence avons pu mieux saisir la spécificité de notre population. Nous avons plus particulièrement emprunté deux lois influençant la transmission en rapport avec les variables du sexe et des origines sociales. Nous avons aussi supposé des hypothèses à partir de son point de vue concernant les *négociations* que les couples pouvaient faire pour transmettre leurs mémoires à leurs enfants. Nous avons pu notamment imaginer que la mémoire de nos auteurs avait pu être influencée par le résultat des négociations que leurs parents avaient faites.

Sur la mémoire familiale, encore, nous nous sommes référée aux travaux de Maurice Halbwachs et plus particulièrement en ce qui concerne la variable de l'âge des auteurs. Avec Isabelle Bertaux-Wiame, nous avons pu établir les différences entre les mémoires *mythiques* et *généalogiques*, ce qui nous a permis d'observer les processus en jeu dans le passage que nos généalogistes ont souhaité faire faire à leurs descendants, de l'une à l'autre. Nous avons puisé dans ses hypothèses pour nous aider à définir les objectifs de la conception d'une mémoire généalogique. Enfin, nous avons retenu sa problématique relative à l'influence de la pente sociale sur l'écriture généalogique.

Quant à nos questionnements sur la fonction d'*héritage* de nos récits, nous les avons formulés avec les concepts de Pierre Bourdieu en nous remettant notamment à sa perspective sur l'*institution des héritiers*. Avec les travaux d'Anne Gotman, nous avons pu comprendre que l'un des enjeux dans l'héritage, pour un individu, était la crainte et le risque de voir tomber ses biens en *déshérence*. Nous avons alors pu penser qu'il en était de même pour les biens symboliques et que les familles et leur groupe d'appartenance, qui ne pouvaient se soutenir d'une dévolution, devaient avoir aussi la nécessité de créer des dispositifs comme les récits généalogiques pour retenir des héritiers.

En ce qui concerne les hypothèses relatives aux motivations des amateurs de généalogie des nouvelles populations avec lesquelles nous devons effectuer nos

comparaisons, nous les avons déduites, essentiellement, des résultats des travaux de Claire-Emmanuelle Lorquin, d'Evelyne Ribert et de Sylvie Sagnes. Avec les travaux Martine Segalen et Claude Michelat, nous nous sommes posée la question de l'effet du déracinement sur l'écriture généalogique et du sens des cassures de la mémoire dont les généalogistes pouvaient souffrir. Nous avons pu comprendre que les populations appartenant à la fonction publique et sans doute aux très grandes entreprises multinationales, étaient soumises à des paradoxes entre mobilité et stabilité différents des autres. Avec les perspectives de Martine Segalen sur la sociologie, nous avons pu penser ouvrir nos données sociologiques aux dimensions de l'anthropologie. Nous nous sommes, notamment, interrogée sur l'une de ses questions : l'exercice généalogique produit-il un mythe ou un fantasme⁶⁴ ?

Avec les conclusions d'Evelyne Ribert, nous avons pu formuler l'hypothèse concernant le cas le plus général, à savoir que c'était le renforcement de l'enracinement qui était la visée du généalogiste. Avec celles de Sylvie Sagnes, nous avons pu voir confirmées les thèses du sociologue américain Cardell K. Jacobson (1986), qui fait de la généalogie le moyen, pour des populations stables et bien enracinées, de se défendre du risque de perdre leurs avantages acquis. Nous avons, aussi, pu mieux comprendre que, dans nos récits, les ancêtres érigés en modèles d'identification pouvaient constituer des *lignées électives*, et nous interroger sur les effets que les auteurs attendaient de leur mise en scène. Enfin, nous avons pu constater, avec les résultats de Claire-Emmanuelle Lorquin, que les nouvelles populations rencontraient, de même que la nôtre, la problématique de l'hétérogamie parentale.

Pour avancer dans la compréhension de ces effets attendus, nous avons trouvé nos hypothèses, l'une dans les travaux de Robert K. Merton sur la *socialisation anticipatrice* et l'autre dans ceux de Sigmund Freud sur la *sublimation*. Nous avons pensé que les effets attendus étaient doubles. Pour ce qui concerne le premier, nous en avons compris la pertinence avec les concepts de *groupe de référence* et de *groupe d'appartenance* empruntés à Robert K. Merton qui rendaient compte dans une perspective dynamique du rôle central que pouvaient jouer nos récits dans la reconduction des identifications et des valeurs de notre élite. Et pour le second effet attendu, nous l'avons supposé à partir des hypothèses de Sigmund Freud sur les rapports des individus à l'art. Nos récits constituaient un genre dont le mode d'expression était l'écriture et pouvaient donc profiter des processus de sublimation que celle-ci engendrait. Nous avons pu penser qu'ils étaient un espace symbolique opératoire pour accueillir les souhaits de nos auteurs qui étaient, l'un de concevoir la famille de leur désir à partir d'un support d'expression qui leur permettait de partager cette création avec d'autres, et l'autre, d'élever certains ancêtres de leur choix à une hauteur telle que ceux-ci se trouvent projetés dans une dimension proche du sacré.

Enfin, nous avons repris les hypothèses de Claude Lévi-Strauss sur les mythes pour évaluer jusqu'où les contextes anthropologiques dans lesquels pouvaient vivre nos familles étaient semblables à ceux dans lesquels vivaient les membres des sociétés qu'il a étudiées. En effet, nous avons trouvé chez cet auteur les termes de notre

⁶⁴ . SEGALEN Martine (1981), *Sociologie de la famille*, p. 204.

compréhension de l'origine de l'existence du genre généalogique tel qu'ils pouvaient s'exprimer dans nos pays occidentaux. Nous avons pu nous assurer que nos récits contenaient des mythes et en avaient alors les structures, les fonctions et les effets opératoires, même si nous ne pouvions pas les identifier entièrement comme des mythes, selon la définition de Claude Lévi-Strauss. En effet, pour lui, le mythe est un récit oral, c'est pourquoi nous avons renoncé à nous référer à ses propres méthodes d'analyse pour interpréter nos récits même si nous en avons repris les conclusions. Nous avons cherché à rendre conciliable notre méthode avec la sienne, ce que nous avons trouvé chez Algirdas Julien Greimas⁶⁵. Pour autant, nos récits étaient bien, comme les mythes, en rapport avec une situation sociologique précise, mais n'en n'étaient pas simplement la représentation, fut-ce déguisée ou inversée. Ils traduisaient bien une situation vécue, mais c'était un seul aspect des narrations, une seule strate de cette réalité. Ils intégraient bien des éléments de dimensions topographiques, cosmiques, religieux, etc. Nous avons ainsi emprunté à Claude Lévi-Strauss les concepts de *bricolage*, d'*intelligibilité du monde sensible*, d'*esprit humain*, d'*incompatibilité*, de *structure*, d'*événement*, de *médiateur*, etc. pour produire l'essentiel de nos hypothèses sur la signification de nos récits.

⁶⁵ . En effet, pendant très longtemps, nous avons pensé analyser nos récits avec la méthode d'analyse des mythes que Claude Lévi-Strauss a mise au point. Mais, pour lui, les mythes sont des récits oraux et ne signifient rien tout seuls ; ils s'interprètent les uns par les autres. Nous avons, en effet, à faire à des récits écrits ; nous devons donc procéder autrement pour découvrir leur sens. C'est pourquoi nous avons choisi une méthode qui avait puisé en partie à ses travaux, mais qui s'appliquait à des textes écrits.

Première partie : l'identification des récits généalogiques bourgeois

Dans cette partie, nous examinerons, tout d'abord, l'histoire de la généalogie dans l'intention de mettre en lumière les traits structurels du genre généalogique, ses contenus et les usages qui en ont été faits. Notre perspective se limitera géographiquement à L'Europe puis à la France et visera à mettre en évidence les facteurs sociologiques qui amènent un groupe et des individus à s'intéresser à leur généalogie, à un moment donné de leur histoire.

Nous définirons, ensuite, les contextes historiques, sociologiques et anthropologiques dans lesquels la population bourgeoise a évolué, avec l'objectif de préciser les cadres au sein desquels celle-ci a exprimé et exprime encore sa conscience généalogique d'elle-même. Nous ne chercherons pas à éclairer de manière exhaustive les problématiques de la bourgeoisie déjà largement étudiées en tant que telles. Nous en instruirons seulement les données pertinentes qui nous permettront d'appréhender ce qui a créé et crée toujours le besoin de se donner une identité généalogique de soi, dans ce milieu.

Enfin, nous présenterons les supports et la composition des récits de notre corpus tels que nous les avons recueillis, c'est-à-dire tels que nous les avons vus dans les familles qui en étaient les dépositaires. Nous les décrirons afin d'en faire saisir toute la matérialité et la substance, ainsi que la diversité et le traitement qui leur est fait.

1 – L'histoire du genre généalogique en France

Notre intention est de retracer l'histoire de la généalogie en nous attardant plus spécifiquement sur les raisons qui amènent une couche sociale à s'intéresser à celle-ci et sur les enjeux qui concernent la bourgeoisie et les nouvelles populations de ces trente dernières années en France. Nous souhaitons comprendre, avec cette histoire, comment un tel genre se manifeste dans chaque couche sociale et époque, et pourquoi il persiste encore et même touche de nouvelles couches sociales, dans une société habitée comme l'est la nôtre par des valeurs démocratiques et individuelles. Nous examinerons donc l'histoire de ses usages en Europe et y relèverons plus particulièrement les profils et les motivations des groupes et individus qui l'ont sollicités à chaque période. Nous avons puisé l'essentiel de nos données, sur les périodes qui précèdent le XX^e siècle, dans les travaux d'André Burguière et de Georges Duby.

L'histoire de la généalogie est “ *inséparable de l'histoire des représentations religieuses et des idéologies qui se sont déposées dans la culture occidentale* ”, dit André Burguière ; la généalogie ne s'imposera comme une *science* qu'à la fin du XVI^e siècle, au moment où la *solution iconographique* la plus achevée de sa forme se fixera : l'arbre généalogique⁶⁶. Nous verrons qu'au fur et à mesure du temps, le champ généalogique a agrandi ses frontières : les généalogies ont été d'abord divines puis royales, puis, par le jeu des redistributions régaliennes, patriciennes, puis bourgeoises. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, il en est apparu une nouvelle forme qui a été qualifiée de *populaire, démocratisée* ou *vulgarisée*. Nous chercherons à lui donner une place dans cette longue histoire.

1 – 1. Les origines de la généalogie en Europe

Dans toutes les civilisations antiques, la généalogie se révèle d'abord l'une des composantes essentielles des religions. On la trouve dans la plupart des mythes qui concernent la création de l'homme. Elle émerge en même temps que l'écriture.

1 – 1.1. L'Antiquité

La généalogie est d'abord une succession de rois ou de chefs de peuples mise sous une autorité divine. En effet, les premiers textes écrits qui ne soient pas de simples aide-mémoire comptables sont des listes royales inscrites sous l'autorité des dieux, datées du troisième millénaire avant l'ère chrétienne⁶⁷. On observe ce fait dans tous les

⁶⁶ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 23.

⁶⁷ . Les plus anciennes listes royales ont été mises au jour à Fâta et Abû Salabih (l'une des cités-Etats de la Moyenne-Mésopotamie appelée alors Shuruppak) et datées de 2700-2600 av. J.-C. Nous avons puisé cette information dans l'ouvrage d'Emmanuel de Boos (1998), *La généalogie. Familles, je vous aime*, p. 33.

grands foyers anciens de civilisation. Ainsi en est-il aussi pour les textes judéo-chrétiens qui décrivent les origines de l'homme de notre civilisation européenne. Puis, la généalogie deviendra une descendance, issue d'un ancêtre éponyme divin. Son objectif est alors de fonder la légitimité historique d'une religion, d'un chef ou d'un peuple. Les candidats à un rôle dans l'histoire, en quête de reconnaissance publique, et surtout leurs propagandistes, développent, grâce à elle, un argumentaire où origines et filiations divines tiennent une place de choix. Par exemple, en Grèce, Hérodote fait descendre les hommes des dieux. A Rome, on sait que Romulus et Remus sont les fils de la vestale Réa Silvia et du dieu Mars, et par Virgile qui cherchait à fonder, après la République, la légitimité des empereurs, que la *gens* Julia dont descendait Caius Julius César (Jules César) et Octave-Auguste était directement issue d'Enée, lui-même fils de Vénus.

Mais, on trouve aussi dans l'Antiquité des généalogies profanes. Ainsi, à Rome, dit André Burguière, on en voit, mais seulement dans les familles patriciennes qui configurent des lignes de filiation verticales entre leurs ancêtres les plus anciens et leurs enfants : cette configuration prend en compte des filiations juridiques et non charnelles des lignées. En effet, les masques funéraires en cire (*imagines*) des membres des familles patriciennes étaient conservés. Les morts devenaient ancêtres accueillis dans le panthéon familial où ils contribuaient au renom de leur famille⁶⁸. Pline l'Ancien et Sénèque ont décrit comment l'*atrium* des maisons patriciennes pouvait être décoré de portraits de famille reliés entre eux par des rubans ou des guirlandes, les *stemma*, qui portaient de l'ancêtre commun⁶⁹. Ainsi, dans la civilisation qui a le plus influencé les structures de l'Europe, bien avant notre Moyen Age, déjà à l'époque de la République romaine, le patriciat était formé de clans familiaux dont les membres se prévalaient de leurs pouvoirs politiques et religieux par une communauté d'ancêtres, et en face, on trouvait les autres, la plèbe qui regroupait les Romains dépourvus d'aïeux.

En conclusion, le mouvement du monde trouve son premier enchaînement explicatif et son premier ordre dans un lien généalogique, d'abord entre le divin et l'humain – le premier créant le second puis le second descendant du premier – et secondairement, entre les humains, mais seulement dans les élites.

1 – 1.2. Le Moyen Age

Avec la chute de l'Empire romain et l'avènement des grandes invasions barbares, la généalogie, à cause du recul de l'écriture, va régresser dans la plupart des pays d'Europe. Mais, elle ne disparaît pas entièrement sous l'influence de l'Eglise chrétienne. Dès les premiers siècles, on trouve des clercs qui élaborent un nouveau type de généalogie : une généalogie hagiographique à destination des saints. Ils vont faire jouer à un grand nombre de ceux-ci le rôle tenu dans les sociétés antiques et barbares par les héros et les dieux éponymes à l'origine des peuples et dynasties royales : des saints à la place des dieux et héros païens. Ils établiront la parenté de ceux-ci avec d'autres illustres personnages (d'autres saints, des dieux ou des rois) pour les légitimer. Ces généalogies

⁶⁸ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, pp. 18-51.

⁶⁹ . BOOS Emmanuel de (1998), *opus cit.*, p. 36-37.

connurent un succès considérable qui se poursuivit très longtemps, au moins jusqu'au XVII^e siècle et même, pour certains écrits hagiographiques, jusqu'à l'aube du concile Vatican II (1962-1965)⁷⁰.

Au XII^e siècle, une métaphore végétale vint innover la présentation généalogique que les clercs donnèrent des lignées saintes⁷¹. Elle apparut d'abord pour décrire la généalogie du Christ, figurant les versets du prophète Isaïe annonçant la venue d'un sauveur, dans le texte biblique. Le verset est bref, mais il inspira les commentateurs et l'iconographie de la généalogie jusqu'à ce jour⁷². Cet arbre traduit en images une combinaison des versets du prophète et de la généalogie de Jésus donnée par les Evangiles de Matthieu et de Luc telle qu'on la récitait aux messes de Noël et de l'Epiphanie. La composition la plus courante représente le père du roi David endormi, et de son cœur ou de son bas-ventre jaillit un arbre aux branches étalées ou enroulées en rinceaux, portant les rois, ancêtres charnels du Christ. De chaque côté, souvent portés par des prolongations des branches, trouvent place des prophètes, ses ancêtres spirituels. Christiane Klapisch-Zuber explique que cette métaphore végétale était déjà présente dans les *rami* et *ramusculi* romains et les *arbores juris* servant de tableaux de consanguinité aux clercs (IX^e siècle). A partir du XV^e siècle, ce modèle de l'arbre de Jessé constituera un modèle fixe pour représenter les généalogies du Christ et des saints. Dans l'art gothique, il fut aussi proposé retourné, c'est-à-dire le Christ au sommet de sa généalogie : les artistes cherchaient à remettre celui-ci dans la posture d'un divin, en position de dominer et dans la hauteur des cieux.

L'importance croissante donnée à cette iconographie du Christ vient en même temps que la montée de la centralisation du pouvoir monarchique en Europe. En effet la lignée du Christ étant royale (de sang royal), les rois qui reconnaissent leur royauté par la grâce de Dieu cherchent avec cette identification la préséance sur les autres seigneuries. On trouvera, par exemple, dans les galeries de grandes cathédrales, des généalogies des ancêtres du Christ sous les attributs des rois de l'époque (Les galeries des rois).

Quant aux généalogies profanes, Georges Duby explique qu'on les trouve en Europe seulement dans les *maisons* royales jusqu'au début du IX^e siècle. En France, on constate les premières généalogies dans les grandes familles princières durant ce siècle. Elles sont élaborées dans des monastères privés intégrés dans leur patrimoine. Elles apparaissent au moment où celles-ci s'organisent en maisons et en lignages par l'effet de

⁷⁰ . BOOS Emmanuel de (1998), *ibid.*, p. 43-44.

⁷¹ . Voir la recherche faite par Christiane Klapisch-Zuber (1993) sur la métaphore de l'arbre généalogique, "La genèse de l'arbre généalogique" in *L'arbre : histoire naturelle et symbolique de l'arbre, du bois et du fruit au Moyen Age*, pp. 41-81.

⁷² . Jessé est le père du roi David, dont descend le Christ. Le verset du prophète est au Livre d'Isaïe XI, 1-3. Nous citons les versets, puisque c'est d'eux que la métaphore encore vivante de nos arbres est issue : "Un rejeton sortira de la souche de Jessé, un surgeon poussera de ses racines. Sur lui reposera l'Esprit de Yahvé, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de crainte de Yahvé : son inspiration est dans la crainte de Yahvé. Il jugera, mais non sur l'apparence. Il se prononcera, mais non sur le oui-dire. Il jugera les faibles avec justice, il rendra une sentence équitable pour les humbles du pays (...).

la décomposition du pouvoir royal, “ à l'image de ce qui avait été jusqu'alors la seule 'maison', la seule race, la seule généalogie véritable, celle du souverain ⁷³ “. Ces principes tenaient la place du roi dans ce qu'ils appelaient leur *regnum* et ont adopté ce qui était au moins implicitement une prérogative régaliennne. Leurs généalogies se sont données les mêmes objectifs de légitimation du pouvoir, d'exaltation de la lignée, que celles des rois avec lesquels ils entendaient rivaliser à cette période. Pourtant, même lorsqu'elles ont été conçues en opposition au pouvoir royal et ont cherché à manifester leur indépendance, le prestige de la fonction royale était tel que, souvent d'emblée, parfois avec un temps de retard, la plupart d'entre eux affichaient qu'ils avaient du sang royal, surtout si ce sang était carolingien ⁷⁴ .

En effet, avant, les hommes appartenant à l'aristocratie n'ont pas toujours ressenti le besoin d'entretenir la mémoire de leurs ancêtres et de se situer au sein d'une lignée verticale. Au contraire, ils ont longtemps considéré leur famille comme un groupe horizontal, étalé dans le présent, sans limites précises, ni fixes. A l'époque franque, ils s'agrégeaient à la maison royale, la première à se manifester comme race, et attendaient bienfaits et honneurs d'elle. La noblesse était alors domestique et ne s'est organisée en *maisons* particulières qu'à partir du moment où des hommes de celle-ci ont été choisis par les rois pour assurer des charges en leur nom. Ce fut seulement lorsque les familles nobles se dégagèrent de la domesticité royale, s'approprièrent un pouvoir autonome, une seigneurie particulière, qu'elles s'ordonnèrent en dynastie et eurent une conscience lignagère d'elles-mêmes. Ainsi, la façon de se représenter l'individu au sein de sa parenté se resserre sur sa filiation agnatique. Celui-ci se sent désormais membre d'une race où de père en fils se transmet un patrimoine. Il est devenu lui-même un prince, ayant pris conscience d'hériter. “ Il se sent noble, puisque être noble, c'est d'abord se réclamer d'ancêtres connus, c'est se référer à une généalogie ⁷⁵ “. Il est “ conscient de sa position et de l'honneur de sa descendance ⁷⁶ “. Une telle vision lignagère valorise l'ancienneté du groupe familial, héroïse l'ancêtre commun et souligne la supériorité de la filiation agnatique. Elle produit une *conscience de classe*, mais aussi une *conscience familiale* de soi, c'est-à-dire une *conscience d'héritiers* ⁷⁷ .

Il faut attendre le X^e siècle pour commencer à trouver dans des familles autres que princières une telle vision et l'écriture généalogique qui s'en suit. En effet, par *contamination*, on voit des familles de plus en plus modestes faire l'objet d'une généalogie : tout d'abord les comtes puis les seigneurs de moindre volée et au XI^e siècle,

⁷³ . DUBY Georges (1979), *opus cit.*, p. 174.

⁷⁴ . BOOS Emmanuel de (1998), *opus cit.*, p. 52-53.

⁷⁵ . DUBY Georges (1979), *opus. cit.*, p. 165.

⁷⁶ . DUBY Georges (1979), *ibid.*, p. 25.

⁷⁷ . Georges Duby (1979), indique que la conscience d'appartenir à une classe, dans la noblesse, est apparue dès le XI^e siècle, en même temps que naissait la chevalerie (p. 117-118). Quant à la *conscience familiale*, c'est à la lumière d'une *psychologie familiale* qu'il faut la comprendre. “Elle est conscience d'héritiers” (p. 168 à 174).

les chevaliers. Une conscience généalogique naît dans ces catégories de la noblesse au moment où leurs richesses et leurs pouvoirs commencent à être autonomes et à devenir héréditaires⁷⁸. Elle accompagne ainsi l'apparition de la noblesse et la naissance de la féodalité. Dans son armature profonde, la généalogie relate alors d'abord la transmission d'un titre et d'un patrimoine. Puis à partir du XII^e siècle, elle tend à devenir une suite d'éloges individuels moins à destination de la transmission d'une puissance politique qu'à celle de la transmission d'un héritage d'une gloire et d'un honneur dont les héritiers devaient se montrer dignes⁷⁹. Mais, les généalogistes ne se sont pas intéressés seulement aux individus d'un lignage. Dès le XIII^e siècle, ils se sont penchés aussi sur leurs *maisons* en tant que lieu d'implantation et sur leurs armoiries. Au XIV^e siècle se trouvent réunies les principales composantes – héraldique, généalogies nobles, provincialisme – du récit généalogique noble.

Après, avec l'imprimerie, les contenus et méthodes des textes généalogiques vont devenir des objets de travail scientifique et se renouveleront. En effet, les historiens vont passer toute la documentation déjà en leur possession au crible de la critique pour déterminer le degré de fiabilité de ses références et opérer un classement dans des fonds d'archives. Ils ne puiseront pas encore leurs sources dans l'état civil – celui-ci étant l'œuvre de la hiérarchie basse de l'Eglise tenue en piètre estime – mais dans les fonds d'archives des Maisons nobiliaires. Ainsi, dès le XVI^e siècle, paraîtront les premiers ouvrages de référence en matière de généalogies de grandes Maisons. Mais, en France, comme dans l'ensemble de l'Europe, ils seront principalement écrits pour établir la légitimité des familles dans leur prétention et se répondront les uns les autres pour servir le débat politique. Qui règne ? Qui a régné ? Qui va régner ? Le principe exclusif de la généalogie agnatique continuera d'occuper tout le champ, même s'il sera, au XVII^e siècle, un temps donné, relativisé par les effets des pratiques des pays de droit germanique – Allemagne, Angleterre, mais aussi Espagne – qui exportèrent, par leurs ouvrages, le principe des *quartiers* de noblesse. A cette époque aussi naîtra la référence de numérotation de classement mondialement utilisée aujourd'hui : la méthode Stradonitz⁸⁰.

Ainsi, avec Georges Duby, on peut constater que la conscience généalogique de soi apparaît dans les familles de la noblesse “ *à l'instant où la richesse et le pouvoir revêtent décidément une allure patrimoniale et où commencent d'entrer en jeu, par conséquent, des règles successorales qui favorisent les fils aux dépens des filles, les plus âgés aux dépens des puînés et qui valorisent donc à la fois la branche paternelle et l'aïnesse* ”⁸¹. Mais, on comprend qu'elle évolue et se différencie en lien très étroit avec le processus de

⁷⁸ . DUBY Georges (1979), *ibid.*, p. 165. Il s'inspire des travaux de l'Ecole allemande de Fribourg et notamment de Karl Schmid, un élève de Gerd Tellenbach.

⁷⁹ . DUBY Georges (1979), *ibid.*, p. 176-178.

⁸⁰ . Cette méthode est l'aboutissement de travaux méthodologiques de généalogistes du nord de l'Europe. Elle consiste à attribuer à la personne dont on souhaite établir l'ascendance le numéro 1, le père porte le numéro 2, la mère le numéro 3... Tous les hommes ont un numéro pair, toutes les femmes un numéro impair. Le père porte toujours un numéro double de celui de son enfant (fille ou garçon) : ainsi, le père du numéro 24 est le numéro 48, la mère le numéro 49... Grâce à cette technique, on peut se repérer dans l'arbre généalogique en procédant par déduction.

décomposition de la puissance royale : avec la dissémination de son autorité et la dissociation progressive des pouvoirs de commandement.

1 – 2. L'émergence de la généalogie bourgeoise

On trouve les premières généalogies bourgeoises, dès la fin du XIV^e siècle, notamment dans les villes d'Italie du Centre et du Nord, puis les villes de haute Allemagne. On les découvre dans les mémoriaux, livres de raison, livres secrets, etc., de négociants et de banquiers qui avaient besoin de transcrire des informations de nature secrète et privée. Philippe Braunstein montre, en effet, que les marchands écrivains, à partir de cette époque, puis durant la Renaissance, en Europe, ont cherché à transmettre une expérience et un savoir dont ils s'estimaient comptables : l'utilité et la dignité. Ils insistent, dans leurs livres, sur l'inaliénable et l'exemplaire : d'une part, les décisions et les choix qui, à leur connaissance, ont renforcé ou affaibli la société ou le patrimoine – et l'insistance sur l'exemple pouvait tourner à l'exaltation d'un ancêtre ou à la confession de ses propres erreurs ; et d'autre part, l'ensemble des savoirs nécessaires à la vie du groupe familial, qu'il s'agisse de vider la fosse d'aisances de la maison ou de conserver d'une génération à l'autre le réseau des apparentements et des amitiés d'affaires. Par exemple, il décrit ce qu'un bourgeois français du XV^e siècle juge bon de transmettre à ses enfants : *“ rappel des naissances, mariages et décès, enregistrement des contrats qui occupent plus du quart du livre, et legs spirituels, si l'on peut ranger sous cette même rubrique tutélaire prières et citations de textes sacrés – un choix familial – et le ‘testament politique’ non daté d'un homonyme de l'auteur, code de conduite hérité d'un ancêtre et déjà recopié à la génération précédente ”*. Il montre aussi comment deux marchands florentins s'étaient présentés, eux-mêmes, dans leurs récits et s'étaient inscrits dans le contexte de leur siècle. Ils ont proposé leurs modèles éducatifs mais ont arrêté tous les deux brusquement leur écriture après avoir relaté le décès tragique de leur fils⁸².

On trouve des détails pertinents sur les contenus de plusieurs mémoires privés (ricordanze) de familles notables des villes toscanes et florentines de ces XIV^e et XV^e siècles, dans les cas étudiés par Charles de la Roncière, dans son article sur les Velluti et son étude de la vie privée des notables toscans au seuil de la Renaissance. Notamment, il montre, que ces familles font toutes part de leur attachement à une famille ample et à large cohabitation dont les contours sont leur lignage. L'un de leurs membres – un père de famille enraciné dans sa génération, dit-il – confie à quelques pages distinctes d'un livre de comptes ou à un cahier tout spécialement acheté dans ce but, des informations glanées un peu partout, reconstituant, de la lignée des ancêtres, une galerie bien typée. Celle-ci peut être circonscrite aux ancêtres directs et aux parents les plus proches comme pour la famille Morelli, ou bien aux cousins et aux cousines éloignés, comme pour la famille Velluti, mais elle ne cherche pas à flatter. Elle montre comment vit un lignage, met en valeur les moments saillants de son passé, souligne l'ancienneté et la

⁸¹ . DUBY Georges (1979), *ibid.*, p. 166.

⁸² . BRAUNSTEIN Philippe (1985), “Approche de l'intimité : XIVE – XVe siècles”, in *Histoire de la vie privée. Tome 2 : de l'Europe féodale à la Renaissance*, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, p 543-544.

continuité (ou les méandres) de son engagement professionnel. “ Elle dégage, en un mot, tous les éléments de la solidarité lignagère (solidarité patrimoniale, spirituelle, politique, etc.) sans pour autant effacer l'originalité des orientations individuelles et des personnalités (parfois merveilleusement campées – chez les Velluti – jusqu'à celles des arrière arrière-cousins), ni escamoter les frictions et les inévitables brouilles ”.

Ces livres mémoires de lignage, dit l'auteur, entretiennent dans le groupe qui les conserve un attachement réfléchi, motivé et personnalisé à leur famille. Ils marquent la volonté de voir se prolonger les coutumes, les orientations et l'originalité du lignage et de trouver l'inspiration dans ses exemples, en évitant les faiblesses. Après l'honneur des ancêtres, le temps présent est aussi commenté. Ainsi, les pages les plus fines et les plus sensibles de G. Morelli sont consacrées à ses oncles et à ses frères et sœurs. Mais, si la parenté est très présente, les relations amicales trouvées dans la cité et de voisinage sont aussi longuement décrites comme des gages de solidarité et des bienfaits affectifs à maintenir dans la descendance ⁸³.

Charles de la Roncière fait remarquer que le généalogiste des Velluti a été élevé par sa seule mère. Aussi, dit-il, celle-ci lui a transmis moins fidèlement les valeurs familiales de son mari et lui a inculqué une autre vision de la famille que dans la lignée de ce dernier. C'est le côté maternel qui a été valorisé dans sa conscience. Ce généalogiste suit pendant cinq générations une lignée avec ses collatéraux. La notoriété de sa famille est relativement récente : c'est son bisaïeul qui est venu s'installer à Florence et son aïeul qui a épousé une famille de condition supérieure bien enracinée dans la cité. Sa famille a compté de nombreuses alliances avec des familles de l'aristocratie. La terre d'origine appartenait à quatre frères qui l'exploitaient, dont son bisaïeul. Enfin, il évoque les conflits dont il a été témoin dans sa famille. Il parle longuement des divisions et successions, mais aussi d'une *vendetta* qu'il souhaite voir s'arrêter à l'heure de sa génération. Il déclare écrire à la perpétuelle mémoire de ses descendants et des autres de sa maison ⁸⁴.

En France, les préoccupations généalogiques sont inséparables de la crise d'identité qui traverse la noblesse avec la montée de la bourgeoisie robine. En effet, dès le XIII^e siècle, explique Georges Duby, la noblesse s'endette. Les chevaliers qui sont, plus que les autres, touchés par ce mouvement, empruntent à des *vilains* – des hommes d'affaires riches des villes – mais ne peuvent régler leurs dettes et leur cèdent alors des fragments de seigneuries ⁸⁵. Les princes sont amenés à anoblir et à donner le privilège de l'adoubement, alors réservé aux fils de nobles à ces vilains qui les servent. Avec la montée de la monarchie, les offices royaux purent s'acheter et une bourgeoisie de

⁸³ . RONCIERE Charles de la (1985), “La vie privée des notables toscans au seuil de la Renaissance”, *Histoire de la vie privée. Tome 2 : de l'Europe féodale à la Renaissance*, opus cit., p. 260-261.

⁸⁴ . RONCIERE Charles de la (1977), “Une famille florentine au XIV^e siècle : les Velluti”, in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, sous la dir. de Georges Duby et Jacques Le Goff, pp. 227-248.

⁸⁵ . Georges DUBY (1979), indique que l'on trouve déjà à cette époque des personnages de romans dans lesquels on voit s'opposer le vilain – *villanus* – et le noble de souche dans un contexte où la conscience familiale dans la noblesse repose sur une morale de classe et sur la ségrégation (p. 125).

fonctionnaires se constitua pour organiser l'administration de l'Etat. Sous Louis XIV, ils purent engendrer l'anoblissement et devenir héréditaires. La mobilité de la bourgeoisie vers la noblesse devint une perspective possible.

Ulcérée de se voir envahie et concurrencée, la noblesse demande au roi qu'on limite l'anoblissement accéléré par la vénalité des offices en redéfinissant de manière plus restrictive les critères d'appartenance au deuxième ordre. Ainsi, avec la pénétration de la culture écrite, *“ la vieille idéologie lignagère doit composer avec de nouvelles exigences intellectuelles qui sont partiellement celles de l'esprit scientifique ”*. Il faut authentifier par le recours à des traces écrites et à une analyse critique, la réputation, la notoriété et l'ancienneté. C'est en 1595 qu'est créée la charge de généalogiste des ordres du Roi, un corps d'experts patentés. Les procédures d'authentification dont ceux-ci vont se soutenir, empruntent au droit et à l'histoire savante, et le savoir généalogique deviendra une rhétorique de légitimation dont les profanes viendront se saisir pour leur exercice personnel⁸⁶.

André Burguière montre comment la généalogie bourgeoise française s'est glissée dans les plis du modèle aristocratique, mais en produisant d'autres valeurs et d'autres représentations de la parenté⁸⁷. Elle profita, selon lui, des effets de l'intervention de l'autorité publique dans la reconnaissance du statut nobiliaire à la fin du XVI^e siècle. En effet, ce statut échappa à l'autorité traditionnelle qui était la plus difficile à circonvenir : la renommée, l'attestation de ses pairs et de la mémoire collective. L'argument généalogique fut alors contaminé par le rôle égalisateur de l'Etat et par la légitimation qui en était attendue. C'est pourquoi, il fut possible à ceux qui se trouvaient trop loin de la sphère nobiliaire, en termes d'assise matérielle ou de prestige, d'espérer pouvoir bénéficier de ce levier d'élévation sociale, le pouvoir de l'illusion et du rêve, c'est-à-dire *“ la possibilité de se donner les apparences de l'excellence familiale en s'appropriant le discours généalogique ”*⁸⁸.

Pour autant, l'idéal généalogique bourgeois n'est pas nobiliaire ; il répond à une légitimation appliquée à sa problématique. Il est bourgeois, c'est-à-dire, explique André Burguière, patriotique, *“ car il fait dépendre le destin exemplaire de la famille de son enracinement dans une société urbaine qui l'a accueillie rituellement par un mariage ”*. Ainsi, l'enracinement dans la ville constitue l'idéal qui inspire les familles de la bourgeoisie beaucoup plus que les tentatives incertaines de quelques-unes pour mimer les usages de la noblesse en privilégiant la branche aînée et la descendance par les mâles⁸⁹.

Avec André Burguière, distinguons les traits spécifiques des récits généalogiques bourgeois des Temps modernes et de leurs auteurs. Celui-ci a, en effet, réuni un corpus de cinq récits dans lesquels des amateurs reconstituent leurs généalogies familiales. Il

⁸⁶ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 28-30.

⁸⁷ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.* et (1992), *opus cit.*, pp. 18 à 51.

⁸⁸ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, n° 4, p. 775.

⁸⁹ . BURGUIERE André (1991), *ibid.*, p. 780.

indique leurs supports. Trois d'entre eux sont extraits de livres de raison et deux sont autonomes. Ils ont en commun de figurer dans une littérature privée et d'utiliser librement les principes de la généalogie. Ils retracent des généalogies, mais les accompagnent d'une riche documentation, relatant des souvenirs et anecdotes et introduisant des considérations morales ou psychologiques⁹⁰. Ils remontent entre quatre à douze générations selon les cas. Ils témoignent d'une présence permanente des ancêtres dans une même localité – respectivement pour quatre d'entre eux, 2, 4, 6 et 12 générations – ce qui fait dire à André Burguière qu'il y aurait dans la préservation de la mémoire généalogique une tension entre le temps et l'espace⁹¹.

Trois auteurs sur les cinq sont des praticiens du droit (notaires, avocats) et un autre, après s'être lancé dans les affaires, a très vite cessé pour devenir rentier. Les premiers ont la même profession que leur père et l'un d'entre eux compte quatre générations de cette même profession avant lui. Le père du rentier est marchand d'étoffes. L'un écrit la généalogie de son épouse. Si c'est lui qui tient le livre de raison, suggère André Burguière, c'est sans doute parce qu'il a repris la charge d'avocat de son beau-père : transparaît dans son récit une “ *suridentification à sa belle-famille* ” repérable par son énonciation. On connaît l'âge d'un seul : 22 ans. Deux proviennent d'une branche cadette. Les objectifs stratégiques de la démarche généalogique de chacun n'apparaissent pas nettement. Trois auteurs se voient confiée la charge de “ *chefs de famille* ” et en conséquence le statut de rédacteurs du livre de raison commencé par leurs ascendants. Un seul indique que c'est “ *aux fins d'esclercier (éclaircir) les affaires de la maison* ” qu'il transcrit sa généalogie ; il s'agit en fait d'une question d'héritage. Deux insistent sur un assassinat qui a troublé l'histoire de leur famille juste avant eux.

Nous apprenons que deux auteurs empruntent une partie des informations à l'un de leurs grands-pères. Pour l'un, il s'agit de l'aïeul de son épouse qui avait laissé un vieux manuscrit citant des “ *nativités* ” et des documents lui permettant de pouvoir désigner l'ancêtre fondateur. Pour l'autre, son propre grand-père paternel avait déjà constitué une généalogie. Pour tous, les informations sur chaque ascendant sont inégalement apportées. Il est clair que leur sélection traduit les représentations avec lesquelles les auteurs ont rédigé leur généalogie : par exemple, pour l'une des familles, celle-ci vise à souligner l'appartenance précoce et continue à un milieu patricien urbain⁹².

Dans ces récits, constate André Burguière, “ *une bonne généalogie commence par une intégration réussie* ”⁹³. La revendication de l'autochtonie est constamment présente⁹⁴. En effet, s'ils empruntent une partie de leur “ *habillage au discours aristocratique* ”, leur insistance, explique l'auteur, à souligner l'insertion de la famille dans le milieu local

⁹⁰ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 22.

⁹¹ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 33.

⁹² . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 771-788.

⁹³ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 32.

⁹⁴ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 36.

exprime des valeurs qui ne sont pas celles de l'aristocratie : une gestion avisée, un patriotisme citadin qui peut donner accès aux charges municipales, une sociabilité pacifique, mais aussi comme il le dit au sujet de l'une des familles de son étude, la propriété⁹⁵.

Dans la construction bourgeoise, l'enracinement “ *n'est pas immémorial comme dans la vision lignagère de l'ancienne noblesse où il se confond avec la possession d'un fief. Il doit s'opérer et se mériter. Il résulte principalement de la décision et du déplacement de celui qu'on peut appeler l'ancêtre 'enracineur' de la lignée. En effet, venu d'ailleurs, c'est lui qui a choisi de s'établir là où la famille déroulera son histoire et son intégration réussie, en s'y mariant. Les auteurs lui reconnaissent des valeurs et des sentiments individuels spécifiques ayant influencé le cours de l'histoire de leur famille* ”⁹⁶.

“ *On assiste alors à un dédoublement du récit des origines* ” : une origine lointaine d'une part, et la véritable fondation, d'autre part. Cette dernière est celle de l'installation dans la ville, où la famille qui a scellé par un mariage fondateur son intégration à la bonne société, s'est depuis perpétuée. Ce dédoublement “permet à la fois de se conformer au modèle aristocratique et de s'en séparer. L'origine lointaine rejoint l'immémorial nobiliaire et protège l'ancêtre qui a fait souche là où la famille se trouve encore au moment où son descendant construit sa généalogie contre les apparences désobligeantes du parvenu. Mais, l'ancienneté comporte aussi une autre signification. Elle ne traduit pas un pur désir de durer, une puissance biologique de la lignée qui sous-tendrait sa puissance morale. Elle affirme un droit à demeurer là, au sein de la bonne société, qui a été acquis par l'ancêtre responsable de l'établissement et confirmé par la suite grâce au maintien des qualités que la ville d'accueil avait reconnues chez le nouvel arrivant. Ce récit généalogique énonce en forme de parabole un droit de bourgeoisie ”⁹⁷. “ *Il fait dépendre le destin exemplaire de la famille de son enracinement dans une société urbaine qui l'a accueillie rituellement par un mariage* ”⁹⁸.

L'autochtonie et la solidarité des vivants et des morts assument donc dans ces récits bourgeois des fonctions symboliques, celles de sanctionner une histoire méritée. “ *Gérer de façon avisée, conserver, transmettre ; ces trois commandements de la morale bourgeoise procurent la respectabilité qui permet à une famille de conserver son crédit et donc sa place dans la cité où elle a su se perpétuer*”.

En conclusion, entre les mémoires des bourgeois de l'Europe des XIV^e et XV^e siècles, et ceux des Temps modernes, les ressemblances sont fortes même si l'on

⁹⁵ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 39 ; (1991), *art. cit.*, p. 782. La *propriété* est bourgeoise et la *maison*, aristocrate, bien sûr ces deux termes ne recouvrant pas les mêmes contenus.

⁹⁶ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 35. L'ancêtre enracineur fait l'objet de commentaires comme par exemple dans la généalogie des Hibons : l'auteur de la généalogie insiste en effet “sur les difficultés pour un étranger de se faire accepter par les habitants de la ville où il a décidé de se fixer”, p. 32.

⁹⁷ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 35-36.

⁹⁸ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 780.

ne peut dire jusqu'où, dans la mesure où leurs observateurs n'avaient pas les mêmes orientations, lorsqu'ils ont dégagé les constantes de leurs contenus. Mais, on s'aperçoit que la légitimation de l'ancienneté et le souhait de marquer la continuité du lignage restent les objectifs de tous ces bourgeois. Ceux-ci ne montrent pas de flatterie même s'ils convoquent à l'exemplarité à partir de leurs ancêtres. C'est au contraire à une vision avisée de leur famille, par leurs descendants, qu'ils font appel. Nous avons constaté qu'ils pouvaient témoigner des problèmes sociaux auxquels ils se sont confrontés et des comportements à ne pas suivre, de leurs conflits familiaux, de leurs tragédies affectives, etc. Nous avons fait remarquer qu'ils avaient souligné leur insertion dans leur milieu local et apporté les preuves de l'ancienneté et de la continuité de leurs familles dans leur élite.

André Burguière a montré que les Bourgeois des Temps modernes ordonnaient un véritable droit à demeurer dans leur cité et que l'enracinement était un enjeu essentiel : l'histoire de l'enracineur dans la cité était, à ce titre, particulièrement mise en évidence. Ces deux facteurs sont-ils aussi précisément recherchés chez les Bourgeois des deux siècles précédents ? On peut le supposer au vu des descriptions des relations de solidarité de voisinage et d'amitié que ceux-ci disent avoir trouvé dans leur cité. Mais, de nombreuses données manquent pour affiner le profil de ces auteurs ayant vécu peu avant et pendant la Renaissance, et durant les Temps modernes. Il est difficile de saisir comment leur conscience généalogique d'eux-mêmes a émergé. On peut tout de même constater que, comme l'aristocratie, c'est lorsque la bourgeoisie s'est constituée en couche sociale autonome et héréditaire avec la redistribution de pouvoirs régaliens sur elle. Nous avons vu, en effet, que cette aristocratie a eu besoin d'elle et que celle-ci s'est rendue indispensable. Comme pour la première, les familles qui ont composé la bourgeoisie de ces époques ont souhaité être légitimées et voir se perpétuer leur légitimation au-delà d'elles-mêmes. Mais, l'histoire de la généalogie ne s'achève pas avec l'adoption de ses formes par la bourgeoisie. Au contraire, dit André Burguière, la subversion du modèle aristocratique que celle-ci a produite a rendu *“ la représentation généalogique plus réceptive aux linéaments affectifs ou narcissiques de la mémoire familiale, plus adaptable aussi à d'autres cultures familiales ”*⁹⁹.

1 – 3. La généalogie après la Révolution

Au siècle des Lumières, la nécessité de paraître, la recherche des faveurs du roi et l'achat des charges anoblissantes ont contribué à faire perdre à la généalogie ses lettres de noblesse et à la rendre soupçonnée. La Révolution l'enterre avec les privilèges de la noblesse. Pour les propagateurs des idées nouvelles de l'époque, la généalogie est une science vaine et artificielle. La France la laisse dans l'ombre. Pendant ce temps, les archivages et les instructions sur l'état civil deviennent rigoureux et s'ouvrent à de plus en plus de publics. Le reste de l'Europe du nord ne connaît pas cette éclipse de l'écriture généalogique. Bien plus, comme en Allemagne, la généalogie devient une pratique interdisciplinaire novatrice. A la fin du XIX^e siècle, des généalogies recommencent à s'écrire dans les milieux nobles et bourgeois. Concernant le milieu bourgeois, on ne connaît pas les contenus des récits, les historiens n'ayant pas mené d'études

⁹⁹ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 39.

approfondies sur eux.

1 – 4. La généalogie à l'époque contemporaine

Les travaux sur cette période ont été provoqués par l'observation de l'arrivée en masse de nouvelles populations sur le terrain de la généalogie¹⁰⁰. Ils restent encore parcellaires, mais commencent à mettre en lumière le profil et les comportements de celles-ci. Ils montrent des récurrences, mais laissent encore ouvertes des questions. Pour la bourgeoisie, nous avons trouvé seulement les études de Béatrix Le Wita sur la bourgeoisie parisienne des années 1980. Nous en verrons les conclusions sur le rapport que celle-ci a à sa mémoire, dans notre prochain chapitre. Nous voulons maintenant approcher de près l'analyse des facteurs en jeu dans l'engouement de ces nouvelles populations, pour permettre de mieux instruire notre perspective anthropologique sur la conscience généalogique de l'identité qu'un individu a de soi, de sa famille et de son groupe d'appartenance.

A la deuxième moitié du XX^e siècle, en effet, la quête généalogique prend les contours d'une " *petite révolution culturelle* " ¹⁰¹. Plusieurs chercheurs se sont intéressés à ce mouvement en masse de nouvelles populations vers les archives communales et départementales françaises et vers les associations généalogiques. Les débuts de cette *fièvre* ont été précisément datés par l'intermédiaire des statistiques des Archives départementales et nationales, et de celle des adhérents aux associations généalogiques. C'est en 1974 que s'est vu le premier accroissement net du lectorat des généalogistes dans les Archives nationales¹⁰². Puis, le rapport des Archives nationales note qu'en 1977, " *la recherche d'ordre généalogique a fait un bond en avant de l'ordre de 50 %* " ¹⁰³. Le phénomène ne s'essouffle pas et, en 1992, le nombre des lecteurs des archives

¹⁰⁰. Un tel mouvement de masse est observé aussi dans d'autres pays de l'Europe de l'ouest. Pour ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie, nous avons bénéficié des recensements de Wilhelmina König-Scappaticci et Margherita Merucci-Ciliberto, du laboratoire de recherches comparées sur l'identité généalogique, de l'Institut des sciences de la famille, Université catholique de Lyon. Elles ont rassemblé les travaux et repères qui pouvaient confirmer un mouvement comparable des populations de ces pays vers une *popularisation* de la pratique généalogique. A paraître dans *La transmission dans la famille : secrets, fictions et idéaux* (2003), sous la dir. de Chantal Rodet, L'Harmattan : König-Scappaticci Wilhelmina, "L'identité généalogique se construit-elle à partir de la représentation d'une spatialité individuelle ? La pratique de la généalogie en Allemagne contemporaine" et Merucci-Ciliberto Margherita, "L'articulation des coordonnées spatio-temporelles dans la recherche généalogique : une revue des recherches anthropologiques en Italie sur la question". Les principaux acteurs de ces mouvements de masse sont pour les deux pays qu'elles ont étudiés les descendants d'Américains des USA qui ont émigré il y a environ une centaine d'années du vieux continent vers le nouveau.

¹⁰¹. Patrick Cabanel est historien et s'est intéressé à ce mouvement vers la généalogie, comme témoin de son temps. Il a effectué une étude pour comprendre celui-ci, mais n'en a fait un objet de travail que brièvement. Il s'est en effet trouvé lui-même étonné de voir chaque année de nouveaux "généalogistes" occuper les bancs des archives des villes dans lesquelles il travaillait, et a assisté à la perplexité des archivistes d'une part, et des historiens d'autre part, devant un tel phénomène. Il a écrit alors un article dans la revue *Le groupe familial*, en février 1995, et une série de trois articles dans la *Revue française de généalogie* cette même année.

¹⁰². Il en est de même pour ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie.

départementales de France est de 140 479, alors qu'il était de 41 597, en 1970, professionnels et généalogistes compris¹⁰⁴.

Patrick Cabanel fait remarquer que, dès les années cinquante, de nombreuses associations généalogiques étaient déjà fondées : en 1954, Le *Centre d'entraide généalogique*, en 1955, le *Centre généalogique de Paris*, en 1968, la *Fédération des sociétés françaises de généalogie* et en 1983, l'*Amicale généalogiste*. A lire les noms des fondateurs et présidents de ces associations, on y voit, dit-il, que le savoir-faire généalogique est encore une activité aristocratique. Il faudra attendre 1986 pour que l'une de ces associations voit un président *roturier*¹⁰⁵. De 1968 à 1988, en France, les associations préoccupées de généalogie sont passées de trois cents adhérents à vingt mille, répartis en cent vingt associations. En 1994, la Fédération nationale de généalogie compte 31 000 adhérents¹⁰⁶.

Dans ce mouvement, deux objectifs semblent se poursuivre parallèlement : d'une part une quête généalogique individuelle, mais aussi un intérêt pour l'histoire locale. C'est à cette époque qu'ont été édités avec un immense succès de très nombreux ouvrages portant sur les traditions rurales et régionales de la France, à commencer par celui d'Emmanuel Le Roy Ladurie, en 1976, *Montaillou, village occitan*. Ce double chemin vers les archives indiquerait-il que la quête généalogique est, à ce siècle, d'abord une recherche de racines rurales, se demande Patrick Cabanel ? Les médias ont alors accompagné puis soutenu l'intérêt des Français pour la généalogie. Et les historiens se sont eux-mêmes intéressés à l'objet ; l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales crée un séminaire sur *La construction de la mémoire généalogique* ; les *Annales ESC* rendront compte des travaux de celui-ci, en 1991. Le dernier volume des *Lieux de mémoire* (Gallimard, 1992) s'ouvre sur le chapitre écrit par André Burguière, intitulé " *la généalogie* " .

1 – 4.1. Le profil identitaire des nouvelles populations

Mais, qui est cette population qui vient grossir les consultations dans les archives françaises ? On manque encore de données statistiques. Patrick Cabanel a relevé dans une étude faite sur une population d'abonnés à une revue généalogique, en 1991, que ces nouveaux amateurs de généalogie étaient pour 77 % d'entre eux des citadins (24 % habitent Paris et sa petite couronne). Il s'agit d'hommes, pour 57 %. Ils ont en moyenne 52 ans et 44 % sont à la retraite. Ce sont des cadres supérieurs pour plus de 20 % et, pour 60 %, des " *employés, cadres ou équivalents* ". De plus, l'analyse de la distribution

¹⁰³ . CABANEL Patrick (1995), "La 'fièvre' généalogique (1) : depuis quand ? Comment ? Pourquoi ?", *Revue française de généalogie*, déc. 1994-janv. 1995, n° 95, p. 19.

¹⁰⁴ . CABANEL Patrick (1995), "Une passion nationale : la généalogie", *Le groupe familial*, avril-juin 1995, n° 147, p. 11.

¹⁰⁵ . CABANEL Patrick (1995), "La 'fièvre' généalogique (1)", *art. cit.*, p. 18.

¹⁰⁶ . Le chiffre reste partiel, signale l'auteur, car il ne compte pas les cercles non adhérents ni les généalogistes solitaires. SAGNES Sylvie (1998), *opus cit.*, p. 275.

des lecteurs entre les différents départements français montre que ce sont les grandes terres d'émigration rurale du début du XX^e siècle qui accueillent “ *le retour archivistique au pays* ”¹⁰⁷. Les coupures des racines rurales sont-elles à l'origine de ce retour, interroge l'historien ? Ainsi, le généalogiste moyen (du moins l'acheteur de la revue) est donc, selon l'étude de cet échantillon, plutôt un citadin, homme, dans la seconde moitié de sa vie, de classe moyenne et ayant des ascendants issus de zones rurales, une ou peut-être deux générations avant lui.

Dans le Cercle des PTT parisien étudié par Martine Segalen et André Michelat¹⁰⁸, un tiers des généalogistes sont des retraités et 65 % sont des hommes. Un tiers réside à Paris ou dans les départements limitrophes. Le niveau d'études est faible et l'est d'autant plus que l'âge est élevé. La plupart des personnes “ *sont originaires de milieux agricoles modestes et ont connu une mobilité sociale et géographique vers des emplois de l'administration parfois depuis deux ou trois générations* ”¹⁰⁹. Elles ont souffert du déracinement et des cassures de mémoire qui s'en suivirent, suggèrent les auteurs.

Comme Martine Segalen et André Michelat, André Burguière voit dans l'attrait vers la généalogie l'effet du déracinement : “ *La fièvre touche à peu près tous les milieux, mais plus particulièrement la population urbaine ou plutôt récemment urbanisée* ”¹¹⁰. Pour lui, la sensation de déracinement peut être considérée comme retardée, mais touche aussi la population qui a subi celui-ci, une population née et élevée en milieu rural ou simplement provincial. Il s'interroge sur le besoin de racines d'une société récemment déracinée et déterritorialisée après l'accélération de l'exode rural dans les années soixante.

Sylvie Sagnes a étudié les pratiques généalogiques d'un cercle situé dans le nord-est du département de l'Aude et témoigne que celui-ci réunit des classes moyennes. Mais, elle fait constater, à l'encontre des premiers chercheurs cités, qu'il ne rassemble pas que des citadins, mais aussi des ruraux et que le déracinement n'est pas à l'origine de l'orientation de sa population vers la pratique généalogique¹¹¹. Elle montre, en effet, que ces généalogistes amateurs s'intéressent de façon privilégiée aux lignées dont les origines sont implantées là où ils vivent. Pour elle, c'est l'appartenance locale de la

¹⁰⁷ . Patrick Cabanel remarque que les zones à plus grande densité de lecteurs sont plutôt “le Nord-Picardie, l'Est, l'Ouest (mais incomplètement), le Nord du Massif central et quelques départements ruraux isolés, Ariège, Ain, Ardèche et Alpes de Haute-Provence”. Ces terres sont bien celles d'une émigration de ce début du siècle, mais la seule argumentation pour comprendre le mouvement généalogique, d'un retour aux racines rurales, ne peut saturer l'interprétation. En effet, signale l'auteur, certains départements de grande émigration dans les Alpes, les Pyrénées ou le Sud du Massif central accueillent plutôt peu d'amateurs généalogistes ! D'autre part, “l'étude statistique relevée ici est le résultat d'une enquête menée en 1991, par une seule revue - la revue *Gé-magazine*”, et reste pour lors, juste un indicateur de tendance. CABANEL Patrick (1995), *art. cit.*, p. 14.

¹⁰⁸ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), “L'amour de la généalogie”, *Jeux de familles*, Ed. Presses du CNRS, pp. 193-208. Les auteurs étudient les attitudes de fonctionnaires des PTT ayant formé une association de généalogie en 1979.

¹⁰⁹ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 197.

¹¹⁰ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 20.

¹¹¹ . SAGNES Sylvie (1995), *art. cit.*, pp. 124-145 et (1998) *opus cit.*, pp. 275-309.

filiation et la promotion sociale des généalogistes qui sont les plus activées.

Après enquête auprès de vingt-huit personnes appartenant à deux associations généalogiques de l'Île-de-France, Evelyne Ribert constate aussi l'appartenance de la très grande majorité des généalogistes aux classes moyennes. Ils ont un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat et sont cadres, et leurs parents sont diplômés, aussi, avec une bonne situation. Pour certains, leurs pratiques généalogiques s'expliquent par leur position par rapport à leur belle famille : ce sont, en général, des hommes dont les épouses ont des ancêtres plus prestigieux que les leurs et qui souhaitent montrer que leur lignée est tout à fait respectable.

C'est, montre-t-elle, l'enracinement qui mobilise. Ils veulent enraciner leur réussite, c'est-à-dire assurer la transmission du patrimoine symbolique dont ils ont hérité. Mais, paradoxalement, pour cela, à l'instar de la bourgeoisie des Temps modernes, ils mettent à jour leurs racines précédant leur installation. Ils se rendent souvent sur les lieux où ont vécu leurs ancêtres et y retrouvent des cousins et des habitants qui connaissaient certains membres de leur parenté. Comme pour Sylvie Sagnes, l'enquête d'Evelyne Ribert ne permet pas de constater que les généalogistes amateurs d'aujourd'hui souffrent d'un déracinement. Les trois-quarts de ceux enquêtés ne souffrent pas de cassure de la mémoire ni ne se sentent déracinés, témoigne-t-elle. Au contraire, ils sont satisfaits de leur situation présente et visent à “ *renforcer encore d'avantage un sentiment identitaire déjà bien assuré* ” : par exemple, conforter une position sociale acquise, maintenir une cohésion familiale, préserver une identité régionale forte.

Seule une minorité tente de renforcer une mémoire fragilisée. Tout d'abord, il y a un grand nombre de généalogistes implantés à Paris depuis plusieurs générations : ceux-ci cherchent à redécouvrir le berceau de leur famille. Ayant des lignées d'origines très diverses, ils se choisissent alors une contrée à laquelle ils s'identifient, et ceci en fonction, le plus généralement, de leur patronyme. Ils font ainsi une reconstruction identitaire géographique sur un mode savant : ce sont alors des Parisiens avec un passé. Ensuite, il y a les généalogistes qui ont vécu, enfants, en province : ceux-là possèdent une forte identité régionale qu'ils renforcent alors avec leur recherche généalogique. Ils restent attachés aux traditions de leurs origines et ont tous une maison sur le lieu de celles-ci. Leurs ancêtres ont été stables géographiquement sur plusieurs générations. Ils organisent des réunions de famille. “ *L'ultime étape de leur travail est la rédaction, la plupart du temps sur ordinateur, d'un fascicule de taille inégale, narratif l'histoire de la lignée* ”¹¹². D'autre part, un tiers de la population est mobile et dit son besoin de se fixer : jeunes, ils désiraient être libres et avaient choisi de ne pas s'installer. Aujourd'hui, ils regrettent ce choix et recherchent une continuité. Ainsi, selon l'auteur, on ne peut dire que l'explication de l'intérêt généalogique peut se trouver dans l'exode rural. Enfin, il y a trois vieilles familles : elles expriment un sentiment relatif de déclassement par rapport au prestige passé de leurs lignées et aux ascensions sociales que celles-ci ont faites¹¹³.

Claire-Emmanuelle Lorquin, elle, a interrogé une quarantaine de *généalogistes*

¹¹² . RIBERT Evelyne (1997), *opus cit.*, p. 382-383.

¹¹³ . RIBERT Evelyne (1997), *ibid.*, pp. 377-391.

ordinaires sans représentativité ¹¹⁴. Ils sont autant hommes que femmes et plutôt âgés, souvent retraités. Elle remarque que leur majorité appartient à des classes moyennes. Leurs cadres chronologiques sont étroits : trois ou quatre générations complètes qui assurent la continuité du récit ; au-delà, on trouve des figures parfois nombreuses, mais isolées. Les ascendants sur lesquels leur intérêt porte de façon prioritaire sont séparés de trois générations avec ego. Elle suggère qu'après ce nombre de générations, le temps de l'apaisement des sentiments est venu : l'on peut remettre l'histoire en scène.

La branche qui situe les racines de la famille est celle du patronyme. Concernant la présence des autres branches de la famille, on s'aperçoit qu'elles sont rarement situées comme équivalentes. “ *Beaucoup de nos interlocuteurs semblent des métis de deux familles et deux cultures dont l'une a été vécue dans le couple de leurs parents comme dominante, et l'autre comme plus ou moins exclue* ¹¹⁵.” Mais, on trouve une unité quand même ; on la trouve dans la maison, omniprésente à travers tous leurs discours : celle de l'enfance ou celle des vacances de l'enfance.

Pascale Renard observe surtout dans une société généalogique du Lyonnais comment ses généalogistes construisent leurs arbres ¹¹⁶. Elle constate que les méthodes de reconstitution se découvrent seuls par tâtonnements (65 %), avec l'aide de manuels ou de personnes connaissant déjà la généalogie, très rarement par l'intermédiaire de savoirs issus d'un cercle généalogique. La reconstitution est d'abord ascendante. La moitié des amateurs s'en tient à elle seule. L'autre y combine soit une généalogie descendante (14 %), soit une généalogie descendante patronymique (7 %) ou les deux (21 %). Cette méthode qui privilégie donc l'ascendance sur la descendance met de côté les collatéraux. Ainsi, seulement la moitié des généalogistes choisit “ *un ancêtre à partir duquel 'redescendre'*. *La recherche par le patronyme est un point de départ, mais elle est vite abandonnée pour une généalogie ascendante prenant en compte les maternels ; elle est en fin de compte marginale* ¹¹⁷ “. Le choix de la lignée à mettre en valeur et la recherche de cousins dépendent d'une élection basée sur l'affinité et sur ceux qui – morts ou vivants – sont reconnus socialement. Enfin, 36 % des généalogistes interviewés font la généalogie de leurs conjoints après avoir fait la leur, et parmi eux les généalogistes les plus âgés. La moitié d'entre eux dit aimer rencontrer des cousinages entre les deux familles : cherchent-ils une preuve qu'ils font bien partie du même groupe familial, qu'un même sang coule dans leurs veines ? ¹¹⁸ Après avoir établi le cycle de vie de leurs ascendants, les généalogistes dirigent leurs intérêts vers les professions de ceux-ci

¹¹⁴ . LORQUIN Claire-Emmanuelle (1997), “La généalogie ordinaire”, in *La généalogie entre science et passion*, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, pp. 409-417.

¹¹⁵ . LORQUIN Claire-Emmanuelle (1997), *ibid.*, p. 415.

¹¹⁶ . RENARD Pascale (1998), *Les généalogistes amateurs de la Société généalogique du Lyonnais*, Mémoire de maîtrise d'ethnologie de l'Université Lumière Lyon II, sous la dir. de Bernard Vernier, 96 p.

¹¹⁷ . RENARD Pascale (1998), *ibid.*, pp. 31-36.

¹¹⁸ . RENARD Pascale (1998), *ibid.*, p. 51-52.

(71 %), puis vers leurs résidences et leurs lieux d'inhumation (64 %), leurs histoires insolites et anecdotiques (43 %), leurs possessions et leur niveau de vie économique (36 %) et enfin à égalité leur vie maritale (âge au mariage, nombre d'enfants, remariages, etc.) et leur physique (21 %). Ainsi, le plus important est de situer les ascendants dans leur société et d'évaluer leur rang ou leur position sociale.

Les travaux de Cardell K. Jacobson ont influencé certaines des dernières hypothèses françaises¹¹⁹. Le chercheur, en effet, compare sa population à une population témoin ; il avait aussi l'idée que son intérêt pour le passé familial pouvait être corrélatif à un déracinement. Or, il aboutit à montrer le contraire : il y a plus d'individus bien implantés localement dans sa population d'amateurs de généalogie que dans celle qui est témoin. Il fait en conséquence l'hypothèse que les individus bien enracinés peuvent se trouver dans l'inquiétude de voir remis en question l'équilibre qu'ils ont cherché à acquérir et sont alors davantage attirés par leur passé pour mieux assurer leur légitimité avec la généalogie. Les traditionalistes, dit-il, ne sont-ils pas des individus plus menacés que les autres par les bouleversements sociaux ? Ainsi, peut-on ajouter au débat qui donne comme motivations pour la généalogie les effets de l'immigration, l'inquiétude de celui qui est bien enraciné et qui peut avoir à perdre les avantages de sa stabilité par des bouleversements sociaux.

En conclusion, les chercheurs se retrouvent globalement pour indiquer que les populations non traditionnelles de généalogistes de ces trente dernières années sont plutôt des hommes, retraités ou proches de la retraite, appartenant aux couches moyennes, disposant d'un certain bagage culturel et issues de milieux modestes ruraux, ou aux couches supérieures issues de couches moyennes diplômées. Pour ce qui concerne la pente sociale des trajectoires de leurs lignées, les résultats montrent que l'une d'entre elles au moins est très généralement ascendante. L'ascension sociale est un facteur mobilisateur vers la généalogie. Quant au déracinement, les chercheurs sont partagés. Est-ce la souffrance de celui qui a perdu ses racines qui entraîne vers la généalogie ou bien le désir de celui qui veut renforcer son appartenance locale ou qui a peur de perdre les avantages de sa position sociale ? On trouve des généalogistes qui peuvent être émigrés ruraux, mobiles géographiquement ou avoir leurs lignées enracinées dans une localité, depuis plusieurs générations ; ils peuvent résider dans des zones urbaines ou rurales. Ce ne sont, donc, pas les ruptures de leurs propres racines rurales qui provoquent une souffrance, chez eux. C'est celle, spécifique, provenant du regret d'avoir voulu une mobilité résidentielle à un moment donné de sa vie ou résultant des déracinements successifs dus aux besoins de sa profession, alors qu'on est modeste, les deux pouvant se recouper. Ainsi, s'il y a une question concernant des ruptures de racines rurales, ce ne sont pas des ruptures dans la vie du généalogiste, mais dans celle de ses ascendants. Alors, ce dernier souffre-t-il a posteriori ou bien se trouve-t-il, à sa génération, confronté à une cassure de sa mémoire ?

1 – 4.2. Le sens de l'histoire

Examinons maintenant quelles places les historiens et sociologues donnent à ces

¹¹⁹ . JACOBSON Cardell K. (1986), *opus cit.*

nouvelles populations dans l'histoire de la généalogie. Examinons les thèses en cours. Toutes observent des propriétés qui amènent à voir des objectifs communs entre les nouvelles populations et les élites, ce qui amènerait à penser qu'il y a une continuité entre les attentes des secondes et celles des premières. Mais, elles relèvent d'autres traits qui, au contraire, laissent supposer que la quête identitaire des nouvelles populations est liée aux effets de notre contexte sociohistorique contemporain. Ainsi, nous sommes-nous poser deux questions. En quoi notre contexte contemporain provoque-t-il de nouvelles catégories sociales à s'orienter vers des comportements jusqu'alors rencontrés seulement dans les élites ? Y a-t-il rupture ou continuité de l'histoire des comportements concernant la pratique généalogique ?

Béatrix Le Wita est la seule qui voit dans l'orientation des classes moyennes vers la généalogie une logique nette de continuité de l'histoire. Elle est la seule à avoir étudié les deux populations : bourgeoise et classes moyennes. Les autres constatent des ressemblances dans les attentes et comportements de leurs populations au regard de celles des élites traditionnelles, mais aussi des différences, ce qui les amène à interroger plutôt qu'à conclure sur cette question de la continuité. La raison en est dans la limitation de leur échantillon et dans le souhait de mettre en évidence les différences, leurs problématiques s'ordonnant pour comprendre l'émergence d'un mouvement nouveau.

Examinons le point de vue de Béatrix Le Wita. Elle considère que la noblesse, d'abord, a trouvé sa légitimité par une démarche généalogique, puis cela a été la bourgeoisie, et aujourd'hui les classes moyennes prennent leur tour. Aujourd'hui, pour la bourgeoisie ancienne, la généalogie est devenue un capital qui a dépassé "*le stade de l'accumulation*", dit-elle. Au contraire, les classes moyennes commencent à arriver à ce stade. "*Ce n'est pas seulement une mode que de rechercher sa généalogie, c'est plus profondément un mécanisme de fonctionnement des structures sociales*". De tout temps, dans notre société, il a fallu "*en passer par un principe généalogique qui est un principe d'identification*", continue-t-elle¹²⁰. Alors, les individus se retourneraient-ils sur leur passé, seulement lorsqu'ils peuvent commencer à l'imaginer capitalisable¹²¹ ? En quoi, cette capitalisation peut-elle avoir pour conséquence de faire émerger une conscience généalogique ?

André Burguière, lui, se demande si le postulat implicite consubstantiel à toute démarche généalogique n'est pas de justifier sa place dans la société¹²². Aussi, les nouvelles populations comme les élites peuvent, autant les unes que les autres, chercher à faire valoir une *prédestination familiale*. Mais, selon lui, la généalogie des nouvelles couches sociales n'a pas la même fonction que pour les familles bourgeoises : c'est, plus que jamais, "*l'imaginaire d'une conscience narcissique, en quête d'identité compensatrice, qui stimule et même engendre cette forme de la mémoire retrouvée*"¹²³.

¹²⁰ . LE WITA Béatrix (1988), *art. cit.*, p. 113.

¹²¹ . Nous comprenons ce terme au sens de Pierre Bourdieu, tout autant économique, culturel que symbolique.

¹²² . André Burguière (1992), s'interroge ainsi après avoir comparé son corpus de généalogies bourgeoises à celui nobiliaire des Bailleul (p. 39).

Elle ne correspond pas à une mémoire ou à une culture transmise. Cependant, quel que soit le groupe d'appartenance, elle est une démarche autobiographique. Derrière l'image d'une " *famille réduite à l'épure de ses alliances et de ses engendremets, c'est-à-dire aux traces les plus 'objectives' de son histoire, s'étale un imaginaire familial à travers lequel le descendant se perçoit lui-même et construit son identité* ¹²⁴ " .

Enfin, l'auteur suggère que, peut-être, notre société est en recherche d'une identité ancestrale qui puisse se substituer aux formes d'identité déclinante (celles qui s'affirmaient dans le sentiment d'appartenance nationale ou sociale) ¹²⁵ ou bien occuper la place laissée par le déclin des religions théologiques. Aurait-on besoin " *d'une nouvelle religion au sens étymologique du terme, c'est-à-dire d'un lien sacré incarné par la continuité familiale* ¹²⁶ " ? Les classes urbaines de cette deuxième moitié du XX^e siècle se sont, en effet, construites dans un contexte particulièrement peu attaché à " *des religions théologiques* ". L'absence de l'attention divine ou le doute sur celle-ci engage-t-il à se tourner vers le lien généalogique ?

Comme André Burguière, Sylvie Sagnes hésite entre reconnaître les comportements des nouveaux généalogistes comme des signes de continuité de l'histoire et comme les signes d'une spécificité de notre contexte contemporain. Mais, elle n'oscille pas sur les mêmes facteurs. Elle voit chez eux, comme chez les élites, une rhétorique de la distinction. En effet, ils ont aussi le souci de " *prolonger* " ou de " *continuer* " : ils se considèrent en qualité de dépositaires plus que de propriétaires des biens économiques, culturels et symboliques, et la raison collective vaut plus pour eux que celle individuelle ¹²⁷ . Ils expriment une éthique visant la pérennité et l'unité du groupe parental. Enfin, ils présentent des ascendants qui se sont illustrés dans l'histoire de leur pays ou de leur localité. Ils font signe avec leurs généalogies de leur ascension sociale.

Mais, si la généalogie émerge aujourd'hui en masse, dit Sylvie Sagnes, c'est parce qu'elle constitue une résistance opposable à la " *dérive organisée* " de la famille et de la parenté ¹²⁸ . Elle permet, en effet, de choisir la parenté que l'on souhaite mettre en lumière. L'individu est, au contraire des généalogies traditionnelles, au centre de la généalogie d'aujourd'hui, remarque-t-elle : expression et promotion de soi, celle-ci est aliénée aux besoins de soi. Elle est " *un jeu narcissique arbitré par un 'je' curieux et soucieux de lui-même* ¹²⁹ " . Sa visée est autobiographique. Elle est " *un récit par*

¹²³ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 49.

¹²⁴ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 23.

¹²⁵ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 20.

¹²⁶ . BURGUIERE André (1992), *ibid.*, p. 49.

¹²⁷ . SAGNES Sylvie (1998), *opus cit.*, p. 279-280.

¹²⁸ . SAGNES Sylvie (1998), *ibid.*, p. 283.

¹²⁹ . SAGNES Sylvie (1998), *ibid.*, p. 287.

*procuration*¹³⁰ “. L'auteur n'en veut pour preuve que le généalogiste ne parvient pas à capter la curiosité des autres membres de sa famille sur ses investigations. Enfin, s'interroge-t-elle, comment l'idéal démocratique de ces populations s'allie-t-il avec le besoin de promotion et d'affirmation d'une identité sociale ?

Comme Sylvie Sagnes, Claire-Emmanuelle Lorquin hésite entre continuité et rupture. Du côté de la continuité, on peut constater que ses généalogistes ont “ *un esprit de famille*”. Des loyautés familiales sont en jeu dans leur motivation. En effet, le sentiment d'un destin familial sous-tend leur dramaturgie : l'intériorisation de comptabilités familiales sur plusieurs générations les inscrit dans un mouvement aboutissant, plus qu'à un simple dénouement, à une morale à la fois privée, sociale, politique¹³¹ . Il fait concevoir que la famille est soumise à “ *une sorte de règles du jeu (...) où de génération en génération, les droits et les devoirs de chacun sont déterminés*”. D'autre part, l'auteur constate la présence d'un devoir de témoignage concernant les ascendants et un souhait de fidélité envers eux. Relativement aux descendants, elle observe que ses généalogistes se sentent un devoir de léguer, jusqu'à mettre leurs héritiers en situation de transmettre à leur tour. Ils désignent à leurs descendants leurs places dans la chaîne des générations et le rôle qui leur est dévolu. Ils attendent qu'ils augmentent du témoignage de leurs propres destinées, cette première généalogie. Enfin, ils privilégient “ *une filiation dans la filiation*”. Nous ne savons pas si c'est pour s'honorer eux ou pour désigner à leurs enfants des modèles. Sans doute, est-ce les deux.

L'ascension sociale est toujours soulignée et les narrateurs en sont les “ *points d'orgue*”. Le discours qui la commente met l'accent sur certains personnages pivots : des personnalités emblématiques. Elle rend frappante la distance économique ou socioculturelle de l'une à l'autre des générations. Elle est aussi exaltation des difficultés rencontrées par les grands-parents et arrière-grands-parents : les différences de leurs modes de vie sont lyriquement et matériellement mises en scène. Mais, dit l'auteur, elle produit une ambivalence dans ces couches sociales : entre preuve irréfutable de la vaillance de ces derniers et, donc, de toute la lignée, et crainte de les trahir. Ils paraissent chercher à assumer cette ambivalence, à la fois, en tentant de s'inscrire dans une continuité 'héréditaire' et en vivant une liberté individuelle¹³² .

Pour Evelyne Ribert, la généalogie répond aussi à des enjeux de continuité. Elle relève de nombreux comportements rencontrés dans les élites. Pour toute population, dit celle-ci, elle est une démarche identitaire. Elle doit permettre de sortir un peu de l'anonymat et de se distinguer, soit par les ancêtres retrouvés, plus ou moins prestigieux, soit par le caractère intellectuel de cette démarche, quand la famille a toujours appartenu à un milieu modeste¹³³ “. Elle vise à renforcer une identité à la fois sociale, familiale et géographique et à justifier sa place sociale et son statut, entendu au sens du niveau

¹³⁰ . SAGNES Sylvie (1998), *ibid.*, p. 289.

¹³¹ . LORQUIN Claire-Emmanuelle (1997), *opus cit.*, p. 417.

¹³² . LORQUIN Claire-Emmanuelle (1997), *ibid.*, pp. 409-417.

¹³³ . RIBERT Evelyne (1997), *opus cit.*, p. 381.

culturel et de position dans la hiérarchie socioprofessionnelle. Elle suit une rhétorique de légitimation. Plus de 50 % des généalogistes enquêtés cherchent à mesurer le chemin parcouru et à montrer que la bonne position de la famille est ancienne. Tous ont conscience d'avoir gravi l'échelle sociale. Leur recherche survient au terme d'une ascension sociale. *“ Ils présentent longuement la trajectoire et la progression familiales, d'autant plus remarquables que leurs origines étaient souvent très modestes. ”* S'il y a eu engouement, dit-elle, la cause en est à la mobilité sociale des années postérieures à 1945 et au désir de transmettre le patrimoine culturel et symbolique hérité de cette mobilité.

Enfin, la généalogie cherche à produire une essence de la parenté. Elle assigne aux descendants une identité et les charge de transmettre un projet familial. Elle est assimilée, à la fois, à un don et à un contre don. Les généalogistes acceptent de s'inscrire dans une chaîne de dettes offrant leur travail à leurs enfants et petits-enfants. Ils font de ces derniers des donataires : cadeau gratuit mais porteur de l'espoir que leur descendance s'intéressera à leur investigation. Ils attendent en retour l'acceptation de ce don, qui est, aussi, un reconnaissance par la dette ¹³⁴ .

En aucun cas, la généalogie ne répond à une société en quête de réorganisation des modes de vie en famille, estime-t-elle. Au contraire, la très grande majorité de la population étudiée possède une famille unie. Les généalogistes estiment qu'ils doivent y transmettre des valeurs. Pour ce qui concerne les plus âgés, ils font un bilan de leur vie, un retour sur eux-mêmes. Le récit de l'histoire de la lignée peut alors *“ être considéré comme une forme d'autobiographie et de confession, à mi-chemin entre l'aveu fait à d'autres, à la famille et à soi-même ”* ¹³⁵ . Comme Sylvie Sagnes, l'auteur s'interroge sur le mouvement contradictoire qui affecte les démocraties : à savoir une revendication d'égalité et le renouveau d'une pratique de distinction.

Quant aux facteurs qui s'opposent à l'idée d'une continuité entre les pratiques des élites et celles des nouvelles populations, nous les avons relevés chez plusieurs observateurs, mais ils ne portent pas en eux de contradictions qui radicaliseraient toute discussion et empêcheraient de formuler des hypothèses. Nous les avons observés, tout d'abord, chez Patrick Cabanel. Il voit, dans la généalogie, plutôt la réalisation, dans un contexte où la famille est éclatée et où plusieurs générations d'individus n'ont plus vécu proches de leurs ancêtres, d'un travail de recollement et de pardon, d'une couture des segments déchirés et douloureux ; elle serait une forme de psychanalyse pour ceux qui souffrent *“ de l'oubli et du manque de repères (re-Pères, aurait dit Lacan) ”*. Elle serait *“ ce qui reste quand l'on a tout perdu, quand on redécouvre dans les papiers puis par des voyages sur le terrain, les noms et les pays de l'origine ”* ¹³⁶ .

Martine Segalen et André Michelat suggèrent, eux, que ce sont les effets spécifiques du déracinement des classes populaires contemporaines qui constituent des causes à l'engouement généalogique : la mémoire familiale *“ s'est brisée ”*, disent-ils. Ils constatent

¹³⁴ . RIBERT Evelyne (1997), *ibid.*, p. 384.

¹³⁵ . RIBERT Evelyne (1997), *ibid.*, p. 380.

¹³⁶ . CABANEL Patrick (1995), *art. cit.*, (1), p. 17.

que le mouvement migratoire de ces classes est contraire à la continuité observée dans les classes de la bourgeoisie ou de l'aristocratie ; dans ces classes, la reproduction sociale s'est accomplie sans heurts. Mais, la cause ne revient pas à la mobilité sociale et géographique de ces trente dernières années, qui n'a " *jamais rompu les liens familiaux* ". Elle est remise à une mobilité de lignée. En effet, le déracinement dont ils parlent crée une absence de liens avec le passé en tant qu'il " *entraîne le sentiment d'un secret et le regret de tout ignorer, mais aussi le sentiment de fidélité à un proche parent mort* ¹³⁷ ". Mais, nuancent-ils en anthropologues, " *reconnaître sa filiation est un exercice universellement attesté dans toutes les sociétés et les cultures du monde* ¹³⁸ ". Il se fait un travail d'identification et d'élargissement du cercle familial qui permet de forger la représentation de la famille et de mesurer l'importance de ses ressources.

Quant à leurs pratiques, on ne constate pas de différences marquantes avec les populations bourgeoises. Les débutants cherchent à " *remonter* " le plus haut possible leur généalogie, mais une fois la liste des noms et des dates établis la recherche s'affine : celle-ci concerne alors les professions, les trajectoires, les mérites, le détail de la vie, l'époque, voire les aspects physiques des ancêtres ¹³⁹ . Beaucoup espèrent " *tomber* " sur des ancêtres nobles ou célèbres, sur une figure emblématique. Ils ont du mal à l'avouer, mais ils les recherchent et les trouvent souvent. Le lieu de leurs origines familiales est presque toujours situé dans la lignée agnatique " *tant est fort le poids du patronyme* ". Enfin, dans le foisonnement des lignées qu'ils présentent, ils en viennent à en subsumer une comme élective, support des modèles à transmettre ¹⁴⁰ .

Mais, comme l'a constaté, aussi, Sylvie Sagnes, leur entourage ne s'intéresse pas toujours à leurs investigations. Leurs réactions sont contrastées. Les deux tiers de leurs parents estiment qu'il faut laisser les morts où ils sont. En ce qui concerne les couples, on constate deux attitudes. La première, que l'on trouve, plutôt, chez les retraités commençant leur généalogie, exprime la complicité du compagnonnage. Mais, la seconde, est faite de tension et peut aboutir à des ruptures : l'exemple donné par les auteurs est celui d'un homme dérangé par les recherches que son épouse effectue sur un ancêtre remarquable de son ascendance. Pour leurs enfants, on relève les cas dans lesquels les enfants sont intéressés, eux-mêmes, par les recherches de leurs parents et les cas contraires, dans lesquels ils considèrent celles-ci comme une lubie. La cause pourrait en être, suggèrent Martine Segalen et Claude Michelat, dans le mode d'inculcation aux enfants : dans l'aristocratie, celle-ci est inconsciente et en conséquence indolore ; chez les généalogistes des PTT, elle est livresque et scolaire, et les ancêtres ne font pas partie de la vie. Pourtant, le généalogiste donne beaucoup d'importance à la famille et dit travailler à l'histoire de celle-ci pour sa descendance ¹⁴¹ . La découverte de ses ancêtres déclenche un processus d'attachement et d'identification ¹⁴² . " *Qui héritera*

¹³⁷ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *opus cit.*, p. 198.

¹³⁸ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 194.

¹³⁹ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 199-200.

¹⁴⁰ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 203.

*de ces documents, qui les conservera, qui saura s'en servir, qui voudra s'en servir ? Si la généalogie est appelée à un bel avenir en tant que fait social, il n'est pas sûr que les descendants de nos employés des PTT y trouveront individuellement un intérêt*¹⁴³ .”

L'exercice est-il narcissique, se demandent encore les auteurs ? Ils voient dans l'attitude des générations à venir, devant les connaissances accumulées, un enjeu sociologique pertinent qui permettrait de comprendre le sens du mouvement généalogique en France
144 .

Cette prégnance de l'individu dans les généalogies est aussi remarquée par Pascale Renard qui observe dans sa société généalogique du Lyonnais que les généalogistes et éventuellement leurs conjoints se mettent eux-mêmes le plus généralement à la base de l'arbre généalogique ou au centre du cercle. Leurs intentions proviennent, selon elle, d'un besoin de loisirs et d'une curiosité : une curiosité concernant des questions restées sans réponse depuis l'enfance. Le besoin était présent depuis longtemps, et c'est le potentiel de temps qui leur a fait franchir le pas. Ils sont en effet, en très grande majorité, retraités. Ici aussi, la famille subit la recherche du généalogiste et principalement le conjoint.

Enfin, Joseph Valynseele pense qu'une généalogie populaire a pu s'épanouir à cause de la généralisation de l'instruction, du développement des connaissances, de l'acquisition d'une tournure d'esprit scientifique¹⁴⁵ . En effet, pour s'adonner à la généalogie, il faut avoir le goût de l'histoire et de la recherche, la patience, la méthode et le sens critique. Il faut une culture élémentaire qui autrefois était l'apanage d'une élite. De plus, nous sommes dans une civilisation de loisirs : les congés payés, l'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction du temps de travail hebdomadaire ont laissé des temps libres et augmenté les possibilités de voyages consacrés aux recherches. Enfin, selon lui, la généalogie est une réponse au mode de vie de la société industrialisée, d'une part, à cause du besoin de se rattacher à un ensemble auquel on appartient de droit – à une famille – et d'autre part, à cause de la nécessité pour l'être humain d'avoir des points de repères fixes et précis dans un monde en évolution rapide face à l'absolu de la durée¹⁴⁶ .

Conclusion

Nous avons retracé l'histoire de la généalogie en France, en mettant en lumière les principes sur lesquels nous pouvions nous appuyer pour comprendre les contextes dans lesquels une conscience généalogique de soi a émergé et s'est maintenue à travers le

¹⁴¹ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 203

¹⁴² . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 202.

¹⁴³ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 208.

¹⁴⁴ . SEGALEN Martine et MICHELAT André (1991), *ibid.*, p. 207.

¹⁴⁵ . VALYNSEELE Joseph (1992), *La généalogie : histoire et pratique.*

¹⁴⁶ . VALYNSEELE Joseph (1991), *ibid.*, p. 14-16.

temps. Nous avons trouvé chez les élites des facteurs sociologiques communs qui les avaient amenées à cette conscience. C'est en effet à partir du moment où une de leurs couches sociales a acquis l'autonomie et l'hérédité de ses pouvoirs que l'on a vu naître chez elles une telle conscience. Et c'est la décomposition des pouvoirs régaliens qui a permis l'extension de celle-ci d'une couche à l'autre, de la plus élevée jusqu'à la plus modeste. De plus, les familles dans lesquelles on écrivait des récits généalogiques avaient toutes un de leurs membres ayant eu un rôle dans l'histoire ou y étant candidat. Elles se préoccupaient aussi des intérêts de leur descendance. Enfin, les contenus des récits et les usages qui en ont été faits ont évolué avec les contextes sociohistoriques et on a pu voir les spécificités concernant ceux de l'aristocratie (ou de la noblesse) et ceux de la bourgeoisie, notamment, entre les XIV^e et XVIII^e siècles.

Nous avons reconnu chez les nouvelles populations des facteurs sociologiques semblables : d'une part dans l'unité de leur couche sociale – des classes moyennes – et d'autre part, dans la présence d'individus ayant eu un rôle dans l'histoire. Mais, si les deux facteurs sont attestés par leurs observateurs, il reste qu'il faut évaluer si cette couche sociale a reçu ses pouvoirs selon les mêmes règles que les deux élites traditionnelles. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette question directement. Mais, nous avons remarqué que ses secteurs d'activités étaient récurrents. Malheureusement, les informations sont trop parcellaires pour en déduire des hypothèses significatives, mais nous avons pu discerner des perspectives pertinentes. En effet, les généalogistes de cette couche sociale appartiennent, dans leur plus grande majorité et sur plusieurs générations, quand on peut le constater, à des secteurs public, social et associatif d'activités. Nous avons vu dans cette appartenance une disposition particulière vis-à-vis de leurs contemporains : une orientation vers le service du bien commun. N'était-ce pas après le roi, le destin de la noblesse et de la bourgeoisie de se préoccuper, traditionnellement, de ce service du bien commun, pour les premiers, dans leur nation et pour les seconds, dans leur cité ? Aujourd'hui, c'est celui de l'Etat et de ses élites. Les classes moyennes de ces secteurs ne sont-elles pas devenues une de ces élites ?

Notre hypothèse est en effet que l'Etat, avec ses institutions relais, a promu, à travers le salariat de ceux qui travaillent pour lui, une identité nouvelle – une élite nouvelle – fondée sur une appartenance à un groupe social devenu conscient que ses membres ont un rôle à jouer dans sa construction sociale et citoyenne par l'intermédiaire de ses professions et de ses engagements. On peut concevoir ainsi que l'avènement de cette nouvelle élite est le fruit, comme l'ont été les élites traditionnelles, les unes après les autres, d'une redistribution régaliennne des fonctions de la noblesse et de la bourgeoisie vers des populations dont la spécificité est d'être salariées. Ainsi, nous trouvons les mêmes logiques à l'œuvre dans les trois milieux, chacun avec sa spécificité.

Quant à la question du caractère héréditaire des pouvoirs de ces couches sociales, nous n'avons pu le relever comme tel, étant donné notre contexte démocratique. Pour autant, nous n'avons pas renoncé à supposer son existence avec les observations de Martine Segalen et de Claude Michelat, qui ont montré que les généalogistes de leur population n'étaient pas les premiers de leur filiation à avoir travaillé aux PTT. Nous pouvions faire l'hypothèse que ce caractère de l'ancien régime avait pu prendre une autre forme dans notre contexte et non pas disparaître. L'hérédité pouvait en effet s'originer

dans d'autres modalités, mais on la constatait quand même. Cette variable devait être vérifiée sur d'autres échantillons, pour que nous puissions supposer fermement que ces nouvelles populations se trouvaient dans le sens de l'histoire, une élite en train de se constituer et donc d'accéder à une conscience généalogique d'elle-même.

Nous avons vu qu'en pénétrant dans un nouveau groupe, la conscience généalogique ne disparaissait pas chez les groupes précédents : lorsque la pratique généalogique émergea dans la bourgeoisie, après avoir pénétré les différentes couches de la noblesse, elle n'a pas pour autant cessé dans celle-ci. Ainsi, dans le cours de l'histoire, le nombre des élites n'a fait qu'augmenter. Rien n'empêche donc d'imaginer que quatre siècles après, une nouvelle élite se constitue et voit naître en elle une conscience généalogique de son identité. Nous avons observé que la généalogie n'avait pas contribué qu'à légitimer et à identifier des individus déjà bien établis puisqu'elle advenait chaque fois dans une couche sociale au moment où les richesses et les pouvoirs de celle-ci commençaient à être autonomes et à devenir héréditaires. Elle sert donc autant les anciennes élites que les nouvelles couches sociales qui manifestent ces attributs.

Pour les autres variables, que nous avons pu relever dans les élites traditionnelles et dans les nouvelles populations, nous avons observé aussi des récurrences. En ce qui concerne le profil des généalogistes, nous avons constaté qu'ils étaient plutôt des hommes issus de filiations en ascension sociale, préoccupés par la mémoire de leur passé familial, souhaitant une continuité et cherchant à faire valoir leur ancienneté. On a trouvé chez toutes les populations la présence d'une rhétorique de légitimation portant d'abord sur les lignées patronymiques. Deux de ces récurrences sont à nuancer. Il s'agit tout d'abord du désir de continuité : tous les observateurs des nouvelles populations le constatent bien, mais certains remarquent qu'elles en ont une conception plus narcissique. D'autre part, la légitimation : elle repose sur des modalités communes, à savoir au minimum les preuves de l'ancienneté et de la continuité, et elle vise la validité d'une position et de son maintien ; mais elle comporte aussi des différences selon les contextes sociaux, géographiques et symboliques auxquels les généalogistes cherchent à appartenir ; elle nécessite donc de mettre à jour d'autres preuves adaptées aux enjeux spécifiques de ceux-ci. Une question reste encore en cours de débat. Il s'agit de l'impact des brisures de la mémoire sur le souhait d'écrire sa généalogie : est-ce les souffrances du déracinement ou les attentes de celui qui veut s'assurer de son enracinement ou encore la crainte de celui qui a à perdre les avantages acquis par sa position sociale ? Si l'intégration dans leur cité est l'objectif prioritaire des bourgeois des Temps modernes, André Burguière ne répond pas à la question posée comme telle, pour sa population. Qu'en est-il pour notre population ? Enfin, la variable de l'âge n'a été prise en compte que dans les nouvelles populations et celle du rang dans la fratrie, dans aucune : elles seront à considérer dans notre population. Les pratiques sont peu décrites : jusqu'où diffèrent-elles ? Le devoir de mémoire et les dettes ne sont pas relevés par André Burguière, mais on les trouve dans les nouvelles populations : nous devons les examiner pour notre population ?

Ainsi, on se tromperait à penser que la généalogie ne contribue qu'à légitimer et à identifier des individus déjà bien établis. Elle sert aussi ceux qui se trouvent en passe de devenir une élite. Selon nous, elle peut donc se trouver autant dans les anciennes élites

que dans les nouvelles couches sociales. Mais, une fois présente dans une couche, la conscience généalogique doit être l'objet d'un héritage pour se maintenir. Rien ne nous empêche donc d'envisager le mouvement de démocratisation comme une continuité dans l'histoire de la généalogie.

Notre hypothèse se veut modeste car nous l'avons construite à partir d'une sociologie rétrospective. De plus, n'étant pas historienne, nous avons conscience de ne pas avoir su restituer tous les enjeux qui auraient pu instruire plus justement l'histoire des mentalités collectives concernant la conscience généalogique de soi, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours. Mais, nous souhaitons que cette question, si souvent entendue, portant sur les causes de l'augmentation en masse du nombre de généalogistes, aujourd'hui, ne reste pas sans réponse et soit dégagée d'un imaginaire trop vite attaché à des motivations puisées dans notre seule époque contemporaine. Nous avons, donc, choisi de rester sur une litote.

2 – Le contexte de production des récits bourgeois aux XIX^e et XX^e siècles

Les récits que nous avons recueillis se conçoivent et trouvent leur destinée dans les linéaments de familles ayant vécu dans les contextes sociohistoriques des XIX^e et XX^e siècles. Nous allons définir ces contextes en mettant en lumière l'histoire et la sociologie de la bourgeoisie puis de la bourgeoisie lyonnaise de cette époque, dans l'objectif de mieux comprendre les conditions qui ont amené à les produire. Nous montrerons les structures, pratiques et représentations qui identifient cette couche de la société en France, en observant plus particulièrement son statut dans sa localité et les caractères propres à sa sociabilité.

Comme Yves Grafmeyer le remarque en analysant les éditoriaux successifs des annuaires du *Tout-Lyon*, les manières de qualifier le milieu que les familles bourgeoises lyonnaises composent sont hésitantes : “ *'familles lyonnaises', 'haute société de Lyon', 'vieilles familles de notre cité', 'personnalités marquantes de la ville'* ”¹⁴⁷, autant de définitions que relève l'auteur et qui invitent à retenir trois principes : situer cette catégorie hors du seul champ des dominants ou des classes supérieures de nos catégories socioprofessionnelles, tenir compte de leur *dimension familiale* dans la définition de leur identité et instruire leurs rapports avec leur localité¹⁴⁸. En effet, non saisissables structurellement par le biais des catégories socioprofessionnelles, on dépend des familles

¹⁴⁷ . GRAFMEYER Yves (1993), “Les Lyonnais du “Tout-Lyon” : une population auto-définie par l'inter-connaissance et la parenté” in *Milieus et liens sociaux*, p. 21. Rappelons que nos auteurs et informateurs se trouvent (ou se sont trouvés) inscrits eux-mêmes, ou comptent (ou ont compté) des parents dans le “Tout-Lyon”.

¹⁴⁸ . “C'est peut-être bien parce que les appartenances familiales y composent avec d'autres éléments du statut que ces annuaires représentent, à bien des égards, une voie d'accès privilégiée pour l'histoire des élites citadines”. GRAFMEYER Yves (1992), *Quand le Tout-Lyon se compte : Lignées, alliances, territoires*, p. 12.

elles-mêmes pour construire leurs contours et raconter leur histoire. Le soutien du *Tout-Lyon*, pour en décrire les caractères sociologiques de ces cent dernières années, est tout à fait précieux même s'il peut risquer de fournir un portrait “ *irréel* ” et “ *un peu intemporel* ” puisque dépourvu de déterminants statistiques¹⁴⁹. A Lyon, comme ailleurs en France, ces principes valent lorsqu'on cherche à identifier sociologiquement les spécificités de la bourgeoisie.

Nous retracerons les grandes étapes qui ont marqué l'histoire de la bourgeoisie et plus particulièrement de la bourgeoisie lyonnaise aux XIX^e et XX^e siècles. Ensuite, nous décrirons les conditions dont le bourgeois dépend pour maintenir sa place dans sa société. Puis, nous observerons les modes de vie de celui-ci et ses rapports à son milieu. Et enfin, nous mettrons en évidence les caractères de sa mémoire familiale.

2 – 1. Une histoire partagée entre mobilité et stabilité

La bourgeoisie apparaît comme le résultat d'un mouvement qui a favorisé à partir d'un contexte économique et politique, et d'un système de droit de l'héritage, le destin d'une catégorie d'individus que l'on a appelés bourgeois. Son histoire a été très étudiée, notamment par Adeline Daumard, Anne Martin-Fugier et Régine Pernoud. Aussi, nous avons pris le parti de ne pas faire retour sur elle en exposant les faits et mentalités concernant chaque époque, mais de retenir ce qui nous permettait de comprendre les paradoxes structurels auxquels les bourgeois se confrontent, depuis les origines de leur existence comme couche sociale. Nous avons voulu mettre en évidence, plus particulièrement, le contexte et les conditions dans lesquels la bourgeoisie a émergé socialement et s'est constituée comme élite, à travers les travaux de Max Weber sur la ville. Pour les XIX^e et XX^e siècles, nous nous sommes appuyée plus spécifiquement sur les travaux d'Adeline Daumard et d'Yves Lequin.

2 – 1.1. Les origines de la bourgeoisie

L'individu identifié comme *bourgeois* au XI^e siècle, est l'habitant d'une ville. Il est d'abord un marchand. En effet, à cette époque, on assiste à la renaissance du commerce en Occident. Les villes médiévales constituaient d'un point de vue économique un siège industriel et commercial, mais aussi politiquement, une forteresse et un lieu de garnison, et administrativement une juridiction. Elles avaient besoin d'une armée, d'une police, d'une administration et d'une justice. Aussi, leurs habitants s'associèrent pour organiser leur fonctionnement. Leur lien d'association reposa sur le serment. Avec lui, ils devenaient des bourgeois, c'est-à-dire des citoyens considérés en tant qu'individus. “ *Plus que l'origine familiale, c'était la qualité de membre de l'association locale de la ville qui garantissait le statut de bourgeois* ”. Ainsi, à partir d'une simple assemblée de personnes liées par serment, formée suivant les circonstances et à court terme, naquit un groupement politique durable dont les membres légalement associés jouissaient du droit statutaire particulier de citoyen d'une ville¹⁵⁰. Les candidats à la bourgeoisie étaient des individus qualifiés par la possession de propriétés foncières urbaines qui devaient

¹⁴⁹ . GARDEN Maurice, préface à l'ouvrage d'Yves Grafmeyer (1992), *Quand le Tout Lyon se compte*.

répondre de charges et de devoirs particuliers, mais qui jouissaient aussi de privilèges spécifiques : monopole de marché et droits d'entrepôt, privilèges et interdits professionnels légaux, participation au tribunal municipal, position militaire et fiscale privilégiée. “ *Le but de la fraternisation par serment était d’abord l’union des propriétaires fonciers locaux, pour l’attaque et la défense, pour l’arbitrage pacifique des différends et pour la sauvegarde d’une administration de la justice qui corresponde aux intérêts des citoyens. Mais, l’objectif était aussi la monopolisation des possibilités économiques que la ville offrait à ses habitants : seul l’associé par serment était admis à participer au commerce des citoyens.* ¹⁵¹ “ La ville était une fondation profane ¹⁵² .

Le bourgeois est en conséquence un adepte de la cité, mais simultanément un voyageur, un mandataire dans le courant des échanges. Il fréquente le marché, mais arpente les murs de la forteresse pour défendre sa ville, une des premières obligations qu'il eut dans l'histoire de sa condition sociale. “ *Le château à orientation politique et militaire et le marché à orientation pacifique se tiennent souvent côte à côte et servent souvent les deux fonctions : esplanade et lieu de rassemblement de l’armée, donc des bourgeois, d’une part, place du marché aux fonctions économiques et pacifiques, d’autre part* ¹⁵³ “. Ce rapport entre les deux fonctions du bourgeois des origines est au centre de l'organisation citadine. Il installe le citoyen bourgeois dans un ordre statutairement et communautairement défini, porteur de privilèges et de charges – un ordre de notables – mais n'a d'existence que parce qu'il repose sur une économie de marchand, c'est-à-dire sur une mobilité géographique. Au cours des siècles suivants, le bourgeois poursuivra son destin dans ce même rapport : entre stabilité et mobilité. Entre les deux choisira-t-il ?

Dans la seconde partie du Moyen Age, la responsabilité des affaires communales, et donc l'obligation de gérer des litiges, a amené les bourgeois à apprendre le droit et à se perfectionner en matière de comptabilité et de change. A partir de la Renaissance, la monarchie remplace la France féodale et l'entretien des armées doit compter avec les services des financiers, ce qui ouvre l'ère des banquiers. Les offices royaux s'achètent et une bourgeoisie de fonctionnaires se constitue alors pour organiser l'administration de l'Etat. Les jurandes s'établissent mais les communes disparaissent. La bourgeoisie exerce au service du Roi. Elle devient une contre-puissance des vassaux. Sous Louis XIV, certains de ses services et de ses fonctions peuvent produire l'anoblissement et devenir héréditaires. Ces bourgeois ne sont plus tous à l'image de ceux des origines, citoyens des villes, libérés de leur tutelle seigneuriale et ecclésiastique. Avec le désir de noblesse, note Régine Pernoud, c'est une tendance profonde vers la stabilité qui s'est manifestée, tendance qui s'est exprimée notamment par les achats de terre. En effet, la bourgeoisie a eu conscience dès l'origine “ *du caractère passager, transitoire, qui est le sien ; instinctivement elle a tendu à l’effacer par l’acquisition de quelque chose de permanent.*

¹⁵⁰ . WEBER Max (1947), *La ville*, p. 73.

¹⁵¹ . WEBER Max (1947), *ibid.*, p. 71.

¹⁵² . WEBER Max (1947), *ibid.*, p. 63.

¹⁵³ . WEBER Max (1947), *ibid.*, p. 34.

*Par une sorte de prise de conscience collective elle a compris que, si la fortune crée le bourgeois, la bourgeoisie, elle ne s'affirmerait que par une consécration autre que celle de la fortune*¹⁵⁴. A l'aune de la Révolution, grande et petite bourgeoisies se font face jusqu'à s'exclure dans un contexte où toutes deux ont subi une régression sociale malgré l'expansion coloniale et le développement industriel.

2 – 1.2. La bourgeoisie lyonnaise des XIX^e et XX^e siècles

Au XIX^e siècle, le *patriciat*¹⁵⁵ lyonnais, comme tous ceux des grandes villes, compte des bourgeois récemment installés, une bourgeoisie ancienne et une noblesse. Trois catégories se côtoient ; trois univers se confrontent. Les richesses affluent abondamment dans la cité avec l'essor industriel ; les migrations rurales sont à leur comble. En effet, *“ de la Restauration à la Première Guerre Mondiale, le niveau moyen des patrimoines est multiplié par quatre ou cinq à Lyon”*¹⁵⁶. En 1934, la géographie de la fiscalité place en tête le Rhône comme département ayant le plus fort taux moyen d'impôts payés. Plus précisément, dès les années 1840, la majorité des grosses fortunes, à Lyon comme en province, est *“ assise sur une richesse immobilière partagée entre la cité et la campagne (...)”* : les patriciats placent leur argent dans *“ la terre ”*.

“ C'est la propriété qui porte prestige et respectabilité !” Cela explique l'apparente importance des inactifs dans les patriciats urbains de cette époque ; on les trouve sous les vocables de *rentiers* ou mieux, de *propriétaires* : une étiquette que l'on choisit, quand on y est invité, de préférence à toute autre, même lorsqu'on est en fait occupé pour l'essentiel à la banque, au négoce ou à l'exercice d'une profession libérale. Ces hommes qui vivaient sans exercer de profession, explique Adeline Daumard, étaient dans leur grande majorité des gens âgés. Par exemple, 300 000 Français de sexe masculin ont été rattachés au groupe des rentiers et des retraités lors des recensements de 1906 et 1911 ; parmi eux, les deux tiers avaient plus de 60 ans et 9 % seulement moins de 50 ans. Ainsi, les oisifs véritables, ceux qui n'avaient jamais eu à exercer un travail rémunérateur, étaient très peu nombreux¹⁵⁷.

Le franc est stable et permet aux familles bourgeoises même les plus modestes d'asseoir sur des bases solides leurs stratégies familiales et patrimoniales. En effet, dès la première moitié du XIX^e siècle, ces familles s'engagent dans le développement industriel.

¹⁵⁴ . PernoUD Régine (1962), *Histoire de la bourgeoisie en France. Les temps modernes*, tome 2, p. 88.

¹⁵⁵ . Nous avons emprunté ce terme à Yves Lequin. Il permet en effet de prendre en compte un des quatre caractères de la bourgeoisie de cette époque : la position d'élite, celle de notable, la diversité des comportements et enfin les jeux de mobilité ; voir son chapitre “les patriciats urbains” dans *Histoire de la France urbaine : la ville de l'âge industrielle* (1983), sous la dir. de Georges Duby, pp. 473-499.

¹⁵⁶ . LEQUIN Yves (1983), chapitre “les patriciats urbains”, *opus cit.*, pp. 473-499. Cet énoncé et les informations qui suivent font référence à ce chapitre, mais aussi à celui intitulé : “Anciens et nouveaux citadins” de ce même ouvrage.

¹⁵⁷ DAUMARD Adeline (1979), “Puissance et inquiétudes de la société bourgeoise”, in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1880-1914, opus cit.*, p. 445.

L'industrie sera pour beaucoup, par l'imagination technologique qu'elle exige, “ *une manière de saisir les hasards de la chance qui convient mieux à ceux qui n'ont pas grand-chose* ”¹⁵⁸. Mais, dès les années 1830, certaines familles de la bourgeoisie transforment leurs fonctions dans l'industrie en fonctions commerciales et très vite, ce ne sera plus l'industriel qui dirigera la production, mais le “ *négociant* ”¹⁵⁹. Entre 1880 et 1914, la part de la terre dans le patrimoine diminue “ *avec la logique libérale des emplois de l'argent* ” et les avoirs mobiliers la remplacent¹⁶⁰. Les professions libérales entreront en grand nombre, au cours des années 1890, dans les patriciats urbains. Leurs revenus s'envolent : un effet sans aucun doute de la complexité des économies, redonnant ses chances au talent, au moins dans les métropoles. Mais, vers 1925, une enquête conclut à “ *la crise des professions libérales* ” dont les revenus, réduits par la fiscalité nouvelle, n'ont pas suivi le coût de la vie. Les fonctionnaires supérieurs subissent les mêmes pertes de pouvoir d'achat : de 1911 à 1925, une baisse de 26 %¹⁶¹.

Les patriciats lyonnais se concentrent sur l'industrie textile et tout particulièrement la soierie. Ils connaissent une période de croissance soutenue jusqu'en 1875 : le nombre des métiers lyonnais est passé de 30 000 à 120 000, de 1825 à 1875. Ils exportent aux Etats-Unis, l'Allemagne et surtout la Grande Bretagne. Mais, la restriction des débouchés, du débouché américain particulièrement, et l'abandon par la mode des lourds tissus de soie noire provoquent un engorgement des marchés qui se prolonge jusqu'en 1888. La fabrique lyonnaise subit une crise très grave qui entraîne des ruines familiales et impose une reconversion. Au début du siècle, elle retrouve son niveau de production de 1871-1875. Ce redressement est fondé sur un rapprochement des techniques de la soie et de celles des autres tissus. La crise pousse à la diversification industrielle. La chimie, longtemps cantonnée aux opérations de teinture de la soie, s'ouvre de nouvelles perspectives. La métallurgie se développe et profite des bassins houillers tout proches de Saint-Etienne¹⁶².

Leur étonnant destin démontre la capacité des bourgeoisies urbaines à demeurer ouvertes à ceux qui viennent renouveler leur puissance en diversifiant leurs moyens. Mais, le mythe du self made man n'est pas la règle ; la progression sociale se fait par étape, au cours de générations successives. Des dynasties de père à fils ou à gendre, de frère à cousin assureront un apparent partage des tâches. Mais, viennent les temps où les

¹⁵⁸ . LEQUIN Yves (1983), *opus cit.*, p. 476.

¹⁵⁹ . PERNOUD Régine (1962), *Histoire de la bourgeoisie en France. Les temps modernes*, tome 2, p. 444.

¹⁶⁰ . LEQUIN Yves (1983), *opus cit.*, p. 483.

¹⁶¹ . DAUMARD Adeline (1980), “La bourgeoisie française au temps des épreuves”, in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1914-1950*, tome 4, *L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (siècle 1880-1980)*, volume 2, *Le temps des Guerres mondiales et de la grande Crise*, sous la dir. de Fernand Braudel et Ernest Labrousse., p. 873.

¹⁶² . CARON François (1980), “La croissance industrielle. Secteurs et branches” et GRAS Christian, “Les disparités économiques régionales”, in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1880-1914*, Tome 4, 2ème volume, dir. par Fernand Braudel et Ernest Labrousse, pp. 285-347.

affaires se nationalisent et les entrepreneurs extérieurs à la ville viennent ôter de leurs puissances aux patriciats locaux. Avec la grande guerre le pouvoir économique et social de ceux-ci sera atteint fortement. Puis, avec la crise économique mondiale des années 1930, le montant des fortunes et des revenus privés diminue. Mais, “ *ce fut une phase difficile, non une ruine complète*”. Le chef d'entreprise est entouré de prestige et de considération en France ; les milieux d'affaires se situent au sommet de la hiérarchie bourgeoise, entre les deux guerres ¹⁶³. Cependant, à la veille de 1939, une bonne partie de la bourgeoisie se trouve dépossédée de l'avantage de pouvoir choisir sa profession en conciliant sa vocation et ses dons avec la nécessité de gagner sa vie : il faut poser sa candidature à tout emploi rendu possible au vu des études effectuées. Les maîtresses de maison doivent surmonter des difficultés matérielles auxquelles elles n'ont pas été préparées et les chefs de famille sont de plus en plus absorbés par leur profession et craignent de ne plus pouvoir assurer l'établissement de leurs enfants ¹⁶⁴.

Si la cité accueille les riches, elle se gonfle aussi de nouvelles populations en nombre toujours plus grand. Les migrations rurales ont commencé par un glissement du département le plus proche vers le chef-lieu ¹⁶⁵. Mais, dès le milieu du XIX^e siècle, la carte des origines citadines ne s'explique plus seulement par la seule proximité. Le bassin démographique lyonnais conserve fortement les traces des cheminements traditionnels des hommes et des marchandises de l'Ancien Régime, le long des vieilles routes ; on observe la complémentarité des montagnes et des plaines proches, la pratique vivace – jusqu'à la fin du XIX^e siècle – des migrations temporaires : les Savoyards suivant les liens tissés jadis par les rattachements judiciaires du XVIII^e siècle, les maçons du Limousin, les charpentiers des montagnes à bois du Lyonnais, etc. A la fin du XIX^e siècle, les campagnes environnantes se vident ; le retrait de la soierie achèvera de supprimer aux ruraux leurs dernières sources de main d'œuvre et d'activités économiques. Au XX^e siècle, le mouvement migratoire étranger s'amplifie : à partir des années 1920, il vient d'Italie et d'Espagne. Ainsi, une majorité grandissante de citadins sont étrangers à la ville. Dès la Belle Époque, on constate un amenuisement de la souche locale par rapport au milieu du XIX^e siècle.

Lyon a aussi sa pauvreté. Et comme les autres agglomérations, elle voit sa population se décimer (mortalité infantile, épidémies de choléra, de typhoïde, de variole, de tuberculose, fièvres périodiques dues aux îlons marécageux des Brotteaux). La mort ne se déploie nulle part ailleurs qu'en ville avec autant de force, même si elle frappe ici et là avec une inégale vigueur. Il n'y a pas eu de recul visible jusqu'à l'horizon de 1890 ¹⁶⁶. Les moyens thérapeutiques demeurent longtemps médiocres. Mais, dès la loi du 30 novembre 1892, Lyon participe de façon significative à l'effort de lutte anti-épidémique et organise l'hygiène publique de façon telle que, par exemple, la capacité d'accueil

¹⁶³ . DAUMARD Adeline (1980), *opus cit.*, p. 875-878.

¹⁶⁴ . DAUMARD Adeline (1980), *ibid.*, p. 890-893.

¹⁶⁵ . Le Rhône fournit alors “une bonne partie des immigrants lyonnais”. LEQUIN Yves (1983), *opus cit.*, p. 293.

¹⁶⁶ . LEQUIN Yves (1983), *opus cit.*, p. 279.

hospitalier a augmenté de 56 % sur celui du début du siècle ¹⁶⁷ .

Avec les migrations, les croyances se sont confrontées entre les populations venues d'horizons diversifiés. Elles ont été ébranlées. Les bourgeois catholiques sont restés installés dans les paroisses du centre et autour de la cathédrale ¹⁶⁸ . Les pauvres sont rejetés à la périphérie où l'on y crée pour eux de nouvelles paroisses spécialisées quant à leurs fidèles et à leur clergé. L'attachement aux croyances religieuses a été solidaire des régions qui entourent la ville, et lorsque l'anticléricalisme régnait déjà dans ces régions, celui-ci s'est renforcé à cause de l'humiliation que représentait pour les chrétiens nouveaux arrivés, la méfiance qu'on leur témoignait et l'abandon dans lequel on les laissait. L'anticléricalisme urbain s'organise. Le marxisme-communisme prend de l'ampleur. Les femmes deviennent les principales pratiquantes.

Mais, les comportements des prêtres et des bourgeois catholiques ne sont pas uniformes. Sous l'impulsion de certains, un nouveau style de vie chrétienne, à la fois plus libre et approfondi, viendra dans les années 1940 renouveler les pratiques et la foi catholiques : l'Action catholique est en effet “ *un apostolat spécialisé par milieu (et celui-ci) n'est donc plus lié au cadre territorial de la paroisse* ” ¹⁶⁹ . Malgré tout, les catholiques doivent prendre la mesure de leur faiblesse et de leur isolement.

Comment se reconnaître “ *dans la multiplication des hommes et des familles venus gonfler l'élite locale ?* ” ¹⁷⁰ devient une question. C'est le temps des annuaires qui commencent à répertorier les notables : un nouveau moyen de retrouver les siens dans cette crise d'identité des bourgeoisies sans cesse renouvelées, et surtout au lendemain de la guerre de 1914-1918. Les élites aristocratique et d'ancienne bourgeoisie implantées depuis le XVIII^e siècle ou le tout début du XIX^e siècle cherchent à repousser la déculturation venue des bourgeoisies nouvelles. Elles se confrontent aussi à de nouvelles convictions sociales portées par les classes moyennes. A l'individualisme bourgeois, qui reposait sur la notion de droit, égal pour tous, et qui imposait l'exercice de devoirs, d'autant plus nombreux que l'on était plus haut sur l'échelle sociale, s'oppose dans les esprits l'idée d'une responsabilité de la collectivité et de la nécessité d'une solidarité ¹⁷¹ . A la position des femmes de la bourgeoisie, protégées, entourées et respectées, mais subordonnées, se faisait jour celle de femmes, de plus en plus reconnues par les institutions, ayant des capacités intellectuelles et pouvant prendre des responsabilités professionnelles dans certains secteurs ¹⁷² .

¹⁶⁷ . LEQUIN Yves (1983), *ibid.*, p. 282-283.

¹⁶⁸ . Voir l'histoire de ces croyances avec CRUBELLIER Maurice et la collab. de AGULHON Maurice (1983), chapitre “Les citadins et leurs cultures”, in *Histoire de la France urbaine : la ville de l'âge industriel*, sous la dir. de Georges Duby, p. 447-457

¹⁶⁹ . CRUBELLIER Maurice avec la collab. de AGULHON Maurice (1983), *ibid.*, p. 451 et 457.

¹⁷⁰ . LEQUIN Yves (1983), *opus cit.*, p. 497.

¹⁷¹ . DAUMARD Adeline (1979), “Puissance et inquiétudes de la société bourgeoise”, in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1880-1914*, *opus cit.*, volume 1, *Panoramas de l'ère industrielle (années 1880-années 1970). Ambiguïtés des débuts et croissance effective (années 1880-1974)*, p. 409.

Les résistances se traduisent par un repli sur soi et sur les groupes familiaux, et par un réflexe de crispation et de sécession¹⁷³. Repli en premier lieu sur la famille : les familles des notables s'enferment dans leur appartement et se recentrent sur leurs enfants ; repli sur ses quartiers : elles se concentrent entre le second et le sixième arrondissements ; repli sur un enseignement privé dont elles soutiennent la gestion ; repli dans les cercles (Cercle de l'Union, Cercle du Commerce, Tennis club, Rotary, etc.) ; mais aussi, repli des hommes sur leurs intérêts : les traditions de patronage social et de solidarité s'amenuisent même si à Lyon, on participe encore au début du XX^e siècle à l'administration des hospices par ses dons et sa gestion. La charité devient affaire de femmes¹⁷⁴.

A l'heure d'aujourd'hui, nous nous demandons, comme Adeline Daumard le dit, jusqu'où les bourgeois seront encore ceux que leur histoire sociale a fait, c'est-à-dire au rang de ceux qui créent et portent une philosophie de la vie ayant une valeur générale. Ne sont-ils pas devenus “ *par essence des conservateurs plus encore enchaînés au présent que reliés au passé* ” ? Mais, est-ce leur image qui engendre de telles questions ou leur réalité si difficile à catégoriser !

2 – 2. Une condition héritée

Parvenir à l'état de bourgeois, entrer dans la bourgeoisie exige de s'imprégner d'une culture. Mais, le travail ne s'arrête pas là. Il impose aussi de se soumettre à un certain nombre de conditions : en effet, il ne suffit pas de déployer les images que les bourgeois donnent d'eux-mêmes dans un annuaire ou de devenir des cadres administratifs ou politiques de la ville pour faire partie de la bourgeoisie¹⁷⁵. Aussi, examinons les *conditions* qui semblent requises pour être reconnu comme bourgeois et qui peuvent laisser comprendre la nécessité pour lui de maintenir un rapport constant à son passé familial. Nous les avons puisées pour leurs aspects structurels dans les travaux de Bernard Groethuysen sur la bourgeoisie des XVII^e et XVIII^e siècles.

En effet, être bourgeois, c'était, comme l'explique Bernard Groethuysen, endosser un destin particulier : “ *le bourgeois n'est rien de définitif* ”, considère l'auteur pour résumer ce destin en quelques mots¹⁷⁶. Il n'a pas été créé dans l'ordre de la Providence divine. Il y a “ *des raisons transcendantes aux titres de noblesse, et quand on est né grand, on l'est de*

¹⁷² . DAUMARD Adeline (1979), *ibid.*, p. 450.

¹⁷³ . CRUBELLIER Maurice avec la collab. de AGULHON Maurice (1983), *opus cit.*, p. 365.

¹⁷⁴ . LEQUIN Yves (1983), *opus cit.*, p. 494.

¹⁷⁵ . GARDEN Maurice, préf. à l'ouvrage d'Yves GRAFMEYER (1992), *opus cit.*, p. 6.

¹⁷⁶ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *Origines de l'esprit bourgeois en France*, tome 1 : *L'Eglise et la Bourgeoisie*, préf. XI. L'auteur construit son point de vue sur la condition bourgeoise en dégageant des discours théologiques ou pédagogiques de l'Eglise de l'Ancien Régime, les enjeux qui ont confronté celle-ci aux bourgeois.

droit divin". Lui, le bourgeois, " *n'est pas d'une 'haute naissance', qui le préparerait pour ainsi dire, aux sentiments nobles et héroïques qu'exige la foi. (...) En ce sens, il n'a pas le sang pur* ". Il est un individu " *aux origines profanes*"¹⁷⁷ . Il naît sans providence de classe. Il est dans l'ordre des choses, il est " *naturel* " si l'on veut (...). Il a tendu à vivre dans ce monde, sans en supposer un autre, ou du moins sans faire dépendre dans la pratique, sa vie, d'une telle supposition". N'ayant pas de fondation dans l'ordre divin, il doit en conséquence, trouver à se fonder autrement. Il est soumis à sa propre fin et doit alors anticiper sur l'avenir, pour assurer sa continuité¹⁷⁸ .

Le bourgeois n'a donc pas été institué, au sens employé par Pierre Bourdieu. Il n'a pas été consacré, ni légitimé. Aucune " *essence sociale*" ne lui a été assignée, ni aucune définition de lui-même, signifiée¹⁷⁹ . " *Le grand et le pauvre n'ont pas à proprement dit de profession. Ce qu'ils sont est plus important que ce qu'ils font. Le grand a un rang, il a sa dignité, et qu'il exerce une fonction ou qu'il ne l'exerce pas, cela ne change rien à son caractère, qui lui est acquis par la naissance et consacré par la divinité. Le pauvre lui aussi travaille ou ne travaille pas, sans que cela change quelque chose au rôle qu'il est destiné à jouer ici-bas. C'est en quoi le grand et le pauvre se ressemblent. Le bourgeois, par contre, existe avant tout par rapport à son activité*"¹⁸⁰ . En effet, il met sa confiance en ses propres forces. Il aime mieux se fier à lui-même ; il agit, il prévoit. " *Il se garantit contre l'imprévu, il élimine de sa vie autant que possible l'inconnu ; il délibère avec son notaire pour avoir en main des contrats en bonne et due forme, il s'établit solidement*"¹⁸¹ . Il travaille personnellement à son institution.

Avec un tel destin, il échappe à l'Eglise qui considère qu'il s'arroge ainsi le droit de rectifier les desseins de la divine Providence. Il veut être seulement un honnête homme et voudrait voir fixer sa morale sous forme de catéchisme. Mais, il évoluera et pensera qu'il n'est pas donné à chacun d'être honnête homme. Il faut une religion pour le peuple. Enfin, lui parle-t-on des tentations de la richesse et de son salut. Il en appelle à ses enfants. " *J'ai des enfants, et j'ai besoin pour eux de tout mon bien*". Ce n'est pas pour lui-même qu'il s'enrichit ; il a travaillé pour la famille, pour la postérité. Le bourgeois se justifie dans ses enfants, c'est son argument le plus pertinent contre les condamnations de l'Eglise à son propos. Il est père de famille, il connaît ses responsabilités. Il ne confie le soin de sa famille à personne, fût-ce même à Dieu. C'est à lui d'être prudent et prévoyant, afin que ses enfants plus tard le bénissent. Il en appelle aussi à l'estime de son réseau. " *Il travaille pour sa famille, il travaille pour sa classe ; n'est-il pas en sûreté de conscience ?*"¹⁸² .

¹⁷⁷ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *ibid.*, p. 176-177.

¹⁷⁸ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *ibid.*, p. 190 et préf. VIII.

¹⁷⁹ . BOURDIEU Pierre (1982), "Les rites comme actes d'institution", *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 43, pp. 58-63.

¹⁸⁰ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *opus cit.*, p. 202.

¹⁸¹ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *ibid.*, p. 222-223.

¹⁸² . GROETHUYSEN Bernard (1927), *ibid.*, p. 284-291.

Etant donné cette condition de bourgeois héritée de l'histoire, comment peut-on être devenu bourgeois et catholique ? Comment ces termes ont-ils pu s'allier ? Par la providence des pauvres, répond Bernard Groethuysen. Les bourgeois, explique-t-il, ont été tout naturellement admis dans le monde traditionnel de l'Eglise, à partir du moment où ils ont prodigué l'aumône aux pauvres et ont fait fonction d'économistes de la Providence. Ils ont ainsi acquis un caractère sacré et retrouvé le prestige dont les grands bénéficiaient¹⁸³. Mais, pourquoi certains bourgeois ont-ils pris une telle tendance et pas les autres ? Est-ce l'influence d'alliances avec l'aristocratie ou la noblesse, ou bien l'effet de quelque culpabilité restante ? Quoi qu'il en soit, les bourgeois catholiques de ces deux cents dernières années ont hérité de cette condition historique du bourgeois des siècles précédents. Certains enjeux, hier présents, ont-ils perdu de leur validité, avec l'amenuisement progressif du poids de l'Eglise catholique ?

Examinons maintenant le rapport que le bourgeois des XVII^e et XVIII^e siècles a avec sa propre histoire. Il se connaît lui-même par la conscience de son histoire, explique Bernard Groethuysen : “ *Sache en revivant les temps où tu n'étais pas, et en passant par les temps où tu commençais à être, te voir comme si déjà tu n'étais plus* ”¹⁸⁴. Cette conception du bourgeois dominant son destin par la connaissance de son passé n'est-elle pas encore présente aujourd'hui, la production toujours actuelle de récits généalogiques en faisant foi ? Aussi, notre hypothèse est que, reculé ou non de la religion, le bien-fondé de l'existence du bourgeois dépend de l'histoire de ses origines proprement familiales. N'est-ce pas là une condition du bourgeois : dépendre de la mémoire de son histoire familiale pour être légitimé à être et pour dominer son destin en tant qu'individu. Il lui est nécessaire d'entretenir et de perpétuer la mémoire de son histoire familiale pour reconduire la légitimité de sa fondation et ceci, à chaque génération.

Mais, cette nécessité d'une reconduction de sa légitimité n'est-elle pas antinomique de ses fonctions économiques qui lui imposent plutôt une adaptation aux contextes de marché ? Non, répond, Josette Coenen-Huther, pour sa population contemporaine, le bourgeois ne cherche pas à figer dans sa mémoire ses valeurs, ses normes et ses pratiques ; sa condition est soumise à un maintien et non à une reproduction fidèle du passé. En effet, dit-elle, les bourgeois de longue ascendance montrent une capacité à s'adapter. Ils n'adhèrent pas inconditionnellement au monde dont ils sont issus et en conséquence n'envisagent pas un avenir linéaire et non problématique, c'est-à-dire reposant sur une reproduction de ce passé. Ils adoptent une attitude mitigée face à la perpétuation des valeurs familiales dont ils ont héritées en opérant un tri parmi elles jusqu'à, devant leur propre ambivalence, ne pas les faire passer à la génération suivante”¹⁸⁵. Notre hypothèse est que les récits généalogiques sont les dispositifs symboliques les plus efficaces pour mettre en place les moyens d'une telle adaptation.

A comparer les attitudes des bourgeois envers l'histoire de leurs ascendants avec

¹⁸³ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *ibid.*, p. 186-187.

¹⁸⁴ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *ibid.*, préf. XI.

¹⁸⁵ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *La mémoire familiale : un travail de reconstruction du passé*, p. 190.

celles d'autres groupes sociaux de son corpus, Josette Coenen-Huther remarque que c'est quand même bien parmi les premiers que l'intérêt pour l'histoire du groupe d'appartenance est le plus indéniable. On y possède des archives familiales, plus ou moins conséquentes, des armoiries, des arbres généalogiques. On y est également fortement attaché aux divers supports de la mémoire, qui jouent alors le rôle de symboles de statut, même si la question du partage des patrimoines ne va pas sans poser de problèmes. Ainsi, être en continuité avec leurs origines est un sentiment qui les soutient dans leurs actes. Ils sont fiers de leurs ancêtres et se réclament également de la culture dans laquelle baignent les membres de leur classe sociale. Mais, cette continuité n'en est pas pour autant inconditionnelle et sans nuance. Ils peuvent, tout en utilisant l'ancienneté de leur famille, leurs personnages et leur culture comme faire-valoir, émettre certaines réserves à l'égard d'autres aspects de leur groupe¹⁸⁶.

“ Les bourgeois savent s'adapter ” dit aussi Béatrix Le Wita. *Ils cherchent l'équilibre avec l'histoire de leur temps et le renouvellement des générations, même s'ils veulent donner d'eux aux médias une image de fixation, continue-t-elle. N'est-ce pas cela, la fonction du récit de leur mémoire : de faire en sorte que les choses passent tout en les adaptant, ce qui laisse percevoir à la fois leur stabilité et leur dynamisme ? On tait certaines choses, on fait ressortir certaines autres dans le roman familial*¹⁸⁷ !”

Au contraire, dans une bourgeoisie plus récente, *“ là où l'accession aux milieux supérieurs date des parents ou, au mieux, des grands-parents, observe Josette Coenen-Huther, on déclare ne pas vraiment s'intéresser à reconstruire les filiations et ne pas accorder de valeur particulière aux supports de la mémoire ”* ; en effet, le passé éloigné n'est pas source de prestige et de légitimation et l'on ne possède pas de maisons ou d'objets ayant appartenu à des ancêtres. Le sens de la lignée n'a pas vraiment eu le temps de se construire. Aussi, aucune prise de distance n'apparaît chez ces bourgeois et l'adhésion aux valeurs et à la culture se révèle totale. La reproduction est la norme. *“ Tout semble ainsi se passer comme si la bourgeoisie de fraîche date ne laissait encore dans les esprits que le souvenir de la réussite sociale et comme si, à l'inverse, le long terme entraînait une conscience de l'érosion du temps ”*¹⁸⁸. En conséquence, le désir de voir ses propres enfants connaître l'histoire familiale est directement proportionnel à la durée de celle-ci. Notre hypothèse est que l'écriture généalogique dépend de la même proportion.

En conclusion, même si ce partage en deux groupes distincts de la bourgeoisie est plutôt une facilité d'école, il indique que la bourgeoisie n'est pas *une* et que son rapport à son identité dépend du patrimoine symbolique dont elle peut se réclamer. Pour la bourgeoisie ancienne, il est vital de transmettre à une génération le poids de la précédente, celle-ci ayant contribué au nom et à la cohésion de la famille. On n'existe que parce qu'il y en a d'autres au-dessus ; on ne naît pas de rien¹⁸⁹. Le reconnaître demeure

¹⁸⁶ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *ibid.*, p. 186-189.

¹⁸⁷ . LE WITA Béatrix (1988), *art. cit.*, p. 119.

¹⁸⁸ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *opus cit.*, p. 189-190.

une condition pour être identifié comme bourgeois.

Non légitimé d'emblée, dans les représentations que l'histoire sociale lui a procurées, le bourgeois doit trouver sa fin dans la maîtrise de son destin. Sa mémoire est alors une nécessité. Mais, jusqu'où le fait qu'il soit issu d'une histoire profane l'engage-t-il à légitimer son identité par la culture de sa mémoire ? Car l'aristocratie et aujourd'hui des couches sociales nouvelles travaillent aussi à leur légitimité ainsi !

2 – 3. Un milieu institué

Les familles de la bourgeoisie constituent un milieu social que nous voulons maintenant définir. La notion de milieu renvoie à l'individu et à sa place dans un ensemble de relations interpersonnelles. Ces relations permettent la construction et le maintien de jeux complexes de proximité ou de distance sociale, au-delà de la profession. Les modes d'imprégnation, de reproduction et de transmission d'un milieu se retrouvent dans les familles qui le composent. En effet, il apparaît naturel à l'individu de se comporter de telle ou telle façon ; il lui est même inconcevable de faire autrement, c'est devenu chez lui, une seconde nature. Le milieu infléchit le destin d'un individu. Il a même une force de rappel¹⁹⁰.

Défini ainsi, le milieu social n'est ni un groupe ni une catégorie. Ce serait plutôt une *collectivité*, dirait Robert K. Merton, c'est-à-dire “ *des gens qui ont un sentiment de solidarité parce qu'ils partagent certaines valeurs et qu'un sentiment d'obligation morale les pousse à répondre comme il faut aux attentes liées à certains rôles sociaux* ” ; et d'ajouter : “ *le contrôle social ne s'exerce pas de la même manière dans les groupes et les collectivités*”. Le milieu n'est pas une catégorie sociale, car les catégories sociales, à l'opposé des groupes et des collectivités, “ *sont des agrégats de positions et de statuts sociaux dont les détenteurs ne sont pas en interaction sociale ; ceux-ci répondent aux mêmes caractéristiques (sexe, âge, revenu, etc.), mais ne partagent pas nécessairement un corps commun de normes et de valeurs*”¹⁹¹.

Nous allons observer les traits culturels, les valeurs et les sentiments d'obligation du milieu que les familles bourgeoises forment, non pour chercher à définir avec exhaustivité leur spécificité, mais pour en présenter les plus pertinents dans l'objectif de mieux concevoir les besoins qu'ils engendrent, et plus particulièrement ceux qui produisent la

¹⁸⁹ . LE WITA Béatrix (1988), *art. cit.*, p. 112-113.

¹⁹⁰ . Les caractéristiques qui permettent de définir un milieu sont par exemple : la façon de parler, le niveau de langage, les manières de table, le savoir-vivre, les goûts (en matière de nourriture, de spectacle, de sortie, d'habillement), mais aussi la façon dont on se comporte dans telle ou telle situation, les valeurs, les attitudes face à la vie et à la mort, les lieux, le mode d'habitation et la conception globale de l'existence. Collectif (1990), *Sociologie basique*, Eliane COIFFIER, Yves CROZET, Danielle DEHOUX-GRAFMEYER, *et al.*, p. 127. Quant à la force de rappel d'un milieu, on peut la définir ainsi : “lorsqu'un mouvement de promotion sociale est interrompu et qu'un individu revient au point de départ ou n'atteint pas le niveau auquel il pourrait prétendre, on parle de force de rappel”. Le milieu d'origine engage le destin. *Ibid.*, p. 200.

¹⁹¹ . MERTON Robert K. (1949), *opus cit.*, p. 248-249.

nécessité de s'identifier, en son sein, généalogiquement.

2 – 3.1. Un groupe à la sociabilité familiale

Qu'est-ce que c'est qu'appartenir à la bourgeoisie ? pose la question Béatrix Le Wita, et de répondre : c'est avant tout appartenir à une famille¹⁹². En effet, la sociabilité bourgeoise est essentiellement familiale, au point que l'on peut y lire une identification entre bourgeoisie et famille. Observons cette sociabilité et cherchons à comprendre comment elle peut se restreindre presque exclusivement au seul champ familial.

Deux facteurs donnent au milieu bourgeois sa nature familiale, explique Yves Grafmeyer : la grande fécondité des couples et l'orientation familiale des interactions professionnelles. En effet, la fécondité de ces familles est plus élevée que la moyenne et même supérieure à celle des couches supérieures de la société¹⁹³. “*Les enfants, en tant que tels, sont une richesse*”, fait remarquer Yves Grafmeyer. Pris séparément, chacun peut comporter un risque de déclassement. Pris tous ensemble, ils sont une chance de perpétuation du statut de la lignée. Grâce à eux, la famille préserve, au delà des aléas de chaque destin individuel, sa capacité future à se maintenir collectivement au sein de larges réseaux de parenté, d'alliances et d'interconnaissances. Ces réseaux lui sont un adjuvant précieux non seulement pour entretenir les sociabilités qui confortent sa place dans la société locale, mais aussi pour transmettre, au moins à quelques uns de ses membres, l'éminence des positions professionnelles sans lesquelles le nom seul finirait, au fil des générations, par ne plus suffire. En effet, continue l'auteur, “*les enfants n'appartiennent pas seulement au couple qui les a engendrés, mais aussi aux lignées qui définissent plus largement (...) la notion même de famille*”¹⁹⁴.

Les fratries et les collatéraux entretiennent des liens très étroits tout au long du cycle de leur vie. Les familles se rassemblent à l'appel de la génération la plus ancienne. Les occasions en sont nombreuses ; c'est pour célébrer les fêtes religieuses et du calendrier, des anniversaires, ou bien pour passer des vacances scolaires ensemble, ou bien aussi pour se rencontrer entre catégories de parenté spécifiques – par exemple entre cousins, et c'est alors un dîner ou un goûter de neveux – ou bien encore pour commémorer le centenaire de la construction d'une maison ou enfin, pour réunir tous les descendants d'un même ancêtre, etc.¹⁹⁵.

¹⁹² . LE WITA Béatrix (1988), *art. cit.*, p. 118-119.

¹⁹³ . Il est difficile de saisir une telle variable, car le corpus bourgeois ne recouvre pas de catégories socioprofessionnelles stricto sensu. Pour autant, Yves Grafmeyer a cherché à la vérifier à travers les données du *Tout Lyon*. Il a évalué le nombre moyen d'enfants parmi les inscrits de l'année de 1985. Celui-ci s'élève à 3,42, indique-t-il. Ce taux se rapproche de celui de l'appartenance de ces inscrits aux classes supérieures : pour les statistiques en cours à cette époque, on trouve 3,2 quand l'individu a ses père et grand-père cadres supérieurs, 2,7 quand il a un père seulement cadre supérieur et sinon 2,4 en moyenne pour tous les cadres supérieurs. 3,42 : ce chiffre dépasse les suivants, ce qui amène à confirmer que le milieu de ces familles ne recouvre pas entièrement la catégorie socioprofessionnelle des classes supérieures ! “Les Lyonnais du “Tout-Lyon” : une population auto-définie par l'inter-connaissance et la parenté”, (1993), *opus cit.*, p. 25.

¹⁹⁴ . GRAFMEYER Yves (1993), *ibid.*, p. 26-27.

Les maisons familiales sont des lieux privilégiés pour se retrouver ainsi entre membres de la parenté et de la parentèle. Elles configurent et produisent en même temps “ *les traces symboliques et réelles de l'appartenance sociale* ” de ses habitants et invités¹⁹⁶. Le cousinage qui s'y vit engage le destin des jeunes générations. En effet, leur mémoire est une nécessité pour les familles de la bourgeoisie. Elle est l'objet d'un traitement spécial : elle doit être cultivée depuis l'enfance. Sa plus sûre conservation repose dans la construction de contextes favorables aux liens d'affinité. Les familles organisent la vie commune de groupes d'enfants de même génération – fratries et cousins – dans les grands espaces de ces maisons de famille, et cette vie restera pour eux un souvenir tel qu'il cimentera, le plus certainement, leurs liens à venir¹⁹⁷. Le jeune bourgeois n'a que peu de rapports duels avec ses parents ; c'est la vie tribale qui l'emporte et la distanciation dans les relations entre générations¹⁹⁸.

Mais, bien sûr, comme le dit Pierre Bourdieu, la propension à entretenir le cousinage est une activité dépendante “ *des profits matériels ou symboliques que l'on peut trouver à cousiner* ”. Les relations généalogiques ne tarderaient pas à disparaître, dit-il, “ *si elles ne recevaient un entretien continu, lors même qu'elles ne sont utilisées que de manière discontinue* ”. Cet entretien incombe à ceux qui en ont le plus à en attendre et sélectionne la part des parents utiles parmi les parents théoriques que décline la généalogie. Et bien sûr, à mesure que l'on s'élève dans les hiérarchies reconnues par le groupe, celle-ci ne cesse de croître¹⁹⁹.

Parenté et parentèle sont sollicitées pour les affaires commerciales et financières. Elles mettent à disposition dans la pratique quotidienne, le chirurgien, le médecin de famille, le notaire, le banquier, les conseils divers²⁰⁰. Mais, le pragmatisme dans l'entretien du réseau familial ne constitue pas un objectif exclusif. Des solidarités entre générations coexistent notamment dans l'objectif d'équilibrer les aléas que le destin peut apporter à l'encontre de certains membres ou de certaines familles du milieu. Par exemple, la notoriété d'une famille rayonne sur son réseau durant au moins trois générations, mais aussi ses déboires sont pris en charge sur trois générations²⁰¹.

Ainsi, les familles bourgeoises ont des sociabilités restreintes à l'univers de leurs plus proches. Aussi, comment font-elles pour perpétuer auprès de leurs enfants les mêmes formes de sociabilité ? Comment *anticipent*-elles sur les tendances des générations à venir pour provoquer chez elles l'adoption de leurs valeurs²⁰² ? Elles circonscrivent les

¹⁹⁵ . RODET Chantal (1989), notre chapitre sur “Les fondements affectifs de la socialisation”, *opus cit.*, pp. 88-126.

¹⁹⁶ . JOMAIN-LACROIX Annick (1986), *Les rallyes lyonnais*, p. 43.

¹⁹⁷ PELLISSIER Catherine (1996), *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIXe siècle*, tome 1, p. 242.

¹⁹⁸ . LE WITA Béatrix (1988), *Ni vue, ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, p. 151.

¹⁹⁹ . BOURDIEU Pierre (1972), “Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction”, *Annales Economies, Civilisations, Sociétés*, 27, 4-5, p. 1108 -1109.

²⁰⁰ . LE WITA Béatrix (1988), art. cit., p. 118.

contextes dans lesquels elles savent pouvoir trouver et maîtriser cette sociabilité ²⁰³. Mais, comment expliquer que ces enfants se laissent ainsi guider si docilement, de génération en génération ? Leur univers comporte de fortes contraintes et s'impose par les habitus observables chez les nombreux membres que composent leurs familles, mais il n'est pas pour autant concentrationnaire. Pressentent-ils alors des bénéfices à suivre les logiques qui leur sont offertes ou craignent-ils les effets d'exclusion ? A qui se réfèrent-ils, alors, pour croire à la promesse de bénéfices ou pour envisager les dangers à s'orienter ailleurs ? La question est de poids pour ces familles. En effet, constituant un groupe stable, celles-ci doivent rechercher les moyens de voir s'évaluer leurs membres à travers les valeurs et normes de leur groupe d'appartenance ²⁰⁴ : elles doivent faire de celui-ci aussi un groupe de référence ²⁰⁵. Comment procèdent-elles alors ? Elisent-elles dans leur structure familiale élargie des membres sur lesquels elles orientent les affinités des jeunes générations ?

Mais, cette sollicitation très active du groupe d'appartenance, nécessaire pour sa

²⁰¹ . Nous avons montré dans notre D.E.A. de sociologie cette solidarité des membres des familles sur trois générations, que ce soit pour les effets du rayonnement de l'un des membres sur sa lignée et celle de ses alliés, ou le soutien de ceux qui ne peuvent pas répondre aux attentes du milieu. En effet, dans ce deuxième cas, pour ne pas entraver le rayonnement d'une lignée, on doit pouvoir prendre des risques pour certains de ses membres en voie de descente sociale, jusqu'à les prendre en charge ainsi que leurs enfants et petits-enfants dans l'espoir de les voir reprendre le relais et réactiver par eux-mêmes les compétences attendues par le milieu. Les familles se trouvent tendues entre la nécessité de se maintenir elles-mêmes dans leur milieu de vie et celle d'y voir rester tous ses membres. Cette tension les fragilise d'autant plus qu'elles savent devoir aboutir à l'extrême de ces trois générations, à un choix exclusif entre elles et leurs descendants.

²⁰² . Robert K. MERTON (1949), définit ce terme d'*anticipation* ainsi : chez l'individu qui adopte les valeurs d'un groupe auquel il désire appartenir, on trouve une tendance à "partager les sentiments et à se réclamer des valeurs du noyau le plus prestigieux et respecté du groupe", qui peut le hisser dans celui-ci. "Cette préparation des attitudes et du comportement facilite son adaptation au groupe de référence auquel il prétend. Elle s'appelle "socialisation anticipatrice", si elle est suivie d'effets, c'est-à-dire, si l'individu est admis dans celui-ci (p. 227).

²⁰³ . Etablissements scolaires privés, loisirs, associations, cercles, etc. Voir par exemple, comment le *rallye* canalise les relations amicales et les choix matrimoniaux des jeunes générations. Il lui est confié comme à d'autres groupes d'affiliation, la tâche de former les jeunes générations aux catégories de perception d'autrui et à la reconnaissance de leurs semblables, GRAFMEYER Yves (1992), *opus cit.*, p. 116-117.

²⁰⁴ . Robert. K. MERTON (1949), définit ainsi le concept sociologique de *groupe d'appartenance* : il est le groupe dont on est issu par la naissance, mais aussi auquel on se reconnaît appartenir et dans lequel on est reconnu comme membre. Le groupe, lui, est expliqué comme "un certain nombre de gens ayant entre eux des rapports sociaux caractéristiques et fixés", soit qui sont en interaction. Un deuxième critère est implicite : "les individus en interaction se définissent eux-mêmes comme membres du groupe : autrement dit, ils ont des idées précises sur les formes d'interaction et ces idées sont des attentes moralement contraignantes pour eux et pour les autres membres, mais non pour les hors-groupes. Un troisième critère serait un corollaire des précédents : les gens en interaction sont définis par les autres, membres et non-membres, comme membres du groupe." Et, "si l'on admet que la structure du groupe est dynamique et qu'elle est la résultante conceptualisée de forces en action, il devient évident que les frontières de groupe sont en évolution constante (mesurable par le degré d'interaction) et en redéfinition occasionnelle (enregistrée de par la définition de l'appartenance par ego et autrui), p. 240-241.

reconduction, ne constitue-t-elle pas aussi un danger pour celui-ci, du fait de la proximité et des relations intenses de la parenté qu'elle exige²⁰⁶ ? La fréquence des rencontres, redoublée souvent d'enjeux économiques ou d'héritage, n'engendre-t-elle pas en proportion conflits et passions à l'intérieur des familles ? Devant un tel dilemme, nous nous demandons si la bourgeoisie n'a pas choisi, plutôt que de socialiser ses membres à partir des exemples directs pris dans leur groupe d'appartenance, d'élever une catégorie spécifique, à l'intérieur de celui-ci, au rang de groupe de référence. Nous nous demandons si les familles n'appellent pas à prendre comme objet de comparaison pour l'évaluation de leurs membres, les pères de leur filiation, pas seulement les vivants, mais aussi et surtout les morts. Les vivants sont des proches dont l'autorité prête à des conflits, les morts eux se taisent. Ils invitent plutôt avec les jeux du temps et de la mémoire à d'autres dimensions. Faisant ainsi, les familles assurent la reconduction de leurs valeurs et en même temps introduisent un écart entre les enfants et leurs parents. Notre hypothèse est que nos récits généalogiques ont cet objectif de configurer ce groupe de référence.

En conclusion, pour assurer la solidité de son réseau et sa reconduction, c'est-à-dire pour chercher à maintenir à chaque génération la structure qui lui permet de se soutenir et de se perpétuer, la bourgeoisie cultive une sociabilité familiale. Mais, elle ne pourrait résister à la trop grande proximité des membres de la parenté, si elle ne pouvait compter sur un intermédiaire symbolique avec son groupe de filiation pour faire de cette sociabilité une *philia*²⁰⁷. Elle canalise les identifications de ses descendants vers elle. Mais, elle a besoin de constituer ce groupe de filiation en groupe de référence pour s'assurer de leurs orientations. Nous verrons dans notre troisième partie comment les discours de nos récits procèdent pour rendre opératoire de telles dynamiques.

2 – 3.2. Une élite

Le deuxième aspect pour lequel on peut parler de milieu institué en ce qui concerne la bourgeoisie est l'appartenance de celle-ci à l'élite. Comment la bourgeoisie lyonnaise assume-t-elle ce "*paradoxe qui consiste à parer des vertus du 'Tout' une infime partie de la société locale*"²⁰⁸ ? Ce "*Tout Lyon*" qui est-il : une élite locale, une couche

²⁰⁵ . La notion de *groupe de référence* a été empruntée par Robert K. Merton à Herbert Hyman pour éclairer les comportements relatifs à "l'évaluation de soi". Elle peut s'appliquer à des groupes d'appartenance ou non, à des collectivités et à des catégories, mais aussi à des individus. Il s'agit d'un groupe par rapport auquel un individu, trouve à s'évaluer et dans lequel, il cherche à puiser ses valeurs. MERTON Robert K. (1949), chapitre VIII, *opus cit.*, pp. 237-294.

²⁰⁶ . Les dangers dus à une trop grande proximité des membres de la parenté sont ceux nommés par les tabous communs à toutes les sociétés. Il s'agit plus simplement, de tout ce qui fait passion et conflit et qui met en péril la génération.

²⁰⁷ . Ce terme est emprunté à Aristote. Un long débat entre Jean-Pierre Vernant et Françoise Héritier, au cours d'un colloque au Centre Thomas More, à l'Arbresle, en 1997, nous a invitée à soutenir que la famille élargie - celle qui rassemble parenté et parentèle - pouvait bien constituer un groupe lié par une affection amicale - une *philia* -, comme le propose Jean-Pierre Vernant, mais que poussées à l'extrême, les relations qui s'y tissaient, pouvaient aussi bien amener à transgresser les tabous, comme invitait ce jour-là à ne pas l'oublier, Françoise Héritier.

dominante, des personnes d'exception ayant un rayonnement national ou international ? Si l'on compte sur lui pour définir l'élite lyonnaise, on retiendrait qu'il s'agit de “ *personnalités marquantes*” de la ville²⁰⁹ . Ce serait donc plutôt une notabilité locale, une élite provinciale qui tiendrait à s'exposer sous ce terme, non pas que la ville de Lyon n'ait pas contribué comme les autres grandes cités de province, à la formation de l'élite nationale²¹⁰ .

L'élite lyonnaise a sa vie mondaine. Jean-Luc Pinol nous en montre quelques aspects durant la première moitié de ce siècle : les cercles pour les hommes, les jours de visite pour les femmes, les réceptions, mais aussi l'annuaire du *Tout Lyon* et la revue *Notre carnet*. “ *Cette dernière contient tous les éléments qui caractérisent les chroniques princières destinées à faire rêver le bon peuple* ”, dit-il. Elle est le miroir que la bourgeoisie lyonnaise se tend à elle-même. A publier ainsi de telles productions, n'a-t-elle pas, ou du moins, une partie d'entre elle, eu un comportement narcissique et introverti, à la fin du XIXe siècle²¹¹ ?

Mais, aux côtés d'une image d'un patriciat fabriqué, on reconnaît à l'élite lyonnaise des qualités de respectabilité. Ces qualités sont les attributs collectifs, émanant des familles, accumulés et confirmés au fil des destins individuels et qui ont progressivement marqué la place reconnue de celles-ci dans l'espace économique local, dans les sociabilités patriciennes, voire dans les institutions et la mémoire collective de la cité²¹² . La notoriété de cette respectabilité est évoquée au son des noms des familles ; on appartient ou non à une famille connue de Lyon. “ *Tout est déjà – ou devrait être – dans le nom que l'on porte, la famille dont on est issu, et celle à laquelle on est allié par le mariage*”²¹³ .” Dans les élites provinciales, le renom des pères pèse sur le destin des fils et des alliés par les traces qu'il a laissées dans la mémoire et sur les murs de la cité. La très forte homogamie et les redoublements d'alliances renforcent l'unité de l'élite lyonnaise et l'idée de son existence comme telle.

Pour évaluer l'élite de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle, par les professions de ses hommes, le “ *Tout Lyon*” indique qu'ils sont entrepreneurs, cadres du privé, de professions libérales et militaires : des professions de catégories socioprofessionnelles supérieures. 60 % des inscrits dans l'annuaire et ayant déclaré leur profession sont des indépendants²¹⁴ . Les professions libérales ont toujours eu une place privilégiée, médecins ou professions juridiques (avocats, avoués et notaires). Les militaires sont à la

²⁰⁸ . GRAFMEYER Yves (1992), *opus cit.*, p. 23.

²⁰⁹ . C'est ce qu'énonce l'annuaire lui-même. GRAFMEYER Yves (1992), *ibid.*, p. 19.

²¹⁰ . GRAFMEYER Yves (1992), *ibid.*, p. 18.

²¹¹ . PINOL Jean-Luc (1989), *Mobilités et immobilismes d'une grande ville : Lyon de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale*, p. 206.

²¹² . GRAFMEYER Yves (1993), *opus cit.*, p. 23.

²¹³ . GRAFMEYER Yves (1993), *ibid.*, p. 31.

place d'honneur à la veille de la première Guerre mondiale. Mais, les éditions récentes ne mentionnent plus qu'une vingtaine d'officiers supérieurs. Quant à la magistrature, la rubrique qui leur est consacrée ne se modifie guère dans sa structure, mais elle montre que les attaches que cette fonction a eu avec la bourgeoisie locale, se distendent²¹⁵. On trouve la présence de professeurs d'université seulement après 1914. Elle s'impose progressivement entre les deux guerres et atteint son apogée pendant la période des trente glorieuses, puis régresse très brutalement à partir de la fin des années 70 ; cette réduction ne lui enlève pas son fort indice de notabilisation²¹⁶. Durant ces trente dernières années, on compte nettement une progression des chefs d'entreprise et des cadres administratifs ou commerciaux du secteur privé²¹⁷.

Lorsque les responsabilités politiques sont indiquées, elles sont plus fréquentes chez les indépendants que chez les salariés, à l'exception des professeurs. Les chefs d'entreprise et les professions des arts, de l'information et des spectacles sont le plus souvent membres d'une chambre syndicale, d'une fédération professionnelle ou d'un conseil de l'ordre ou encore membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon²¹⁸. L'adhésion à des cercles et l'administration d'organismes complètent la vie professionnelle des hommes. En effet, la sociabilité associative lyonnaise est très active et diversifiée. Elle se conçoit à partir de la notabilité des familles : leurs réseaux, la compétence de certains de ses membres, leurs pouvoirs économiques. Elle leur permet de mesurer leur position sociale, de rencontrer leurs pairs et de se délasser. Elle commence souvent de façon informelle, mais l'association une fois fondée, elle se stabilise et se perpétue sur plusieurs vingtaines d'années²¹⁹.

Quant aux femmes, elles investissent leur temps dans l'éducation de leurs enfants et le bénévolat. Pour ce qui concerne la première de leurs activités, elles travaillent à configurer à leurs enfants le cadre nécessaire à la reconduction des qualités qu'elles attendent pour eux. Mais, elles se doivent à leur deuxième activité, c'est-à-dire redonner une partie de leur temps puisque la libre gestion de celui-ci fait partie de leurs privilèges²²⁰. Elles sont responsables d'associations laïques ou confessionnelles, ou de simples adhérentes : ouvroirs, associations de familles, de femmes, de parents d'élèves, œuvres

²¹⁴ . En 1985, Yves GRAFMEYER compte dans l'annuaire du *Tout Lyon* 60 % d'indépendants sur le nombre de notices mentionnant la profession des inscrits. La proportion serait plus élevée si on avait pu tenir compte de ceux qui ne mentionnaient aucune profession, indique l'auteur. GRAFMEYER Yves (1993), *ibid.*, p. 29.

²¹⁵ . Cette différence est repérable après la comparaison entre "la liste mondaine" des notices et la liste professionnelle de l'annuaire. L'analyse des jeux de présence entre les deux listes, consolidée par la prise en compte des entrées des nouvelles générations dans l'annuaire, permet de faire des hypothèses sur les voies d'entrée dans la notabilisation et les voies de sortie.

²¹⁶ . GRAFMEYER Yves (1992), *opus cit.*, p. 121-130.

²¹⁷ . GRAFMEYER Yves (1992), *ibid.*, p. 141.

²¹⁸ . GRAFMEYER Yves (1992), *ibid.*, p. 138.

²¹⁹ . PELISSIER Catherine (1996), *opus cit.*, premier chapitre.

et équipes paroissiales, etc.

En conclusion, nous avons vu que le milieu grand-bourgeois lyonnais rassemblait les caractéristiques d'une élite avant tout locale, marquée par l'histoire de la rencontre des familles qui la composent avec la cité. Les rues, l'Hôtel de ville, le Musée Saint-Pierre, les universités et les écoles, etc. portent les traces des noms de ceux qui ont travaillé dans l'enceinte de celle-ci et à son attention, traces qui signent la valeur qu'elle leur octroie, l'ancienneté de l'implantation de leur lignée, le rayonnement de leurs ascendants sur ses citoyens, la respectabilité, la présence active de chaque génération. D'autre part, nous avons observé que l'élite bourgeoise de ces cent dernières années œuvrait pour moitié au service du privé par ses professions appartenant aux couches supérieures de sa société, comme cadres d'entreprise ou indépendants, et pour moitié au service du public par ses responsabilités associatives, laïques ou confessionnelles. Mais, pour définir cette élite, il est nécessaire de ne pas l'identifier au seul champ des catégories de cadres supérieurs ou de professions libérales et prendre en compte les caractères de sa notabilité locale²²¹

2 – 3.3. Une société ritualisée

Les familles constituent aussi un milieu institué, parce que leurs modes de sociabilité et d'éducation sont ordonnés à des pratiques rituelles : rites d'institution²²², rites d'initiation, rites de séparation, etc., tous viennent servir l'unité familiale, le maintien dans l'élite et la reconduction de la condition bourgeoise. En effet, les enfants de bourgeoisie ancienne acquièrent les usages et intègrent les rôles qu'on attend d'eux à travers des rituels. Héritiers, ils reçoivent l'inculcation par leur intermédiaire. D'abord, ils s'y trouveront pris, puis adolescents, ils en apprendront la théâtralité et enfin adultes, ils y prendront leur place, pour y jouer leur acte en direction de leurs descendants.

Les fratries étant nombreuses, les maisons étant spacieuses, ce mode de socialisation permet de donner toute sa cérémonie et sa sublimation à la vie familiale. Il permet en effet de figurer avec tout le drame nécessaire, la mise en ordre du monde attendue et de favoriser le cérémonial jusque dans son caractère impressionnant et

²²⁰ . JOMAIN-LACROIX Annick (1986), *opus cit.*, p. 39. Les femmes sont en fait toujours préoccupées de leurs enfants dans la mesure où elles se retrouvent dans les associations de parents d'élèves et dans la paroisse, pour instruire le catéchisme, lorsque leurs enfants sont en âge scolaire. Lorsqu'ils sont à l'adolescence, elles s'attachent à veiller sur leurs affinités en organisant leurs sorties, à travers les rallyes.

²²¹ . Nous rappelons ici les remarques d'Yves Grafmeyer mises en introduction de notre chapitre, mais ajoutons aussi celles de Béatrix Le Wita (1988), *art. cit.*, p. 114.

²²² . Nous employons ce terme au sens de Pierre Bourdieu. Celui-ci entend le rite d'institution comme un rite qui tend à consacrer ou à légitimer, c'est-à-dire à faire méconnaître en tant qu'arbitraire et reconnaître en tant que légitime, naturelle, une *limite arbitraire*. Un tel rite a pour objectif d'instituer une différence durable et radicale "entre ceux que ce rite concerne et ceux qu'il ne concerne pas" et en conséquence d'agir sur le réel en agissant sur la représentation du réel". Il constitue "un acte inaugural" de fondation et a le pouvoir d'instituer une identité en lui imposant "une essence sociale". "Le travail d'institution doit compter avec la tentation de la nature, ou de la contre-culture." BOURDIEU Pierre (1982), *art. cit.*, pp. 58-63.

sublime²²³. Ainsi, il produit l'intégration de chacun à la place qui lui est destinée selon son héritage social au sein de la communauté de ses plus proches. Mais aussi, comme le dit Anne Martin-Fugier, il “*donne sa valeur de bonheur à l'événement destiné à devenir souvenir*”²²⁴.

La description et l'observation de la vie dans les maisons de famille que nous avons faites dans une recherche précédente témoignent de cette haute ritualisation des conduites bourgeoises. On y voit les classes d'âge se retrouver les unes séparées des autres. Les enfants se regroupent de leur côté, entre cousins, les adultes parlent, lisent, s'activent aux tâches domestiques, les tout-petits avec eux. Quitter la salle à manger accueillante, le matin, pour retrouver dans le jardin les cousins du même âge, quitter ce jardin pour rejoindre à nouveau la salle à manger, puis recommencer ainsi jusqu'au soir tombé, alterner son temps comme cela entre le rituel des repas et la liberté des grands espaces, introduit la sécurité et inscrit la stabilité dans les représentations des jeunes générations comme un donné. Et, dans cette même maison, à l'autre bout de la chaîne des générations, être assis à la même place autour de la grande table, offrir les vacances d'été dans la Maison, continuer le geste ancestral d'écrire pour ses enfants, classer les documents familiaux, sans pour autant renoncer à la vie économique et sociale, insuffle la respectabilité et recule les bornes du temps.

2 – 4. Une culture de la mémoire

Les familles, bourgeoises depuis au moins trois générations, ont une mémoire *généalogique*, explique Béatrix Le Wita²²⁵. L'auteur a en effet étudié longuement la bourgeoisie et notamment celle parisienne. Selon elle, une telle mémoire est capable de se représenter une succession d'ascendants mâles ou femelles sur des lignées remontant jusqu'à un ancêtre fondateur, qu'il soit mythique ou réel ; en général, dans la bourgeoisie, à la différence de l'aristocratie, cet ancêtre est réel²²⁶. L'une de ses caractéristiques est donc son ampleur. De telles familles peuvent mentionner oralement jusqu'à cinq générations, connaître les dates essentielles des quatre arrière-grands-parents, citer les collatéraux pas seulement ceux de la génération du narrateur, mais aussi ceux de ses ascendants (jusqu'à ses arrière-grands-parents)²²⁷. Elles constituent la filiation comme un capital : en effet elles sont poussées par la nécessité à planifier dans la durée l'investissement de leurs ressources. L'ancêtre fondateur, dit-elle, revêt moins d'importance que les trois générations qui lui ont succédé et qui ont affirmé le statut.

²²³ . HENAFF Marcel (1991), *opus cit.*, p. 162.

²²⁴ MARTIN-FUGIER Anne (1987), “Les rites de la vie privée bourgeoise”, in *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*, tome 4, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges, p. 194.

²²⁵ . LE WITA Béatrix (1988), *opus cit.*, chapitre 5.

²²⁶ . LE WITA Béatrix (1988), *art. cit.*, p. 112.

²²⁷ . LE WITA Béatrix (1988), *ibid.*, p. 112.

D'ailleurs, au XIX^e siècle, remarque Béatrix Le Wita, on écrivait des récits autobiographiques racontant la montée sociale exemplaire de ces générations ; mais elle dit ne pas en avoir trouvé de semblables dans les années 1980, au cours de son enquête²²⁸.

Ecrite, la mémoire bourgeoise est très peu sélective, continue-t-elle. Elle ne sacrifie aucune branche. Il y a connaissance égale des maternels et des paternels²²⁹. Mais, elle reste froide. Elle objective le passé : les ancêtres y sont davantage décrits sous l'angle des positions qu'ils ont occupées que du point de vue de ce qu'ils furent en tant qu'être humain. Elle valorise le patronyme²³⁰. “ *Comparables à un défilé, dit l'auteur, les gorges de la généalogie sont pénétrées de lumière jusqu'au troisième degré suivi d'un flou plus ou moins dense, éclairées au bout du tunnel par l'origine réelle ou imaginaire de la famille : la date d'apparition d'un patronyme étant un symbole que l'on mémorise aisément.*”²³¹

Mais, orale, la mémoire laisse place aux éléments féminins “ *qui attirent les souvenirs 'touchants', 'enchanteurs', en somme tout ce qui désigne une sociabilité*”, explique l'auteur. Sans doute, la femme compense-t-elle la rigidité de la transmission du patronyme et du statut, ainsi que le silence des pères, avance-t-elle comme hypothèse à cette forte imprégnation féminine de la mémoire bourgeoise ! Dans un système de filiation indifférenciée comme l'est l'Europe et dans un milieu donnant la priorité à la filiation agnatique, ne peut-on y voir une contradiction. La mémoire sélectionne et ne retient que les éléments nécessaires à la constitution identitaire. Aussi, l'auteur s'interroge-t-elle sur la prégnance de ces femmes dans la mémoire individuelle des bourgeois : est-elle une tendance structurelle chez tout individu ? Est-ce “ *un écho social de ce qui se dit de la prégnance du rôle de la mère dans la constitution psychologique d'un sujet ?* ”

Cette mémoire orale, Béatrix Le Wita la désigne sous le terme d'*affective*. Elle est nourrie de souvenirs, d'images, d'anecdotes. Elle est très étendue : elle remonte quatre ou cinq générations au dessus d'Ego. Elle rassemble de très nombreux collatéraux, à la mesure de l'ampleur du patrimoine et de l'espace de circulation des biens, comme chez les paysans. C'est en quoi, on peut citer les fratries des grands-parents dans le milieu urbain, lorsqu'on est de bourgeoisie ancienne.

Ainsi l'univers familial de la mémoire bourgeoise n'est pas centré sur l'individu, mais sur sa parenté. Il n'est pas constitué d'une *famille*, mais d'un *groupe familial* et si ego est bien le pôle fédérateur de cette mémoire, il n'en est pas pour autant le centre²³². Mais, comment ces deux mémoires – écrite et orale – concourent-elles ensemble ? Se

²²⁸ . LE WITA Béatrix (1988), *ibid.*, p. 113.

²²⁹ . LE WITA Béatrix (1988), *ibid.*, p. 115 et 118.

²³⁰ . LE WITA Béatrix (1988), *opus cit.*, p. 152.

²³¹ . LE WITA Béatrix (1988), *ibid.*, p. 149.

²³² . LE WITA Béatrix (1988), *art. cit.*, p. 112-116

complètent-elles ou bien se concurrencent-elles ? Quoi qu'il en soit, elles créent un cadre de vie symbolique quotidien à l'intérieur duquel les morts comme les vivants, et le passé comme le présent occupent une place tout aussi considérable. Les familles forgent l'une pour contenir fermement les références fondatrices de leurs identités familiales et activent l'autre pour favoriser la remémoration. Elles configurent avec elles leur continuité à travers le temps et leur stabilité à travers l'espace, et prédestinent chaque génération. Dans ce milieu, on cultive *les cadres de sa mémoire*²³³.

La mémoire bourgeoise est chargée de transmettre un statut et un sentiment d'appartenance au groupe : on est bourgeois par la famille et non par le sang ou le droit divin. Elle sert à conjurer la fragilité inhérente à la position de bourgeois : chaque génération devant, à la lumière de la précédente, maintenir le statut acquis. Le passé n'a pas pour objectif de véhiculer la nostalgie d'un âge d'or, remarque l'auteur. Pour autant, les bourgeois n'échappent pas plus que les autres couches sociales à elle. Ils l'expriment, mais on a affaire alors à un discours où elle est "*contenue, retenue, gardée par devers soi*." Le passé a d'abord pour fonction de constituer un précédent à partir duquel "*toute génération a un devoir à accomplir face à la réalité nouvelle qu'elle rencontre. Le récit cherche avant tout à transmettre une telle imposition morale.*"²³⁴

On peut mieux comprendre encore cette culture de la mémoire en rapportant les traits principaux que les élites présentent de leur passé lorsqu'on leur propose d'en parler oralement. En effet, Josette Coenen-Huther a relevé ceux-ci dans les récits oraux de cette catégorie de sa population. Elle constate que dans leurs narrations, tout vient rappeler leur statut et l'honneur de leurs aïeux ; elle désigne leur mémoire sous le nom de *statutaire*. C'est la *visibilité* des postes occupés par leurs ascendants et celle de leur rang, et non une différence de nature dans leurs récits, qui la distingue des autres mémoires. Sa construction repose, selon elle, "*en premier lieu sur l'appartenance à un milieu professionnel*" dont on constate qu'il est aisé, en second lieu sur *l'inscription dans un certain univers culturel*, et en troisième lieu sur *l'ancienneté* qui peut être liée à une insertion territoriale. Elle évoque, en effet, plus volontiers que les autres les biens qui se transmettent entre générations, marquent une nette préférence pour les souvenirs relatifs aux aïeux de ses narrateurs plutôt que pour leur propre vécu, et se situent presque toujours dans une historicité. Elle décrit les ancêtres davantage "*sous l'angle des positions qu'ils ont occupées que du point de vue de ce qu'ils furent en tant qu'être humains*"²³⁵. Elle donne aux groupes de lignées la fonction d'accompagner, voire de *faire l'Histoire* : ils laissent "*leur marque sur leur environnement, (et) leur position de prestige, leur statut, leur pouvoir n'existent que parce qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la société et parce que celle-ci reconnaît leurs mérites et les honorent (nomination à des postes importants ou attribution de leur nom à une rue, par exemple)*"²³⁶.

²³³ . Nous faisons allusion aux travaux de Maurice Halbwachs (1925).

²³⁴ . LE WITA Béatrix (1988), *opus cit.*, p. 149-150.

²³⁵ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *opus cit.*, p. 53-55.

²³⁶ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *ibid.*, p. 130.

Dans cette mémoire statutaire, lorsque les aspects culturels de la famille sont abordés, elles font apparaître une inscription active dans un milieu social déterminé. Et lorsque des valeurs sont promues, alors elles indiquent des individus *agissant*, les tâches des hommes différant de celles des femmes. La performance et la réussite sont deux traits forts. Pour les hommes, elles passent par le succès professionnel, l'ascension sociale, la renommée politique, militaire, scientifique, etc., et pour les femmes, par le domaine artistique, le militantisme au service de *bonnes œuvres* ou dans des groupements féministes modérés. Cette mémoire est une mémoire d'ancrage²³⁷.

Pour percevoir toute la finesse des enjeux qui s'instruisent à l'intérieur de ses cadres et qui donc deviendront habitus, rien de tel, dit l'auteur, que de connaître ses anti-héros et ses envers. En effet, on apprend beaucoup sur les traits culturels de la bourgeoisie ancienne en retenant ce que ses membres peuvent craindre le plus. Trois types d'anti-héros sont repérables. Ce sont “ *ceux qui mettent directement en danger le bon renom de la famille. C'est le cas de femmes (trop) émancipées, mais aussi de parents qui introduisent des individus jugés non convenables dans le groupe, ou encore de ceux qui adoptent eux-mêmes des comportements indignes*”. Ils donnent honte, mais le plus souvent les rapports avec eux, lorsque les actes sont ou ont été *inadmissibles*, sont montrés comme des rappels à l'ordre. Ce sont aussi “ *ceux qui, par leurs intrigues, leur habileté, leur manque de scrupules... s'approprient l'essentiel, si ce n'est la totalité de l'héritage familial, (et enfin) ceux qui ratent leur vie, n'arrivent à rien, tournent mal du fait de ce qu'on interprète comme de la faiblesse, un manque de personnalité ou d'ambition* ”²³⁸.

Avec l'envers de la mémoire statutaire – que l'auteur nomme *sociétaire* – on retrouve bien sûr des traits communs avec la première, “ *car il faut bien commencer par présenter ce qu'on va ensuite critiquer* ”. C'est “ *au nom des droits de l'individu à choisir ce qu'il entend faire, au nom de l'affinité opposée au statut, au nom de l'universalisme, de l'esprit d'ouverture et de tolérance* ” que les narrateurs ordonnent leur mémoire. En racontant, ils se situent “ *en rupture avec ce qui fait l'essence de leur famille sans pour autant avoir rompu avec elle ou s'opposer à tout esprit familial*.” La désapprobation se manifeste plus particulièrement à l'égard des aspects “ *tribaux* ” des modes de fonctionnement familial. Les narrateurs en font valoir deux : d'une part, la rigidité des règles, la soumission de l'individu au groupe et le contrôle des comportements et d'autre part, la fermeture, l'intolérance et l'esprit de clocher. De plus, ils manifestent du recul ou du rejet devant trois grandes caractéristiques de leur famille : “ *l'affiliation d'office, la solidarité organique et ritualiste, le culte de l'entre-soi* ”. En effet, ils s'insurgent contre la conception d'une parenté qui rend l'individu indissolublement attaché à ses ascendants et le fait d'appartenir au groupe de parenté, au détriment d'une affiliation librement consentie. Ils évoquent les réunions familiales comme des routines et font ressortir leur caractère rituel, “ *leur peu de chaleur, leur faible charge affective, accrue par l'ennui (...). Les devoirs qui découlent de l'obligation de s'entraider ne sont pas mieux acceptés* ” ; les conséquences en sont toujours la dépendance, voire le sacrifice et les conflits. Enfin, ils refusent

²³⁷ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *ibid.*, p. 129-132.

²³⁸ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *ibid.*, p. 133-134.

l'étroitesse d'esprit de leurs parents et la rigidité des règles familiales. Ils réprovent leur attachement exagéré à leur *petit coin* ou bien leur incapacité à entrer en contact avec ceux qui n'appartiennent pas à leur *micro-culture*, ou bien encore, leur précipitation à préserver leur réputation (*“ craintes relatives aux mésalliances sociales, ethniques, religieuses... et à tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, pourrait porter atteinte à l'honneur familial* ²³⁹”).

Conclusion

Nous avons cherché à dépeindre le contexte de production de nos récits, par l'étude de l'histoire, de la condition, du milieu et de la mémoire des familles dans lesquelles ils ont été conçus et circulent. Nous avons cherché à nous représenter la mentalité de ces familles et plus spécifiquement de celles qui appartiennent à une bourgeoisie ancienne. Nous avons vu que le bourgeois, ou qu'il soit, invitait à faire de lui une figure de stabilité, mais que sa condition exigeait de lui qu'il s'adapte aux contextes dont il dépend économiquement. Sa position est paradoxale dans sa société. Il est citadin, mais réside aussi à la campagne. Partout où il est, c'est un notable, mais sa trajectoire n'est pas sans mobilité résidentielle, ni reconversions, ni ascensions, ni déclassements, etc. Alors, est-il un individu stable ou mobile géographiquement ? Nous retiendrons qu'appartenant à une bourgeoisie ancienne, il vise un équilibre entre les deux positions. La multilocalisation de son mode de résidence lui permet de le tenir. En effet, devoir partir pour ses affaires ou les besoins de sa profession à Paris ou dans une ville de province ou encore à l'étranger ne l'empêche pas de rester lyonnais et stable. La présence de sa famille à Lyon, la sociabilité lyonnaise qui entoure sa résidence secondaire à proximité de la cité et ses engagements associatifs dans les deux localités lui permettent de continuer à rester stable. Pour ce qui concerne sa stabilité sociale, il la vise, mais l'instabilité est sa crainte structurelle, car le bourgeois a l'obligation de solliciter son lien à son milieu tout au long de sa vie et de prévoir la perpétuation de celui-ci pour la génération qui le suit. Elle ne lui est jamais garantie même si les solidarités familiales le protègent sur trois générations du déclassement. Quant à l'ascension sociale, elle a marqué l'histoire de sa filiation et peut toucher sa trajectoire, mais elle se fait discrète. Dans ce milieu, les mobilités sociales, dans un sens ou dans un autre, ne sont pas rendues visibles durant le vivant des individus, hormis dans les cas où l'un d'eux a un rôle emblématique dans l'histoire.

Les familles sont cultivées, faisant valoir des professions et des fonctions pouvant les identifier comme une élite. Elles ont conscience d'appartenir à un groupe social spécifique qui est moins une classe supérieure qu'un milieu autodéfini par des frontières sur lesquelles elles veillent. L'ancienneté de leurs ancêtres est l'étalon qui leur donne leurs places dans ce milieu. Les hommes y sont tournés vers les affaires et les femmes vers l'éducation. Les enfants sont la justification de leur existence à tous deux et les ancêtres, la raison de leurs renoms. Les patronymes évoquent l'ancienneté, la notabilité, mais aussi la vie intellectuelle, sociale et politique de la cité. Ils font partie de sa mémoire collective, et les porter donne le sentiment d'être connu et d'être au cœur de son élite active locale, dès le plus jeune âge.

²³⁹ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *ibid.*, p. 163-171.

La bourgeoisie constitue, par les liens interpersonnels qui existent entre ses membres, un milieu, la famille en occupant presque toute la sphère. Les relations y sont ritualisées et hiérarchisées et les espaces organisés de façon à pouvoir maintenir vivants l'histoire et les origines des familles qui le composent. La socialisation y est conçue de façon à retenir les membres de celles-ci dans le but de voir se reconduire leurs valeurs et leurs acquis. La sociabilité y est ample, à la mesure du haut degré de fécondité des familles, du patrimoine et de la notoriété de leurs membres. Mais, ce qui fait la spécificité de ce milieu, ce n'est pas seulement la nature (familiale), ni l'ampleur (le grand nombre de relations du réseau et d'enfants) de celle-ci. Car si l'on prend en compte seulement ces deux facteurs pour l'identifier, on y retrouve les caractéristiques des minorités souhaitant se perpétuer. Mais, si on les associe à un troisième facteur – l'appartenance aux catégories socioprofessionnelles supérieures – on peut mieux en saisir le caractère propre. On peut se demander jusqu'où la bourgeoisie doit se comporter comme un minorité, c'est-à-dire être soumise à la nécessité de produire un grand nombre d'enfants et de veiller à la socialisation de ses membres pour perpétuer son identité dans l'univers social dans lequel elle est inscrite.

Les cadres de la mémoire ont une place institutionnelle dans l'univers quotidien des bourgeoisies anciennes. Ils permettent que chaque pensée et chaque acte du présent évoquent ceux du passé et que les traits retenus par le passé imprègnent toujours le présent. Mémoire généalogique et mémoire affective s'allient pour maintenir l'identité bourgeoise des familles : une identité exprimée par le statut et le rang. Elles maintiennent la conscience généalogique de celles-ci en éveil, et donc leur stabilité et la légitimation de leur place dans le milieu de leur élite.

3 – La présentation des récits

Notre intention est ici de décrire les recueils qui abritent nos récits, tels qu'ils nous ont été présentés. Nous remarquerons la diversité de leurs supports, de leurs compositions et de leurs finitions, mais aussi les traits récurrents qui leur donnent leur homogénéité générique. Nous examinerons tour à tour leurs supports, leurs premières de couvertures et leurs compositions.

3 – 1. Les supports

Les récits que nous avons consultés et étudiés peuvent se trouver dans des recueils reliés de plusieurs centaines de pages, mais aussi bien être faits de quatre ou cinq feuilles volantes photocopiées ; ils peuvent être des manuscrits ou encore des textes dactylographiés ou imprimés. Ils peuvent avoir la finition d'un ouvrage très informé avec des cartes, des plans, des tableaux, une iconographie en couleur, mais aussi la configuration d'une simple transcription de récit oral, sans fioritures, photocopié rapidement à l'attention de membres de la famille intéressés par sa teneur. Et entre les deux, on peut trouver des copies anciennes de récits écrits enserrées dans une reliure de

cuir épais ou encore des photocopies volantes glissées dans une chemise, celles-ci pouvant avoir été exécutées dans de mauvaises conditions au vu de certains tracés peu lisibles, ou alors des cahiers d'école. Enfin, on peut observer plusieurs variantes de supports pour un seul récit. Examinons les supports des récits de notre corpus de référence.

- *Récit 1* : Nous avons trouvé ce récit sur deux supports imprimés : une première impression en 1924 et une seconde en 1979. Le premier recueil se présente avec une couverture de cuir épais et sombre ; les 94 pages qu'il a, sont de fort grammage et jaunies. Nous en avons vu un exemplaire chez un petit-fils de l'auteur, dans l'Ain, et un autre chez un petit-neveu, dans le Rhône. Le second recueil est sur un support de demi-format et contient le même nombre de pages. Il a été imprimé chez le même imprimeur, 55 ans après. Sa couverture est de carton claire et souple. Nous avons consulté cette version chez les mêmes informateurs ; ils possèdent donc les récits sous les deux formes.
- *Récit 2* : Ce récit nous a été présenté, glissé dans une chemise. Nous l'avons consulté chez l'un de nos informateurs à Lyon 2^e. Ce sont 117 photocopies dactylographiées et paginées à la main. Il n'y a pas de couverture. La seule date indicatrice de l'époque de sa production, est celle de l'adresse : 1941. Ces photocopies ont été faites en 1992, à partir d'un exemplaire appartenant à une cousine maternelle de notre informateur. Cette cousine avait fait elle-même son exemplaire en photocopiant une copie ancienne appartenant à une cousine de sa mère. En effet, il existe deux autres supports pour ce même texte : l'un désigné par les membres de la famille comme "l'original" et l'autre comme "les copies". Nous avons examiné trois exemplaires des "copies" (58 pages), l'un chez deux petites-nièces de l'auteur, à Lyon 6^e, et les deux autres chez un petit-fils, à Lyon 6^e aussi. Ils ont la forme d'un ouvrage. Mais, il s'agit de feuillets découpés à la taille d'un livre et tenus serrés ensemble par une reliure de cuir épais noir. L'impression est extrêmement pâle, pour l'une des copies. Nous avons consulté "l'original" chez le petit-fils qui avait déjà deux "copies". Il est manuscrit sur un cahier d'école de 90 pages, à couverture souple recouverte de papier brun. Des généalogies sont ajoutées, pliées et collées sur les dernières pages. Ayant pendant longtemps pu consulter seulement un exemplaire composé de photocopies volantes, nous l'avons choisi pour composer notre corpus.
- *Récit 3* : La première fois que nous avons fait connaissance avec ce récit, c'était chez son auteur, à Lyon 2^e. Il s'agissait de photocopies dactylographiées parce qu'il était en cours de correction. Les fautes de frappe et de français étaient soulignées. Le travail s'était arrêté là depuis plusieurs mois. On était en 1992. Il y avait 142 pages sans couverture et sans date et paginées à la main. Deux années plus tard, une nouvelle version a été imprimée (1994). Elle compte 131 pages. Sa couverture est de couleur vert clair et souple. Certains énoncés ont été modifiés, mais l'ensemble du contenu est identique. Nous avons retenu cette dernière version pour faire partie de notre corpus.
- *Récit 4* : Ce récit nous a été présenté aussi sous forme de photocopies

dactylographiées, rangées dans une chemise. Il a 11 pages et est daté de 1988. Son auteur – contemporain – en délivre copies à qui le désire et notre informateur en a obtenues cette même année. Il n'y a pas à proprement parlé d'original puisque le récit a été écrit sur ordinateur. Nous en avons consulté un exemplaire chez l'auteur, dans sa propriété de famille, dans le Rhône, et un autre, au domicile de notre informateur, dans la banlieue ouest lyonnaise. L'auteur est un allié de la famille dont il a raconté l'histoire. Son épouse et notre informateur descendent tous deux d'un même ancêtre par des branches différentes. La première est une arrière-petite-fille en lignée patronymique de celui-ci et le second, un arrière arrière-petit-fils, en lignée matrilinéaire.

- *Récit 5* : Ce récit est de même sous forme de copies. Il est une transcription écrite de deux communications orales effectuées lors de la fête du centenaire de la "Maison mère" de la famille, en 1945. Il a 9 pages : 4 pages pour la première communication et 5 pour la seconde. Les copies sont mauvaises. Chaque communication a son auteur. C'est la première qui renseigne sur les origines familiales. Ces photocopies se trouvaient dans les papiers de famille de la mère de notre informateur qui ne sait pas comment celle-ci les a acquises. Sans doute, pense ce dernier, les a-t-elle demandées à son frère et à son cousin, leurs auteurs, juste après qu'ils aient prononcé leurs discours !
- *Récit 6* : Ce récit a comme support un recueil relié sur format 21 x 29,7. Le texte est dactylographié, mais les tableaux généalogiques manuscrits. Sa couverture est en carton souple de couleur claire et les caractères imprimés couleur vieil or. Sa date de publication est 1971 et son nombre de pages, 187. Nous l'avons consulté chez l'auteur de notre *récit 3*, à Lyon 2^e. Il l'avait parce qu'un descendant de l'un de ses lointains aïeuls – remontant à la septième génération – le lui avait offert. Il avait, en effet, dans sa généalogie un arrière-petit-fils de cet aïeul – un collatéral pour sa ligne directe – qui avait fait une alliance avec cette famille ; il n'y avait donc pas de lien direct avec celle-ci.

Conclusion

Nous pouvons constater que les supports de nos récits adoptent des formes fort variées. L'examen des cinq autres supports ne fait que le confirmer. En effet, nous trouvons :

- Un recueil relié et édité en 1983, sur demi format, de 211 pages, avec une couverture beige reproduisant en fond un symbole lié au patronyme. Notre informateur l'a reçu de son père, l'auteur
- Un recueil dactylographié relié de 149 pages réalisé en 1977 par une arrière-petite-fille de l'auteur, une fille de l'un de nos informateurs. Il a été composé à partir d'un manuscrit dactylographié par l'une des filles de l'auteur en 1938, 19 ans après le décès de celui-ci, en 1919. Il réunit cinq longues lettres dont la première est terminée en 1878 et la dernière en 1918. La couverture est cartonnée et bleue.
- Un recueil relié et édité en 1892 de 39 pages ajoutées de généalogies, que nous avons depuis très longtemps, sans nous souvenir qui nous l'avait remis. Nous avons

trouvé un informateur descendant de l'une des familles dont l'histoire était contée a posteriori. La couverture est cartonnée et souple, de couleur claire.

- Un manuscrit de 19 pages écrit en 1986 sur des feuilles volantes consulté chez son auteur.
- Un cahier manuscrit de 93 pages relatant les mémoires de l'auteur. Pour l'informateur chez qui nous l'avons consulté, celui-ci était une sœur de son aïeule au 7^e degré. Il est daté de 1814, mais on trouve ajoutées des lettres postérieures à cette date. La couverture est toilée noire et les feuilles rayées blanches.

Ainsi, les récits généalogiques du corpus de référence que nous avons consultés dans les familles bourgeoises lyonnaises de notre échantillon peuvent se trouver dans des recueils imprimés ou édités, mais aussi sur de simples photocopies ou bien encore sur des petits cahiers. Ils sont manuscrits, dactylographiés, imprimés ou mis en page par ordinateur. On a des originaux et des copies, parfois peu lisibles, rangées ou non dans des chemises. Les supports des autres récits de notre corpus présentent la même diversité. Si nous ne retenons que ceux sur lesquels nous avons expressément travaillé, nous avons 1 petit cahier manuscrit, 1 ensemble de feuillets manuscrits, 2 recueils édités, 3 imprimés, 1 dactylographié et relié, et 3 photocopiés. Le nombre de pages va de 9 à 211. Enfin, pour un récit, on peut trouver des supports différents, selon les branches des familles, les générations et les individus, selon qu'on ait l'original ou des copies dactylographiés pour un récit ancien ou encore des photocopies faites à partir de ces derniers ou même à partir d'autres photocopies.

A la vue de ces supports, on ne peut imaginer que ces histoires des origines fassent l'objet de grande précaution dans leur conservation. Il y a là un paradoxe, lorsqu'on sait qu'elles portent en elles les signes de la légitimation de l'appartenance des familles à leur élite ! Doivent-elles ne pas avoir l'air précieux ou bien, selon les branches et les générations à travers lesquelles elles circulent, en prend-on soin très diversement ? On sait que beaucoup disparaissent.

3 – 2. Les premières de couvertures

Sur la première de couvertures de chaque recueil ou sur la seconde, on trouve toujours traces du titre, et la plupart du temps de l'auteur et de la date de publication. On peut observer aussi parfois un blason, le nom de la maison d'édition et des exergues. Examinons les premières couvertures dans notre corpus de référence.

- *Récit 1* : La couverture de ce recueil imprimé indique l'auteur, les titre et sous-titre et les lieu et date de l'impression. Elle montre en son centre les armoiries de l'auteur. La structure de sa mise en page met en évidence quatre indications que le lecteur est d'emblée invité à voir. En effet, on remarque en premier, à cause de la très grande taille de ses caractères, comparé aux autres rubriques, le nom de la famille dont l'histoire est contée. Il s'étire sur toute la largeur de la couverture, étant composé des patronymes du père et de la mère de l'auteur : "Les Delérable-d'Arras". L'histoire racontée sera celle de l'alliance de ces deux patronymes. Puis, on aperçoit le

sous-titre et les armoiries qui se partagent le centre de la couverture. Le sous-titre "Monographie d'une famille du Lyonnais" fixe le genre auquel le lecteur doit s'attendre – une *monographie* – et associe deux termes – *famille* et *Lyonnais* – deux termes qui énoncent d'emblée le second lien marquant de l'histoire de cette famille : Lyon. Les armoiries, au dessous, figure l'emblème familial. Aux deux extrémités de la hauteur du recueil, ont lit les noms, en haut, de l'auteur et, en bas, de l'éditeur. L'auteur est identifié par sa fonction : il est *colonel*. L'éditeur est lyonnais²⁴⁰.

- *Récit 2* : Ce récit est sur photocopies et n'a donc aucune couverture. Mais, la première page ne mentionne pas pour autant d'auteur, ni de titre²⁴¹. Nous ne pourrions découvrir l'identité du narrateur que par inférence, en comparant la position de l'énonciation dans le discours et la généalogie disposée en annexe.
- *Récit 3* : Ce récit édité, lui, indique sur la couverture, seulement son titre : "origines de la famille ARMAND". On trouve son auteur sur la seconde de couverture, dans sa première moitié, sous les prénom et nom de celui-ci, et dans sa seconde moitié, les armoiries familiales.
- *Récit 4* : Ce récit n'a pas de couverture. Les feuillets écrits sur ordinateur présentent le texte avec son titre dès la première page. Sur celle-ci, on ne découvre le nom de l'auteur et une date ("2/88") que parce qu'il y a un tampon. Le titre est long et désigne deux générations : "Des débuts modestes de Claude Denis BETINY et Scholastique Bonaventure PAVOIS à la fortune immobilière laissée par leur fils F. F. BETINY en 1871".
- *Récit 5* : Dans ce récit, sur photocopies, on voit en première page le titre, la date et l'auteur de la première communication : "Nos origines familiales" et, en dessous, en sous-titre : "Causerie de Robert RAMEL, à la fête du centenaire... CHATILLON de MICHAILLE, 1er septembre 1945". On trouve ensuite sur la cinquième page, le titre et l'auteur de la seconde : "Discours de Joseph RAMEL à l'occasion du centenaire de la Maison mère".
- *Récit 6* : On déchiffre sur la première de couverture de ce récit, de haut en bas et de gauche à droite, tout d'abord, le titre "Etienne GUILBERT, 1780 – 1865, et sa descendance", puis l'auteur et la date et enfin deux exergues, l'une issue des *notes* de l'aïeul désigné dans le titre – "Que la famille soit un faisceau" – et l'autre du psaume 142, "Memor fui dierum antiquorum".

Conclusion

Nous observons dans notre corpus de référence la diversité encore ! Relevons les mentions inscrites sur les premières ou les secondes de couvertures des autres récits.

- Sur un recueil, on trouve en très gros caractères, dans la première moitié de la couverture, le titre – "A l'honneur de notre nom" – et en bas à droite, en plus petits caractères, le nom de l'auteur. On peut voir un dessin en fondu, figurant l'étymologie du patronyme.

240

: Les termes de *Lyon* et *Lyonnais* sont écrits chacun dans les mêmes caractères italiques et sont de même taille.

241

: Le recueil original, manuscrit, lui, mentionne en titre les noms de cinq familles. Par contre, ni lui, ni les copies anciennes ne citent le nom de l'auteur.

- Sur un autre, on rencontre plus d'informations, à savoir, de haut en bas, dans la première moitié de l'espace, le titre – “Tableaux généalogiques des familles ADELIN et JACARD-DELMAS avec notes préliminaires” – puis, au centre, le blason, et en bas, le nom de l'imprimerie lyonnaise et enfin la date de parution.
- Sur le manuscrit dont le support est fait de feuilles volantes, on peut voir, tout en haut de la première page, le titre souligné – “Les DURIEUX” – puis s'en suit immédiatement après le texte. On n'a aucune trace du nom de l'auteur et on ne la trouvera pas après.
- Enfin sur l'autre manuscrit, un cahier, cette fois, on lit en seconde de couverture, au centre du petit cahier, le titre – “Récit des principaux événements relatifs à la famille Roelland pendant l'espace d'environ deux siècles” – et en bas, la date. On trouve à la page suivante : “Tableau généalogique pour servir à l'intelligence du récit”, avec ajouté dans une autre écriture : “Voir généalogie Payen en 20 feuilles”. On n'apprend qu'à la troisième page le nom de l'auteur.

On a pu remarquer que les couvertures des recueils que nous avons retenus pour composer notre corpus allaient de la haute finition à la simple feuille volante. Ensuite, on a pu voir que le lecteur n'était pas toujours informé explicitement sur le genre de texte qui allait se présenter à lui. Cinq récits sont désignés comme, respectivement, une *monographie*, un *récit*, une *causerie*, des *tableaux généalogiques* et un *livre*. Pour les autres, on n'est pas averti du genre, mais on comprend qu'il va s'agir d'un contenu concernant une *famille* ou une *lignée*, le patronyme étant la plupart du temps mentionné. On trouve presque toujours les dates de parution, sauf pour deux cas de supports photocopiés. Quant aux auteurs, ils sont mentionnés avec discrétion au point qu'on n'en trouve pas pour deux de nos récits et pour un troisième, il faut attendre la troisième page du manuscrit. Ainsi, les auteurs ne s'imposent pas aux yeux des lecteurs. Leur effacement ou leur discrétion est-il un effet de leur intention, à savoir d'amener leurs lecteurs à tourner leur attention vers le patronyme dont il sera question et qui est celui qui les relie ? Les imprimeurs et éditeurs sont lyonnais dans 3 cas, les 2 autres villes étant Tours et Annecy. Enfin, nous avons relevé la présence d'iconographies sur les couvertures de 5 recueils : 3 blasons, un portrait et un dessin en fondu. La sobriété ressort de ces présentations des récits.

3 – 3. La composition

Les recueils peuvent s'ouvrir directement sur le récit, ou bien présenter une dédicace ou une adresse. Ils peuvent produire des tableaux généalogiques, une iconographie, des cartes, des notes, des annexes, des appendices, des index, ou bien n'avoir rien de tout cela ou seulement une partie. Quant aux récits eux-mêmes, ils font part de problématiques familiales différentes. Mais, tous sont construits selon un ordre généalogique et instruisent des thématiques récurrentes.

Commençons par examiner la présence des dédicaces. On en trouve une dans notre corpus de référence, avec notre *récit 1* : elle est placée en seconde de couverture et rendue “à la mémoire” de deux enfants et d'un neveu du narrateur, décédés à la guerre

de 1914-1918. On en trouve une autre dans le reste de notre corpus, mais elle est manuscrite, de la plume de l'auteur à l'adresse de l'informateur qui se le procura.

Quant aux adresses, on en observe 5 dans notre corpus de référence et avec les autres récits, on en compte en tout 9/11. Elles sont toutes écrites à l'attention de descendants : on verra plus avant que ce sont les enfants et petits-enfants des auteurs ou plus largement les descendants vivants d'un ancêtre commun à leur parentèle et à eux-mêmes. On y trouve les intentions et motivations à l'origine des projets d'écriture des auteurs, mais aussi les restrictions qu'ils ont voulu leur donner ainsi que les défauts qu'ils y ont vus.

Puis, tous les récits commencent par relater l'histoire de la lignée patronymique des auteurs. Leurs premiers mots portent sur les origines rurales de celle-ci, mais la priorité est donnée à l'histoire de ses ascendants lyonnais. Des informations sont apportées sur la vie des ascendants les plus directs en suivant un ordre chronologique et de primogéniture. La quantité affectée à chaque ascendant est distribuée inégalement.

On trouve aussi retracée l'histoire de lignées maternelles, mais celles-ci sont très minoritaires. Elles sont situées soit à la suite de la présentation de la lignée patronymique ou en son sein. C'est le cas de tous les récits de notre corpus de référence. Elles sont nourries, comme pour la patrilinéaire d'informations d'abondance diversifiée : dans 3 récits, on observe leur présence pour 10 % et moins du nombre de pages total, dans 2 récits, pour 20 % et dans le dernier pour 60 %. Avec les autres récits, on peut voir que 2 récits ne donnent aucune place à des maternels. Ainsi, au total, 9/11 récits présentent des maternels : 5 récits leur consacrent 10 % et moins du nombre total de leurs pages, 2 récits, 20 % et les 2 autres plus du tiers²⁴².

On rencontre aussi bien sûr des tableaux généalogiques synthétisant les informations textuelles données. Ils sont émaillés dans le fil des récits ou bien placés à la fin des recueils ou encore ils peuvent constituer un document annexe. Dans notre corpus de référence, on constate des différences selon les récits. Ainsi, dans nos *récits 1* et *2*, les tableaux généalogiques sont disposés après les données textuelles et occupent un dixième de l'espace. Le premier récit réunit trois tableaux figurant les informations concernant la lignée patronymique ; le premier indique la descendance des enfants, neveux et nièces du narrateur, le second, l'ascendance unilinéaire de son père et enfin le troisième, sa fratrie : soit 9 pages sur 94. Ils sont placés en fin du récit. Le second récit, lui, propose 8 tableaux manuscrits ajoutés au cahier et collés ; ils instruisent sur les ascendances de chacune des "branches" des quatre grands parents du narrateur en 5 tableaux et sur leur descendance en 3 tableaux. Ils comptent 14 pages sur 117.

Pour ce qui concerne le *récit 3*, les tableaux occupent presque la moitié du recueil et sont disposés au sein du texte pour ce qui revient aux lignées patronymiques et aux premiers alliés de la branche lyonnaise, et à la fin pour les alliés suivants. Ils se distribuent sur 60 pages : 16 pages pour les patronymiques et 44 pour les lignées maternelles, sur 131. Il faut ajouter 11 pages citant les quartiers d'un ascendant. Les *récits 4* et *5* n'ont pas de tableaux. Le *récit 6*, par contre, en compte 3 occupant 83 pages

²⁴² . Nous n'avons retenu que les maternels présentés de façon à pouvoir discerner suffisamment leur caractère propre, au-delà donc de la simple information sur les cycles de vie de l'épouse et de ses parents, etc.

sur 187, soit plus de 40 % : ils sont présentés manuscrits sous une forme et dactylographiés sous une autre, et placés en fin du recueil ; ils déploient 2 ascendances, l'une du bisaïeul du narrateur et l'autre de son épouse, et 1 descendance à partir des éponymes des ascendances. Dans le reste de notre corpus, on constate 1 autre récit n'ayant aucun tableau et 4 en contenant 10 % et moins. En totalité, on peut donc voir des tableaux généalogiques sous forme synoptique dans 8 récits sur 11 : 6 en ayant 10 % et moins de leur nombre de pages total et 2 plus de 40 %.

Mais, si tous les récits ne découvrent pas de tableaux, tous sont construits selon un ordre généalogique. En effet leur armature est organisée par un ordre de déchiffrement “ *qui doit combiner une lecture horizontale et une lecture verticale pour aboutir à ego en déclinant à chaque génération les branches latérales et leurs descendances avant de revenir à l'axe des ascendants directs* ”²⁴³.

On trouve une iconographie dans notre corpus de référence, mais elle est peu présente. Elle figure prioritairement des portraits d'ancêtres, des armoiries, des photographies de propriétés de famille et de villages des origines, des cartes et des plans. Le nombre de reproductions varie d'un récit à l'autre. Examinons nos récits de référence. Notre *récit 1* n'a que son blason en couverture. Notre *récit 2* en réunit sur 15 pages et compte 13 pages de portraits, les 2 autres sont les propriétés de la famille. Notre *récit 3* a le blason plus 1 page de portraits. Nos *récits 4* et *5* n'ont aucune iconographie. Et le *récit 6* en a 11 pages dont 4 représentant des propriétés de famille. Avec les autres récits de notre corpus général, on s'aperçoit que 5 sur 11 récits n'ont aucune iconographie, pas même en couverture, et que, sur les 6 qui restent, 3 en ont plus de 10 pages et 3 seulement 1 à 2 pages. Les autres thèmes iconographiques sont rares, mais c'est le village des origines qui occupe le rang suivant dans les choix de nos auteurs.

Quant aux photocopies ou photographies de documents originaux officiels ou de lettres, elles sont très exceptionnelles. Les recueils présentent ceux-ci en les recopiant sous forme de citations ou en en choisissant des extraits. On en trouve soit à l'intérieur du texte, soit en fin de recueil : ce sont par exemple, des actes d'état civil ou notariés, lettres de noblesse, édits royaux, jugements de commissions révolutionnaires, actes de tutelle, passeports, etc.

Enfin, les récits eux-mêmes dévoilent des contenus historiques sur les familles bien différents, même si ceux-ci s'insèrent tous dans une structure textuelle généalogique et s'approchent à partir de thématiques récurrentes. Ils ne racontent pas d'histoires simples, mais instruisent des problématiques identitaires marquées de gravité. Nous verrons, à la lumière de l'analyse de contenus, que ces problématiques, si elles sont diversifiées, visent toutes à interroger les équilibres identitaires sociaux et familiaux ayant structuré la vie des auteurs, et à proposer de nouveaux équilibres.

Conclusion

Nous avons vu que la composition interne de nos récits se présentait de façon diversifiée, à l'exception de certains traits récurrents. Ces récurrences sont : une armature

²⁴³ . BURGUIERE André (1991), *art. cit.*, p. 784.

généalogique et la priorité donnée aux patrilinéaires, et en leur sein, à leurs origines rurales, puis aux Lyonnais. Néanmoins, les maternels ont le plus généralement une place, mais très minoritaire dans la très grande majorité des cas. On trouve des adresses explicites dans quasiment tous les récits. Quant à l'iconographie, on a pu appréhender les quatre domaines qu'elle a rendus visibles : les ancêtres, les propriétés de famille, les blasons et la région des origines. La sobriété est générale et l'état des recueils montre une attention qui n'a rien de sacrée. En fin de compte, la présentation des recueils de notre corpus tels que nous les avons eus entre les mains, situe bien la place paradoxale qu'ils ont dans les familles qui en sont les dépositaires et pour leurs auteurs.

Deuxième partie : les conditions de production des récits généalogiques

Après avoir présenté les contextes sociohistoriques dans lesquels les récits généalogiques ont été conçus et circulent et défini les caractères qui identifient ceux-ci dans notre corpus, nous allons dégager les facteurs qui peuvent se conjuguer pour porter un membre de la bourgeoisie à prendre la plume généalogique. Nous décrivons ensuite les pratiques de production et de transmission concernant nos auteurs et leurs récits.

1 – Les auteurs des récits

Notre intention est d'identifier les auteurs de nos récits dans l'objectif plus spécifique de mettre en lumière leur profil, la singularité de leur place dans leur famille et les enjeux spécifiques auxquels ils ont pu être confrontés. Nous voulons mettre à jour les facteurs qui se cumulent pour désigner un individu comme le concepteur et le messager de l'identité généalogique de son groupe d'appartenance. Nous souhaitons pouvoir saisir les enjeux à l'origine de l'émergence d'une conscience généalogique de soi. Nous étudierons donc d'abord le profil identitaire des auteurs, puis leur profil généalogique et enfin les motivations de leur écriture.

1 – 1. Le profil identitaire des auteurs

1 – 1.1. Des hommes

Sur 11 récits, 9 ont été nommément écrits par des hommes²⁴⁴. Mais, parmi ces 9, l'un a été l'objet d'une étroite collaboration entre époux²⁴⁵. Pourquoi des hommes plus que des femmes se donnent-ils pour tâche de raconter l'histoire de leur famille sous les formes de nos récits ? Pour avancer sur cette question, nous avons examiné les travaux de Josette Coenen-Huther sur les modes de narration du passé familial des individus dans leurs rapports avec la variable du sexe²⁴⁶. Ils font l'hypothèse, en effet, que les récits oraux sur le passé offrent des caractéristiques spécifiques selon qu'ils sont racontés par des hommes ou par des femmes à l'exception de deux traits : tous recensent autant de personnages familiaux les uns que les autres et tous en mentionnent très majoritairement davantage de sexe masculin que de sexe féminin²⁴⁷.

Nous apprenons avec ses conclusions que les hommes décrivent leurs parents plutôt comme des personnages publics, connus pour leurs réalisations dans différents domaines (politique, science, religion...) ou pour leurs qualités particulières (voire leurs défauts notoires). Leurs récits témoignent d'un intérêt plus vif pour ce qui entoure la famille et d'une sensibilité aux statuts sociaux. Ils évoquent plus fréquemment des symboles matériels – maison ou entreprise familiale – et portent une préférence pour les mythes fondateurs strictement dateurs. Ils inscrivent les événements familiaux dans un

²⁴⁴ . Rappelons que la variable du sexe n'a pas été prise en compte *a priori* dans la composition de l'échantillon. En effet, rappelons que notre enquête n'a pas pu nous amener à réunir un nombre conséquent de femmes auteurs de récits généalogiques. Aussi, nous avons considéré que ce fait était le reflet de la structure de notre population.

²⁴⁵ . D'ailleurs, lorsque nous avons cherché à rencontrer cet auteur, c'est son épouse qui s'est présentée comme interlocutrice compétente : est-ce parce que l'objet du récit est l'histoire de sa propre famille à elle ou parce que le grand âge de son mari (88 ans) l'amenait à prendre le relais ? Dans tous les cas, son implication nous a décidée à tenir compte d'elle, même si elle n'était pas signataire. Dans ces 10 récits, il faut noter que 2 adresses ont une signature féminine. La première est composée par une cousine de l'auteur du récit, la seconde par sa sœur aînée. Pourquoi les auteurs ont-ils laissé l'écriture de leurs adresses à ces deux femmes ? Le second auteur n'a d'ailleurs pas renoncé à sa propre adresse : il y a donc deux adresses.

²⁴⁶ . COENEN-HUTHER Josette (1994), chapitre 2, *opus cit.* On peut aussi voir l'étude de Catherine Bonvalet, Dominique Maison et Laurent Ortalda (1999) sur les caractéristiques différentielles de discours masculins et féminins de narrateurs contemporains sur leur famille, au cours d'entretiens. Les hommes parlent davantage de l'histoire familiale que les femmes. Ils citent les membres de leur fratrie, leurs ascendants directs et collatéraux, et les situent géographiquement. Ils l'abordent "sous l'angle du 'souvenir' et des 'racines'". Voir "La place des univers familiaux, résidentiels et professionnels dans la structure du discours. Analyse textuelle des entretiens de 'Proches et parents'", in *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, p. 225.

²⁴⁷ . L'auteur précise, en effet, que 87 % des personnages familiaux mentionnés par les hommes, sont de sexe masculin ; les femmes en citent, elles, 67 %. Et l'auteur d'ajouter : "les hommes l'emportent ainsi jusque dans la mémoire !". Voir Coenen-Huther Josette, *opus cit.*, (1994), p. 48. Nous n'avons pas cherché à calculer le taux différentiel de présence masculine et féminine dans nos récits selon le sexe de leurs signataires, les femmes étant en nombre insuffisant pour obtenir des résultats pertinents.

mouvement historique.

Pour les femmes, il faut différencier les femmes inactives des actives. Les femmes inactives n'ont pas, selon l'auteur, la même façon de construire leur mémoire orale que celles qui ont une profession ou activité régulière. Les récits des premières se montrent plus attentifs “ *aux ancrages géographiques* ” ou inversement – pour le regretter – aux absences d'insertion territoriale liées à la mobilité spatiale, aux déracinements et à l'exil : ils s'attachent à la stabilité et à la sécurité. Ils décrivent les caractéristiques essentielles des lignées ou les hauts faits de certains ancêtres sous la forme d'anecdotes fortement stylisées ou de mythes fondateurs ; mais, ces anecdotes renvoient plus à l'origine de traits familiaux qu'à celle d'une histoire chronologique. Ils donnent une place prioritaire aux sentiments et aux relations interpersonnelles et privilégient le vécu. Ils sont inscrits en dehors de toute historicité et ne sont pas placés spontanément dans une perspective transgénérationnelle. Enfin, ils font une place un peu plus grande aux femmes.

Les femmes qui ont une profession ou une activité régulière parlent, comme les précédentes, d'ancrages géographiques, mais insistent davantage, comme les hommes, sur l'ouverture sociale de leur groupe de lignées et sur l'influence des contextes. En effet, elles recensent un nombre de personnages publics supérieur à celui des ménagères. Elles se placent dans une perspective historique. Enfin, elles parlent plus de la vie des générations antérieures que de leurs propres souvenirs.

A la suite de ces résultats, nous pouvons déduire que les récits de notre corpus sont construits selon les traits spécifiques d'une narration masculine. En effet, ils organisent l'histoire familiale selon “ *un mouvement historique* ”, ils préfèrent “ *les mythes fondateurs strictement dateurs* ”, ils sont sensibles “ *aux statuts sociaux* ”, ils évoquent “ *des symboles matériels* ”, etc. Leur caractère écrit ne semble pas modifier radicalement les marqueurs différentiels isolés par Josette Coenen-Huther. Notre hypothèse est donc que les formes du récit généalogique sont mieux adaptées à la tendance des hommes qui veulent raconter l'histoire de leur passé qu'à celle des femmes.

Observons l'identité sexuelle des auteurs bourgeois de la Renaissance italienne et de ceux français des Temps modernes : il s'agit d'individus de sexe masculin ²⁴⁸. Cependant, les échantillons sont trop restreints pour dégager une tendance générale. Mais, dans le second échantillon, on constate qu'un auteur fait la généalogie de son épouse. Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, cette épouse a eu plusieurs frères et sœurs morts en bas âge. Elle n'a plus qu'un frère arrivé à l'âge adulte, mais il n'est pas marié, et a encore deux sœurs. On sait que son mari est avocat comme son père. Examinons aussi les nouvelles populations : globalement, encore au XX^e siècle, selon les études que nous avons exposées dans la partie précédente, on trouve nettement plus d'hommes que de femmes en quête de leurs généalogies.

Poussons plus loin la réflexion. Considérons les travaux de Béatrix Le Wita sur la mémoire familiale de la bourgeoisie parisienne. Selon elle, deux mémoires concourent à la transmission dans cette bourgeoisie : une mémoire *généalogique* et une mémoire *affective*. Dans la première, on peut citer les filiations et descendance des hommes

²⁴⁸ . André Burguière ne dit pas avoir choisi son échantillon en fonction d'une problématique sur l'identité sexuelle, non plus.

comme des femmes de la famille, quel que soit le sexe qu'on ait. Ainsi, on voit que du point de vue de la narration orale de la mémoire, rien n'empêche les bourgeois des deux sexes d'avoir des attitudes communes vis-à-vis de leur mémoire généalogique, ce qui infirme les hypothèses générales de Josette Coenen-Huther ; celle-ci n'a pas mis en rapport la variable du sexe et la mémoire statutaire. Mais, pour ce qui concerne la production de cette mémoire, Béatrix Le Wita n'en dit rien.

Examinons les caractères de la seconde mémoire : la mémoire affective. Selon Béatrix Le Wita, les narrateurs de la bourgeoisie, notamment de sexe masculin, présentent davantage des *éléments féminins* de la famille du passé que des éléments masculins. Cette caractéristique contredit les conclusions de Josette Coenen-Huther. Pour comprendre ces contradictions, on peut se poser un certain nombre de questions avec Béatrix Le Wita : les narrateurs bourgeois n'ont-ils pas besoin de développer davantage que d'autres une mémoire *affective* et notamment les hommes ? Si les femmes sont très présentes dans les récits oraux bourgeois, est-ce parce que, dans ce milieu, comme le suggère Béatrix Le Wita, elles sont les transmettrices orales privilégiées du statut de bourgeois ? Mais, si tel était le cas, ne véhiculeraient-elles pas tout autant la mémoire des hommes que celle des femmes de leur famille ? Est-ce donc plutôt, comme invite à le considérer aussi l'auteur, parce qu'elles laissent le souvenir d'une présence affectueuse et chaleureuse qui exerce un poids plus important sur eux que dans les autres catégories, relativement à l'univers de rigueur dans lequel ils ont à vivre ? Ou bien – et cela peut s'ajouter – est-ce parce qu'elles règnent davantage sur la sociabilité et l'éducation des enfants que dans un autre milieu²⁴⁹ ? En effet, la mémoire bourgeoise n'a-t-elle pas besoin de “ *tout ce qui désigne une sociabilité* ”, comme le dit l'auteur ?

Pour chercher à répondre à ces questions, il faut observer de plus près ce que dit Béatrix Le Wita sur les caractéristiques de cette mémoire affective. En effet, explique-t-elle, si, dans la mémoire généalogique, on peut citer des personnages familiaux également dans les deux branches, dans celle affective, on raconte d'abord les souvenirs de l'univers maternel. Si la première connaît autant les maternels que les paternels, la seconde oriente ses préférences vers les maternels²⁵⁰. Mais, elle fait remarquer clairement que, lorsqu'il s'agit de raconter le passé, ce sont les souvenirs de la mère qui prennent le premier rang²⁵¹ ; ainsi, les *éléments féminins*, ce sont les maternels ou/et les femmes des maternels !

Pour apporter des exemples de ce rapport privilégié aux maternels, elle cite cet homme qui parle de son passé familial en ces termes : “ *ce qui m'intéresse avant tout dans l'histoire familiale, c'est l'enfance de ma mère, de mes oncles et tantes* ” ; il poursuit en disant que c'est dans cette lignée qu'il trouve “ *l'ancêtre mâle 'glorieux' : 'son*

²⁴⁹ . LE WITA Béatrix (1983), *Mémoire familiale et mémoire généalogique de quelques familles de la bourgeoisie parisienne*, p. 250 à 258, mais aussi (1988) *art. cit.*, p. 116.

²⁵⁰ . LE WITA Béatrix (1988), *opus cit.*, p. 118. L'auteur n'a pas effectué de comparaisons systématiques entre les nombres de personnages masculins et féminins cités oralement par les hommes et par les femmes de son corpus.

²⁵¹ . LE WITA Béatrix (1983), *opus cit.*, p. 193

grand-père maternel " . Béatrix Le Wita mentionne aussi les paroles du fils de cet homme qui se situe en rapport à sa branche maternelle (à la sienne) ; il donne une explication à cette préférence identitaire : " *il y avait les Essarts, nom du château de la famille maternelle. Ce sont les étés de mon enfance. C'est la principale raison* " . Béatrix Le Wita cite encore un autre enquêté qui, lui, se trouve " *totalemment pris dans la succession 'des mâles' de sa famille (mais) n'oublie pas que c'est par sa mère qu'il est un héritier* ". Enfin, elle évoque une femme qui se sent l'héritière des fondateurs de la dynastie des hommes de sa famille, mais qui " *évoque longuement leurs épouses et mères* " dont en premier sa mère et sa grand-mère maternelle, sa grand-mère paternelle venant en troisième position²⁵² . Ainsi, les éléments féminins apparaissent dans deux cas comme les maternels, mais dans le dernier cas, on voit plutôt la présence de femmes, même si là encore ce sont celles de maternels. Quoi qu'il en soit, nous retiendrons l'impact des maternels comme facteur pertinent pour notre réflexion.

Ces données ont amené Béatrix Le Wita à se demander à plusieurs reprises s'il fallait voir dans ces caractéristiques une règle générale de toute mémoire ou une particularité bourgeoise. Nous avons cherché à répondre à cette question avec les travaux de Josette Coenen-Huther. En effet, selon celle-ci " *la probabilité de se souvenir de ses ascendants maternels est plus élevée que celle de se souvenir de ses ascendants paternels* " ²⁵³ . Il y a deux raisons à cela, explique-t-elle. D'une part, les désirs et les pratiques de perpétuation du passé sont fréquemment plus forts chez les femmes que chez les hommes. Et, d'autre part, les premières manifestent leur attachement à leur famille étendue vivante de façon nettement plus prononcée que les hommes. Elles véhiculent plus largement des informations qui touchent leurs collatéraux. Les enfants sont ainsi très majoritairement plus en contact avec les lignées des origines de leur mère qu'avec celles des origines de leur père et connaissent mieux leurs maternels. C'est pourquoi, la mémoire de tout individu est habitée davantage par le champ familial des maternels. Nous pouvons suivre Béatrix Le Wita lorsqu'elle suggère que le fort organisateur qu'est la sociabilité familiale, dans la bourgeoisie, peut renforcer la présence des éléments féminins dans la mémoire des hommes.

Ainsi, les bourgeois sont emprunts de deux mémoires, l'une qui ne sacrifie aucune branche, ni celles des hommes, ni celles des femmes, mais qui est *froide et comptable* et est l'émanation de mémoires tout autant masculines que féminines, et l'autre qui préfère la présence des femmes et des maternels, sensible et vivante. Alors, ne pourrions-nous pas poser la question de la compensation de l'une par l'autre, mais à l'inverse de la proposition de Béatrix Le Wita – ce qui ne la contredit pas pour autant, mais ajoute une nouvelle perspective – qui nous permettrait de rejoindre les conclusions de Josette Coenen-Huther ? En effet, ne serait-ce pas plutôt la mémoire généalogique qui chercherait à apporter une compensation à la mémoire affective ? La première, pouvant être fixée par l'écriture, ne viserait-elle pas à conserver dans le souvenir des vivants les hommes et les paternels, contre l'usure naturelle et culturelle de la seconde²⁵⁴ ? Mémoire orale et mémoire écrite ne suivent pas les mêmes orientations. Notre hypothèse

²⁵² . LE WITA Béatrix (1988), *opus cit.*, p. 152-153.

²⁵³ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *opus cit.*, p. 238 (en italique dans le texte).

est que nos récits généalogiques combattent avec l'écriture les tendances fortes de la mémoire affective des membres de la bourgeoisie ; si ce sont les hommes qui en sont les auteurs privilégiés, c'est parce qu'ils sont plus concernés, du fait qu'ils appartiennent à la catégorie de ceux qui subissent l'oubli. L'écriture de la mémoire constitue donc le moyen de compenser les inclinations de la mémoire orale. Elle permet d'assurer à la fois le souvenir des hommes et des lignées paternelles et encore plus particulièrement des lignées patrilinéaires : les grandes oubliées de la mémoire affective. Elle vise à rendre ce souvenir équivalent au souvenir des femmes dans la mémoire des descendants.

Cependant, nous devons nous demander si cette écriture ne veut pas aller plus loin, soit jusqu'à faire gagner à long terme la mémoire des paternels et peut-être surtout celle des patrilinéaires. En effet, les lignées patrilinéaires sont aussi des lignées patronymiques. N'est-ce pas à cause de cette équivalence que la préséance est donnée aux lignes de porteurs d'un même patronyme dans nos récits ? Le patronyme est un organisateur tout aussi central que celui de la sociabilité familiale dans la bourgeoisie. Ne doit-il pas alors être particulièrement cultivé par les producteurs de la mémoire, ceux-là mêmes qui portent la responsabilité du renom qui leur est attaché ? Existe-t-il, alors, dans le milieu bourgeois comme dans toute élite – traditionnelle ou non – une lutte des hommes pour une occupation de la mémoire de la descendance ?

Il reste à nous interroger plus finement sur le profil des trois femmes auteurs et coauteurs de nos récits. Sont-elles plutôt des femmes *actives* comme peut le laisser penser Josette Coenen-Huther ? C'est le cas pour 2 sur les 3. L'une a eu une activité professionnelle – elle a dirigé un atelier de nitrite après le décès de son premier époux médecin, dans les années 1790 – et l'autre (la coauteur de notre quatrième récit) une activité bénévole qui l'a amenée à fonder, dans les années juste après la guerre de 1939-1945, puis diriger les bibliothèques des hôpitaux parisiens. Ainsi, l'indicateur d'activité de Josette Coenen-Huther a sans doute une certaine pertinence, mais le nombre de cas est trop restreint pour aller plus loin dans notre analyse.

Conclusion

Nos récits sont écrits presque exclusivement par des hommes. On a pu comprendre que leur forme – généalogique – était tout particulièrement adaptée aux caractères spécifiques de la structure des récits du passé de narrateurs de sexe masculin. On a pu constater aussi que ceux-ci étaient les premiers intéressés, dans la mesure où ils trouvaient une compensation des tendances naturelles et culturelles à mieux retenir la mémoire des éléments féminins du passé familial ; ils avaient le moyen d'apporter à la mémoire de leur descendance un équilibre des souvenirs entre les branches paternelle et maternelle. Nos récits luttent contre une loi de transmission de la mémoire très majoritairement commune à tout individu et une tradition orale très active et nécessaire des femmes du milieu bourgeois pour maintenir la sociabilité de leur famille ; aux hommes, la forme écrite, aux femmes, la forme orale ! Les récits retiennent la mémoire

²⁵⁴ . Il aurait fallu établir une comparaison entre des récits généalogiques parisiens et nos récits lyonnais pour nous assurer qu'il n'y ait pas de différence entre les deux mémoires généalogiques écrites. Les récits généalogiques étant un genre, nous n'avons pas effectué une telle comparaison, la pertinence ici, étant de comprendre le mode de construction spécifique de la mémoire écrite de la bourgeoisie.

des hommes, des paternels et des patronymiques qui, sans eux, tomberaient dans l'oubli : en direction des patrilinéaires la mémoire généalogique (écrite) et en direction des matrilinéaires, la mémoire affective (orale) ! Il reste à nous demander si la fonction symbolique du patronyme, dans notre contexte occidental européen, n'invite pas davantage les hommes à se pencher sur leur imaginaire familial : l'usage ne leur permet pas de changer de nom. Nous le reverrons lorsque nous analyserons le contenu de nos récits.

1 – 1.2. Des narrateurs dans leur soixantième année au moins

Tous les auteurs étaient au moins dans leur soixantième année au moment de la publication de leur récit²⁵⁵. La moyenne approche même plus les 70 ans que les 60 ans. Sauf exception, le temps et la durée de leur écriture a précédé ou suivi de près la cessation de leurs activités professionnelles (ou de celles de leurs époux)²⁵⁶. Il leur a fallu souvent plusieurs années pour réunir leurs données et rédiger (Tableau 1).

Tableau 1 : Age des auteurs à la publication de leur récit et moyenne

Auteurs	1	2	3	4 ²⁵⁷	5	6 ²⁵⁸	7	8	9	10	11	moy.
Age à la publication des récits	61	77	65	81	59	65	74	69	80	60	60	68

Observons les âges des auteurs aux différentes étapes de leur écriture et plus particulièrement les 6 cas de notre corpus de référence. L'auteur de notre *premier récit* avait 59 ans quand il paraphrait l'adresse de sa monographie et 61 ans quand il sortait la première édition. Il prendra sa retraite officiellement à 63 ans, mais déjà bien avant, il avait quitté Paris et se trouvait plus disponible pour travailler à ses recherches généalogiques dans sa propriété de famille. Il est déjà grand-père d'un petit-fils. Notre *second auteur*, lui, semble avoir consacré l'année de ses 77 ans à l'écriture de son histoire généalogique : les avant-textes que nous avons consultés comme l'adresse de son recueil étaient tous datés de la même année. Il avait déjà tous ses 14 petits-enfants. Le *troisième auteur* avait 63 ans quand il a fini la version dactylographiée de son récit et 65 ans à la date de la version imprimée. Un petit-fils du nom venait de décéder (à la naissance) dans l'année qui avait précédé sa première version et une petite-fille était née dans celle qui avait précédé sa version imprimée. Ses recherches généalogiques avaient

²⁵⁵ . Nous entendons ici *publier* dans le sens restreint de *rendre public* pour la première fois, quels qu'en soient le mode et le contexte.

²⁵⁶ . L'âge du retrait des activités professionnelles est relatif aux professions des auteurs et de l'époque de l'écriture. Par exemple, il est différent pour un officier de l'armée et pour un chef d'entreprise de la fin du XIXe siècle.

²⁵⁷ . Le signataire du récit a 81 ans à la publication de celui-ci et son épouse 74 ans.

²⁵⁸ . Ce récit est posthume ; il a été diffusé dans l'année du décès de son auteur.

commencé bien avant : il avait 20 ans quand il s'adressa pour la première fois aux Archives départementales et à de très lointains cousins pour se mettre en quête du berceau de sa lignée patronymique. Après une suspension, il avait repris ses recherches au moment où ses activités professionnelles s'étaient réduites puis arrêtées, vers l'âge de 50 ans. Mais, l'écriture elle-même a bien été postérieure à 60 ans. Quant au *quatrième auteur*, il avait 81 ans et son épouse 74 ans lorsque le recueil a été achevé. Mais, le travail avait commencé auparavant. L'auteur venait de prendre sa retraite. Au décès de la mère de son épouse, des documents avaient été mis à leur disposition. Il avait alors 72 ans et son épouse 65 ans. Leur première petite-fille avait alors 18 ans. Ils avaient 12 petits-enfants.

Enfin, pour ce qui concerne les *deux autres auteurs* de notre corpus, l'un explique dans son allocution que l'étude de sa généalogie dure depuis plus de quarante ans ; il avait donc moins de 20 ans quand il commença à s'intéresser à celle-ci et 59 ans quand il la transmit à sa famille. L'autre décède avant d'avoir mis un point final à son récit. Il avait 65 ans et était encore en activité. Il ne lui restait que l'adresse à écrire.

Conclusion

Ainsi, dans notre corpus de référence, l'histoire familiale prend toujours forme accomplie dans ou après la soixantième année, même si l'œuvre de reconstitution peut avoir commencé avant. C'est donc lorsque les auteurs ont quitté les obligations de la vie professionnelle qu'ils se consacrent à la formalisation de leur histoire familiale. Il en est de même pour les autres auteurs de notre corpus général. On peut par exemple voir l'un d'entre eux signer à 80 ans son recueil et expliquer qu'il avait conservé pour ses enfants les documents et notes que lui avaient remis sa mère et un membre d'une branche alliée lorsqu'il avait 60 ans. Il a déjà des petits-enfants. Un autre achève l'écriture de son manuscrit un an avant sa mort, alors qu'il avait 69 ans. Mais, il avait 29 ans lorsqu'il termina sa première lettre qui fut le premier chapitre de sa monographie, 30 ans à sa deuxième lettre, 35 ans à sa troisième, 57 ans sa quatrième et 69 ans à ses deux dernières. L'auteur était marié depuis 5 ans et avait déjà 3 enfants lorsqu'il acheva sa première lettre.

Ainsi, est-ce le temps qui passe, le seuil d'un âge, le retrait de la vie active, qui engagent des personnes à se mobiliser vers la reconstitution du passé ? Maurice Halbwachs fait l'hypothèse que si les personnes âgées s'intéressent au passé bien plus que les adultes, ce n'est pas tant parce qu'elles ont plus de souvenirs de leur enfance. Elles sentent plutôt que, dans leur société, on les estime en raison de ce qu'ayant longtemps vécu, elles ont beaucoup d'expérience et sont chargées de souvenirs. Leur âge semble leur donner, comme dans les sociétés tribales, la fonction de gardien de la tradition. Elles ont, dit-il, le temps et le désir et n'ont pas mieux à faire d'utiliser tous les moyens dont elles ont toujours disposés pour reconstituer le passé²⁵⁹.

S'il en est ainsi, les auteurs qui avaient déjà commencé les recherches généalogiques à l'âge adulte se devaient-ils d'attendre d'avoir atteint l'âge auquel l'estime sociale autorise à se pencher sur le passé, pour donner forme définitive à leurs récits ?

²⁵⁹ . HALBWACHS Maurice (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, p. 104-105. Ces hypothèses ont été largement reprises par les observateurs des généalogistes de notre époque.

Etait-ce le temps qui leur avait manqué, avant l'âge de la retraite, car le désir était bien présent ? Les autres n'avaient-ils eu aucun désir avant l'âge canonique ? Quelle fonction a l'approche de la mort ou sa fréquentation ? Ne rend-elle pas simplement pressant le point final du récit ? La poursuite de notre description du profil de nos auteurs nous permettra d'avancer un peu plus dans les réponses à ces questions.

1 – 1.3. Des cadets

Nous avons voulu examiner le rang de nos auteurs dans leur fratrie. Nous supposons qu'ils devaient être majoritairement des aînés, faisant l'hypothèse que l'écriture généalogique travaillant à la transmission d'un héritage familial devait être une tâche d'aîné. Après observation, il est clair que ce n'est pas le cas (Tableau 2).

Tableau 2 : Rangs des auteurs dans leur fratrie

Auteurs/ Rangs dans leur fratrie	1	2	3	4 ²⁶⁰	5	6	7	8	9	10	11
à la naissance	5/9	8/8	1/3	1/7	3/5	13/13	5/8	3/3	1/1	3/3	6/7
à l'âge adulte de la fratrie	4/8	6/6	1/3	1/7	3/5	10/10	3/5	2/2	1/1	2/2	5/6
à l'âge adulte des frères	2/3	5/5	1/2	1/2	3/3	8/8	2/3	1/1	1/1	1/1	5/6

Sur les 11 auteurs, il y a deux aînés (un homme et une femme) et un enfant unique (un homme). Les 8 autres sont donc des cadets et des benjamins. Dans notre corpus de référence, ils sont respectivement cinquième de neuf, dernier de huit, aîné de trois, aînée de sept, troisième de cinq et dernier de treize. Mais, pour évaluer la position d'aîné, on ne doit pas s'arrêter au seul rang à la naissance. Observons si les décès de frères et sœurs avant l'âge adulte²⁶³ changent les données. Des cadets sont-ils devenus des aînés par les effets de restructuration des fratries après le décès de ceux qui les ont précédés ? Non, aucun auteur n'a été déplacé jusqu'au rang d'aîné. Mais, si nous réduisons la fratrie aux seuls frères, pour le cas où les enjeux de l'écriture généalogique concernent plus le patronyme ou les pères ou encore les hommes, nous trouvons sur les 8 auteurs de sexe masculin, 1 fils unique de plus : ainsi, parmi eux, il y a 1 aîné, 2 fils uniques et 5 cadets ou benjamins. Si l'on comprend les auteurs des deux sexes dans leur rapport à leurs seuls

²⁶⁰ . Nous avons choisi de tenir compte ici du rang de l'épouse de notre quatrième auteur et non de celui de ce dernier. En effet, dans ce chapitre, la pertinence est mise sur des enjeux intrafamiliaux et intergénérationnels. C'est pour cette raison que notre intérêt porte sur l'épouse. Nous étudierons l'identité de l'auteur lui-même, lorsqu'il s'agira de cerner les données relatives aux professions, aux négociations conjugales de la mémoire familiale et aux motivations de l'écriture.

²⁶¹ . L'aînée a 3 ans lorsqu'elle décède. Elle tombe malade le jour de la naissance de sa sœur cadette.

²⁶² . Ce frère décédera aux environs de 30 ans.

²⁶³ . Nous avons considéré comme "âge adulte" 20 ans, une moyenne entre 21 et 18 ans.

frères arrivés à l'âge adulte, les aîné(e)s ou enfants uniques comptent pour moitié du corpus : plus exactement 5/11.

Ainsi, *in fine*, les auteurs sont majoritairement des cadets et benjamins par leur rang de naissance. L'écriture généalogique n'est pas l'œuvre des aînés de famille, ni même des aînés des fils. La variable du sexe ne modifie pas les interprétations : que l'on soit homme ou femme, si l'on est cadet ou benjamin, on a plus de chances de devenir l'auteur du récit du passé de sa famille. Pourquoi ne trouve-t-on pas les aînés en priorité ? Quels enjeux amènent les autres à se trouver désignés plus spécifiquement ?

Considérons la remarque de Béatrix Le Wita. Les benjamins, dit-elle, remettent à leurs aînés le souci de la transmission tant que ces derniers sont encore en vie. Ils ne s'autorisent pas à parler des ancêtres en leur nom propre tant que des aïeux sont encore là pour le faire et se réfèrent alors au savoir des plus anciens survivants²⁶⁴. Si cette préséance est adoptée entre générations, ne pourrait-elle pas se pratiquer entre membres d'une même fratrie ? Nos auteurs, qui étaient des cadets ou benjamins par leurs rangs de naissance, se trouvent-ils être, au moment où ils écrivent, les "*plus anciens survivants*" de leur fratrie, voire de leur génération (de leurs cousins), ce qui permettrait de comprendre pourquoi ils ont pris la plume eux et pas leurs aînés ? Ils seraient les derniers à pouvoir témoigner de ce passé ! Examinons la composition des fratries au moment de l'écriture des récits (Tableau 3).

Tableau 3 : Survie des fratries des auteurs à la date de publication des récits

Auteurs / Fratries survivantes	1	2	3	4	5	6	7 ²⁶⁵	8	9	10	11
Frères et sœurs	3	0	2	6	4	0	1	1	0	0	5
Frères plus âgés	1	0	0	0	2	0	1	0	0	0	2
Frères plus jeunes	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0

Ce n'est pas le cas : la préséance n'est pas structurellement remise au plus âgé de la fratrie survivante pour l'écriture des récits. 6 sur 11 auteurs au moins ont encore une fratrie vivante au moment où ils finissent leur récit généalogique. 4 ont encore un ou des frères vivants plus âgés. Ainsi, on ne devient pas auteur lorsqu'on est né cadet ou benjamin parce qu'on prend le rôle d'aîné à la fin de sa vie.

Si les auteurs ne sont pas des aînés, ne seraient-ils pas des fils d'aînés (ou de fils uniques) ? En effet, ils pourraient estimer avoir un rôle à tenir, ou encore être engagés dans un enjeu de postérité plus particulièrement aigu, appartenant à une branche aînée.

1 – 1.4. Des descendants de cadets

Examinons le rang dans la fratrie des pères de nos auteurs (Tableau 4).

²⁶⁴ . LE WITA Béatrix (1988), *opus cit.*, p. 148.

²⁶⁵ . Nous ne savons si le frère aîné sans postérité est décédé quand l'auteur publie son récit. Il a de toute façon encore sa sœur aînée.

Tableau 4 : Rangs des pères des auteurs dans leur fratrie

Pères/ Rangs dans leur fratrie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
à la naissance	2/3	3/3	4/4	2/5	2/5	5/8	5/6	10/10	266 7/14	2/2	3/4
à l'âge adulte de la fratrie	267 2/2	2/2	4/4	2/5	2/4	5/7	4/4	7/7	4/9	2/2	3/3
à l'âge adulte des frères	2/2	2/2	2/2	1/3	2/3	2/4	2/2	2/2	4/4	1/1	3/3
									268		

Nous remarquons que là non plus il n'y a pas d'aînés de fratrie, ni même d'aînés des garçons, ni même de fils uniques. Tous les pères sont des cadets ou benjamins à leur rang de naissance. Deux deviennent des aînés des fils ou fils uniques à cause du décès d'aînés avant l'âge de 20 ans. 7 sont des benjamins quand tous les frères ont atteint l'âge adulte. Dans notre corpus de référence, les pères sont respectivement second de trois, dernier de trois, dernier de quatre, second de cinq, second de cinq et cinquième de huit. 1 devient l'aîné des fils. Ainsi, tous nos auteurs sont des fils de cadets ou benjamins.

Maintenant, si l'on regarde le rang des grands-pères paternels, trouverons-nous que les auteurs de récits généalogiques sont des cadets d'une lignée de cadets ? Analysons le rang dans la fratrie des grands-pères paternels des auteurs (Tableau 5).

Tableau 5 : Rangs dans la fratrie des grands-pères paternels des auteurs

²⁶⁶ . L'auteur du recueil signale que son grand-père a eu 14 enfants et qu'il en a "conservé neuf".

²⁶⁷ . Le troisième garçon décède à l'âge de 13 ans.

²⁶⁸ . Le père de l'auteur est bien un 4e garçon, mais son frère immédiatement avant lui est parti aux USA et n'a plus donné de nouvelles. L'auteur ne l'a jamais connu. Les 2 frères précédant le père ont eu une postérité.

²⁶⁹ . Les 3 aînés de la fratrie décèdent en bas âge, laissant le grand-père paternel de l'auteur, aîné de 2 garçons, tous deux ayant eu une postérité.

²⁷⁰ . 1 sœur aînée meurt à la naissance et 1 frère aîné à 6 ans.

²⁷¹ . Cet aïeul semble bien être un aîné de trois. On ne connaît pas le cycle de vie de son frère cadet. Sa sœur vit jusqu'à plus de 60 ans. Le rang à l'âge adulte est donc au moins 1/2, peut-être 1/3.

²⁷² . 7 enfants meurent avant l'âge adulte, le grand-père paternel de l'auteur restant l'avant-dernier enfant.

²⁷³ . 4 enfants meurent dans cette fratrie ; 2 plus grands que l'aïeul de l'auteur et 2 plus petits. Mais le décès de 2 n'a pu être daté.

Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production

Rangs dans la fratrie/Grands-pères paternels	1	2	3 ²⁶⁹	4 ²⁷⁰	5 ²⁷¹	6	7 ²⁷²	8 ²⁷³	9	10	11
Rang à la naissance	3/3	2/2	3/5	4/6	1/3	3/5	16/17	8/17	2/3	1/1	2/5
Rang à l'âge adulte	3/3	2/2	1/2	2/4	1/2	3/5	6/7	5/13	2/3	1/1	2/5
Rang entre les frères	3/3	1/1	1/2	1/2	Inconnu	3/3	Inconnu	1/5	2/3	1/1	2/4

Hormis un aîné et un fils unique, les grands-pères des auteurs ne sont pas des aînés de fratrie non plus. Et si l'on observe leurs rangs parmi leurs frères ayant atteint l'âge de 20 ans, on constate tout de même que 5 sur 11 sont des aînés des fils ou garçons uniques. Dans notre corpus de référence, les grands-pères paternels sont respectivement dernier de trois, dernier de deux, troisième de cinq, quatrième de six, aîné de trois et troisième de cinq. Nos auteurs sont bien, très majoritairement, des cadets (ou benjamins) d'une lignée de cadets (ou benjamins). Mais, si l'on considère seulement la fratrie de sexe masculin des ascendants, on peut seulement les définir comme des cadets fils (ou filles) de cadets.

Ainsi, les auteurs ne se trouvent pas des aînés ni n'appartiennent à des branches aînées. En quoi, une telle disposition peut-elle mobiliser vers l'écriture généalogique ? Quels enjeux découlent de cette position des auteurs dans leurs lignées patrilinéaires ? Pour faire avancer ces questions, nous avons voulu nous demander si être cadet ou encore plus le benjamin d'une fratrie ne réduisait pas le temps de fréquentation que l'on pouvait avoir entre générations de vivants ? En effet, nous nous demandions si, lorsqu'on appartenait à une lignée de cadets (ou benjamins), l'on n'avait pas moins de chance que les autres d'être imprégné de la tradition orale de la famille. Combien d'années chacun de nos auteurs ont-ils pu fréquenter leurs pères ? Et combien d'années aussi, leurs pères l'ont-ils pu avec leurs grands-pères paternels ? Et qu'en est-il de même pour la génération suivante ? Ces cadets de trois générations n'étaient-ils pas particulièrement jeunes au décès de leurs pères respectifs ? Car si tel était le cas, on pourrait supposer que l'accès à la tradition orale de la lignée paternelle ou sa simple fréquentation a plus manqué à nos auteurs qu'à leurs aînés. On pourrait faire l'hypothèse après, que leur place dans leur

²⁶⁹ . Les 3 aînés de la fratrie décèdent en bas âge, laissant le grand-père paternel de l'auteur, aîné de 2 garçons, tous deux ayant eu une postérité.

²⁷⁰ . 1 sœur aînée meurt à la naissance et 1 frère aîné à 6 ans.

²⁷¹ . Cet aïeul semble bien être un aîné de trois. On ne connaît pas le cycle de vie de son frère cadet. Sa sœur vit jusqu'à plus de 60 ans. Le rang à l'âge adulte est donc au moins 1/2, peut-être 1/3.

²⁷² . 7 enfants meurent avant l'âge adulte, le grand-père paternel de l'auteur restant l'avant-dernier enfant.

²⁷³ . 4 enfants meurent dans cette fratrie ; 2 plus grands que l'aïeul de l'auteur et 2 plus petits. Mais le décès de 2 n'a pu être daté.

Deuxième partie : les conditions de production des récits généalogiques

lignée patrilinéaire les oblige, pour connaître l'histoire de leurs ascendants, à construire celle-ci entièrement sur pièces et à partir de données rétroactivement recueillies, c'est-à-dire à partir d'écrits.

Examinons les âges qu'avaient les auteurs, leurs pères et grands-pères paternels aux décès de leurs pères respectifs. Nous comparerons l'écart de ces âges avec ceux qu'avait leur fratrie aînée alors (Tableau 6).

Tableau 6 : Ages des auteurs, de leur père et de leur grand-père paternel aux décès de leurs pères respectifs

Ages au décès des pères	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	moy.
des auteurs	39	30	67	37	51	33	29	19	53	41	28	36
de leur père	36	25	36	9	13	22	12	31	15	51	17	24
de leur grand-père paternel	12	39	23	20	16	54	11	20	Avant mariage	52	49	29,5

Tout d'abord, constatons les âges des auteurs au décès de leur père. Ils sont différents, mais 8 sur les 11 ont pu fréquenter leur père vivant jusqu'à l'âge de 30 ans. Ceci infirme déjà une partie de notre hypothèse. L'âge moyen au décès est de 36 ans, soit un âge du milieu de vie²⁷⁶. Dans notre corpus de référence, nos auteurs ont respectivement 39, 30, 67, 37, 51 et 33 ans au décès de leur père. Ainsi, la très grande majorité de nos auteurs, même s'ils sont très majoritairement des cadets (ou benjamins), ont fréquenté, jusqu'à un âge relativement avancé, leur père²⁷⁷.

²⁷⁴ . Nous ne connaissons pas exactement la date de naissance de cet(te) auteur. Après recoupements, nous pouvons la penser née en 1754.

²⁷⁵ . On ne connaît pas l'histoire de la jeunesse du grand-père paternel de cette famille ni celle du père de ce grand-père.

²⁷⁶ . Au vu de la variabilité des âges et de la taille limitée de notre échantillon, prendre en compte une moyenne n'a pas grande signification. Mais, nous en avons quand même fait usage pour évaluer la relativité des faits, c'est-à-dire pour témoigner d'un écart entre les âges des auteurs au décès de leurs pères, et ceux de leurs pères et grands-pères paternels au décès de leurs pères respectifs. C'est l'amplitude de cet écart qui nous importera et non les moyennes en tant que telles. L'époque à laquelle les auteurs ont vécu ne paraît pas avoir influé sur ce temps de fréquentation : que les auteurs soient nés à un siècle ou à un autre ne paraît pas créer de différences.

²⁷⁷ . Nous avons examiné les rangs des mères de nos auteurs dans leur fratrie. Nous cherchions à savoir si elles étaient, elles, plutôt des aînées. Dans un tel cas, nous pouvions faire l'hypothèse que les auteurs se trouvaient dans une configuration généalogique spécifique entraînant une fréquentation plus élevée de leurs maternels et de la mémoire de ceux-ci. Nous avons relevé les âges des auteurs et de leurs ascendants patrilinéaires aux décès de leurs mères respectives, pour nous assurer des temps de fréquentation pour chaque génération et chaque lignée de nos auteurs. Cette hypothèse n'est pas confirmée. Ce n'est pas le rang des mères dans leur fratrie qui leur donne plus de poids dans la balance des mémoires affectives de leurs enfants. La lignée patrilinéaire n'a pas souffert non plus d'une perte de mémoire plus grande sous l'effet d'un temps de fréquentation plus élevé des grands-mères paternelles.

Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production

Observons maintenant le temps de fréquentation entre les pères et grands-pères de nos auteurs, c'est-à-dire examinons l'âge des pères quand ils perdent leurs propres pères : seulement 4 sur 11 ont plus de 30 ans. Ils ont en moyenne 24 ans, soit une moyenne d'âge plus basse de 12 points en comparaison de la moyenne précédente. Ils ont majoritairement eu, relativement à leur fils, moins de temps pour connaître leur propre père et été moins emprunts de la mémoire orale de leur père. Mais, la variable reste-t-elle pertinente pour autant ? Car on voit, comme dans notre corpus de référence, que les âges diffèrent : ils ont 36, 25, 36, 9, 13 et 22 ans au décès de leur père. Examinons la génération encore avant.

Comme leur fils, le temps passé des grands-pères paternels avec leur propre père est restreint. 4 grands-pères seulement sur 11 aussi ont fréquenté leur père plus de 30 ans, soit une moyenne de 29,5 ans au décès de leur père. Mais, là, de même, on constate une distribution inégale. Dans notre corpus de référence, ils ont respectivement 11, 39, 23, 20, 16, 54 ans. Cependant, si l'on observe les deux générations précédant les auteurs, on remarque que dans 10 cas sur 11, au moins un des deux ascendants n'a fréquenté son père que sous les signes de l'enfance ou de la jeunesse (jusqu'à leur 25 ans). On peut bien supposer que leur chance d'être baignés par la mémoire orale de leur lignée patrilinéaire devait être réduite !

Examinons maintenant l'écart d'âge entre nos auteurs et leurs aînés respectifs, puis celui de leurs ascendants avec leurs aînés. Ont-ils un grand écart qui nous permette de penser que les seconds ont été plus avantagés que les premiers sur le plan de la transmission orale de leur mémoire patrilinéaire ? Nous avons comparé les âges des trois mêmes générations au décès de leur père avec ceux de leurs aînés de fratries et avons observé leurs écarts (Tableau 7).

Tableau 7 : Ecarts d'âges des auteurs, de leur père et de leur grand-père paternel aux décès de leurs pères respectifs avec l'aîné de leurs fratries

Ecarts d'âges au décès des pères	1	2	3	4	5	6	7 ²⁷⁸	8	9	10	11 ²⁷⁹
- De l'auteur avec l'aîné - Avec le frère aîné	10 4	13 13	/	/	5 5	20 20	10 9	3 /	/	/	8 6
- Du père avec son aîné - Avec le frère aîné	2 2	5 5	Inconnu / Inconnu	8 /	2 2	3 2	10 5	11 7	15 15	Inconnu /	14 14
- Du grand-père de l'auteur avec son aîné - Avec le frère aîné	12 14	8 /	/	10 /	3 3	3 3	Inconnu	10 /	Inconnu		3 3

²⁷⁸ . Les âges de la fratrie du père de cet auteur sont le résultat de recoupements et pas totalement assurés.

²⁷⁹ . Nous ne connaissons pas exactement la date de naissance de cet(te) auteur. Après recoupements, nous pouvons la penser née en 1754.

Les écarts d'âge de nos auteurs et de leurs ascendants avec leurs aînés respectifs se distribuent inégalement entre 2 et 20 années. Si l'on considère notre corpus de référence, on trouve pour les auteurs, des écarts de 10, 13, 5 et 20 années avec leur aîné (les auteurs des *récits* 3 et 4 étant respectivement aîné et fille unique), pour leurs pères, des écarts de 2, 5, 8, 2, 3, et pour leurs grands-pères, 12, 8, 10, 3, 3. De tels résultats ne permettent donc pas de confirmer notre hypothèse. Les auteurs n'ont pas écrit parce qu'eux et leurs ascendants patrilinéaires ont accusé un plus faible écart de temps de fréquentation avec leurs pères respectifs par rapports à leurs aînés de fratries.

Pour finir, observons les temps de fréquentation entre les auteurs et leur grand-père paternel (Tableau 8). Ont-ils pu recevoir une mémoire orale directement des seconds ? Leurs aînés ont-ils eu un sort différent ? On peut observer que seulement 2 auteurs sur 11 ont connu leur grand-père paternel (ils avaient moins de 13 ans à la mort de ces derniers). Nous avons relevé depuis combien d'années ces aïeuls étaient décédés au moment où nos auteurs sont nés : entre 9 et 28 ans pour notre échantillon. 5 aïeuls sur les 9 décédés sont morts au moins 20 ans avant la naissance de nos auteurs : le temps d'une génération ! Pour notre corpus de référence, on peut constater que le grand-père paternel du *premier auteur* était décédé depuis 10 ans à sa naissance, celui de notre *deuxième auteur*, depuis 21 ans, celui de notre *quatrième auteur* (le *troisième* a connu son grand-père jusqu'à l'âge de 9 ans) depuis 9 ans, celui de notre *cinquième auteur*, depuis 22 ans et celui de notre *sixième*, depuis 25 ans. Ainsi, si l'on cherche à savoir si les aînés se trouvaient en position meilleure concernant la transmission de la mémoire paternelle, on peut déduire que non. Les décès des grands-pères paternels étaient beaucoup trop anciens pour que les écarts d'âges entre les rangs des aînés et ceux des cadets ou benjamins soient modifiés significativement. Ceux-ci n'ont donc rien eu à envier aux premiers.

Tableau 8 : Ecart de temps (en années) entre la naissance des auteurs et le décès de leurs grands-pères paternels et maternels

Auteurs/Ecarts de temps	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Grands-pères pat.	-10	-21	9	-9	-22	-25	-33	-9	-18	12	-28
Grands-pères mat.	-2	14	17	21	12	16	Inconnu	12	23	5	Inconnu

Par contre, si nous comparons les âges des auteurs aux décès de leur grand-père maternel, on constate qu'au moins 8 sur 9 auteurs²⁸⁰ ont pu fréquenter ce grand-père même si c'était sous les signes de l'enfance et de l'adolescence. Dans notre corpus de référence, ils l'ont côtoyé respectivement jusqu'à l'âge de 14, 17, 21, 12 et 16 ans. 1 ne l'a jamais connu, celui-ci étant décédé 2 ans avant sa naissance. Ainsi, 5 de nos auteurs ont pu fréquenter leur grand-père maternel pendant que seulement 1 a pu côtoyer son grand-père paternel. Nos auteurs ont été très majoritairement inscrits dans une

²⁸⁰ . Les informations manquent pour 2 de ces grands-pères.

configuration telle que la transmission orale de la mémoire de leur grand-père paternel a été inexistante, et le souvenir de celui-ci nettement moins présent parce que décédé depuis longtemps, alors que la transmission de la mémoire de leur grand-père maternel a été, pour eux, une source vivante. Nous en verrons les conséquences ultérieurement. Nos auteurs sont ainsi des individus dont la mémoire des maternels a été une source vivante au contraire de celle des paternels. Mais, ils partagent cette spécificité avec leur fratrie.

Conclusion

L'analyse du rang des ascendants patrilinéaires des auteurs dans leur fratrie a révélé que nos récits n'étaient pas l'œuvre de lignées aînées en charge d'un héritage culturel et symbolique à transmettre, mais au contraire l'œuvre de lignées de cadets (ou benjamins) sans que l'on puisse montrer encore en quoi être un cadet descendant de cadets ouvre prioritairement l'accès à l'écriture généalogique. Elle a aussi fait constater que les auteurs ont trop peu coexisté avec leurs grands-pères paternels respectifs pour produire une chaîne de traditions orales vivantes, mais que, en revanche, ils étaient dans une position très différente vis-à-vis de leur grands-pères maternels qu'ils ont, en très grande majorité, côtoyés durant leur adolescence. On voit là que nos auteurs sont dans une disposition telle qu'ils cumulent les facteurs les conduisant à se souvenir prioritairement de leurs maternels et, nous l'observerons plus avant, à s'en souvenir baignés de l'aura de l'enfance, ce qui fait bien sentir le choix du concept de *mémoire affective* proposé par Béatrix Le Wita.

Ainsi, on peut retenir que nos auteurs ont accumulé les chances de voir s'oublier leur mémoire paternelle. En ont-ils souffert et est-ce pour cette raison, comme l'avancent les observateurs des nouvelles populations de généalogistes, qu'ils ont écrit ? Mais, leurs aînés se trouvaient dans la même situation. Alors pourquoi des cadets descendants de cadets ? Dans tous les cas, ils ont été contraints, au moment où ils ont voulu connaître et rendre compte de l'histoire de leur famille paternelle de s'appuyer sur des traces écrites, manquant de souvenirs vivants. La lutte contre le mouvement d'effacement de la mémoire patrilinéaire semble un objectif de l'écriture généalogique qui se confirme, mais la disposition du cadet appartenant à une branche de cadets pour la mener reste une question. La réponse se trouve-t-elle alors dans les caractères sociologiques des trajectoires des cadets ? En effet, on peut être amené à penser que les branches cadettes étant les plus assignées à la mobilité géographique et sociale, on y trouve la grande majorité des individus les plus engagés à écrire l'histoire généalogique de leur famille : émigration rurale, problématique d'intégration locale et ascension sociale touchent moins les branches aînées qui sont vouées à la stabilité. On peut aussi concevoir, à titre d'hypothèse, que les généalogistes réagissent au poids de représentations sociales de leur contexte, tendant à affilier leur branche cadette à leurs maternels, comme dans la mentalité de la famille souche des Pyrénées au XX^e siècle. La lignée cadette y était considérée comme une lignée bâtarde, dit Antoinette Fauve-Chamoux. Ses racines étaient féminines : le plus souvent, sa maison était désignée par le prénom de l'épouse du cadet fondateur de celle-ci²⁸¹. Ce point de vue rejoindra nos conclusions sur l'importance

²⁸¹ . FAUVE-CHAMOUX Antoinette (1994), "Mariages sauvages contre mariages-souches : la guerre des cadets" in *Les cadets*, sous la dir. de Martine Segalen et Georges Ravis-Giordani, p. 188.

du poids des maternels dans l'histoire des généalogistes.

1 – 2. Le profil généalogique des auteurs

Pour continuer de construire le portrait de nos auteurs, nous avons voulu situer le profil généalogique de ceux-ci. Occupaient-ils une position spécifique à l'articulation de leur filiation et de leur descendance ? Etaient-ils plutôt dans un mouvement de continuité relativement à leurs ascendants ou bien de rupture ? Avaient-ils des craintes concernant leur postérité qui les auraient conduits à écrire pour perpétuer leur mémoire ?

Dans ce chapitre, nous avons tout d'abord mis à l'étude la postérité des auteurs pour savoir s'ils avaient eu des inquiétudes vis-à-vis d'elle ou, si ce n'était eux-mêmes, leurs parents. Nous voulions aussi vérifier si ces inquiétudes portaient sur la postérité du patronyme. Puis nous avons cherché à évaluer le degré d'ancienneté des branches de leur filiation à Lyon. Quelles lignées étaient les plus établies dans la cité ? Quel degré d'ancienneté avait la lignée patronymique ?

Nous avons voulu voir si nos auteurs vivaient tous à Lyon au moment de la rédaction de leur récit, car ils avaient bien pu ressentir une nostalgie de leur milieu géographique et social, et craindre de voir leur descendance perdre le lien avec celui-ci : écrire et remettre l'histoire à leurs enfants afin que ceux-ci l'aient toujours auprès d'eux pour se rappeler leur identité et leurs origines !

Nous avons souhaité examiner la mobilité résidentielle et sociale de leurs lignées patrilinéaires. Celles-ci montraient-elles une ascension sociale, comme on pouvait le supposer au vu des études d'André Burguière sur les Temps modernes et celles des historiens et sociologues sur les nouvelles populations ? Quelles places avaient les auteurs, eux-mêmes, en rapport à la pente de leur lignée ? Etaient-ils dans le mouvement de la trajectoire de leurs pères ? Avaient-ils écrit pour retrouver une légitimité perdue dans leur famille, comme le suggère Isabelle Bertaux-Wiame.

Enfin, nous étudierons la situation sociale des alliés de la lignée patrilinéaire : nous pouvons nous attendre à ce qu'elle soit supérieure à celle des hommes de celle-ci, au vu des logiques d'ascension dont nous avons fait l'hypothèse. Trouve-t-on plusieurs maternels dans ce cas ? Les parents des auteurs en font-ils parties ? S'il en est ainsi, on pourra supposer que les auteurs de nos récits sont des fils et filles de parents dont le père, au moins, est situé sur une lignée en pente sociale ascendante et la mère de condition supérieure à ce dernier. Il faudra alors se demander si cette filiation peut engendrer des enjeux les portant à une conscience généalogique de leur identité ou du moins à écrire leur passé sous les formes de la généalogie. Pour lors, examinons notre premier facteur : soit le facteur de postérité.

1 – 2.1. Des fils (filles) en question sur leur postérité

Nos auteurs ont-ils eu des enfants ? En effet, nous devons chercher à savoir si l'écriture généalogique est l'apanage de membres de familles ayant une descendance. Si oui, y a-t-il d'autres motivations que celles de la volonté de transmettre ? Ont-ils pu craindre de ne pas avoir de postérité ? La pérennité du patronyme a-t-elle été en jeu dans cette

Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production

crainte ? A-t-il pu en être de même pour leurs parents et grands-parents ?

Dans notre corpus, tous les auteurs sont mariés²⁸². Ils ont tous des enfants. Nous allons observer si la postérité peut être une cause de l'écriture, c'est-à-dire s'ils ont eu à craindre pour elle. Examinons le nombre des enfants des auteurs (Tableau 9).

Tableau 9 : Le nombre d'enfants des auteurs

Auteur/ nombre d'enfants	1 ²⁸³	2	3	4	5	6	7 ²⁸⁴	8 ²⁸⁵	9 ²⁸⁶	10 ²⁸⁷	11 ²⁸⁸	moy.
Garçons	5 (-3)	3	3	3	4	0	9	7 (-2)	1	1	3 (-1)	3,5
Filles	2 (-1)	2	2	3	3	3	1	5	2 (-1)	3	1	2,5
Total à la naissance	7	5	5	6	7	3	10	12	3	4	4	6
Total à l'âge adulte	4	5	5	6	7	3	10	10	2	4	3	5,4

Les auteurs ont donc eu entre 3 et 12 enfants, soit une moyenne de 6 enfants si l'on compte les enfants nés et de 5,4 si l'on compte ceux ayant atteint l'âge adulte. Tous, à l'exception de l'un qui a seulement des filles, ont des enfants des deux sexes. 4 d'entre eux ont perdu au moins un enfant : 3, un ou plusieurs garçons (sans compter les fausses couches qui n'ont été déclarées que par un seul auteur) et 2, une fille. Donc, l'inquiétude des auteurs pour leur postérité n'est pas un enjeu significatif si l'on considère le nombre moyen d'enfants qu'ils ont eus et les 7 auteurs qui n'en ont perdu aucun. Il faut alors considérer la postérité de la génération suivante. On a déjà vu que nos auteurs avaient

²⁸² . L'un a eu deux noces du fait de son veuvage.

²⁸³ . Ses 3 fils aînés meurent très jeunes, les 2 premiers à la guerre de 1914-1918 et le 3e, à l'âge de un an.

²⁸⁴ . Cet auteur dit explicitement dans l'adresse de son récit qu'il a choisi de dédier son travail à ses fils "parce qu'ils restent les seuls, dans la lignée, sur lesquels repose la pérennité du nom".

²⁸⁵ . Dans sa première lettre adressée à son fils aîné, qui commence le livre de famille, en 1878 l'auteur a spécifié que son épouse avait fait 2 fausses couches. Il ajoute un commentaire pour dire ses inquiétudes de ne pas avoir d'enfants en ces termes : "Là vinrent au monde nos deux fils aînés : Régis, que des prières spécialement faites à Saint-François-Régis, nous est obtenu après toutes nos tristesses et nos craintes de ne point avoir de postérité, puis André." Dans l'avant dernière lettre en 1918, on apprendra qu'il perd 2 garçons – dont l'un à 30 ans à la guerre de 1914-1918 – et 1 fille.

²⁸⁶ . L'aînée meurt à un jeune âge.

²⁸⁷ . Lors d'un entretien, l'auteur nous a dit vouloir faire les démarches nécessaires pour que son seul fils puisse porter son patronyme au vu de la notoriété de son père et de son grand-père paternel.

²⁸⁸ . Cette auteur perd son fils aîné alors que celui-ci a 18 ans.

des petits-enfants lorsqu'ils écrivirent leur récit, mais il nous faut examiner de plus près le corpus. En effet, s'ils en avaient peu, on pouvait penser que l'inquiétude avait sa part dans leur souhait d'écrire. Mais, on pouvait aussi, au contraire, supposer que ce souhait provenait de l'effet de leur entrée dans la *grand paternité*, ce qui était un facteur pertinent si on le rapportait à la variable de l'âge (Tableau 10).

Tableau 10 : Le nombre de petits-enfants des auteurs nés avant la date de publication des récits

Auteurs	1	2	3	4	5	6	7 ²⁸⁹	RAM ²⁹⁰	9 ²⁹¹	10	11
Petits-enfants	1	14	1	17	17	6	oui	39	oui	7	3
Petits-fils du nom ²⁹²	0	2	0 ²⁹³	4	1	0	Sans doute	12	0	/	0

Le nombre des petits-enfants de nos auteurs, à la date de publication de leur récit, est très différencié : entre 1 et 39 ou plutôt entre 1 et 17, car l'auteur qui avait 39 petits-enfants a terminé son écriture avec ce nombre, mais n'avait qu'un fils de 3 ans lorsqu'il l'a commencée. Dans notre corpus de référence, les auteurs ont respectivement 1, 14, 1, 17, 17 et 6 petits-enfants. Ainsi, pour ce qui concerne la crainte d'une réduction de cette postérité avec le temps, on ne peut imaginer qu'il y ait eu une question d'emblée pour eux, si ce n'est pour certains. Et pour l'entrée dans la grand paternité, ce n'est pas non plus une hypothèse pertinente. Ont-ils eu alors la crainte de la disparition de leur patronyme ou de celui de leur père (pour les femmes auteurs) ! Vérifions cette hypothèse en examinant le nombre de petits-fils des auteurs portant leur patronyme, au moment de l'écriture. Ces derniers ont-ils pu se poser la question de la disparition de leur patronyme ? La grand paternité concernant les garçons est-elle en jeu ? Plusieurs propos énoncés au cours de l'enquête ou dans les récits nous ont amenée à penser que ces questions se posaient chez certains et ce autant pour nos auteurs de sexe masculin que ceux de sexe féminin. Mais, s'agissait-il d'une grande majorité ? Examinons notre corpus

²⁸⁹ . Tous les fils de cet auteur ont pu avoir eu déjà des garçons du nom au vu de la date de publication. Mais nous n'avons pu bénéficier d'informations suffisantes pour obtenir des dates précises.

²⁹⁰ . La publication de ce récit est posthume et son écriture (des lettres qui ont été rassemblées *a posteriori* pour composer le récit) s'est effectuée jusqu'en 1918. C'est cette date que nous avons prise en compte pour savoir combien de petits-enfants avait cet auteur. Mais, la question de sa postérité ne s'est pas posée car elle s'est posée pour ses propres enfants : rappelons qu'il a commencé à écrire en 1878 juste après la naissance de son premier fils. Sur les 12 garçons du nom, 3 sont décédés avant 20 ans.

²⁹¹ . Nous savons par l'auteur lui-même qu'il a des petits-enfants au moment où il écrit l'adresse de son récit. Il s'agit des enfants de sa fille, la seule qui eut une postérité.

²⁹² . Nous n'avons bien sûr pris en compte que les petits-fils des auteurs de sexe masculin. Il pourrait y avoir un enjeu pour l'auteur de sexe féminin qui a une lignée patrilinéaire d'artiste notoire, si elle demande que ses enfants portent son patronyme de naissance aux côtés de celui de leur père.

²⁹³ . Un premier petit-fils de cet auteur est décédé à la naissance en 1989.

de référence.

Notre *premier auteur* a 5 garçons, mais il en perd 3 : l'un décède en bas âge et les deux autres à la guerre de 14. Quand il signe l'adresse de son récit, ses deux autres fils sont encore jeunes : 24 ans pour le plus grand et 21 pour le dernier. Ils ne sont pas encore mariés et il n'a donc pas de petits-enfants de ses fils. Notre *second auteur*, lui, avait 3 garçons, mais à la date de l'adresse, il ne lui en restait plus que 2 car son aîné mourut à l'âge de 42 ans, 3 ans avant. Les deux autres avaient déjà une postérité qui lui donnait 2 petits-fils²⁹⁴. Le *troisième auteur* a 3 garçons dont l'aîné a 38 ans, mais n'est pas allié ni n'a d'enfants. Le second est marié et a déjà eu un garçon, mais celui-ci est décédé à sa naissance, puis une fille. Le dernier est encore très jeune. L'auteur nous précise dans un entretien que l'attente de son premier petit enfant (dont il ne savait pas qu'il allait être un garçon) l'a poussé à achever la première version de son récit et l'attente de son deuxième décidé à faire imprimer celui-ci. Il n'a donc pas de postérité du nom quand il rend public son récit. Notre *quatrième auteur* est de sexe féminin : avec son époux, elle ne paraît pas se poser de question relativement à la disparition de son nom. Ils ont 3 garçons de 51, 44 et 32 ans et déjà 4 petits-fils au moment de la publication de son récit. Notre *cinquième auteur* a ses 3 garçons âgés, au moment de son discours anniversaire, respectivement de 33, 27 et 21 ans ; son aîné est prêtre. Il a un seul petit-fils. Enfin, le *sixième auteur* n'a pas eu de garçons ; il ne signifie rien dans son récit qui puisse nous laisser penser que ce fut un problème pour lui si ce n'est qu'il est l'un de ceux qui s'adresse " *aux descendants* " de son grand-père et pas à ses seuls enfants et petits-enfants.

Si l'on tient compte de tout notre corpus, combien d'auteurs de sexe masculin, donc, avaient-ils de petits-fils susceptibles de perpétuer leur nom, au moment de la publication des récits ? 5 sur 8 savaient que leur patronyme continuerait d'être porté dans l'avenir. Mais, si l'on observe le corpus au moment de l'engagement dans l'écriture, il en reste 4 sur 8. Et pour ces 4, le nombre de petits-fils est restreint : entre 1 et 4. On pouvait imaginer que nos auteurs aient une crainte de n'avoir pas de postérité du patronyme. Le nombre de petits-fils ne croît pas proportionnellement au nombre de fils ! Mais, l'hypothèse n'est pas pertinente. On ne pouvait pas non plus supposer l'entrée dans la grand paternité de petits-fils pour cause de l'écriture généalogique.

L'écriture, donc, à ce stade de notre analyse, n'apparaît pas significativement liée à la question de la postérité des auteurs à travers leurs petits-enfants, que celle-ci soit réelle ou symbolique (pour le nom). Il fallait donc s'interroger plus encore. Si l'avenir du patronyme mesuré à l'aune de la postérité des auteurs n'était pas significatif, ne pouvait-il pas l'être par rapport à la descendance de leur père, ce qui pouvait permettre de faire rejoindre hommes et femmes auteurs dans une même disposition ? Autrement dit, les auteurs avaient-ils pu craindre de porter, seuls, l'avenir du nom de leur père ? Il fallait savoir si aucun de leurs frères n'avaient eu de fils et petits-fils du nom ? La question

²⁹⁴ . S'il y avait eu crainte, elle pouvait être justifiée car la postérité de son patronyme n'a pas été assurée dans sa propre descendance, ses deux petits-fils du nom n'ayant pas eu de postérité eux-mêmes. C'est l'un d'entre eux qui me fit part de la fin de la postérité du nom dans la lignée de son grand-père auteur. Nous n'avons pas de données permettant d'imaginer que celui-ci s'était préoccupé de la question.

Deuxième partie : les conditions de production des récits généalogiques

peut-elle aussi être posée en rapport à leur parentèle (leurs cousins germains et issus de germains) ? Pour répondre à ces questions, examinons, déjà, la postérité des neveux et petits-neveux du nom des auteurs (Tableau 11).

Tableau 11 : Descendance masculine des frères des auteurs avant la date de publication des récits

Auteurs	1 ²⁹⁵	2	3	4 ²⁹⁶	5	6	7	8	9	10	11
Neveux du nom	7	5	4	5	8	5	0	0	0	0	2
Petits-neveux du nom	3	5 ²⁹⁷	4	Inconnu	6	3	0	0	0	0	Inconnu

Les auteurs peuvent n'avoir aucun neveu et en conséquence petit-neveu (4/11) lorsqu'ils publient leurs récits, mais ils peuvent avoir entre 2 et 8 neveux (7/11) et entre 3 et 5 petits-neveux (au moins 5/11). On constate donc que la question de la postérité du nom du père n'est pas un enjeu suffisant pour en faire un indicateur du profil de l'auteur de récit généalogique. En effet, 5 auteurs pouvaient s'estimer plus responsables que d'autres de la transmission de leur patronyme. A observer seulement notre corpus de référence, on voit que la situation est inverse : les frères des auteurs ont entre 3 et 8 fils et 3 et 6 petits-fils, et ont donc assuré une descendance à leur père.

Pour clore notre étude, examinons si une inquiétude avait pu porter sur la réduction du nombre de cousins du nom des auteurs, soit qu'elle ait été héritée d'une inquiétude du père, soit qu'elle soit provenue d'un sentiment d'une famille au patronyme trop peu répandu à leurs yeux. Deux réflexions de nos auteurs nous avaient amenée à faire une telle hypothèse. On sait que la sociabilité bourgeoise puise de façon prioritaire dans la parentèle ! On sait aussi que le nom doit être réactivé à chaque génération pour faire le renom et conserver la notoriété des personnes qui le portent dans le milieu.

Nous avons recensé le nombre des cousins germains, portant le nom, des auteurs et de leur père, et le nombre des cousins issus de germains des premiers, portant aussi le nom (Tableau 12). Nous voulions évaluer l'étendue de la parentèle patronymique des auteurs et savoir si ceux-ci ou leur père pouvaient avoir souffert de son trop peu d'ampleur et craint pour l'avenir.

Tableau 12 : La pérennité du nom dans la parentèle portant le patronyme et de sexe masculin des auteurs (avec la descendance des frères du père et du grand-père paternel)

Nbre de cousins/	1	2	3	4	5 ²⁹⁸	6	7	8 ²⁹⁹	9	10	11 ³⁰⁰
------------------	---	---	---	---	------------------	---	---	------------------	---	----	-------------------

²⁹⁵ . A la signature de l'adresse, en 1922, l'auteur avait 1 petit-neveu. Mais juste avant l'impression, en 1924, il en a 2 de plus.

²⁹⁶ . 2 frères cadets de l'auteur sont susceptibles d'avoir eu une postérité ; nous n'avons pu obtenir d'informations précises sur cette question.

²⁹⁷ . Au moment où il écrit son récit généalogique en 1941, l'auteur sait que chez ses 4 frères : l'aîné a un seul petit-fils du nom mais que celui-ci a une seule fille ; le second a 3 petits-fils et le troisième en a 2 ; le quatrième est prêtre. Lui-même avait alors 2 petits-fils (dont la descendance masculine n'aura pas d'enfants) Ainsi sur 5 garçons, de son vivant, l'auteur voyait la postérité du nom de son père, se transmettre par 5 petits-neveux et 2 petits-fils.

Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production

Auteurs											
Cousins germains des pères	0	0	3	1	Inconnu	2	oui	Inconnu	0	0	3
Cousins germains des auteurs	0	2	1	0	3	2	0	1	0	0	3
Cousins issus de germains des auteurs	0	0	10	0	Inconnu	2	oui	Sans doute	0	0	Inconnu

5 auteurs sur 11 n'ont aucun cousin germain de leur patronyme. Les autres en ont entre 1 et 3. Il est donc difficile de dire que l'absence de cousins germains du nom a pu mobiliser nos auteurs vers l'écriture généalogique. Il en est ainsi aussi des collatéraux issus de germains : 7 auteurs n'en ont pas ou n'y font jamais allusion³⁰¹. Observons maintenant le nombre de cousins germains des pères pour savoir si ceux-ci pouvaient avoir souffert d'en avoir peu. 5 sur 11, au moins, en ont : entre 1 et 3 cousins. On est loin d'avoir pu amplement *cousiner* dans la branche paternelle à cette génération, mais le facteur n'est pas pertinent non plus. Cependant, examinons le cas de chaque narrateur pour voir si l'inquiétude a pu porter sur l'une ou l'autre des générations : un narrateur a pu avoir plusieurs cousins issus de germains du nom, mais pas de cousins germains ou vice et versa.

Dans notre corpus de référence, le *premier auteur* n'a ni cousins germains, ni issus de germains du nom ; son père n'avait pas lui-même non plus de cousins germains du nom. Ces cousins lui ont-ils manqués ? Rien ne le dit. S'est-il senti investi de la mission de donner un rayonnement au patronyme avec l'écriture faute de compter sur leur présence pour le lui procurer ? Il ne le mentionne jamais comme tel. Mais, pour autant, n'est-ce pas cette absence qui l'amène à vouloir témoigner par lui-même de son époque avec son récit ? Sa génération, écrit-il dans son adresse, demeure la dernière dépositaire des traditions orales d'alors. Ainsi, il a encore son frère aîné en vie, mais pas de cousins

²⁹⁸ . Nous avons seulement pu savoir par nos informateurs privilégiés que le grand-père de l'auteur avait eu un seul frère mais pas s'il avait eu une postérité.

²⁹⁹ . L'auteur cite la fratrie de son grand-père mais ne parle d'enfants issus de celle-ci que pour un seul frère qui a deux filles. On peut supposer que le père avait des cousins car il y avait sur les 17 enfants de cette fratrie 4 garçons arrivés à l'âge adulte ; 3 étaient donc susceptibles d'engendrer des fils. Un seul cousin de l'auteur sur les 4 arrive à l'âge adulte, mais celui-ci décède à 31 ans sans postérité.

³⁰⁰ . Cet auteur n'a donné aucune information qui pouvait laisser penser que les 3 cousins germains de son père avaient eu une descendance ; elle parle de leurs carrières mais ni de leurs alliances ni de leur descendance.

³⁰¹ . Ni les auteurs dans leur récit ni nos informateurs privilégiés ne peuvent dire si les premiers ont eu des cousins issus de germains, c'est-à-dire si leur grand-père paternel avait eu une autre postérité portant le patronyme que celle de leur père. L'inconnu, ici, est celui de la famille elle-même, jusqu'à ce jour.

et c'est lui qui se fait l'auteur.

Le *second auteur* a bien deux cousins germains, mais aucun n'a eu de postérité, et son père n'avait pas de cousins. Ainsi, cet auteur appartient à une lignée sur laquelle repose la transmission du patronyme. A-t-il souffert de l'absence de cousins ? Il est difficile de le savoir. Il a pu craindre de voir se réduire la notoriété de son nom si le rétrécissement du nombre de ses porteurs se poursuivait. Le seul sentiment qu'il exprime sur les collatéraux de sa famille n'est pas leur absence à son époque, mais à celle des générations précédentes : en effet, à la première page de son récit, il invite ses lecteurs à imaginer que le grand nombre de porteurs du patronyme habitant la région de leurs origines pouvait bien être les descendants des frères et sœurs inconnus de leurs ascendants.

Notre *troisième auteur* a un cousin germain du nom (qui a eu 2 filles) et 10 issus des 3 cousins germains de son père. Il a donc des collatéraux nombreux portant son patronyme. La question qui se pose vis-à-vis de celui-ci en rapport à sa parentèle n'est pas pour autant éliminée, mais elle se pose autrement pour lui. En effet, il est le premier membre de sa lignée paternelle à démontrer que celle-ci a une origine bourgeoise et non aristocratique. Aussi, une telle révélation heurte de plein fouet la conception que sa parentèle a de son nom et il dérange.

Notre *quatrième auteur* – ou plutôt coauteur – n'a ni cousins germains ni issus de germains de son patronyme. Son père a un seul cousin germain. Aînée de sa fratrie, distancée de sa première sœur par six années et de son premier frère par dix années, elle se trouve longtemps seule et première de sa génération à porter le nom de son père. Mais, elle aura ses 5 neveux qui pérenniseront le rayonnement de ce nom. S'est-elle sentie désignée, comme cela a été le cas dans notre *récit 1*, pour sortir du soupçon son patronyme en dévoilant la vérité sur les zones d'ombre de l'histoire de son grand-père, par le récit qu'elle conçut avec son époux ? Était-elle d'autant plus à même de restaurer le patronyme, qu'elle pouvait en remettre la signature au porteur d'un autre nom, mais néanmoins proche des lieux où le premier s'évoquait ?

Pour notre *cinquième auteur*, il n'y a pas d'informations qui circulent dans la famille pour dire si le père de l'auteur avait des cousins germains ; on ne sait donc pas si l'auteur avait des cousins issus de germains. Ce fait nous amène à nous poser la question de l'insistance paradoxale de l'auteur dans son récit généalogique sur le très grand nombre de porteurs du nom ayant vécu dans la région de leurs origines et de descendants encore présents et bien connus issus du grand-père de leur ancêtre fondateur. La lignée patrilinéaire s'est-elle réduite en nombre aux deux générations suivantes et a-t-elle risqué de perdre sa propre pérennité patronymique ? A la génération de l'auteur, la question ne se pose pas car il aura, lui, 3 cousins germains du nom. Est-ce parce que le risque est éloigné qu'il peut traiter ainsi la question dans son récit ?

Le *sixième auteur* a 2 cousins germains et 2 issus de germains du nom, son père ayant lui aussi 2 cousins germains. Mais, un seul de ses cousins et un de ceux de son père ont eu une descendance. A l'heure où il achève son ouvrage, sa descendance ne perpétuera pas le nom de son père, mais 3 de ses petits-neveux et 3 de ses petits cousins le feront pour l'ensemble de la parentèle.

Ainsi, la parentèle du nom de nos auteurs n'est majoritairement pas ample. On voit qu'elle est un objet de préoccupation pour ceux-ci. Pour autant, on ne peut conclure que l'étroitesse de la parentèle amène le besoin d'écrire son histoire familiale.

Conclusion

On peut retenir de notre analyse sur les relations entre les incertitudes concernant la postérité des auteurs et leurs motivations pour concevoir une histoire généalogique de leur famille, tout d'abord, que pour être auteur, il faut être marié et avoir des enfants. Tous les auteurs ont donné naissance à au moins 3 enfants et, à l'exception d'un seul qui n'a eu que des filles, ont des enfants des deux sexes. En effet, avoir une postérité n'est-ce pas se voir inscrit à une nouvelle place au regard de chacune de ses lignées, entre ascendants et descendants, et se découvrir le souhait de transmettre ? Mais surtout, n'est-ce pas se trouver sollicité par la question de la solidarité de tous envers le renom de chacun, dans la lignée patrilinéaire ?

N'est auteur, aussi, que celui qui a au moins un petit-enfant, pas nécessairement un petit-fils. Ainsi, pour donner forme accomplie à son histoire généalogique, on attend que ses enfants aient des enfants eux-mêmes. La question de l'ampleur de cette postérité n'est pas un enjeu significatif. C'est l'existence même d'une postérité au-delà des enfants qui est le facteur décisif pour devenir auteur : sans petits-enfants pas de récit généalogique arrivé à sa fin ! L'arrivée à l'âge canonique ne suffit pas pour s'adonner à la pratique généalogique, au moins pour aller jusqu'à faire un récit. Il faut être entré en grand paternité. La date de parution n'indique pas que l'on a achevé son œuvre dès cette entrée, mais plutôt, que l'on a commencé à se mettre en quête, chacun prenant le temps qu'il peut consacrer !

On a enfin constaté que la parentèle des paternels de nos auteurs était plutôt étroite et que ceux-ci n'y étaient pas insensibles au vu des positions qu'ils se donnaient en rapport à elle, mais qu'ils l'exprimaient exceptionnellement comme une inquiétude pour la postérité de leur patronyme et comme une gêne pour leur réseau de sociabilité. Ainsi, si les préoccupations des auteurs et encore plus les titres mêmes de leurs récits – qui sont des patronymes substantivés la plupart du temps – disent bien toute l'importance accordée au nom, les auteurs ne situent pas directement leurs questions sur leurs inquiétudes de ne pas voir se prolonger leur nom après eux, mais plutôt sur leurs inquiétudes que ce nom ne puisse continuer d'être le paradigme de leur identité dans l'avenir.

1 – 2.2. Des fils (filles) de lignées bien établies à Lyon

Examinons maintenant les lieux de résidence des auteurs et de leurs ascendants. Nous nous demandons jusqu'où il fallait avoir des ancêtres lyonnais pour être le signataire d'un récit bourgeois et dans combien de branches. Nous souhaitons voir aussi, si pour tous les auteurs, c'était la même branche qui était la plus anciennement implantée à Lyon³⁰².

³⁰² . Nous savions qu'une des branches – une patronymique – de 3 auteurs vivants de notre corpus comportait au moins 4 générations ayant vécu à Lyon avant eux. Mais cela ne voulait pas dire que d'autres branches n'avaient pas été plus anciennes. Pour les autres auteurs, le choix de la profondeur généalogique de la lignée s'est fait sur les dépositaires de leurs récits.

Deuxième partie : les conditions de production des récits généalogiques

Enfin, nous voulions savoir si, pour être auteur, il fallait habiter dans le milieu géographique – Lyon – dans lequel sa famille était bien intégrée. Observons tout d'abord les lieux de résidence des générations des bisaïeux (Tableau 12).

Tableau 13 : Lieux de résidence des auteurs et de leurs ascendants

Auteurs/ Lieux du domicile ³⁰³	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Auteur	Lyon/ Paris	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Tours	Le Havre Rouen	Lyon	Lyon/ Paris	Lyon	Savoie
Parents	Loire/ Lyon	Lyon/ Rhône	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon
Gds-parents paternels	Lyon	Saint- Etienne	Lyon	Lyon	Ain	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Ain
A-g-parents I	Lyon	Ardèche	Lyon	Lyon	Ain	Lyon	Drôme	Savoie	Ain	Lyon	Ain
A-g-parents II	Lyon	Rhône	Lyon	Lyon	Ain	Rhône	Hors Rhône	Givors	Inconnu	Bourg	Cham- béry
Gds-parents maternels	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon
A-g-parents III	Rhône	Rhône	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Loire	Lyon	Lyon	Inconnu
A-g-parents IV	Inconnu	Lyon	Lyon	Lyon	Inconnu	Lyon	Metz	Lyon	Loire	Mâcon	Lyon

Tous les auteurs ont au moins 1 de leurs 4 couples d'arrière-grands-parents habitant la ville de Lyon, qu'ils soient de la branche paternelle ou maternelle. 5 en ont au moins 2. Et 2 les ont tous les 4. Sur tout notre échantillon, on compte au moins 21 arrière-grands-parents installés à Lyon sur 44 (il y a 4 inconnus). Ainsi, pour être auteur, faut-il avoir au moins 3 générations d'une lignée derrière soi ayant habité la même ville. Peut-on remarquer une branche installée à Lyon depuis plus longtemps que les autres ? Si l'on compare les maternels et les paternels, on trouve une différence : sur les 21, on trouve 8 branches paternelles plus établies (1 inconnu) pour 13 maternelles (3 inconnus).

Si nous observons de près la lignée patrilinéaire : 5 sur les 11 auteurs ont leurs bisaïeux lyonnais. Les bisaïeux des autres, eux, ont vécu dans les régions environnant la cité : l'Ain, l'Ardèche, la Drôme et la Savoie ³⁰⁴. Ainsi, seulement 5 auteurs ont au moins trois générations de Lyonnais derrière eux dans leur lignée patrilinéaire. Examinons maintenant les autres branches. Ont-elles, en proportion, plus d'ancienneté, car si tel était

³⁰³ . Notre analyse à partir du couple des auteurs et ascendants permet de lire les lieux des implantations des couples et non des individus. Elle ne donne pas l'entière mesure du degré d'intégration des auteurs dans la cité. En effet, pour beaucoup, lorsque les couples n'habitent pas Lyon, les maternels et même matrilineaires sont lyonnais. Nous avons donc, pour certains cas, défini deux lieux mais, dans notre recension, pris en compte seulement l'implantation géographique, soit l'extériorité lyonnaise. L'intégration est alors sociale.

le cas, on pourrait penser qu'il peut y avoir une question concernant l'ancienneté des pères ou de leur patronyme à l'origine de l'écriture ? Pour ce qui concerne la lignée liant nos auteurs à leurs autres couples de bisaïeux paternels, il y en a moins : 3 seulement. Ainsi, 5 auteurs ont-ils au moins un des deux couples de bisaïeux paternels. Pour les couples de bisaïeux maternels, on en compte pour l'un 7 et pour l'autre 6. Ainsi, tous les auteurs en ont toujours un des deux à Lyon, à l'exception d'1 qui a une inconnue. Les autres lignées n'ont pas plus d'ancienneté en comparaison. On peut constater que les maternels ont plus de présence dans la cité. Nos auteurs sont des individus mieux enracinés par cette branche que par celle des paternels. On n'écrit donc pas parce que sa lignée patronymique a le plus haut degré d'ancienneté à Lyon – à l'aune au moins de ses bisaïeux – car certains auteurs ont leur deux branches établies avec la même profondeur généalogique, ni à cause du contraire. En revanche, on écrit dans un contexte dans lequel l'enracinement lyonnais maternel est plus fort ou au moins égal.

Comparons maintenant le degré d'ancienneté de ces familles à Lyon au-delà des bisaïeux, c'est-à-dire en prenant en compte les branches paternelles et maternelles de ces bisaïeux. Nous voulons comparer le degré d'ancienneté des lignées lyonnaises patrilinéaires et maternelles (Tableau 14).

Tableau 14 : Degrés d'ancienneté des auteurs à Lyon au-delà de leurs bisaïeux (N = appartenance à la noblesse de la branche ; + 1, + 2, + 3 = 1, 2 ou 3 générations ayant résidé à Lyon au-delà des bisaïeux).

³⁰⁴ . On ne constate pas d'origines rurales communes aux premiers ancêtres des bourgeois lyonnais, si ce n'est que les migrations se sont faites à partir des départements limitrophes au Rhône, ce qui va tout à fait dans le sens de l'histoire de la bourgeoisie.

Deuxième partie : les conditions de production des récits généalogiques

Auteurs/ générations lyonnaises et nobles avant les bisaïeuls	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A-g-parents I . branche pat. . branche mat.	Rural Lyon+2	Rural Rural Lyon+2	Lyon+3 Lyon+2	Rural Lyon+1	Rural Rural	Rural N	Rural Rural	Rural Rural	Rural Inconnu	Lyon+1 Inconnu	Rural Rural
A-g-parents II . branche pat. . branche mat.	Lyon +3 Inconnu	Rural Rural	Rural N	Inconnu Lyon+3	Rural Inconnu	N N	Rural Rural	Rural Rural	Inconnu Inconnu	Rural Inconnu	Rural Inconnu
A-g-parents III . branche pat. . branche mat	N Inconnu	Rural N	N N	Rural Inconnu	Lyon+2 Inconnu	N Inconnu	Rural Inconnu	Rural Inconnu	N Lyon+1	Inconnu Inconnu	N Inconnu
A-g-parents IV . branche pat. . branche mat	Inconnu Inconnu	Rural Inconnu	Rural Rural	Rural N	Inconnu Inconnu	Inconnu Inconnu	N N	N Inconnu	N Inconnu	Rural Inconnu	Inconnu Inconnu

Dans la branche patrilinéaire, seulement 4 auteurs sont implantés par leur lignée à Lyon au-delà de leurs bisaïeuls : 2 par les hommes et 3 par les femmes (Tableau : arrière-grands-parents I)³⁰⁵. Si l'on observe maintenant toutes les autres branches, on peut voir qu'elles ne sont pas souvent plus anciennement implantées à Lyon qu'au delà des arrière-grands-parents (5/11). Pourtant, il faut remarquer que l'implantation hors de Lyon n'est pas absente d'enjeux pertinents. En effet, une ou plusieurs branches maternelles appartiennent à la noblesse et résident très logiquement hors des villes. Mais, elles apportent de l'ancienneté aux auteurs, non par l'implantation géographique, mais par l'intégration sociale dans leur élite. On peut ainsi trouver chez 9 auteurs sur les 11 une branche noble au minimum dans leur filiation et qui remonte amplement au-delà de leurs bisaïeuls³⁰⁶. 5 auteurs en ont une, au moins, parmi les trois autres branches paternelles

³⁰⁵ . Nous avons seulement pris en compte les ascendants en lignée paternelle de la bisaïeule des auteurs.

³⁰⁶ . Les 2 cas qui font exception sont l'auteur du *récit 5*, dont la ville d'élection choisie par l'auteur n'est pas Lyon, et l'auteur qui fit la généalogie des graveurs et peintres lyonnais.

et 9 en ont une, au moins, parmi leurs maternels. de Il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse des données car nous avons trop d'inconnus même si nous supposons que les *inconnus* ont plus de chance de ne pas avoir habité Lyon ni d'être nobles, car nos informateurs l'auraient su et les auraient inscrits très sûrement dans les généalogies qu'ils nous ont remises.

Examinons maintenant s'il faut avoir au moins ses grands-parents paternels lyonnais pour écrire. 8 auteurs sont dans ce cas. Si l'on observe le lieu de résidence des grands-parents maternels, on constate que tous sont à Lyon. Quant aux parents de nos auteurs, ils ont tous habité Lyon. On peut conclure que tous les auteurs ont une forte implantation lyonnaise par des paternels ou des maternels, mais toutes leurs branches ne sont pas dans le même cas. Ainsi, le degré d'ancienneté dans la ville est une variable pertinente pour laisser penser son impact dans l'émergence d'une conscience généalogique de soi chez nos auteurs. Mais, ce n'est pas le haut degré d'ancienneté de la lignée patronymique qui en est le déclencheur.

Recensons maintenant les villes de résidence de nos auteurs eux-mêmes : sont-ils tous natifs de Lyon ? On saura si habiter la ville dans laquelle on est né bourgeois est nécessaire pour écrire ou au contraire si on écrit parce que l'on n'y est pas. 5 auteurs sur les 11 ne vivent pas à Lyon. Mais, pour 2 d'entre eux, en fait, l'expatriation n'est pas totale : ils vivent dans la capitale et à Lyon ou plus exactement dans leurs maisons de famille de la région lyonnaise au milieu d'un réseau de Lyonnais. Résider à Lyon n'apparaît pas un facteur significatif, ni dans un sens ni dans l'autre. Mais, il faut prendre en compte les effets de ce réseau perpétué par les maisons de famille qui fait des Lyonnais des *multilocalisés* plus que des expatriés.

Conclusion

L'ancienneté donne une antériorité et un crédit sur l'avenir, dit Anne Gotman. "*Elle est le signe de la maîtrise symbolique du temps.*"³⁰⁷ En effet, on a vu que par leur père ou par leur mère, les auteurs occupaient une place de choix pour mettre à profit à la fois cette antériorité et ce crédit offerts avec l'ancienneté de l'installation de leurs lignées dans la cité. Tous ont leurs parents lyonnais et leurs grands-parents de même par au moins l'une de leurs branches. Ils ont aussi au moins un bisaïeul lyonnais, que ce soit en lignées paternelles ou maternelles. Il n'y a pas de branches établies depuis plus longtemps que les autres si l'on se limite à l'horizon des arrière-grands-parents. Mais, si l'on observe au-delà, on voit que 9 de nos auteurs ont au moins une branche maternelle noble dont les aïeux sont connus depuis plus longtemps que les autres. On peut ainsi conclure que la présence de l'ancienneté dans leur élite se trouve chez leurs maternels. Cette configuration de leur filiation est un facteur pertinent pour comprendre pourquoi une conscience généalogique de leur identité a émergé chez eux. Quant à leur trajectoire résidentielle, on a vu qu'ils ne vivaient pas tous à Lyon, mais que s'y trouver en dehors ne signifiait pas être expatrié à cause, de la multilocalisation de leur mode de vie.

1 – 2.3. Des fils (filles) de lignée patrilinéaire en ascension sociale

³⁰⁷ . GOTMAN Anne (1988), *opus cit.*, p. 113.

Maintenant que nous avons appréhendé la problématique de l'intégration à Lyon de la lignée patronymique dans son rapport avec les autres lignées et que nous avons vu ses aspects géographiques, mais aussi l'importance de sa modalité sociale, nous voulons examiner de plus près celle-ci. Nous allons l'observer les trajectoires sociales des lignées de la filiation de nos auteurs et plus particulièrement de la branche patrilinéaire. En effet, nous nous demandons si celle-ci était ou avait été en ascension sociale, et si, dans ce cas, comme le disait l'histoire de la généalogie, elle pouvait contenir les attributs qui pouvaient permettre de voir naître en elle le besoin de considérer son identité généalogiquement.

Examinons l'ascension des lignées patrilinéaires de nos auteurs à travers les variables du diplôme et de la profession (Tableaux 15 et 16).

Sur 11 auteurs, 9 ont fait des études supérieures : soit tous les auteurs de sexe masculin³⁰⁸. 7 diplômes dépassent au moins de 5 années le baccalauréat : 2 auteurs sont polytechniciens, 1 inspecteur général des Ponts et chaussés, 2 ingénieurs, 1 docteur en droit, 1 docteur en médecine. Les 2 autres ont au moins 3 années après le baccalauréat. Les 2 femmes auteurs n'ont pas le baccalauréat ; celle co-auteur est licenciée. 6 sur les 9 auteurs de sexe masculin ont un diplôme plus élevé que leurs pères respectifs (ou beau-père pour le quatrième auteur), 2 équivalents et 1 légèrement inférieur (le père ayant passé un doctorat adulte alors qu'il avait une licence, le fils étant ingénieur).

Les professions de chacun sont, pour les hommes, respectivement officier, ingénieur en chef des chemins de fer, directeur d'une affaire d'équipement hospitalier, directeur dans le Génie maritime, professeur de droit à l'Université catholique et fondateur (directeur) d'un quotidien, médecin spécialiste, professeur de lettres classiques en école privée, notaire, entrepreneur. Pour les femmes : seule, 1 sur les 2 travaille : comme fabricante de nitroglycérine³⁰⁹. Ainsi, chez nos auteurs, le secteur privé est largement plus représenté que le secteur public et le salariat s'impose massivement. Au début de la vie de nos auteurs de sexe masculin, on compte 6 salariés sur 9. Aux trois quarts de celle-ci, on en observe un de plus ; un autre se retrouve sans emploi. Leur appartenance au salariat n'est pas le fait d'une époque spécifique. Il est difficile de déterminer la pente sociale qu'a prise la trajectoire professionnelle de cette génération par rapport à la précédente, avec ces seules informations. Nous reprendrons l'analyse plus avant.

Pour ce qui concerne les pères des auteurs, 6/11 ont fait des études supérieures : 1 docteur en médecine spécialisée, 1 docteur en sciences politique, 3 licenciés et 1 ayant effectué des études de philosophie et de théologie. Leurs professions proviennent

³⁰⁸ . Dans la mesure où une logique transcende nettement les rapports aux études et professions des acteurs pour toutes les générations, nous avons pris en compte pour chacun de ceux-ci les données sans faire cas de la variable temps. En effet, on pouvait penser que les auteurs et leurs ascendants nés les plus récemment avaient plus de chance de faire des études étant donné l'évolution continue de l'accès aux études de ces 100 dernières années. Mais, cette variable n'était justement pas pertinente pour la population que nous analysons. La pertinence se trouve dans le degré d'ancienneté des générations.

³⁰⁹ . Elle est l'épouse en première noce d'un médecin ; celui-ci décède et lorsque la Révolution arrive, le Comité révolutionnaire l'oblige à rouvrir un atelier de nitroglycérine. Rappelons que l'épouse du 4e auteur ne travaille pas mais a monté bénévolement, dès après guerre, un service de bibliothèque pour les hôpitaux parisiens et en est devenue la directrice.

exclusivement du secteur privé : ils sont propriétaires, entrepreneurs, négociants, notaires, gynécologue, artistes, dont 3 ont été désignés comme rentiers à partir d'un moment de leur vie.

Parmi les 11 grands-pères paternels, 4 sont diplômés du supérieur : 2 ont une licence et 2 sont docteurs. Ils sont entrepreneurs ou fabricants (5 d'entre eux), négociants, avocats, notaire, chirurgien, médecin chef de service des hôpitaux, professeur et directeur de l'École vétérinaire, professeur à l'Université catholique, artiste. Leurs professions appartiennent aussi principalement au secteur privé.

On observe que 2 grands-pères maternels sont diplômés du supérieur : école navale et médecine. 5 ont une profession : ils sont professeur en médecine et chef de service des hôpitaux, fabricant joaillier, négociant de soierie, imprimeur et régisseur. Les autres n'ont pas exactement de profession : ils ont des fonctions ou sont propriétaires (rentiers). En fait, ils appartiennent à l'aristocratie ou à la noblesse.

En ce qui concerne les 11 arrière-grands-pères en lignée patrilinéaire (arrière-grands-pères I), il n'y en a que 2 qui ont effectué des études supérieures : ils ont une licence. Leurs professions viennent toutes du secteur privé. Ils sont, respectivement, avocat-magistrat, agent de change, notaires, propriétaires-exploitants, entrepreneurs, artisans, négociants. On commence à trouver, à ce degré de génération, des professions d'artisan et de cultivateur, mais aussi des professions identiques à la génération des grands-pères.

Pour les autres bisaïeux, les niveaux du diplôme sont semblables et les professions ne diffèrent pas. Ce qui diffère c'est l'enjeu de l'appartenance à l'aristocratie et à la noblesse des maternels (arrière-grands-pères paternels II et arrière-grands-pères maternels I et II).

On voit donc que, du point de vue du diplôme et de la profession, la pente des trajectoires sociales intergénérationnelles de nos auteurs sont en ascension, mais que celle-ci n'est pas graduelle et linéaire car on peut y voir des phases de stabilité et pour la génération de nos auteurs des positions paradoxales. Pour rendre compte des enjeux de cette progression plus finement, nous allons observer de près les pentes sociales des trajectoires des patrilinéaires de nos auteurs de référence. Nous les considérerons à partir de l'ancêtre qui fut l'enracineur dans la cité lyonnaise jusqu'à nos auteurs.

L'arrière-grand-père de notre *premier auteur* est né en 1733. Il est le 14^e enfant d'un notaire lui-même fils de notaire dans le Rhône. Il ne fait pas d'études et part travailler dans une fabrique de chapeaux à Lyon. Quelques années plus tard, il s'associe avec son beau-père, chef de l'entreprise, puis avec son beau-frère et reprend celle-ci à son compte avec son fils³¹⁰. La société prospère et permet d'acheter des biens immobiliers ; elle exporte. Mais, lors de la Révolution en 1793, ce bisaïeux, qui a alors 60 ans, entre au comité de surveillance d'une section comme commissaire pour prendre part à la résistance de la ville. Il sera arrêté puis guillotiné place de l'Hôtel de Ville. Ses biens

³¹⁰ . L'auteur du récit explique que sans doute l'industrie de la chapellerie dans laquelle son arrière-grand-père est entré devait être celle de son beau-père, et que celui-ci a donc épousé la fille de ce dernier. Celle-ci avait 17 ans, alors que lui en avait 32. En effet, dit-il, "Jacques Delérable, au moment de son mariage, habitait la même rue que Benoît Carme et peut-être la même maison".

seront confisqués, à l'exception du logement laissé à son épouse et à ses enfants. Son fils aîné, le grand-oncle de l'auteur, travaille à la restitution des biens familiaux et remonte avec ce qu'il en reste, la fabrique. Mais, en 1802, il s'en retire pour laisser la place à ses deux frères, dont un seul, le grand-père de l'auteur, finalement continue la tâche.

Celui-ci se lie en 1810 avec deux associés, dont l'un deviendra en 1812 son beau-père. Leur fortune en 3 ans devient considérable. A 45 ans, il abandonne la direction de la fabrique. Sans doute a-t-il vécu après de ses rentes. Son second fils, le père de l'auteur, a alors 9 ans. A 26 ans, il prend une maison de soierie, mais "*il n'y réussit pas très bien*" et achète un domaine dans la Loire, où il s'installe, "*tous ses goûts (étant) pour la vie à la campagne*". Il eut "*une existence de gentilhomme campagnard*". L'auteur, son 5^e enfant, montera à Paris pour faire ses études supérieures et deviendra polytechnicien. Il entrera dans l'armée comme officier et ses idées politiques le pousseront à s'engager dans les affaires de l'Etat. Mais, sa carrière en pâtira : elle s'arrêtera au grade de colonel. Certains de ses enfants se sont établis à Paris, mais lui reviendra, à sa retraite, dans sa maison de famille près de Lyon.

On voit, ici, que seul l'auteur a effectué des études supérieures et son diplôme est au plus haut degré de la hiérarchie : polytechnicien. Ses ascendants antérieurs à Lyon sont déjà notaires sur deux générations, donc déjà des notables dans leur région d'origine. Ceux qui vécurent dans la ville font une rupture professionnelle et travaillent dans les affaires, les deux plus anciens trouvant alliances conjugales et professionnelles en même temps pour des affaires prospères et le père de l'auteur s'en préoccupant un temps, mais devenant rentier. Le plus ancien quitte aussi sa région d'origine. La fortune a été accumulée au fur et à mesure des générations. Il y a bien eu ascension sociale. Nous ne savons pas quel était l'état de la fortune au décès du père de l'auteur. Au vu des indices recensés, nous n'avons rien vu qui indique une descente sociale relativement au niveau de vie. Mais, que penser de la régression professionnelle de l'auteur ? Peut-elle avoir produit un sentiment de déclassement sur celui-ci ? Ce sentiment a-t-il pu favoriser ou provoquer l'écriture ?

L'histoire de l'ascension sociale de la lignée patrilinéaire de notre *deuxième auteur* n'est pas totalement lyonnaise. L'arrière-grand-père de celui-ci est né en 1733 dans un petit village d'Ardèche. Il exploite une propriété comme les trois générations qui le précèdent. Son fils, seul garçon, rompt avec le mode de vie de ses pères et part à Saint-Etienne pour monter une fabrique de rubans qui prospéra et dans laquelle rentra l'aîné de ses garçons (le frère du père de l'auteur). Son petit-fils, le père de l'auteur, quitte Saint-Etienne pour aller faire une licence de droit à Paris. A son retour, il achète une étude de notaire dans une petite ville, près de Lyon, qu'il ne quittera qu'à son vieil âge pour rejoindre son fils venu s'installer à Lyon pour y faire ses études.

L'auteur, le dernier de la famille, fait sa licence de droit à Lyon et y devient notaire, mais son étude eut des difficultés financières qui l'obligèrent à s'associer et à finir sa carrière comme clerc³¹¹. Dans cette lignée, auteur et père ont fait les mêmes études et

³¹¹ . Cette information ne se trouve pas dans le récit généalogique. C'est un petit-fils qui nous l'apprend lors de l'enquête. En effet, celui-ci eut des revers dans sa profession, tels qu'il dut rembourser ses clients, vendre son étude et revenir à la profession de clerc : "à partir de là, il n'a plus été le même homme", continue-t-il.

eu la même profession. L'ascension sociale due à l'aisance financière se fait à la génération qui les précède. C'est aussi après une rupture de la continuité professionnelle et résidentielle que se fait l'ascension. Comme dans le cas précédent, l'auteur a un revers professionnel.

L'ascension sociale de la lignée de l'auteur de notre *troisième récit* commence avant son bisaïeul. Elle est réalisée par l'aspirant chirurgien, son aïeul au 5^e degré, qui migra à Lyon pour passer un concours. Celui-ci naquit en 1719 en Languedoc. Il était le fils et le petit-fils de bourgeois notables de village. Il réussit le concours lui permettant d'être reçu garçon puis maître chirurgien de l'Hôtel Dieu à Lyon et aura tous les bénéfiques ayant trait à sa charge.

Son fils, né à Lyon en 1761 fera des études de droit, et deviendra procureur. Son petit-fils, né à Lyon en 1789, fait les mêmes études et devient, lui, avoué. Puis Pierre-Claude Elisabeth, dit Elisée, l'arrière-grand-père de l'auteur, toujours lyonnais, continue dans la même lignée, mais se lance dans une carrière d'avocat brillante : son chiffre d'affaires, “ *qui est inscrit sur son carnet, indique une progression constante* ” (p. 17). Puis 25 ans plus tard, après avoir été bâtonnier de l'ordre, il devient magistrat, mais des engagements politiques l'obligent à se retourner vers son premier choix (p. 16-30).

Le grand-père de l'auteur, lyonnais toujours, fera aussi sa licence de droit et deviendra avocat. Quant à son père, il quitte le destin robin de ses quatre ascendants précédents, pour faire une licence ès science-chimie et entrer dans les affaires : il monte une entreprise d'emballage, mais se retire vers l'âge de 55 ans sur ses terres, pour s'installer finalement dans la propriété qu'il avait achetée, dans l'Allier, vivant de ses rentes. L'auteur, son fils, entre dans l'entreprise de son père puis en achète une autre pour son compte. Mais, les difficultés de gestion l'obligent à prendre une retraite anticipée.

Ainsi, cet auteur est bien issu d'une ascension sociale de sa lignée patrilinéaire. Cette ascension commence à une génération plus ancienne que celle des précédents auteurs. Mais, si les capitaux s'accumulent progressivement, ils sont le fruit d'une acquisition lente. On remarque une stabilité du diplôme sur trois générations et deux ruptures dans le choix de ceux-ci, l'une avec l'ascendant enracineur et l'autre avec le père de l'auteur. Celui-ci devint rentier, le signe d'une aisance certaine. Là aussi, l'auteur s'est trouvé confronté à des difficultés d'ordre professionnel.

L'ascension sociale de la lignée de notre *quatrième auteur* commence avec l'ascendant qui installa la famille à Lyon. Celui-ci, le trisaïeul de l'auteur, naquit en 1779 dans un village de l'Ain. Son père était le fils d'un journalier et est devenu laboureur. Mais, il décède avant même la naissance de son fils. Cet ascendant fut boulanger et exerça cette profession au moins jusqu'à l'âge de 30 ans. Il devint par la suite minotier et négociant en grains et émigra à Bourg. Quand il a 50 ans, il a une situation aisée ; il est à Lyon et est alors qualifié de propriétaire rentier. Son seul fils resté vivant, François Félix, l'arrière-grand-père de notre auteur, naît en 1808 et quand il arriva avec son père dans la Cité, il était enfant ou très jeune homme. Il fut le premier de la lignée à faire des études supérieures : une licence de droit. Puis, il devint notaire à Lyon. Il reprit une étude qui lui assura “ *de confortables revenus* ” d'abord, puis participa à partir de 1855 aux “ *transactions immobilières provoquées à Lyon par le percement de la rue Impériale* ”, ce

qui apporta à son étude, une activité exceptionnelle. Malgré la faillite de son beau-père, il constitua une fortune considérable. Il acheta de nombreux biens immobiliers dont une immense propriété qu'il utilisera pour ses rentes, mais aussi comme propriété de plaisance. Les enfants des auteurs de ce récit y ont leurs propriétés de famille aujourd'hui, ainsi que la fratrie de ceux-ci et de nombreux membres de la parentèle.

Le 4^e enfant, devenu fils aîné, fut aussi notaire et reprit les affaires de son père. Son propre fils (le père de l'auteur) témoigne dans ses mémoires des “ *mondanités qu'il voyait se dérouler chez ses parents*” et de leur grand train de vie. Il sera aussi notaire à Lyon. Suite au témoignage de sa fille, l'auteur, on apprend qu'il aura une mauvaise santé et il se voit obligé de prendre du repos souvent. Il en souffrira. On apprend que depuis l'enracineur, la fortune se divise, mais on ne sait pas pourquoi. Est-ce la cause de cette maladie ?

Sa fille aînée, l'auteur, donc, fit une licence d'anglais. Elle quitta Lyon pour Paris avec son époux et ses deux enfants en 1945, pour remplir les obligations du poste de son époux (ingénieur polytechnicien) : elle y prépara un diplôme de bibliothécaire puis mit en place un service de bibliothèque dans les hôpitaux parisiens qu'elle dirigea. Les deux auteurs reviendront, après, résider plusieurs années à Lyon, puis repartiront à Paris. Aujourd'hui, ils vivent dans la capitale, mais maintenant que lui est définitivement à la retraite, ils passent les saisons d'été et vacances scolaires dans leur propriété de famille, à la lisière des propriétés de leurs enfants et parentèle dans l'Ain. Mais, ils s'inquiètent de voir la fortune se morceler avec le temps et avec elle les relations familiales.

Dans cette lignée, l'ascension sociale est l'objet même du récit et se remarque donc facilement. On y voit deux hommes responsables d'elle – deux hommes qui n'hésitèrent pas à quitter leur région d'origine et firent des affaires – un, le trisaïeul de l'auteur, dont on verra que l'épouse avait de l'ambition et savait éduquer leur fils et ce dernier qui fit des études et inaugura une lignée de notaires. L'aisance atteint ses limites supérieures avec le trisaïeul.

Dans la lignée patrilinéaire de l'auteur de notre *cinquième récit*, la fortune arrive avec la migration et l'installation du grand-père de l'auteur dans un bourg proche de son village (Ain). Il y monta un gros commerce en puisant aux ressources de sa famille restée au village et en vendant dans les grandes villes environnantes dont Lyon. Il y construisit une grosse maison puis une seconde. Ses fils et petits-fils furent médecins, tous deux spécialistes à Lyon. S'il y a bien une ascension sociale dans cette lignée avec une migration et une aisance financière, on ne perçoit pas de déclassement à cette génération. Est-ce parce que celui-ci n'a pas été perçu par nos informateurs ? Est-ce parce que l'auteur n'est pas, comme les précédents, le signataire d'un récit écrit, mais seulement d'un récit oral ou que l'enjeu est différent dans la mesure où Lyon n'est pas le centre de son récit ? A moins que l'on ne suppose qu'il soit touché personnellement par la perte d'un monde où la religion apportait la légitimité, dans la mesure où il a, lui-même, deux fils consacrés.

Dans l'histoire patrilinéaire de l'ascension de la famille de notre *sixième auteur*, c'est l'arrière-grand-père de l'auteur qui quitte le bourg (Drôme) dans lequel sa famille est notable depuis plusieurs générations. Il fait un apprentissage de passementier loin de chez lui et se retrouve plus tard à Lyon. Il s'engage dans plusieurs entreprises, mais n'y

reste pas. Finalement, il revient dans l'une de celles-ci, de nombreuses années après. Il prend sa direction et la fait prospérer. Il investit dans d'autres affaires ce qui l'amène à une très forte aisance financière. Mais, il témoigne avec force de ses peurs permanentes de faire faillite et de ne plus pouvoir assumer les obligations de sa vie de famille. Son troisième fils (le grand-père de l'auteur) entra dans les affaires familiales pour lesquelles il passa plusieurs années en Egypte dans sa jeunesse, mais il semble qu'il n'y ait eu qu'une " *situation secondaire*". Le fils de celui-ci (le père de l'auteur, second des fils du précédent) s'intéressa à plusieurs affaires commerciales et industrielles dont l'une l'amène en Colombie, " *mais il eut une singulière malchance dans ses placements, étant trop bon et trop droit pour soupçonner dans certains cas, la malhonnêteté*". Il achète une propriété et semble avoir eu une vie de rentier. Rien ne nous dit que grand-père et père aient fait des études. L'auteur, lui, le dernier de 10 enfants (arrivés à l'âge adulte) fait des études de lettres classiques et devient professeur en établissement privé. Il se trouve en poste à Tours quand il écrit l'histoire généalogique de sa famille. Il est très touché par le contexte sociologique de son époque (son récit est publié en 1971) qui l'interroge sur son appartenance bourgeoise.

Ainsi, dans cette famille, l'ascension est l'œuvre d'un homme qui, ayant quitté son bourg et investi dans le risque et la souffrance, laisse des profits aux deux générations suivantes. Les vies professionnelles de celles-ci sont qualifiées par l'auteur comme secondaire pour l'une et malchanceuse pour l'autre, mais elles n'ont pas empêché une vie aisée. On constate une stabilité sociale plus qu'une ascension sociale. On ne perçoit de déclassement que dans le sentiment qui a touché l'auteur d'être soupçonné à cause de sa filiation bourgeoise, lui un enseignant de l'époque des années 1960-70.

Conclusion

Nous pouvons constater avec l'analyse des pentes sociales des lignées patrilinéaires de notre corpus de référence que, du point de vue du diplôme, les auteurs de sexe masculin sont majoritairement sur une trajectoire sociale ascendante par rapport à leur père. Trois sont sur une trajectoire stable. Ils sont tous au niveau de diplôme le plus élevé de leur lignée.

La comparaison du niveau de leurs activités professionnelles avec celui de leurs pères montre un paradoxe. En effet, l'examen de leurs parcours professionnels indique que les premiers n'appartiennent plus au monde des affaires. Ils sont à leur génération plutôt des hauts fonctionnaires, des cadres supérieurs et des professions libérales et intellectuelles. Leur niveau de vie est devenu dépendant de rémunérations salariales. Aucun ne semble avoir vécu une grande aisance financière, quoiqu'il n'y ait pas été fait allusion directement dans les récits ou dans l'enquête. Du point de vue économique, les auteurs sont sur une pente descendante, même si leurs revenus restent encore très importants pour certains. Les pères des auteurs sont quasiment tous stables socialement relativement à leurs propres pères ; l'ascension sociale est achevée avec eux. Cette pente est en partie le reflet de la conjoncture économique de l'époque des auteurs du XXe siècle qui se trouvent en plus grand nombre dans notre échantillon, mais le contexte ne suffit pas à l'expliquer, car les autres auteurs qui ont vécu au siècle précédent ont subi aussi cette descente.

Nous n'avons pas pu ni voulu apporter les preuves financières de ces vues ³¹². Nous

en vertu de la loi du droit d'auteur.

avons par contre fait valoir avec les points de vue apportés par les auteurs eux-mêmes ou par leurs descendants que les premiers s'étaient trouvés en position de perdre des avantages acquis : pour notre corpus de référence, nous avons vu que c'était la carrière militaire pour notre premier auteur, une régression dans sa carrière de notaire suite à des problèmes financiers pour le second, une retraite fortement anticipée pour le troisième qui a dû avoir recours alors au soutien de son père, le morcellement de la fortune pour le quatrième, la perte d'un monde où la religion apportait la légitimité pour le cinquième et le soupçon sur son appartenance à la bourgeoisie pour le sixième.

Qu'en est-il pour les autres auteurs ? Nous pouvons situer cette perte d'avantages acquis pour tous. En effet, prenons l'exemple de l'un qui a vu sa carrière à l'Université catholique empêchée d'aboutir comme il l'entendait, à cause de la préférence donnée à un autre professeur qui était plus en vue aux yeux de la direction. Remarquons un autre qui estime que ses fils, à l'heure où il écrit, n'honore pas le nom de famille, ni par leurs professions, ni par leurs alliances.

Ces avantages perdus sont-ils à proprement parlé des déclassements ou des décalages, au sens où en parle Isabelle Bertaux-Wiame ? Nous aurions pu répondre si nous avions pu comparer la position des auteurs avec celles de leurs frères et de leurs cousins, et avec celles de leur descendance, car nous les aurions évalués en rapport à des enjeux internes à la famille. Mais, l'étude était trop complexe à cause du trop grand nombre de variables que nous savions ne pas pouvoir maîtriser, pour l'engager sur un si petit nombre de familles³¹³. Il nous fallait pouvoir évaluer la résultante, pour chaque membre des fratries et chaque cousin, des interactions entre niveaux d'étude, niveaux de vie, catégories socioprofessionnelles, origines sociales des deux parents pour les cousins, etc. et la comparer à celle de nos auteurs. Certains auteurs n'ayant pas de fratrie, nous n'avons pas pensé pertinente une telle analyse. Ayant constaté aussi que le rapport à la parentèle n'était pas un enjeu stratégique essentiel pour eux, nous avons conclu que le déclassement, si on pouvait le définir ainsi, se posait d'abord relativement à la filiation patrilinéaire.

Tous nos auteurs ont-ils ressenti ce déclassement comme inquiétant ? Rien ne nous le dit, car très peu se sont exprimés sur ce point ; en tout cas, aucun ne l'a évoqué dans son récit. Aussi, plutôt que de parler d'un sentiment de déclassement, nous nous demandons si le terme approprié ne serait pas plutôt un sentiment d'impuissance. En effet, nous, nous avons constaté un déclassement et eux ont parlé d'une impuissance ressentie face à des événements qui se sont imposés à eux sans qu'ils aient pu empêcher leurs conséquences néfastes sur leur vie et sur celle de leur famille ou

³¹² . Nous avons des documents permettant de montrer les niveaux financiers de certains membres des familles mais nous n'avons pas d'informations suffisantes pour établir une comparaison systématique. De plus, l'essentiel, au vu de la pertinence de notre sujet, était plus le sentiment qu'avaient nos auteurs et informateurs que la réalité évaluée par la preuve empirique.

³¹³ . Nous aurions pu appliquer des indices calculés selon la méthode utilisée par Maurizio Gribaudi (1987) pour son étude sur l'immigration des ouvriers à Turin, mais le nombre de familles était trop restreint pour nous lancer dans une méthode aussi lourde. D'autre part, l'objet n'était pas central, car nous avons déjà la preuve d'un sentiment de déclassement, à partir de l'analyse des rapports entre générations ; pour autant, une telle recherche serait sûrement pertinente.

descendance, et qui leur ont fait perdre des avantages acquis. Quoi qu'il en soit, il faut avoir été touché par de tels sentiments et en conséquence par des événements qui les ont provoqués, pour être un auteur. Les récits généalogiques ont-ils la visée de réagir à ceux-ci ? Aident-ils à un recalage, à un reclassement ou à une remontée sociale ou au moins à un retour à la stabilité à long terme des auteurs ou de leur descendance ? S'ils n'avaient pas été écrits, celle-ci aurait-elle eu un moins bon sort ? Ni Isabelle Bertaux-Wiame ni d'autres chercheurs ne répondent à cette question. Nous ne l'avons pas vérifié systématiquement, mais au moins à travers la connaissance des niveaux d'études et des carrières des enfants et petits-enfants des auteurs, on ne voit pas de descente sociale globale après la génération de nos auteurs. Les récits généalogiques ont pu avoir leurs effets !

La responsabilité de l'ascension sociale est toujours clairement remise à un ascendant défini dans l'histoire familiale. On est sans hésitation sur son identification : il s'agit de l'ancêtre enracineur, comme l'appelle André Burguière. Cet ascendant a un profil qui montre un homme ayant quitté son village ou son bourg d'origine pour se rendre à Lyon et y entamer une vie qui rompt définitivement avec celle de ses propres ascendants. Il est toujours dépeint comme un homme en rupture de la continuité socioprofessionnelle de sa lignée et ayant accompli de hauts faits en rapport à son contexte sociohistorique, qui le distinguent de tout autre membre de la famille. Ainsi, faut-il avoir eu un ascendant frappé du statut d'exception et méritant pour instruire le procès généalogique de sa famille. Cet ancêtre n'est pas ordonné à un rang dont le degré d'écart avec l'auteur est récurrent. Etre auteur est alors indépendant de la position généalogique que l'on a dans les générations relativement à l'ancêtre enracineur. Nous reviendrons sur ces points plus avant.

Si l'on observe les niveaux d'étude des générations entre l'ancêtre enracineur et le père de l'auteur, on s'aperçoit que l'ascension se fait progressivement par l'ascension des diplômes, mais que chaque ascendant ne gravit pas un échelon à chaque génération : dans toutes les lignées, il y a au moins sur deux ou trois générations reproduction du diplôme, mais jamais de régression. Les ancêtres enracineurs n'ont majoritairement pas de diplôme supérieur (7/11³¹⁴). Pour les professions, on remarque que presque toutes les ascensions, à partir d'eux, ont commencé dans les affaires (8/11).

Du point de vue des professions des ascendants à partir de l'ancêtre enracineur, il en est de même. Elles gravissent l'échelle avec les affaires ou avec la robe plus discrètement, mais une à trois générations après sont stables. L'aisance financière d'emblée est à son maximum à la génération des ancêtres enracineurs pour les ascensions nées des affaires, soit la très grande majorité de nos cas. Elle est, après, le fruit du profit réinvesti des générations précédentes : profits dont nos informateurs et auteurs nous montrent qu'ils peuvent apporter de nouveaux acquis, mais aussi des fragilités intrinsèques. L'ascension sociale est donc surtout repérable dans l'augmentation des diplômes et plus dans la consolidation du patrimoine économique que dans son accroissement continu. Pour la variable de l'intégration dans la cité, elle vient renforcer la

³¹⁴ . Nous avons compté comme diplôme supérieur le diplôme de maître chirurgien de l'ancêtre fondateur de notre troisième auteur, délivré en 1751 après concours.

position professionnelle proportionnellement à l'ancienneté des ascendants et de leurs alliés.

Concernant les ascendants en lignées maternelles, nous avons constaté que les niveaux d'études et les professions ne différaient pas de façon significative par rapport à ceux des patrilinéaires. Mais, nous avons remarqué aussi que l'exposé de l'histoire et de la généalogie des maternels ne se faisait jamais en soulignant une ascension sociale. La question, pour les auteurs, n'est pas dans ce point de vue sur elles. Elle porte plutôt sur leurs conditions supérieures et plus particulièrement sur leur appartenance à la noblesse. Ainsi, l'auteur de récit généalogique a une filiation dont la lignée patrilinéaire a été en ascension sociale d'abord, puis stable à partir de son père, avec un ancêtre enracineur ayant apporté l'honneur et la richesse à sa postérité et une ou plusieurs lignées maternelles étant d'une condition bourgeoise supérieure ou noble.

1 – 2.4. Des fils (filles) de mères de condition supérieure aux pères

Etant donné le profil généalogique que nous commençons à voir se dessiner pour identifier nos auteurs, il nous reste à examiner les alliances des parents de nos auteurs. Jusqu'où et en quoi la condition supérieure de maternels était-elle un facteur pertinent pour voir naître une conscience généalogique ? On voyait très clairement des alliances hétérogames chez les ancêtres enracineurs. Mais, l'écart entre leur génération et celle des auteurs ne nous permettait pas d'imaginer une influence. En revanche, nous nous sommes posée la question pour leurs parents. Etaient-ils dans la même configuration ? En effet, nous voulions comprendre si la différence entre les modes de vie sociale de la lignée patrilinéaire de nos auteurs et ceux de leur lignée maternelle pouvait porter avec elle des enjeux d'incompatibilités qui les amenaient à se forger une telle conscience. Par exemple, on pouvait penser qu'ils devaient être soumis à des enjeux de loyauté s'ils souhaitaient entrer dans la continuité de leurs deux lignées. Pour répondre à nos interrogations, il nous fallait étudier les effets de la négociation que leurs parents avaient engagée, concernant la transmission de leurs mémoires familiales³¹⁵.

Examinons les alliances des pères de nos auteurs. Nous allons voir, en effet, que tous les pères, dans notre corpus de référence, ont épousé des femmes appartenant par leurs lignées paternelles ou/et maternelles à une catégorie sociale supérieure, dont 4 sur les 6 à la noblesse³¹⁶. Situons chacune de leurs alliances.

Le *premier auteur* donne très peu d'informations sur le mariage de son père. Celui-ci épousa la fille d'un greffier au Tribunal de commerce de Lyon, appartenant à la noblesse, qui, dira-t-il, “ *était en même temps un fin lettré, nourri aux sources les plus pures de*

³¹⁵ . Mais aussi, on pouvait penser que les auteurs eux-mêmes avaient fait des alliances spécifiques, car il avait bien dû y avoir chez eux aussi une négociation de leur mémoire avec leurs épouses, pour qu'ils aient transmis la leur. Il nous a été difficile d'en juger, n'ayant pas anticipé sur une telle hypothèse et donc n'ayant pas retenu d'indicateurs à proposer pour évaluer leurs alliances. La question méritait d'être examinée. Nous ne ferons que la poser. Dans tous les cas, avec les seuls éléments que nous pouvions réunir, nous avons supposé fortement que les alliances étaient soit une homogamie, soit une hétérogamie ascendante, mais avec la même configuration que celle des parents, du moins pour les auteurs de sexe masculin. La transmission de leur mémoire, si elle pouvait rencontrer une rivalité, pouvait donc l'emporter dans le cas d'un fort désir. Dans tous les cas, nous n'avons pas repéré d'alliance pouvant laisser penser à une condition inférieure des conjoints.

l'antiquité classique, et un archéologue distingué ” .

“Au début de 1852 il épousa Gabrielle d'Arras, née en février 1830, fille de M. d'Arras, greffier au Tribunal de Commerce de Lyon, qui était en même temps un fin lettré, nourri aux sources les plus pures de l'antiquité classique, et un archéologue distingué. Peu de temps après son mariage, Pierre Delérable acheta de la famille Ducoing la propriété de Mareuil, où il vint se fixer. C'est là qu'il éleva sa nombreuse famille dont on trouvera le détail et la descendance dans un tableau généalogique annexé. Un deuil cruel vint troubler une existence qui jusque-là s'était écoulée sans nuages. Le 14 décembre 1875, sa femme mourait prématurément : mère de famille admirable, de qui on peut vraiment dire qu'elle possédait toutes les qualités de la femme forte de l'écriture.” (P. 17).

L'auteur ne fera aucune autre allusion à sa mère dans son récit. Mais, il a choisi le nom de celle-ci pour l'associer à celui de son père dans le titre de son recueil et pour être l'éponyme de sa descendance.

Pour le père de l'auteur du *deuxième récit*, son mariage fut contracté avec une famille de la noblesse, aussi. Celle-ci résidait à Lyon, mais avait aussi plusieurs propriétés.

“En octobre 1850, il épousa Fleury-Joséphine Cécile Conavis, dont les parents habitaient à Lyon, rue des Marronniers n° 6, et avaient une propriété à Grigny où ils allaient de courant mai à fin août, et une autre à Frontenas, où ils passaient les mois de septembre et octobre pour les vendanges. La propriété de Grigny qui appartenait à Grand-Mère Conavis était exclusivement d'agrément ; celle de Frontenas qui appartenait à Grand père était en partie d'agrément et en partie de rapport. Elle comprenait notamment quatre vigneronnages et des prés plus la maison de maître et un jardin. Le mariage avait été projeté entre l'Aumônier de l'hôpital de Belleville, ami de mon Père, et le Curé de Bagnols, ami de la famille Conavis ; les premières entrevues eurent lieu sur l'initiative de ces deux amis. Ma mère ne s'est jamais bien remise de ses couches après ma naissance : elle restait étendue sur une chaise longue une grande partie de la journée ; mais elle ne sortait ni ne descendait au jardin (...). Elle ne laissait rien transparaître de ses souffrances physiques ou morales.” (P. 17).

C'est la consultation d'un cahier manuscrit chez un petit-fils de l'auteur, sur lequel étaient dessinées les armoiries de la famille maternelle, qui nous a amenée à enquêter plus profondément sur l'histoire familiale de celle-ci et à nous entendre confirmer que celle-ci avait bien été anoblie : sa filiation est mise en annexe et le père de l'auteur s'y trouve aux côtés de son épouse. Nous en verrons le sens plus avant. L'auteur parlera plus loin de sa mère, mais c'est pour faire part de sa mort tragique à 43 ans, en même temps que celle de deux de ses sœurs encore enfants, à la suite d'une épidémie de typhoïde ; l'auteur avait alors 9 ans.

³¹⁶ . Dans les critères d'estimation des bourgeoisies catholiques anciennes, la noblesse reste une condition supérieure à la bourgeoisie. L'estimation de la supériorité de la condition d'une lignée bourgeoise sur une autre a été mesurée sur des échelles d'influences en cours dans le milieu bourgeois : nous avons considéré l'aisance financière des parents par le contrat de mariage ; l'ancienneté dans la cité par le multi-établissement des ascendants à Lyon ; la notoriété par la participation aux activités sociales et politiques, et par la présence du nom de famille dans le *Tout Lyon* ; la noblesse des alliés ; la supériorité des professions des ascendants, etc. Au moins trois critères devaient pouvoir être présents.

Dans notre *troisième récit*, il n'est porté aucune mention sur les parents de l'auteur, les propos relatés sur la famille s'arrêtant au grand-père de celui-ci. Son père est désigné une seule fois en fin d'une généalogie paternelle. Sa mère a son ascendance en dernière page (juste avant les annexes). Elle appartient à une famille d'aristocratie savoyarde. Le lecteur finit sa lecture du récit sur elle.

Pour l'alliance du père de notre *quatrième auteur* ou plutôt de son épouse, le récit n'en dit rien, l'histoire généalogique des parents et grands-parents de celle-ci n'y étant pas contée. Mais, notre enquête nous a amenée à prendre connaissance de sa filiation maternelle : cependant, nous avons eu du mal à nous assurer de la supériorité de sa condition sociale. L'auteur est la petite fille d'un médecin chef de clinique lyonnais de réputation et professeur à la faculté de médecine, et arrière-petite-fille du côté paternel d'un marchand de soie à Lyon et du côté maternel d'un grand industriel français du nord dont l'entreprise est une multinationale aujourd'hui.

Comme pour la famille précédente, il n'est pas question de l'alliance des parents de l'auteur de notre *cinquième récit* dans celui-ci. Nous avons, par contre, pu consulter des documents concernant cette famille maternelle dans les archives privées de celle-ci et repris des informations dans un autre de nos récits. La lignée patronymique s'est établie à Lyon deux générations avant celle de la mère de l'auteur, soit une famille intégrée géographiquement dans la ville depuis beaucoup plus longtemps que la lignée patrilinéaire de l'auteur. La mère de l'auteur est la dernière de 8 enfants, son père ayant lui-même 8 frères et sœurs et son grand-père, 19, une famille dont le patronyme, localement, est bien *connu*. On apprend par le premier récit de notre corpus de référence dans lequel une alliance a eu lieu avec un membre de cette famille que le père de ce grand-père était maître boulanger à Lyon puis rentier.

“(…) d'une très grande intelligence et possédant un véritable génie des affaires (et avoir) amené le commerce à un haut degré de prospérité. (II) laissait en mourant une fortune considérable, près de 700 000 francs, fortune entièrement acquise par son travail.” (P. 66).

Ainsi, cette famille alliée jouit déjà d'une notoriété certaine quand le père de l'auteur demande sa main. Mais, il ne faut pas oublier que celui-ci est aussi déjà un médecin gynécologue de grande réputation, certes non né à Lyon, mais connaissant déjà un réseau, son père s'y étant rendu très souvent pour les besoins de ses affaires (dans l'Ain)

317 .

Le père de l'auteur de notre *sixième récit*, s'allie avec une famille appartenant à la noblesse : une famille possédant des propriétés dans lesquelles elle accueillait largement. L'auteur se souvient des moments exceptionnels qu'il vécut à l'époque où il s'y retrouvait avec ses cousins.

“Il se maria peu après la mort de sa mère, en 1885 (comme d'ailleurs son frère Louis et sa sœur Marguerite), épousant sa nièce à la mode de Bretagne, Jeanne Delmas de la Bossardière. Le ménage habita d'abord à Lyon Saint-Just, puis au 2 avenue Vailloud, dans une grande maison qui domine la Saône, enfin en 1907 à

317 . Nous avons consulté un opuscule édité à l'occasion des noces d'or de ce grand-père. Les discours tenus à ces noces et les commentaires montrent une famille de grande bourgeoisie catholique faisant partie de la notabilité lyonnaise et aisée.

Champvert, propriété de Laurent Dugas. Vers 1886 ou 1887, Melchior Guilbert acheta dans le sud du Morvan la propriété de Pierrefitte (...). Vers le même temps, son beau-père Delmas avait acheté la propriété de Conclay, à deux ou trois kilomètres de là : les terres se touchaient, les contacts étaient journaliers (...). La famille passait là la plus grande partie de l'année (...). C'était la belle époque. Sans luxe ni ostentation, bien sûr, mais la vie était large, les fêtes familiales ou amicales nombreuses : pique-niques pittoresques à la manière d'autrefois, où les victuailles étaient apportées par un break, ou même quelquefois en char à bœufs. On faisait la cuisine en plein air, et le boute-en-train était l'aîné (...). Laurent Delmas et sa fille Jeanne Guilbert étaient les plus gais et les plus vivants, Madame Delmas et Melchior Guilbert plus réservés.” (Notice 13).

On voit bien, avec cette description, le milieu qu'est la famille maternelle de l'auteur et l'on peut retenir que son dernier énoncé est une métonymie expressive de l'enjeu concernant l'hétérogamie : “ Laurent Delmas et sa fille Jeanne Guilbert (le grand-père maternel et la mère de l'auteur) étaient les plus gais et les plus vivants, Madame Delmas et Melchior Guilbert (la grand-mère maternelle et le père de l'auteur, tous deux issus d'une filiation bourgeoise) plus réservés ” !

Qu'en est-il des alliances des autres auteurs de notre corpus ? Aux 4 qui ont été contractées avec des familles de la noblesse, il faut en ajouter 4 et aux 2 autres contractées avec des familles bourgeoises de condition supérieure, 2. Ajoutons les exemples de deux cas. Nous empruntons le premier à la catégorie des auteurs s'étant alliés avec une femme appartenant à la noblesse, mais cette fois à une noblesse par la branche maternelle.

On est en 1897, le père de l'auteur épouse la fille d'une lignée de fabricants joailliers lyonnais et entre dans l'entreprise en qualité d'associé. Comme le dit son fils dans son récit : le contrat habituel de mariage se double d'un contrat de société qui accorde au gendre “ droit de cité dans la maison Brabant ”. Ce mariage lui apporte la sécurité pour son ménage, mais devient “ une cage murée ” pour lui. Il vivra au côté de son travail une vie intellectuelle, littéraire et artistique très animée, reprenant une thèse, éditant des poèmes, peignant, etc.

“Les choses (...) vont aller vite. Elles se passent par l'entremise de Francisque et d'Amélie Chollet pour sa part, et pour l'autre partie, de M. et de Mme Facier. Mme Facier est la belle-sœur de M. Léon Molinat, associé d'Emmanuel Brabant, le futur beau-père. Y assistent outre les intéressés et leurs hôtes, Francisque et Amélie Chollet, Emmanuel Brabant accompagné de son fils Auguste, jeune étudiant en droit, et M. Joannès Vatoux, frère de Mme Facier.”

Plus loin, l'auteur indique :

“Le contrat habituel de mariage se double d'un contrat de société entre Emmanuel Brabant et son gendre, qui accorde à ce dernier droit de cité dans la maison Brabant, en remplacement de M. Léon Molinat, jusqu'ici associé, et qui s'en retire pour raison d'âge. L'établissement prendra désormais la dénomination de : Maison C. Vatoux-Brabant et Tédor, Fabricants Joailliers-Orfèvres. Bien que mal dans sa peau dans cette 'cage murée qu'est un magasin', selon sa propre expression, le bénéficiaire du contrat reconnaîtra par la suite que son beau-père lui avait fait une position pécuniaire enviable, en lui assurant le moyen d'élever

une nombreuse famille, puisqu'il naîtra du mariage huit enfants.” (P. 99).

La lignée maternelle de son épouse appartient à une famille noble de verriers. Sa parentèle compte des membres de la société intellectuelle parisienne reconnus. Le grand-père est réputé au niveau national pour ses vitraux (2 rosaces de la cathédrale de Chartres, des vitraux de l'église de Belém, un vitrail du bateau “ *le Normandie* ”, etc.). La lignée patrilinéaire compte des orfèvres sur trois générations et est bien implantée à Lyon. Le père de l'auteur, lui-même, était orphelin et sans fortune personnelle. Il était le fils du premier enracineur venu à Lyon de la Drôme et est devenu professeur puis directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon. Il avait fait une licence de droit, puis s'était inscrit au barreau de Lyon pour devenir avocat, mais dit l'auteur, il n'y exerça pas car il manqua de relations : Il entra dans la banque et y améliora sa position, ce qui lui permit enfin de *s'établir en ménage*. L'auteur reconnaît que son père entra dans un *monde mieux nanti* qui allait *élargir ses horizons* et lui donner *une position devenue enviable*. Mais, de conclure ainsi son chapitre sur le mariage de ses parents : “ *A l'évidence, mon père n'était pas fait pour le commerce, celui-ci fut-il rehaussé d'un éclat de vaisselle plate et de pierres précieuses !* ” (P. 124).

Pour le second exemple d'une alliance de notre corpus, nous l'avons choisi de condition bourgeoise supérieure. Dans le récit lui-même, lorsque l'auteur mentionne le mariage de ses parents, il formule d'emblée des réserves explicites. Son père est le 10^e enfant d'un marchand marinier venu de Givors (Rhône) très aisé, s'installer à Lyon. Il poursuit dans les affaires, mais sa santé fragile l'amène à vivre comme rentier. Voici en quels termes l'auteur parle du mariage de son père ; on est en 1843 :

“Mon oncle et ma tante Thomas demeuraient alors quai de la Feuillée n° 81 (actuellement 61, quai Saint-Vincent) au premier étage de la maison Chomel. La propriétaire Madame Cortet, née Chomel, occupait elle-même le deuxième étage avec sa famille. Cette circonstance devait amener le mariage de mon père avec Mademoiselle Marthe-Catherine-Coralie Cortet. Les négociations, entamées à la fin de janvier 1843 furent conduites avec une rapidité que je ne saurais approuver. Le contrat fut passé le 15 février 1843, devant Maître N (...).” (P. 25, lettre de 1879).

Le père de l'auteur avait donc épousé une femme de riche bourgeoisie lyonnaise. Celle-ci était la fille d'un marchand de soie lyonnais devenu rentier et la petite-fille d'un négociant en coton et denrées coloniales venu d'un village de la Loire s'installer à Lyon. Ce dernier avait fait alliance avec une famille “ *établie à Lyon depuis à peu près un siècle (et qui) y avait amassé dans le commerce et la banque, une fortune considérable (...).* ” (P. 26, lettre de 1879).

L'auteur fait part du contrat de mariage de ses parents et le commente à l'adresse de ses enfants avec sévérité laissant voir les enjeux du mariage hétérogame que fut celui-ci.

“Le régime adopté est le régime exclusif de la communauté. Ma mère se constitue personnellement un capital de 12 000 F. Elle reçoit de ses parents, comme avancement d'hoirie, un trousseau estimé 6 000 F. et une somme de 80 000 F. en espèces ; enfin sa cousine Mademoiselle Marthe Moris, nièce de Madame Jean-Marie Chomel, née Valin et alors âgée d'une soixantaine d'années lui donne 10 000 F. en stipulant une rente annuelle viagère de 500 F. La dot était donc de 108 000 F. abstraction faite de cette dernière charge temporaire. Mon père, pour le

cas de prédécès, assurait à ma mère par voie de donation : 1) une rente viagère annuelle de 10 000 F. ; 2) la pleine propriété du mobilier qui garnissait le domicile commun. Qu'il me soit permis maintenant pour l'instruction de mes fils et avec tout le respect que je dois à mon père, de ne point approuver ce contrat dans son entier. Le régime exclusif de communauté eut ici le tort de ne point associer la mère aux économies ou aux bénéfices éventuels du ménage, et les donations ou constitutions de rente par lesquelles très souvent on pense racheter ce défaut, présentent elles-mêmes un double inconvénient ; d'une part, celui d'être fixé irrévocablement et sans relations constantes avec les variations possibles du patrimoine ; d'autre part, celui d'être imputable sur la quotité disponible et de l'entamer plus ou moins gravement, avant même que le père de famille ait pu se demander s'il ne devait point puiser dans ses pouvoirs testamentaires le moyen de fortifier une autorité paternelle déjà trop désarmée par nos lois.” (P. 27).

Ainsi tous les pères épousent des femmes de condition sociale supérieure, dont 7 sur les 11 sont de condition noble.

Conclusion

Au vu de la récurrence de ces alliances hétérogames, nous retiendrons comme un facteur pertinent que l'écriture généalogique bourgeoise est l'œuvre de fils ou filles ayant une filiation dans laquelle le père est bourgeois et la mère de condition supérieure bourgeoise ou appartenant à la noblesse. Quel sens donner à ce rapport entre écriture généalogique et alliance hétérogame ? Nous faisons l'hypothèse, comme le suggère Maurice Halbwachs, que les pères ayant pénétré dans une sphère sociale plus élevée, ont pu oublier leur famille d'origine et se sont identifiés étroitement avec le groupe domestique dont l'accès leur a ouvert un monde plus considéré³¹⁸. Les fils ont pu alors chercher à compenser cet oubli et cette identification en remettant la mémoire patrilinéaire en scène et en la restaurant par la mise en valeur de ses membres. Venus après une telle configuration familiale, les auteurs ont pu se trouver consciemment ou inconsciemment plus sensibles à l'enjeu d'appropriation symbolique des enfants pour la continuité des traditions familiales, et donc s'investir dans la transmission³¹⁹.

Au vu de leur position sociale et de leur profession, les parents de nos auteurs ont chacun une mémoire familiale de type statutaire, selon les catégories de Josette Coenen-Huther. Dans un tel cas, on sait par les travaux de celle-ci que leurs deux mémoires ne peuvent pas coexister dans l'héritage symbolique de leurs enfants, que leurs porteurs soient homogames ou légèrement hétérogames, et ce d'autant plus lorsqu'ils appartiennent à une élite. En effet, une élite ne s'accommode pas volontiers de se voir concurrencée ou rabaissée, ne serait-ce que d'un échelon, par des familles moins prestigieuses qu'elle ; seul le “ *mieux-né* ” des conjoints a droit à une mémoire statutaire et en conséquence à une mémoire de continuité. En conséquence, “ *l'autre conjoint adopte, sauf exception, une attitude de discontinuité par rapport à sa propre famille* ”³²⁰.

³¹⁸ . HALBWACHS Maurice (1925), *opus cit.*, p. 170.

³¹⁹ . BERTAUX Daniel et BERTAUX-WIAME Isabelle (1988), *Life stories*, p. 21. Les auteurs précisent que “si un mariage consacre formellement l'union de deux familles, il est courant (et inscrit dans la situation) que ces deux familles soient dans un rapport de rivalité sourde dont l'enjeu réel est, dans le long terme, l'appropriation symbolique des enfants”.

Dans le cas des parents de nos auteurs, on doit donc trouver des pères qui ont étouffé leur mémoire de continuité – c'est-à-dire une mémoire indiquant qu'ils faisaient partie d'une chaîne et qu'ils désiraient la voir se perpétuer – au profit des “ *mieux-nées* ” qu'étaient leurs épouses. Ce facteur vient s'accumuler aux précédents pour insister sur la problématique de l'effacement de la mémoire patrilinéaire.

Dans le corpus que Josette Coenen-Huther analyse, la mémoire statutaire est le plus souvent le fait de l'homme³²¹. Ce sont des épouses qui s'élèvent par leur mariage et mettent leurs racines entre parenthèses pour s'approprier “ *la culture* ” de la famille dans laquelle elles entrent. Dans un tel dispositif, les hommes peuvent compenser “ *l'esprit de famille plus marqué de leur épouse par leur avantage au plan de leur origine sociale* ”³²². Dans le cas des parents de nos auteurs, il n'y a pas de tels jeux de compensation. Etant la “ *mieux-née* ”, la femme est la pourvoyeuse de la mémoire statutaire de ses enfants et ce fait redouble la tendance naturelle de toute transmission spontanée de mémoire familiale. Etant donné ces faits et lois, nos auteurs ont hérité de la mémoire de leur branche maternelle. S'ils ont écrit l'histoire de leur lignée paternelle, c'est pour compenser la rupture de continuité de la mémoire de leur père et pourvoir leur famille paternelle d'une mémoire de continuité.

Mais, on peut se demander comment les auteurs ont pu aller à l'encontre de cet oubli, car leur mémoire aurait dû donner la priorité à leurs maternels. Comment et quand leur est venu le souhait de compenser la posture de leurs pères ? La modalité de leur alliance modifie-t-elle leur rapport à la mémoire de leur passé ? Leur arrivée à l'âge canonique amoindrit-elle l'impact de la différence sociale de leurs parents pour une perspective se tournant vers leurs propres enfants ? Il fallait un déclencheur qui les ait conduits à se tourner vers leurs paternels, à un moment donné de leur histoire. Et ce déclencheur devait se comprendre en rapport à ce contexte d'hétérogamie parentale.

Tous les frères et sœurs de nos auteurs se trouvaient dans la même position relativement à leurs parents et pouvaient comme eux écrire, du moins plutôt parmi les cadets, ce qui n'a pas été le cas. Alors quels enjeux ou quelles sollicitations particulièrement fortes ont poussé nos auteurs, plus spécifiquement ? Est-ce leur sentiment d'impuissance concernant leur propre trajectoire sociale qui a pu vibrer à l'impression d'effacement touchant leur père, ce qui a provoqué un sentiment de loyauté envers ce dernier ? Ou bien, ce sentiment les a-t-il engagés à chercher une légitimation de leur position déstabilisée, par l'intermédiaire de leur lignée patrilinéaire ? Nous continuerons le débat plus avant.

Avant de clore ce chapitre, nous devons ajouter, pour montrer la complexité des enjeux, que si les auteurs sont les fils ou filles de pères étant montés socialement par leurs alliances, ils sont aussi les fils ou filles de mères descendues socialement par ces mêmes alliances. Ils (elles) se trouvent donc dans une configuration qui les fait monter

³²⁰ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *opus cit.*, p. 235-236.

³²¹ . COENEN-HUTHER Josette (1994), *ibid.*, p. 236.

³²² . COENEN-HUTHER Josette (1994), *ibid.*, p. 237-238. Les guillemets du terme de *culture* sont dans le texte de l'auteur.

socialement d'un côté et les fait descendre de l'autre.

Dans ce jeu de négociation, chaque branche tente donc de se faire une place dans la mémoire familiale. Une fois écrite, son souvenir pourra aller bien au-delà de la mémoire spontanée de leurs descendants. Aussi, comme le dit l'un de nos informateurs dans notre enquête :

“Quand une branche fait un livre, on se penche sur celle-ci et on oublie l'autre. Il y a toujours un dominant et un dominé. Comme pour ma belle-mère : les Seguin, on a tout ce qu'il faut sur eux, mais pas sur l'autre lignée”.

1 – 3. Les motivations pour l'écriture généalogique

Pour finir d'identifier le profil de nos auteurs, nous avons rassemblé et cherché à préciser les intentions qui les ont poussées à transmettre les souvenirs et connaissances concernant leur famille, sous la forme de ces récits³²³. Nous voulions savoir aussi qui étaient leurs destinataires et comment ils se situaient eux-mêmes dans l'acte de leur transmission.

1 – 3.1. Des acteurs tournés vers leur descendance

Les auteurs indiquent tous très précisément pour qui ils écrivent et racontent l'histoire de leur famille (Tableau 1).

Tableau 1 : Les destinataires des adresses des auteurs

³²³. 8 auteurs sur les 11 font part explicitement des raisons qui les ont amenés à écrire l'histoire de leur famille ou à prendre la parole pour la raconter. Les entretiens ont permis de compléter les données pour les 3 autres auteurs.

Deuxième partie : les conditions de production des récits généalogiques

Auteurs	Adresses des auteurs
1	“C'est pour vous, <i>mes chers enfants</i> , que j'écris cette histoire de notre famille. (...) Enfin, si la vie des ancêtres ne nous apporte pas des exemples de piété, de travail et d'honneur, ne sera-ce pas <i>pour leurs descendants</i> un puissant adjuvant à recevoir, pour le transmettre à leur tour à leurs enfants (...)”.
2	“Je désire seulement (...) transmettre à <i>mes enfants</i> et <i>petits-enfants</i> les renseignements et souvenirs (...)”.
3	“Je l'ai fait pour le donner à <i>mes enfants</i> . J'ai écrit pour <i>mes enfants</i> et <i>petits-enfants</i> . (...) Mais je savais que je ne plairais pas à beaucoup de mes <i>cousins</i> ”.
4	Un informateur dit que l'auteur a dû écrire “pour <i>sa descendance</i> ”, mais aussi “sans doute à cause de désaccords avec <i>ses beaux-frères</i> et <i>ses belles-sœurs</i> ”.
5	L'allocation de cet auteur s'est effectuée au cours d'une commémoration rassemblant <i>les descendants</i> de son grand-père paternel.
6	L'auteur s'adresse <i>aux descendants d'Etienne Guilbert</i> .
7	L'auteur dédie l'ouvrage à <i>ses fils</i> , “parce qu'ils restent les seuls, dans la lignée, sur lesquels repose la pérennité du nom”. Il s'adresse à “la plus large audience dans le cercle familial où le nom de Tédor, même quand il n'est plus civilement porté, a gardé sa prestigieuse image”, (...) “aux générations nouvelles porteuses du sang des pères et grands-pères”.
8	Les lettres de l'auteur sont adressées d'abord à <i>son fils aîné</i> , puis à <i>ses enfants</i> .
9	L'auteur a longtemps conservé des documents de famille pour <i>ses enfants</i> et écrit le recueil pour <i>ses “descendants”</i> . Il s'adresse uniquement à sa famille.
10	L'auteur a voulu rassembler les éléments qu'elle connaissait sur sa lignée de peintres, pour <i>la postérité</i> .
11	L'auteur ne s'adresse pas explicitement à ses descendants mais elle se fait reconnaître – outre son identité – sous le nom de “ <i>grand-mère Dutilleul</i> ”.

7 auteurs s'adressent explicitement à leurs enfants et pour 3 d'entre eux, il faut ajouter leurs petits-enfants. Les 4 autres racontent à l'attention d'une descendance. Cependant, il ne s'agit pas de la leur mais de celle d'un de leurs ascendants directs. Pour autant, les deux auteurs vivants de notre corpus ont ajouté oralement, au cours de l'enquête, qu'ils espéraient être lus l'un par sa fratrie et l'autre par ses cousins germains. Ils souhaitaient s'opposer aux représentations que ceux-ci se faisaient de leur famille avec des preuves tirées des faits, un peu comme cet auteur des Temps modernes du corpus d'André Burguière qui faisait la généalogie sur son livre de raison, pour éclaircir des faits d'héritage.

N'est-ce pas logique que les récits soient très systématiquement destinés à la descendance dans un milieu dans lequel l'existence trouve sa justification dans les enfants, comme l'explique Bernard Groethuysen ? Est-ce le signe de la condition bourgeoise de nos récits : ne pas s'enrichir pour soi-même, travailler pour la famille et pour la postérité³²⁴ ? Les enfants, en tant que tels, sont une richesse “ *et pris tous*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

ensemble, une chance de perpétuation du statut de la lignée ”³²⁵. On sait que seuls certains reconduiront celui-ci. Les récits sont-ils des instruments à l'attention de tous, mais que seuls quelques uns reprennent à leur compte ?

Nous avons vu que lorsque la descendance, globalement, était visée sans lui donner de nom, ce n'était pas celle du couple des auteurs. Comme l'a fait remarquer Yves Grafmeyer, les enfants n'appartiennent pas au seul couple qui les a engendrés, mais aussi plus largement aux lignées dont ils sont issus. Nous verrons plus avant quel est le profil du couple éponyme de la descendance qui compte aux yeux de nos auteurs.

Ainsi, ceux-ci, avant de mourir, déposent leurs savoirs et laissent leur testament, dans un même mouvement, à l'attention de leur postérité. Ils s'apprêtent à devenir des ancêtres dignes d'habiter la mémoire des vivants. Leur statut dans la mémoire de leurs enfants et de leurs petits-enfants importe pour eux ainsi que l'univers au sein duquel ils veulent se retrouver lorsqu'ils feront partie des morts de la mémoire. C'est une propriété des élites que d'avoir, individuellement, le sens de la responsabilité de l'avenir de leurs enfants. La transmission généalogique est une expression de ce sens de la responsabilité.

1 – 3.2. Des instructeurs de la mémoire familiale

Tous les auteurs ont pour objectifs explicites le désir de transmettre les connaissances concernant leur famille et leurs souvenirs (Tableau 2). Tous veulent instruire les descendants de leur passé. Pour le faire, leur pédagogie puise à des sources écrites comme orales, privées comme publiques.

Tableau 2 : Les intentions des auteurs pour écrire leurs récits

³²⁴ . GROETHUYSEN Bernard (1927), *opus cit.*, p. 285-286.

³²⁵ . GRAFMEYER Yves (1993), *opus cit.*, p. 26-27.

Auteurs	Motivations
1	L'auteur estime que le maintien du <i>culte des souvenirs</i> apporte santé et vigueur à la famille. Aussi, souhaitant celles-ci pour la sienne, il estime que le meilleur moyen d'entretenir ce culte est "celui de <i>fixer</i> à un certain moment pour les générations à venir les <i>traits principaux des générations disparues</i> ".
2	"Je me propose de consigner ici les quelques <i>renseignements</i> que je possède sur nos ancêtres Collas et Conavis et certains de mes <i>souvenirs personnels</i> sur nos parents plus proches (...)", explique l'auteur dans son adresse. "Je désire seulement les <i>transmettre</i> (...) pour leur faire <i>connaître mieux</i> encore la famille".
3	L'auteur veut apporter ses connaissances sur sa lignée patrilinéaire dans une autre logique que celle de ses prédécesseurs : "au XX ^e siècle, c'est la <i>rigueur intellectuelle</i> . Je ne veux pas de généalogie <i>faussée</i> . Au XIX ^e siècle, c'était effrayant. Ils voulaient absolument se raccrocher à des lignées prestigieuses".
4	L'auteur signataire du récit explique que "c'était pour <i>informer</i> " ses beaux-frères et belles-sœurs sur des pans de leur passé familial.
5	Pour l'auteur, les origines de la famille sont un sujet qui lui a toujours tenu à cœur : "je (l') <i>étudie</i> depuis plus de quarante ans, persuadé que c'est un devoir pour nous d' <i>aller chaque jour plus avant dans la connaissance</i> des aïeux qui nous ont fait ce que nous sommes". (C. Jullian)".
6	L'auteur de l'adresse termine son introduction en ces termes : " <i>Partez à la recherche</i> du passé familial et vous <i>découvrirez</i> toute une peuplade peut-être <i>inconnue</i> de vous (...) et vous <i>apprendrez</i> par cette analyse le <i>pourquoi</i> de vos réflexes instinctifs et de vos contradictions personnelles (...)".
7	"Mon dessein est de condenser dans ce Mémoire <i>ce que je sais</i> de mes ascendants Tédor les plus proches, mon père et mon grand-père pour le <i>faire entendre</i> aux générations nouvelles porteuses de leur sang, (...) de transcrire par touches successives ce que <i>j'ai lu, vu et entendu</i> , avec l'appui des <i>témoignages</i> , publics ou privés (et derassembler) quelques <i>souvenirs personnels limités</i> ".
8	L'auteur veut transmettre les <i>souvenirs</i> de famille parce qu'ils "s'effacent rapidement" : "c'est avec peine que je saurai te <i>représenter</i> aujourd'hui quelques <i>lambeaux des traditions</i> que j'ai <i>entendus répéter</i> autour de moi dans ma <i>première enfance</i> ".
9	Cet auteur veut " <i>faciliter</i> à (ses) descendants <i>l'étude</i> de (leur) nombreuse parenté. Il croit " <i>intéressant de conserver les souvenirs</i> qui correspondent (aux) époques de la grande Révolution, de l'ancien régime et du règne de Napoléon I ^{er} (...)".
10	L'auteur a désiré <i>conserver la connaissance</i> qu'elle avait encore des faits et œuvres de ses père et grand-père artistes et chercher s'ils étaient affiliés avec une lignée d'artistes du même nom deux siècles avant ceux-ci.
11	Cet auteur ne dit rien dans son récit qui puisse permettre de déterminer son intention autre que d'écrire " <i>le récit des principaux événements</i> relatifs à la famille Roelland pendant l'espace de deux siècles".

Les auteurs disent tous désirer conserver et transmettre le passé familial. Ils ont acquis des savoirs et été témoins de faits passés sur leur famille qu'ils ne voudraient pas voir disparaître de la mémoire de leur descendance. Ils l'expriment chacun avec les représentations de leur époque et leur rhétorique. Pour *le premier auteur* de notre corpus de référence, il s'agit de fixer les traits des générations disparues à un certain moment pour entretenir le culte des souvenirs, qui maintenu, est un gage de santé et de vigueur pour la postérité ; pour *le second*, de consigner les renseignements possédés sur leurs ancêtres et certains souvenirs personnels pour simplement faire connaître mieux la famille ; pour *notre troisième*, d'apporter sa rigueur intellectuelle à la constitution de la généalogie familiale dont une des branches n'avait pas été raccrochée au bon ancêtre ; pour *notre quatrième*, d'informer sur l'honnêteté d'un ascendant mis en question dans la famille à cause de la fortune considérable qu'il avait acquis ; pour *notre cinquième*, d'aller plus avant chaque jour dans la connaissance de ses aïeux qui ont fait chaque descendant tel qu'il est ; et pour *notre sixième*, d'inviter sa descendance à partir à la recherche du passé familial pour y découvrir les inconnus qui l'ont habité et les origines de leur personnalité.

Selon chacun, l'insistance est plus ou moins mise sur les savoirs ou sur les souvenirs, sur la rigueur de la preuve ou sur le témoignage, et sur les deux s'il le faut, pourvu que chaque mode de renseignement puisse prêter ses vertus à la reconstitution de la vérité des faits touchant à la famille. Les auteurs ont eu la volonté de ne pas voir s'effacer les traces du passé familial. On comprend combien l'effacement est une question centrale pour eux, même s'ils ne l'explicitent pas sous les formes que nous avons problématisées.

La fixation des savoirs vise aussi à mettre en lumière la vérité des faits passés. C'est pourquoi, l'écriture généalogique emprunte aux méthodes de la discipline historique. Celles-ci sont porteuses des gages nécessaires à la garantie d'authenticité attendue. Elles offrent aux auteurs des procédures capables de produire consistance, forme et légitimité aux renseignements épars retenus sur leurs pères : “ *Les vertus des archives sont de nous mettre en contact avec la pure historicité*”³²⁶. L'historicité, c'est bien leur souci, et non la conception d'une œuvre historique : l'histoire est là pour servir la véracité des faits, mais l'objectif est clairement l'écriture ordonnée de la filiation. C'est cette filiation qui fait leur fil conducteur. C'est d'elle que la descendance devra se souvenir. C'est en elle, qu'elle devra se reconnaître. C'est leurs vœux les plus chers. Ainsi, leur instruction sur l'histoire de leur famille vise la construction de la mémoire de leur filiation et celle de son rattachement aux générations à venir.

Enfin, nous nous sommes demandée si les auteurs avaient souhaité transmettre parce qu'ils avaient perdu leurs conjoints, avant l'écriture de leur récit. En effet, la disparition de ceux-ci aurait pu dégager nos auteurs des enjeux de négociation conjugale de leur propre mémoire. Nous avons vérifié sur notre corpus de référence : cinq conjoints étaient encore en vie au moment de l'écriture des récits. Nos auteurs se trouvaient donc toujours dans une phase vivante de négociation conjugale pour la transmission de leur

³²⁶ . LEVI-STRAUSS Claude (1962), *La pensée sauvage*, p. 289.

mémoire à leurs enfants, à l'heure de se mettre en quête et de rédiger.

1 – 3.3. Des restaurateurs de l'héritage paternel

Nos auteurs souhaitent donc faire la lumière sur le passé et en fixer les traits pour leur descendance. Nous nous sommes demandée si leurs souhaits étaient directement en rapport avec les événements qui se sont imposés à eux dans le cours de leur existence et qui ont réduit leurs chances. Examinons ce rapport au vu de ce que les auteurs peuvent dire ou suggérer dans leur adresse ou au cours des entretiens.

Selon notre *premier auteur*, les historiens de la France post-révolutionnaire ne lui ont appris à lui et à sa famille qu'à maudire leur mémoire familiale et à ne pas ressembler à leurs ancêtres : une vision manichéenne des événements de la Révolution a faussé leur lecture de l'histoire des ascendants de la famille, estime-t-il. En effet, son grand-père paternel a été arrêté et guillotiné et l'histoire de la France l'a fait considérer comme un contre-modèle. Toute l'histoire de sa lignée en a été bouleversée et l'image des pères troublée. Aussi l'auteur veut-il raconter ce qu'il connaît de sa famille pour aller à l'encontre de cette malédiction que l'histoire a jetées sur sa famille et retrouver la vérité des faits. La connaissance du passé est bien un souhait global pour lui, en direction des générations à venir, mais elle est en même temps une démarche ayant pour but de produire, à leur intention, une vision restaurée de l'histoire de leur famille.

Notre *second auteur*, lui, n'a pu rendre un culte à sa famille et témoigner de sa vénération pour ses ancêtres en transmettant tous les renseignements qu'il souhaitait. Il n'a pu satisfaire entièrement son désir, car il n'a pas su interroger son père sur sa vie et sur ses souvenirs au bon moment, durant les sept années qu'il a vécu à ses côtés. Il le regrette amèrement et s'en attribue entièrement la responsabilité : il n'a aucune raison à se donner pour expliquer son absence de curiosité à cette époque et craint que sa descendance ne se trouve, à son tour, devant ce même sentiment. Ainsi, il veut faire mieux connaître sa famille, mais il se propose surtout d'anticiper sur un comportement que ses descendants pourraient bien avoir à son image ; il redoute de les voir, eux aussi, oublier le passé familial et être empêchés de rendre leur culte aux ancêtres, lorsqu'ils seront en âge de le faire. Il décide de réunir les savoirs et les souvenirs qu'il a, malgré son insatisfaction de voir l'effacement définitif de ceux qui auraient pu provenir de ses parents.

Notre *troisième auteur*, lui, se confronte aux distorsions de sa mémoire patrilinéaire. Il souhaite faire la lumière sur sa filiation. “ *Au siècle dernier, on se permettait des fantaisies généalogiques pour assurer le prestige de ses lignées* ”, dit-il. C'était la “ *maladie du XIXe siècle* ”. Ce qu'il veut aujourd'hui, ce sont les faits avec leurs preuves : “ *l'état de la famille, ça c'est fondateur (...) on est ce qu'on est dans la vie. Les armoiries ça reste ; ce n'est pas un signe de race, mais d'ancienneté* ”. En effet, l'auteur, à la suite de longues années de recherche sur les généalogies familiales, ne trouve aucune preuve du rattachement de la lignée de ses pères à une lignée illustre du même patronyme, comme l'a toujours cru sa famille et comme le croient encore plusieurs de ses cousins. Ainsi, cet auteur dit dans notre enquête qu'il souhaite que ses enfants aient connaissance de l'histoire de leur famille et que la vérité soit apportée sur sa filiation. Mais, dans le récit, il s'exprime seulement sur le deuxième point. Veut-il rectifier la vérité aux yeux de ses

enfants ? Ou bien adresse-t-il ses preuves d'abord à ses cousins, se pensant encore issus d'une autre filiation, pour être entendu ?

L'auteur signataire du *quatrième récit* a voulu retrouver les faits concernant la vie du bisaïeul de son épouse sur lequel ses beaux-frères et belles-sœurs ont une vision faussée, ce qui amène des dissensions dans la famille. “ *C'est le premier qui a émergé des Bétiny* ”, explique la coauteur. Mais l'ampleur de la fortune qu'il a laissée pose des questions sur sa légitimité. Les maisons de famille de ses descendants sont sur les terres qu'il a achetées, celles de la coauteur de même. Rappelons que celle de l'auteur est à leurs frontières. “ *On racontait n'importe quoi sur lui et il n'y avait personne qui savait. Mes beaux-frères et belles-sœurs ne savaient rien* ”. Le récit n'a aucune adresse qui explique cela. On verra seulement que le souhait final des auteurs est la conservation de la mémoire du fondateur de la fortune.

Notre *cinquième auteur* est inquiet de constater que la légitimité de la famille se trouve dans son ascension sociale et pas, comme depuis toujours, dans l'élection de ses enfants par Dieu. Il voit en effet un danger dans la déchristianisation qui atteint les campagnes, car celles-ci étaient le dernier lieu dans lesquelles la religion pouvait se perpétuer et laisser trace de la mémoire des générations passées anonymes : avec l'ascension sociale, la mémoire de la filiation plus modeste risque d'être oubliée.

L'auteur (de la préface) de notre *sixième récit* invite ses lecteurs à découvrir la multiplicité des personnages, des fonctions et des lieux qui ont constitué leur mémoire familiale. Il désire qu'ils ne puissent dénier les signes vivants de leur héritage, et plus particulièrement ceux qui proviennent du bourgeois qu'a été leur ancêtre enraciné. En effet, il écrit en plein moment où le soupçon pèse sur toute appartenance à la bourgeoisie (1971).

Ainsi, les auteurs de notre corpus de référence offrent leurs savoirs et souvenirs pour faire de la mémoire familiale un héritage symbolique à l'attention de leur descendance, malgré les contextes contradictoires dans lesquels ils se trouvent. Il en est de même pour les autres auteurs de notre corpus. On peut lire chez l'un d'entre eux, dans sa première lettre à son fils aîné, qu'il a été privé lui-même de père dès sa jeunesse et se trouve en difficulté, à ce jour, pour réunir les données relatives à son passé. Ces pertes de la mémoire sont un regret, car le souvenir du passé est utile et doit être l'objet d'une affection filiale. Il désire conserver le peu qui reste et transcrire ce qu'il a vécu lui-même. Un autre auteur, féminin, voulait ne pas perdre la mémoire de la vie professionnelle de ses père et grand-père, car les critiques d'art et historiens apportaient parfois sur eux des informations qu'elle n'estimait pas justes ou à propos. Il lui fallait pouvoir transmettre ses références pour contredire.

Nos auteurs se sont donnés pour tâches de mettre à jour leur mémoire familiale en apportant les rectifications et compléments nécessaires à leurs yeux ; c'est toujours la mémoire paternelle qui est en jeu. Avec les sources qu'ils ont et celles qu'ils découvrent, ils cherchent à lui donner une fonction d'héritage recevable par leur descendance. Ils sont des révélateurs pour être des restaurateurs de cette mémoire, dans l'intention de mettre fin à des dommages ou des regrets dont ils prévoient les conséquences pour leur postérité. Ils souhaitent empêcher l'effacement de leur mémoire mais avec, réduire les causes qui l'ont provoqué.

En effet, c'est bien le présent, comme le dit Maurice Halbwachs, qui vient réveiller le désir de refaire surgir le passé. Les auteurs ont tous une raison de penser que leur passé leur a manqué pour satisfaire leur présent et que les bénéfices qu'ils en auraient eu vont manquer aux générations futures. C'est pourquoi ils veulent fixer la mémoire et révéler l'héritage qu'elle comporte. Ils veulent contrecarrer les conséquences des pertes de la mémoire familiale avec le peu qu'ils ont acquis et dont ils se souviennent. Leur objectif est de mettre ou de remettre de l'ordre dans la mémoire familiale. Leur souci est que ces pertes n'engendrent pas d'effets néfastes sur les générations à venir comme elles ont pu le faire sur la leur. Ils se trouvent tous poussés à devenir les restaurateurs de l'héritage paternel parce qu'ils se sont heurtés à des enjeux sociaux et familiaux les ayant renvoyés à des contradictions devant lesquelles ils se sont trouvés impuissants et le sont encore au moment où ils écrivent. Le patronyme est-il un véhicule symbolique de l'identité si puissant qu'il porte avec lui indéfiniment les enjeux qui ont traversé le temps de la famille ? Est-ce pour cette raison que l'héritage patrilinéaire est particulièrement visé dans un récit généalogique ?

La mobilisation des auteurs envers la restauration de leur héritage paternel vient à l'âge où l'on fait son testament, c'est-à-dire où l'on règle ses dettes, répond à son devoir de mémoire concernant le passé, et transmet ses attentes concernant l'orientation de son héritage. L'écriture de leurs récits leur donne les moyens de pouvoir, en même temps, résoudre des contradictions qui les ont perturbés, acquitter leurs dettes, se soumettre à leur devoir de mémoire et concevoir le modèle de la famille de leur désir à léguer.

1 – 3.4. Des rédacteurs de la tradition

Enfin, quelle que soit la pédagogie qu'ils sollicitent – enseignants, grands prêtres ou témoins de leur temps, donneurs de leçons d'histoire ou de morale –, quel que soit le type de restauration à laquelle ils doivent s'atteler, tous font comprendre à leurs lecteurs qu'ils sont animés par un esprit de tradition. Nous allons déterminer ce qu'ils désignent sous ces termes avec leurs propres définitions. Examinons notre corpus de référence.

Notre *premier auteur* invite à voir dans les souvenirs un objet de culte grâce auquel les familles peuvent trouver un *esprit de tradition* : cet esprit est, pour lui, porteur de santé et de vigueur. Il explique ainsi les avantages qu'il y a à entretenir ce *culte*. Plus on remonte loin dans la chaîne des aïeux, plus les descendants s'enracinent et trouvent la stabilité et la confiance. La vie des ancêtres est un exemple et une aide pour ces descendants et constitue un héritage qu'ils devront transmettre à leur tour pour garantir la prospérité de la famille de génération en génération.

Notre *second auteur* estime que la transmission des renseignements et souvenirs sur sa famille donne une satisfaction même si les générations à venir n'imaginent pas cette satisfaction lorsqu'elles n'ont pas atteint un âge canonique. Il ne prononce pas le terme de tradition mais de *transmission*. Il invite à constater que le retour sur le passé est, comme pour l'auteur précédent, un bienfait pour tous, quelle que soit la génération à laquelle on appartient. Faire ce retour permet de rendre le *devoir de culte* qui doit animer chacun, selon lui, et de pouvoir *vénérer* ses ancêtres au moment où on le souhaite. Le passé est décrit comme un monde très présent : un monde qu'il faut conserver vivant pour pouvoir

en témoigner le jour où on le voudra.

Notre *troisième auteur* n'explique pas d'intentions relatives à la tradition dans son récit. C'est la vérité de ses origines qui l'intéresse dans l'édition de son recueil. Pour autant il explique, dans le cours de l'enquête, la nécessité de la tradition car pour lui, une famille se fait parce qu'elle favorise la continuité en transmettant une tradition à travers les générations. “ *Une famille se fait et une lignée se construit par la continuité de l'éducation, du mode de vie des parents et de l'argent. Il est nécessaire qu'il y ait des garçons et des filles qui transmettent la tradition, qui soient perméables à celle-ci. Il faut plusieurs générations pour faire une famille. Toutes les deux ou trois générations, un membre de la famille s'occupe en effet de la conservation des documents de famille, sinon, ils disparaissent. Mais, des relations doivent avoir lieu dans et hors du milieu d'origine : c'est plus complexe, mais il faut du sang neuf ou on a une perte*”. Ainsi pour l'auteur, la continuité est le fil conducteur de la tradition, mais elle n'est pas son seul attribut, car celle-ci a besoin aussi de nouvelles perspectives sinon elle se perd.

L'auteur de notre *quatrième récit* n'a pas non plus explicité les attentes qu'il avait vis à vis de ses lecteurs dans l'écriture. Nous avons vu que son désir avait été de faire “ *un objet historique* ”. Il n'a, dit-il, “ *absolument pas eu de souci éthique, ni une intention de ce type* ”. Il voulait simplement voir les choses telles qu'elles étaient. Mais il ajoutera en toute fin de notre entretien que son épouse et lui-même n'avaient pu écrire ensemble cette histoire de famille que parce qu'ensemble, ils partageaient *un même esprit de famille* : “ *Bien sûr, si j'ai pu le faire avec ma femme, c'est qu'il y avait une alliance qui l'a rendu possible, un esprit de famille que je partage avec elle. Sinon, je n'aurais pas pu le faire. Pour faire cela, il faut qu'on ait les mêmes manières de concevoir la famille* ”. Ainsi, partager un même esprit de famille, cela voulait dire pour ces auteurs avoir les mêmes manières de concevoir la famille.

Les auteurs de nos *cinquième* et *sixième récits* ne parlent pas directement de tradition non plus, ni d'esprit à l'œuvre dans la famille, mais invitent à voir la part de continuité venue des aïeux dans l'identité de chaque individu de la famille, une part qui resterait méconnaissable et échapperait à la compréhension de soi sans une exploration du passé.

Ainsi, les auteurs de notre corpus de référence expliquent que leur geste d'écriture cherche à montrer à leurs descendants les bienfaits qu'ils obtiendraient à concevoir leur famille dans la dimension de sa continuité entre générations : 4 sur 6 d'entre eux donnent le nom de tradition à cette dimension. Chez les autres auteurs de notre corpus, on retrouve la même motivation. Par exemple, on peut voir l'un définir la forme d'écriture qu'il a voulu donner à son récit comme un *mémoire* puis comme un *essai*. Il invite explicitement ses lecteurs à connaître le *mobile de son action*, à savoir son *souci de la tradition*. Pour lui, la tradition a un sens très déterminé : elle tisse le lien entre le passé, le présent et l'avenir. En effet, il a le sentiment que la conjoncture dans laquelle il vit donne aux nouvelles générations une conception trop restrictive du concept de tradition et qu'elles pourraient se laisser abuser par celle-ci. Un autre auteur spécifie aussi explicitement que ses attentes visent *l'héritage des traditions*. Il explique à son fils aîné qu'il souhaite voir le souvenir du passé lui servir parfois de leçon et d'exemple et plus généralement celui d'un passé révolu qui doit devenir un objet de culte.

Nos auteurs se font-ils les agents de la tradition parce qu'ils se trouvent à une certaine étape de la trajectoire intergénérationnelle de leur lignée patrilinéaire, les amenant à souhaiter transmettre les acquis des générations qui les ont précédés, ce qui ne s'était pas encore passé ? En effet, suggère Maurice Garden, l'invocation de la tradition est le signe que la mobilité sociale adopte une nouvelle forme, et que l'histoire familiale prend une autre dimension, toutes deux nécessitant de transmettre le legs de la lente période de construction de la famille jusqu'à ces temps présents³²⁷. C'est donc paradoxalement la prise de conscience de modifications dans les orientations de la trajectoire de leurs familles qui pousse nos auteurs à vouloir que la tradition puisse servir les générations à venir.

La tradition produit un certain esprit ; mais pour le découvrir et s'en imprégner, il faut d'abord qu'elle puisse être considérée comme le fruit de la foi des anciens dans leurs propres expériences et non le souhait du retour de leur passé, parce que celui-ci porterait de meilleures valeurs ; la marge entre les deux tendances est étroite. Nos auteurs cherchent à la proposer, comme Platon la définit, c'est-à-dire comme le résultat d'une accumulation des connaissances dont ils ont hérité à travers les générations et qui a déposé des savoirs qu'un seul ne peut découvrir tout seul. Nous irons plus loin avec l'analyse de contenu, pour mieux comprendre les représentations qui mobilisent ces souhaits de tradition.

Conclusion

Tous nos auteurs invitent leurs descendants à regarder le passé comme une source fonctionnelle pouvant leur être utile pour leurs temps. Mais, ils ne souhaitent pas rendre le passé meilleur que le présent. Ils veulent témoigner de son efficacité pour apporter toutes les satisfactions souhaitables à la construction identitaire attendue par chaque membre de la famille, quel que soit l'âge qu'il peut avoir, quelle que soit la génération à laquelle il appartient. Mais, ils le constatent discontinu et sujet à caution, et se mobilisent pour sa restauration. Ils ne s'opposent donc pas à l'avènement de nouveaux modes de vie familiale ; au contraire c'est l'alliance de ceux-ci avec le fil conducteur de la continuité qui fera la réussite de l'avenir de la famille, selon eux.

Plus sociologiquement, on peut y lire les adages qui se rappellent à chaque nouvelle génération dans la bourgeoisie, comme le dit Béatrix Le Wita : “ *Tu n'existes que parce qu'il y en a d'autres au-dessus'. On ne naît pas de rien*”. Pour avoir des origines, le passé doit être construit selon des lois qui transcendent les générations. L'histoire de la famille est une forme qui permet cette transcendance. Elle procure la légitimité et l'ancienneté qui, à l'étape de la trajectoire sociale de nos auteurs, sont nécessaires au maintien de la continuité de leur condition sociale.

Nos auteurs entendent donc leur retour sur le passé, en termes de tradition, comme l'explique l'un d'entre eux : “ *un lien avec le Passé, donc une certaine incitation à la Continuité mais aussi une ouverture au Progrès qui s'offre à prolonger et à renforcer le Passé. Autrement dit, la tradition est le trait d'union entre le passé et le présent ou l'avenir*”

³²⁷ . GARDEN Maurice Préface, ZELLER Olivier, SAINT-ROMAIN Michel de (1979), *Les Brac, Racines, Alliances, Fortune : une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la IIIème République*, tome 1, p. XVI.

proche. On ferait erreur de croire que la tradition est chose figée, puisqu'elle se construit au fil du temps. Elle ne néglige aucun apport ; elle s'en nourrit, bien au contraire (...) ”. La tradition est, comme la définit Claude Lévi-Strauss, un “ modèle intemporel ” qui, paradoxalement, intègre les mouvements du temps comme “ une étape du devenir ” de l'histoire³²⁸.

2 – Les pratiques de production des récits

Nous avons vu qui étaient les producteurs de la mémoire généalogique paternelle. Nous allons maintenant témoigner des pratiques de production et de transmission des récits qui en sont les véhicules. Nous chercherons à savoir comment les auteurs ont pu allier conception individuelle et inscription dans un genre. Puis nous mettrons en évidence les modes de leur diffusion et situerons le cercle de leurs premiers destinataires. Et enfin, nous suivrons les chemins de la destinée posthume de leurs récits³²⁹.

2 – 1. Une conception solitaire selon les règles du genre

Pour comprendre comment le souhait individuel de transmettre une histoire familiale aboutit à la conception d'un récit partageant les formes d'un genre commun à tous ceux qui appartiennent au même milieu, nous avons, tout d'abord, mis à l'étude la genèse textuelle des récits. Puis, nous avons cherché à savoir si les auteurs de ceux-ci s'étaient inspirés de modèles et de sources autographes. Nous avons voulu montrer comment modèles, sources, généalogies, souvenirs et commentaires s'articulaient progressivement pour laisser éclore un récit original à chaque auteur, mais aux formes du genre généalogique.

2 – 1.1. La genèse textuelle des récits

Nous avons étudié la genèse textuelle³³⁰ des récits pour découvrir la dynamique créatrice

³²⁸ . LEVI-STRAUSS Claude (1962), *opus cit.*, p. 282.

³²⁹ . Nous avons eu des difficultés à trouver des descendants bien au courant des conditions de production des récits de leurs aïeux. Aussi l'étude porte-t-elle, dans son exhaustivité, seulement sur 9 auteurs. Pour les 2 autres, il nous manque certaines informations. Notre sixième récit est dans ce dernier cas. Aussi, nous laisserons place, dans notre exposé, aux modes de production d'un autre récit pour faire comprendre les enjeux avec suffisamment d'exemples.

³³⁰ . L'étude de la dynamique de la genèse textuelle d'une œuvre est la *génétique textuelle*. Celle-ci a été l'objet des travaux de Jean-Marie Schaeffer (1989), notamment dans *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?* et dans son article “poétique”, in DUCROT Oswald et SCHAEFFER Jean-Marie (1972), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. La génétique textuelle est l'étude des avant-textes d'une œuvre. Elle porte sur des états textuels multiples référant à un même projet et fait signe des traces directes de la créativité textuelle. Nous avons consulté de tels avant-textes au cours de notre enquête, soit auprès de nos auteurs vivants, soit auprès de nos informateurs qui les avaient en leur possession dans leurs archives.

à l'origine de ceux-ci. Étaient-ils bien l'œuvre d'un seul auteur ou bien la fratrie ou encore les collatéraux s'étaient-ils joints à lui pour l'aider ? Sur combien de temps se sont étendus les travaux de rassemblement de la documentation et d'écriture ? Examinons la genèse textuelle des récits de notre corpus de référence.

Notre *premier auteur* a écrit sa monographie "*tout seul*", dit l'un de ses petits-fils et "*d'une traite*", à la connaissance d'un second. C'était après son départ de Paris, un an avant sa retraite officielle. Il s'était retiré dans sa propriété de famille à côté de Lyon et avait consacré tout son temps à la conception du récit : "*Il a beaucoup compulsé les archives : cela lui a pris beaucoup de temps*".

L'auteur du *second récit*, lui, a commencé à s'intéresser activement à l'histoire de sa famille "*après le décès de sa femme*", en 1934, selon l'un de ses petits-fils. Il était devenu un peu mystique et janséniste. Il écrivit à Curis, à côté de Lyon, dans la propriété de famille. Notre consultation des avant-textes du récit montre que l'écriture elle-même s'est effectuée au cours d'une seule année : l'année 1941, celle de la sortie du recueil. Trois avant-textes manuscrits montrent les étapes de la conception. Ils ont tous pour supports des cahiers d'écolier recouverts de papier brun. Le premier est appelé : "*généalogie et documents divers*". Il est composé de copies de lettres, de discours et d'extraits d'actes. En page 3, est dessiné le blason de la lignée maternelle de l'auteur. Le second avant-texte est sans titre. Sont repris les mêmes extraits, mais des généalogies encore incomplètes leur sont ajoutées sur des intercalaires collés. Le troisième avant-texte montre un travail prêt à être recopié. Les généalogies toujours présentées sur des intercalaires sont complètes. Des ratures montrent une relecture du style. Et le blason maternel a disparu. Il n'y a pas de titre non plus. Le document définitif gardera la même structure mais il sera agrémenté de photographies de portraits et de propriétés. Il sera aussi manuscrit. Sur la couverture, est tracé à l'encre et souligné par un trait ondulé : "*Famille Collas, Conavis, Palluis, Volier, Debroux*".

L'auteur du *troisième récit* nous dit, au cours de l'enquête, que "*ce fut un travail solitaire*". En effet, il a séjourné des mois et des mois dans les archives des lieux où avaient vécu les membres de sa famille. Le principal travail a été de relever les copies d'actes d'état civil et notariés et de les classer, nous a-t-il expliqué. Une pochette a été attribuée à chaque lignée avec des chemises permettant d'ordonner les informations sur chacun des membres de celle-ci. L'auteur attendait la retraite pour mettre en œuvre "*la matrice*" à laquelle il avait réfléchi depuis longtemps. "*La retraite, c'est capital, car c'est le temps où la transmission est possible*" nous dit-il. Très longtemps, il est resté avec l'intention de donner une simple forme de copies dactylographiées à son œuvre généalogique. Pendant 2 ans, le document est resté en instance de correction. L'auteur disait alors à son frère et à certains de ses cousins qui voulaient qu'il l'édite : "*Je l'ai fait pour le donner à mes enfants. Moi, je ne veux pas m'en occuper. J'ai écrit pour mes enfants et petits-enfants*". Il ne désirait que transmettre l'ensemble des informations à ses enfants, peu importait la forme, pour lui. C'est pour lui *l'aboutissement de 25 années de recherche*. Il a voulu *donner des preuves*. Il explique comment il a pensé l'objectif et la structure de l'histoire qu'il voulait transmettre.

“C'est l'aboutissement de 25 ans de recherche (...). Il y a très longtemps que j'ai essayé de faire l'histoire des Armand, il fallait le temps que je mette tout en ordre,

que je trouve une construction logique (...). Il a fallu que je prévois un plan pour ce livre. C'était compliqué. J'ai découpé en tranches : une histoire, puis une généalogie. Chaque personnage avait une petite biographie ; dans la partie la plus récente, il y en a plus. Ensuite un petit arbre généalogique à la page 21 pour un plan d'ensemble, un résumé général de la situation, jusqu'à mes parents et cousins. En fait je donne des preuves, je fais une étude sur la famille Armand, tout simplement, en donnant les documents de base. La liste de références à la fin, c'est capital à mon avis. C'est ce qu'il y a de plus intéressant : les preuves de la filiation entre Vincent Armand et mon grand-père : tout le livre est basé là-dessus. (...) Et comme c'est une histoire de la famille Armand pour la famille Armand, les ascendances féminines sont nécessaires.”

L'auteur ajoutera qu'il a apprécié de travailler sur des journaux de ses ascendants car ce sont des documents “ *vivants* ” au contraire des actes d'état civil qui sont “ *des états morts* ”. Il a tous ses documents à Lyon : ceux-ci s'y trouvent classés dans son bureau et sa bibliothèque.

Quant aux auteurs de notre *quatrième récit*, ils travaillent pendant qu'ils sont à Pressavin, leur propriété de famille proche de Lyon : “ *c'est l'œuvre de l'été, quand la maison n'est pas pleine* ”, dit Madame. Tous les papiers de famille ont été transportés dans leur propriété, lors du déménagement de Gros Bois, la propriété de la mère de Madame, en 1979. Monsieur explique qu'il s'est mis à consulter les papiers de la famille de son épouse avec elle quand il a été à la retraite, car avant il n'avait pas le temps. Il explique les circonstances qui l'ont poussé à l'action.

“Quand j'ai été à la retraite, et quand ma belle-mère est décédée, je m'y suis mis. Avant, je n'avais pas le temps. Nous avons eu alors de longues périodes à Pressavin. On a brassé alors des papiers qui n'étaient pas connus, ni utilisables ainsi ; ils étaient éparpillés, à Lyon, chez ma belle-mère, à Gros Bois, dans la maison de famille. A Gros Bois, les papiers ont été trouvés dans une armoire fermée à clef, après la mort de ma belle-mère en 1974. Personne ne connaissait ce qu'il y avait : surtout en ce qui concernait le grand-père Cortet (arrière arrière-grand-père de son épouse).”

Ils ont fait des enquêtes pour comprendre les éléments qui restaient flous dans l'histoire de leurs ancêtres : les liens avec les congrégations auxquelles ceux-ci appartenaient, les successions, les comptes de l'étude de l'arrière-grand-père, etc. Ils ont bien sûr séjourné longuement dans les archives départementales du Rhône, les archives municipales d'Ouroux, celles des associations auxquelles ont participé les membres de la lignée, etc. Il y a eu “ *sans doute pour 7 à 10 ans de travail*”.

Pour le *cinquième récit*, le discours prononcé lors d'une commémoration, est le résultat des recherches de l'auteur sur sa famille depuis quarante ans, c'est pourquoi, on lui a remis à lui le soin de conter l'histoire de celle-ci à travers celle de la maison de famille. Notre informateur et sa famille n'ont pas d'informations sur l'organisation de cette commémoration. Le texte est arrivé dans les papiers de notre informateur sans qu'il sache comment. C'était juste après la guerre, en 1945, et sans doute l'a-t-on remis à ceux qui l'avaient demandé, dont sa mère, nous dit-il !

Pour notre *sixième auteur*, nous ne pouvons dire comment il conçut son ouvrage mais par contre que plusieurs de ses cousins et cousines se sont mobilisés pour prendre

son relais à son décès venu avant qu'il n'ait mis un point final à sa rédaction. Une cousine, en effet, a écrit l'adresse et avec les autres s'est occupée de faire imprimer et diffuser le récit. Examinons la problématique d'un *autre auteur* ³³¹, pour bien percevoir la problématique. Son récit est le fruit de la réunion de 6 lettres écrites à ses enfants entre 1878 et 1918. Quand il signe la première en 1879, il a 30 ans. Les deux premières lettres s'adressent à son fils aîné qui a alors 3 ans et les 4 autres à ses enfants. Ces lettres comprenaient entre 20 et 40 pages. Elles devinrent les 6 chapitres d'un "*livre de famille*", relié après le décès de celui-ci en 1919, grâce à l'intervention de l'une des filles de l'auteur qui les rassembla et les retranscrivit à la main. L'auteur commença alors jeune son récit, mais pensait-il continuer à en écrire 5 autres pendant ces 40 années ? Il souhaitait transmettre très tôt pour éviter de perdre le peu qu'il avait en mémoire à cause du décès de son père venu trop tôt.

Conclusion

On peut constater que la recherche de la documentation mais aussi le choix de la méthode sont œuvre individuelle. Toutefois, l'entourage ne s'en désintéresse pas entièrement, car il peut pousser éventuellement à une publication plus large ou demander à conserver les textes des discours. Qu'en est-il des autres récits de notre corpus ? On constate aussi un investissement individuel et une participation ponctuelle de certains membres de la famille proche. Par exemple, l'un d'entre eux a commencé à sa retraite à lire et à faire dactylographier les agendas de son père. Il venait travailler chez l'un de ses fils et avait mis un autre fils à contribution. Le travail a duré 5 années et a pris la forme d'un ouvrage imprimé et édité. Un autre, de sexe féminin, a réalisé seule l'historique de la lignée de ses pères artistes et l'a laissé sous la forme de feuilles manuscrites.

Les recherches peuvent durer plusieurs années ou bien être très concentrées et se trouver achevées en un an. 8 auteurs sur les 11 ont commencé leur quête et rédigé leur récit, dans la suite, après 60 ans. Les 3 autres ont recueilli leurs données avant : à partir de 20 ans pour 2 d'entre eux et de 30 ans pour un troisième. On peut écrire et avoir sa documentation à Lyon ou bien dans sa maison de campagne. Ainsi, la quête des bourgeois est le travail d'un individu en particulier. Il ne nous est pas apparu que leur quête ait ennuyé leur entourage.

2 – 1.2. Les modèles exemplaires

Tous les auteurs ont puisé à des modèles les formes de leur recueil sans que pour autant ils en aient obligatoirement eu le sentiment. En effet, aucun d'eux ni leurs descendants ne nous ont dit explicitement que d'autres documents avaient pu leur servir d'exemples pour donner structure à leurs récits. Pour eux, leurs méthodes de travail ont été l'œuvre de choix personnels et solitaires même si des notes généalogiques anciennes en leur possession leur avaient permis d'avancer plus vite dans leurs recherches : les auteurs en avaient héritées ou les avaient reçues de collatéraux. Examinons comment s'est présentée, pour chaque auteur de notre corpus de référence, l'idée d'emprunter au genre généalogique pour écrire l'histoire de leur famille.

331

. Il ne s'agit pas du récit de notre sixième auteur mais d'un autre faisant partie de notre échantillon.

L'auteur de notre *premier récit* avait en sa possession une généalogie en lignée matrilineaire, de la famille du nom de son arrière-grand-mère en lignée maternelle, écrite par un cousin notaire en 1893. Il s'agissait d'une famille de banquiers qui avait été anoblie sous Louis XVIII. Nous avons consulté l'ouvrage. Il a une quarantaine de pages épaisses ; sa couverture est en cuir élimé³³². L'auteur a repris à l'ouvrage un chapitre entier consacré à sa lignée maternelle.

Notre *second auteur* avait en sa possession un récit généalogique sur la famille de son épouse. Celui-ci avait été édité juste avant la guerre par le frère de cette dernière qui était archiviste et appartenait avec sa sœur à la branche aînée d'une famille de noblesse robine. L'ouvrage est composé de deux tomes et relié par une couverture de cuir rouge. L'un de nos informateurs pense qu'il a pu avoir une influence sur son grand-père. Mais il n'est pas sûr. Avait-il déjà des généalogies du côté de sa mère de lignée noble ? Nous ne le savons pas mais cela est vraisemblable car il y a en annexe de son récit une généalogie très détaillée de celle-ci. D'autre part, rappelons-nous, il avait introduit dans sa première version, en début de son recueil, le blason maternel.

Notre *troisième auteur*, lui, avait des contre-modèles de référence. Il a toujours baigné dans la généalogie, aux côtés de son grand-père maternel issu d'une lignée aristocratique savoyarde. Mais il ne voulait pas prendre modèle sur les auteurs du XIX^e siècle car ils n'étaient pas fiables. Il ne voulait pas non plus s'inspirer du livre *Brac*, parce que celui-ci ne suivait pas le même objectif que le sien ; il s'agissait d'un ouvrage scientifique et ce n'était pas ce qu'il voulait faire. L'association³³³ à laquelle il adhère lui a enseigné la rigueur intellectuelle. Il a participé à l'écriture de plusieurs ouvrages sur l'histoire de guillotins de la Révolution. Il a pris plus particulièrement modèle sur l'un des adhérents les plus actifs et les plus cultivés de son association. Par exemple, ils ont travaillé à se donner une règle pour composer l'unité des généalogies. Il a appris à ne pas polémiquer, à noter simplement. “ *On a des ancêtres des deux côtés. Ils ont eu des idées qu'on n'a pas, mais il n'y a pas de raison qu'on les juge. Du côté de ma femme, il y a eu un révolutionnaire de grande réputation. Du côté de ma mère, il y en avait un qui était député conventionnel ! On ne polémique pas là-dessus ; on note* ”. Il avait dans le placard de sa bibliothèque plusieurs récits généalogiques conçus par des collatéraux et par des amis.

Les auteurs de notre *quatrième récit* ont eu l'idée d'écrire les histoires des ancêtres de Madame lorsqu'ils découvrirent au déménagement de la propriété de la mère de

³³² . Notre informateur n'a pas pu nous dire comment était l'ouvrage qu'avait en sa possession son grand-père, car il a trouvé le sien chez un bouquiniste, par hasard. Il y a 3 exemplaires de cette généalogie chez les descendants ; chez un de ses cousins issus de germain, notaire, chez son frère aîné et chez des cousins en lignée matrilineaire.

³³³ . Il s'agit d'une association lyonnaise dont l'objectif a été motivé par l'avènement du bicentenaire de la Révolution. Un certain nombre de familles lyonnaises dans les lignées desquelles il s'était trouvé des membres guillotins durant la Révolution, avaient créé cette association, alors appelée : “Lyon 89, Association Lyonnaise pour la connaissance des événements qui marquèrent la Révolution française à Lyon et pour la commémoration de son bicentenaire”. Lyon 93 est le nom d'une collection éditée par l'association, ambitionnant “de publier une série d'ouvrages sur les différents aspects de la vie des Lyonnais entre 1788 et 1799”. Le troisième tome de la collection a été l'œuvre de l'auteur.

celle-ci en 1979 un placard rempli de papiers de famille. Ils y avaient trouvé notamment des mémoires écrits par “ *un grand-père dont personne n'avait entendu parlé, comme s'il avait été rayé* ”. Celui-ci avait vécu entre 1781 et 1845 et était un trisaïeul maternel de Madame appartenant à sa branche paternelle. Il était le fils d'un échevin donc d'une famille anoblie et avait épousé une femme de lignée noble. Il avait écrit sa vie et l'histoire de sa famille après avoir dû partir à l'étranger, seul, durant plusieurs années, sur la fin de sa vie. Le journal s'intitule “ *Souvenirs de 60 ans* ”.

Pour notre *cinquième auteur*, nous n'avons pas d'information pour situer s'il s'est inspiré de modèles exemplaires. Par contre notre *sixième auteur* avait en sa possession des sources autographes qui lui venait de sa branche paternelle – nous verrons en détail lesquelles dans notre chapitre suivant – mais il avait aussi un ouvrage complet écrit sur certains membres de sa famille maternelle appartenant à la noblesse et l'ascendance de sa mère ainsi que des éléments généalogiques sur plusieurs d'entre eux.

Examinons l'influence des modèles encore à travers un autre auteur, les deux derniers ayant laissé peu de traces à nos informateurs pour l'analyser. Celui-ci a expliqué que les *notes généalogiques*, circulant déjà dans la famille, avaient été extraites par sa mère de tableaux communiqués par un cousin de celle-ci, *l'illustration de leur famille*, dans les années 1840. Il énonce ainsi explicitement dans l'adresse de son recueil (1892) les modèles qui l'ont inspiré et poussé à écrire son récit généalogique. Ce sont ces premières notes qui lui ont “ *donné l'idée de les compléter et d'en faire d'analogues* ” pour sa famille paternelle. Enfin, un *travail* sur une *grande famille de Saint-Chamond*, lui a fourni des indications précises et nombreuses : il s'agit en fait d'une maternelle dont est issu un de ses arrière-grands-pères, qui a été anoblie en 1777.

Conclusion

Ainsi, tous les auteurs instruits précédemment, à l'exception de celui du récit oral pour lequel nous ne savons pas, empruntent les cadres de leur mémoire familiale à ceux provenant de la noblesse, que celle-ci soit robine ou aristocratique. Si nous considérons les autres auteurs de notre corpus, il en est de même, sauf l'auteur qui dressa la généalogie des peintres, pour lequel, là non plus, nous n'avons pu savoir. Ainsi en est-il, par exemple, pour l'un qui explique dans son récit qu'il a un exemplaire d'un livre généalogique sur l'une des lignées lyonnaises d'échevinage de sa lignée maternelle et des “ *papiers* ” sur une autre. Il possède aussi un recueil de la généalogie d'une lignée maternelle aussi anoblie par échevinage de son épouse. Un autre auteur a dans sa famille maternelle un ouvrage écrit sur l'histoire de la famille de son arrière-grand-père, des verriers anoblis. Donc, 9 auteurs sur 11 – soit tous les auteurs qui ont rédigé des récits à l'attention de leur descendance – ont puisé les cadres de leur mémoire paternelle dans ceux de la mémoire de leurs maternels nobles. Ces derniers sont majoritairement les patrilinéaires de leur mère mais aussi des maternels de la lignée de celle-ci. Même dans les 2 cas sur les 9 dans lesquels la mère n'est pas de condition noble, ni par le père ni par la mère, on trouve une branche maternelle plus ancienne qui l'est et c'est dans celle-ci que les auteurs ont puisé leurs modèles.

Les auteurs héritent donc, en grande majorité par leur mère et plus généralement par les maternels de leur filiation, des cadres qu'ils donnent à la conscience généalogique de leur branche paternelle. Ils produisent les formes de leur conscience bourgeoise avec

celles issues de la noblesse. En conséquence, ils mettent paradoxalement en valeur l'histoire de leur lignée patrilinéaire en s'inspirant de structures offertes par leurs lignées maternelles. Ces lignées continuent ainsi leur influence sur la mémoire familiale de la descendance, mais là, elles servent leurs lignées alliées, les patrilinéaires. On peut constater que la démocratisation du genre généalogique ne se fait pas sans loi de transmission. On n'écrit pas dans une élite pour la première fois sans avoir hérité des modèles d'une élite de condition supérieure. Ne devient pas auteur de récit bourgeois qui veut ! On hérite du genre par les femmes.

2 – 1.3. Les sources autographes

Deux catégories de sources sont prises en compte dans les récits. C'est tout d'abord les actes d'état civil, officiels³³⁴ et notariés – recopiés ou photographiés – dans les Archives communales, départementales et paroissiales, les inscriptions sur les maisons et les frontons des caveaux (de famille), les contributions scientifiques ou politiques des membres des familles, les notes, essais et ouvrages, les renseignements empruntés aux historiens ou à des hagiographes, les articles de journaux, des sources venues d'autres membres de la famille. Mais ce sont aussi des mémoires, livres de comptes, généalogies brèves, lettres, testaments moraux et autres documents autographes constituant des témoignages de la vie des ascendants. Nous avons voulu recenser les sources autographes auxquelles ont puisé nos auteurs pour témoigner des faits qu'ils ont avancés dans leur récit. Nous appréhenderons ainsi la dimension et la composition des archives familiales.

Nous allons voir que les renseignements qui sont extraits de ces sources pour composer les récits suivent quatre objectifs aussi essentiels les uns que les autres, à savoir ordonner et valider les faits, témoigner de qualités attribuées à des ascendants, situer les cadres sociaux des époques et lieux qui ont vu vivre ceux-ci, et enfin attester du bien-fondé des vues des auteurs sur les valeurs apportées par l'histoire ou par l'héritage familial. Examinons notre corpus de référence.

L'auteur de notre *premier recueil* a d'une part exploité le contenu de lettres : des lettres échangées pendant la Révolution française entre son arrière-grand-père, alors engagé dans l'armée en 1793 – les Chasseurs de la Montagne – et le fils aîné de celui-ci ; une lettre de ce même bisaïeul écrite de sa main juste avant son exécution, la même année, et remise à son épouse le soir de celle-ci ; la lettre d'un inconnu à l'attention de ce bisaïeul reçue en 1799 ; des lettres échangées entre les deux fils aînés de celui-ci de 1812 à 1825 ; la dernière lettre du grand-père de l'auteur à ses enfants en guise de testament moral en 1853 ; les lettres du second fils de l'auteur à sa mère, fils qui mourra à la guerre de 1914-1918. D'autre part, l'auteur a repris des extraits de “ *notes* ” écrites par son grand-père sur la dénonciation ayant mené le père de ce dernier à la guillotine. Enfin, il a pu décrire l'état d'esprit dans lequel se trouvait son fils aîné au front pendant la guerre de 1914-1918, à la veille de sa mort grâce au “ *cahier de campagne* ” tenu par celui-ci.

³³⁴ . Nous comprenons les actes et les rapports figurant sur les registres de commerce, des hôpitaux, des prisons, les témoignages en justice, les actes de sociétés, les baux d'appartements et de commerces, les inventaires de mobiliers, les passeports, les actes de tutelle, d'émancipation, les nominations, les diplômes, etc.

On trouve dans notre *second récit* les extraits de trois mémentos : celui d'une tante de l'auteur en 1890, de son père en 1894 et de son frère en 1927 ; des échanges de lettres importants entre le père de l'auteur et ses beaux-parents et entre ce père et deux de ses enfants, après le décès de son épouse (la mère de l'auteur) et de deux de ses filles ; puis une lettre de 1886 à sa fille au sujet de la maladie de sa petite-fille ; des lettres de son frère aîné à leur père au sujet de ses études puis d'autres relativement à la maladie de son épouse ; une lettre de son avant-dernier frère à leur père, pour lui annoncer son projet d'entrer au séminaire en 1879.

L'auteur de notre *troisième récit* a mis en ordre les lettres qu'il a recueillies : “ *les extraits de lettres, j'aurais pu en mettre plus. (...) J'ai mis tout ce que j'avais des documents de famille* ”. Il a consulté par l'intermédiaire d'un lointain cousin les “ *mémoires* ” d'un gendre de l'un de ses ancêtres directs, allié à la famille en 1810 : une partie lui a servi à dresser le portrait de celui-ci et de son épouse Il a bénéficié aussi de “ *notes de famille* ” concernant son trisaïeul écrites par le fils de celui-ci ayant vécu de 1789 à 1863 ; d'une note indiquant le nom du dénonciateur d'un ascendant direct pendant la Révolution française en 1793 ; de précisions mentionnées sur un dossier vide appelé : “ *Lettres de Magdeleine Mogin à son fils Pierre-Gilbert pendant ses études de droit à Paris 1808, 1809, 1810, 1811* ” ; d'un catalogue de tableaux du beau-père du même trisaïeul ; d'un thème latin composé par le bisaïeul pour la fête de son père en 1832 ; de faire-part de mariage de 1892 ; de “ *petites généalogies* ” de familles différentes du XIX^e siècle ; d'un bulletin de décès de 1938, etc.

Les auteurs de notre *quatrième récit* ont beaucoup emprunté au journal du père de Madame, intitulé : “ *Les souvenirs de jeunesse de Félix Bétiny* ”, commencé en 1948 pendant une maladie qui a arrêté celui-ci durant 6 ans, et fini en 1914. Madame a dactylographié un été ce journal (75 pages). “ *Mon père écrivait sur sa famille et sur ses cousins.* ” Il y a des photos et une généalogie. Ils avaient aussi les mémoires d'un trisaïeul par la voie maternelle de ce père, intitulé “ *Souvenirs de 60 ans* ” écrits entre 1840 et 1845, à Londres et Montréal. Plus exactement, ils en avaient une copie dactylographiée : elle avait 500 à 600 pages³³⁵. Ils possédaient aussi un “ *livre de famille* ” écrit entre juin 1878 et juin 1918” (131 p.), par un grand-oncle, mais diffusé seulement en 1977³³⁶.

Quant à l'auteur de notre *cinquième récit*, il a bénéficié des publications philosophiques, sociales et scientifiques d'un évêque appartenant à une branche collatérale d'un aïeul, et d'un vieux papier de famille lui apprenant des informations sur la famille alliée de son trisaïeul. Nous supposons qu'il a pu bénéficier des mémoires de sa sœur qui avait écrit depuis petite fille. L'auteur de notre *sixième récit*, lui, il s'est inspiré de deux documents autographes pour parler de son trisaïeul en lignée patrilinéaire : “ *un cahier* ” retranscrivant son arrestation et sa captivité en 1794, recopié par un des descendants de celui-ci, notaire dans le village des origines familiales, et une conférence

³³⁵ . Les auteurs avaient publié, une année avant ce récit de notre corpus, une synthèse de ces mémoires et avaient achevé celle-ci une année avant la sortie de ce dernier au printemps 1987, sous le titre de “La vie de Benoît Cortet : d'après ses ‘Souvenirs de 60 ans’” : “nous avons rendu cette copie utilisable pour permettre de la regarder rapidement”, expliquent les auteurs.

³³⁶ . Ce livre de famille fait partie de notre corpus de récits généalogiques au titre d'une autre famille.

faite en 1952 par un cousin aussi notaire, dans ce village. Pour informer sur son bisaïeul, il a disposé de quelques pages que celui-ci avait laissées dans sa vieillesse, sous le nom de “ *Notes en dehors de mon testament* ” en 1863. Enfin, un livre intitulé “ *Prédestinée* ”, Paris, Plon, 1896, écrit par le Marquis Costa de Beauregard sur la petite-fille de ce trisaïeul, a permis de compléter la biographie de ce dernier. Ce marquis était un beau-frère d'une cousine paternelle de notre auteur.

Conclusion

A l'examen de notre corpus de référence, on a écrit aussi dans les lignées patrilinéaires aux générations qui précèdent celle de la production d'un récit généalogique : ce sont des notes, des mémoires, des lettres testamentaires, mais peu de généalogies, plutôt des témoignages sur soi et sur sa famille. Pour le reste de notre corpus, il en est de même, à l'exception d'un. On trouve, par exemple, un auteur qui avait auprès de lui le “ *journal* ” et des “ *notes diverses* ” de son père dont il a produit de larges extraits comme ceux écrits entre 1903 et 1928. Il avait aussi de nombreuses lettres attestant des échanges épistolaires de son père avec sa famille et ses amis poètes. Un autre auteur avait “ *pu recueillir les souvenirs les plus anciens* ” de sa famille à partir d’*une note des actes paroissiaux* ” relative à ses ancêtres paternels qui lui vient de son père. Il avait aussi une autre note qui lui venait de l'un de ses cousins rapportant que la famille à l'origine était liée à d'autres du même nom, établies aussi à Lyon, mais depuis plus longtemps, dont l'une avait été anoblie sous le Premier Empire et dont le membre le plus connu a été procureur général à Lyon puis maire de la ville sous la Restauration. L'exception est un auteur qui, hormis les notes généalogiques relatives à sa branche maternelle, n'avait pas de documents autographes provenus de ses patrilinéaires, seulement un ou deux objets. Il ne peut d'ailleurs pas remonter au-delà de son grand-père, dans les générations. Par contre, lui-même avait tenu un journal durant sa vie de 1778 à 1865, soit trente ans avant la signature de son récit, intitulé “ *Voyages au temps jadis* ”. Il en a repris quelques éléments.

Ainsi, nos auteurs bénéficient de sources autographes, même si celles-ci sont inégalement abondantes selon les cas et ne touchent que quelques ascendants de la lignée ; on a observé que tous les enracineurs ont une place favorable dans ces sources, mais ils n'ont pas écrit eux-mêmes, à l'exception d'un seul. On trouve, par contre, 5 fils d'enracineurs sur les 11 et un seul petit-fils qui ont rédigé des premières listes généalogiques, toujours mentionnées comme parcellaires, ou des notes de famille. Il faut attendre nos auteurs dans 5 cas (ceux-ci pouvant être aussi fils d'enracineur). L'élément pertinent provient du fait que tous les premiers généalogistes – qu'ils aient conçu de simples listes, qu'ils aient produit des notes sur leur vie ou leur famille ou bien qu'ils aient été les auteurs de nos récits généalogiques – ont été des fils (ou filles) de parents ayant contracté des alliances hétérogames, dans lesquelles les mères sont de condition supérieure à leurs époux. Ainsi, l'écriture de la généalogie, qu'elle produise des listes simples ou des récits, invite à constater la présence d'une ascendance dans laquelle les branches paternelle et maternelle n'appartiennent pas aux mêmes couches sociales et ne véhiculent pas les mêmes valeurs et représentations. Nous pouvons être rassurée sur notre souci de pouvoir comparer – du moins sur ce point-là – des populations nouvelles présentant de simples listes généalogiques et la nôtre faisant valoir des récits plus

complexes. Mais, il reste à nous demander comment se fait le choix : entre liste et récit. En effet, quelles différences y a-t-il entre les généalogistes qui écrivent dès la première fois dans leur lignée un récit et ceux qui ont eu un ascendant généalogiste, même si c'était pour rédiger une brève liste ? Les seconds auraient dû déjà avoir une conscience généalogique d'eux-mêmes, par héritage de leur ascendant. En avaient-ils une, restée vague ? Mais, la conscience généalogique s'hérite-t-elle ? A-t-elle pu s'amenuiser entre l'ascendant généalogiste et eux ? Les alliances hétérogames successives ont-elles pu alors avoir cet effet ? Ou bien encore, les motivations pour l'une ou l'autre des formes généalogiques dépendent-elles des effets attendus par les auteurs ? Nous reprendrons les questions plus avant.

Enfin, de nombreuses lettres ont été conservées. Toutes celles citées concernent des événements forts vécus par les familles, qu'ils aient été sociaux ou familiaux : c'est le cas de 7 familles. Il faut ajouter les documents scientifiques, littéraires et artistiques, d'une certaine notoriété, publiés par des ascendants directs : mais, c'est seulement le cas de 3 familles. On trouve encore de nombreux papiers officiels ayant appartenu à des ascendants, comme les inventaires professionnels et familiaux, les diplômes, les passeports, les papiers militaires, les nominations, les testaments, les rapports de police, etc. Nous ne les avons pas dénombrés.

Toutes ces sources internes à la famille, constituent des matériaux de construction des récits généalogiques dont la particularité est de pouvoir témoigner de la vie privée et intime des ascendants de la famille, sans les inconvénients des aléas du souvenir reposant plus sur une mémoire orale : le *matériau du bricoleur*, dirait Claude Lévi-Strauss³³⁷. Nos auteurs ont eu à leur service des morceaux de vies à partir desquels, avec les actes d'état civil et notariés, ils ont pu reconstituer l'histoire de leur famille pour en faire une mémoire généalogique pour la descendance. Comment sont arrivés ces morceaux de vie jusqu'à eux, nous n'en avons pas fait l'objet de notre enquête, mais la question vaut d'être posée, car beaucoup de papiers de famille sont brûlés ou jetés par les générations passées, indiquent certains de nos informateurs.

Aujourd'hui, ce matériau du bricoleur pris dans les tombées des archives est aussi l'objet de toutes les attentions de l'historien de la vie privée. Les généalogistes amateurs et les historiens ne procèdent pas avec les mêmes méthodes. Là où les premiers puisent leurs données dans des papiers anciens selon leurs besoins en extrayant ce qui les intéresse, les autres doivent d'abord classer et s'ils doivent déclasser, ils indiquent par une référence le nouveau lieu de son classement : ils visent la cohérence d'un ensemble. Les premiers sont parfois pris comme des "*prédateurs*" au regard des seconds soumis aux contraintes des archives. Voici ce qu'Olivier Zeller regrette d'avoir trouvé dans les fonds qu'il a étudiés, après le passage, à la toute fin du XIX^e siècle, du premier généalogiste de la famille Brac : "*Il eut le tort de tout visiter – ou presque – pour extraire ce qui présentait un intérêt généalogique. Son principe de travail consistait à créer des dossiers, personnage par personnage, famille alliée par famille alliée. (...) La sentence, le testament ou la lettre qui établissait une filiation était réservé, classé, cité ; le reste était rejeté en vrac. Ainsi, put être établie la généalogie qui, dactylographiée, fut le point de*

³³⁷ . LEVI-STRAUSS Claude (1962), chapitre 1er, "La science du concret", *opus cit.*, pp. 12-49.

départ de l'historique des Brac ; mais à quel prix ! Amputées, les quelques liasses qui subsistèrent avaient perdu leur cohérence. Elles étaient même devenues à peu près incompréhensibles. Mais surtout l'ensemble ne formait plus qu'un gigantesque puzzle³³⁸.

2 – 2. Une diffusion dans le cercle de famille

Nous avons voulu observer comment s'était effectuée la diffusion des récits, après leur écriture. Qui s'occupait de les éditer ou de les distribuer ? Qui les recevait des mains des auteurs ? Pour répondre à ces questions, nous allons mettre en lumière les modes de publication et de diffusion des récits. Nous considérerons leur destinée, du vivant de leurs auteurs.

2 – 2.1. Les modes de publication et de diffusion

Tous nos récits n'ont pas eu les mêmes modes de publication et de diffusion. Les uns ont été édités ou imprimés et les autres distribués après copies ; les manuscrits, eux, ont une place à part. Nous allons donc examiner ces modes de transmission.

2 – 2.1.1. LES MAISONS D'ÉDITION ET IMPRIMEURS

Dans l'ensemble de notre corpus, on trouve 2 récits édités, l'un à Lyon et l'autre à Annecy, et 3 autres imprimés, 2 à Lyon et le 3^e à Tours. Pour ce qui concerne notre corpus de référence, on en constate 3. C'est le cas de l'auteur de notre *premier récit*. Son imprimeur est lyonnais. Il se préoccupera de la première comme de la seconde impression du recueil. En effet, un petit-fils de l'auteur explique que le relieur de son grand-père “ *avait gardé les fers de la reliure* ” de l'impression de 1924. Et c'est grâce à cela que 55 ans plus tard, en 1979, une seconde impression put être faite. C'est un des fils de l'auteur qui s'en préoccupa. Il n'y avait plus d'exemplaires ! Rien n'a été modifié, excepté le fait que les pages sont plus fines et que la couverture est en carton souple.

C'est aussi le cas de l'auteur de notre *troisième récit* : son imprimeur qui a pris en charge le recueil est aussi lyonnais. Plusieurs cousins ont mis de l'argent pour faire cette impression. Il a trouvé l'imprimeur de la manière suivante :

“C'est un peu le hasard. C'est par un ami de Lyon 93 ; il m'a dit : 'j'ai été à Synthévision, ça peut t'intéresser'. On y est allé ; l'éditeur a fait un devis. On a écrit à tous les membres de la famille”.

C'est notre *sixième auteur* qui fit imprimer son récit à Tours, y habitant. Pour ce qui concerne le reste de notre corpus, on trouve un autre récit qui fut édité aussi à Lyon et un autre à Annecy parce que la propriété de famille se trouve dans un village proche de la ville et que le recueil consacre des chapitres entiers sur la région.

2 – 2.1.2. LES COPIES

³³⁸ . ZELLER Olivier (1986), “*Une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la IIIe République : les Brac. Racines, Alliances, Fortune*, 4 volumes, 1er vol., p. 12.

Les autres récits ont été diffusés par le système des copies : copies manuscrites ou dactylographiées pour les récits les plus anciens et photocopies puis tirages ordinateur pour les plus récents. Pour ce qui concerne notre corpus de référence, c'est l'une des filles de notre *second auteur* qui a fait dactylographier puis copier le manuscrit original de son père, en plusieurs exemplaires, chez des religieuses. Les généalogies n'ont pas été dactylographiées ; elles ont été recopiées à la main en autant d'exemplaires qu'il fallu. Les copies furent insérées par un système judicieux dans une couverture de cuir noir amovible. Ce mode de diffusion a permis qu'après, des copies puissent se faire spontanément pour d'autres membres de la famille qui le désiraient.

Pour les auteurs de notre *quatrième récit*, il n'y a pas eu à proprement parler d'original puisque le récit a été écrit sur ordinateur. Ils ont simplement tiré copies sur ordinateur pour leurs destinataires. Pour notre *cinquième auteur*, il s'est agi de photocopies, mais nos informateurs n'ont pas pu dire dans quelles circonstances et quand celles-ci avaient été faites : sans doute est-ce sa sœur qui a dû les effectuer quand le procédé est apparu sur le marché des services³³⁹. Pour les autres récits de notre corpus général, on se rappelle un auteur dont les lettres ont été rassemblées par sa fille juste après son décès en 1918, puis dactylographiées 20 ans après par la fille de cette dernière et 39 ans plus tard, mises sous la forme que nous avons consultée, par une arrière-petite-fille. Celle-ci a alors 21 ans et c'est avec son père, selon notre informateur, qu'ils se sont occupés de la diffusion en 1977.

2 – 2.2. Les destinataires

Les auteurs peuvent avoir remis directement leurs récits à des membres de leur famille, mais c'est parfois leurs enfants qui l'ont fait après leur décès. Qui sont les premiers destinataires ?

2 – 2.2.1. LES PREMIERS DESTINATAIRES : LES ENFANTS ET LA FRATRIE

C'est en priorité les enfants et la fratrie des auteurs qui sont les premiers destinataires des récits. Mais il n'est pas toujours possible de savoir le nombre exact d'exemplaires remis. Les auteurs et les descendants ne le connaissent pas toujours. Tout dépend du mode de diffusion choisi.

Examinons notre corpus de référence. Les descendants de notre *premier auteur* ne savent pas exactement en combien d'exemplaires le récit de l'édition de 1924 a été diffusé. Ils peuvent nommer chacun un ou deux propriétaires actuels ; l'un des petits-fils pense que chacun de ses oncles et tantes – c'est-à-dire les enfants de l'auteur – en a reçu un exemplaire ainsi que les frères et sœurs de son grand-père, soit 9 exemplaires. J'en ai consulté des exemplaires chez 2 petits-fils et un petit-neveu.

L'un des petits-fils de notre *second auteur* dit que sa tante a fait remettre, après le décès de celui-ci, un exemplaire à chacun de ses frères et sœurs : c'est-à-dire aux enfants de l'auteur. Si tel est le cas, les copies ont dû être au nombre de 4. Nous en

³³⁹ . Cette sœur est la mère de notre informateur sur la famille et a vécu jusqu'en 1974 ; l'allocution a été prononcée en 1945 par l'oncle de cet informateur.

avons consulté deux exemplaires, l'un aujourd'hui chez un petit-fils et l'autre chez deux petites-nièces.

L'auteur du *troisième récit* en a remis un exemplaire à chacun de ses enfants et à ses frères et sœurs, soit 6 exemplaires. Les auteurs du *quatrième*, eux, en ont remis en premier lieu un à chacun des frères et sœurs de l'épouse, soit 6 exemplaires. Ils ne nous ont pas dit qu'ils en ont donné à leurs enfants ! En ce qui concerne notre *cinquième auteur*, s'agissant d'un discours énoncé devant les enfants et petits-enfants, la fratrie et les neveux et nièces de l'auteur, personne n'a su à qui l'allocution avait pu avoir été remise une fois écrite. Enfin, l'édition du *sixième récit* a été posthume, car l'auteur est décédé juste après avoir mis un point final. Celui-ci n'a donc pas pu remettre des exemplaires lui-même à sa famille.

Ainsi, les récits de notre corpus de référence sont donnés par leurs auteurs, presque exclusivement en premier ressort, à leurs enfants et à leurs frères et sœurs. Pour les autres de notre corpus, il en est de même. Pour un seul – qui venait d'être écrit – nous n'avons pas su, car il avait été rédigé dans un but technique, pour répondre aux questions des artistes et corriger les interprétations des critiques d'art concernant les père et grand-père artistes de l'auteur. Pour les autres, l'un en a distribué une centaine d'exemplaires – notre informateur n'est pas sûr qu'il n'y en ait pas eu plus – à ses frères et sœurs, ses enfants, ses neveux et nièces. Un autre les a destinés d'abord à ses enfants. Lus ou pas lus, après, chacun a le choix.

2 – 2.2.2. LA DESCENDANCE ET LA PARENTÈLE

Hormis le noyau familial, d'autres destinataires ont bénéficié des recueils : en premier les petits-enfants et les cousins, puis leurs descendants. On trouve deux modes d'acquisition pour eux : le don ou la souscription. Mais, nos informateurs n'ont pas toujours pu nous répondre sur les modalités de transmission.

Le don

Des petits-enfants ou des cousins ont pu recevoir des recueils de la main des auteurs. Pour les petits-enfants, c'est en des occasions diverses qu'ils les reçoivent et pour les cousins, c'est à leur demande, en général. Examinons notre corpus de référence. Pour notre *premier récit*, nos informateurs ne savent pas quel était le nombre d'exemplaires imprimés. Les petits enfants de l'auteur étaient très petits et en nombre très réduit du vivant de l'auteur ; aussi, n'en avaient-ils sûrement pas. Quant aux cousins, personne ne peut dire s'ils en avaient eu de la première édition. Par contre, l'un de nos informateurs peut dire que, concernant la seconde édition, *sans doute* 500 exemplaires ont été édités par son père. Ainsi, les enfants ont été dynamiques pour que les petits-enfants de l'auteur en aient tous un exemplaire, avec cette seconde édition. L'informateur, lui-même, en donne aux cousins et aux descendants qui se montrent intéressés. Il en reste une cinquantaine d'exemplaires aujourd'hui.

Il n'y a pas eu de diffusion aux petits-enfants et cousins du vivant de notre *deuxième auteur*. Par contre, les enfants ne sont pas restés inactifs en dactylographiant et copiant le récit après son décès. C'est grâce à cela que les petits-enfants en bénéficièrent, mais

nous verrons ce mode de circulation dans le chapitre suivant, car il est le résultat d'une transmission posthume. Les auteurs du *quatrième récit*, eux, disent qu'ils ne savent pas combien ils ont donné d'exemplaires en 10 ans. Ils en remettent à qui le désire : il n'y a qu'une dizaine de pages ; il suffit de photocopier ! Les petits-enfants sont assez grands pour en avoir. Il semble être rangé au même rang que les autres. Ainsi, un de nos informateurs nous a expliqué comment il avait reçu celui-ci. Il est un arrière petit cousin en lignée maternelle pour les auteurs. Il a su l'existence du récit, très vite après les premiers exemplaires distribués, en 1988. En effet, c'est par l'intermédiaire de son oncle qu'il l'a appris. Ce dernier et les auteurs se sont rencontrés l'été dans le village où ils ont chacun leur propriété sur les terres achetées par leurs ascendants communs avec la fortune héritée de leur ancêtre commun. Ils ont échangé comme ils le font souvent et l'un des auteurs lui a expliqué qu'il avait " écrit un petit papier, et il a dû dire : 'si quelqu'un en veut un'. Mon oncle a insisté pour régler les frais de photocopies". Notre informateur connaît lui-même l'auteur pour l'avoir rencontré quelquefois sur ces mêmes terres, lors de réunions de famille ou à des sorties d'église. " Dans la famille, on dirait que tout a commencé à Ouroux " dit-il. Un autre de nos informateurs nous a aussi expliqué comment il avait reçu ce récit. Il est un cousin issu de germain du précédent et par rapport aux auteurs, un petit cousin. Il a été mis au courant de l'écriture du récit car il a une *ferme*³⁴⁰ sur les terres familiales, donc pas très loin de chez les auteurs.

Dans le reste de notre corpus, on trouve aussi des transmissions sur le mode du don. L'un de nos informateurs – un petit cousin de l'auteur au 3^e degré – nous explique qu'il a reçu son exemplaire de l'auteur lui-même en 1990 alors qu'il allait lui rendre visite, 7 ans après la sortie du recueil, dans sa villa à proximité du lieu où il passait ses vacances dans la région d'Annecy, cette région étant une des terres originaires de leurs ancêtres communs. Il ne pense pas que ses frères et sœurs en possèdent des exemplaires, à l'exception d'une sœur qui le reçut par l'intermédiaire de son père. Par contre, un de ses cousins germains en a eu un par la voie de sa propre mère. Un fils de cet auteur, autre informateur, explique que son père a offert un exemplaire à chacun de ses petits-enfants, au fur et à mesure de leur naissance, à cette occasion. Quant aux cousins et petits cousins de son père, ce sont surtout ceux de la région d'Annecy qui en ont. Il y a un exemplaire aux bibliothèques municipales d'Annecy et de Lyon.

Ainsi, pour les petits-enfants, tout dépend s'ils étaient déjà nés du vivant des auteurs. Et lorsque c'est le cas, tous n'en ont pas toujours et les usages diffèrent selon les auteurs et les modes de publication. Deux autres auteurs de notre corpus ont notamment transmis à leurs petits-enfants, en même temps qu'à leurs enfants. On constate que des enfants de certains auteurs travaillent à permettre que les petits-enfants aient un exemplaire des récits, lorsqu'il ne peut y en avoir à disposition, après le décès de leur père auteur. Dans la parentèle et sa descendance, les destinataires des récits écrits par des auteurs encore vivants sont des cousins qui demandent à avoir un exemplaire. Ils peuvent être des cousins d'un degré très lointain. C'est alors la fréquentation entre cousins implantés sur les terres héritées qui favorise l'occasion d'acquérir un tel document. Nous reviendrons sur ce point qui montre l'influence de la jouissance du patrimoine de parents sur la chance

³⁴⁰ . C'est ainsi que l'on appelle certaines propriétés de famille. Avec les nombreux partages des patrimoines familiaux, les fermes implantées sur les terres des châteaux ont été données en héritage. Elles ont été transformées en maisons de famille.

de se trouver dépositaire d'un récit.

Les souscriptions

Dans notre corpus de référence, nous ne pouvons informer que sur l'auteur du *troisième récit* qui a lancé une souscription auprès de ses cousins et a demandé à son imprimeur 100 exemplaires.

“J’ai écrit systématiquement à toutes les familles de mes cousins germains et issus de germain. 80 % m’ont donné leur accord pour souscrire. (...) On a vu que 100 environ étaient intéressés. On en a commandé 100”.

Les petits-enfants de cet auteur sont encore trop jeunes pour que le récit leur soit remis.

Nous n'avons pu savoir comment la transmission de notre *cinquième récit* s'est faite, ni si la publication de notre *sixième récit* a été faite après souscription. Dans le reste de notre échantillon, on n'a pas d'autres modes de diffusion par souscription.

Conclusion

Si la conception des récits est solitaire pour tous nos auteurs, les pratiques de leurs publication et diffusion, elles, peuvent profiter de la participation d'autres membres de la famille. Entre l'édition, l'impression, la copie de manuscrit, la photocopie et le tirage sur imprimante, les choix dépendent des techniques de l'époque, du premier support de l'écriture et de l'intention de départ de l'auteur. Ce n'est pas toujours celui-ci qui choisit de donner une diffusion de son recueil, mais l'un de ses enfants ou des membres de sa fratrie ou ses cousins. Les premiers destinataires de son vivant sont presque exclusivement sa fratrie et ses enfants : un cercle de famille très restreint. Pour les petits-enfants, tout dépend du temps de fréquentation des générations et de l'intention des auteurs. Car si ceux-ci peuvent désigner dans leurs adresses leurs petits-enfants comme destinataires de leur récits, ils peuvent ne pas les leur remettre eux-mêmes, notamment lorsqu'il s'agit d'ouvrages manuscrits. Nous avons vu qu'après leur décès, certains de leurs enfants se préoccupaient de les faire réimprimer ou de les faire photocopier pour leurs enfants.

Dons, copies gratuites ou dont les frais sont réglés à la discrétion du demandeur et souscriptions sont les modes de diffusion en cours entre collatéraux. Le nombre d'exemplaires varie en même temps que le mode de diffusion. Il peut en être édité ou imprimé plusieurs centaines du vivant des auteurs ou après leur décès. Ou bien les copies se font d'abord en un exemplaire, dactylographié à partir du manuscrit pour faciliter sa lecture, puis recopié de nouveau ou photocopié. Notre échantillon est trop restreint pour que nous puissions repérer la logique qui lie les contextes familiaux des auteurs et les modes de diffusion de leur récit.

3 – Les pratiques de transmission posthume entre générations

Une fois écrits, une fois diffusés, une fois leurs auteurs décédés, que deviennent les récits avec le temps ? Comment les recueils d'origine sont-ils arrivés jusqu'à nos informateurs ? En hérite-t-on ? Si oui, qui hérite de l'original, lorsqu'il y en a un ? Comment fait-on pour en acquérir, quand ils sont épuisés ou quand on n'est pas de la famille proche ? Nous allons mettre en lumière les différents modes de transmission des recueils et les trajectoires qu'ils font à travers les générations et les réseaux familiaux. Nous nous demanderons si les dépositaires ont un profil identitaire et une position généalogique spécifiques et selon quelles lois, originaux, copies et photocopies aboutissent chez les uns et pas chez les autres.

Nous allons observer les modes d'acquisition et les trajectoires des recueils à travers le temps depuis leurs producteurs jusqu'à nos informateurs. Nous chercherons à voir jusqu'à quel point les propriétaires des recueils ont été acteurs de leur appropriation. Dans la mesure où tous les enfants des auteurs ont reçu un recueil du vivant de ceux-ci ou très vite après leurs décès, seul l'original – quand il y en a un – peut se transmettre de la génération de l'auteur à la suivante en ligne directe. Auquel des enfants est-il alors transmis ? Celui qui le reçoit a-t-il un statut spécial ? Et dans la génération suivante, quel enfant le recevra à son tour ? Nous nous interrogerons aussi sur le choix des petits-enfants et petits-neveux des auteurs qui auront la première édition ou les copies anciennes.

Mais, nous ne pourrions mener l'analyse que sur deux récits, car il faut prendre en compte les trajectoires de plusieurs de leurs exemplaires. Nous avons opté pour les deux plus anciens de notre corpus de référence parce que leurs trajectoires ont une profondeur généalogique et que nous avons pu obtenir des informations suffisantes pour les décrire. En effet, les autres récits ont été publiés récemment ou leurs auteurs sont encore vivants ou encore nos informateurs méconnaissent leurs chemins pour arriver jusqu'à eux et encore plus le destin des autres exemplaires. Nous souhaitons pourtant faire part des conclusions d'une telle analyse, même si nous ne pouvions qu'esquisser des hypothèses. Il ne s'agira donc pas d'une observation dont nous pourrions faire cas comme preuves mais grâce à laquelle nous induirons certains indicateurs propres à donner à nos interprétations plus de finesse. Nous constaterons notamment que le processus de transmission posthume n'est pas à proprement parlé le résultat d'un héritage.

Examinons la trajectoire de quatre exemplaires de notre *premier récit* : deux de l'édition ancienne et deux de la nouvelle édition. Les deux informateurs chez qui nous avons consulté les recueils de notre premier récit, édition 1924, nous ont précisé qu'ils n'avaient pas hérité de ceux-ci. L'un d'eux est le petit-neveu de l'auteur – le petit-fils de sa sœur – et le second l'un de ses petits-fils portant son patronyme.

Le premier nous informe qu'il a *recueilli* son exemplaire dans la bibliothèque de son père, après le décès de sa mère, lorsque s'est fait le déménagement de leur appartement, en 1988. “ *Cela n'intéressait personne, alors je l'ai pris* ”, explique-t-il. Il y avait également trouvé un autre recueil de son grand-oncle. Comment son père l'avait-il eu ? Il n'en savait rien. Sans doute l'avait-il reçu de sa propre mère qui avait dû elle-même l'avoir eu de son frère, l'auteur. Notre informateur a toujours vécu dans la banlieue ouest de Lyon. Il est le 3e de 9 enfants et l'aîné des garçons. Il a été, dit-il, le seul sur 9 à s'être intéressé à ce recueil ! Le fait d'être un fils aîné a-t-il eu un impact sur sa motivation ? Pourquoi aucun

des 8 frères et sœurs ne l'ont-ils pris ? Est-ce le résultat d'une inculcation portant les cadets et les filles à placer leurs *intérêts* ailleurs et à le laisser à leur frère aîné ? Tous se sont-ils accordés pour suivre ces finalités du droit d'aînesse par les mâles ? Pourtant, il ne s'agissait pas d'un récit du patronyme de cette fratrie.

Pourquoi était-ce le père de l'informateur qui avait reçu l'exemplaire de sa mère et pas les frères et sœurs de celui-ci ? Que savons-nous : ce père était le 3^e de 5 enfants nés de secondes noces et le 2^e garçon sur 3, mais les décès de 2 frères et d'une sœur vers une vingtaine d'années l'amènèrent à devenir le seul garçon avec une sœur aînée. Ainsi, le recueil avait été remis de l'auteur à sa sœur, puis transmis de celle-ci à son seul fils, puis de celui-ci à son fils aîné. Ce dernier, notre informateur, est prêtre. A qui le remettra-t-il ? Ou plutôt, qui choisira d'en être dépositaire ? Il a deux neveux qui s'intéressent depuis plusieurs années à la famille ; l'un d'entre eux a écrit une histoire romancée de son grand-père – le père de l'informateur – en 1987. Ainsi, pour cet exemplaire, quelque forme qu'ait eu la transmission entre les générations à partir du décès de la sœur de l'auteur, ce sont des fils qui en furent les dépositaires : un fils unique puis un aîné.

Quant au deuxième exemplaire de la même édition, observons sa trajectoire jusqu'à notre second informateur, petit-fils (du nom) de l'auteur. Celui-ci habite sur les terres achetées par son père pendant la guerre, dans le Rhône. Il est un second garçon de sa fratrie. “ *C'est moi qui aie hérité des papiers de mon père* ”, nous dit-il. Mais, nous allons voir qu'il les a acquis à la suite de circonstances semblables à celles de son cousin issu de germain, notre précédent informateur. Plus exactement, précisera-t-il, il a *reçu* son exemplaire de sa sœur qui s'était occupée, après le décès de leur mère, de *vider les placards* et l'avait trouvé avec tous les documents ayant servi à concevoir l'original. Le tout était classé dans des cartons, “ *comme le grand-père l'avait laissé*”, sous le titre : “ *Les Delérable, papiers Jacques Delérable* ”. “ *Dans la famille, explique-t-il, c'est seulement ma sœur et moi qui avons eu envie et avons pris les livres de famille*”. Ainsi donc, dans ce cas, le destinataire n'est pas l'aîné des garçons mais il lui revient par l'intermédiaire de sa sœur qui avait trouvé le recueil.

Qui était le père de cet informateur et comment a-t-il acquis les documents originaux à partir desquels son propre père a conçu son récit ? Il était, après le décès de ses 3 premiers frères, devenu le dernier fils survivant au moment de la mort de sa propre mère. C'est probablement parce qu'il était “ *le dernier fils survivant* ” de la génération des enfants de l'auteur qu'il a reçu les papiers de famille” nous a suggéré un autre informateur, un cousin germain du premier. Il avait pourtant 2 sœurs aînées encore vivantes. Notre informateur ne sait pas pourquoi les documents de famille se trouvaient chez son père et pas chez ses tantes. Ainsi, cet exemplaire se retrouve chez le dernier fils survivant de la génération – un fils devenu aîné – et pas chez les filles aînées. Ce père a fait rééditer la monographie écrite par son propre père, en 1979. Est-ce pour cette raison que tous les papiers étaient chez lui ? Mais pourquoi est-ce lui qui s'est préoccupé de cette réédition alors qu'il était un cadet de la famille ? Y aurait-il une logique dans la circulation transgénérationnelle des recueils originaux qui porterait ceux-ci vers la lignée du dernier fils survivant de leur propriétaire ? Mais pourquoi, à la génération suivante, était-ce dans le premier cas un aîné qui avait la 1^{ère} édition et dans l'autre, un second de sa fratrie ?

Continuons de considérer le cas de ce premier récit, mais pour les recueils de la seconde édition. Un petite fille de l'auteur, une sœur de l'informateur précédent, en a eu un exemplaire de cette seconde édition par son père. Elle est attentive à l'histoire de la famille et partage ses informations avec son frère. Une autre petite-fille, cousine germaine des deux précédents, a aussi un exemplaire de cette seconde édition. Elle est une fille née après deux frères, tous, les trois enfants d'une fille – la seule mariée – de l'auteur. Elle vit dans un bourg près de Lyon. Elle a eu cet exemplaire de son oncle mais nous dit ne pas l'avoir lu : “ *c'est à mon âge qu'on commence à y prendre intérêt*”. Elle sait que son frère qui habite Neuilly en a un. Avec ses frères, ils sont les aînés des petits-enfants de l'auteur. Son frère aîné, dit-elle, est le seul qui ait bien connu leur grand-père ; il avait 12 ans quand ce dernier est décédé³⁴¹. Elle se rappelle, elle, “ *d'un vieux monsieur sur son lit de mort*”. Ainsi, ces petites-filles ont bien des recueils, mais ils proviennent de la deuxième édition.

Dans le cas de notre *deuxième récit*³⁴², il y a un recueil original, des copies anciennes et des photocopies. Observons la trajectoire du recueil original. Nous l'avons trouvé rangé avec d'autres documents de famille dans une malle *déposée* chez un petit-fils de son auteur. Cette malle appartient à la mère de celui-ci qui est toujours en vie et qui habite à quelques pas de chez lui à Lyon 6^e. Depuis plusieurs mois, elle fait la navette, entre eux. “ *Ce sont des papiers*”, dit ce petit-fils. “ *Mon frère n'y tient pas. Il a les portraits car c'est l'aîné.*” En effet, cet informateur est un second garçon, 4^e enfant de 5. Son frère aîné a eu au décès de leur père, des portraits de valeur peints par leur oncle, artiste lyonnais. Cette malle, “ *ce ne sont que des papiers pour lui*”. Aucun des deux n'ont de fils, notre informateur n'ayant pas d'enfants.

Ces papiers sont parvenus jusqu'à chez ses parents de même que précédemment, à la suite d'un déménagement. Après le décès de son grand-père en 1945 – 4 ans après la fin de l'écriture du récit – sa tante, son oncle et son père ont fait le partage des objets entre eux. L'oncle aîné était déjà décédé. Personne d'autre que son père n'était *intéressé* par les papiers de famille, nous dit notre informateur. Dans leur fratrie, ils étaient 5, mais à l'époque ils n'étaient plus que 2 frères et une sœur vivants. Son oncle – le plus jeune – était célibataire et il avait un tout petit appartement ; c'est la raison qui l'a porté à ne pas prendre les papiers de famille chez lui, explique notre informateur. Cependant, dès qu'il avait un document pouvant avoir trait à la famille, il le donnait à son frère, le père de notre informateur. Sa tante n'était pas non plus sans porter intérêt à la famille puisque c'est elle qui avait fait dactylographier et recopier le récit généalogique de son père, après 1941. Aujourd'hui cette tante et cet oncle sont décédés. Il y avait aussi une tante par alliance, l'épouse de son oncle aîné qui était encore en vie à l'époque du déménagement. Elle n'a pas été dépositaire des papiers de la famille de son mari. Elle est encore en vie aujourd'hui, comme la mère de l'informateur. Le fait qu'elle n'ait pas eu avec son mari de

³⁴¹ . Nous avons cherché à joindre ce petit-fils aîné. Mais nous n'avons eu qu'une seule conversation téléphonique brève. Il ne souhaitait pas prendre du temps pour parler de son grand-père ni de son récit sur lequel il restait assez critique. Nous ne pensons pas que ce soit ce sentiment critique qui lui ait fait refuser une rencontre car plusieurs autres informateurs l'avaient aussi ! Etait-ce sa position d'aîné ? Nous ne savons pas de quelle édition il est dépositaire.

³⁴² . Rappelons que le récit a été écrit en 1941.

filis mais 2 filles (il y avait une autre fille du premier mariage) a-t-il joué dans la destinée de la malle ? C'est chez sa belle-sœur que les papiers de famille ont abouti, la mère de notre informateur qui est dépositaire pour son mari décédé. Aujourd'hui, ils sont comme prêts à rester chez son second fils.

Examinons maintenant la trajectoire d'une copie ancienne de cet original. L'une est parvenue jusqu'à deux petites-nièces de l'auteur, cousines issues de germain de l'informateur précédent. Toutes deux habitent ensemble à Lyon 6^e : elles sont célibataires. Comment l'ont-elles eu en leur possession ? Parce que, nous ont-elles expliqué, leur père a longuement habité avec elles dans les dernières années de sa vie. Ainsi, les documents de famille qu'avait ce père sont tout simplement restés chez elles. Elles sont les filles aînées d'une fratrie de 5 enfants et ont trois frères cadets. Ce sont donc ici des filles aînées qui sont dépositaires de l'exemplaire du père et ceci parce qu'elles ont vécu dans le même lieu que celui-ci. Il n'y a pas eu de déménagement, comme cela a été le cas pour les autres informateurs, car l'appartement leur a été légué. Les papiers sont restés où ils étaient, *“ dans le même tiroir que du temps de leur père ”*. Ils n'ont fait l'objet d'aucun partage. Le rang d'aîné de nos informatrices a-t-il joué dans le fait de laisser l'ensemble des documents de famille en l'état, chez elles ?

Leur père était le seul garçon d'une fratrie de 5 ; Les sœurs de leur père ne devaient pas avoir eu d'exemplaires puisque les copies anciennes n'avaient été remises qu'aux seuls frères et sœurs de l'auteur, c'est-à-dire pour elles, à leur grand-père. Elles ont appris l'existence du recueil lorsqu'elles étaient jeunes filles, *“ sans doute peu de temps après qu'il ait été écrit ”*. Ainsi, le recueil avait-il circulé du frère de l'auteur à son seul fils, puis vers les 2 filles aînées de ce dernier ayant partagé le même appartement que lui.

Un petit-neveu (fils d'une nièce de l'auteur) avait aussi une copie ancienne. Il est le second fils d'une fratrie de 3 enfants et clerc de notaire à Roanne. Il a reçu ce récit de sa mère. Celle-ci avait bien un frère avant elle, mais il était déjà décédé au moment du partage ayant suivi le décès de leur père. On ne sait pas comment cette mère a acquis le récit. Pourquoi était-ce ce second fils qui l'avait ? Était-ce sa profession de notaire qui avait canalisé le recueil ancien vers lui ? S'occupait-il des affaires de la famille ?

Maintenant, étudions le parcours de ce récit mais acquis par l'usage de la photocopie. Par exemple, un petit-neveu de l'auteur, lui, a photocopie le récit *“ il y a 4 ou 5 ans ”* – soit une cinquantaine d'année après – à partir d'un exemplaire prêté par l'une de ses cousines issues de germaine. C'est ainsi que notre informateur a découvert l'histoire de sa lignée maternelle. Il est le dernier de 6 enfants et le second garçon, et aucun de ses aînés n'avait jamais eu ce récit en main. Il ne savait pas, avant notre enquête, où se trouvait l'exemplaire qu'avait dû recevoir sa grand-mère maternelle, sœur plus âgée de l'auteur. Sa mère était restée la seule enfant sur 4, arrivée à l'âge adulte et aurait donc dû en avoir un ! Il pensait que l'original se trouvait chez une cousine de celle-ci toujours en vie, mais il ne savait pas laquelle. Il a proposé à son frère aîné de photocopier l'exemplaire. Il l'a fait mais celui-ci lui a répondu : *“ mais qu'est-ce que tu veux que j'en fasse ? ”*.

Pourquoi dans sa fratrie, un deuxième garçon, le dernier de la famille, a-t-il fait, le premier, connaissance de ce récit ? Notre informateur a la caractéristique d'avoir vécu dans l'appartement jouxtant celui de ses parents, puis à leur décès, dans le même appartement, où il vit encore aujourd'hui avec son épouse. Son aîné et sa sœur vivent

dans le même immeuble que lui ; le fait qu'il ait été le plus proche dans l'espace (une porte reliait les deux appartements, de l'intérieur) et ait repris l'appartement après, fait-il la différence avec sa fratrie ? Nous avons déjà constaté la relation entre la vie dans les espaces partagés et hérités des parents et la propension à être dépositaire de récits généalogiques.

La cousine qui a remis à notre informateur le récit est une petite-nièce de l'auteur, et plus exactement la fille d'une de ses nièces. Elle avait elle-même le récit parce qu'elle avait fait des photocopies d'une copie ancienne appartenant au cousin clerc de notaire dont nous avons parlé ci-dessus. Elle habite à Lyon 1^{er} et est la 4^e enfant d'une fratrie de 8. Elle a un frère aîné : pourquoi n'est-ce pas ce frère qui s'est préoccupé d'acquérir le récit ? Elle nous dit que sa mère ne leur parlait pas beaucoup de son histoire : “ *un truc très triste, je ne sais rien* ”.

Conclusion

Peut-on esquisser une hypothèse ? Tout d'abord, en ce qui concerne les récits dont les enfants des auteurs ont été dépositaires et dont les supports sont des originaux ou des copies anciennes ou des anciennes éditions, on les retrouve plutôt chez leurs fils : des fils uniques ou derniers survivants avec postérité. Pour la génération suivante, ils sont parvenus indifféremment chez des fils ou filles, aînés ou seconds. Ce qui semble le critère pertinent, c'est que tous les dépositaires observés ont la caractéristique d'avoir vécu dans une très grande proximité de leurs parents ou dans leur maison³⁴³. Vivre dans le lieu où a habité son parent ou à proximité semble influencer sur la canalisation des récits généalogiques et des documents de famille. Enfin le fait que le récit relate l'histoire d'une lignée maternelle n'empêche pas d'acquérir le récit : le port du nom de l'auteur n'est pas systématiquement un frein à l'appropriation des recueils.

Vers qui vont aller ces derniers à la quatrième génération ? Plusieurs dépositaires n'ont pas d'enfants. Vont-ils circuler jusqu'à un frère ou une sœur survivants après leur décès, puis être transmis à l'un de leurs enfants, selon les lois appliquées aux deux générations précédentes ? En sera-t-il de même pour les informateurs ayant des enfants ? S'ils décèdent avant l'un de leurs frères, les papiers vont-ils rester dans leur lignée ou être remis à l'un de ceux de leur génération qui sera encore en vie, et en conséquence être transmis à la descendance de celui-ci ? Les trajectoires ainsi comprises, la position d'aîné ne donne pas de gage de propriété des recueils et des papiers de famille. Pour les trajectoires de récits concernant les éditions posthumes ou qui se transmettent par photocopies, on remarque aussi l'effet de la proximité de l'habitat des parents ou des collatéraux avec, en sus, la profession – notaire – qui, on le sait dans le milieu, invite à prendre en charge les affaires de la famille.

Ainsi, il n'y a pas de dévolution des récits généalogiques : ils ne s'héritent pas, ils se présentent à vous et vous saisissez l'occasion de les accueillir, parce que les lieux que vous habitez ou que vous fréquentez les conservent ou les attirent comme naturellement. En effet, les descendants sont des *dépositaires* ; c'est bien le mot – dépositaire – car c'est

343

. L'interrogation reste pour le prêtre. Certes, il se rendait très régulièrement chez ses parents et se trouvait un aîné. Ma sœur vivait aussi dans la même maison que ceux-ci.

le lieu qui compte, le lieu dans lequel le récit a été *déposé*.

Troisième partie : l'intentionnalité des discours généalogiques bourgeois

Les hypothèses que nous avons avancées jusqu'ici ont permis de mieux approcher les contextes et le statut des récits généalogiques de la bourgeoisie, l'identité de leurs auteurs et leurs pratiques. Mais de nombreuses questions restent encore posées. Nous devons mettre à l'épreuve, maintenant, les contenus de nos récits pour y répondre. Nous allons donc déplacer notre perspective sur ces contenus et les analyser à la fois comme expression d'un genre et comme expression créatrice. En effet, le genre n'identifie jamais totalement un texte. Il identifie “ *tout au plus un acte communicationnel global ou une forme fermée* ”³⁴⁴. Nous souhaitons considérer nos récits comme des *réalités sémiotiques* complexes et pluridimensionnelles³⁴⁵, car un énoncé n'est jamais “ *le simple reflet ou l'expression de quelque chose d'existant avant lui, donné et tout prêt. Il crée toujours quelque chose qui n'a jamais été auparavant, qui est absolument nouveau et qui est non réitérable (même si) cette chose n'est jamais créée qu'à partir d'une chose donnée* ”³⁴⁶. Nous instruirons notre analyse compte tenu de ces réalités. Nous chercherons dans nos récits leur fonction dialogique car, formant un genre, ils font entendre, ensemble, la voix de nos auteurs mais avec elle, celle de leurs ascendants et celle de leurs lecteurs – leurs descendants – toutes, produisant celle de leur milieu

³⁴⁴ . SCHAEFFER Jean-Marie (1979), *opus cit.*, p. 130.

³⁴⁵ . SCHAEFFER Jean-Marie (1979), *ibid.*, p. 80.

d'appartenance commun. Nous pourrions ainsi traduire les représentations que ce milieu attend de ses membres.

Notre analyse visera à mettre en lumière *l'intentionnalité* des discours de nos récits, c'est-à-dire la *visée du monde* grâce à laquelle leurs auteurs ont construit ceux-ci en tant qu'objets, tout en s'étant construits eux-mêmes³⁴⁷. Nous avons déjà défini les intentions de nos auteurs. Mais l'intentionnalité subsume les intentions. En effet, ni les motivations à l'origine d'une énonciation ni les finalités de celle-ci ne se résument aux déclarations de son auteur. Avec la recherche de l'intentionnalité, nous souhaitons puiser au-delà de la volonté et de la conscience de l'acte à accomplir.

Nous montrerons que l'intentionnalité des discours de nos récits est de répondre aux enjeux identitaires de familles appartenant à un milieu stable. Nous constaterons, en effet, qu'ils forgent des *dispositifs symboliques*, au sens de Claude Lévi-Strauss, créateurs d'univers pluridimensionnels visant à construire avec le langage un ordre alliant le singulier et le collectif en appliquant ses lois aux divers contenus de l'expérience accumulée³⁴⁸. Nous verrons les modèles métaphorisés à partir desquels ils délivrent les messages qui conviennent à leurs narrateurs et au milieu social dans lequel ceux-ci sont intégrés. Nous observerons comment, tels des récits mythiques, ils instruisent des contradictions dans les valeurs des familles et cherchent à infléchir les savoirs que celles-ci ont sur elles pour inaugurer de nouvelles traditions nécessaires à la continuité de leur identité.

Nous entendrons par tradition la définition qu'en donne Platon, comme nous l'avons déjà indiquée en introduction, c'est-à-dire comme un ensemble de connaissances encore invisibles aux yeux de la descendance, destiné à être transmis et cherchant à déposer des vérités que ne saurait découvrir la réflexion individuelle. En effet, explique Socrate, la tradition vise une vérité qu'un seul individu ne peut trouver tout seul, c'est pourquoi, elle est une opinion à considérer³⁴⁹. Une fois écrit, son discours est capable de porter "*une semence qui donnera naissance en d'autres âmes à d'autres discours, lesquels assureront à la semence toujours renouvelée l'immortalité, et rendront ses dépositaires aussi heureux qu'on peut l'être sur terre*"³⁵⁰. Nous remarquerons que nos récits se veulent opératoires sur leurs destinataires et étudierons les procédures énonciatives qui le permettent.

Nous montrerons que les narrateurs empruntent aux méthodes de l'histoire et de la

³⁴⁶ . Mikhaïl BAKHTINE indique après des exemples ce qu'il entend par chose donnée : "la langue, le fait réel observé, le sentiment éprouvé, le sujet parlant lui-même, ce qui se trouvait déjà dans sa conception du monde, etc.". Voir TODOROV Tzevetan (1981), *Mikhaïl Bakhtine : le Principe dialogique, suivi de Ecrits du Cercle de Bakhtine*, p. 80. T. Todorov cite ici M. Bakhtine (30, 299).

³⁴⁷ . GREIMAS Algirdas Julien et COURTES Joseph (1979), *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, p. 127.

³⁴⁸ . LEVI-STRAUSS Claude, (1971), *L'homme nu*, p. 577.

³⁴⁹ . PLATON (Ÿ 428-346), *opus cit.*, 274 c, p. 164

³⁵⁰ . PLATON (Ÿ 428-346), *ibid.*, 276 a - 277 b, p. 166-168.

généalogie pour reconstituer les bases de leur identité familiale ébranlée par des contradictions. Nous verrons qu'ils attendent de leurs sources historiques la garantie d'une authenticité des informations qu'ils présentent et en conséquence leur validation par leurs lecteurs. Mais, on sait, par la déclaration de leurs intentions, qu'ils n'ont pas pour visée de concevoir une œuvre historique : leur souci, c'est l'historicité. Nous mettrons en évidence les procédures qu'ils empruntent pour produire consistance, forme et légitimité aux renseignements épars retenus sur leurs pères, dans leurs souvenirs, dans ceux des témoins ou dans les archives, pour en faire une mémoire transmissible à leur descendance. Mais nous repérerons que ces procédures ne suffisent pas à légitimer leur filiation à leurs yeux.

En effet, comme les historiens le font aussi, ils ont besoin de la généalogie pour faire valoir l'authenticité de leur filiation. L'histoire sert la véracité des faits et la généalogie celle de la filiation. Nous verrons que, dans nos récits, la généalogie est l'armature, pas l'histoire. C'est la filiation qui est l'objectif et non la reconstitution des faits passés, même si celle-ci est nécessaire pour l'authentifier. L'enjeu est le lien. Nos récits désignent tous le lien qui relie chaque membre de la famille à une même armature – la lignée – et qui crée une appartenance commune à un groupe : la mémoire du passé est la mémoire collective de la lignée et donc du groupe d'appartenance de la descendance. Ils visent moins l'exactitude des faits – l'histoire rejoignant ainsi les formes du *bricolage* – que la production d'une identité constituée comme *naturelle*³⁵¹.

Ainsi, dans un premier chapitre, nous inviterons à voir que nos auteurs instruisent leurs lecteurs sur la structure identitaire de leurs paternels, à cause d'un discrédit confus portant sur elle, à l'heure de l'écriture. Cette instruction est organisée sous la forme d'un mythe des origines. En effet, le rôle du mythe³⁵² est de résoudre des incompatibilités en les mettant en scène et en indiquant le *médiateur* à suivre pour retrouver un nouvel équilibre. Dans ce chapitre, nous exposerons les incompatibilités perçues par nos auteurs, les enjeux à leurs origines et les retentissements que ceux-ci ont eus dans leur histoire propre et qu'ils craignent de voir se poursuivre dans leur descendance. Dans un second chapitre, nous montrerons que les auteurs orientent leurs lecteurs vers de nouveaux mythes, en leur proposant d'autres perspectives sur leurs origines identitaires. Nous mettrons en lumière les preuves qu'ils amènent, à partir de leurs ancêtres ruraux, pour concilier les contradictions et restaurer la stabilité de leur structure identitaire. Puis, dans un troisième chapitre, nous verrons comment ils sortent de l'anonymat les mérites, les modes de vie et les valeurs structurelles de leurs paternels lyonnais, pour apporter la preuve du crédit de leur famille dans leur cité ; nous examinerons la place spécifique de leurs ascendants enracineurs et les modèles de référence identitaire proposés. Enfin, dans un quatrième chapitre, nous constaterons qu'ils mettent en évidence leurs devoirs de mémoire et dettes, et créent une relation transférentielle, au sens de l'anthropologie psychanalytique, entre eux et leurs descendants, grâce au mode testamentaire de leur écriture, pour s'attacher des héritiers de la nouvelle *tradition*. Nous décrivons les procédures *énonciatives* qui visent à solliciter une adhésion de leurs lecteurs à leurs

³⁵¹ . BARTHES Roland (1957), *Mythologies*, p. 215.

³⁵² . LEVI-STRAUSS Claude, (1958), *opus cit.*, p. 258.

attentes et à leurs savoirs, et une affiliation à leurs ancêtres communs véhiculant le modèle identitaire qu'ils souhaitent.

Pour définir l'intentionnalité de nos récits, nous nous sommes appuyée sur les procédures d'analyse de contenu issues de la sémiotique greimassienne. Nous démontrerons nos hypothèses en nous soutenant plus particulièrement de quatre règles méthodologiques. Nous les avons mises à l'épreuve dans tous nos récits, mais nous n'en indiquerons leurs caractères techniques que sur des traits précis nécessitant une explication à cause de la complexité de la représentation analysée³⁵³.

Premièrement, nous observerons les écarts entre :

- d'une part la première phase de chaque récit - la *manipulation* - et la dernière phase - la *sanction* - et
- d'autre part, entre la *structure actantielle* et la *structure actorielle* de chaque texte³⁵⁴, pour dégager les *transformations* de perspectives que les auteurs³⁵⁵ ont sur leur famille, au fur et à mesure que se déroule chaque récit, et qu'ils proposent à leurs lecteurs d'avoir. Nous mettrons en lumière les principaux *acteurs* des six récits de notre corpus de référence³⁵⁶ dans la visée de faire valoir leurs fonctions et leurs histoires dans leurs cadres spatio-temporels respectifs.

Deuxièmement, nous avons puisé, dans les *parcours figuratifs*³⁵⁷ des textes, les repères qui révèlent l'évolution des comportements des familles à travers les générations et les transformations des narrateurs, à l'égard de leurs objets de valeurs et des personnes auxquelles ils sont liés. Nous montrerons aussi, à l'aide de ces parcours, que nos récits³⁵³ offrent plusieurs niveaux de lecture dans l'objectif de résoudre des contradictions. . Nous mentionnons l'analyse en note de bas de page pour ne pas alourdir le texte.

Troisièmement, nous avons considéré les *structures énonciatives* de nos textes, c'est-à-dire exploité les procédures³⁵⁸ dont l'énonciation fait subtilement usage pour laisser entendre les attentes qu'elle a sur l'orientation identitaire à concevoir pour la famille. Nous nous rappellerons que selon Algirdas Julien Greimas, le sujet énonciateur du récit principal du texte transforme entre la phase de manipulation et la phase de sanction, et qu'en même temps, il souhaite de concevoir l'histoire se transformer aussi. Pour ce qui concerne le second écart à analyser, nous verrons comment les *acteurs* évoluent en observant quels rôles (d'*actants*), l'énonciation leur donne, selon les procès dans lesquels ils sont inclus.

Quatrièmement, nous avons pris en compte les *stratégies* que les auteurs déploient pour emporter l'adhésion et la confiance de leurs lecteurs. En effet, même s'ils ont la volonté explicite de voir ceux-ci se référer à leur récit, ils ne croient pas pour autant à une adhésion immédiate à leurs attentes. Nous repérerons les représentations communes par lesquelles narrateurs et destinataires trouvent les liens qui leur permettent de se faire³⁵⁶ . Nous ajouterons en conclusion de chaque chapitre, les résultats des analyses du contenu de deux autres récits de façon à bénéficier toujours de données relevées dans 8 récits sur 11, mais à ne pas trop submerger la mémoire du lecteur. Ces deux autres récits seront chaque fois l'objet d'un choix élaboré à partir de la pertinence de l'objet du chapitre.

³⁵⁷ . On entendra par *parcours figuratif* "un enchaînement isotope de figures, corrélatif à un thème donné". Cet enchaînement, fondé sur l'association des figures – propre à un univers culturel déterminé –, est en partie libre, en partie contraint, dans la mesure où, une première figure étant posée, elle n'en appelle que certaines, à l'exclusion des autres.

³⁵⁸ . Il s'agit de l'analyse du dispositif de l'énonciation dans l'énoncé : soit dégager les rapports de l'énonciation aux sujets et objets sémiotiques avec lesquels celle-ci crée la visée du monde dans laquelle elle se met et met le lecteur.

confiance mutuellement³⁵⁹ .

La démonstration exige de mettre en évidence une phase descriptive, pour chaque étape du procès narratif de chacun des six récits de notre corpus de référence. Nous y exposerons les enjeux véhiculés tels qu'ils ont été énoncés par les narrateurs. Pour ce faire, nous les présenterons nous-même, récit après récit, et citerons à l'appui les principaux termes sous lesquels nous les avons trouvés exprimés³⁶⁰ . Chaque phase descriptive fera l'objet d'une conclusion interprétative et chacune de ces conclusions profitera, du fait de la méthode, des précédentes pour découvrir de plus en plus précisément la complexité et la pertinence du message instruit derrière la trame de l'histoire de ces familles.

1 – La production des mythes familiaux

L'intentionnalité des discours des narrateurs est de mettre à jour les valeurs identitaires originaires de leurs milieux familiaux et les incompatibilités qu'elles ont avec les contextes sociaux de leur époque. Nous allons voir que chacun des récits est agencé de telle manière que l'on y voit le passé familial comme un *mythe des commencements*. La trame narrative, l'armature généalogique et les fonctions attribuées aux ascendants se rejoignent pour instruire l'intelligibilité de ces enjeux identitaires en les mettant en scène en de véritables drames familiaux. Nous comprendrons que les narrateurs invitent leurs lecteurs à réagir à un discrédit encore mal défini qu'ils ont perçu avoir touché leur lignée paternelle.

Nous observerons, tout d'abord, que plusieurs de nos narrateurs situent les frontières qu'ils voient entre la famille de leurs attentes et “ *le reste du monde* ”. Puis, nous constaterons qu'ils présentent les valeurs originaires ayant octroyé leur identité à leur famille. Et enfin, nous montrerons qu'ils désignent des incompatibilités entre ces valeurs et celles des contextes sociaux et familiaux dans lesquels ils se trouvent à l'heure de l'écriture, et les drames qui en ont été les conséquences.

1 – 1. Le mythe de *la famille*

Au commencement des recueils³⁶¹ et seulement au commencement, plusieurs narrateurs signifient leur attachement à *la famille*. Ce terme – *la famille* – apparaît avant même que ne débute l'histoire familiale proprement dite : on le trouve sur la couverture, dans

³⁵⁹ . Nous mettrons donc à l'étude la *structure persuasive* de nos récits et le *contrat fiduciaire* qui lie les énonciateurs et les énonciataires de chacun de ceux-ci. Nous relèverons les *performances persuasives* des premiers et les *compétences épistémiques* des seconds, A. J. Greimas donnant à ces derniers un rôle d'acteur dans l'énonciation.

³⁶⁰ . Le lecteur peut avoir l'impression d'une redondance entre la présentation des enjeux et les citations, mais nous avons voulu rassembler en un même espace l'analyse et l'exemple, souhaitant servir en même temps d'une part, l'accompagnement du lecteur par une énonciation cohérente de la progression logique de l'analyse et d'autre part, l'illustration porteuse de la preuve.

l'adresse, dans l'introduction ou en exergue. Nous allons définir ce mythe qu'est *la famille* pour ces narrateurs et décrire les représentations avec lesquelles ils souhaitent qu'on *la* considère.

Sur 11 narrateurs, 6 ont exprimé explicitement leur attachement à *la famille* dans notre corpus de récits : ce peut être par une simple exergue mais aussi par une longue réflexion. A quelle famille ces narrateurs montrent-ils tant d'attachement au commencement de leur recueil ? Les représentations de chacun aboutissent-elles à un consensus de telle manière que l'on pourrait voir se dessiner un modèle de famille désirable dans le milieu de bourgeoisie ancienne ³⁶² ? Examinons notre corpus de référence. Nous trouvons 4 narrateurs s'étant situés ainsi.

- *Récit 1* : C'est dans l'adresse à ses enfants et longuement que le narrateur évoque *la famille* de ses souhaits. Son estime va aux familles où *le culte des souvenirs* se maintient.

“C'est pour vous, mes chers enfants, que j'écris cette histoire de notre famille. Je le fais d'abord, parce que j'estime que les familles, où se maintient le culte des souvenirs, y puisent cet esprit de tradition qui les rend saines et vigoureuses ; et quel meilleur moyen d'entretenir ce culte que celui de fixer à un certain moment pour les générations à venir les traits principaux des générations disparues ? De plus, lorsqu'on peut dans la chaîne des aïeux remonter plusieurs siècles en arrière, la claire notion qui en résulte d'un enracinement profond dans notre vieux sol national y ajoute un élément de stabilité et de confiance, très propre à surexciter des énergies bienfaisantes”. “Enfin, si la vie des ancêtres ne nous apporte pas des exemples de piété, de travail et d'honneur, ne sera-ce pas pour leurs descendants un puissant adjuvant à recevoir, pour le transmettre à leur tour à leurs enfants, un héritage aussi précieux, assuré de la prospérité des familles : generatio rectorum benedicetur ?” (I/3).

Ainsi, pour le narrateur, en début de récit, la famille est un lieu dans lequel on peut ou non pratiquer un culte aux souvenirs. Pour lui, *les familles* dans lesquelles on le pratique, assurent leur continuité. En effet, en fixant “ *pour les générations à venir les traits principaux des générations disparues* ”, des bienfaits en chaîne surgissent, véritables gages de continuité.

Ces bienfaits sont les suivants :

- d'abord, la *santé* et la *vigueur* car les familles peuvent puiser dans les souvenirs, *l'esprit de tradition* ;
- puis, la *stabilité* et la *confiance* grâce auxquelles les familles trouveront *des énergies productrices* elles-mêmes de bienfaits. Ces deux qualités appartiennent à ceux qui

³⁶¹ . En termes sémiotiques, nous dirions que pour le commencement des recueils, nous trouvons cette signification dans *la phase de manipulation* et sinon, de toute façon dans la figure centrale du parcours figuratif de tous les textes : la figure de *la famille*.

³⁶² . Dans *la mise en discours* des récits, la famille est un acteur collectif qui évolue au fur et à mesure du déroulement de chaque programme narratif. Au commencement de ces récits, l'acteur n'est associé à aucun patronyme. Ce qui se modifiera après définitivement.

peuvent remonter plusieurs siècles en arrière la chaîne des aïeux, car ils reçoivent une impression *d'enracinement profond* dans le *vieux sol national*.

- et enfin, lorsque la vie des ancêtres apporte “des exemples de piété, de travail et d'honneur”, un *héritage précieux et assuré de la prospérité*.

Ainsi, pour ce narrateur, *la famille* est un acteur collectif ordonné comme un espace ouvert au temps puisqu'on peut y remonter dans le passé et pronostiquer son avenir. Elle est localisable puisqu'on peut la repérer par la profondeur de ses racines, est partageable puisqu'elle peut appartenir à plusieurs individus, est un lieu cultuel dédié aux souvenirs familiaux et enfin est mémorisable, car on peut en fixer les traits principaux.

- *Récit 2* : Dans ce récit, le narrateur témoigne de la conception qu'il a de *la famille* dans son adresse. Il le fait en même temps qu'il indique les raisons qui l'ont amené à écrire sur la sienne.

“Je me propose de consigner ici les quelques renseignements que je possède sur nos ancêtres Collas et Conavis et certains de mes souvenirs personnels sur nos parents plus proches (...). Je désire seulement les transmettre à mes enfants et petits-enfants pour leur faire connaître mieux encore la famille. Je ne possède malheureusement que peu de renseignements sur les ancêtres. (...) Je considère cette transmission comme devant faire partie du culte dû par tous à la famille et comme un témoignage particulier de la vénération que je garde pour chacun de ceux qui ont fait partie de la nôtre “ (1/1).

Ainsi, pour ce narrateur, au début du récit, *la famille* est aussi un acteur collectif défini comme un ensemble que l'on peut s'appropriier, et partageable puisque chacun en est une *partie*. Il est aussi l'objet d'un *devoir cultuel*³⁶³.

- *Récit 3* : Dans ce récit, il n'y a pas exactement de réflexion sur *la famille* ni de souhait la concernant. Il y a la question de sa différence avec *la race*. La famille est l'attribut de la bourgeoisie et la race celui de l'aristocratie.

“Les armoiries de notre famille sont : 'd'argent au chevron de gueules, accompagné de trois glands et trois olives de sinople, un gland et une olive couplés et liés de gueules' (...). Sommes-nous de même race, ou est-ce notre famille qui a repris ces armoiries en les modifiant légèrement ?” (1/9).

Pour le narrateur, famille et race sont distinctes. La race est un attribut d'appartenance lignager, la famille un attribut encore indéfini mais qui est un acteur collectif et comme pour les narrateurs précédents, aussi un objet d'appropriation et de partage (1/8)³⁶⁴.

- *Récit 6* : Sur la couverture du recueil, une exergue reprend un énoncé des notes de

³⁶³ . Dans cette fin d'adresse, *le partiel* est une figure récurrente. Nous la trouvons lorsque le narrateur déclare que la transmission doit *faire partie* d'un culte et, dans le même énoncé, pour évoquer que la famille est composée de plusieurs *parties* qui sont les membres de la famille du narrateur. La famille est un tout divisible, un tout composite, mais un tout quand même. En fin du recueil, on verra que la figure représentée comme “ceux qui font *partie* de la nôtre” laissera place à un autre : “ceux qui nous ont précédés dans la vie” (105/32) ; les membres de *la famille*, dans cet énoncé, ne sont plus des *parties* d'un tout – une entité *famille* – mais sont pris en compte comme des personnes qui *précèdent* dans *la vie*.

l'ascendant enracineur de la famille : "que la famille soit un faisceau". La famille est ainsi définie métaphoriquement comme un acteur collectif composé de personnes différentes mais pouvant transmettre ensemble une lumière.

Conclusion

Donc, au commencement de ces récits, 4 des narrateurs de notre corpus de référence se trouvent attachés à une famille définie comme une entité mais composite. Il en est de même pour 2 autres narrateurs de notre corpus ayant, aussi, dit leur attachement à la famille. On peut ainsi observer un narrateur qui voit la famille – celle des *grandes familles* – comme un ensemble d'êtres que l'on ne peut pas *détacher de ses ancêtres*, comme *un arbre qui ne peut croître coupé de ses racines*. La *tradition* est le *trait d'union entre son passé et son présent ou son avenir proche*. On peut aussi en présenter un autre qui la considère d'abord comme une *filiation* : un lieu de *perpétuité*, par la *transmissibilité du nom et du sang*, mais aussi par "*l'hérédité des traditions et le culte de ce qui n'est plus* " ; les relations qui s'y tissent sont celles de fils portant de l'affection aux *souvenirs* qu'elle possède.

Pour chacun d'eux, la famille est, ainsi, *une* mais divisible en parts. Elle a son unité propre mais est composée de parties qui sont les membres lui étant attachés, véritables parts d'elle-même. Le lien qu'elle a avec ses membres est un lien d'appartenance réciproque : elle est objet de possession et en même temps possède. Cette entité occupe un espace puisqu'elle a un dehors et un dedans, mais les individus qui la composent peuvent être dehors et dedans à la fois. Elle n'est pas inscrite dans la chronologie du temps, même si elle peut traverser le temps et être traversée par lui et, avoir des générations. Les autres attributs diffèrent selon les narrateurs. Les métaphores sont nombreuses.

Avec de tels traits, les narrateurs donnent à *la famille* de leurs souhaits une représentation mythique, au sens de Roland Barthes, c'est-à-dire que leur énonciation introduit leurs lecteurs dans un univers construit sans limites définies, car toujours extensibles dans l'espace et dans le temps et appelant à l'infini. Ils font des membres d'une famille des parties divisibles en nombre potentiellement illimité, mais indétachables du tout que celles-ci composent et servent ainsi d'abord à délimiter les contours du groupe avant ceux des individus. Ils élèvent le premier au-dessus des seconds en le glorifiant et en exigeant de ceux-ci qu'ils en fassent un objet sacré ou au moins hors du commun.

Le signifiant *famille* renvoie donc à un groupe d'appartenance mais non délimité par des frontières. En effet, il n'évoque ni temps, ni lieu, ni patronyme, ni même la famille des narrateurs. Cependant, il définit une structure autonome opératoire bienfaisante prête à offrir son cadre et ses règles pour accueillir tous les membres qui voudraient bien se considérer comme lui appartenant. Il la fait traverser le temps et l'espace sans être altérée ni par l'un ni par l'autre. Cette famille est-elle la représentation de l'idéal familial attendu dans le milieu bourgeois ? Est-elle le fruit des attentes imaginaires de certains narrateurs

³⁶⁴ . Le sujet de l'énonciation (*nous*) est, dans ces premiers énoncés, tenu séparé des attributs en question (*race* ou *famille* ?) pour mieux suggérer que l'auteur ne dit rien de définitif sur leur appartenance à l'une ou à l'autre.

plus que d'autres, dans la mesure où seulement certains récits lui donnent une attention particulière ? Sa présence ne paraît pas dépendre d'une catégorie spécifique de la bourgeoisie.

Quoi qu'il en soit, “ *la sémiologie nous a appris que le mythe a pour charge de fonder une intention historique en nature, une contingence en éternité* ³⁶⁵ “. En effet, dit Roland Barthes, le mythe prive l'objet dont il parle de toute histoire ; en lui, celle-ci s'évapore et laisse place à la jouissance sans se demander d'où vient ce bel objet ³⁶⁶ . Ainsi, les récits généalogiques de ces narrateurs ont pour intentionnalité de transformer les représentations de leurs lecteurs sur leur famille en des représentations *naturelles*. Au moment où ils vont fixer l'histoire de la famille, ils privent paradoxalement le concept même de famille de sa propre histoire sociologique et le *déforment* pour lui octroyer une valeur d'éternité ³⁶⁷ .

Mais, à cette entité mythique qu'est *la famille*, nos narrateurs n'y feront plus allusion au-delà de la couverture, de l'adresse ou de l'introduction. En effet, le terme n'apparaîtra plus que comme un déterminant ou comme un qualificatif, toujours subordonné à un autre terme. Il sera, dès les premiers mots de la narration historique, attaché à des patronymes, à des origines, à des chefs, à des pères, à des histoires, à des papiers, à des souvenirs, à des liens, à des propriétés, à des tableaux, etc.

1 – 2. Le mythe des commencements de la famille

Dans le début de chaque récit, les narrateurs mettent en scène la vie de leurs familles sous les traits d'un paradis. Ils présentent les ressources inépuisables qui leur ont procuré leurs valeurs identitaires. Mais l'histoire continuant, ils témoignent d'un irréparable qui est advenu – un événement fatal – par lequel ces ressources se sont taries. Ils exposent les retentissements en chaîne qui en ont été et en sont encore, à l'heure de l'écriture, les conséquences, elles aussi radicales.

1 – 2.1. Le temps de l'harmonie : le paradis

Nous allons voir que chacun des récits décrit un temps dans lequel la famille des narrateurs a vécu sans avoir besoin de se préoccuper de son avenir et dans lequel ses membres se confondaient avec elle et avec les ressources qui leur procuraient leur existence.

³⁶⁵ . BARTHES Roland (1957), *opus cit.*, p. 229.

³⁶⁶ . BARTHES Roland (1957), *ibid.*, p. 239.

³⁶⁷ . Pour comprendre ce mouvement de déformation, il faut rappeler que “le mythe dit une chose en parlant d'une autre”, comme le dit Jean François Gossiaux, mais d'ajouter que ce n'est pas pour autant qu'il cache quelque chose, car son signifié est manifeste. Il produit une réalité propre apparaissant comme indiscutable car il n'est pas perçu comme mythe. GOSSIAUX Jean François (1984), “Mythologie du nom de famille”, in *Dialogue*, 84, p. 33. Plus radicalement, explique Roland BARTHES, le mythe ne cache rien ni n'affiche rien : il déforme”. Sa fonction est plutôt de déformer que de faire disparaître. BARTHES Roland (1957), *opus cit.*, p. 215.

- *Récit 1* : Aux commencements, la famille du narrateur et ses membres étaient confondus avec la France de l'Ancien Régime.

Ces “fidèles sujets de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, et de Louis XVI vivant d'un travail honorable, dans le cadre de leurs libertés provinciales, communales et professionnelles, ont mené une existence paisible, sans inquiétude pour un avenir que nul danger extérieur ou intérieur ne menaçait” (III/9).

Les liens étaient si forts entre les membres de la famille du narrateur, que ceux-ci étaient la famille et la France à la fois. Il n'y avait pas d'individus ; il y avait des sujets qui croyaient ce que l'Ancien Régime croyait³⁶⁸. La famille était sans histoire. Son histoire était celle de ses suzerains³⁶⁹. Ses membres étaient attachés à la France et soumis à leur roi³⁷⁰ ; ils lui donnaient leur foi. Leur existence était prospère ; elle exprimait une sécurité générale³⁷¹. La liberté régnait. Les fils succédaient aux pères dans les mêmes charges ; le temps s'écoulait ; l'avenir semblait devoir poursuivre éternellement cet état de la vie.

“Vous y verrez une famille, de souche très probablement paysanne, s'élever dès le début du dix-septième siècle à la condition moyenne (...) C'est ainsi sans doute que Barthélemy Delérable était devenu, sous le règne de Louis XIII, notaire royal à Marcy-le-Loup (...). Vous verrez qu'il a paisiblement transmis à son fils et à son petit-fils, et cela pendant plus d'un siècle, une charge dont il n'était alors donné à personne de lui contester la propriété” (II/35).

Leur foi était double : *religieuse et monarchique*. Dieu et le Roi étaient l'objet d'une et même foi.

“Ces hommes d'Ancien Régime ainsi que les bonnes aïeules, leurs compagnes, ont ainsi traversé la vie solidement appuyés sur la double foi religieuse et monarchique “ (VI/1).

Après la Révolution, les descendants ont continué à avoir les mêmes *sentiments*³⁷². Le narrateur comme ses fils aînés, y sont restés attachés.

“A travers la Révolution, ces sentiments ont continué à être ceux de leurs

³⁶⁸ . Ces acteurs - sujets - ont comme attribut la *fidélité* ; ils sont attachés aux rois à qui ils portent leur crédit et leur foi.

³⁶⁹ . La figure des *Louis* est organisée en paradigme. Avec la chaîne de nombres contigus au même lexème, l'énonciation insiste sur la reproduction du même : les rois se succèdent à l'identique, identifiés et ordonnés seulement, chacun, par un numéro.

³⁷⁰ . C'est la figure de *sujet* qui indique ainsi cette soumission. En effet, l'énonciation donne à *l'acteur* – ascendants du narrateur – le rôle *actantiel* de sujet. Aux premiers temps de l'histoire familiale, les membres de la famille étaient donc des *sujets*, c'est-à-dire des individus *soumis* à d'autres. Le terme *sujet* vient du latin *subjacio* (*sub-jacio*) et signifie *soumettre*.

³⁷¹ . Une note en bas de page du narrateur (III/28) réfère le lecteur au commentaire du Cardinal de Bonald, sur ce sentiment de sécurité générale.

³⁷² . Nous devons remarquer que *la double foi* est devenue des *sentiments* après avoir traversé *la Révolution*. Une *transformation figurative* s'est effectuée à partir de la figure de la *foi*. La foi s'est métamorphosée en sentiments avec la Révolution et pourtant la dernière demeure dans la continuité de la première. Nous verrons l'implication de cette transformation.

descendants jusqu'à mon père, jusqu'à moi-même" (IV/3).

Mais avec la mort de ces fils aînés, les ancrages qui avaient tenu le narrateur vont être ébranlés.

- *Récit 2* : Aux commencements de l'histoire de la famille du narrateur de ce deuxième récit, la famille, leurs ascendants et leur propriété étaient confondus.

“Ainsi qu'il ressort du tableau généalogique n° 1 : La famille Collas est originaire de Boulieu (Ardèche). Nous y trouvons notre ancêtre Pierre Collas qui y est né en 1645 et qui s'y est marié avec une jeune fille du pays, Catherine Morin. Il y possédait une importante propriété dont il dirigeait l'exploitation. Cinq générations se sont succédées à Boulieu, dont quatre ont continué l'exploitation : 1 - Pierre Collas, 1^{er} du nom, né vers 1645, marié à Catherine Morin ; 2 - Mathieu Collas, 1^{er} du nom, né le 5 Juillet 1678, marié à Anne Blier ; 3 - Pierre Collas, 2^e du nom, né le 30 octobre 1709, marié à Marie-Jeanne Catala ; 4 - Mathieu Collas, 2^e du nom, né le 6 Juin 1733, marié à Anne Demichel. De chacune de ces quatre premières générations, nous ne connaissons que notre auteur direct, resté attaché à la propriété (et qui) se livrait à (son) exploitation” (3/2).

Ainsi, à ses commencements, la famille puisait ses ressources dans sa propriété et se réduisait à son *auteur direct*³⁷³. Cet auteur dirigeait l'exploitation, mais y était *attaché* et *livré* à l'image donc d'un esclave, la régissant et la conduisant mais en dépendant entièrement pour exister. Ainsi, les quatre ascendants des premiers temps représentés par leur auteur direct participaient d'une même entité et se succédaient les uns aux autres, chacun prenant la place du précédent sur le même espace³⁷⁴. Il n'y avait pas de différences entre eux ni d'identité singulière pour chacun. Mais, grâce à l'auteur direct, la famille connaissait ses origines. Cette connaissance lui venait exclusivement de son attachement à sa propriété. Aussi, si la propriété venait à disparaître, la mémoire de la famille subirait le même destin.

- *Récit 3* : Aux commencements de l'histoire de la famille du troisième narrateur, celle-ci était confondue avec “la très ancienne famille des Armand de Barry connue en Bretagne” et avec son blason.

“La très ancienne famille des Armand de Barry connue en Bretagne au XIII^e siècle puis en Anjou au XV^e, éteinte au XVIII^e siècle, portait les mêmes armes que nous, avec en sus, un chef chargé de trois étoiles. Sommes-nous de même race, ou est-ce notre famille qui a repris ces armoiries en les modifiant légèrement ?” (1/11).

En effet, on croyait, dans la famille, que les Armand de Barry³⁷⁵ et la famille étaient les

³⁷³ . Cette figure est pour le sémioticien et le mythologue un trait de la langue précieux : figure de l'unique et de l'engendrement du même.

³⁷⁴ . En effet, le discours est déployé sous une forme paradigmatique, ne laissant pas trace de filiation. Les ascendants se succèdent, simplement. Chacun occupe la même place que le précédent.

³⁷⁵ . Cette famille a compté des rois.

mêmes et que le blason des seconds avait été hérité des premiers, même s'il montrait une petite différence³⁷⁶. Donc, on voyait la famille pourvue d'une origine très ancienne et de haut rang. Avant que l'on sache que la lignée de ces Armand de Barry *s'était éteinte* au XVIII^e siècle, les Armand considéraient descendre de la *race* des Armand de Barry.

· *Récit 4* : Aux commencements de l'histoire de la famille du quatrième narrateur, celle-ci se confondait avec sa fortune immobilière et son *chef* qui avait su la conserver. En effet, au temps d'avant le partage de la fortune, il y avait un *chef* dans la famille : c'était la mère de François Félix Bétiny qui avait laissé, à sa mort, une fortune considérable à la famille. Tant qu'elle existait, la fortune existait et la famille aussi : toutes deux étaient son univers. Et elle vécut longtemps (97 ans).

“Scholastique Bonaventure dut jouer le rôle de chef de famille jusqu'à sa mort 12 ans plus tard ; cela ne lui fut pas contesté. Elle s'éteignit à l'âge de 97 ans, mais toujours munie de toutes ses facultés (...) (5/13).

Elle confondait sa vie avec celle de sa famille : ainsi, les naissances chez son fils et sa belle-fille sont annoncées comme les naissances de ses petits-enfants³⁷⁷. En effet, elle les éleva.

“Elle survécut longtemps à son mari. A la mort de celui-ci, elle avait déjà deux petits-enfants, Joséphine et Adrien ; ils furent suivis très vite d'une seconde petite fille Denise, née en Juillet 1852, puis ce fut en 1857, Bonaventure quatrième enfant de François Félix et de Marie Cortet.”(4/33)

A la mort de sa belle-fille, elle s'installe chez son fils et sa vie se *confond* avec celle de ce dernier.

“Les circonstances l'amènèrent rapidement à dépasser le rôle traditionnel de grand-mère auquel elle s'adonnait certainement. En Décembre 1862 en effet, Marie Cortet décéda brusquement d'une crise cardiaque et François Félix se trouva veuf avec quatre enfants dont seule Joséphine était établie, ayant épousé en Avril 1861 Jean-Pierre Baffin ; les trois autres avaient respectivement 12, 10, et 6 ans et Scholastique Bonaventure dut prendre en charge leur éducation. Elle vint s'installer chez son fils, 2 Place de la Bourse. A partir de ce moment sa vie se confond avec celle de la famille de son fils ; ce ne fut pas sans soucis, ses deux petits-fils ayant eu des accrocs de santé assez sérieux mais en définitive bien surmontés. Lorsque François Félix décéda en mai 1871, la tâche de Scholastique Bonaventure n'était toujours pas terminée bien qu'elle eut 85 ans. Adrien n'avait que 20 ans et les deux derniers étaient encore mineurs, Bonaventure ayant tout juste 15 ans” (5/1)

Enfin, elle influe sur le destin de la fortune avec les *conseils* qu'elle octroie à ses petits-enfants qui attendent ses *assentiments* sur la gestion du patrimoine immobilier et la succession de son fils : de son temps, la famille favorisait *l'indivision* de sa fortune, mais

³⁷⁶ . Les armoiries des Armand de Barry ont du *plus* par rapport à celles de la famille.

³⁷⁷ . En effet, c'est comme petits-enfants de Scholastique Bonaventure Pavois que ces acteurs *existent*. Leur *rôle actantiel* est toujours en relation avec l'acteur leur grand-mère, jamais à leurs parents. Seul, Bonaventure, et une fois dans le texte, se trouve *conjoint* en même temps à celle-ci et à ses père et mère (il sera prêtre Jésuite).

aussi celle de ses membres. En effet, ce n'est qu'une fois décédée et sa propre succession achevée que la succession de son fils fut reconsidérée et la liquidation des biens y afférant rendue possible.

“D'un commun accord les quatre héritiers décidèrent de ne pas donner suite aux attributions immobilières prévues par le testament et de 'recueillir tous les immeubles de la succession dans une indivision par portions égales'. L'acte ultérieur, en date du 16.12.1887, portant partage des immeubles situés à Ouroux, souligne que cette décision fut prise par les quatre héritiers, 'avec l'assentiment complet de leur grand-mère Bonaventure Bétiny-Pavois' ; celle-ci était alors âgé de 85 ans mais le fait que son assentiment ait été ainsi expressément souligné montre qu'elle était encore en mesure de donner un avis autorisé (...) Cette indivision subsista jusqu'en 1887, époque avant laquelle la situation familiale avait suffisamment évolué pour que la liquidation définitive de la succession puisse être envisagée. (...) Enfin la grand-mère Scholastique-Bonaventure étant décédée en Avril 1883, l'ouverture de sa succession avait sans doute apporté des éléments d'appréciation nouveaux tandis que sa disparition ne pouvait que relâcher les liens existant entre les quatre frères et sœurs” (p. 8-9).

Mais avant que la vie de Scholastique Bonaventure ne se confondît avec celle de ses descendants, elle se confondait déjà avec celle de ses parents. En effet, cette dernière était destinée depuis sa naissance à accomplir leur ambition³⁷⁸ et son éducation la prépara tout naturellement à l'élévation de sa famille³⁷⁹. On lui choisit des parrain et marraine d'exception³⁸⁰ :

“Dès sa naissance, ses parents firent preuve d'ambition à son sujet en lui choisissant pour parrain Joseph Robin, docteur en théologie et doyen de l'église collégiale de Varambon, et comme marraine Scholastique Bonaventure de Laberrière de Challe, comtesse de Briort en Bugey (paroisse de Gouverdriat) ; ils n'hésitèrent pas à donner à leur fille les deux prénoms de Scholastique et Bonaventure certainement peu communs à l'époque en milieu rural” (2/16).

En conclusion, elle traversa le temps et les générations en occupant les places de sa belle-fille d'abord, puis de son fils, puis de ses petits-enfants. Avec sa mort, la fortune se divisa et les liens de la famille se relâchèrent.

³⁷⁸ . Ambition signifie lexicalement “le désir de quelque réussite d'ordre supérieur”. L'acteur pourvoyeur de montée sociale est ici collectif : les parents. L'objet de la *performance* est leur fille : elle ne sera qu'un déictique tant que dure le *procès narratif* de son identité ; ses prénoms et nom ne seront prononcés que relativement à l'objet d'ambition qu'elle est, que ce soit pour ses parents ou pour son mari. Mais avant tout, elle est l'objet de l'alliance qui a permis de faire monter socialement Claude Denis Bétiny (2/7). Sa vie n'a-t-elle pas été sacrifiée à l'ambition de ses parents d'abord, puis à l'ascension sociale de son mari et de sa descendance, passive d'abord, puis active dans le sacrifice ?

³⁷⁹ . Le *parcours figuratif* qui accompagne les *performances* de Scholastique Bonaventure montre bien cette *élévation* et cette préparation : à la fois *dépasser, prendre en charge, surmonter* mais aussi, *s'adonner, devoir, se confondre*, etc.

³⁸⁰ . La *performance* des parents est ici un *laisser faire/ un don* exceptionnel à leur fille. L'attitude de ceux-ci est, en effet, l'objet d'un commentaire de l'énonciation sur le mode passif : ils ont *suspendu* les us de leur époque qui étaient de donner les prénoms des parrain et marraine, devant leur rareté dans leur milieu. Ces parents sont ainsi considérés comme ayant engagé leur fille dans un destin *peu commun* et *identifié* à la parenté spirituelle qu'ils lui ont *choisie*.

- *Récit 5* : Aux commencements de l'histoire de la famille de ce narrateur, il y avait celle-ci qui se confondait avec *la terre* et les individus qui y ont habité. En effet, on trouvait tout dans la terre : l'amour de Dieu, de la famille réunie, de son prochain et de son petit domaine familial.
- *Récit 6* : Enfin, aux commencements de l'histoire de la famille de ce narrateur, celle-ci se confondait avec une *peuplade* dont les *êtres pouvaient être variés et bigarrés* mais partageaient les mêmes *droits du sang*.

Conclusion

Ainsi, aux commencements de chaque histoire familiale de nos récits, la famille est représentée comme vivant à partir de ressources qui l'ont générée. On peut aussi constater dans le reste de notre corpus d'autres sources génératives, comme pour une famille, la tradition ancestrale, et pour une autre une lignée immémoriale d'artistes. Ces ressources proviennent d'objets qui sont respectivement pour chacune :

- L'Ancien Régime
- La propriété
- L'origine aristocratique
- La fortune indivise
- La terre
- Les droits du sang

Dans les autres récits de notre corpus, on trouve par exemple pour l'un, la ressource du *travail* qui a fait la force et la richesse de la famille et pour un autre, celle de la *continuité des artistes* célèbres. Ce sont ces objets qui ont fait la famille. Entre eux et la famille, le lien est fusionnel et naturel. Il est évident. La famille a comme surgi de son objet et un cordon matriciel l'y rattache. Elle a été comme tirée de lui ³⁸¹, mais le mystère a recouvert le moment de son apparition. De lui vient l'existence. Il produit abondance, richesse, élévation, sécurité, prospérité, unité, etc. ³⁸². Avec lui, on ne s'inquiète pas de l'avenir et la famille est un lieu de jouissance infinie et de consommation sans peine.

L'objet a donc fait exister les ancêtres. Et, ce faisant, il a dans le même temps produit l'existence de *la famille*. Il a conçu le mode de vie de celle-ci dans sa dépendance et sa conservation en un éternel retour. Sans lui, *la famille* n'aurait pas été. Mais, ses membres se sont tenus hors de l'histoire. Le temps n'a rien introduit dans un tel mode de vie, sinon la répétition fidèle de ce qui a été, les générations se succédant diachroniquement, sans pour autant modifier leur rapport à l'objet et à son monde ³⁸³.

Ainsi, le commencement de l'histoire familiale de nos narrateurs est une époque

³⁸¹ . Nous reprenons là une figure mythique de la Bible. Nous disons *tirer* dans le sens d'extraire. L'opération d'extraction produit l'effet que l'objet d'extraction est à la fois une partie de l'objet d'où il a été tiré, et en même temps un tout défini hors de celui-ci.

³⁸² . Ces valeurs de l'époque des origines de la famille sont relevées à partir des *objets* circulant dans les *procès d'usage* et des *figures mises en parcours*.

mythique dans laquelle la famille a vécu un paradis, un temps rêvé au cours duquel l'abondance régnait sans question ni crainte pour l'avenir. Il témoigne d'un mode d'existence précis qui a défini le rapport de celle-ci au monde et dans le même temps l'identité fondatrice des membres qui en font partie.

Ces rapports de la famille au monde des commencements est comparable au rapport d'un nourrisson au monde, tel que l'anthropologie psychanalytique peut le décrire³⁸⁴ : la mère étant avec le nourrisson dans le même rapport que l'objet avec la famille. En effet, aux commencements des familles comme aux commencements de l'humain, les liens sont d'abord ceux qu'un sujet noue avec l'objet originaire et pas encore ceux qu'ils nouent avec les autres membres de sa famille ou de sa société. Ils sont matriciels.

On peut donc constater que les familles de la bourgeoisie inscrivent dans leur mémoire, avec leurs récits généalogiques, le récit de leurs origines, comme les pays, les peuples, les villes, etc. peuvent le faire. En effet, si elles veulent traverser le temps et l'espace, elles doivent se pourvoir de mythes pour résoudre les incompatibilités qu'elles peuvent rencontrer avec l'histoire et les générations à venir. Le maintien de leur identité dans le temps et dans l'espace les amène à devoir se considérer comme des structures. Elles ont besoin de la cohérence, de l'unité et de la validité provenant de la répétition non historique de la condition première de leur avènement. Elles doivent être productrices d'intelligibilité concernant les identités qui les définissent³⁸⁵. Nous allons voir quelles incompatibilités elles peuvent rencontrer.

En effet, les temps dorés, comme dans tout mythe, vont devoir engendrer leur crépuscule : la chute, la séparation, le paradis perdu. Les familles vont être privées de leur *agalma*³⁸⁶.

1 – 2.2. Le temps des épreuves : les contradictions

Après avoir représenté leurs familles telles qu'elles vivaient aux commencements de leur histoire, tous nos narrateurs font état d'un événement ayant provoqué la privation de l'objet qui avait défini les conditions de vie de leurs ancêtres.

1 – 2.2.1. LES CAUSES DES ÉPREUVES

³⁸³ . Pour Claude Lévi-Strauss, dit Marcel Henaff (1991), "le diachronique ne se confond pas avec la perspective historique. Il peut être une dimension interne à la structure : comme c'est le cas pour le rapport des générations dans le système de parenté ou encore dans le mouvement de la réciprocité pour les alliances à cycles très longs, ou les moments du récit mythique (...)", p. 237.

³⁸⁴ . Ce rapport du nourrisson au monde a été l'objet de nombreux travaux de Sigmund Freud : il s'agit de la *relation d'objet*. Celle-ci se construit entre le nourrisson et l'objet qu'est sa mère, objet unique, sans partage, indifférencié de lui et investi du fait de procurer toute satisfaction, durant les premiers mois de la vie. Elle n'est pas seulement la relation par laquelle le nourrisson constitue ses objets ; elle est aussi le rapport par lequel ceux-ci modèlent l'activité de ce dernier. Mélanie Klein donne, par son œuvre, une signification renforcée de cette relation, insistant sur le fait que les objets (des bons ou mauvais objets) – projetés, introjectés - exercent littéralement une action (rassurante, persécutrice, etc.) sur le nourrisson. La relation au premier objet laisse son empreinte indélébile sur toute relation au monde.

³⁸⁵ . Voir les travaux de Claude Lévi-Strauss (1962) sur les rapports entre structure et événement et, système et histoire.

Voici quels sont ces événements, comment ils arrivèrent et ce qu'ils ont représenté pour les narrateurs.

- *Récit 1* : Dans ce récit, c'est la Révolution qui vient remettre en question le lien de la famille à son pays. Avant elle, en effet, la famille se définissait par son attachement à la France. Elle y consacrait tous ses membres. Après, cet attachement ne paraît plus suffire pour définir l'identité de la famille. Car le patriotisme est une valeur qui n'appartient plus seulement à ceux qui sont issus de l'Ancien Régime. Les partisans du nouveau régime, sont aussi attachés à la France ! L'identité familiale ne peut plus puiser son origine dans cet attachement.

“Vous connaissez sans doute l'abominable conspiration historique ourdie contre la Vieille France, depuis les temps qui ont suivi immédiatement la grande Révolution. Elle a été justement flétrie par l'illustre historien Fustel de Coulanges, quand il a écrit : “Le véritable patriotisme n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect pour les générations qui nous ont précédés. Nos historiens ne nous apprennent qu'à les maudire et ne nous recommandent que de ne pas leur ressembler. Ils brisent la tradition française et ils s'imaginent qu'il restera un patriotisme français “(II/6).

L'identité de la famille ne peut plus tenir de l'état d'*assujettissement* à des rois et des services que celle-ci pouvait rendre à la France et dans le même temps à la foi : ce temps n'est plus. Le nouveau régime est bien installé, ses points de vue politiques et historiques aussi. Le respect pour les générations qui ont aimé cette *Vieille France*, est devenu sujet à caution. En effet, la France post-révolutionnaire, explique le narrateur, a retenu les événements de son histoire, de telle manière qu'elle a obligé sa famille à partager en deux l'amour adressé à la Vieille France – l'amour du sol et l'amour du passé – et à opposer ce qu'elle a divisé. Le narrateur se pose la question des fondements actuels de son identité familiale. Celle-ci est en péril et avec elle, la prospérité. Nécessité il y a donc de se poser la question de l'avenir de sa famille : *définir* le patriotisme pourrait permettre de *redéfinir* la fonction identitaire de la famille. Pour un colonel, la question est de poids !

- *Récit 2* : Dans ce récit, le narrateur est le premier de la lignée patronymique à n'avoir pas hérité d'une propriété, ni, en conséquence fait hériter ses enfants et petits-enfants. Il est le premier à ne pas être en position de leur transmettre un tel bien. Que ce soit le *domaine*³⁸⁷ de Boulieu, le château de Bagnols, les propriétés de Frontenas et de Grigny, et plus proche, celle de Dracé, aucune n'est advenue jusqu'à

³⁸⁶ . Nous faisons de ce mot grec – *agalma* – une métaphore pour dépeindre ces objets à l'origine des familles. L'*agalma* évoque l'alliance, d'une part de la signification qui a inspiré Jacques Lacan, dans son *Séminaire, livre VIII : le transfert*, séminaire dans lequel, il commente *Le Banquet* de PLATON, et d'autre part, la signification qu'a formulée Jasper Svenbro, lors d'un colloque sur “les figures du mythe grec : autour de Jean-Pierre Vernant, les 31 mai et 1er juin 1997”, au Centre Thomas More. En effet pour le premier, l'*agalma*, c'est l'objet du désir – “ce quelque chose qui est la visée du désir” – trésor caché dans l'écrin qu'est tout objet partiel et qui a l'attribut “entre tous d'être sans balance avec les autres” p. 175. Et pour le second, l'*agalma*, c'est l'objet qui constitue le mythe. J. Svenbro reprend en effet, les thèses de Louis Jernet qui travaille sur le mythe dans une perspective générative, et indique que celui-ci est engendré par un objet qui “déclenche sa propre exégèse” par *concaténations*. L'*agalma* est pour lui le point de départ susceptible d'orienter tout le récit mythique.

lui. Aussi, il ne pourra pas transmettre de patrimoine ni les effets de sa jouissance à sa descendance. Son père et sa mère n'avaient pas hérité de propriété non plus, mais très longtemps ils avaient joui de l'agrément et du rapport de la propriété de Frontenas ainsi que de l'agrément de celle de Grigny, et d'autre part, ils avaient acheté Dracé. Le narrateur, lui, n'a pas reçu cette dernière dans le partage et n'en a pas achetée³⁸⁸. Le comportement à avoir concernant la transmission, n'a plus de modèle à sa génération. Il ne peut plus s'appuyer sur les pratiques et les actes qui liaient jusqu'à présent chaque propriétaire à ses descendants et à ses héritiers. L'identité familiale se trouve en question, non seulement quant à sa mémoire mais aussi quant à ses valeurs.

Voyons comment le texte met en scène *la fin du temps* des propriétés. Il n'y a plus de propriétés dans la lignée patrilinéaire depuis la génération du grand-père du narrateur. En effet, c'est la sœur aînée du grand-père, explique le narrateur qui, *peut-être bien*, a eu l'exploitation familiale des origines.

“Pour des raisons que j'ignore, Ambroise ne continua pas l'exploitation du domaine qui, peut-être bien, fut cédé à sa sœur et à son beau-frère, ses aînés” (5/1).

Dans les lignées maternelles, l'arrière-grand-père du narrateur (le grand-père paternel de sa mère) “*possédait et habitait le château de Bagnols*” et avait une propriété d'agrément et de rapport à Frontenas, et son épouse, une propriété d'agrément à Grigny (p. 15). Il transmet à son fils aîné le château et au grand-père du narrateur, *en contrepartie*, la propriété de Frontenas.

“Lucien, notre Grand-Père, est né le 22 prairial an VIII (1^{er} janvier 1800) et s'est marié avec Stéphanie Palluis, le 30 janvier 1828. Son Père, Claude-Marie, possédait et habitait le château de Bagnols, qui, en partage, fut attribué à Auguste. Lucien eut, en contre partie dans son lot, notamment la propriété de Frontenas, qui était en partie d'agrément, mais surtout de rapport” (99/2).

Mais la propriété de Frontenas fut au décès de ce grand-père, *licitée*, puis *saccagée* et enfin, *vendue* :

“Au décès de Grand'Père cette propriété fut licitée et achetée par tante Brun qui la saccagea, faisant abattre les plus beaux arbres du jardin et négligeant l'entretien des bâtiment, comme du jardin. Ses enfants la vendirent à l'autorité Diocésaine” (99/20).

L'analyse de la figure de la *propriété*, permet de voir qu'au moment de sa cession, la propriété des premiers ancêtres Collas (Boulieu) est devenue un *domaine*. De la propriété au domaine, il y a peut-être une hyperbole marquant l'ampleur de la disparition³⁸⁹ de la propriété de Frontenas par les enfants de la tante du narrateur.

³⁸⁸ . Cette propriété est achetée en 1881 et la famille en a la jouissance en 1884 (p. 75), le narrateur a alors 20 ans. Nous apprendrons au cours d'un entretien que c'est un des frères de ce dernier qui en a hérité, puis qu'elle fut vendue par les enfants de celui-ci plus tard.

³⁸⁹ . Il nous faut remarquer que cette tante n'est pas appelée par son prénom ; elle est nommée *tante Brun*. C'est son patronyme qui l'identifie. Aucun *possessif* ne donne un signe d'attachement à cette tante. Peut-on faire l'hypothèse que l'absence spécifique en cette partie du texte de marque du possessif et l'omission de prénom donnent à lire le sentiment du narrateur à l'adresse de celle à cause de qui la propriété a disparu ?

Remarquons que les mises en scène de ces trois successions n'ont pas le même ton et montrent une progression dans l'intensité émotionnelle, chez le narrateur. En effet, l'énoncé traduisant le transfert de jouissance de la propriété de Frontenas à *la tante Brun* et à ses enfants a une force évocatrice que n'ont pas les transferts de Boulieu et de Bagnols. Il occupe dans la narration beaucoup plus de place que les deux autres. Est-ce parce que la jouissance de cette propriété s'est faite sans respect et donc sans respect pour ceux qui l'avaient occupée ? Ou bien est-ce parce que le narrateur l'avait fréquentée enfant et montrait plus d'émotion à la voir disparaître ?

La transmission de Boulieu est contée comme la production d'une logique de continuité même si celle-ci s'est faite hors de la lignée du narrateur. Celle de Bagnols, au contraire, porte le poids de l'inégalité du sort : le château paternel étant la *partie* légitimée de l'héritage et Frontenas le fruit d'une *contrepartie*³⁹⁰.

- *Récit 3* : Dans ce récit, l'événement est la remise en question du rattachement de la famille aux Armand de Barry. Rien, dans la mémoire familiale, dit le narrateur, ne peut apporter la preuve de ce rattachement, à l'exception d'un signe : l'argenterie en possession de la famille, au XVIII^e siècle, était frappée des armoiries de ces Armand³⁹¹. Dans tous les cas, rien ne prouve, jusqu'à présent, donc que cette lignée soit de la même famille que celle du narrateur.

“Nous ne le saurons sans doute jamais. Toutefois, elles étaient sur notre argenterie à la fin du XVIII^e siècle” (1/14).

Aussi, le narrateur est en question sur ses origines et en conséquence il le devient sur celle de ses armoiries. L'identité de la famille est donc entamée par un doute désormais structurel. Devant cette découverte, le narrateur a donc cherché d'où pouvaient venir ses armoiries. Cela pourrait lui permettre d'en déduire d'où il vient. Il a recensé toutes les hypothèses plausibles. Il y en a plusieurs mais aucune n'a donné de preuve sérieuse. L'évidence est là et doit être prise en compte, dit-il dans son introduction : la continuité de la filiation entre sa lignée patronymique et la très ancienne famille Armand de Barry reste sans fondement. En contestant cela, le narrateur a rendu sa famille comme orpheline. Mais surtout, il lui a enlevé ce qui lui donnait sa position symbolique, à savoir son appartenance à une aristocratie des plus anciennes.

- *Récit 4* : Dans ce récit, la famille a subi les effets des partages successifs de la fortune depuis la mort de Scholastique Bonaventure Pavois, c'est-à-dire depuis 100 ans. La fortune immobilière s'est ainsi vue rétrécir jusqu'à devenir seulement des *éléments* et ne plus être reconnaissable : on apprend ce destin dans les derniers mots du récit :

“Ainsi en 1887, cinquante ans après que F.F.B., en devenant notaire en 1838, avait pu commencer l'édification d'une grande fortune immobilière, cette fortune se trouvait sérieusement rétrécie : ses héritiers en conservaient néanmoins des parts très importantes. Depuis cette dernière date, en 100 ans, des partages

³⁹¹ . Dans l'avant-texte qui a précédé la publication de cette version, le narrateur ne parlait pas de ce signe. Il était plus radical. Le rattachement était désigné comme totalement improbable. Dans ce texte, il concède un fait à la preuve du contraire.

entre des descendants exceptionnellement nombreux, partages assortis de quelques aliénations en nombre d'ailleurs limité, ont continué à en modifier profondément la physionomie” (p. 10 et 11).

Après les temps de *Scholastique Bonaventure*, tel un manteau précieux et protecteur qui se défait en lambeaux, la fortune est tombée en morceaux de plus en plus petits. C'était comme si aucun investissement n'avait plus été possible depuis cette mort³⁹² ! Au fur et à mesure des partages, l'identité de la famille perd ce qui faisait son unité.

- *Récit 5* : L'événement qui vient radicalement transformer la vie de la famille à ses commencements, est la déchristianisation des campagnes, venue de l'extension des villes. En effet, les campagnes n'ont plus désormais la possibilité de voir sortir de l'ombre ses enfants, grâce aux vocations religieuses. Ces vocations permettaient de donner à la famille une notoriété mais nourrie de modestie et d'humilité ce qui convenait à son identité terrienne. Aujourd'hui, la notoriété de la famille ne peut plus être atteinte que par la mobilité géographique vers les grandes villes et par l'ascension sociale de ses membres dans celles-ci. L'identité familiale ne peut plus s'organiser sur l'amour que l'on avait à la fois de Dieu, de la famille, de son prochain et de son petit domaine familial. Désormais, ces amours sont antinomiques.
- *Récit 6* : Les idées avancées sur la bourgeoisie du XIX^e siècle ont remis en question l'évidence de l'image bigarrée que se faisait la famille d'elle-même : elle avait un bourgeois dans sa filiation patronymique et c'est lui qui lui avait donné la notoriété. Etre bourgeois était devenu suspect. Jusqu'à ce jour, la diversité sociale et géographique des membres de la famille n'avait pas créé de différences de valeurs. La filiation bourgeoise devait être désormais considérée pour elle-même et être validée autrement que par le sang car toute identité familiale était soupçonnée.

Conclusion

Ainsi, des événements ont ébranlé l'identité des familles et fait cesser les équilibres établis précédemment. Pour les autres familles de notre corpus, il en a été de même. Ainsi, pour l'une de celles-ci, on peut voir l'*incertitude sur l'origine sociale* de la filiation avant l'aïeul (bourgeoise ou noble) et pour une autre l'avènement du *capital* comme source d'enrichissement reconnue par l'Eglise.

Les événements sont, en résumé, pour notre corpus de référence :

- la Révolution
- la disparition des propriétés de famille
- la mise en cause de l'origine aristocratique de la lignée patrilinéaire

³⁹² . *Le procès narratif* de l'ascension sociale et *le parcours figuratif* de la fortune montrent bien l'inversion des données : on verra qu'à l'origine, il y avait une accumulation des biens avec une répartition des tâches attribuées à chaque lignée (aux hommes de la lignée patrilinéaire, le travail, et aux familles alliées, l'apport des premiers biens), puis à partir de F.F.B. la distribution de ces tâches s'inverse et la fortune est modifiée dans sa "physionomie", devenant des "parts très importantes", des "partages assortis de quelques aliénations", et enfin des "éléments" ayant *pu être gardés*. Après le décès de *Scholastique Bonaventure Pavois-Bétiny*, la fortune ne fait plus de fruits.

- la succession des partages
- la déchristianisation des campagnes
- la suspicion sur la bourgeoisie du XIX^e siècle

Ces événements proviennent d'origines diverses imposées par les mouvements de l'histoire, l'évolution des mentalités, le partage des successions et les silences de la mémoire, mais ils engendrent tous des problèmes identitaires mettant en jeu les positions sociales des familles. Ils surprennent par la radicalisation de leurs effets. Ils sont arrivés sans que rien n'ait pu être prévu. Ils sont venus du dehors de la famille mais aussi du dedans, ce qui n'a pas empêché leur imprévisibilité. Ils ont apporté avec eux la division et une limite radicales. Ils sont incontournables. Après n'est plus comme avant. Et ce qui n'était que présent, se voit relégué dans le passé. Tous ces événements ont privé les familles de la jouissance des biens qui leur procuraient leur équilibre.

L'identité de chaque famille est ainsi décrite comme menacée de perdre les caractères qui l'avaient définie à ses tout premiers commencements : des *tensions sociologiques* s'expriment entre deux modes de vie dont le premier est mis en scène comme révolu et le second comme non *intégré* dans le premier. Comme les sociétés ou les peuples, les familles bourgeoises ont leurs mythes et traitent leurs tensions sociologiques par les moyens de ceux-ci. Elles vivent aussi des tragédies ou des drames, mettant en péril leur identité, à certains moments de leur histoire. Leurs *structures* sont aussi aux prises avec les *événements* de l'histoire, au sens de Claude Lévi-Strauss³⁹³.

Les événements sont réels ; mais pour autant, les familles avaient-elles avant eux, un équilibre identitaire tel que dépeint par les récits ? Sont-ils instruits uniquement à cause des bouleversements sociologiques qu'ils ont produits ? Ne servent-ils pas d'autres buts, comme l'indique Bronislaw Malinowski, à savoir transmettre “ *une réalisation claire de l'idée de fatalité inévitable et inflexible* ” à la descendance³⁹⁴ ?

En conclusion, nos récits généalogiques, tels des mythes, ont pour fonction de mettre en scène, de façon *exemplaire*, les rapports de forces constants qui existent entre les données de l'histoire et les lois de structure qui définissent les équilibres que les familles se donnent pour se maintenir ou que les sociétés ou groupes déterminent à l'intention de celles-ci. Ils traduisent, à l'attention des lecteurs, les résistances de leur structure familiale à l'intégration des événements qui se sont imposées à leurs ancêtres.

Enfin, nos auteurs ont-ils été plus sensibles que d'autres membres de leurs lignées ou de leur génération, à ces rapports de force ? Ont-ils plus ressenti que d'autres les résistances de leur famille à l'intégration des événements décrits ? Ou bien, nos récits sont-ils le fruit inconscient de *l'esprit* humain, à l'œuvre dans toute structure sociale, au sens de Claude Lévi-Strauss ? Continuons d'observer nos récits et la structure mythique qu'ils construisent. Mettons maintenant en lumière les *pressentiments* et les *réactions émotionnelles* de nos narrateurs, devant les événements³⁹⁵.

³⁹³ . LEVI-STRAUSS Claude (1962), *opus cit.*

³⁹⁴ . MALINOWSKI Bronislaw (1935), *opus cit.*, p. 142.

1 – 2.2.2. LES RETENTISSEMENTS DES ÉPREUVES

Chacun de nos narrateurs montre combien l'état de sa famille a été et est encore atteint dans son identité à cause de ces événements. Voici les effets en chaîne que ceux-ci ont produit sur eux et sur leurs proches, et les interrogations identitaires qu'ils énoncent avec émotion.

Récit 1 : Dans ce récit, le narrateur tisse un lien direct entre les effets de la Révolution et la mort de ses fils aînés à la première guerre mondiale. En effet, l'enseignement par les historiens post-révolutionnaires de l'irrespect pour les pères qui se sont défendus des attaques révolutionnaires à Lyon et la malédiction qui a pesé sur ceux-ci, après la Révolution, ont perturbé l'esprit de sa famille. L'affection pour les générations précédentes, l'amour du sol et celui du passé – qui étaient avant une seule et même affection – se sont trouvés divisés et, le narrateur explique que ses fils n'ont pas eu les moyens d'agir dans leur vie avec cette division.

En effet, une autre division a suivi la Révolution : la double foi en Dieu et dans le Roi s'est divisée en deux sentiments puis en deux vérités : la *vérité religieuse* et la *vérité politique*.

“Ces hommes d'Ancien Régime ainsi que les bonnes aïeules, leurs compagnes, ont ainsi traversé la vie, solidement appuyés sur la double foi religieuse et monarchique. A travers la Révolution, cessentiments ont continué à être ceux de leurs descendants jusqu'à mon père, jusqu'à moi-même. Ils ont été aussi ceux de vos deux frères aînés, tombés victimes de la cruelle guerre, fruit amer des erreurs révolutionnaires. Ils avaient trouvés la vérité religieuse dans leur berceau et ils lui ont été fidèles jusqu'à la mort ; quant à la vérité politique, ils l'avaient acquise dans les années qui précédèrent la guerre, dans le même temps qu'ils arrivaient à l'âge d'homme ; et eux, qui étaient animés d'un idéalisme si désintéressé, n'y avaient pourtant accédé que par une démarche de la plus froide raison, à la lumière du vigoureux enseignement de l'Action Française” (IV/2).

En effet, à cause de la Révolution, la foi n'a plus pu être donnée aux rois et a fait retour sur chaque membre de la famille sous forme de sentiments libres. Elle s'est trouvée sans objet d'appui en lequel croire et à suivre. Que ou en qui croire, est devenu une interrogation centrale qui a pris toute son acuité à la génération des fils aînés du narrateur. En effet, à cette génération, la foi religieuse s'est métamorphosée en vérité religieuse et la foi monarchique, en vérité politique. Mais, toutes deux ne sont plus venues des mêmes sources de transmission : la vérité religieuse est restée le fruit de l'héritage familial et la vérité politique s'est acquise avec la maturité. Les choix que les fils du narrateur ont faits, concernant la vérité politique, les ont divisés intérieurement. En effet, précise le narrateur, les deux frères sont restés fidèles, jusqu'à la mort, à la vérité religieuse. Mais c'est une démarche de *froide raison* qui a mobilisé, malgré l'*idéalisme* désintéressé de leur âme³⁹⁶, leurs choix politiques. Ainsi, pour ces fils aînés qui ont reçu

³⁹⁵ . Bronislaw Malinowski (1935) explique que l'idée de fatalité, dans un mythe, est produite par la mise en scène de *pressentiments* et de *réactions émotionnelles* devant des événements qui s'imposent (p. 142).

³⁹⁶ . Nous tirons *âme* de *anima*, source étymologique de *animer* ; en effet, ces frères aînés “étaient *animés*” d'idéalisme.

les mêmes sentiments que leurs pères, il leur a été demandé, à leur génération, de faire face à deux vérités et ils ont été divisés dans leurs sentiments³⁹⁷.

Le narrateur n'évalue pas les relations de ses deux fils aînés à ces deux vérités de la même manière. Il donne à leur vérité religieuse le statut d'une fidélité à la continuité de leurs pères ; mais pour leur vérité politique, il invite à voir des contradictions dans l'origine de leurs choix. Une froide raison – la plus froide – dit-il. Ces termes évoquent l'implacabilité de leur démarche, à ses yeux. Mais à côté, c'est un idéalisme nettement généreux qui leur est reconnu, sans hésitation. L'enseignement donné par l'*Action Française* a ainsi servi leur raison en leur ayant fait bénéficier de forces et d'éclairage. Mais pour autant, il n'a pas servi leur foi, ni leur vie³⁹⁸.

Continuons d'observer les liens entre la Révolution et les événements dont a pu souffrir, personnellement, le narrateur à cause d'elle. Remarquons le lien que celui-ci établit entre la guerre, pendant laquelle sont tombés ses deux fils, et les erreurs de la Révolution. Ce lien est énoncé en termes métaphoriques : la Grande guerre est, pour lui, le “ *fruit amer des erreurs révolutionnaires* ”. Ce fruit amer³⁹⁹ est-il fruit à manger, fruit récolté, ou bien fruit de l'engendrement ? Quel est cet arrière goût qui reste après avoir mangé *du fruit* ? Le narrateur ne donne aucune réponse directe. Le fait est posé ainsi. Reste à lire la métaphore, pour les enfants encore vivants : car l'histoire des deux aînés du narrateur est d'abord l'histoire des frères des lecteurs car le narrateur parle de ses fils sous les termes de frères de ces derniers. La métaphore ne fait-elle pas du fruit amer – son fruit amer à lui – la génération de ses fils qu'il a laissée tronquer à la guerre ?⁴⁰⁰ Il était père et colonel engagé en politique et dans la guerre ! N'était-il pas responsable de

³⁹⁷ . Nous nous appuyons sur l'analyse de *la figure de la foi*. Une double division en effet est repérable à *une transformation figurative* : d'abord en terme de “sentiments” puis de “vérités” ; ces vérités sont ensuite divisées en deux pour les frères aînés : religieuse et politique : elles ne seront pas *conjointes* avec les mêmes compétences: la première est devenue indépendante et la fidélité lui est donnée jusqu'à la mort ; elle sera *trouvée* dans le *berceau* ; et la seconde subit une transformation : la figure du *monarchique*, est transformée en une figure du *politique* ; elle sera “acquise (...) dans le même temps qu'ils arrivaient à l'âge d'homme”.

³⁹⁸ . Bien sûr, cette adresse a été écrite en 1922, deux ans après la condamnation de l'Action française par le pape, ce qui a bouleversé les familles qui cherchaient une alliance idéale entre foi religieuse et politique. Ici, le narrateur semble chercher à ne pas faire la critique de ce mouvement, sans pour autant cautionner son action. Plus avant, nous verrons comment toute *la mise en discours* sur l'histoire des frères aînés indique que la voie que ceux-ci ont prise a été une impasse. D'autre part, la fonction métaphorique de l'histoire de ces deux frères aînés, permet sémiotiquement de travailler sur le double sens des énoncés. Nous considérons aussi l'Action française comme une *figure* rendant compte d'une question familiale sur l'action à mener pour la France, dans le nouveau régime. Le narrateur, nous allons le voir, propose, dans la suite de l'adresse, un autre *enseignement* que celui de l'Action française. Il propose de tirer une *leçon* générale de la simple histoire de leur famille pour que chaque destinataire y puise *l'esprit de tradition* et, ensuite, agisse comme il l'entend dans cet esprit.

³⁹⁹ . Cette figure du *fruit amer* est révélatrice de la crise familiale, pour le narrateur.

⁴⁰⁰ . Nous entendons “génération” dans les deux sens de son terme; comme les pairs (ceux du même âge) ou comme les membres d'une famille issus d'un même degré de filiation (les frères, les cousins, etc.), et en même temps comme le produit de l'engendrement. Le narrateur a été atteint dans ce qu'il a engendré.

la mort de ses fils ? Ne dit-il pas à ses autres enfants sa responsabilité dans la mort de leurs frères aînés ? Il servait la patrie, mais il était attaché – et ses fils avec lui – à la vieille France. Ses contradictions n'ont-elles pas entraîné ses fils dans la mort ? Ses enfants ne se sont-ils pas sacrifiés à sa cause ?

La présence de la dédicace à leur attention, en première page du recueil, vient préciser les questionnements du narrateur⁴⁰¹ :

“A la mémoire de mes deux chers fils FRANÇOIS ET JACQUES et de mon neveu HENRY DELÉRABLE tués à l'ennemi au cours de la guerre 1914-1918”

Examinons l'organisation graphique de la dédicace pour apporter des précisions à cette question du sacrifice. Ce qui frappe dès l'immédiat c'est l'organisation des conjonction et disjonction des prénoms et patronyme. Les fils sont nommés par leurs prénoms et qualifiés affectivement de “chers”. Mais, c'est au neveu que le patronyme est conjoint ; aux côtés des fils, le patronyme n'est plus. Mais pourquoi, reste-t-il associé au neveu⁴⁰² ? Ne peut-on faire l'hypothèse que l'absence du nom de famille aux côtés des fils, dans la dédicace, appelle à lire que le dédicateur a été touché dans sa génération et en même temps dans son patronyme. Car finalement la mort (héroïque) de fils et neveu rejailit honorablement sur un colonel. Donner ses enfants à la France, c'est logique pour un colonel. Il en a même donné “deux”. Il les a sacrifiés, mais il a aussi payé le prix (chers)⁴⁰³. Le sacrifice des fils a été le sacrifice du père⁴⁰⁴. A-t-il réalisé qu'il avait aussi sacrifié le nom de son père avec le nombre d'enfants, et ceci dans une guerre du nouveau régime ? Le nom de son père ne se perpétuera pas en François et en Jacques. Le narrateur a-t-il pris conscience qu'il a sacrifié ses fils lui-même, mais aussi le nom de ses pères ?

Observons les derniers énoncés du récit. Ils confirment que ces morts héroïques de la famille sont des sacrifices⁴⁰⁵ :

“Parmi sa nombreuse descendance, une mention spéciale est due aux trois de ses petits-fils qui, portant son nom tombèrent sur les champs de bataille de la terrible guerre de 1914 (...). François, Jacques et Henry Delérable, appartiennent

⁴⁰¹ . Nous avons gardé la même disposition pour rendre claire l'analyse sémiotique qui repose en partie sur celle-ci.

⁴⁰² . Sans doute les règles de la syntaxe française sont ici simplement respectées : peut-on effectuer une telle interprétation avec un seul énoncé et l'autorisation de la langue ? Comme nous l'avons dit plus avant, la signification de l'ensemble du texte nous a fait retenir cette lecture. Avant même d'avoir considéré la figure du sacrifice, nous en avons, sans autres repères encore, établi les termes par la dédicace. La conclusion du récit le confirme, nous allons le voir. C'est pourquoi, nous nous permettons d'évoquer ce point, ici. En fait, c'est l'alliance de la sémiotique de l'image et de celle des textes qui nous a instruite.

⁴⁰³ . Nous pensons possible ici, de conserver l'ambiguïté de la polysémie du lexème *cher*. Nous verrons plus avant, que notre texte traite d'une dette à transmettre d'une génération à l'autre, envers les morts.

⁴⁰⁴ . Anthropologiquement, le sacrifice de fils est toujours demandé comme le plus grand sacrifice aux pères. Le sacrifice d'Isaac en est un exemple largement commenté ; on dit indifféremment le sacrifice d'Isaac ou le sacrifice d'Abraham !

⁴⁰⁵ . Du moins, l'histoire de la famille se clôt-elle sur ces mots. Mais, à sa suite, la généalogie est déployée et fait trace de la postérité familiale, après le sacrifice.

à cette génération qu'un jeune écrivain de grand talent, Henri Massis a si bien qualifiée de 'génération sacrifiée' "(p. 72-74).

Ainsi, le narrateur a vécu la mort de ses fils aînés comme une mort sacrificielle. Pour lui, fils et neveu appartiennent à une *génération sacrifiée*. Mais à qui ces victimes ont-elles donné leur vie : à la patrie ou au régime perdu ? Toutes ces questions semblent comme restées en suspend. Sans doute, la mort des fils a-t-elle induit ces interrogations d'un père ! Sans doute, a-t-elle mis le père en dette ! Passer du monarchique au politique, n'était-ce pas la question du père à laquelle les fils se sont consacrés ? Choisir le service de la France avec l'Action française et la guerre n'était-ce pas l'idée du père avant celle des fils ? Quoi qu'il en soit, comme la dédicace le montre dans son organisation graphique et comme les derniers énoncés du texte le présentent avec insistance, *ces petits-fils*, écrit le narrateur, qui *portent le nom* de son père, *doivent avoir une mention spéciale*⁴⁰⁶.

Ainsi, les fils vivants doivent-ils comprendre que leur père a réalisé qu'il a laissé sacrifier deux lignées de la descendance de son propre père et non seulement les enfants qui lui appartenaient ? Le narrateur veut-il faire comprendre par sa métaphore que la famille a, depuis la perte de l'Ancien Régime, engagé son destin et consacré ses fils à agir pour faire revenir le régime qui avait si bien abrité la prospérité de celle-ci mais, que la mort est advenue pour eux ? Est-ce cette mort qui a fait s'interroger le narrateur, plus particulièrement qu'un autre de sa lignée ou de sa génération ou de sa fratrie, sur les résistances de sa famille à intégrer les conséquences venues de la Révolution ? Le narrateur n'a-t-il pas écrit son récit généalogique parce qu'il a pris conscience de ses propres divisions, de son conflit de loyauté entre le service de *la Vieille France* et *le patriotisme* et de ses choix impossibles entre sa fidélité à ses pères et sa fidélité à son pays avant le sacrifice de ses fils ?⁴⁰⁷

Récit 2 : Dans ce récit, la disparition des propriétés familiales a eu deux conséquences sur le narrateur. La première concerne la fonction de sécurité qu'elles avaient pu avoir dans son histoire après les événements tragiques qui l'ont touché lui et sa famille à partir de l'année 1873. En effet, les propriétés ont été un bonheur pour cette famille qui fut éprouvée par le décès de la mère, des deux sœurs et d'un frère du narrateur. Celui-ci y a puisé dès l'enfance la sécurité pour surmonter ses épreuves. Aussi, leur perte vient redoubler ces premiers malheurs. Que leur restera-t-il pour accueillir leur existence éprouvée ? Est-il possible de continuer à vivre sans ce bonheur ?

"C'était la maison patriarcale par excellence, tant pas son aspect simple et accueillant, que par ceux qui l'habitaient, qui tous s'inspiraient des traditions d'autrefois, se montrant bons et charitables envers tout le monde. Le Potêt était

⁴⁰⁶ . En effet, l'énoncé (p. 72) fait état de la mort héroïque des fils du narrateur en tant qu'ils sont les acteurs - les petits-fils - du procès narratif du père du narrateur. La figure des fils aînés est ici celle de petits-fils portant le nom de leur grand-père, et non de leur père.

⁴⁰⁷ . On sait que l'auteur a refusé de suivre les ordres de l'armée au moment de l'affaire des fiches, ce qui lui valut de voir s'arrêter l'ascension de sa carrière militaire.

notre but préféré de promenade malgré son éloignement de Belleville : nous y étions toujours accueillis avec le même sourire de bonté (...). C'est chez eux que j'ai passé le temps de ma convalescence après ma fièvre typhoïde en décembre 1873⁴⁰⁸, un mois qui m'a laissé d'agréables souvenirs" (p. 8).

La seconde conséquence concerne la transmission des valeurs et de la mémoire familiale. En effet, dans la famille, jusqu'à sa génération, on vivait ensemble sur les propriétés et on profitait de ses fruits. De ce fait, on possédait toujours les informations sur les auteurs directs grâce à leur attachement aux propriétés. Or, la disparition de celles-ci transforme les modalités des liens entre les membres de la famille et les procédures de transmission traditionnelle du passé. Avec sa génération, le lien familial doit trouver d'autres formes de transmission et devenir un objet d'attention particulier, au risque de voir disparaître le passé. Vivre dans l'intimité familiale à Lyon, quand la propriété n'est plus, n'a pas les mêmes conséquences sur la connaissance de la famille.

En effet, le narrateur témoigne d'un drame qui l'a touché. Il n'a pu obtenir tous les renseignements qu'il désirait transmettre sur la vie de son père et de ses grands-parents paternels parce qu'il n'a pas pu anticiper sur les événements :

"Je ne possède malheureusement que peu de renseignements sur les ancêtres. J'aurais pu interroger mon Père au cours des sept années de vie intime que nous avons passées en tête à tête rue Laurencin, d'octobre 1887 à novembre 1894. Que ne l'ai-je fait ! Certainement il aurait éprouvé du plaisir à m'initier aux souvenirs de sa vie, de celle de ses parents et moi-même, indépendamment du plaisir que j'éprouverais aussi de les mieux connaître, j'aurais aujourd'hui la satisfaction de les transmettre" (1/9).

Le narrateur exclame son regret de n'avoir pu interroger son père de son vivant alors qu'il avait été dans son *intimité*, 7 années durant. Maintenant, son père est décédé, il est trop tard ! Il aurait pu l'interroger⁴⁰⁹, mais l'action ne s'est pas réalisée. Il ne lui reste que l'inconditionnel du fait. Il est impuissant à pouvoir donner une raison à cette impasse dans laquelle il s'est retrouvé. Il agissait comme du temps des propriétés. Il ne s'inquiétait pas de transmission ; il profitait des biens et de la vie des pères et vivait dans leur proximité. Cette proximité des pères sur la terre de ceux-ci suffisait à définir l'identité familiale. Mais aujourd'hui, cette proximité hors de la propriété – voire même son intimité – ne transmet plus les mêmes représentations.

Les "*renseignements sur les ancêtres*" que le narrateur voudrait bien transmettre, sont donc malheureusement incomplets, de son fait⁴¹⁰. Avec la disparition de son père, la mémoire de la vie de celui-ci et de ses propres parents disparaît. A l'heure où le désir de transmettre à ses enfants et petits-enfants advient pour lui, la radicalisation de la disparition met à l'épreuve son désir. Elle entame sa joie de prendre part à la dette culturelle de transmission qu'il considère devoir par tous à la famille et de témoigner de sa vénération à ceux qui en font partie.

Dès lors que cet événement est arrivé, toute transmission ultérieure en portera la

⁴⁰⁸ . Cette année 1873 est l'année où il perdit sa mère et ses deux sœurs de la même maladie.

⁴⁰⁹ . Il avait été remis au narrateur un /pouvoir-faire/ et pourtant il n'a pas *actualisé* la performance. L'auteur avait alors une vingtaine d'années.

marque : l'absence est définitive. Le narrateur se met en cause et son impuissance à déduire une raison à son acte est objet de souffrance. Cette souffrance qu'il exprime comme la sienne, il ne la tient pas comme conjoncturelle mais comme structurelle, c'est-à-dire comme attenante aux nouvelles données apportées par la disparition des propriétés. Le narrateur semble supposer, en effet, qu'il n'y a aucune raison pour que, ce qui lui est arrivé, n'arrive pas aussi à ses enfants et à ses petits-enfants. N'est-ce pas la raison qui l'a poussé à l'écriture ?

- **Récit 3** : Dans ce récit, le narrateur, qui se trouve confronté aux preuves de l'absence de lien de filiation entre les nobles Armand de Barry et sa lignée patrilinéaire, voit *l'attachement* des armoiries à sa famille mis en doute. En effet, maintenant que ses origines patrilinéaires ne sont plus pensées comme aristocrates, le narrateur s'interroge sur l'origine de ses armoiries. Il est confronté à une seconde question sur son origine, une seconde mise en cause de la position symbolique de sa famille. Et il témoigne de son impuissance à prouver comment ces armoiries ont appartenu à la famille. Pour lui, leur appartenance relevait de l'évidence. Mais, désormais, il n'y a plus, d'emblée, d'*unité* entre sa famille et ses armoiries.

Le narrateur expose et instruit les parcours qu'auraient pu avoir fait les armoiries entre des lignées portant son nom et la sienne, dans le cours du passé familial.

“La famille Armand dite de Vichy et d'Auvergne, avec laquelle le point de rattachement n'a pu être établi, mais, qui, d'après sa tradition familiale, serait originaire de Sainte Cécile d'Andorge, est connue depuis la fin du XVII^e siècle à Puy-Guillaume en Auvergne, porte également les mêmes armes que nous . Toutefois, rien ne prouve que nos arrières grands-parents, qui se connaissaient au XIX^e siècle, n'aient pas pris le même blason étant donné qu'ils portaient le même nom. Il en est de même pour les Armand de Nîmes et de Uzès qui, eux de façon certaine, ont la même souche que nous. Mais il y a toujours eu des liens familiaux entre les deux branches et il est très possible que les uns aient transmis aux autres leurs armoiries ” (1/16).

Ainsi, au contraire des contes et mythes qui font retrouver aux enfants orphelins des origines nobles et élevées, le narrateur fait retomber sur terre sa famille ! Dans la mesure où c'est l'état de ses connaissances qui a apporté cette chute, peut-il en rester à un simple constat ? Ne se sent-il pas, maintenant, obligé vis-à-vis de sa parentèle et de ses descendants de reconstituer ce qu'il a défait, avec les mêmes moyens, c'est-à-dire de retrouver les traces de leur véritable histoire familiale ? Se sent-il une dette envers ses pères qu'il n'a donc jamais honorés ni même considérés du fait des croyances familiales, pour écrire cette histoire avec ses nouvelles données ?

⁴¹⁰ . Le narrateur le précise par deux fois : dans l'adresse mais aussi dans le développement du récit lorsqu'il est question de *la rupture de la continuité* de l'exploitation de la propriété par son grand-père paternel : *“Pour des raisons que j'ignore, Ambroise ne continua pas l'exploitation du domaine (...)” (3/1)*. C'est justement dans un procès construisant la rupture d'une continuité que le narrateur engage sa responsabilité par un *je*. Ce sera au *nous* que sera remis une connaissance restreinte des premières générations Collas. En ce qui concerne père et grand-père, c'est le “je” qui s'engage. Tout se passe comme si le narrateur ne voulait pas solidariser son destinataire à cet écueil qui lui revient.

- *Récit 4* : Dans ce récit, c'est la multiplicité des partages qui menace l'identité familiale, la fortune se réduisant à chaque génération. Mais ce qui inquiète le narrateur, ce n'est pas tant cette réduction que ses conséquences, à savoir le relâchement des liens familiaux. Ce relâchement, estime-t-il, avait commencé après la sortie de l'indivision des enfants de François Félix Bétiny, quand il a fallu régler la succession de Scholastique Bonaventure Pavois, la mère de celui-ci.

“Enfin la grand-mère Scholastique Bonaventure étant décédée en Avril 1883, l'ouverture de sa succession avait sans doute apporté des éléments d'appréciation nouveaux tandis que sa disparition ne pouvait que relâcher les liens existant entre les quatre frères et sœurs.” (p. 8-9).

A présent, ce sont les liens entre les héritiers d'*Ouroux* qui sont restés les plus étroits, fait-il remarquer dans sa conclusion. Mais qu'en est-il des autres ? En effet, dit-il, ceux qui ont *pu garder* des parts sur les terres achetées, pour agrément, par le fondateur de la fortune, *ont encore la possibilité de relations familiales*. Les liens avec ceux qui n'ont pas eu ou n'ont plus de biens à *Ouroux* sont-ils menacés ? Et, en conséquence, l'avenir des liens entre les descendants de ceux qui ont encore des *éléments* est-il menacé aussi ?

“Le souvenir de celui qui la constitua n'en reste pas moins très vivant notamment parmi tous ceux qui, ayant pu en garder quelques éléments dans la région d'*Ouroux*, ont encore la possibilité de relations familiales fréquentes” (p. 11).

En effet, l'implacable partage semble avoir fait une œuvre de division. Il l'a fait jusqu'à *partager* les héritiers sur la vision de l'histoire de leur fortune familiale. Le narrateur a senti un péril pour l'unité de la famille et donc pour l'identité de celle-ci ? A-t-il voulu réhabiliter avec son récit la mémoire d'un homme oublié derrière l'immense personnalité de sa mère ? La litote dont il use pour évoquer le souvenir de celui-ci autorise ces questions. Était-il impuissant à savoir à qui on devait attribuer la paternité de la fortune familiale : à celui qui *l'avait laissée* ou à celle qui en avait conservé *l'indivision* ? “ *Qui a été le chef de famille ?* ” était-elle une question pour lui, puisque la vie de la mère s'était *confondue* avec celle du fils ? Dans tous les cas, revisiter cette histoire, n'était-ce pas pour lui, retrouver, par l'intermédiaire du récit, l'unité familiale, cette indivision si chère à Scholastique Bonaventure ?

- *Récit 5* : Dans ce récit, l'événement menaçant l'identité familiale est donc la déchristianisation des campagnes. La notoriété familiale ne peut plus venir que par les moyens de la migration et de l'ascension sociale. Aussi, avec une telle modalité, s'inquiète-t-il que la vie humble et pénible des ancêtres issus de la terre ne soit pas oubliée, car avec l'ascension, arrive *la honte des proches origines terriennes* ! Leur mémoire a tous les risques de ne commencer qu'avec la construction de la *maison mère*, signe de leur montée sociale à tous, qui les réunit en ce jour de commémoration. Est-ce cette inquiétude qui l'a amené à *étudier les origines* de sa famille depuis plus de quarante ans⁴¹¹ ?

Récit 6 : Les jugements suspects portés sur la bourgeoisie du XIX^e siècle ont entraîné la division dans l'unité de l'héritage familial et frappé de *non*, rétroactivement, le narrateur. Celui-ci s'est trouvé obligé de faire une entorse à sa croyance dans son héritage *varié et bigarré*. Il devait *décomposer le faisceau* familial.

⁴¹¹ . Rappelons que le narrateur est médecin et que le fils de médecin est le plus et petit fils de celui, grâce à qui se fit la première étape de l'ascension sociale familiale. Mais surtout, il faut se rappeler que cet homme en eu, parmi ses 7 enfants, deux fils qui devinrent l'un prêtre et l'autre moine.

En *recherche de vérité*, il a voulu *éclairer le fanal* sur tout le passé familial pour traiter la question *en profondeur*. *Maître cultivé et fin lettré*, professeur de lettres classiques, ce narrateur pouvait-il rester insensible aux discours des années 60-70 ? A-t-il voulu rendre compatibles les multiples facettes de l'identité de sa famille, afin que son appartenance à une lignée bourgeoise et ses choix intellectuels soient conciliables ?

Conclusion

Les épreuves qui ont été les conséquences des événements ayant apporté la fatalité sur les familles des narrateurs de notre corpus de référence, sont :

- Le sacrifice des fils
- La disparition de la sécurité
- L'absence de preuve du rattachement des armoiries à la famille
- Le relâchement des relations familiales
- La perte des vocations
- Une origine bourgeoise indéniable dans l'héritage familial

On trouve aussi des épreuves comparables rapportées par les autres narrateurs de notre corpus. Ainsi, par exemple on rencontre une narratrice qui souffre de ne pas pouvoir transmettre le nom illustre de sa lignée d'artiste, étant fille unique, et un autre narrateur qui voit dans la perte de *la tradition*, le risque du *déclin* et de la *dégénérescence* de ses descendants.

Toutes ces épreuves ont révélé aux narrateurs, à leur corps défendant, des *altérations*⁴¹² dans la transmission de leur mémoire patrilinéaire.

- L'enseignement de l'irrespect pour les générations de l'Ancien Régime
- La privation de renseignements sur le père et les grands-parents paternels
- L'incertitude sur l'appartenance des armoiries à la famille
- L'effacement de la mémoire du fondateur de la fortune
- La honte des proches origines terriennes
- Le soupçon sur la mémoire du bisaïeul bourgeois

Toutes ces épreuves ont révélé des incompatibilités dans les représentations qu'ils avaient tous de leurs modes de vie en famille, de leurs valeurs et de leurs mémoires. Elles ont rendu leurs rapports à leur famille inadaptés et, à cause de cela, leurs actions ont précédé leurs réflexions et les ont débordés. Dans les autres récits de notre corpus, on trouve aussi une narratrice qui, souhaitant se remarier, doit donc renoncer au patronyme de son mari et en conséquence à celui de son père (dans la mesure où son premier époux était son cousin germain paternel, qu'elle avait choisi pour continuer la mémoire de

⁴¹² . Si l'on reprend les deux mêmes auteurs que précédemment, le premier *regrette d'avoir perdu beaucoup* à cause de l'effacement trop rapide de la mémoire et le second ne peut accepter que ses fils - les seuls de la descendance de son père à pouvoir transmettre l'honneur de leur patronyme - fassent, comme la jeunesse de leur époque, *table rase du passé*.

son père) ; elle craint de faire défaut à cette mémoire. On remarque encore un autre narrateur qui, ayant perdu son père trop tôt, n'a pu conserver que des *lambeaux* de tradition, ce qui l'a empêché de connaître les modèles sur lesquels ses paternels se sont reposés pour faire leur choix entre *travail* et *capital*.

Les narrateurs reconnaissent, ainsi, tous, leur impuissance à avoir pu concilier les transformations des valeurs de leurs nouveaux contextes socio-historiques ou familiaux avec leurs modes de vie issus directement de leurs parents et aïeux. Interrogés par leur incapacité à avoir pu anticiper sur les effets de ces événements dans leur propre vie, engagés devant leurs descendances, ils ont instruit une réflexion et rechercher l'histoire de leurs familles a posteriori. Ils ont alors mieux cerné les enjeux familiaux qui les ont précédés et ont voulu transmettre leurs nouvelles perspectives sur ceux-ci. Ils témoignent tous des modalités sous lesquelles les dilemmes se sont posés à eux : soit, avoir cherché à être fidèles, comme leurs aïeux, à une référence qui pourtant s'opposait depuis les événements à une autre.

Les références qui s'opposent dans notre corpus de référence sont :

- La *Vieille France* et la *patrie*
- La propriété terrienne et le culte de la famille
- La lignée aristocratique et la lignée bourgeoise
- Le *chef de famille* sa mère et le *fils* ayant laissé la fortune
- L'*illustration* de la famille par des religieux et l'ascension sociale
- Les *droits du sang* et l'héritage bourgeois

On peut aussi constater dans nos autres récits, pour un narrateur, le *travail* et le *capital*, et pour une narratrice, se marier en référence au père ou à soi. Nous voyons que tous nos récits mettent en scène sous les formes du mythe des drames à l'origine de ces conflits de références. Ils traduisent des réalités vécues par nos auteurs et leurs familles. Mais, pour autant, recouvrent-ils les enjeux dégagés par l'analyse sociologique effectuée dans notre partie précédente ? On sait que les mythes d'origine ne se confondent pas avec les réalités socio-historiques vécues par ceux qui les créent ou les récitent, même s'ils en sont la conséquence et servent à leur expression. Nous avons vu que nos auteurs avaient bien été provoqués par la radicalisation de ruptures, déclarées comme la suite d'enjeux socio-historiques ou familiaux vécus, puisque tous l'ont indiquée dans leurs adresses ou dans les entretiens. Mais, nous avons pu constater qu'ils n'ont pas énoncé, en tant que tels, les enjeux issus des négociations conjugales des mémoires de leurs parents, ni les déclassements qu'ils avaient pu ressentir, étant donné leur propre trajectoire. Ce qu'ils figurent sont les drames qui peuvent nourrir les imaginaires familiaux sans diviser leur famille. Les altérations de la mémoire des paternels et la crainte de l'avenir sont bien prises en compte dans le mythe, mais elles sont remises à la conséquence des événements ayant amené le temps des épreuves. L'objectif du mythe est de voiler certaines contradictions engendrées par les événements historiques, dit Bronislaw Malinowski, plutôt que d'enregistrer fidèlement ces événements ; il se rapporte à une réalité vivante, à la fois rétrospective et actuelle⁴¹³. Il est ainsi de révéler, mais non sans

perdre la perspective de l'unité, et de toucher les affects des membres des familles autant que leurs intelligences. Les débats et discussions sont vains à un moment donné devant la radicalisation des faits ou des résistances à ceux-ci. Seules des causes lointaines sur lesquelles on ne peut jouer peuvent laisser espérer à une analyse nouvelle et seul un appel à des sentiments peut rouvrir des perspectives sur l'avenir.

Les lecteurs sont appelés à être témoins de leurs imaginaires, en faisant mieux connaissance de leurs univers familiaux. Ils peuvent y voir deux mondes qui s'opposent et se succèdent : celui, originaire – paradisiaque et regretté, mais révolu – dans lequel se sont forgées leurs valeurs identificatoires et celui, contextuel, qui a fait chuter le premier et régité leur vie avec d'autres valeurs, nouvelles, inassimilables et exclusives des premières. Ils apprennent qu'ils sont dans une impasse à se maintenir dans ces incompatibilités et se trouvent sollicités par les narrateurs à réorganiser leurs relations avec ces deux mondes.

Reprenons les références de chaque monde du mythe et voyons quelles identités elles définissent. Se confondent-elles avec celles qui caractérisent les lignées paternelle et maternelle des auteurs ? On peut les classer en deux groupes pertinents opposés⁴¹⁴ : celles du premier monde (les *contenus inversés*) et celles – advenues postérieurement – du second monde (qui ne sont pas recevables et donc pas des *contenus posés*). Observons les *contenus inversés* :

- La *Vieille France* de l'Ancien Régime
- La propriété terrienne
- Les origines aristocratiques
- La fortune indivise sous l'autorité d'un seul *chef de famille*
- L'*illustration* des familles terriennes par des religieux
- Les *droits du sang*

Nous retrouvons dans ces références des caractères communs pouvant identifier les valeurs identitaires de la noblesse et des bourgeoisies anciennes : le service du régime (ancien), la propriété terrienne, la filiation aristocratique, l'autorité du *chef de famille*, le

⁴¹³ . MALINOWSKI Bronislav (1935), *opus cit.*, p. 130.

⁴¹⁴ . Algirdas Julien Greimas (1966) explique que les mythes comme les contes, les pièces de théâtre, etc. possèdent une caractéristique commune qui les classent dans la catégorie des *récits dramatisés* ; dans ces récits, la *dimension temporelle* est "dichotomisée en *un avant vs un après*". A cet *avant vs après* discursif correspond ce qu'on appelle un "renversement de la situation" qui, sur le plan de la *structure implicite*, n'est autre chose qu'une inversion des signes du contenu. Une corrélation existe ainsi entre deux plans : *avant* = *contenu inversé* après contenu posé. En effet, dans la mesure où "la mythologie ne s'intéresse qu'aux cadres classificatoires, elle n'opère qu'avec des "critères de classification", c'est-à-dire, avec des catégories sémiologiques, et non avec les lexèmes qui se trouvent ainsi classés (pp. 28-59). Pour le cas de nos mythes, on peut désigner la catégorie des *contenus inversés* de la dimension temporelle de l'*avant* mais pas encore celle des *contenus posés* de l'*après*. Ici, nous désignons la première catégorie, que nous opposons non à la seconde mais à une autre qui est, elle, irrecevable et son contraire. Nous ne pourrions situer la seconde catégorie que plus tardivement. Nous verrons qu'elles ne s'opposent pas mais que la seconde est le résultat de la réorganisation de la première. Ces catégories forment des séries discontinues que le mythe utilise pour ordonner la structure qu'est la famille avant l'écriture généalogique et après. Pour le relevé des *contenus inversés* : voir notre chapitre 4.

principe de l'*illustration* (ici par la religion) et le *sang*.

Observons maintenant les références que les narrateurs et leurs familles ne peuvent s'approprier sans y perdre leur identité. Ce sont :

- Le *patriotisme* du nouveau régime
- Le statut d'ascendant sans propriétés terriennes
- L'ascendance bourgeoise
- L'homme d'affaires
- L'ascension sociale
- L'héritage bourgeois

Ces références sont bourgeoises. On remarque le *patriotisme*, le statut d'ascendant mais sans propriétés terriennes, l'ascendance bourgeoise, l'homme d'affaires, l'ascension sociale et l'héritage bourgeois. Nos narrateurs opposent, en fait, les valeurs de la noblesse (et celles de la bourgeoisie ancienne) qui leur ont donné leurs identités et celles de la bourgeoisie à laquelle pourtant ils appartiennent par leurs lignées patronymiques. Pour eux, leurs parents et leurs ascendants sont de la première catégorie, du point de vue des valeurs, qu'ils appartiennent aux branches paternelle ou maternelle.

En effet, les mythes n'opposent pas, d'un côté, les références de leur lignée maternelle avec ses valeurs nobles ou d'ancienneté bourgeoise et de l'autre, celles paternelles, avec ses valeurs bourgeoises. Ils ne disent jamais non plus que leurs références maternelles doivent être abandonnées puisque leurs pères sont bourgeois et qu'eux ont subi une régression sociale. Ils ne signifient pas non plus que les références contextuelles soient celles paternelles. Ils n'appellent pas à choisir entre les deux, puisque les deuxièmes ne sont pas recevables. Ils partent de l'imaginaire de leurs familles qui les voit confondues. En effet, dans leurs branches paternelles, les références adoptées se puisent à leurs maternels. Pour eux, à l'heure de l'écriture, la fusion n'est plus tenable. D'une manière ou d'une autre, ils doivent se reconnaître aussi dans la modalité de leur appartenance bourgeoise par les paternels. L'insistance de l'histoire et les paradoxes de leurs positions sociales, à leur génération, ne le leur permettent plus et ne le permettront plus à leur descendance. Cependant, s'ils ne veulent plus confondre les lignées de leurs filiations sous une même identité, ils ne veulent pas, pour autant, perdre l'une pour l'autre, ni se retrouver affiliés aux références contextuelles dont ils refusent le discrédit qu'elles laissent planer. Ce cheminement est envisageable parce que les mérites et l'ancienneté de l'intégration de leur lignée patronymique sont reconnus à leur génération, et peuvent laisser la place à une redéfinition des lignes d'opposition sans avoir trop à perdre. Il est empruntable parce qu'ils pensent pouvoir répondre aux critères qui leur permettent de s'imaginer référés à une bourgeoisie ancienne, à l'heure de l'écriture. Mais, le risque d'être reconnus comme de simples bourgeois est présent. Ils ne veulent pas que la mise à jour de leurs paternels amène ceux-ci à être identifiés à ces derniers dont les références ont été montrées irrecevables. En effet, ils ont découvert qu'ils n'avaient pas conservé leur mémoire, elle qui était l'instrument par excellence de la légitimation de leur ancienneté.

Nos récits inaugurent, avec les mythes, les traditions de leurs familles. Ils introduisent

dans les références imaginaires de celles-ci des tensions entre l'ancien et le nouveau. Ils génèrent de la différence et de la chronologie. Ils produisent une conscience du temps. Comme le dit Claude Lévi-Strauss, lorsque le système est ébranlé en un point, il “ *cherche son équilibre en réagissant dans sa totalité et il le retrouve par le moyen d'une mythologie (...)* ”⁴¹⁵. Ainsi, ils donnent à lire un mythe au service de l'équilibre de la structure familiale et de sa résistance aux éléments qui le perturbent. L'écriture généalogique est un moyen pertinent pour un acteur de répondre à la crainte de voir se déstabiliser sa position acquise et celle de sa famille dans son contexte social.

Les élites qui cherchent à perpétuer leur identité à travers les générations sont obligées d'emprunter au mythe, pour stabiliser leurs structures familiales. Elles doivent, en effet, tenir compte de cette exigence de durée dans le temps et susciter des stratégies d'annulation des variations temporelles, un mode de rapport au monde contraire à la perspective prédominante en Occident où c'est l'histoire des transformations qui définit les structures. C'est pourquoi, elles doivent concevoir des dispositifs symboliques dans lesquels l'histoire peut s'allier avec leurs structures. Elles doivent réguler le temps avec leurs intermédiaires sans qu'elles stérilisent en leur sein “ *tout ce qui pourrait être l'ébauche d'un devenir historique* ”⁴¹⁶. Elles doivent accepter le pari sur le temps et pour cela, elles doivent compter sur tous leurs membres pour que les systèmes qu'elles mettent en place soient adoptés. Elles doivent, alors, être prêtes à *spéculer* sur un avenir changeant, mais garder la visée de leur conservation⁴¹⁷. Pour cela, la fidélité de leurs membres à leurs références est une nécessité, mais aussi leur imagination et le calcul des risques : recréer et renouveler mais pas reproduire.

2 – L'enracinement de la famille dans sa lignée patronymique

Pour tenter de se dégager de leurs contradictions et de faire valoir l'ancienneté de leur mémoire paternelle dans leur élite, les narrateurs ont fait des recherches généalogiques sur celle-ci. Ils sont partis du peu de données qu'ils avaient. Nous allons voir que l'intentionnalité de nos récits est d'orienter le regard de leurs familles vers d'autres origines que celles qu'elles croyaient avoir, c'est-à-dire vers leurs racines patronymiques. Nous allons suivre les nouvelles perspectives qu'ils ont données à leurs lecteurs avec un tel enracinement. Nous constaterons qu'ils se constituent en *médiateurs*, au sens de Claude Lévi-Strauss, entre les attentes familiales toujours intenses, mais ne trouvant plus de satisfactions et les attentes de leurs contextes, mais impossibles à suivre. Ils

⁴¹⁵ . LEVI-STRAUSS Claude (1971), *opus cit.*, p. 545-546.

⁴¹⁶ . LEVI-STRAUSS Claude (1973), *opus cit.*, p. 375-376.

⁴¹⁷ . Claude Lévi-Strauss (1949)explique que, dans les structures à échanges généralisés, les groupes spéculent sur le temps, mais qu'ils dépendent de jeux de confiance complexes (p. 305).

proposent une troisième voie permettant à leur famille de se reconnaître dans ces contextes sans perdre leur identité et les satisfactions qui l'accompagnent. Nous verrons dans un premier chapitre qu'ils produisent de nouveaux mythes en invitant leurs lecteurs à se voir enracinés dans leur lignée patronymique, et dans un second chapitre, qu'ils rassemblent les preuves qui les légitiment comme appartenant à une bourgeoisie ancienne, avec une mémoire de continuité et une émigration réussie.

2 – 1. La production d'un mythe des origines paternelles

Nous allons voir que nos narrateurs polarisent le regard de leurs lecteurs sur leur lignée patronymique à partir de l'histoire de leurs origines rurales : une histoire dont le commencement est un mythe. Nous constaterons dans un premier chapitre qu'ils leur désignent précisément leurs racines dans les lieux géographiques de leurs patrilinéaires, puis dans un deuxième chapitre qu'ils leur donnent connaissance des premiers porteurs de leur patronyme, ancrant leur identité, paradoxalement, dans un groupe d'appartenance remontant à un temps immémorial et largement étendu.

2 – 1.1. Le lieu des origines

Si nos narrateurs ont montré le temps du passé familial sous les traits d'une dualité, nous allons découvrir qu'ils invitent, au contraire, leurs lecteurs, à considérer l'espace géographique de leurs paternels sous les formes d'une unité. En effet, tous situent leurs racines en un seul lieu des origines, ne se préoccupant pas des multiples origines dans lesquelles ils ont pu être enracinés. Ils les désignent dans leur lignée patronymique. En effet, chaque récit s'attarde, dès ses premières lignes, sur la topographie et l'histoire des lieux de celle-ci. Les lieux originaires des multiples lignées alliées – lorsqu'elles sont présentées dans nos récits – sont seulement désignés par un toponyme et ne font jamais l'objet de commentaires.

Nous faisons l'hypothèse, dans ce chapitre, que l'intentionnalité de nos récits est de produire un nouveau mythe pour construire une unité dans les références familiales au moyen d'un lieu, dans la visée d'offrir à la descendance un dégagement de la dualité des références à laquelle elle est confrontée encore à l'heure de l'écriture. Nous montrerons en quoi ces mythes présentent à cette descendance des dispositifs topiques opératoires par lesquels elle est appelée à confondre sa mémoire *familiale* et sa mémoire patrilinéaire. Nous allons décrire la topographie des lieux originaires de chaque famille et montrer comment son tracé organise symboliquement les représentations nécessaires à la légitimation de la mémoire paternelle. Nous allons constater que chaque narrateur connote ses repères selon la pertinence de la problématique identitaire qu'il veut développer auprès de ses lecteurs.

Pour présenter le lieu des origines familiales, chaque narrateur commence par une phrase rituelle : “ *la famille x est originaire de y*”, ou encore “ *nous trouvons la famille x à y* “, etc. Tous s'attardent longuement sur les caractéristiques de ce lieu. Examinons-les.

· *Récit 1* : Notre premier narrateur indique les origines de sa famille paternelle ainsi :

“La famille Delérable est originaire de la région de Marcy-l'Etoile” (1/1).

Pour cette famille, le lieu des origines est une *région* qui entoure un village. Il n'est ni un donné, ni un acquis. Il est un attribut de la famille dont rien ne dit comment il est advenu. Celle-ci surgit de ce lieu et cela s'impose au lecteur comme tel⁴¹⁸. Observons l'énoncé suivant qui décrit la topographie du village originaire.

“Ce coquet village, situé presque au pied des Monts du Lyonnais et d'où l'on découvre un panorama magnifique sur les environs de Lyon, se nommait autrefois Marcy-le-Loup et était une annexe de la paroisse de Sainte-Consorte” (1/2).

Le narrateur dépeint la topographie du lieu d'origine des patrilinéaires d'un *point de vue* précis. En effet, tous les axes qui fixent les repères situant le village dans sa région visent Lyon. Sur l'axe vertical, le village est vu comme atteignant *presque* le pied des Monts du Lyonnais. Sur l'axe horizontal, *on* découvre un *panorama sur les environs de Lyon*. Le village est présenté comme un point *stratégique*. La famille y a commencé sa vie en *regardant* Lyon. Ses *perspectives* allaient déjà, alors, vers cette ville. De proche en proche, le village et la ville se touchant, tout deux, finalement, se confondent, dans cette topographie imaginaire.

Ainsi, Marcy-l'Etoile est offerte à l'imagination du lecteur comme une métonymie de Lyon. Ce village est déjà symboliquement Lyon, la ville qui allait accueillir la famille plusieurs générations plus tard pour faire fortune. Cette topique du village fait écho au titre de la monographie : “*une famille du Lyonnais*”. Avec ce titre, la famille est bien attachée, dès les premiers termes du récit, par des racines Lyonnaises à son village des origines.

La *région* des origines familiales est donc d'abord un espace métaphorique significatif des enjeux identitaires de la famille. Sa topographie évoque une continuité entre les origines rurale et Lyonnaise de celle-ci. Bien plus, elle produit un espace *utopique* les rendant compatibles : c'est à partir d'un espace reculé de la cité Lyonnaise que l'histoire de la lignée prend naissance dans la nuit des temps. Ainsi, Marcy-l'Etoile constitue le pôle fédérateur sur lequel tous les investissements affectifs de la famille peuvent se concentrer ; chacun y trouvera l'unité qu'il recherche pour y puiser et y partager les caractères de l'identité qui définissent leur appartenance à tous. Il est la métonymie de Lyon mais aussi celle de l'origine *familiale*.

Pour les origines des familles alliées présentées, seuls les toponymes sont désignés. Ainsi, par exemple, pour une lignée alliée, le narrateur dénomme pour elle, sans autres informations, le lieu d'origine dans lequel le père de l'épouse a été marchand.

“Claude Delérable épousa le 21 mai 1715 Angelique Jeannis, fille de Jean-Baptiste Jeannis, marchand à Saint-Laurent-de-Chamousset, et de Charlotte Paradan” (p. 6).

Il faudra attendre de décrire l'alliance Lyonnaise de l'enracineur pour lire une peinture plus riche d'un lieu originaire maternel. Cette peinture a pour objectif de faire valoir l'ancienneté

⁴¹⁸ . Sémiotiquement, l'origine est, dans ce récit, définie par une *relation d'état*. Elle n'est l'objet d'aucune *performance*. Aucun destinataire ni acteur n'en est la cause. La famille a, en soi, une origine. D'autre part, avec la *localisation spatiale* de cette origine familiale, le récit produit, par un *débrayage*, une rupture dans la *programmation spatiale* du procès narratif et organise un nouvel enchaînement syntagmatique. Avec elle, de nouveaux comportements vont être mis en corrélation.

de l'intégration de ces alliés dans la cité et donc la légitimité de celui qui contracta le mariage.

“Il épousa en 1765 Claudine Carme, baptisée à Saint-Nizier le 13 juillet 1747. Elle était fille de Benoît Carme, marchand chapelier à Lyon, où il habitait rue Port-Charlet. Cette rue occupait l'emplacement actuel de la rue Ferrandière, depuis la rue Palais-Grillet jusqu'au Rhône. Ce Benoît Carme était né sur la paroisse d'Ainay, où il avait été baptisé le 5 décembre 1717. Son père était fleuriste et se nommait Antoine Carme dit la France” (p. 13).

Quant à la lignée maternelle du narrateur, lui-même, on ne saura rien du lieu de ses origines.

· *Récit 2* : Notre second narrateur commence l'histoire de ses origines en la référant à un lieu géographique mais aussi symbolique. Rappelons en les termes :

“Ainsi qu'il ressort du tableau généalogique n° I : La famille Collas est originaire de Boulieu (Ardèche). Nous y trouvons notre ancêtre Pierre Collas qui y est né vers 1645 (...) Cinq générations se sont succédées à Boulieu, dont quatre ont continué l'exploitation” (3/1).

Comme dans le récit précédent, la famille paternelle a d'emblée une origine : *Boulieu*, en Ardèche. Cinq générations sont nées en ce lieu dont quatre ont dirigé la même exploitation. L'enracinement est fort.

Observons la présentation topographique qui est faite de Boulieu. Elle est dépeinte à partir de deux perspectives : pour l'une, d'un tableau généalogiquenuméroté et pour l'autre, d'un département. En effet, le village est mis en abîme dans une représentation symbolique qui occupe la première place dans le récit : un *tableau généalogique n° I*. Il est ensuite situé géographiquement dans son département, l'Ardèche. Il est ainsi d'abord un nom *sorti* d'un tableau avant d'être un lieu géographique. Il est un toponyme extrait d'une généalogie avant d'être un village fréquenté par les ancêtres. Tout le récit des origines sera instruit à partir de cette généalogie.

Cette généalogie est annexée au récit. Elle reproduit la filiation de chacun des deux grands-parents paternels du narrateur. On y lit, en effet, que Boulieu est un lieu d'origine de la lignée patronymique du grand-père. On y voit aussi que Grigny est celui de la lignée grand maternelle. Mais, le narrateur a retenu le premier pour en faire l'origine *familiale*. Ainsi, Boulieu est le pôle métonymique autour duquel les ancêtres du narrateur se sont rassemblés. Boulieu est à leur origine à tous : ce toponyme fait l'unité de la famille.

Le tableau généalogique n° I sera le seul mentionné dans le récit. Il y a pourtant trois autres tableaux numérotés II, III et IV mis en annexe et déployant des généalogies alliées aux paternels et aux maternels, mais il n'y sera faite aucune allusion directe. Sans doute, ce tableau *n° I* constitue-t-il, pour l'énonciation, une *référence première* au regard des autres tableaux et un lieu originaire *unique* au regard de l'histoire familiale⁴¹⁹. Sa place en fin du recueil oblige à prendre la mesure du nombre de pages à parcourir pour faire connaissance de la famille telle qu'elle *ressort* à sa consultation. Le lecteur est obligé, en

⁴¹⁹ . Du point de vue discursif, *le tableau généalogique n° I* est le premier lieu auquel se rapporter pour connaître toute l'histoire de la famille : un lieu unique car sans second dans l'histoire familiale, un lieu primordial à partir duquel la référence est instruite.

effet, de faire un aller-retour entre le commencement et la fin du récit pour s'y référer et donc peut constater toute l'épaisseur de l'histoire de sa famille. Boulieu est d'abord un lieu symbolique⁴²⁰. L'identité familiale provient autant de leur village des origines que de l'existence de leur mémoire généalogique⁴²¹.

Pour les lignées alliées, on trouve désignés dans le texte seulement le toponyme du lieu de naissance de l'épouse du grand-père paternel du narrateur et pour la lignée maternelle de celui-ci, le toponyme du village des origines de la lignée patronymique. Le lieu est présenté ainsi pour cette dernière.

“La famille Conavis est originaire de Cublize où on l'y trouve établie dès le XVII^e siècles” (p. 97).

Le narrateur évoque les origines géographiques des Conavis, sans s'attarder sur elles. Pourtant, celles-ci figurent bien la stabilité de cette lignée puisque tous les ascendants sont nés dans le même village jusqu'au grand-père maternel du narrateur. Pour ce dernier et sa fille, on apprend que l'un habitait Lyon et que la mère y était née.

“En octobre 1850, il épousa Joséphine Cécile Conavis, dont les parents habitaient à Lyon, rue des Marronniers n° 6, et avaient une propriété à Grigny où ils allaient de courant mai à fin août, et une autre à Frontenas, où ils passaient les mois de Septembre et Octobre pour les vacances (...). Cécile Conavis était née à Lyon, le 20 mai 1830” (p. 17).

Ici, la naissance dans la ville des membres de la lignée maternelle n'est pas insistante. N'apporte-t-elle pas la légitimité attendue, comme dans le cas de la famille précédente ? Non, car cette lignée a été anoblée et apporte une autre légitimité. Son installation à Lyon – même récente – est un symbole minimum, mais sa naissance noble et ses propriétés surpassent celui-ci.

· *Récit 3* : Ce narrateur présente les origines de sa famille ainsi :

“La famille Armand est connue en Languedoc depuis le début du XVI^e siècle. A cette époque elle se trouve dans la paroisse de Sainte Cécile d'Andorge. Ce village faisait alors partie du marquisat de Portes, fief de la famille de Budos, puis des princes de Conti. Une tradition familiale fait venir les Armand de Perpignan, et même d'Espagne. C'est possible mais cela n'est pas prouvé. Il est noté qu'au XVI^e siècle Perpignan était en Espagne (...). Nous trouvons avec certitude les premiers Armand à Sainte Cécile d'Andorge au début du XVI^e siècle” (1/1).

Le narrateur établit l'origine géographique de sa *famille*, à Sainte Cécile d'Andorge, en Languedoc, sur le lieu des origines des patrilinéaires. Comment la topographie du lieu est-elle donc ordonnée ? Observons ses repères. Tout d'abord, la famille est située dans le *Languedoc* puis, dans une *paroisse* nommée Sainte Cécile. A la suite de quoi, le village

⁴²⁰ . Un lieu symbolique est un lieu organisé par les lois du langage visant à instituer un autre ordre que celui régi par les rapports de force et de séduction pour obtenir la jouissance des objets du monde : cet ordre est celui des échanges codés par des symboles reconnus comme lois pour une communauté donnée.

⁴²¹ . Les deux points [...] qui ponctuent le premier énoncé du texte interrogent sur le sens à donner aux énoncés suivants. Invitent-ils à déduire que ceux-ci constitueront une explication, une cause, une conséquence ou une synthèse de ce qui précède ? C'est-à-dire, doit-on considérer que “ressort du tableau” toute l'histoire de cette famille ou seulement le lieu géographique de son origine ?

est montré comme *appartenant* à un *marquisat*, fief de deux grandes familles : la famille de Budos et des princes de Conti. Ainsi, pour circonscrire une géographie des lieux, leur lien d'appartenance à des *fiefs* est sollicité. La référence apportée au lecteur est conçue à partir des critères qui ont cours dans l'imaginaire de sa famille. Sainte Cécile est la métonymie des terres nobles sur lesquelles celle-ci a été installée. L'aristocratie trouve encore son expression dans la lettre, même s'il est l'heure d'en oublier l'attachement par filiation.

A l'observation de l'énoncé qui présente les origines de la famille, on s'aperçoit qu'elles proviennent d'un *savoir* constitué et d'une *recherche* qu'elle a mobilisée elle-même. Leur *découverte* est le résultat d'un retour de la famille sur elle-même. C'est celle-ci qui se trouve ses origines : elles ne naissent pas du néant⁴²².

Maintenant, examinons les informations véhiculées par une *tradition* de la famille dont le narrateur a eu connaissance sur l'histoire précédente Sainte Cécile. Elle situe les origines de la famille à Perpignan et même en Espagne. Le narrateur considère ce point de vue comme *possible* en établissant un rapport entre l'origine espagnole et l'origine de Perpignan : Perpignan est en Espagne aux premiers temps de la famille, au XVI^e siècle⁴²³. Il soutient ainsi des informations qui font de sa famille une famille stabilisée dans un coin du Languedoc et non immigrée.

Tenons compte maintenant des énoncés concernant les origines des lignées alliées. On ne lit aucun lieu de naissance ou de travail pour les épouses des ascendants patrilinéaires ou leur père, ni d'origines plus lointaines, jusqu'à la première lignée qui s'est alliée à Lyon⁴²⁴. Pour cette alliance, l'histoire et les généalogies alliées occupent treize pages. Les lieux des origines rurales ne sont pas cités, seulement l'époque. Les précisions concernent l'intégration Lyonnaise de cette lignée enracinée.

“Mathieu Rostain, né au début du règne du Roi Louis XIII, sous la régence de Catherine de Médicis. Il est le fils aîné d'un marchand drapier Lyonnais, Jean Rostain, et de sa femme Pernette Sibier. Il fut baptisé à Lyon le 3 octobre 1617. Il passe son enfance dans le quartier Saint Nizier à Lyon, avec ses frères et sœurs (...)” (p. 44).

L'ancienneté de cette lignée est grande. Ce qui n'est pas le même cas que pour la lignée alliée de la génération suivante. Les informations qui la touchent couvrent neuf pages. L'origine rurale est indiquée. Elle est présentée à partir du grand-père de l'épouse.

⁴²² . En effet, du point de vue sémiotique, nous devons remarquer que le sujet du procès narratif est *la famille Armand* et non le narrateur ou le sujet de l'énonciation ou un autre acteur. Le narrateur ne dit pas : “on trouve la famille”, ou encore “nous trouvons la famille”, etc. Il donne une forme pronominale à l'énoncé – “A cette époque, elle se trouve à Sainte Cécile d'Andorge” – ce qui laisse penser que *la famille* est l'actrice du mouvement qui la fait *se chercher* à Sainte Cécile et se trouver à cette époque du début du XVI^e siècle. La connaissance des origines est ainsi conçue comme un travail de recherche de la famille sur elle-même.

⁴²³ . L'énoncé suivant – “Il est noté qu'au XVI^e siècle Perpignan était en Espagne” – n'existait pas dans la version précédente écrite deux ans avant.

⁴²⁴ . Par contre, par exemple, on apprend plutôt que l'une des familles alliées – celle dont a été issu l'ancêtre enraciné – était “d'origine protestante” mais que les parents de la jeune fille avait abjuré leur protestantisme.

“I - Jean Mogin Maître charpentier à Charix en Bugey (...) sans doute fils de Claude, charpentier à Charix (...). d'où (...): - Joseph Mogin, fabricant de soie à Lyon, donneur d'eau. Né à Charixen Bugey vers 1705. Fils de Jean Mogin et de Gabrielle Pivol. Il teste devant Cabaret, notaire à Lyon, le 14 mars 1762. Mort à LyonSt Nizier le 15 mars 1762. Epouse à LyonSt Nizier le 14 janvier 1736 Anthelmette Rire, fille d'Antoine et Florence Vigé” (p. 49).

On peut constater que les alliés du fils de l'ancêtre enracineur sont moins intégrés à la cité (le père de l'épouse n'est pas natif de Lyon), mais leur présentation donne le sentiment de leur stabilité, par la reproduction de leurs métiers et de leurs lieux de vie pendant la période rurale, et de leur notabilité par la fonction d'avoué lyonnais. En revanche, la ville de Lyon est citée quatre fois en ce peu de lignes. Est-ce pour porter une compensation à cette alliance moins intégrée à l'élite locale que la précédente ?

Les informations sur les alliés de la génération suivante recouvrent quatorze pages et se présentent sur le même modèle que le précédent même si ceux-ci ont un destin plus attaché à la ville : le père de l'épouse y est né et l'a défendue durant la Révolution. Pour les autres alliés, qui n'ont que des suites généalogiques pour les identifier, on ne trouve qu'un toponyme pour situer les origines rurales puis la présence de Lyon.

Ainsi, le narrateur s'attarde seulement sur les origines rurales de ses patrilinéaires. Il ne cite aucun lieu pour les alliés de ceux de Sainte Cécile et indique seulement les toponymes pour ceux des Lyonnais. Ce qu'il privilégie – et qui importe dans l'économie de son récit – c'est leur enracinement Lyonnais. Le narrateur figure leur multi-établissement dans la cité et invite à constater leur enracinement profond en elle. Lyon n'est pas la *très ancienne famille Armand de Barry*, mais elle est le signe de leur ancienneté dans leur élite.

· *Récit 4* : Dans ce récit, la topographie du lieu des origines familiales n'est pas repérée par rapport à un seul village, car les ancêtres de la lignée patrilinéaire ne sont pas nés dans le même village. Elle est établie par rapport à une ville et aux bornes des axes routiers sur lesquels sont situés les villages de ces premiers ancêtres.

“Claude Denis Bétiny est né en Avril 1779 à Saint-Etienne-du-Bois, village situé à 10 kms au Nord de Bourg-en-Bresse sur la route de Bourg à Lons-le-Saunier. Le registre paroissial de Saint-Etienne-du-Bois indique qu'il fut baptisé le 24 avril et qu'il était le fils posthume de Pierre Bétiny (...). Pierre Bétiny était décédé quelques mois avant, le 24 novembre 1778, à l'âge de 26 ans et avait été inhumé à Saint-Etienne-du-Bois. Il était le fils d'Antoine Bétiny et de son épouse en deuxième noce, Marie Tédor, qu'il avait épousé le 15 avril 1748 à Villemoutier, village situé lui aussi sur la route de Bourg à Lons-le-Saunier, un peu au nord de Bourg-en-Bresse “ (p. 1).

En effet, dans ce récit, on ne pourvoit pas *la famille* d'une origine et ce n'est pas le village qui fait l'unité. Le narrateur évoque le village de naissance du premier ancêtre migrateur (Saint-Etienne-du-Bois) mais non ceux des deux générations qui précèdent celui-ci. De ces deux générations, il cite seulement le lieu du décès du père, qui est le même village, et le village où s'est contracté le mariage des grands-parents, qui est Villemoutier⁴²⁵. Mais la diversité de ces lieux est compensée par ce qui les lie entre eux, à savoir la ville dans la perspective de laquelle ils se trouvent et les axes par lesquels on les repère : les

deux villages cités sont en effet situés au *nord de Bourg-en-Bresse* et *sur la route de Bourg à Lons-le-Saunier*.

Ainsi, dans ce récit, l'espace géographique des origines ne trouve pas son unité dans un village mais dans le point de vue à partir duquel chacun des villages originaires est repéré. Ce point de vue est justement la ville qui sera la première étape de la migration de la lignée patrilinéaire vers Lyon et le lieu de naissance du fondateur de la fortune familiale.

“Le ménage Bétiny-Pavois s'installa rapidement à Bourg-en-Bresse (où Claude Denis résidait peut-être déjà) et c'est dans cette ville que naquirent d'abord François-Félix Bétiny le 13.11.1808 puis un autre fils, Charles le 20.12.1809 (...)” (3/16).

Observons la topographie des origines des familles alliées. Pour les premières générations, on ne connaît qu'un toponyme. Voici comment le narrateur présente les deux plus anciennes :

Antoine Bétiny et Marie Tédor étaient tous deux d'origine modeste ; leur mariage fut néanmoins précédé de la signature d'un contrat, pratique assez usuelle en pays de droit romain et donc de droit écrit. Le contrat indique qu'Antoine était “journalier” à Marboz, village voisin de Villemoutier, tandis que Marie Tédor était “servante” à Villemoutier où son père Laurent Jacques Tédor et sa mère Marie Paroux étaient tous deux “journaliers” (1/18).

En effet, on trouve ces toponymes, mais ce qui est premier dans la topographie des premiers ascendants, ce sont leurs *origines modestes* ; les maternels sont associés aux patrilinéaires dans la modestie. La représentation est d'abord symbolique. Il en sera de même pour la lignée alliée du père de l'enracineur.

Observons cette lignée. Comme pour les patrilinéaires, la topographie du lieu est située par rapport à une route : *la route de Pont-d'Ain à Lyon*.

“Celle-ci avait été baptisée le 18 mars 1786 dans l'église de Varambon, village situé à 2 km de Pont-d'Ain sur la route de Pont-d'Ain à Lyon. Elle était le premier enfant de François Pavois, bourgeois de Varambon, et de Marie Maviet. Dès sa naissance, ses parents firent preuve d'ambition à son sujet (...)” (2/10).

Lyon est le pôle vers lequel tend cette famille ambitieuse. L'alliance avec celle-ci ouvre la perspective des patrilinéaires vers la cité. Tous les vecteurs de leurs histoires se sont ainsi conjugués pour amener leur destin vers la réussite sociale dans la ville.

Quant à la lignée alliée suivante – celle de l'ancêtre enracineur – aucun lieu d'origine n'est désigné. Seule est indiquée l'origine *Lyonnaise* de sa *bonne bourgeoisie*.

“François Félix, leurs fils, avait alors 24 ans ; le séjour à Lyon lui avait permis de faire des études poussées et de recevoir une éducation sérieuse, ce qui allait lui ouvrir les portes du Notariat, office auquel il fut admis le 30 Mars 1838, et lui permettre une entrée dans la bonne bourgeoisie Lyonnaise par son mariage, le 20 Août 1839 avec Jeanne Françoise Marie Cortet, fille de Benoît Cortet et de Joséphine Collery de Guillin son épouse” (4/21).

⁴²⁵ . On apprend quelques lignes suivantes (1/21) que ce mariage a eu lieu dans le village habité par la grand-mère mais que le grand-père “était 'journalier' à Marboz, *village voisin* de Villemoutier”. Cette configuration de l'axe polarise toute perspective au point d'identifier *voisinage* et village. A ce titre, nous pouvons la comparer à la configuration du village de Marcy-l'Etoile.

Dans ce récit, l'unité des origines donne figure à la mobilité socio-géographique de la famille. En effet, elle est construite pour laisser voir dans la topographie des lieux que la famille gravissait les étapes du lieu symbolique qu'était l'échelle sociale de l'époque.

Mais une autre axiologie est encore à considérer. Elle est indiquée deux fois. La première fois, on la rencontre au sujet de la lignée maternelle du premier ancêtre-migrateur. Le narrateur veut répondre à une interrogation qui pourrait étonner son lecteur sur la désignation d'une terminologie spécifique : “ *la désignation 'mas de Morteveille' “.*

“Il était le fils posthume de Pierre Bétiny, laboureur au hameau du Chatelet (...), et de Marianne Roset son épouse. Celle-ci résidait, pour la naissance, chez son père Claude Roset au mas de Morteveille (paroisse de Saint-Etienne)” (...). “La désignation 'mas de Morteveille' ne doit pas étonner car la limite entre le pays de Langue d'Oc et droit romain et pays de langue d'Oïl et droit coutumier passait au nord de Bourg et près de Mâcon et de Cluny” (1/10).

Ainsi, le narrateur intervient pour introduire une mention de sa compétence sur la désignation de la maison. Il invite à constater “ *la limite entre le pays de langue d'Oc et de droit romain et celui de langue d'Oïl et de droit coutumier “* proche du lieu familial. Par rapport à ce nouvel axe, on peut donc situer la famille du côté de la zone de la langue d'Oc et du droit romain. Mais, ce faisant, ne s'intéresse-t-il qu'à une question de dénomination ?

Examinons ce qu'il dit pour la seconde lignée maternelle aussi concernée par cette limite. Reprenons l'énoncé :

“Antoine Bétiny et Marie Tédor étaient tous deux d'origine modeste ; leur mariage fut néanmoins précédé de la signature d'un contrat, pratique assez usuelle en pays de droit romain et donc de droit écrit” (1/18).

Le narrateur veut expliquer qu'il y eut un contrat de mariage car la famille résidait dans “ *un pays de droit romain et donc de droit écrit “*. En reprenant cette axiologie, le narrateur n'est pas redondant. Au contraire, il propose une équation qu'il laisse à la compréhension de son lecteur : être du pays de la langue d'Oc, c'est être du pays du droit romain et donc du droit écrit. La famille s'est ainsi trouvée du côté dans lequel on a pu bénéficier d'écrits. Le narrateur insiste-t-il sur ce fait pour dire que la fortune a débuté dans un pays organisé par un droit écrit ? Veut-il signifier que les pères de l'origine étaient du côté d'un tel droit ? C'est-à-dire, cherche-t-il à répondre, en mettant en scène cette limite, à la crainte que la fortune familiale vienne d'un pays dans lequel les paroles et la mémoire s'oublient vite ? N'invite-t-il pas à constater que cette fortune n'a pu s'être faite à l'ombre, puisque la filiation de son fondateur vient d'un pays où la parole et le droit ne s'opposent pas. Aussi, cette topographie du *pays* des origines familiales n'est-elle pas la métaphore d'une topographie éthique que le narrateur cherche à configurer avec son récit, au sujet des pères des commencements ?

Enfin, il est intéressant de remarquer que ce récit est le seul dans lequel on trouve une topographie – certes restreinte – d'un lieu originaire maternel. Est-ce la présence d'une femme parmi ses auteurs ou bien la modalité sous laquelle l'ascension sociale s'est faite dans leur famille ?

- *Récit 5* : Les lieux des origines de la famille de ce récit sont aussi ceux de sa lignée patrilinéaire. Le narrateur indique, en effet, tout d'abord que toutes *les familles Ramel* du sud-est de la France semblent bien être plus ou moins directement originaires d'une même paroisse qui comprenait plusieurs villages.

Examinons la topographie du village originaire des patrilinéaires du narrateur. Repérée par rapport aux autres villages de leur région, elle l'est aussi par rapport à une activité coutumière des lecteurs : ils traversent ce village lorsqu'ils vont *cueillir* des *cyclamens* en famille. Celui-ci est ainsi présenté comme un lieu de passage et non comme un lieu de vie. Il est plus une étape sur un chemin comme il a été une étape sur le chemin de la migration vers l'enracinement socio-géographique à Châtillon. Il est aussi un lieu dans lequel on vient *cycliquement* ; les générations qui se sont succédées dans la Maison-mère les unes après les autres s'y sont rendues. Enfin, le narrateur le montre comme ayant été le terrain du déroulement d'événements *mémorables* concernant les guerres de religion. En ce qui concerne les lieux d'origine des lignées alliées, on en trouve deux évoqués brièvement par leurs toponymes.

- *Récit 6* : *L'origine de la famille* de ce récit se situe *aux environs immédiats d'un village*, lieux où l'on y trouve *la première trace* des patrilinéaires. Dans ce récit aussi, le lieu de l'origine de la famille se confond avec celui de la lignée patrilinéaire : sa description couvre les trois-quarts d'une page.

Le village de cette origine est repéré à partir de sa région, le Vivarais, et de sa position actuelle : le chef-lieu de canton de l'Ardèche et un petit bourg de 1.600 habitants. Mais aussi, il est indiqué comme *un lieu de passage* à la fois sur *l'axe nord-sud* et sur *l'axe est-ouest* de la région car celle-ci est *frontière* à cause du fleuve qui la borde. C'est pourquoi *vraisemblablement*, commente le narrateur, il y a *mélange de races* dans cette région. C'est ainsi que “ *les pays rhodaniens ont subi au cours de l'histoire les destins les plus divers* ”. Par exemple, continue le narrateur, on trouve dans ce même pays Etienne Guilbert, l'ancêtre enracineur, à Serrières plutôt au nord, et “ *la plus grande partie de l'ascendance d'Eugénie Barrier de la Brisse* ”, son épouse, plutôt au sud⁴²⁶. En conséquence, le destin de la famille suit celui du sol sur lequel elle est implantée. Selon l'origine du lieu d'enracinement de celle-ci, le milieu social et l'histoire des ascendants seront différents. Les lieux des origines familiales s'organisent, dans ce récit, autour de ce lieu frontière, une métaphore qui restructure autrement le *mélange de races* de la famille.

Quant aux origines géographique des lignées alliées présentées dans le corps du texte du recueil, elles sont seulement désignées par un toponyme, depuis la première jusqu'à celle de la mère de l'ancêtre fondateur (six générations). Pour l'épouse de ce

⁴²⁶ . La division régionale des origines de l'ancêtre fondateur de la lignée à Lyon et de son épouse, entre nord et sud est à prendre sémiotiquement comme une configuration représentative des attentes de l'énonciation du récit (la narrateur de l'adresse comme le narrateur du récit lui-même) : la famille comme un *faisceau* formé d'une peuplade d'êtres variés et bigarrés sans repérage de milieux. L'énoncé est exactement : “Les pays rhodaniens ont subi au cours de l'histoire les destins les plus divers. Serrières, c'est déjà un peu le midi, mais le midi du nord. Nous verrons que par son mariage, Etienne Guilbert nous amène plus au sud, dans le Languedoc, mais là encore dans le Languedoc du nord, Gévaudan, Rouergue et Quercy où nous trouverons la plus grande partie de l'ascendance d'Eugénie Barrier de la Brisse.”

dernier, ce n'est pas un toponyme mais une région entière (le nord du Languedoc) qui définit la topographie de ses origines ; elle est divisée en plusieurs sections sur lesquelles se trouvait “ *la plus grande partie de (son) ascendance* ”. Le narrateur insiste, pour ces alliés, sur l'ampleur de leur ascendance ; la topographie se confond avec l'appartenance à “ *une grande maison* ”⁴²⁷.

Conclusion

Dans les récits généalogiques de notre corpus de référence, les familles paternelles de nos narrateur ont un seul lieu d'enracinement : celui de leurs lignées patrilinéaires. *La famille* est confondue avec sa lignée patronymique. Ses racines sont celles de son patronyme et reçoivent de lui leur unité. Tous les narrateurs les dépeignent dès les premières lignes de leurs récits ; tous décrivent un village, une région, un *pays*, etc. ; tous insistent sur ces derniers et leur donnent le statut particulier d'*origine*. Ainsi, au-dessus de toutes les origines, il y en a une qui les recouvre toutes et les devance. Aucune autre lignée que la lignée patronymique n'est traitée ainsi. En effet, lorsqu'un récit raconte l'histoire d'une autre lignée ascendante, le narrateur ne s'attarde jamais sur les origines de celle-ci, même pas sur celle de sa lignée patronymique. Il ne dépeint aucun lieu. Il instruit éventuellement sur celui-ci avec un toponyme.

Il en est de même pour les autres récits de notre corpus. Ainsi, en est-il par exemple, pour un narrateur qui indique en un bref énoncé que les porteurs de son nom *sont originaires de Bourg-en-Bresse* ; mais on n'a aucune topographie de la ville. Il donne par contre des informations géographiques et légendaires sur les origines du patronyme : il viendrait du Dauphiné car aurait donné son nom à une montagne bien connue. La légende pourrait se raccrocher à celle plus sérieuse qui laisse penser que la lignée est noble. De plus, la question se pose de savoir si celle-ci provient de la même souche, sans doute française, qui vit émigrer une descendance sur Genève après la révocation de l'Edit de Nantes. Quant aux lignées alliées, on n'a d'informations que sur la lignée maternelle de l'auteur. Le lecteur est renvoyé à *un annuaire de la noblesse* pour en savoir plus. Il n'aura donc pas d'information sur son lieu d'origine avec ce récit sauf à partir de l'arrière-grand-père du narrateur qui est échevin à Lyon. Il a des indications qui la font venir d'Autriche mais aucun lieu ferme ; ce qui est sûr c'est seulement que sa mémoire s'arrête à *l'époque du testament* de son ascendant du patronyme, *ministre de la religion réformée*.

Pour un autre auteur, après une courte adresse, il indique que *leur famille est originaire du bourg de Valloire en Maurienne, entre Saint-Michel et Briançon*. Il ne s'attarde pas sur la description du village mais sur les nombreux porteurs de son nom qui en ont été issus, dont des personnages politiques célèbres à partir desquels certains membres de la famille pensent qu'il y a des liens de parenté. Mais le narrateur se met du côté de son père qui, lui, affirme le contraire. Entre son oncle qui a toujours répété qu'il avait droit de tabouret à la Cour et son père, il choisit le second mais explique qu'il n'a pas de raison de penser que le premier ment. Lorsqu'il informe ses lecteurs de l'histoire de

⁴²⁷ . L'ascendance de cette épouse a été établie dans une généalogie de 12 pages. Mais, il ne s'y trouve pas de lieux de naissance, ni de mariage, ni de décès. Dans les vingt notices mises en annexe du récit, des lieux d'origine de lignées alliées sont indiqués, mais aucun n'est considéré comme originaire de *la famille* Guilbert, ni ne fait l'objet de plus de deux énoncés.

ses maternels, il indique seulement le toponyme du lieu de leurs origines patronymiques.

Mais, nous avons vu aussi que les narrateurs avaient configuré, tout en identifiant le lieu de leurs racines paternelles, d'autres repères que ceux du sol – des repères symboliques – indiquant d'autres topographies et axiologies à prendre en compte pour connaître l'ancrage identitaire de leur famille. Ce faisant, ils orientent le regard de leurs lecteurs vers une origine dont la topique est signifiante autrement que par sa seule géographie. Ils les instruisent pour leur offrir de nouveaux *lieux de mémoire*. Les familles ont donc deux lieux d'origine, l'un géographique et l'autre symbolique, terroirs et symboles occupant la même place et se confondant pour faire retrouver une unité identitaire. Chaque narrateur oriente les investissements affectifs de ses lecteurs vers un lieu symbolique nouveau et non conflictuel capable de les détourner de leurs conflits de références. Il invite à trouver, à l'avenir, dans l'unité d'un seul lieu originaire, ce qu'ils ne peuvent plus arriver à trouver dans leur passé. Il propose de remplacer les *objets* de jouissance qui ont été à l'origine de leur identité par des *lieux* de jouissance dont tous peuvent se reconnaître issus, des lieux dans lesquels il est possible de découvrir des références unifiées, quels que soient les enjeux dans lesquels ils sont, relativement à ce passé.

Ainsi, le mythe concernant les origines géographiques des paternels vient-il opposer ses termes au mythe du paradis perdu. Non seulement, il vise à décentrer l'univers des *familles* vers celui des paternels, mais surtout à inverser l'ordre de subsidiarité : les patrilinéaires occupent désormais le centre de toute définition identitaire. Il ne s'agit pas de détacher les identités familiales de leurs *matrices*, mais de les attacher à une autre matrice qui est la terre des origines patronymiques, à charge pour ces derniers de désigner la place que doivent avoir les premières. L'écriture généalogique rend possible une telle opération. La mémoire familiale va, avec les récits, être nourrie des souvenirs des paternels et ceux-ci pourront rivaliser, au vu des lois de sa transmission, avec les souvenirs matriciels, les plus vivants mais divisant. Elle met à jour que la famille avait une origine rurale, ce qui constitue une preuve dans le procès de légitimation de son appartenance à la bourgeoisie.

2 – 1.2. Le patronyme

Nous allons maintenant examiner l'intentionnalité qui amène les narrateurs à évoquer les *premiers* porteurs du patronyme, pas encore les porteurs appartenant à leur famille, mais les autres, plus anciennement implantés dans les lieux de leurs origines ou dont le rattachement à celle-ci n'est pas assuré. Dans chaque récit, la présentation est faite immédiatement après l'instruction sur leurs racines patrilinéaires. En effet, la peinture de *la genèse* familiale n'est pas finie. Il reste à apprendre comment les premiers du nom sont arrivés sur ces lieux et qui ils sont. La distinction de leurs ancêtres parmi eux viendra après. Nous allons relever les mythes et légendes qui se transmettent sur leur patronyme, c'est-à-dire les significations qui lui sont données et son étendue géographique. Nous observerons les hypothèses par lesquelles ils présupposent le rattachement probable du premier de leur lignée à l'immémorial des porteurs du patronyme. Nous chercherons à comprendre la fonction de ces derniers dans l'économie du récit.

- *Récit 1* : Dans ce récit, le narrateur fait allusion d'abord à un premier du nom, pour lequel il se demande en quoi il peut le considérer comme son premier ancêtre. Puis il explique la signification de son patronyme.
 - Les hypothèses sur le premier du nom

Le premier du nom, dont le narrateur peut faire mention, *peut être* un premier ancêtre de la famille ; mais il s'agit seulement d'une hypothèse. En effet, il porte le même prénom que de nombreux membres rattachés à la famille. Le narrateur défend un point de vue de *vraisemblance*. Viendra après la certitude. La vraisemblance permet de faire remonter la famille à 1471 et la certitude à 1635, soit à plus d'un siècle et demi d'écart.

“Un de ses lointains ancêtres pourrait bien être un certain Barthelmy Delérable dont il est fait mention dans une reconnaissance datant de 1471. Cette reconnaissance qui a été perdue, figure dans l'inventaire général des titres et papiers du Chapitre de Saint-Just, dans les terriers de l'obéance de Greyzieux-la-Varenne, village situé à quelques kilomètres de Marcy-le-Loup. Ce qui peut donner une certaine vraisemblance à cette hypothèse est le prénom de Barthelmy, qui, comme on le verra par la suite, est très fréquent dans cette famille”(1/6).

C'est donc un calcul de probabilité portant sur un prénom qui noue cet ancêtre hypothétiquement à la famille. *Un inventaire général* a, en effet, donné signe de lui, mais il apporte seulement la preuve de l'existence du patronyme dans la région au XV^e siècle, n'assure pas du rattachement à la famille. Cependant, grâce à la trace qu'il laisse voir – trace mise en abîme dans une autre trace – la famille peut imaginer avoir une profondeur généalogique encore plus conséquente que les preuves ne peuvent le faire. Pour *pouvoir* entrer dans l'histoire familiale et avoir statut d'existence dans la mémoire, un ancêtre doit avoir été désigné par au moins une trace accessible à des temps présents. Ainsi, le narrateur fait du premier du nom prouvé dans la région de ses origines, avec la probabilité, son plus lointain ancêtre. Sa famille serait donc la plus anciennement implantée dans la région.

Est-ce le hasard qui a amené le narrateur à indiquer l'existence de son si *lointain ancêtre* comme le fruit d'une *reconnaissance perdue* ? A-t-il voulu renvoyer ses lecteurs à une autre *reconnaissance perdue*, à savoir celle de sa famille après l'ancien régime ? Si nous continuons l'analyse, nous remarquons qu'il note que cette reconnaissance a laissé sa trace dans l'inventaire du *Chapitre de Saint-Just*. Ce lieu est-il là pour faire signe d'un autre, qui est son homonyme : un *chapitre* de l'histoire familiale que le narrateur veut écrire pour laisser trace de cette *reconnaissance perdue* et pour restaurer l'*injustice* faite à sa mémoire paternelle ?

- La signification du patronyme

C'est après avoir parlé des premiers du nom que le narrateur porte son attention sur la signification de l'origine de son patronyme. Celui-ci était, autrefois, un toponyme. En effet, selon l'acte d'enterrement de l'épouse du premier ancêtre certain et sur la foi de la carte d'Etat-major, il en est ainsi.

“Son (Françoise Cameau) acte d'enterrement spécifie qu'elle fut prise en son logement au quartier de Lérable. Or ce quartier de Lérable existe encore à Marcy, ainsi qu'en fait foi la carte d'Etat-major (...)” (2/6-9).

Le nom de la famille se retrouve donc dans le nom d'un quartier du village originaire : *le quartier de Lérable*. Un seul nom identifie, donc, la famille et son lieu d'origine. Chacun peut être témoin de l'enracinement de leur patronyme, en consultant une carte. Mieux encore, une inscription sur une maison de notaire vient renforcer les certitudes de l'ancrage de la famille dans son village ; rappelons que les ascendants y avaient été notaires.

“Il forme un groupement de quelques habitations nettement séparé du village. Dans ce quartier, un vieux logis pittoresque, qui porte encore dans le pays le nom de “Maison du Notaire”, doit certainement être la maison qu'habita Barthelmy Delérable et où se trouvait le siège de l'étude” (2/9-14).

Ainsi la famille a laissé la trace de son passage dans le village des origines : on la *distingue* parmi toutes les autres à cause de son nom et de sa position de notable depuis l'origine : la preuve *demeure* ; il suffit d'aller voir sur place. Tout à Marcy témoigne que les Delérable étaient des notables stables au service du Roi et de Lyon, aussi loin que l'on puisse remonter. La famille a, donc, extrait son identité de sa terre d'origine qui, elle, lui a conservé les traces de son enracinement. La mémoire familiale – même éloignée de ses racines – continue d'être vivante.

- *Récit 2* : Dans ce récit, il y a les premiers du nom certains mais aussi d'autres que le narrateur suppose et qui sont restés dans l'oubli. Ce sont ceux des fratries de leurs auteurs directs, inconnues à l'heure de l'écriture. Le narrateur ne peut faire la lumière sur la présence de ces autres et est confronté au *silence* des origines dans sa quête de ses ascendants.

“(...) Rien ne dit que (notre auteur direct) n'ait pas eu des frères et sœurs, dont descendraient les Collas qui se rencontrent encore notamment dans l'Ardèche et la Drôme” (3/21).

Ce silence sur les autres porteurs du patronyme n'est pas le résultat d'une absence, tient à faire remarquer le narrateur à ses lecteurs, mais est d'abord celui d'un défaut de mémoire. C'est par déduction qu'apparaît l'idée qu'il a existé de nombreux porteurs du nom aux origines ; leur famille était donc plus ample qu'elle ne peut sembler l'être au vu des recherches généalogiques que le narrateur peut présenter.

Ce narrateur ne produit aucune information sur la signification ou les origines géographiques de son patronyme.

- *Récit 3* : Dans ce récit, le narrateur ne *connaît* pas de *Armand* dans le village des origines avant le XVI^e siècle. Parmi, les premiers de ce nom, il trouve d'une part deux couples qui pourraient bien être rattachés à son ascendance et d'autre part, des porteurs pour lesquels il ne voit pas de lien avec celle-ci.
 - Les premiers du nom hypothétiques

“Nous trouvons avec certitude les premiers Armand à Sainte Cécile d'Andorge au

début du XVI^e siècle” (1/24).

Le narrateur témoigne pour ses lecteurs avoir *trouvé* les premiers porteurs du nom de leur famille dans deux contrats de mariage signés à Alès, à huit années d'écart, par deux couples susceptibles d'être considérés comme parents du “ *premier membre prouvé* ” : Vincent Armand.

“Entre autre, le 5 mai 1556 avec le mariage de Mathieu Armand et Marie Destier suivant le contrat de maître Petit, notaire à Alès. Puis le 15 août 1564, avec le mariage de Jean Armand, habitant le mas des Léchettes, et Marguerite Gordes, suivant maître Pichon, notaire à Alès” (1/25).

Ces actes notariés ne peuvent encore servir les preuves nécessaires au rattachement du premier du nom au premier ascendant de la lignée patrilinéaire. Mais un élément commun va lier de façon plus *probable*⁴²⁸ l'un des couples à ce premier membre prouvé : leur lieu d'habitation ; en effet, le second couple désigné et le premier membre *prouvé* habitent tous deux le même mas.

“Vincent Armand, le premier membre prouvé, habitait le mas des Léchettes, c'est-à-dire le même lieu que Jean Armand et de Marguerite Gordes” (1/29).

Mais, il s'agit d'une hypothèse ; la question reste suspendue. Elle est d'ailleurs figurée avec des points d'interrogation dans la généalogie qui suivra (p. 2). Dans tous les cas, les premiers du nom trouvés dans le village des origines sont deux couples.

- Les autres premiers du nom

Il y a d'autres premiers du nom que ces deux couples dans ce même village et vers la même époque, mais il n'est pas possible de les rattacher à une filiation.

“Toutefois, il existait également vers la même époque un Claude Armand en 1605, un Maurice Armand cité en 1572, un Pierre Armand frère du dit Maurice cité en 1618, et un Pierre Armand fils d'autre Pierre cité en 1626” (1/30).

Sur la terre d'origine, il y a donc eu plusieurs premiers du nom avant le *premier membre prouvé*. La certitude des liens qui les rattachent entre eux restent en question. Si des *preuves de filiation* ne peuvent être données qu'à partir de l'un d'entre eux – le premier membre prouvé⁴²⁹ – le potentiel d'ascendances de la famille, lui, ne demande qu'à prolonger encore l'ancienneté des origines.

Le narrateur ne s'arrête pas sur la signification de son patronyme, comme dans le cas précédent.

- **Récit 4** : Dans ce récit, il n'y a pas comme dans les précédents des individus considérés comme des *premiers* du nom n'appartenant pas à la famille ou en question quant à leur lien à celle-ci. Le narrateur ne s'intéresse qu'à ses premiers

⁴²⁸ . Ce fait va faire emporter l'hypothèse du narrateur quelques pages plus loin lorsqu'il déploiera sa généalogie détaillée des ascendants Armand. Au sujet du premier membre prouvé, il dira : “Il est *très probablement* fils de Jean Armand marié en 1564 à Marguerite Gordes. Habitant au mas des Léchettes à Sainte Cécile” (4/3).

⁴²⁹ . Dans la structure graphique du procès principal, le procès du premier du nom de la famille (1/29) se trouve placé entre celui de ses parents probables (1/25) et celui des autres premiers du nom (1/30).

ascendants. Ni le patronyme, ni le nombre de ses porteurs ne constituent des objets de sa quête.

Récit 5 : Par contre, dans ce récit, le narrateur explique que son patronyme est très répandu dans la région d'origine de sa famille. C'est pourquoi, dans la famille, ceux qui l'ont porté ont été divisés en branches qui, chacune, a porté un surnom selon le village où ils ont habité. La branche de la famille, elle, était appelée Ramel Gadoliet. Ce surnom, explique le narrateur, signifie en patois local de l'époque (gadolé), *pomme de terre*, soulignant les origines et les occupations terriennes de ses ancêtres, mais surtout le marquant du profond et invisible destin terrien qui a été fait à ses ancêtres. Ainsi, paradoxalement, ce grand nombre de familles porteuses du patronyme n'a laissé de *traces qu'anonymes* (hormis ses deux *illustrations religieuses*).

Avant les preuves du rattachement à la famille, on trouve le premier du nom de la région sur “ *une bulle du pape Eugène IV, datée de 1442, autorisant un mariage entre cousins germains*”. On découvre le second, en 1553, avec celui d'un “ *notaire et tabellion pour le Roi de France* ”. Il faudra attendre 1598 pour connaître *le plus ancien ancêtre* de la famille, soit un écart de 156 ans avec le tout premier. Ainsi, le narrateur montre-t-il à ses lecteurs que leur famille a, très probablement, une ancienneté qui remonte avant la date du premier ancêtre et que le nombre de ses ascendants est sans limite, compensant leur anonymat.

Récit 6 : Dans ce récit, *le nom* est l'objet d'un bref chapitre. Tout d'abord, le narrateur réunit, sur quatre lignes, des informations générales qui concerne sa signification. Il en souligne la simplicité et présente les formes qu'il peut prendre selon les régions et les pays dans lesquels il est ou a été en usage. Dans un autre petit chapitre intitulé “Débuts de la famille”, le narrateur se concentre sur les porteurs de son nom ayant vécu sur la commune des origines et à son voisinage, mais sans que l'on puisse bien discerner s'il s'agit des membres de sa famille ou d'autres – et où se trouvaient exactement entre ces deux lieux leurs résidences. Ces deux données produisant une impression de confusion sont conformes à l'enjeu de cette famille qui est de voir son identité comme *une peuplade* d'êtres variés et bigarrés à quelque époque ou lieu que l'on soit.

Conclusion

La plupart des narrateurs intéressent leurs lecteurs aux premiers porteurs de leur patronyme. Dans notre corpus de référence, il y en a 5 sur 6. En comptant tous les récits de notre corpus, on en observe 9 sur 11. On peut ainsi voir un auteur qui donne de longues explications sur l'histoire, les légendes et la géographie de son patronyme (3 pages sur 36) et qui laisse percevoir à travers ses informations les mystères et enjeux qui ont dû traverser la vie de ses aïeux probables. On trouve aussi un autre auteur qui signale l'étymologie de son patronyme en deux lignes mais situées au milieu d'une page blanche. Il dit ensuite son interrogation sur les mystères qui restent concernant l'origine de ses premiers porteurs venus du Nord, cherchant à faire un lien entre plusieurs événements : entre l'assassinat d'un aïeul et la fuite devant la Révolution.

Les deux exceptions sont liées aux choix des objectifs qu'ont eu leurs narrateurs, à savoir la volonté de répondre à des questions précises, dont la pertinence pouvait ne pas nécessiter un arrêt sur le patronyme⁴³⁰. Ainsi, les narrateurs désignent, au début de leurs récits, les porteurs les plus anciens du patronyme découverts dans leurs recherches généalogiques. Des preuves sont apportées de leur enracinement sur les mêmes terres que celles des premiers du nom de leur famille ; ils ont donc pu avoir des liens de filiation dans des temps plus reculés. La présence de ces acteurs permet de laisser les lecteurs se livrer à leur imagination : à savoir, penser avoir eu une grande stabilité géographique et une grande ancienneté dès leurs commencements. Elle vise à confondre les repères de la mémoire des paternels concernant leurs lieux originaires avec ceux de la mémoire collective de ces lieux, une mémoire qui n'a pas été effacée. Mais, cet imaginaire n'est pas laissé débridé ; il trouvera une limite avec les preuves qui garantissent le rattachement des premiers du nom aux familles.

Les narrateurs ne présentent pas tous la signification de leur patronyme et son étendue géographique. On en a compté 6 sur les 11. Mais la quantité d'informations est variée selon chacun. Deux récits s'attardent nettement plus longuement que les autres sur les deux thèmes. Nous avons remarqué qu'ils avaient en commun ce paradoxe de produire beaucoup d'informations sur leur patronyme, mais un silence total sur l'histoire des parents de leur grand-père enracineur. Leurs lignées à tous deux se sont trouvées touchées par la problématique des guerres de religions. Peut-on tisser un lien entre les deux faits ? Mais aussi, ne peut-on penser que les silences tenus permettent de ne pas connaître les patronymes maternels et peut-être de s'apercevoir qu'ils font signes d'alliances entre cousins à une génération ? Rappelons que le *récit 5* précisait que le plus ancien document concernant les familles du nom était une bulle du pape autorisant un mariage entre cousins germains ! Pour l'autre récit, une généalogie concernant la famille indiquait le même patronyme pour les épouses respectives de l'enracineur et de son père !

Ainsi, y a-t-il d'autres lignées, d'autres familles, d'autres parents qui peuvent s'abriter sous un même patronyme. Le nom, même s'il ouvre à l'imaginaire, est d'abord un paradigme. Il n'est la propriété de personne : ni de la lignée patrilinéaire, ni même de *la famille*, ni encore d'un père. L'intentionnalité de nos récits est de solliciter l'univers paradigmatique des patronymes pour y enraciner les premiers attributs de la restructuration de l'identité familiale. Une telle vision fait de ces patronymes des entités indépendantes. En effet, il s'agit de produire un objet imaginaire nouveau écartant le danger d'un collage aux attentes familiales passées. Si le nom est un paradigme, il peut constituer un rempart contre ceux qui croient devoir, comme fils, reproduire les mêmes modes de vie que leur père à cause du nom qu'ils ont en commun. Il peut, entendu comme tel, délier l'imaginaire des descendants de l'idée que servir le père et le nom, c'est le même projet. Il empêche son fétichisme.

Nos récits produisent des règles éthiques définissant une voie pour que la descendance se soumette, comme fils (et filles), aux obligations de leur condition

⁴³⁰ . Il s'agit, en plus du *récit 4*, de l'auteur qui a voulu fixer les liens de filiation de la lignée de ses pères peintres et graveurs lyonnais.

bourgeoise, à savoir de soutenir le renom de leur famille, mais sans incarner totalement leur nom ni être condamnés à reproduire le destin de leurs pères⁴³¹. Leur nom est le paradigme de toute une histoire dont ils sont appelés à découvrir l'esprit avant tout.

2 – 2. La légitimation de l'appartenance à une bourgeoisie ancienne

Juste après avoir décrit les lieux d'origine patrilinéaire et informé sur les premiers porteurs du nom de famille qui ont résidé sur ces lieux, les narrateurs présentent leurs premiers de lignée⁴³², puis leurs premiers ascendants d'avant l'émigration à Lyon. Nous allons montrer que, ce faisant, ils apportent les preuves que leur famille appartient bien à une bourgeoisie ancienne. Nous observerons, dans un premier chapitre, qu'ils fixent avec leur premier ascendant la preuve de leur ancienneté. Puis, dans un deuxième chapitre, nous verrons qu'ils donnent, avec la description du groupe de leurs ascendants d'avant la première migration, la preuve de leur continuité. Et enfin, nous constaterons, dans un troisième chapitre, qu'ils apportent les preuves de la réussite de l'émigration de leur premier ascendant mis dans cette position.

2 – 2.1. Les preuves de l'ancienneté

Après avoir fait connaître les premiers porteurs de leur patronyme trouvés sur la terre de leurs racines patrilinéaires, les narrateurs désignent l'ascendant le plus ancien dont ils peuvent prouver le rattachement à leur famille. Après avoir enraciné leur patronyme et fait de lui un nouveau paradigme du mythe familial, ils entrent dans la chronologie des événements avec les preuves de leur historicité. Ici, s'arrêtent la légende, l'hypothèse ou la vraisemblance et commence l'histoire, celle qui repose sur la preuve. Nous allons voir les fonctions que ces narrateurs donnent à ce *premier du nom* de leur famille, dans l'économie du récit.

Récit 1 : Dans ce récit, le *premier du nom certain* est présenté après qu'a été situé le lieu des origines, lorsque commence l'histoire familiale proprement dite. Mais on a déjà entendu parlé de lui, avant, lorsque le narrateur le désigne avec ses descendants pour faire constater la réalité de la vie de ses ancêtres contre l'image qu'ont pu en donner les historiens post-révolutionnaires. En effet, dans l'adresse, on apprend des éléments de son histoire, mais le narrateur ne précise pas au lecteur qu'il est le premier membre certain de la lignée. Aussi, nous réservons l'analyse de cet énoncé pour notre prochain chapitre qui se penche sur le statut symbolique de la

⁴³¹ . Le terme *renom* indique dans son étymologie (re - nom) le renouvellement à donner au nom, c'est-à-dire la re - confirmation du lien entre le nom et le retentissement de l'honneur qui lui a été conféré en rapport à cet événement. Voir Joël Clerget, son chapitre, in *Le nom et la nomination : sources, sens et pouvoirs*, pp. 15-71.

⁴³² . Pour le sémioticien, cette ascendance est repérée, selon les récits, soit dans la *phase de manipulation* soit au commencement de la phase de *performance* principale. Nous ne sommes pas encore dans une phase *d'exécution*. Les *acteurs* sont encore dans la phase où les désirs et attentes se disent et s'adressent à d'autres pour être accomplis ou dans le procès organisant les moyens de l'accomplissement de ceux-ci.

présence du groupe des premiers ascendants dans l'économie de nos récits. Donc, *le premier du nom certain* a été trouvé dans les registres d'état civil de la paroisse.

“Le premier du nom, que l'on rencontre d'une façon certaine, est Barthelmy Delérable, qui apparaît pour la première fois sur les registres d'état civil de la paroisse de Sainte-Consorte le 17 mai 1635, comme parrain de Barthelmy Carmin. Il y est désigné de la manière suivante : Maistre Barthelmy Delérable, notaire royal de la sénéchossée de Lyon” (1/16).

Ainsi, ce premier ascendant *apparaît* aux regards des lecteurs grâce à un registre qui avait conservé sa trace comme parrain en 1635. Cette preuve de son *apparition* semble tenir du miracle, comme tenait du miracle, déjà, la mention du plus ancien ancêtre probable de la lignée⁴³³. La donnée prioritaire qui l'identifie est son rattachement au service du roi et à la ville de Lyon : il est “notaire royal de la sénéchossée de Lyon” (1/7). Ainsi, dès le commencement de son histoire, la famille est, comme le village des origines, dans la perspective du roi et de la cité. Mais, 1635 n'est pas la date la plus ancienne que l'on puisse trouver car on apprend qu'il est né en 1601. Mais, cette date n'est pas tout à fait sûre puisque ce plus ancien ancêtre était âgé d'environ quatre-vingt-sept ans.

“Il était né en 1601 ; nous ne connaissons la date de la naissance que par l'acte de ses funérailles, ainsi rédigé : “Le 28 août 1688 a été enterré (...) âgé d'environ quatre-vingt-sept ans (...)” (2/1).

C'est donc 1601 la borne qui fixe la limite de l'ancienneté que la famille peut se donner. Si cette date peut garder quelques imprécisions, par contre, ce qui est certain, c'est la notabilité du réseau familial et social de ce premier ascendant, à constater les témoins en présence lors de la déclaration de son décès.

“(…) en présence de Messire Anne Girardière prêtre curé de Brindas, de Messire Philibert curé de Pollionnay, de sieur Claude Delérable notaire et greffier de justice de Laval et de Pollionnay, de noble Jean François Beau, bourgeois de Lyon et du sieur Pierre Barbier procureur d'office de Laval” (26).

On trouve deux curés, *le fils notaire* du premier ascendant et *deux notables* dont l'un est *bourgeois lyonnais* et l'autre, *procureur*. Lyon, la continuité de la fonction de père en fils, la notabilité et la bourgeoisie sont les attributs qui ont identifié la famille depuis son commencement.

· *Récit 2* : Dans ce récit, le narrateur invite à constater l'existence du premier ascendant de la lignée à partir de leur généalogie. Il ne présente aucune preuve à l'appui. Rappelons en les termes :

“Nous y trouvons notre ancêtre Pierre Collas qui y est né en 1645 et qui s'y est marié avec une jeune fille du pays, Catherine Morin. Il y possédait une importante propriété dont il dirigeait l'exploitation. Cinq générations se sont succédées à

⁴³³ . L'actant, sujet de la performance du procès d'identification est un sujet indéfini : *on*. Le premier du nom est ainsi l'objet d'une rencontre qui n'a pas de sujet défini. Il peut être vu par tous ceux qui veulent bien se retrouver dans ce *on*, *acteur collectif*. Mais, apparaître aux yeux des descendants n'est pas le fruit d'un hasard ; des traces de leur identité sont nécessaires : comme parrain ou marraine dans un acte d'état civil, comme témoins, etc. Le sémioticien constate que *l'existence* sémiotique des ancêtres est un enjeu fondamental du procès généalogique ; les actes d'état civil et documents officiels sont des *sujets modaux de compétences*.

Boulieu, dont quatre ont continué l'exploitation : 1 - Pierre Collas, 1^o du nom, né vers 1645, marié à Catherine Morin.

En invitant ses lecteurs à *trouver* leur premier ancêtre en sa compagnie (*nous trouvons*), le narrateur les sollicite pour un acte dynamique et créatif autant que pour être témoin de son résultat. L'existence de ce premier ascendant provient d'une rencontre ou d'une recherche, dans tous les cas d'une démarche qui a pu permettre de fixer sa mémoire ! 1645 est sa date de naissance : elle situe la limite de l'ancienneté de la lignée. Les données prioritaires, sur lesquelles on est informé, sont celles de son mariage : l'épouse est une jeune fille *du pays* : cette précision invite-t-elle le lecteur à voir la famille comme doublement enracinée à son lieu d'origine ? On est renseigné, après, sur son patrimoine et sur son activité. C'est un propriétaire terrien. Ainsi dès le commencement des patrilinéaires, la famille possédait et exploitait une propriété.

· *Récit 3* : Dans ce récit, le narrateur présente le premier ancêtre de sa lignée patrilinéaire – son *premier membre prouvé* – en trois étapes. Tout d'abord, dans l'adresse, il l'identifie en premier comme ayant logé dans la même maison que le couple qui pourrait bien être ses parents (1/29). La famille avait donc une maison dans un bourg, et ceci depuis au moins deux générations : de tels indicateurs sont des marqueurs capables de laisser imaginer aux lecteurs à la fois la modalité bourgeoise de la stabilité et la profondeur de l'ancienneté de la famille. Plus tard, dans son chapitre sur *les preuves de la filiation*, le narrateur désigne toujours son ascendant comme *le premier membre prouvé*, mais il ajoute de nouvelles mentions.

“Le premier membre prouvé de notre famille. Né vers 1570. Il est probablement fils de Jean Armand marié en 1564 à Marguerite Gordes. Habitant au mas des Léchettes à Sainte Cécile. Vincent Armand est propriétaire du mas des Léchettes et il épouse vers 1600 Jeanne Lois dont il eut au moins trois enfants, deux filles mariées et un fils Gilbert qui lui succèdent dans ses biens” (4/3).

Le narrateur, cette fois, fait observer l'année de la naissance approximative de l'ancêtre prouvé : 1570. Il informe, en plus, sur le mariage de celui-ci et sur le nombre de ses enfants, mais en spécifiant que parmi eux, un fils hérite des biens, c'est-à-dire de la maison. Au commencement, on était déjà des héritiers.

Enfin, dans sa généalogie détaillée, le narrateur modifie l'ordre des priorités ; il présente son ancêtre en premier lieu comme *bourgeois*, pas comme un premier prouvé : bourgeois en deux lieux, celui du village originaire mais aussi du bourg qui lui est proche. Puis il redit que celui-ci a été propriétaire.

“Bourgeois de Sainte Cécile d'Andorge et d'Alès en Languedoc. Propriétaire du mas des Léchettes à Sainte Cécile d'Andorge. Premier membre prouvé. Il est donc fils ou neveu de (...)” (p. 17).

Ainsi, la mention que cet ancêtre est le premier prouvé n'est plus à faire, à ce stade du récit. Elle peut devenir subsidiaire et laisser place à un autre objectif tout aussi essentiel dans l'intentionnalité du récit : à savoir d'amener la preuve de leur appartenance à une bourgeoisie des plus anciennes.

· *Récit 4* : Dans ce récit, le premier ascendant de la lignée patrilinéaire du narrateur

n'est pas identifié tout seul ; il est toujours accompagné de son épouse. Dans l'ordre des indicateurs de leur identité, on observe qu'ils sont d'abord des *parents*. Puis, on apprend la date de leur mariage : 1748. Elle est la limite qui fixe l'ancienneté prouvée de la lignée. Enfin, on se rappelle que, s'ils n'habitent pas dans le même village que leur fils, ils sont sur la même voie routière, allant dans le même sens que ce dernier malgré la différence de leurs racines géographiques.

Deux paragraphes après, ce couple éponyme est identifié par ses *origines modestes*.

“Antoine Bétiny et Marie Tédor étaient tous deux d'origine modeste ; leur mariage fut néanmoins précédé de la signature d'un contrat (...). Le contrat évalue le bienapporté par l'épouse à 80 livres, tandis que l'époux promettait à son épouse pour le jour de la noce “une robe, des bas, un chapeau et un manchon” ; “Il était précisé enfin explicitement que les enfants à naître pourraient disposer des acquis du ménage, par portions inégales et que l'épouse recevrait 30 livres si son mari décédait le premier, celui-ci n'ayant droit qu'à 15 livres dans l'autre cas. Le contrat fut signé en présence de Claude Pillet, laboureur à Villemoutier, et de Charles Guichon, bourgeois à Marboz ; seul ce dernier apposa sa signature, tous les autres présents et donc les deux époux, ayant déclaré ne pas savoir signer” (1/18).

A cette plus ancienne génération, c'est donc un couple qui ouvre la lignée : un couple modeste mais dont l'épouse a quelques biens, un couple lié par un même destin. En effet, commente le narrateur, il y a eu contrat de mariage. C'est donc qu'il y avait quelque bien. On apprend que l'épouse, seule, apporte une somme d'argent. L'époux, lui, *promet* de mettre dans la corbeille du mariage des vêtements pour l'épouse et disposera, si son épouse décède, d'une somme d'argent venant d'elle. Il est, pour sa femme, *prometteur* mais *son ayant droit*. D'autre part, on apprend qu'ils envisagent, dès le mariage, la transmission de leurs *acquis* à leurs enfants. Déjà, le premier couple d'ascendants est inscrit dans un dispositif où le bien peut s'imaginer accumulé et l'avenir, investi. La solidarité d'une génération vis à vis d'une autre est, dès le commencement, une préoccupation.

Les témoins présents à la signature du contrat étaient, l'un laboureur et l'autre *bourgeois*. Les époux ont déclaré ne pas savoir signer. Le narrateur relève l'absence de compétence à signer⁴³⁴ des membres de sa famille et de son entourage autre que le bourgeois. Ces commentaires du narrateur mettent l'insistance sur la modestie du niveau social des premiers ancêtres de la famille mais, dans le même temps, font remarquer que la famille fréquentait déjà un réseau bourgeois.

Lorsque le narrateur fera, une troisième fois, allusion à eux, il les désignera sous le vocable de *grands-parents*.

⁴³⁴ . Nous employons le terme compétence au sens courant mais aussi au sens sémiotique, c'est-à-dire *du non savoir-faire* du *sujet modal* “les deux époux”. Le narrateur a déjà évoqué cette question de signature en début de récit, au sujet de la marraine du petit-fils de ces premiers ancêtres : elle ne savait pas signer non plus. Il indique, avec ces mentions que la lignée paternelle a été modeste sur plusieurs générations. Mais, il porte aussi, l'attention de ses lecteurs sur le lien entre l'absence d'une signature et celle de son signataire. En effet, la signature est la trace qui permet de connaître la famille et son entourage, et de figurer parmi les vivants après la mort, sous les traits d'un ancêtre.

“Les grands-parents de Denis Bétiny n'étaient donc ainsi qu'à l'un des niveaux les plus bas de l'échelle sociale dans la population rurale de l'époque (...)” (2/1).

Comme grands-parents, le premier couple ascendant est aussi qualifié par la modestie de son appartenance sociale : “ *il est à l'un des niveaux le plus bas de l'échelle sociale dans la population rurale de l'époque* ”. L'histoire familiale se confond ainsi avec son ascension sociale. Elle commence à l'échelon le plus bas.

- *Récit 5* : Dans ce récit, la première fois que le narrateur fait allusion à son *plus lointain ancêtre connu*, c'est pour nous informer de sa date de décès (1598) – qui est donc la limite de l'ancienneté de la bourgeoisie de la famille – et pour dire que ce dernier eut été bien surpris si on lui avait dit que, *trois siècles et demi après sa mort, sa mémoire serait évoquée* par un de ses descendants. La seconde fois, qu'on le présente, on apprend que durant ces siècles *se succèdent six générations*. La mémoire après la mort, c'est une question qui taraude le narrateur ; une mémoire de trois siècles et demi et de six générations, ce sont des précisions qui servent l'identification bourgeoise.
- *Récit 6* : Le plus ancien ancêtre du nom, dans ce récit, est présenté dans la filiation du père de l'ancêtre enracineur. On apprend d'abord où et quand il *a vécu* (1590) – qui est donc la date qui délimite l'ancienneté de leur bourgeoisie – puis on peut lire le nom de son épouse et sa descendance. On comprend qu'il n'est pas encore dans le village où la famille a été notable de même que son fils, mais qu'ils sont tous deux du *mandement* de ce village, ce qui leur donne les mêmes racines, d'autant que ce fils y épouse la fille du consul. Avec le premier ancêtre prouvé, il n'y a plus de confusion dans la représentation de la géographie du commencement. Il y a seulement une figuration de l'intentionnalité du narrateur qui est de montrer l'ancrage de la famille dans l'élite locale de son bourg des origines, depuis le commencement. Plusieurs descendants en lignée patrilinéaire y seront à leur tour consuls.

Conclusion

L'ascendant le plus ancien, dont chaque narrateur a la preuve du rattachement à sa lignée patrilinéaire, est présenté à ses descendants et situé par une date dans tous les récits de notre corpus d'appartenance. Pour les autres récits, il en est de même. On peut ainsi voir un narrateur identifier son premier ancêtre comme le père de son grand-père, né en 1733. Mais, on ne sait rien sur ce père, sinon sa ville d'origine. Il est présent avec son épouse en tant que trace de la filiation de leur fils qui *est venu s'établir* à Lyon et qui *occupait dans la cité une bonne position commerciale*, et de deux autres garçons (dont l'un était chanoine et estimait que leurs origines étaient nobles étant donné plusieurs faits, et l'autre négociant). Les marqueurs identitaires prioritaires sont aussi bourgeois, et même suggérant la noblesse, orientant le lecteur vers une bourgeoisie d'affaires. Pour un autre narrateur, le plus ancien ancêtre du nom est présenté comme *le premier nom que son père ait connu*, un *ascendant au 5^e degré* en rapport à son fils : un ancêtre qui est assurément rattaché à la famille, d'après les sources de son père, même si son cousin en cite des plus anciens et plus élevés socialement. On apprend, dès l'abord, le lieu et la date de son décès : dans le village des origines en 1750. Le lecteur peut ainsi retenir le degré et la frontière de l'ancienneté de sa lignée, mais aussi imaginer que celle-ci avait

des origines encore plus reculées et un niveau social supérieur.

On observe la présentation du premier du nom de la famille sous deux modes : comme le résultat d'une recherche – il est *trouvé, retrouvé, rencontré, vu, apparu, connu* –, ou par la désignation d'un acteur : un porteur du patronyme parmi les autres porteurs vivant dans le lieu des origines ou encore un habitant d'un village des origines ou enfin un parent. Dans tous les cas, il apparaît comme le premier d'une filiation ordonnant les degrés et le temps qui le séparent d'un descendant spécifique – à savoir, dans 10 cas sur 11, du père de l'enracineur⁴³⁵. On peut compter 1 à 6 générations entre eux, selon les lignées. Son surgissement dans la mémoire des vivants est le fruit de la quête de la preuve par les narrateurs. En effet, pour un généalogiste, l'existence d'un ascendant n'est pas qu'une question d'*immanence*, c'est-à-dire d'existence, c'est aussi une question de *manifestation*. La trace est un trésor précieux. Écrire la mémoire de ses pères, c'est les sortir de l'ombre immémoriale et c'est donc dépendre de cette trace. Les narrateurs ont tous laissé voir cet enjeu capital. Devant les *blancs* qui les mettent sans cesse en question, on se demande si signer – ou même déclarer qu'on ne sait pas signer – comme témoin, parrain, marraine, partenaire d'un contrat, etc. n'est pas le moins que puisse faire chaque membre de la famille s'il veut, une fois mort, devenir ancêtre ou au moins ne pas empêcher d'assurer la continuité de la mémoire généalogique. Il faut des traces pour produire des acteurs comme ayant *existé*, même si les généalogistes attendent plus : des acteurs *consistants* pouvant habiter la mémoire de leurs descendants.

Ces premiers ascendants sont instruits comme des têtes de lignée certaines. Ils sont présentés sous deux modalités. Ils peuvent être identifiés explicitement par la propriété de première place, dans la lignée du nom. Dans ce cas, leur définition est le plus souvent le résultat d'une périphrase. Ainsi, en est-il pour 6 sur les 11 : ils sont *le premier du nom que l'on rencontre de façon certaine*, ou *le premier membre prouvé*, ou *notre plus lointain ancêtre commun*, ou *le premier du nom que mon père ait connu*, ou enfin *le premier de nos aïeux identifié*. On peut aussi les voir désignés par un lien de filiation seulement, comme *notre ancêtre*, ou simplement les parents ou les grands-parents du premier membre d'importance présenté.

Les narrateurs indiquent tous les preuves de l'existence de leur premier ancêtre, à partir d'actes d'état civil. Avec leurs citations, on apprend certes la vérité sur l'ancêtre – les informations sur les lieux et dates de son cycle de vie – mais surtout, on se le représente dans sa position sociale et symbolique. Le choix de leurs énoncés invite, en effet, à voir sous la trame de son identité individuelle la chaîne de son identité sociale. Tous présentent leurs premiers ancêtres avec les attributs de la bourgeoisie, même s'ils ne les désignent pas explicitement comme lui appartenant. L'intentionnalité de nos récits est de révéler aux lecteurs que leur plus ancien ascendant était déjà doté des traits du bourgeois, du petit bourgeois, certes, mais d'un bourgeois qui possédait un bien hérité et un réseau bourgeois. Elle est de leur permettre de penser leur famille comme appartenant à la bourgeoisie aussi loin qu'on puisse remonter dans sa mémoire.

⁴³⁵ . Un seul narrateur a fait exception en décomptant lui-même les degrés qui séparent son premier ascendant, non de son enracineur, mais de son fils, le destinataire de son adresse. C'est déjà lui qui, tout aussi exceptionnellement, s'est situé comme ancêtre éponyme dans la généalogie principale de son récit. Est-ce parce que c'est lui qui a fait la notoriété de sa famille ?

Enfin, nos narrateurs apportent à la connaissance de leurs lecteurs la date précise qui fait la preuve de leur ancienneté. Ils lui donnent le rôle d'une frontière entre mythe et histoire : tout ce qui vient avant le premier ascendant du nom est mythe et ce qui vient après est histoire. Ils ne peuvent en général offrir que peu d'informations sur cet ascendant, mais la seule date indiquée suffit à définir la limite de l'immémorial. La date la plus ancienne citée dans notre corpus est 1570 et la plus récente, 1788⁴³⁶. Ces dates font entrer la mémoire familiale des narrateurs encore imaginaire dans la chronologie du temps. Elles leur donnent une base sur laquelle restructurer les représentations de leurs commencements. Elles fondent leurs lecteurs dans leur identité bourgeoise et leur apportent un nouvel imaginaire dont l'enjeu est la profondeur historique de l'ancienneté de leurs paternels. Ceux-ci peuvent se classer à partir d'elles et apprendre qu'ils sont à l'heure de leur lecture de bien ancienne bourgeoisie, même si leur ancêtre lyonnais s'est installé à Lyon, il y a une ou deux générations seulement. Ils ont désormais une filiation pouvant faire valoir une ancienneté aux côtés de celle maternelle déjà reconnue comme ancienne. La fonction de ces premiers ascendants dans l'économie des récits n'est pas celle de fondateurs comme le seront les premiers Lyonnais, mais de marqueur de l'ancienneté.

Il y a bien une date qui définit la frontière entre imaginaire et réalité, mais l'imaginaire, on l'a vu, n'est pas pour autant gommé, puisqu'il y a encore les probabilités qui laissent penser que la famille est encore plus ancienne dans sa bourgeoisie ou même noble. La famille est ainsi dotée d'une mémoire ouverte sur le passé : elle a une préhistoire. Le mythe peut continuer son œuvre, sans empêcher l'histoire de commencer la sienne.

2 – 2.2. Les preuves de la continuité

Après avoir informé leurs lecteurs sur le premier ascendant du nom de leur famille, les narrateurs présentent leurs patrilinéaires suivants ayant résidé sur la terre de leurs origines. Les lignées sont très majoritairement unifiliatives et masculines. Les ascendants se succèdent de l'ancêtre le plus ancien jusqu'au premier migrateur ou jusqu'au père de l'enracineur à Lyon. Nous montrerons qu'ils forment des groupes homogènes organisés par les trois unités de temps, de lieu et d'action dans l'intentionnalité de donner aux familles les preuves de leur continuité.

Récit 1 : Dans ce récit, on trouve une présentation de la suite d'ancêtres ayant vécu sur les lieux des origines rurales dans l'adresse. Le narrateur la développera après dans le cours de sa narration, ascendant après ascendant. Mais, dans un premier abord, il la situe globalement pour mieux faire valoir la légitimité de son hypothèse auprès de ses lecteurs, qui est, rappelons-le d'en faire un exemple pour faire voir sa famille autrement que l'histoire a pu l'interpréter.

Reprenons les termes de cette première suite :

“C'est ainsi sans doute que Barthelemy Delérable était devenu, sous le règne de

⁴³⁶ . Trois narrateurs indiquent leur commencement pendant la deuxième moitié du XVIe siècle, trois pendant la première moitié du XVIIe siècle, quatre pendant la première moitié du XVIIIe siècle et un pendant sa seconde moitié.

Louis XIII, notaire royal à Marcy-le-Loup, village situé aux environs de Lyon, où il comptait des parents parmi les laboureurs de la localité. Vous verrez qu'il a paisiblement transmis à son fils et à son petit-fils, et cela pendant plus d'un siècle, une charge dont il n'était alors donné à personne de lui contester la propriété. Parmi les dix-huit enfants du dernier notaire, notre aïeul, Jacques Delérable, vient tout jeune chercher fortune à Lyon (...). Et ces fidèles sujets de Louis XVIII, de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, vivant d'un travail honorable, dans le cadre de leurs libertés provinciales, communales et professionnelles, ont mené une existence paisible, sans inquiétude pour un avenir que nul danger extérieur ou intérieur ne menaçait, exempts de ce terrible impôt du sang, que nous a légué la Révolution” (II/32).

Cette suite présente quatre ascendants dont les trois premiers forment un groupe homogène. Seuls les premier et dernier sont désignés par leurs prénom et patronyme. Ils partagent un attribut commun : leur ascension sociale. Les deux ascendants du milieu, eux, sont les héritiers anonymes du premier. Quant au quatrième, le bisaïeul du narrateur, il rompt avec la continuité et est traité de façon paradoxale. Il est en dehors du groupe des précédents, mais a une place au même titre qu'eux dans la catégorie des ascendants ayant vécu durant l'ancien régime. En effet, cette suite rassemble les ancêtres que les historiens post-révolutionnaires ont maudits, même si elle donne au quatrième un statut individuel. Tous sont identifiés comme sujets des rois qui se sont succédé de Louis XIII à Louis XVI. D'autre part, elle n'indique pas d'alliances ; elle est exclusivement unifiative et masculine. Elle est diachronique mais n'a pas d'indice de classification. Elle n'a pas de dates, non plus ; elle spécifie seulement une durée : “ *plus d'un siècle* ”. En conclusion, elle configure plus un groupe qu'une lignée : un groupe ordonné à une unité de temps, un temps cyclique.

Quant aux lieux, on est informé sur deux seulement : le premier attaché à la première génération et qui est le lieu de l'origine familiale, et le second – Lyon – qui est attaché à la quatrième génération et qui est celui de l'accomplissement de l'ascension. On ne trouve pas l'étape de la migration du troisième ascendant vers Grézieu-la-Varenne (bourg proche), que l'on apprendra plus avant. En effet, le second ascendant de la lignée est né dans le village originaire et y est décédé, mais le troisième, lui, y naîtra mais n'y restera que jusqu'à 46 ans, âge auquel il émigre. Avec une telle omission, le narrateur fait ressortir la permanence de l'espace sur lequel ont pu exister les trois premières générations. Mais, Marcy-l'Etoile et Grézieu-la-Varenne, c'est toujours *le Lyonnais* ! Il met en scène, ainsi, une unité de lieu pour ce groupe d'ancêtres.

Enfin, ces quatre ascendants ont tous des caractères communs : ils sont “ *respectueux des autorités sociales* ”⁴³⁷ “ même s'ils sont *fiers* de leur indépendance. Quant aux *trois notaires*, ils partagent une même éthique relationnelle :

“La juste fierté que leur donnait le sentiment de leur indépendance ne les empêchait pas d'être respectueux des autorités sociales, et les trois notaires royaux entretenaient néanmoins avec les seigneurs du lieu dont ils étaient en même temps les officiers pour la justice et la perception de certaines redevances,

⁴³⁷ . Il faut remarquer cette figure des “autorités sociales” : elle peut convenir pour définir les autorités en vigueur dans les deux régimes. Le changement de régime n'a pas modifié le caractère que tous les ascendants des origines partagent.

des rapports familiaux et amicaux, tout en restant condescendants pour les gens d'humble condition, comme en témoignent les nombreux parrainages qu'ils acceptaient parmi eux” (III/9).

Les trois notaires entretenaient avec les seigneurs de leur lieu des rapports familiaux et amicaux et pour les gens humbles restaient condescendants : leurs rôles vis-à-vis des premiers étaient d'être officiers de justice et percepteurs de certaines redevances, et vis-à-vis des seconds d'accepter des parrainages. Ils se sont succédés dans des tâches communes en respectant la même éthique. Ils ont tous été les membres d'un groupe solidaire. Leurs existences sont représentées réglées par une même unité d'action aux côtés de celles de temps et de lieu.

Ceux de l'ancien régime ne peuvent donc pas être soupçonnés d'avoir joui “ en parasite de tous les biens et de tous les privilèges ” de l'ancien régime. Ils sont au contraire recommandables. Ainsi, dès les premiers contacts avec leur histoire familiale, les lecteurs peuvent constater la stabilité et la continuité de l'éthique de leurs premiers ascendants directs. Il est légitime pour eux de s'opposer à l'histoire qu'ils ont pu entendre sur ceux-ci et de se voir des héritiers de cette lignée sans honte.

Récit 2 : Dans ce récit, le narrateur présente sa suite d'ancêtres antérieurs à l'installation à Lyon jusqu'au degré de son grand-père, le premier ascendant migrateur désigné⁴³⁸. Elle constitue une ascendance unificatrice et masculine (on peut lire aussi les prénoms et noms de leurs épouses respectives). Rappelons que cinq générations en effet se sont succédées dans le même village dont quatre ont travaillé à la même tâche, à savoir l'exploitation de la propriété qui leur a appartenu à chacun. Rappelons l'énoncé :

“De chacune de ces quatre premières générations nous ne connaissons que notre auteur direct, resté attaché à la propriété (...)” (2/19).

Les ascendants sont ordonnés par un classificateur chronologique de 1 à 5, et par les paradigmes de leur cycle de vie. Mais le narrateur ne les introduit pas dans un temps historique, mais cyclique. Leur identité sociale leur vient de leur propriété commune avec laquelle ils ont le même lien d'attachement et reproduisent les mêmes fonctions : remplacer l'auteur précédent pour un même destin. Ils constituent un groupe ordonné par un temps cyclique, une unité de lieu et d'action. C'est la continuité qui oriente la vie familiale.

Comme pour le récit précédent, la génération qui émigre a une place dans la structure graphique du texte montrant l'ambivalence de la position que le narrateur lui donne. Elle fait partie de la succession des ancêtres issus du village originaire mais pas des exploitants de la propriété. Elle fait la transition entre le groupe des ancêtres stables et les suivants.

Récit 3 : Dans ce récit, le narrateur présente la suite de ses ancêtres des origines après l'introduction et l'exposé de deux tableaux généalogiques rassemblant, pour l'un, sur une page, ses patronymiques masculins hypothétiques, et pour l'autre, sur une page aussi, les preuves de sa filiation. Cette suite occupe deux pages et s'intitule *les Armand à Sainte Cécile d'Andorge*. Elle précède une seconde suite intitulée *les paradis*.

⁴³⁸ . Voir la structure graphique dans le chapitre 1 de cette partie dans le sous-chapitre intitulé “le temps de l'harmonie : le paradis”.

Armand à Lyon. Le narrateur subdivise, ainsi, en deux groupes ses ascendants et c'est le père de l'enracineur à Lyon qui en clôt le premier. Ces deux groupes traduisent deux époques. La première suite comprend ses quatre premiers ancêtres directs prouvés de l'époque de Sainte Cécile. Elle est unifiative et masculine même si elle informe sur leur vie à travers de courtes notices. Elle est ordonnée chronologiquement par un classificateur.

On peut remarquer en relevant les premières mentions qui présentent chaque ascendant et les hypothèses avancées par le narrateur sur la vie de ses ascendants, l'intentionnalité qui se trouve à l'origine de son dispositif ⁴³⁹.

“I – Vincent Armand Le premier membre prouvé de notre famille. Né vers 1570. Il est très probablement fils de Jean Armand marié en 1564 à Marguerite Gordes (...). II – Gilbert Armand Propriétaire du mas des Léchettes et du mas des Cauvines à Sainte Cécile. C'est sans doute lui qui achète cette dernière propriété qui est restée dans la famille jusqu'à l'extinction de la branche aînée en 1888 (...). III – Estienne Armand Né vers 1635, bourgeois de Sainte Cécile, propriétaire du mas du Cauvines. Dans sa jeunesse il fut sans doute marchand. Il ne fut émancipé (...). IV – Jacques Armand Né à Sainte Cécile le 24 juillet 1683. Il a pour parrain Jean Armand, son oncle, et pour marraine Bernardine Blondat, sa tante. Dans sa jeunesse, n'étant que le troisième fils, il avait peu d'espoir de succéder à son père. Il faisait des petits métiers, marchand, ménager, etc. Cependant, il fit sans doute des études assez sérieuses, car sa signature n'est pas celle d'un illettré, loin de là” (4/2).

Remarquons le premier attribut identifiant chaque ascendant. Pour le premier ascendant, il s'agit de la preuve de son rattachement à la famille. Pour le second, c'est sa qualité de propriétaire de deux maisons implantées sur Sainte Cécile. Pour le troisième, c'est sa qualité de bourgeois. Et enfin, pour le quatrième, ce sont ses lieu et date de naissance exacts. Les autres dates de naissance, jusqu'à lui, n'étaient qu'approximatives. Il fallait attendre ce quatrième ascendant pour avoir la preuve que la famille avait été native du village ; en effet, le premier avait résidé au village, le second y avait été propriétaire et le troisième bourgeois, mais cela ne pouvait pas prouver qu'ils y étaient nés. Ainsi, ces quatre ascendants de Sainte Cécile ont été, par ordre de générations, respectivement un premier membre prouvé, un propriétaire de deux maisons, un bourgeois du village, et un natif de celui-ci. Tout montre, avec ces qualités, qu'ils ne sont pas d'un lignage aristocratique. La lignée a tous les attributs de la bourgeoisie.

Examinons maintenant les hypothèses du narrateur sur les enjeux de la vie de ses premiers ascendants qui n'ont pas de preuve. On s'aperçoit que chacune porte sur des faits significatifs qui, mis les uns à la suite des autres, font ressortir une logique, à savoir les qualités caractéristiques de la bourgeoisie que sa famille a accumulées, génération

⁴³⁹ . Nous voulons mettre en valeur le procès qui conduit le narrateur dans l'exercice de la preuve qu'il mène pour valider son ascendance comme *bourgeoise* en relevant d'une part l'attribut principal qu'il reconnaît à chacun de ses ancêtres et d'autre part, les hypothèses qu'il fait pour les situer lorsqu'il n'a pas de preuve (les *figures* du doute – ou plutôt de leurs absences – les litotes, les interrogations, les hypothèse, etc.). Nous voulons montrer l'intentionnalité du discours qui sous-tend les termes de ses choix produisant les organisateurs de leur identité.

après génération. On s'aperçoit, en effet, que chaque attribut estimé vraisemblable dans la vie de l'un de ses ancêtres se trouve, pour la génération suivante, prouvé comme un acquis, la vraisemblance portant sur un nouveau point.

Pour le premier membre prouvé, le narrateur oriente son lecteur vers la perspective *très probable* de son affiliation au couple qui a résidé aussi dans le même mas. Pour le second, on remarque qu'il est assuré de sa filiation mais son interrogation porte sur l'origine de l'acquisition de la seconde propriété qui deviendra familiale : “ *C'est sans doute lui* ” qui l'a achetée, énonce-t-il ; s'il en est ainsi, l'héritage double donc à cette génération. Pour le troisième, cette maison est un acquis certain et octroie le droit de bourgeoisie, mais c'est sur sa profession que la question est posée : “ *sans doute (est-il) marchand* ”, estime-t-il. Et enfin pour le quatrième, il est bien marchand, mais l'incertitude porte sur ses études : il en a fait “ *sans doute des (...) assez sérieuses* ” à cause de sa signature qui “ *n'est pas celle d'un illettré, loin de là*”⁴⁴⁰. On apprendra par les informations de la suite des ascendants lyonnais que l'ascendant suivant, l'enracineur, en a fait, lui, de façon certaine.

Ainsi, le narrateur laisse trace des enjeux auxquels les premiers ascendants de sa lignée se sont confrontés dans leur œuvre d'enracinement dans la bourgeoisie de leur localité : du premier dont la filiation est incertaine au dernier n'ayant pas fait d'études. Entre ces deux étapes, le destin de ses ascendants s'est joué, chacun ayant acquis pour sa génération un bénéfice permettant à la suivante d'y ajouter sa part, cumulant à eux tous les compétences qui ont donné à leur famille les atouts pour pouvoir s'intégrer, après, au cœur d'une autre bourgeoisie, celle-là d'une localité plus grande : Lyon : une filiation, une propriété pour le droit de bourgeoisie, le négoce, les études. Les ascendants de l'époque de Sainte Cécile donnent ainsi l'impression de s'être succédés en un même lieu et à des tâches toutes orientées dans la continuité les unes des autres, vers l'accumulation des attributs de l'héritage bourgeois : chaque génération est montée socialement. Ils forment un groupe organisé par un même temps, une même unité et une même action. Les ascendants sont dans la continuité les uns des autres.

Récit 4 : Dans notre quatrième récit, on peut aussi diviser en deux groupes les ascendants du narrateur : ceux des *débuts modestes* et ceux qui ont vécu le temps de la fortune. Examinons le premier groupe. Il s'agit de trois générations : celles du premier ascendant migrateur, de ses parents et de ses grands-parents. Toutes trois appartiennent à l'époque des *débuts modestes*, c'est-à-dire à celle qui s'arrête à Denis Bétiny, comme le titre l'indique et le narrateur le précise lorsqu'il situe les père et grand-père de celui-ci sur l'échelle sociale de l'époque. L'espace qui les définit en tant que lignée est l'*échelle sociale*.

“Les grands-parents de Denis Bétiny n'étaient donc ainsi qu'à l'un des niveaux les plus bas de l'échelle sociale dans la population rurale de l'époque, mais déjà,

⁴⁴⁰ . A la troisième génération, la première maison n'est plus mentionnée : elle a été héritée par un descendant d'une autre lignée. Et à la quatrième, la seconde maison, à son tour, n'est plus indiquée : elle reste pourtant dans la lignée directe du narrateur et n'aura le même sort qu'à la génération suivante. A ces générations 3 et 4, d'autres hypothèses sont donc plus essentielles à mettre en évidence pour définir l'identité bourgeoise de la famille.

en devenant "laboureur", son père avait réussi à gravir un échelon" (2/1).

Ces trois générations sont liées par le même destin : l'ascension sur *l'échelle sociale*, à partir de l'origine la plus *basse*. Leur réunion sur cette échelle invite à constater combien toute la famille depuis les commencements a collaboré à la constitution de la fortune. En effet, si celle-ci a bien été *laissée* par un seul homme, elle n'est pas venue de son seul fait ; c'est un univers de solidarité qui l'a permise. L'échelle est une métaphore qui va permettre aux lecteurs d'apprendre que leur ascension sociale a été le résultat d'un processus continu dans lequel plusieurs protagonistes ont apporté leur concours et non les conséquences de l'arrivisme soupçonnable d'un seul homme.

On a vu l'intentionnalité du discours concernant le couple des premiers ascendants. Pour leurs fils et petits-fils, elle poursuit dans une même perspective. Tous les événements qu'elle met au jour sont sollicités en tant qu'ils servent la preuve de la collaboration de tous les ascendants – patronymiques et alliés – à la constitution de la fortune immobilière. En effet, il n'y a pas seulement trois ascendants, il y a aussi trois alliés tout aussi solidaires de la lignée patronymique que les générations le sont entre elles. Les couples qui suivent celui des origines se partagent aussi les tâches. Les épouses associent leur mari et leurs enfants au destin qu'elles voient pour tous : elles apportent des biens à la lignée patronymique et leurs savoir-faire à leurs enfants. Les époux, eux, apprennent les savoir-faire, profitent des acquis de la génération qui les précède, sachant les faire fructifier par leur travail et enfin, font de belles alliances.

Pour l'histoire du fils du premier couple, on constate que les mêmes principes ont cours d'autant plus que l'ascendant décède à 26 ans avant même la naissance de son propre fils. L'épouse a un savoir-faire remarqué : elle a *su élever intelligemment son fils* parce que celui-ci a appris le métier de boulanger et a pu, grâce à cela, franchir un échelon de l'ascension sociale⁴⁴¹.

"Il est probable que Marianne Roset, la mère de Claude Denis, sut élever intelligemment son fils, car après avoir d'abord appris le métier de boulanger, celui-ci franchit à l'âge de 29 ans, une étape supplémentaire dans l'ascension sociale en épousant vers 1808, Marie Scholastique Bonaventure Pavois" (2/4).

A la troisième génération, on voit l'ascendant profiter du savoir faire de sa mère pour continuer l'ascension sociale par son travail et son émigration vers Bourg puis vers Lyon, jusqu'à *atteindre une réelle aisance* et même devenir rentier. Comme ses père et grand-père, il épouse une femme dotée. Elle *n'est pas sans fortune* et on se rappelle qu'elle a des parents *ambitieux* pour elle.

"Il est néanmoins vraisemblable que la mariée apportait quelques biens car son père François Pavois n'était pas sans fortune ainsi qu'en témoignent deux documents parvenus jusqu'à nous" (2/22).

Cette épouse – dont nous avons vu la fonction mythique qu'elle eut – montre la même solidarité que les précédentes envers son mari et son fils, et même, nous l'avons vu, envers ses petits-enfants

⁴⁴¹ . Marianne Roset est *destinatrice de compétence* : un */savoir-élever/*, soit un */faire cognitif/* qui porte sur une performance dont le prédicat – *élever* – signifiant au sens propre, *porter plus haut*, peut être lu avec son sens métaphorique d'*éduquer* un enfant, mais aussi de *porter plus haut* sur l'échelle sociale.

La lignée n'est donc pas unifiliative et masculine, dans ce récit, même si le plan généalogique suit l'ordre des patrilinéaires. Les femmes ont une forte présence. Les trois générations ont allié leurs moyens, toutes lignées et générations confondues pour travailler dans la continuité d'une même tâche : gravir l'échelle sociale. Elles ont partagé ensemble le même lieu symbolique, la même époque et la même action. Dans ces conditions, le passé familial peut entrer dans la mémoire des descendants de la famille. Il est dédouané de tout soupçon, s'il y en avait. Les pères peuvent sortir de l'ombre. La fortune ne s'est pas faite en un jour. La famille peut honorer le labeur de ces générations modestes qui l'ont amenée à ne plus se représenter comme héritière d'un parvenu. Elle peut se sentir dans la continuité de ses ancêtres.

- *Récit 5* : Dans ce récit, le narrateur présente la suite de ses ascendants des origines entre son information sur son patronyme et celle concernant l'histoire des *deux illustrations* religieuses de sa famille. Elle est unifiliative et masculine. Elle fait se succéder six générations – désignées seulement par six prénoms – qu'elle situe dans le même village et dans *une période* recouvrant deux siècles. Le village est ainsi un *vrai berceau* pour la famille. Ces premiers ascendants ont été des anonymes ayant vécu et travaillé sans laisser de trace, dans l'obscurité de la terre. Ils ont œuvré dans la continuité les uns des autres, tous avec le même destin : servir *humblement* la terre. Ils ont ainsi tous partagé le même temps, le même lieu et la même action. Le service de la terre n'est pas honteux, il est au contraire l'indice de la grandeur d'un homme comme le relèvent poètes et grands hommes, invite à constater le narrateur à travers des citations. Compris comme cela, l'anonymat venu des origines terriennes n'a pas à procurer de *honte*. La famille peut s'honorer de ses origines et se concevoir dans la continuité de ses premiers ascendants.
- *Récit 6* : Dans ce récit, on trouve la suite des ancêtres patrilinéaires des origines dans un court chapitre intitulé "les débuts de la famille". Elle occupe cinq lignes et est située entre les informations concernant le patronyme familial et la filiation du père de l'enracineur. Elle est unifiliative et masculine et fait se succéder trois ascendants. Le premier est celui qui est né pour la première fois dans le village originaire et non le premier connu. En effet, le narrateur fait allusion à d'autres ascendants qui résidaient dans un hameau du voisinage – il les désignera la page suivante – mais aucun prénoms, ni dates, etc. ne sont indiqués. Le dernier est le père de l'enracineur. Tous les trois ont vécu dans *le bourg* du pays *dès la fin du 17^e siècle*, et été *consuls* et "fermiers des Princes de Soubise". Leurs vies se sont ordonnées à partir d'un même temps, d'un même lieu et de mêmes tâches. Avec une telle généalogie, le lecteur peut être témoin que ses aïeux se succédaient au bourg dans les mêmes fonctions *depuis longtemps*, en même temps, *petits bourgeois* et *paysans*. Il peut constater une continuité dans leurs situations et peut voir se confirmer la double appartenance de sa filiation : à l'univers bourgeois et à l'univers rural. Le soupçon sur la bourgeoisie du XIX^e siècle ne peut donc toucher sa famille car celle-ci était déjà *bourgeoise* depuis bien longtemps, ayant suivi la *règle* de l'époque, à savoir celle de faire *une ascension sociale lente*. La famille peut bien avoir appartenu à la bourgeoisie, mais pas à celle que l'on voit surgir au XIX^e siècle. Elle est donc restaurée dans ses représentations

et peut continuer à se reconnaître au titre de ses droits du sang. Le narrateur pourra se pencher plus longuement sur le destin du dernier ayant résidé le village, puis s'intéresser encore plus longuement à celui de l'enracineur, son fils.

Conclusion

Les premières suites d'ancêtres présentées dans chacun des récits de notre corpus de référence sont toujours des ascendances déployées sous la forme d'une succession. Elles sont, à l'exception d'une seule, unificatives et masculines. On trouve, dans le reste du corpus, 3 successions semblables sur 5. On peut observer, par exemple, pour un narrateur, que son ascendance précédant Lyon a ses preuves dans une pièce annexée à son récit et est intitulée “ *2e famille Reynaud de Lyon* ”. Elle indique huit générations se succédant de la plus ancienne à celle du fils de l'auteur. Elle est unilinéaire et masculine. Sa structure graphique montre deux groupes d'ancêtres dont le premier rassemble ceux qui ont vécu dans le village des origines jusqu'au premier migrateur (à Givors). Le second groupe commence par l'enracineur à Lyon. On y lit une date pour chaque ascendant. Pour le premier groupe, on connaît la fonction d'un seul des ascendants : marchand colporteur. Pour le second, on apprend que “ *le plus connu d'entre eux* ” fut un baron, procureur général sous l'Empire et maire de Lyon, sous la Restauration, et que ce sont “ *ces Reynaud qui ont fondé le 'Nouvelliste de Lyon' en 1879* ” (le fondateur est l'auteur du récit). Ainsi, 8 récits sur 11 comportent de telles suites d'ancêtres organisées en succession unificative.

Parmi les 3 autres récits, on remarque 2 cas. Pour le premier, on constate que l'absence de succession provient du manque d'information concernant l'histoire du grand-père du narrateur, le mystère restant sur ce qui s'est passé avant lui. Pour autant, la famille pourra voir qu'elle était déjà bien intégrée dans un réseau de notabilité à Bourg (peut-être une noblesse), au vu des titres des personnes de son entourage et des objets dont le narrateur a hérité. Pour le second cas, il s'agit de l'effet de la présence de narrateurs de sexe féminin qui s'attardent sur des ascendantes alliées aux patrilinéaires. On sait avec Josette Coenen-Huther qu'il y a plus de personnages féminins dans les récits du passé des femmes. Le récit de notre troisième auteur féminin n'a pas été dans ce cas : avait-il un objectif trop technique pour suivre la même loi ?

Les narrateurs délimitent donc un groupe d'ascendants commençant au plus ancien trouvé au village des origines et finissant avec le premier migrateur. Ils ont pour objectif une première présentation – synthétique – de la famille des temps ruraux, qu'ils reprendront postérieurement de façon plus détaillée. D'autres situent cette famille sous cette forme de succession, sans autres commentaires. Dans le premier cas, on a vu que les narrateurs pouvaient laisser quelques informations sous silence, pour mieux servir leur objectif. Dans tous les cas, ils identifient leurs premières générations, comme un groupe d'ascendants inscrits dans un univers régi par les trois unités de temps, de lieu et d'action. Ils les organisent diachroniquement au sein d'un même temps et dans un même lieu, régulées par la continuité des mêmes tâches.

Ce n'est pas le temps du calendrier qui est marqueur de l'identité de ce groupe, mais celui du mythe, à la fois diachronique et cyclique. Comme l'a répété Claude Lévi-Strauss dans *La pensée sauvage*, la dimension *diachronique* du temps ne se confond pas avec sa

dimension *historique*. La dimension diachronique est interne à une structure et dans sa perspective, la causalité n'est pas événementielle mais logique⁴⁴². Quant au lieu, s'il n'y en a qu'un de retenu comme commun aux générations de ce groupe, au point d'en évincer d'autres, c'est pour produire la représentation d'une stabilité dès l'origine de la famille. Enfin, concernant l'action, la vie de ces premiers ascendants est figurée comme zélée et oblatrice, attachée à un même destin, orientée vers le service de leur famille. Ils soutiennent une même cause qui permet de les faire reconnaître dans la continuité des bourgeois de Lyon. Avec eux, les narrateurs apportent, en plus de *l'ancienneté* de leur mémoire familiale, les preuves de sa *continuité*. Ils peuvent fonder *la légitimité* de leur appartenance à la bourgeoisie.

2 – 2.3. Les preuves de la réussite de la première migration

Après avoir identifié les premiers ancêtres de son groupe d'appartenance paternel, chaque narrateur présente le premier ancêtre qui s'est expatrié du village des origines pour une localité plus importante. Pour certains, cette localité sera un bourg offrant plus d'avantages que leur village – l'exode vers Lyon venant après, avec leurs fils – et pour d'autres ce sera directement Lyon. Quoi qu'il en soit, le premier d'une lignée qui quitte le village fait transition entre le groupe des premiers ascendants et celui des Lyonnais. Après avoir fait valoir l'ancienneté de la mémoire de leurs paternels et la continuité dans le temps, le lieu, les modes de vie et les valeurs de ceux-ci, chaque narrateur va instruire le destin individuel des membres de sa famille qui ont fait rupture avec cette continuité par leur mobilité géographique.

Nous examinerons dans ce chapitre seulement le destin de ceux qui ont émigré vers une localité d'importance supérieure et non encore vers Lyon. Nous trouvons ceux-ci dans 4 récits sur les 6 de notre corpus de référence et 6 sur les 11 dans tout notre corpus. Nous décrivons leurs identités, les motifs de leur départ et leurs alliances, ainsi que leurs fonctions et les enjeux qu'ils ont rencontrés à l'arrivée dans leur nouvelle localité. Nous constaterons que les narrateurs les représentent comme ayant réussi socialement leurs investissements individuels, sans avoir perdu l'ancienneté de leur mémoire généalogique ni rompu la continuité de leur identité familiale.

2 – 2.3.1. L'IDENTITÉ DE L'ASCENDANT MIGRATEUR

Récit 1 : Dans ce récit, la trajectoire vers Lyon se fait en deux étapes. Un ascendant quitte le *village* pour aller s'installer vers le *bourg* et son fils laisse ce dernier pour *chercher fortune* à Lyon. Qui est ce premier ascendant ? Il appartient à la troisième génération dans le groupe de ceux des origines⁴⁴³ ; il s'agit du trisaïeul du narrateur. Il est né le 12 février 1684 et a un frère et trois sœurs. Il est, dit le narrateur, un *fil* *ainé* qui *succède à son père dans ses charges* : un ascendant dans la *continuité de la tradition*.

⁴⁴² "Continuant la tradition, Claude Delérable, le fils aîné succéda à son père dans ses . Voir aussi les commentaires de Marcel Henaff (1991), *opus cit.*, p. 241.

⁴⁴³ . Nous comptons toujours l'ascendance à partir de la génération la plus ancienne connue.

charges de notaire royal et de greffier" (5/14).

On peut remarquer que ce premier migrateur a le même destin que son père : tous deux partagent le même prénom, le même rang dans la fratrie et la même charge, chacun succédant à son père respectif dans ses charges de notaire royal. Voici comment le narrateur a identifié ce père deux pages avant :

“Claude Delérable, le fils aîné de Barthelmy, succéda à son père dans la charge de notaire royal” (3/21).

Père et fils sont dans la continuité l'un de l'autre même si le second va s'expatrier. Mais examinons de plus près les informations délivrées par le narrateur. On constate, en effet, une contradiction entre celles qui présentent ce fils désigné comme un *aîné* et celles qui identifient deux pages avant un autre fils comme premier garçon de ce père.

“Il épousa Geneviève du Puiset, née en 1656. Il en eut cinq enfants. Deux fils : - Barthelmy, né en 1679, maître plieur de soie à Lyon (...). - Claude, dont il sera fait plus loin une mention spéciale. Trois filles (...)” (3/26)

En effet, nous notons que, dans l'ordre de primogéniture, Claude est un second fils (1684) et son frère Barthelmy (1679) le premier-né. Ces places leur sont bien reconnues lorsque leurs rangs dans la fratrie sont indiqués mais plus dans la notice présentant Claude, l'ascendant direct. Le narrateur se serait-il trompé ? Nous nous interrogeons sur le statut d'une telle erreur. S'agit-il d'une tromperie volontaire à l'adresse de qui lit avec une confiance aveugle ? Ou bien s'agit-il d'un *lapsus scriptæ* laissant surgir un fonctionnement inconscient de la logique organisatrice de la famille ou du narrateur ? Quoi qu'il en soit, cette erreur permet de donner au lecteur une perspective de continuité et de stabilité sociale sur sa famille des premières générations même lorsque l'un de ses membres se délocalise.

Nous prenons le parti du *lapsus scriptæ* car nous faisons l'hypothèse qu'être le *premier-né* et être *l'aîné* ne revient pas au même⁴⁴⁴. On peut être un aîné sans avoir été le premier né parce que celui-ci ne peut être reconnu dans la continuité de la tradition par sa famille ou son groupe d'appartenance⁴⁴⁵. Est-on dans ce dernier cas ? Le narrateur ne considère-t-il pas, à son insu, que ce second fils a tous les caractères d'un aîné ? Le premier fils, lui, est plieur de soie. Il n'est pas marié et n'a pas de descendance et rompt

⁴⁴⁴ . Indiquons que, pour le sémioticien, “ce qui est mensonge du point de vue de la persuasion devient *illusion* du point de vue de l'interprétation”, GREIMAS (Algirdas Julien), *Maupassant, la sémiotique du texte : exercices pratiques*, p. 82. Sur le plan énonciatif, le mensonge de l'un et l'illusion de l'autre apparaissent comme le recto et le verso du désir du sujet de faire coller le réel à son imaginaire. Un tel *lapsus scriptæ* pourrait être considéré comme une *déception*, en terme sémiotique, c'est-à-dire une figure discursive “située sur la dimension cognitive du discours, correspondant à une opération logique de négation sur l'axe des contradictoires *paraître/non-paraître* (...)” ; une telle figure peut prendre les formes d'un camouflage ou d'un mensonge mais aussi, tel le *trikster* de la mythologie indienne, de quelqu'un se faisant passer pour un autre, dans le but de signifier symboliquement des réalités impossible à montrer ou à dire directement. Il faut noter que dans le procès d'identification de ce Barthelemy, le narrateur fait justement part de doutes qu'il a de la validité de preuves (4/21) ! Il explique, en effet, qu'il est face à des attestations contradictoires, sans qu'il puisse se décider (un procès *polémique*). Il fait donc part des deux. Le lecteur y reste suspendue. Ce procès peut être vu comme une métonymie de l'enjeu à l'origine du lapsus.

⁴⁴⁵ . On le constate dans certaines *traditions* dont la mieux connue, pour nous, est la tradition juive.

tout autant avec la continuité géographique et sociale que son cadet puisqu'on le trouve à Lyon. Sa position de premier-né ne lui est pas enlevée puisqu'il figure bien à la première place dans l'ordre d'exposition de la fratrie. Mais, sa qualité d'aîné lui est ôtée ou plutôt ne lui est pas octroyée. Elle est remise à celui qui, dans la lignée, a pris sur lui d'assumer la continuité de sa famille et de la perpétuer par sa descendance, même mobile géographiquement. S'appeler comme le père et lui succéder dans ses fonctions impose-t-il inconsciemment à la plume du narrateur de pourvoir le second du même rang que le premier, justement un aîné ? Était-ce d'ailleurs, peut-être, le vœu du père qui l'avait prénommé comme lui-même ? Y a-t-il eu un enjeu entre les frères concernant leurs rapports avec leur père ?

Récit 2 : Dans ce récit, la migration vers Lyon se fera en plusieurs étapes. Il y a tout d'abord un premier ascendant qui part s'installer à Saint-Etienne, puis un second, son deuxième fils, qui émigrera dans un bourg très proche de Lyon. Ce dernier viendra, avec son dernier fils (l'auteur) en âge de faire ses études, habiter la cité, lorsqu'il aura arrêté ses activités professionnelles. Ainsi, s'il est facile de désigner le premier ancêtre migrateur, il sera plus difficile de décider qui est l'ascendant enraciné à Lyon. Est-ce l'auteur ? Est-ce son père ? Examinons, pour lors, l'identité du premier migrateur.

Il est le cinquième ascendant depuis le plus ancien ancêtre connu et le grand-père paternel du narrateur. Il a une sœur *aînée* qui est aussi native du village des origines.

“5 – La cinquième génération est représentée par mon grand-père Ambroise Collas, né le 12 Août 1773, et sa sœur Anne Félicité Collas, née le 17 décembre 1765, tous deux à Boulieu, cette dernière mariée à Antoine Valat” (2/27).

Ce premier ascendant migrateur clôt le groupe des ascendants des origines. En effet, il porte un classificateur qui le désigne parmi les générations des origines ; il n'y aura plus de tels classificateurs pour ses descendants. Et d'autre part, rappelons qu'il est compris dans les générations qui “ *se sont succédées à Boulieu* ”. Ainsi, il se trouve dans la *continuité* de ses prédécesseurs du village, ordonné à la même période et au même lieu.

Seulement, il rompt avec la tâche partagée par ceux-ci, à savoir l'exploitation de la propriété familiale.

“Il quitta Boulieu dès avant son mariage et s'installa à Saint-Etienne, rue du Grand Moulin, où il fonda une fabrique de rubans” (3/1).

Il quitte le village originaire pour une ville où, là, il devient entrepreneur d'une fabrique de rubans : plus exactement un *fondateur*.

Récit 4 : Dans ce récit, on ne peut pas parler d'exode si l'on conçoit ce terme en réponse à un enracinement précédent de plusieurs générations. En effet, on sait que les trois premiers ascendants de cette famille ne résidaient pas dans les mêmes villages, mais par contre que tous se retrouvaient sur les mêmes voies de communication et symboliquement sur la même échelle sociale. Mais, aucun n'avait fait de migration pour atteindre une localité plus importante. On peut donc bien concevoir que l'ascendant qui partit pour Bourg soit désigné dans l'économie du récit comme le premier migrateur de la lignée. Il a d'ailleurs une place centrale puisque le

narrateur le situe dans son titre et débute la narration avec son histoire : il est le dernier homme *des débuts modestes* et le père de l'enracineur. Mais, il migrera après Bourg, à Lyon. Aussi, nous nous sommes demandée si nous devons le considérer comme l'enracineur. Nous avons pensé que, bien que devenu lyonnais, nous ne pouvions pas le reconnaître comme tel étant donné la problématique de notre récit qui portait sur le fils. La difficulté de notre choix est un des résultats des stratégies persuasives du narrateur !

L'ascendant migrateur est le troisième de la lignée depuis le plus ancien connu et le trisaïeul de la co-auteur. Il est né dans un village près de Bourg-en-Bresse, en 1779. Son père est laboureur mais il meurt avant de connaître son fils. Nous rappelons que sa mère élève celui-ci toute seule et qu'il apprend le métier de boulanger. Lorsqu'il veut le caractériser, le narrateur revient à plusieurs reprises sur un attribut qui semble l'identifier plus spécifiquement. Celui-ci est ainsi un homme *rapide* dans les différents secteurs de sa vie, tant dans sa mobilité géographique que dans son ascension professionnelle et économique. *Rapide*, il l'a été aussi lorsqu'il quitte Boulieu pour *s'installer* (avec sa jeune épouse) à Bourg-en-Bresse.

La première fois qu'on le trouve dans cette ville, il a 29 ans ; c'est en 1808.

“Le ménage Bétiny-Pavois s'installa rapidement à Bourg-en-Bresse (où Claude Denis résidait peut-être déjà) et c'est dans cette ville que naquirent d'abord François-Félix Bétiny (...)” (3/16).

Rapide, encore, il l'a été lorsqu'il *dépasse*, selon les sources de la tradition familiale ⁴⁴⁶, la profession de boulanger pour devenir minotier puis négociant et *atteindre une réelle aisance*.

“La tradition familiale veut que Claude Denis ait rapidement dépassé la profession de boulanger pour se mettre minotier et négociant en grains ce qui est certain, c'est qu'il parvint rapidement à atteindre une réelle aisance” (4/1).

La date à laquelle il quittera Bourg pour s'établir à Lyon est trop imprécise pour que le narrateur puisse la désigner. On sait qu'il s'y trouvait en 1832 ; il a alors 53 ans et est rentier. Il achète une propriété importante et des biens. Alors, on peut se demander si, finalement, ce n'est pas plutôt lui qui fit une ascension sociale rapide et laissa l'impression dans la mémoire familiale d'avoir eu un parvenu ! Ou au moins, on peut penser que deux hommes travaillèrent ensemble par leurs destins exceptionnels à cette ascension, et donc, que le fils ne pouvait pas plus que le père endosser un tel qualificatif !

- **Récit 5** : Dans ce récit ⁴⁴⁷, le narrateur fait état de deux migrations, mais pas de la

⁴⁴⁶ . Dans la dimension narrative, *la tradition familiale* est destinatrice d'une *compétence* : elle a un *vouloir faire* pour Claude Denis.

⁴⁴⁷ . Ce récit ne rend pas compte de l'intégration de la famille à Lyon, mais dans le bourg dans lequel la famille vécut avant de se rendre dans la cité. Cependant, au vu de sa structure et de son contenu, il est organisé sur le même modèle que les précédents, c'est pourquoi, nous considérerons l'ancêtre que l'on honore comme l'enracineur et le migrateur précédent comme le *premier ancêtre migrateur*. Nous pouvons avoir, ainsi, une perspective sur un récit généalogique mettant en scène les rapports d'une famille avec une autre localité que Lyon. On y voit de plus près que le migrateur d'une lignée est aussi un enracineur.

troisième qui fut dirigée vers Lyon et accomplie par son père. La première de ces migrations part d'un petit village de montagne dans l'Ain vers la vallée et la seconde, à la génération suivante, s'est orientée vers un gros bourg : Châtillon. Le premier ascendant migrateur appartient à la sixième génération depuis la plus ancienne connue. C'est le trisaïeul du narrateur⁴⁴⁸. Il naît en 1745, sujet des Ducs de Savoie et devient français à 35 ans avec le traité de Turin. Il émigre peu après son mariage, en 1768.

On peut ajouter les deux autres cas puisés dans le reste de notre corpus qui mettent en évidence un migrateur vers une autre localité. Nous pouvons observer un premier migrateur qui appartient à la troisième génération depuis la plus ancienne connue et qui est le bisaïeul du narrateur. On sait sur lui qu'il est un cadet dans une fratrie de 17 enfants et réside dans un village de la Drôme qu'il quittera pour un bourg voisin, en 1790. Il se trouve orphelin de père (assassiné sur le chemin de sa maison) à 5 ans. Quant au migrateur du second récit, il est le bisaïeul du narrateur, celui-ci ayant appartenu à la quatrième génération depuis la plus ancienne connue. Il résidait dans un village de montagne de la Savoie dans laquelle sa famille était enracinée depuis plusieurs générations et lui était marchand colporteur. On apprend seulement qu'il va se *fixer* dans un gros bourg du Rhône après 1745.

2 – 2.3.2. LES MOTIFS DU DÉPART

Récit 1 : Le narrateur présente une hypothèse pour expliquer les *motivations* du départ de son ancêtre à Grézieux-la-Varenne : le transfert de l'étude de notaire dans un plus *gros* bourg.

“Il se produisit au cours de sa vie un événement important pour la famille : ce fut le transfert de l'étude de notaire de Marcy à Grézieux-la-Varenne. Ce transfert s'opéra à la fin de l'année 1630. Il fut probablement motivé par l'importance dugrosbourg qu'était Grézieux comparé à Marcy, qui n'était qu'un petitvillage” (5/20).

C'est donc *l'importance du bourg* pour l'implantation de l'étude de cet ascendant qui crée *l'événement important* du départ de sa famille. La famille quitte *son vieux logis de L'Orme*, son quartier de Marcy, qui n'est qu'un *petit village*, pour un lieu plus attrayant par ses dimensions supérieures. L'objectif est un *bourg*, un lieu qui n'est pas encore la ville mais déjà plus la campagne, un lieu dont le mode de vie n'est plus rural mais urbain, un lieu bénéficiant d'un cadre offrant les atouts nécessaires pour être considéré comme un *bourgeois*.

La date du transfert de l'étude reste énigmatique : 1630. Elle fait signe d'une seconde erreur. En effet, à cette date, seul le premier ancêtre du nom prouvé de la famille est en vie (né en 1601) ; il n'a pas encore d'enfants (1^{er} enfant, 1638) ! Alors, pourquoi un *lapsus scriptæ* se glisse-t-il encore dans les termes de l'instruction de son histoire ? Examinons sur quels enjeux peuvent porter les confusions entre ces deux générations. On constate que l'ascendant migrateur est confondu avec le premier du nom prouvé qui justement

448

. Il ne s'agit donc pas du père de l'enracineur. Mais nous ne sommes pas dans le cas général d'un récit dont la localité traitée est Lyon. Rappelons que, de ce père, on ne saura rien que son nom et son cycle de vie.

premier du nom dans la *lignée* est-il un enjeu comparable à celui d'être le premier du nom dans sa *fratrie* ? Nous supposons en effet que le narrateur exprime à son insu un enjeu familial que l'on retrouvera dans nos autres récits : à savoir l'infléchissement du destin des membres d'une fratrie selon leur rang. A chaque génération, le destin du fils premier du nom diffère de celui de tous les autres ! Y a-t-il eu un enjeu à cette génération entre les deux frères au sujet de la succession du père ? Quoi qu'il en soit, sans doute, faut-il lire 1730, car on voit l'ascendant migrateur notaire et greffier encore à Marcy en 1720 (c'est l'année du décès de son père) et déjà à Grézieu-la-Varenne en 1733 lorsque son fils – l'enracineur – naît.

· *Récit 2* : Comme dans le récit précédent, le narrateur propose une hypothèse pour rendre compte des causes du départ de son aïeul de la terre d'origine de ses pères : *peut-être*, la propriété avait-elle été *cédée* à l'aînée de sa fratrie, plus exactement, à celle-ci et à son mari !

“Pour des raisons que j'ignore, Ambroise ne continua pas l'exploitation du domaine qui, peut-être bien, fut cédé à sa sœur et à son beau-frère, ses aînés” (3/1).

Le narrateur suggère donc que la cause en revienne à la place de son ascendant dans sa fratrie : la propriété est tombée dans l'héritage de l'aînée. On est à l'époque de la Révolution et le droit d'aînesse s'applique encore. Mais, là, il s'agit d'une femme. Est-ce parce qu'on est encore au début de la Révolution que ce droit d'aînesse continue d'être la référence pour les familles rurales ? Ou bien, est-ce parce que l'héritage a été partagé, la propriété n'ayant été acquise par la sœur qu'après rétrocession en argent de la part qui lui revenait ? L'auteur indique que la propriété a été l'objet d'une cession et non d'un transfert par héritage ! Est-ce lui qui s'étonne ou bien sa remarque sur les motivations du départ de l'ascendant pour la ville est-elle le signe de l'existence d'une injustice qui a été ressentie alors et retournée sous les formes d'une question suspendue à sa plume ? On peut remarquer que ce n'est pas seulement à la sœur que fut remise la propriété mais à elle et à son mari. Le fait que le beau-frère soit aussi considéré comme un aîné par le narrateur vient-il replacer les choses dans la tradition ?

Le narrateur voit donc dans cet exode l'effet du droit d'aînesse : un transfert de propriété vers un autre membre de sa famille plus qu'un partage. Cette cession ne paraît pas constituer une rupture dans la continuité des modes de vie familiaux comme l'a fait la liquidation d'une des propriétés de la lignée maternelle. Elle semble plutôt la conséquence d'un principe naturel ou au moins recevable, à ses yeux. Elle l'est sans doute d'autant plus que la fratrie est retenue comme un élément précieux pour repérer l'étendue de la famille, ce qui a manqué aux générations précédentes. Son énoncé occupe d'ailleurs très peu de place dans le récit. On voit, dans ce récit comme dans le *récit 1* que la présence d'une fratrie, chez un ascendant, est une donnée dont le narrateur tient compte lorsqu'il s'agit d'expliquer les motifs de la migration de son ascendant. Celui-ci n'a pas d'autre choix que de partir même si ce départ a pu permettre l'ascension sociale.

Cependant, si le transfert de la propriété de cette génération est traité assez sereinement par le narrateur, on voit bien pour autant qu'il n'est pas exempt d'un sentiment de perte car, si l'on observe l'énoncé, ce n'est pas la propriété qui est cédée

mais le *domaine*. En effet, en passant des mains du père d'Ambroise à celles de la soeur et du beau-frère de ce dernier, la propriété est devenu un domaine. Pourquoi ce changement de figure ? Ne peut-on penser que s'exprime là l'objet sur lequel le sentiment de perte porte, à savoir la représentation à jamais disparue de se voir l'héritier d'une *maison de maître* plus que de devenir le successeur des possesseurs d'un bien *propre*⁴⁴⁹

· *Récit 4* : Dans ce récit, le narrateur ne donne pas de motif au départ de son ascendant à Bourg-en-Bresse. Il dit seulement que Bourg est identifié comme une *grande ville voisine* et que c'est là qu'il est devenu *artisan*.

“Celui-ci avait donc abandonné la profession purement agricole de son père et de son grand-père ; il était devenu artisan dans la grande ville voisine” (3/21).

On sait que la mobilité résidentielle est préparée depuis les grands-parents de cet ascendant, puisque ces derniers et leurs fils habitaient *sur la route qui menait à Bourg*. On sait aussi que l'ascendant fait partie du groupe des débuts modestes qui gravissent génération après génération la même échelle sociale. Mais, lui rompt la continuité des activités familiales.

· *Récit 5* : Dans ce récit, rien ne dit pourquoi le *jeune ménage* qui quitta le village des origines *s'installa* dans le *site enchanteur* de La Combe. En effet, ce village n'était ni celui de l'époux, ni celui de l'épouse. S'est-il agi d'une migration vers la vallée ou plutôt d'un éloignement forcé du couple à cause de son mariage mal toléré par les familles : un mariage d'inclination entre une famille catholique et une famille d'origines protestantes ?

Pour les deux derniers cas, on voit que l'un quitte son village, car son frère aîné et lui avaient appris le même métier que celui de leur père, et que le premier, *peut-être prit la place* du second. Mais, évoque plus loin le narrateur, on peut se demander si la raison n'en est pas ailleurs car la tradition orale explique que la famille est arrivée dans le bourg “ *sous la Révolution pour trouver refuge* ”. Ce migrateur a justement vécu à cette époque ; alors problématique de fratrie ou problématique politique ? Quant au migrateur de l'autre récit, on n'apprend rien de ses motivations. Le narrateur *ignore de quel côté* son ascendant *dirigea ses premières courses* de marchand-colporteur. Il sait seulement que celui-ci lui *a toujours été présenté* dans le bourg où il se fixa *de bonne heure*. Il est un second fils, lui aussi !

2 – 2.3.3. LES ALLIANCES DES ASCENDANTS MIGRATEURS

· *Récit 1* : On sait de l'alliance du premier ascendant migrateur de ce récit les prénom et nom de son épouse, ceux de chacun de ses parents ainsi que le métier de son

⁴⁴⁹ . Il s'agit d'une transformation discursive : la propriété a pris la *figure* d'un domaine. Domaine et propriété sont synonymes mais les termes ne proviennent pas des mêmes racines latines : *dominium*, *ii*, *n*, construit sur *dominus* (*domus*) pour le premier et *proprietas*, *atis*, *f* construit sur *proprius* pour le second. Le narrateur reprendra aussi plusieurs fois la figure de *la maison de maître* au sujet de la propriété de Frontenas si centrale dans l'économie du récit !

père qui était *marchand* dans un bourg voisin. Il a 31 ans à son mariage. Elle a environ 18 ans. On apprend sur elle seulement qu'elle a été *munie avec tous les sacrements d'une piété édifiante* (p. 10). Le couple a dix-huit enfants et le narrateur voit cette alliance comme une *union* pouvant témoigner de *la vigueur de la race* de l'époque de sa vieille France.

“Une nombreuse famille, comme on en voyait alors beaucoup dans notre vieille France, vint attester la vigueur de la race. Dix-huit enfants, en effet, naquirent de cette union : neuf fils et neuf filles” (5/36).

- *Récit 2* : L'ascendant migrateur de ce récit épouse, à 30 ans, une femme dont le père était notaire dans un bourg voisin. Elle a 28 ans. Ils eurent trois enfants.

“En Thermidor an XII (31 juillet 1803) il se maria avec Agathe Marion, née en 1775, dont le père était notaire à Grigny, (contrat de mariage devant Maître Faugier, notaire à Millery le 12 dudit mois Thermidor)” (3/2).

Aucune information n'est donnée sur cette épouse. Mais son ascendance est présentée aux côtés de celle de son mari dans le *tableau généalogique n° 1* : le tableau grâce auquel ressort toutes les informations sur l'origine de la famille. Sur la page de gauche, on voit se déployer la *branche* de l'époux et sur la page de droite celle de l'épouse. On peut voir que les père et grand-père de l'épouse sont tous deux notaires.

- *Récit 4* : L'ascendant migrateur de ce récit fait une étape supplémentaire dans l'*ascension sociale* en se mariant. Il a 29 ans. Elle a environ 22 ans.

“... Celui-ci franchit à l'âge de 29 ans une étape supplémentaire dans l'ascension sociale en épousant vers 1808, Marie Scholastique Bonaventure Pavois” (2/5).

L'épouse est l'aînée de trois enfants. Son père est défini comme *bourgeois* d'un village environnant dont nous rappelons qu'il se trouve *sur la route de Lyon*, mais on le verra, ses fonctions professionnelles sont mal définies. On sait que l'identité de cette épouse a les caractères du mythe que fut sa vie⁴⁵⁰. Le narrateur ne désigne jamais cette épouse par le patronyme de son mari : on trouve, soit son nom de jeune fille, soit celui-ci précédé du patronyme de son époux (*leur grand-mère Bonaventure Bétiny-Pavois*). Lorsque le couple est nommé, ce sont les deux patronymes qui sont cités (*le ménage Bétiny-Pavois*). L'alliance est bien visible dans ce récit. L'épouse n'est pas effacée derrière son mari. Les deux lignées sont solidaires dans la lettre comme dans la vie.

On sait que dans le procès d'ascension sociale de la lignée, le narrateur propose une série d'interprétations vraisemblables afin de voir que le bien des patrilinéaires a d'abord été apporté par les lignées avec lesquelles ils se sont alliés. Après le mas apporté par la mère de l'ascendant migrateur et la somme d'argent par sa grand-mère paternelle, on constate que l'épouse du migrateur fait bénéficier à sa lignée d'une somme d'argent aussi mais beaucoup plus importante, et de terres. Le narrateur, comme il l'a fait précédemment, rend compte minutieusement des biens de cette famille alliée. Il montre que celle-ci a fait une ascension sociale.

“Il y eut très vraisemblablement contrat de mariage entre Claude Denis et

⁴⁵⁰ . Voir, pour retrouver l'énoncé, le chapitre intitulé “Le temps de l'harmonie : le paradis”.

Scholastique mais dans les papiers conservés par la famille rien ne permet de l'affirmer. Il est néanmoins vraisemblable que la mariée apportait quelques biens car son père François Pavois n'était pas sans fortune ainsi qu'en témoignent deux documents parvenus jusqu'à nous" (2/20).

En effet, plusieurs actes sont convoqués pour preuves de l'état de la progression sur l'échelle sociale de la lignée alliée jusqu'à la naissance de l'épouse. Examinons le déploiement du procès de montée sociale de cette lignée. Tout d'abord, un premier acte conclut que le père de l'épouse était *marchand* et avait déjà des terres, avant la naissance de celle-ci.

"... huit ans avant (sa) naissance de Scolastique , François Pavois avait donc déjà quelques moyens" (2/38).

Un second acte indique l'état de la fortune mobilière de la lignée lorsque Scolastique avait 3 ans. Cette somme sert de point de comparaison au narrateur pour évaluer l'écart sur l'échelle de la modestie sociale avec les premiers maternels connus.

"3000 livres, c'est encore modeste, mais c'est beaucoup mieux que les 80 livres de Marie Tédor à son mariage" (3/14).

Enfin, le narrateur indique que le père de l'épouse a fait l'achat de terres mais que deux de ses enfants les revendent après, sans doute, parce qu'ils sont partis s'installer à Lyon.

"Si, comme cela apparaît possible, il s'agit des premiers articles de l'achat de terres fait en 1777 par François Pavois, cela pourrait indiquer que dès le début de 1811, les héritiers Pavois, dont deux d'entre eux allaient d'ailleurs s'installer incessamment à Lyon, ne s'intéressaient plus guère à la région bressanne" (3/33).

Ainsi, on voit que le narrateur démontre plus qu'il ne présente l'histoire de l'ascension sociale de la lignée Pavois. Comme les deux lignées alliées des générations précédentes, celle de l'ascendant migrateur participe à l'élévation de *la famille*.

Récit 5 : L'ascendant migrateur de ce récit s'éprend à 23 ans d'une jeune fille d'un village environnant qu'il épouse. On ne connaît pas l'âge de celle-ci. On sait par contre qu'elle est *propriétaire*, et sur sa famille, qu'elle était pieuse. Cette information insiste sur l'enjeu que nous avons supposé, à savoir qu'elle avait dû appartenir à une famille protestante puis convertie. Rappelons le ton lyrique et romantique que le narrateur a choisi pour parler de cette alliance. Dans le bourg où ils émigrèrent, ils eurent sept enfants.

Pour ce qui concerne les deux autres cas, on peut voir pour l'un, l'ancêtre migrateur se marier l'année après son installation dans le bourg où il émigre. Il a 26 ans. On ne sait rien de son épouse, si ce n'est les informations de son cycle de vie portées dans un tableau généalogique. On y apprend seulement ses prénom et nom et qu'elle avait 20 ans à son mariage. On y lit aussi qu'ils eurent 10 ou 11 enfants. Dans l'autre récit, l'ancêtre migrateur épouse une " *fille de gentilhomme verrier* ", une femme de la noblesse, fait remarquer le narrateur, mais d'une noblesse pour laquelle *le travail manuel n'est pas incompatible* avec son état : un fait valorisé par le narrateur tout au long de ses lettres à ses fils. Il a à peine 22 ans. On ne sait pas l'âge de son épouse. On apprend qu'elle lui survécut pendant 40 ans et qu'ils eurent 17 enfants

2 – 2.3.4. L'INSTALLATION AU BOURG OU DANS UNE VILLE

- *Récit 1* : Après avoir été informé du transfert de l'étude, on apprend que l'ancêtre migrateur possédait un domaine : *le domaine de Varenne à Marcy*. L'a-t-il acquis après le transfert ? Rien ne le dit. Mais le nom de ce domaine laisse penser que cet ascendant se reconnaissait à la fois de Marcy et de Grézieu-la-Varenne⁴⁵¹.

“Claude Delérable possédait à Marcy le domaine de Varenne, dont un certain Pierre Carrichon, mort en 1739, était granger, terme qui dans le langage du Lyonnais équivaut à métayer” (p. 10).

Le domaine était suffisamment important pour y faire vivre un granger. D'autre part, on apprend, avec détails, que l'ascendant fait ériger une chapelle à laquelle son nom est donné, dans l'église du bourg où il émigre (avec citation du *compte-rendu officiel de la cérémonie* : d'abord *l'autorisation*, puis *le procès verbal*). Par contre, on ne sait rien sur la vie de l'étude de notaire, si ce n'est qu'après sa mort, elle continua d'être administrée en son nom, puis *passa entre les mains* de l'un de ses gendres, fils d'un notaire royal d'un village environnant, puis à la mort de celui-ci, au gendre de ce dernier.

Ainsi, cet ascendant migrateur possède les caractères d'un notable bourgeois : notaire, propriétaire de terres sur lesquelles on trouve un granger, pieux et donateur généreux à l'Eglise, auteur d'une descendance nombreuse, dans laquelle, par les filles, la tradition continua avec la succession des charges de notaire. Notabilité et mobilité géographique ne sont donc pas antinomiques. On peut être immigré et devenir un notable des lieux.

- *Récit 2* : L'ascendant migrateur de ce récit *monte* donc à Saint-Etienne *une fabrique de rubans*. Son fils aîné y travaillera, puis un troisième associé (p. 7). On apprend que celle-ci a pris *une assez grande extension et occupait tout un îlot d'immeubles* (p. 5). Mais après le décès de l'ascendant migrateur, elle fut entièrement détruite par un incendie, ce qui mit fin au *commerce*.

“La mort d'Ambroise Collas mit fin à l'association et à la suite d'un très violent incendie survenu peu après, et qui avait anéanti immeubles, matériel et marchandise, le Commerce fut liquidé d'un commun accord” (p. 5).

Comme la propriété de Frontenas, le *commerce*⁴⁵² fut liquidé mais ce fut *d'un commun accord* entre les deux associés. Il apporta sans doute quelques biens même si aucune évaluation n'en a été présentée ! En effet, les deux fils achetèrent chacun une propriété, firent des études de notaire, et conclurent de belles alliances.

Ainsi, cet ascendant migrateur a pris la voie des affaires, la propriété étant restée à sa sœur. Il abandonne l'exploitation agricole pour l'entreprise. Son ascension sociale est

⁴⁵¹

. L'origine de la sœur est abandonnée l'exploitation agricole pour l'entreprise. Son ascension sociale est

⁴⁵²

. Il faut remarquer que le *commerce* est une *figure* transformée de la *fabrique*. Il en est ainsi dès le moment où le narrateur s'associe à son fils : “Au début de 1835 son Père l'associa pour moitié dans son *commerce*” (p. 7). L'entreprise a-t-elle modifié son statut ou son activité ? Ou bien la figure est-elle signe d'ascension sociale : passer de la *fabrique* au *négoce* ? Cette deuxième hypothèse est renforcée par la remarque que dans cet énoncé, le lexème *commerce* a une majuscule à sa première lettre. Dans tous les cas, cette figure est la métonymie de l'importance qu'eut le destin de l'ascendant à Saint-Etienne.

celle d'un industriel. On n'en voit pas l'impact direct sur ses modes de vie, mais dans ceux de ses descendants. Pour autant, il n'apparaît pas comme un émigré dans la ville : il est un fondateur qui a trouvé l'expansion dans sa cité et qui s'est allié à des notables. Les lecteurs pourront voir que leur groupe d'appartenance fait preuve de stabilité dans ses rapports avec leurs localités même s'ils ont pu être mobiles géographiquement.

- *Récit 4* : L'ascendant migrateur de ce récit travaille comme boulanger dans la ville dans laquelle il a émigré. Puis, il devient *minotier et négociant en grains*. Enfin, il dépassera la condition de *négociant* après avoir quitté Bourg pour Lyon. En effet, à 53 ans, on le sait *vivre en rentier* dans cette dernière cité.

“Un autre acte sous seing privé du 10.5.1832 montre en effet qu'à cette date, où il habitait Lyon et non plus Bourg, il vivait en rentier, n'ayant plus aucune activité professionnelle bien qu'il ait à peine dépassé la cinquantaine” (4/4).

On le trouvera alors domicilié en deux lieux : certes à Lyon mais aussi en milieu rural, sur des terres qui lui appartiennent mais dont rien ne dit l'origine de l'acquisition (4/30). Il est un bourgeois au destin mythique : un fils orphelin avant même sa naissance né dans un petit village d'une lignée d'ouvriers agricoles franchissant toutes les étapes de l'ascension sociale jusqu'à devenir rentier à Lyon. Est-il un bourgeois parvenu ? Il le serait si ses parents n'avaient pas pris part, avec leurs moyens, au gravisement de l'échelle sociale de la famille. Il est en tous cas un bourgeois en ascension sociale, propriétaire terrien, aisé, multilocalisé, etc. Avec son épouse, ils sont pour le narrateur, les acteurs de cette ascension et leur fils, seulement un agent de son accomplissement, comme le titre le laissait présager. Ils ont eu la tâche de *s'élever* jusqu'à *Lyon* et *Lyon* fera le reste pour *élever* leur fils. Celui-ci ne pourra pas être identifié comme un parvenu lui-même.

- *Récit 5* : Dans ce récit, on ne connaît pas plus ce que fit l'ascendant migrateur dans le bourg que ce que fit ses ascendants directs dans le village des origines. On sait que, comme les autres, il a été cultivateur. Il n'est donc pas un bourgeois, mais on n'est pas à la même étape que dans les autres récits. Il faudra attendre son petit-fils pour que cela advienne.

Pour le premier récit de notre corpus général, on voit l'ascendant migrateur s'installer comme maréchal-ferrant dans le bourg où il émigre. On ne saura rien de plus. A-t-il fait une ascension sociale ? Rien ne le dit. A sa mort, il laissera des enfants encore en bas âge. Pour le second récit, on trouve que l'ascendant migrateur a *un commerce et un travail*. Il gère des propriétés appartenant aux Chanoines-comtes de Saint-Jean et tient une auberge. Les affaires *prospèrent*, ce qui lui permet de *donner une bonne éducation* à ses enfants qui tous ont *prospéré* à leur tour. Il acquiert des propriétés aux environs du bourg.

Conclusion

Nous avons mis en évidence que 6 récits sur 11 racontaient qu'un ascendant était parti du village originaire pour aller s'installer dans un bourg ou dans une ville avant que l'un de leurs descendants – un fils dans 5 cas sur 6⁴⁵³ – ne migre, lui, sur Lyon. Nous

⁴⁵³ . Pour l'un, entre deux migrations, il y a une génération d'écart.

avons observé qu'ils appartenaient tous à la dernière génération du groupe des ascendants des origines et qu'ils faisaient transition avec celui des Lyonnais. Dans les cinq autres récits, on constate que la migration vers Lyon à partir des villages se fait en une seule étape⁴⁵⁴. On peut voir s'étendre ces migrations, dans notre corpus, entre la première moitié du XVIII^e siècle et le tout début du XIX^e.

Qui sont ces premiers migrants pour nos narrateurs ? Ils sont des ascendants situés entre la troisième et la sixième générations à partir de l'étalon de la première connue du groupe des origines. Il s'agit respectivement d'un aïeul, de deux bisaïeuls et de trois trisaïeuls pour nos narrateurs. 4 sur 6 sont des cadets dans leur fratrie de garçons⁴⁵⁵. Leurs activités professionnelles se partagent entre l'artisanat, les professions libérales, l'industrie et le négoce⁴⁵⁶. Elles peuvent être dans la continuité de celles de leurs pères respectifs ou dans la rupture. Les narrateurs montrent visiblement dans 4 cas sur 6 qu'elles provoquent une très forte ascension sociale ce qui n'empêche pas d'en supposer une, même si elle ne se perçoit pas dans les deux autres cas. Ils indiquent aussi pour 4 cas que les alliances ont été contractées avec des familles de condition supérieure, ce qui est aussi vraisemblablement le fait des deux autres cas. En ce qui concerne les âges au mariage, il n'y a pas de récurrences ; ils sont variés et se distribuent entre 22 et 31 ans. Pour les épouses, les informations manquent : dans 3 cas, entre 18 et 22 ans.

Ces premières migrations ne laissent pas beaucoup d'indices pour définir leurs causes. On y trouve deux hypothèses ; investir dans un lieu mieux placé commercialement et trouver à exercer son métier hors du village à cause de sa place de cadet dans sa fratrie. On retrouve les facteurs que les sociologues ont relevés dans leurs observations sur les migrations rurales de ces époques en France. Mais, nous reprendrons la question après avoir analysé le destin des ancêtres enracinés. Nous pouvons juste souligner la présence d'un enjeu nouveau dans l'histoire de ces ascendants de nos récits, à savoir celui des fratries. En effet, avec cette génération, le destin ne s'observe plus seulement dans son rapport avec le groupe d'appartenance, mais aussi avec la fratrie.

Tous les narrateurs font ressortir, chez les ascendants migrants, des qualités et des comportements qui portent à leur donner un statut paradoxal, dans l'économie des récits. En effet, avec leur avènement, le maintien des trois unités qui donnaient une identité à leur groupe d'appartenance devient problématique. Ils appartiennent toujours aux temps des origines rurales, mais ont quitté le lieu de celles-ci et certains ont changé leurs activités. Pour autant, ils ne provoquent pas de rupture dans la continuité de leur identité. Au contraire, ils ont leurs racines dans ce lieu par leur naissance, ce qui les maintenait dans la même unité de lieu que leurs prédécesseurs, malgré leur mobilité géographique.

⁴⁵⁴ . Dans deux cas, on n'a pas d'informations suffisantes pour assurer qu'il n'y a pas eu avant l'enraciné une étape dans la migration vers Lyon.

⁴⁵⁵ . L'un est fils unique et l'autre, on ne connaît pas sa fratrie.

⁴⁵⁶ . Nous excluons le cas de notre récit 5. Si l'on considère le destin de l'ascendant suivant qui a émigré à Chatillon, on peut inclure celui-ci parmi les négociants.

Unités de temps et de lieu ne sont donc pas brisées.

Qu'en est-il de l'unité de leurs actions ? C'est elle qui est la plus ébranlée. En effet, elle est rompue dans deux récits sur les six. Et pour les autres sur lesquels on est informé, si elle n'est pas rompue, elle montre des contenus qui ne se reproduisent plus. En observant ces activités, on s'est aperçu qu'elles avaient engendré des ascensions sociales pour cinq migrants et au moins une stabilité pour le sixième, mais jamais de descente. Aucun d'eux n'est devenu ouvrier dans sa nouvelle localité. Ils sont restés des individus inscrits dans un milieu rural ou, s'ils sont allés en ville, ils sont devenus des entrepreneurs. Ils sont des investisseurs ayant réussi dans leurs objectifs.

Ainsi, dans la bourgeoisie, l'ancienneté et la continuité de la lignée ne sont pas ébranlées par la mobilité d'un ascendant, sous condition de la réussite de ses investissements individuels et du maintien de son lien avec son groupe d'appartenance. L'intentionnalité des récits est de faire valoir les modalités de l'enjeu de mobilité inhérent à la condition bourgeoise. Elle n'est pas de faire des migrants des hommes assis, mais pas non plus des émigrés devant rompre leurs liens avec leurs racines pour assumer leur sort. Elle est au contraire de les montrer orientés vers le risque et le nouveau, tout en restant attachés à leur identité et aux valeurs de leur groupe d'appartenance. Est-elle de donner une leçon à ceux qui pourraient penser que la stabilité bourgeoise passe par la résistance à tout changement ? Être bourgeois, si cela veut dire être enraciné et installé, cela ne veut pas dire rester fixé au même endroit sans risquer du nouveau !

Avec les preuves de son ancienneté et de sa continuité, et avec celle de la mobilité rurale réussie et sans rupture, la lignée paternelle peut faire valoir sa mémoire des temps d'avant Lyon en toute légitimité dans l'élite à laquelle ses membres souhaitent appartenir. Elle sera à coup sûr considérée d'une bourgeoisie ancienne. Chaque narrateur peut espérer voir sa famille s'enraciner dans son groupe d'appartenance paternelle.

3 – La sortie de l'anonymat des paternels

Après avoir produit les mythes des origines et les valeurs légitimant la mémoire de leurs patrilinéaires pour rendre souhaitable l'enracinement de leur famille dans le groupe d'appartenance de ceux-ci, les narrateurs vont instruire la vie de leurs ascendants lyonnais. Ils présentent d'abord ceux qui les enraineront à Lyon⁴⁵⁷ puis les descendants de ces derniers. Nous nous demanderons quelle intentionnalité nos récits ont avec la présentation de ces ascendants. Celle-ci est-elle de poursuivre la logique précédente – à savoir l'enracinement de l'identité familiale dans l'histoire des paternels – ou bien ouvre-t-elle d'autres perspectives ? Notre hypothèse est que nos narrateurs continuent l'œuvre de légitimation de leurs patrilinéaires, en mettant en évidence les preuves de leur *droit de bourgeoisie* à Lyon, au sens employé par André Burguière, mais ouvrent aussi leur champ au-delà de ceux-ci, c'est-à-dire à leurs alliés et collatéraux pour révéler les modes de vie et valeurs de leurs paternels. Nous verrons qu'ils permettent ainsi de sortir

⁴⁵⁷ . C'est le cas aussi dans notre *récit 5* même si la réussite sociale est analysée chez l'enracineur à Chatillon et non à Lyon.

de l'anonymat leur identité attachée à leur patronyme et de produire les conditions dans lesquelles sa conciliation est possible avec celle qu'ils avaient jusqu'alors et avec les contextes sociaux et familiaux dans lesquels ils vivent à l'heure de l'écriture.

Nous examinerons, dans un premier chapitre, le statut des ascendants enraccineurs, puis dans un second, les modes de vie et valeurs de leurs descendants lyonnais et enfin dans un troisième, la place donnée à leurs alliés à tous⁴⁵⁸. Nous nous demanderons si la représentation des destins de ces Lyonnais est traversée par la souffrance du déracinement, notamment en ce qui concerne la génération de l'enracineur et de son fils, et chercherons à savoir si cette souffrance est à l'origine de l'écriture généalogique bourgeoise. Nous décrirons les modes de vie et valeurs avec lesquels les narrateurs montrent qu'une conciliation entre les références jusqu'alors contradictoires est possible.

3 – 1. L'enracinement à Lyon

Nous allons donc maintenant mettre en lumière le statut particulier donné par nos narrateurs à leurs ascendants qui ont quitté leur lieu de naissance pour aller s'établir à Lyon. Tous nos récits s'attardent longuement sur eux et les mettent au cœur de leurs discours. Nous verrons que leurs destins sont, plus encore que ceux de leurs pères lorsque ils ont aussi émigré, considérés comme le résultat d'une réussite individuelle même si, nous le constaterons, ils ne font pas non plus rupture dans la continuité de leur appartenance à leur groupe familial. Nous observerons que la représentation qu'en donnent nos narrateurs les définit comme des enraccineurs : un statut spécifiquement bourgeois, un statut paradoxal comme l'a si bien décrit André Burguière. Nous appréhenderons les enjeux auxquels ils se sont confrontés pour s'installer et plus encore pour s'intégrer socialement à la cité, eux, des immigrés ruraux. Ont-ils souffert de leur déracinement ? Nous nous demanderons enfin quelles valeurs se dégagent de leur réussite sociale.

Nous examinerons, pour chaque ancêtre enraccineur, comme nous l'avons fait pour les premiers ancêtres migrants, leur profil identitaire, les motifs de leur départ, leurs alliances et enfin leur situation à Lyon.

3 – 1.1. L'identité des ascendants enraccineurs

• *Récit 1* : Dans ce récit, l'ascendant enraccineur est le bisaïeul du narrateur. Il est situé généalogiquement à la quatrième génération depuis la plus ancienne connue. Sa migration vers Lyon vient après celle de son père vers Grézieux-la-Varenne. On sait que ce dernier fit une ascension sociale et devint un notable – il était notaire royal – dans l'élite du bourg et, qu'à sa mort, c'est son gendre qui a repris son étude. L'enracineur, lui, naît en 1733 et est un quatorzième d'une fratrie de dix-huit enfants, le 6^e de 8 garçons ayant vécu. Il est orphelin de père à 15 ans. On ne sait pas exactement la date de son départ

⁴⁵⁸ . Pour notre *récit 5*, nous considérerons l'enracinement à Chatillon. Notre souhait est de conserver la possibilité de comparer, à titres subsidiaire et exemplaire, le récit d'un enracinement dans une petite ville à celui d'un enracinement à Lyon, une grande ville. Mais, pour les analyses concernant les descendants lyonnais et leurs alliés, nous tiendrons compte de ceux de l'enracineur lyonnais non explicitement désigné.

pour Lyon. On lit seulement qu'il part de bonne heure de Grézieux-la-Varenne et qu'on le voit déjà dans l'industrie de la chapellerie dans la ville, en 1759 (p. 12) ; il a alors 26 ans. La notice concernant son histoire couvre 48 pages sur 94 ; elle occupe la moitié de l'ouvrage. Le narrateur s'attarde sur lui longuement car la représentation de ce qu'il fut orientera le rapport de sa famille à ses pères et à son pays.

Que nous apprend le narrateur de son ascendant, lorsqu'il le présente pour la première fois, dans son adresse ? Il s'agit d'un homme qui *uniquement* par son *intelligence* et son *travail* a acquis *considération* et *richesse*.

“Parmi les dix-huit enfants du dernier notaire, notre aïeul, Jacques Delérable, vient tout jeune chercher fortune à Lyon, vers le milieu du dix-huitième siècle et là, uniquement par son travail et son intelligence, il parvient à fonder une industrie florissante et à acquérir à la fois la considération et la richesse” (III/4).

Pourquoi le narrateur restreint-il ces deux acquis à ces deux origines seulement ? Est-ce parce que coutumièrement, il les sait s'obtenir par d'autres moyens ? Cherche-t-il à rendre compatibles sur le plan éthique deux catégories de qualificatifs qui ne se rencontrent généralement pas chez le même homme : la considération et la richesse, avec l'intelligence et le travail ? Cherche-t-il à repousser, par cette mention, l'idée que son aïeul ait pu avoir été un parvenu ayant rassemblé sa fortune grâce à des privilèges douteux ?

Le narrateur commente peu le caractère, les attitudes et les choix de son ascendant, y compris durant la Terreur. Il le dépeint comme un *fondateur* et un homme *dévoué*. Mais, comme le stipulent les termes d'un jugement du tribunal de commerce de Lyon (l'an 7) qu'il reprend à son compte parce qu'ils *rendent hommage à sa mémoire*, il le voit aussi comme un homme ayant pu être *trop constant à rester dans sa commune* “ *pour veiller à la conservation des marchandises et effets du commerce* ” pendant la Révolution (p. 54). Par contre, il laisse exprimer son émotion et cherche à la provoquer chez ses lecteurs lorsqu'il évoque la fin de son aïeul qui fut guillotiné ; ainsi, par exemple, quand il présente la dernière lettre qu'il a écrite à son épouse avant d'être conduit à la guillotine.

“Cette lettre est en la possession de celui qui écrit ces lignes ; il conserve ce pauvre papier jauni comme le plus précieux des héritages” (p. 43).

· *Récit 2* : Pour ce récit, nous avons hésité pour déterminer qui pouvait être désigné comme l'ancêtre enraciné. En effet, nous pouvions en considérer deux. L'un était à l'origine de la constitution du réseau d'interconnaissances lyonnais, mais il n'avait pas vécu dans la cité avant la cessation de ses activités professionnelles. Il a résidé dans un bourg tout proche et est venu à Lyon à la demande de son fils. Et l'autre est ce fils qui s'est installé à Lyon en tant qu'étudiant et a accueilli son père dans ses vieux jours ; il s'agit du narrateur. Nous avons opté pour le premier décrit. Reprenons la description de son identité. Il est donc le père du narrateur et appartient à la sixième génération depuis les origines de la famille. Il est le plus jeune d'une fratrie de trois enfants dont seulement les deux garçons ont vécu. Il naît donc à Saint-Etienne, en 1818, là où son père a immigré dans sa jeunesse mais celui-ci décède alors qu'il a 15 ans : ce père, on le sait, a fait une ascension sociale après avoir fondé une fabrique de rubans. Il fait ses études dans un collège situé entre Saint-Etienne et Lyon. Bachelier, il entre dans une étude de notaire à Saint-Etienne comme clerc puis part

faire sa licence de droit à Paris : il est ainsi le premier de la lignée à faire des études supérieures. Revenu, il reprend sa place dans l'étude pour finir son stage.

“Après la mort de son Père, sur les conseils de Maître Testenoire, il partit pour Paris faire ses études de droit. Il obtint son diplôme de licencié en 1846, et revint alors à Saint-Etienne terminer son stage en l'étude de Maître Testenoire” (p. 15).

Puis, il quitte la ville pour un bourg proche de Lyon, dans lequel son frère lui trouve une étude ; il a 31 ans. Il y résidera jusqu'à la cessation de ses activités professionnelles et partira sur Lyon avec son dernier fils en âge de faire ses études supérieures. La notice le concernant couvre 80 pages sur 117.

Au sujet de ses études supérieures, le narrateur évoque avec lyrisme les conditions de ses voyages vers Paris :

“Le chemin de fer n'existait pas encore : le voyage de Saint-Etienne - Paris se faisait en diligence : il durait trois jours, qui étaient trois jours de fatigue extrême et trois jours féconds en incidents divers” (p. 15).

Sur ses qualités, le narrateur retient d'abord celles qu'il développa dans sa profession : son étude de notaire étant, quand il l'acheta, décadente, il la releva grâce à *son travail opiniâtre, sa valeur professionnelle et sa droiture d'esprit*.

“Il parvint à lui rendre sa clientèle par son travail opiniâtre, sa valeur professionnelle, sa droiture d'esprit, appréciée de tous” (p. 15).

Puis, il relève, avec émotion et lyrisme encore, d'autres qualités plus personnelles : celles dont il fit preuve pour *résister au découragement* qui l'atteignit après qu'il eut vécu les trois deuils qui s'abattirent sur sa famille, en une même année. Il montra une grande *énergie* et une *foi chrétienne* forte. En effet, il perdit en quelques mois son épouse et deux de ses filles encore enfants et resta veuf avec 6 enfants.

“Quelle énergie a-t-il fallu au Père ! Quelle foi chrétienne pour avoir résisté au découragement après de si rudes épreuves ! Aux soucis des affaires de son étude venaient s'ajouter les soucis de son intérieur : plus personne à la maison pour le seconder dans cette tâche écrasante de tous les jours” (p. 29).

Le narrateur présente des extraits des nombreuses lettres⁴⁵⁹ que son père a adressées à ses beaux-parents, pour que le lecteur constate *son véritable caractère et découvrir son cœur sensible, aimant et fidèle à tous ses devoirs de famille*. De plus, il était *la bonté même*, dira-t-il encore, *malgré des dehors un peu froids*.

“Sous des dehors un peu froids, il était la bonté même, n'ayant pour les siens que des paroles et des sentiments d'affection et n'ayant jamais pour personne des réflexions ou des paroles désobligeantes” (p. 45).

Le narrateur commente à plusieurs reprises la grande *foi* de son père et de sa famille, et plus particulièrement la grande *confiance* qu'il faisait *en la Sainte-Vierge*. Chaque année, il allait en pèlerinage à Lourdes : le premier avait commencé à cause de la maladie chronique de l'une de ses petites-filles⁴⁶⁰.

⁴⁵⁹ . Ces extraits couvrent 8 pages (p. 29).

⁴⁶⁰ . C'est lui qui proposa le premier pèlerinage (p. 71). A 70 ans, il y allait encore, comme brancardier (p. 75).

Il était aussi un homme “ *heureux au milieu de ses enfants et petits-enfants* ” dans sa propriété de Dracé (p. 77) ; il *aimait voir sa famille réunie auprès de lui et contribuait à maintenir ses liens*.

“Il cherchait tout ce qui pouvait contribuer à maintenir et même à resserrer davantage encore l'union existant entre nous tous” (p. 91).

Enfin, conclut le narrateur avec un extrait de son memento emprunté à un psaume : “ *C'était un homme au cœur simple et droit, plein de la crainte de Dieu et d'horreur pour le péché* ” (p. 95).

· *Récit 3* : Dans ce récit, l'ascendant enracineur est l'aïeul au 5^e degré du narrateur et appartient à la 5^e génération, à compter de l'origine de la famille. Il naît à Sainte-Cécile en 1719 et est le 7^e enfant d'une fratrie de 11 et le 6^e de 9 garçons⁴⁶¹. Il perd sa mère, il a alors entre 8 et 15 ans. Celle-ci est d'une famille protestante, mais son père a abjuré un mois avant la révocation de l'Édit de Nantes (5/15). On apprend par la généalogie de son père, quelques pages plus loin, que son frère est maire du village. Quant au père de l'enracineur, lui, il a été l'héritier universel de son propre père et notable bourgeois de Sainte-Cécile comme l'avait été celui-ci. On sait peu de choses sur lui. Il fait *plusieurs petits métiers* : *marchand, ménager*, etc. Il hérite du mas dont son père avait lui-même hérité. Rien ne dit qu'il fit une ascension sociale sauf l'indice concernant la position sociale de sa belle-famille et la place que le narrateur lui donne dans la lente ascension sociale que fait sa lignée depuis le premier du nom.

L'enracineur, lui, fait des études à Alès en vue d'être chirurgien et quitte le pays pour Lyon où il devient apprenti chirurgien : il a 19 ans. Les chapitres le concernant couvrent 13 pages sur 132. C'est lui qui bénéficie du plus grand nombre de notices informatives et de copies d'actes relatifs à sa vie. Il inaugure le chapitre sur les ascendants lyonnais – les *Armand à Lyon* – faisant suite à celui instruisant sur la vie des ascendants de Sainte-Cécile. Le narrateur le présente comme appartenant, avec ses frères, à une génération enracineuse : il est *le troisième qui fit souche et l'auteur de la branche de Lyon*.

“Jacques Armand et Catherine Carlier eurent onze enfants, dont trois fils firent souche. L'aîné Pierre-Estienne (...), c'est sans doute lui qui fut notaire à Saint Laurent la Vernede, et la souche des Armand de Nîmes. Le second fut Jean (...). Il fut l'héritier universel de son père et auteur des Armand de Sainte-Cécile, éteints en 1888. Le troisième fut Pierre-Gilbert fixé à Lyon en 1738, auteur de la branche de Lyon” (5/20).

Le narrateur fait peu de commentaires sur les qualités de son ascendant. Mais, il lui reconnaît d'être un *gestionnaire habile*. Pour lui, il adoptera un ton lyrique et il exprimera ses sentiments lorsqu'il racontera le moment *pénible* qu'a pu être son intégration dans la cité lyonnaise.

· *Récit 4* : Dans ce récit, l'ascendant enracineur est le bisaïeul de l'épouse du narrateur et appartient à la 4^e génération à partir de la plus ancienne désignée. Il est fils unique car son petit frère meurt en bas âge. Il émigre avec ses parents de Bourg-en-Bresse

⁴⁶¹ . On sait peu d'informations sur les derniers garçons : un seul est dit décédé en bas âge.

à Lyon. On sait que ceux-ci ont œuvré ensemble pour gravir les échelons de l'échelle sociale jusqu'à devenir rentiers. Leur fils, lui, naît en 1808 dans la première ville et on le retrouve avec sa famille à Lyon en 1832 ; il a alors 24 ans. Depuis quand y était-il ? Le narrateur l'ignore. Dans tous les cas, c'est à Lyon qu'il *fait des études poussées* et *y reçoit une éducation sérieuse*. Son histoire occupe 7 pages sur 11.

“François Félix, leur fils, avait alors 24 ans ; le séjour à Lyon lui avait permis de faire des études poussées et de recevoir une éducation sérieuse, ce qui allait lui ouvrir les portes du Notariat, office auquel il fut admis le 30 mars 1838, et lui permettre une entrée dans la bonne bourgeoisie lyonnaise par son mariage” (4/21).

Examinons l'identité de cet ascendant enraciné. Il est désigné le plus généralement par des abréviations (F.F.B.) ou par ses seuls prénoms. Une seule fois, il sera nommé par sa pleine identité. La question est intéressante par comparaison avec le choix que fait le narrateur de ne pas abréger les prénoms et nom de la mère de celui-ci, pourtant aussi longs et fréquents.

“François Félix Bétiny (F.F.B.) avait trente ans lorsqu'en 1838, après avoir reçu l'agrément du procureur du Roi (...)” (p. 5). “F.F.B. rédigea avant août 1867, un premier testament (...)” (p. 6). “F.F.B. répartit ensuite ses biens immobiliers en quatre lots (...)” (p. 7). “Ainsi donc, au décès de F.F.B., sa fortune immobilière, y compris les apports de son épouse pré-décédée, comportait (...)” (p. 9). “La grande maison qui fait l'angle du quai et de la place Gerson (...) est vraisemblablement celle où, sous le numéro 134 Quai de la Peyrollerie, résidaient Claude Denis et Scholastique Bonaventure au moment du mariage de François Félix” (p. 11).

Les qualités reconnues à cet ascendant sont établies au vu de son rôle dans la constitution de la fortune laissée à la famille. C'est d'abord un *gestionnaire intelligent, dynamique et rapide* qui, *sans hésitation*, effectue de nombreux achats de biens immobiliers.

“Cet événement (...) n'empêcha pas F.F.B. d'accumuler rapidement grâce à une gestion intelligente et dynamique de son étude, des disponibilités telles qu'il peut disposer avant 1850 de moyens qui lui permirent d'acheter la terre de Gros-Bois (...). Les nombreuses transactions immobilières provoquées à Lyon par le percement de la rue Impériale (...) permirent à ce dernier de poursuivre sans hésitation de nombreux achats de biens immobiliers” (p. 5).

D'autre part, le narrateur précise que son ascendant est attentif à *assurer à ses enfants des valeurs rigoureusement égales* dans le partage de ses biens (p. 6). Mais il invite à remarquer que cette rigueur n'est pas accompagnée du *réalisme* nécessaire pour voir aboutir ces objectifs : en effet, pour le premier testament qu'il fit, il n'avait pas suffisamment considéré que ses enfants étaient trop jeunes et le testament fut contesté, *comme on pouvait s'y attendre*.

“Avoir rédigé, alors que trois de ses quatre enfants étaient encore mineurs, un testament prévoyant un partage aussi précis de biens immobiliers considérables témoigne d'un certain manque de réalisme dont on peut s'étonner de la part d'un notaire chevronné. (...) On pouvait s'attendre à ce que ce testament soit contesté ; c'est ce qui est arrivé” (p. 8).

Avec le second testament, on peut voir que cet ascendant n'avait pas eu *une idée claire des aliénations qui allaient s'imposer après son décès*.

“L'achat, postérieur à Août 1870, de la maison rue Gasparin montre qu'au moment où il rédigea son testament F.F.B. ne devait pas avoir une idée claire des aliénations qui s'imposeraient après son décès” (p. 10).

Ainsi, voit-on ici un ascendant habile en affaires et juste mais manquant de réalisme, ce qui *peut étonner*, pour un notaire chevronné. Néanmoins, l'ordre règne dans ses affaires, quoi qu'il ait pu en paraître. La fortune est enracinée dans une histoire qui a laissé des traces nettes.

- **Récit 5** : L'ascendant enracineur de ce récit appartient à la 8^e génération depuis le premier ancêtre connu et est le grand-père du narrateur⁴⁶². Il est le petit-fils du premier ascendant migrateur de la lignée. Il naît en 1809 ; on ne sait rien de sa fratrie⁴⁶³. Il a 30 ans quand il vient s'installer à Chatillon pour y faire du commerce. C'est là qu'il fit construire *la Maison mère* de la famille. Il est le fils d'un cultivateur comme le sont tous ses ascendants⁴⁶⁴. Son procès identitaire couvre 5 pages sur les 9 : il est l'objet de toute la seconde allocution. Le narrateur le décrit comme un homme *avancé sur son temps* et qui *n'a pas ménagé sa peine*. Il offre généreusement ses attentions à la population de sa nouvelle localité, construisant par exemple un puits dans son jardin, dans lequel *tout le village venait y puiser son eau potable*. Enfin, il est *prévoyant* car il anticipe dans les plans de sa maison l'agrandissement puis la possibilité de relier celle-ci à une seconde pour le temps où il aurait des enfants et où eux-mêmes auront une famille.

- **Récit 6** : Dans ce récit, un seul ascendant est migrateur dans la lignée patrilinéaire aussi loin que l'on peut remonter et c'est l'arrière-grand-père du narrateur, appartenant à la 7^e génération depuis la plus ancienne connue. Il naît en 1780 dans le village originaire de l'Ardèche. Il est un 3^e enfant d'une fratrie de 4 ayant vécu adultes, le 3^e fils sur 3 d'un père en ascension sociale et d'une mère appartenant à une *vieille famille* du village. Ce père est en effet devenu un propriétaire terrien aisé ayant eu, comme les hommes des générations qui le précédaient, des responsabilités de consul dans son village. Enfant, il est envoyé en pension à Tournon puis part apprendre le métier de passementier à Saint-Chamond et devient commis chez un fabricant de rubans dans cette ville durant 6 à 8 mois. Lorsqu'il quitte le village pour Lyon, il a 18 ans. Son procès identitaire couvre 9 pages sur 187⁴⁶⁵. Cela paraît peu mais il l'emporte largement sur tous les autres : c'est à son titre que le récit est écrit.

Le narrateur considère la personnalité de son aïeul comme *impressionnante* et *intimidante* : c'est un travailleur intatigable, un homme d'affaires aussi avisé

⁴⁶² . Le premier de la lignée patrilinéaire à être venu à Lyon est son fils qui devient marchand et épouse une femme de lignée bien implantée dans la bourgeoisie lyonnaise. Il a alors 28 ans. Mais rien n'est dit de ces informations dans les deux allocutions.

⁴⁶³ . On apprendra par d'autres sources qu'il a un frère mais on ne sait rien de sa vie. Il est l'aîné.

⁴⁶⁴ . Dans une généalogie que nous avons en notre possession, on dit ce père *propriétaire agricole*. C'est déjà moins *anonyme* que la profession de cultivateur telle que le narrateur la décrit dans le récit !

3 – 1.2. Les motifs du départ

⁴⁶⁵ . Ce récit est occupé presque pour moitié par des généalogies.

- *Récit 1* : C'est la *grandeur* de la ville qui a attiré vers elle l'ancêtre enraciné, mais aussi son activité industrielle et commerçante. D'ailleurs il n'a pas été le seul de sa génération à être tenté par ces deux attributs de Lyon, puisque ses trois frères s'y trouvaient déjà.

“La grande ville industrielle et commerçante l'attirait, comme elle le fit pour trois de ses frères (...)” (p. 11)

Si l'on se rappelle les motifs de son père pour transférer son étude du village vers le bourg, on peut constater que les deux ascendants migrants ont chacun été l'objet d'un même attrait : l'attrait de lieux de dimensions supérieures aux précédents. Le narrateur ne laisse trace d'aucune autre hypothèse pour expliquer la mobilité géographique de sa lignée, mais il remarque bien qu'un tel attrait a été partagé par d'autres garçons de la même génération et ne tient pas seulement à un homme isolé.

- *Récit 2* : L'ascendant enraciné de ce récit viendra s'établir à Lyon lorsque prendront fin ses activités professionnelles à Belleville. Mais avant, il est en quête d'une étude de notaire. Son frère aîné lui en indiqua une dans un bourg près de Lyon, mais ne pouvant faire l'affaire, il en trouva une dans la ville où celui-ci habitait alors et c'était Belleville. Ce frère, lui, était entré dans la fabrique de leur père.

“En 1849, son frère Jules qui demeurait encore à Belleville, lui signala que l'étude de notaire de Beaujeu était à vendre. Il s'y présenta trop tard : elle venait d'être vendue. Quelques jours après il se rendait acquéreur d'une étude à Belleville, bien qu'elle fût alors en pleine décadence” (p. 15).

Ainsi, est-ce par le réseau d'un frère que ce père achète son étude ? Mais, ils se retrouveront dans la même ville une seule année, car ce frère achètera une propriété dans les environs et la quittera.

Lorsqu'il aura 69 ans, une fois closes ses activités professionnelles, il quittera Belleville pour Lyon, devant les insistances de ses enfants. Il ne restait qu'un seul enfant à la maison – le narrateur – qui faisait son droit à Lyon. Les autres enfants résidaient déjà depuis longtemps dans la cité. Le père et le fils emménagèrent ensemble jusqu'au mariage de celui-ci, qui prit un appartement avec sa femme sur le même palier (p. 79).

- *Récit 3* : Le narrateur fait l'hypothèse que son ascendant a dû migrer à Lyon parce qu'il n'était *pas l'aîné* et ne pouvait rester sur les terres familiales. Il ne sait pas pourquoi celui-ci a choisi Lyon : y avait-il des attaches ? Il ne sait pas non plus pourquoi il s'est dirigé vers le métier de chirurgien.

“Sans doute fit-il ses études à Alès, puis, n'étant pas l'aîné, il quitte le pays pour s'établir à Lyon. Pourquoi choisit-il le métier de chirurgien ? Avait-il des attaches à Lyon ? Un fait est certain, il arrive à Lyon avant 1738. Comment fit-il le voyage de Sainte-Cécile à Lyon ? Sans doute à pied jusqu'à Alès, puis par diligence ou par bateau. Pauvre enfant, tout seul dans l'inconnu. Son arrivée à Lyon a dû être bien triste, comment trouver un gîte ? Il avait sans doute été recommandé à quelques Lyonnais dignes de confiance ? Avait-il de l'argent ? Les débuts furent sans doute bien difficiles” (6/5).

Le narrateur exprime ses interrogations, ses incertitudes et ses doutes à propos de cet exode. Il tente de reconstituer une image vraisemblable des événements qui ont pu se passer. Les questions sont nombreuses. Il les pose et pour chacune propose une hypothèse. Il ne connaît pas le lieu des études, les motifs répondant au choix du métier de chirurgien et le mode de transport vers Lyon. Il s'interroge sur la façon dont cet ancêtre a été introduit dans la société lyonnaise. Mais, il exprime son émotion devant les incertitudes qu'a dû affronter son ascendant à cause de cette immigration. Le ton du récit est, ici, lyrique. Il fait appel au sentiment de compassion. On retrouvera ce même ton lorsque sera évoquée l'émigration en Suisse du fils de celui-ci, après que *la ville de Lyon est tombée* en 1793. L'empathie du narrateur pour son ascendant est très forte. Il ne le traite pas comme n'importe quel autre. Il marque une attention toute paternelle : “ *Pauvre enfant, tout seul dans l'inconnu* ”.

- *Récit 4* : L'ascendant enracineur qui fit la fortune de la famille ne vient pas à Lyon de son fait. Il y arrive avec ses parents au cours de son adolescence ou au début de sa majorité. Ce n'est donc pas chez lui que l'on peut trouver les motifs de son émigration à Lyon mais chez eux. Par contre, lui saura tirer profit du temps qu'il aura passé, jeune, dans la ville, car celle-ci est pourvoyeuse d'études poussées et d'éducation sérieuse⁴⁶⁶.
- *Récit 5* : L'enracineur de ce récit, dit son narrateur, se sentait le tempérament d'un commerçant, c'est pourquoi il avait quitté sa montagne pour venir presque à la ville.
- *Récit 6* : Cet enracineur, lui, s'installe à Lyon suite à un concours de circonstances. En effet, il devait partir pour Paris, ayant un compagnon de passementerie qui l'invitait à le remplacer dans un magasin. Mais, arrivé à Lyon pour se rendre dans la capitale, il apprend brutalement que la maison qui devait l'accueillir ne pouvait plus le recevoir. Il décide alors de rester dans la ville, ayant *honte* de retourner dans son village.

3 – 1.3. Les alliances

- *Récit 1* : L'ascendant enracineur de cette lignée épouse, à 32 ans, une jeune fille – 18 ans – née à Lyon. Elle est la fille d'un *marchand chapelier* natif lui aussi de la ville, lui-même fils d'un *fleuriste* résidant à Lyon. Le narrateur exprime un attachement tout particulier pour le grand-père de cette épouse qui avait été soldat dans les armées de Louis XIV et avait signé, sur un acte de baptême : “ Antoine Carme *Dit la France* ”⁴⁶⁷.

“Ce sobriquet savoureux était certainement un nom de guerre. (...) Il sera donc permis au descendant de cet Antoine Carme qui écrit ces lignes et qui a eu lui-même l'honneur de porter les armes, d'aimer à penser que ce nom de “la France” s'appliquait à un ancien soldat des armées royales, qui, après avoir guerroyé sous Louis XIV, dans un de nos vieux régiments (...) était venu finir sa carrière dans ce joli métier de fleuriste (...)” (p. 13)

⁴⁶⁶ C'est à Lyon que se trouve le sonnet en français de l'ascendant enracineur qui est venu à Lyon qui est opératoire pour accéder à des études poussées et à la sérieuse éducation telles qu'il leur a été accordé au *notariat* et à la bonne bourgeoisie lyonnaise. Ce ne sont pas les enracineurs qui ont épousé la fille du directeur de la chapellerie dans laquelle celui-ci était entré tout jeune en arrivant à Lyon. Pour autant il explique que les relations entre les deux familles existaient avant et même étaient étroites, puisque la jeune fille, à seize ans, se trouve être sa nièce dans un mariage de l'un de ses neveux dont il était le parrain.

⁴⁶⁷

. Le sobriquet est en fait le nom de la famille de l'un de ses neveux dont il était le parrain.

Aussi, avait-il été recommandé professionnellement, très vraisemblablement, avant d'arriver dans la Cité.

“Des relations assez étroites devaient exister avant ce mariage entre les familles Carme et Delérable, puisque nous voyons, en 1763, Jacques Delérable, étant parrain d'un de ses neveux Desprez, avoir pour commère sa future femme Claudine Carme, alors âgée de seize ans. Peut-être l'idylle a-t-elle commencé à cette occasion. De plus, Jacques Delérable, au moment de son mariage, habitait la même rue que Benoît Carme et peut-être la même maison. Tout cela rend assez probable l'hypothèse que Jacques Delérable débuta dans les affaires dans la maison de Benoît Carme. Peut-être était-il déjà associé avec lui au moment de son mariage” (p. 15).

Le narrateur énonce les termes du contrat de mariage du couple *dans ses parties principales* sur une demi-page ; après, il informe sur les bonnes affaires de l'entreprise de son bisaïeul avant son mariage, puis sur le frère de son épouse qui en était un associé. On apprend que l'enracineur prêtera une forte somme d'argent à son beau-père qu'il ne recouvrira qu'au décès de celui-ci. On voit aussi que son épouse prête main aux travaux de l'entreprise. De cette alliance, naquirent trois fils dont un seul eut des fils.

Le narrateur propose à ses lecteurs la lignée alliée de leur enracineur comme un modèle de famille à travers une longue citation empruntée aux testaments des parents de l'épouse, ne pouvant rien citer sur sa propre famille qui lui ressemble pourtant (6 p.).

“(…) On y saisit sur le vif l'admirable équilibre de la famille française bien peu de temps avant que la funeste législation révolutionnaire ne soit venue, par le partage forcé et le divorce, l'ébranler jusque dans ses fondements. Nous y voyons en effet, ce Benoît Carme dans la plénitude de son autorité paternelle, on pourrait dire de sa royauté familiale, disposer souverainement des biens, que, comme il le dit avec une simple grandeur, “il a plu à la Providence lui départir” et le ton général du document indique assez qu'il n'use pas, dans cette manifestation de ses dernières volontés, d'un droit arbitraire, soumis seulement à son caprice, comme on a souvent affecté de le croire, mais qu'il accomplit là un devoir sacré, vis-à-vis de la famille, dont il est le chef” (p. 24).

On voit dans cette lignée alliée sa vision de la famille : un père dans *la plénitude de son autorité paternelle*, dit autrement, de *sa royauté familiale*, pouvant *disposer souverainement de ses biens*, mais *n'usant pas de droit arbitraire* ni *soumis à son caprice*. Il y trouve des *alliés* pour lui, pas seulement pour son ascendant ; avec elle, il peut mieux persuader ses lecteurs des valeurs qu'il cherche à transmettre. Le procès relatant les faits concernant ces alliés occupe 13 pages sur les 48 consacrées à l'enracineur.

· *Récit 2* : L'ascendant enracineur de ce récit épouse, à 32 ans, une femme de lignée noble née à Lyon. Elle a alors 20 ans. On apprend dès les premiers mots la concernant, que ses parents habitaient à Lyon et qu'ils avaient deux propriétés dans lesquelles ils se rendaient régulièrement en saison ⁴⁶⁸.

“En octobre 1850 il épousa Joséphine Cécile Conavis, dont les parents habitaient à Lyon, rue des Marronniers n° 6, et avaient une propriété à Grigny où ils allaient de courant mai à fin août, et une autre à Frontenas, où ils passaient les mois de Septembre et Octobre pour les vendanges. La propriété de Grigny qui

⁴⁶⁸ Le narrateur désigne l'adresse où habitaient ces parents, à Lyon. Il indiquera plus loin l'adresse de l'appartement où est décédé le grand-père de l'épouse, toujours à Lyon.

appartenait à Grand Mère Conavis était exclusivement d'agrément ; celle de Frontenas qui appartenait à Grand père était en partie d'agrément et en partie de rapport. Elle comprenait notamment quatre vigneronnages et des prés plus la maison de maître et un jardin” (p. 17).

Plus tard, on saura que le grand-père paternel de cette épouse *habitait le château de Bagnols*. Le narrateur ne signale pas les professions des hommes de la lignée alliée⁴⁶⁹. On apprend aussi que la mère de l'épouse avait une sœur et un frère mais qui étaient décédés jeunes. Le mariage est *projeté* par l'intermédiaire de deux prêtres amis.

Pour être informé sur *les quelques renseignements qu'il possède sur la famille de sa mère*, le narrateur renvoie le lecteur à un chapitre ultérieur dans lequel il fait part de l'histoire de celle-ci (7 p.). Sur la vie de celle-ci après son mariage, on apprend que ses parents ont 8 enfants et qu'après les couches du dernier – qui est le narrateur – elle *ne s'est jamais bien remise*, ce qui laissa dans son souvenir, la mémoire d'une mère souffrante et alitée.

“Ma Mère ne s'est jamais bien remise de ses couches après ma naissance : elle restait étendue sur une chaise-longue une grande partie de la journée ; jamais elle ne sortait ni ne descendait au jardin. Une seule fois je l'y ai vue : on l'y avait portée et y passa l'après-midi sur sa chaise-longue. Très active, elle souffrait de ce repos forcé. Ne pouvant faire des visites, de bonnes et fidèles amies venaient la voir et pour lui créer des distractions, mon Père recevait souvent” (p. 21).

Le narrateur a conservé malgré tout *l'impression d'une vie familiale heureuse*, jusqu'en 1870 ; et sa mère de même : elle disait que *tout leur réussissait sur le plan de la situation et de la famille*. Mais, paradoxalement, cette vie qu'il qualifie d'*uniformément heureuse* faisait que sa mère *redoutait l'avenir* !

“Elle ne laissait rien paraître de ses souffrances physiques ou morales. C'est ce qui fait que notre vie à Belleville nous a laissé à tous l'impression d'une vie heureuse jusqu'en 1870. Ma Mère d'ailleurs oubliant ses maux, disait que jusqu'alors tout leur avait réussi sous le rapport de la famille et de la situation, mais à cause de cette vie si uniformément heureuse, elle redoutait l'avenir” (p. 21).

Le narrateur raconte que, très jeune enfant, il passait tout son temps en compagnie de sa mère étendue *sur sa chaise longue*, celle-ci faisant des ouvrages avec lui pour des maisons religieuses ou des cures pauvres, et lui des petits objets ; le dimanche, ils jouaient ensemble.

“Marie (était) occupée aux soins du ménage et moi (je) passais la plus grande partie de la journée auprès de ma Mère ; elle m'avait donné une petite corbeille à ouvrage et j'avais aiguilles, canevas, laine et je lui tenais compagnie en faisant des coulants de serviette, pendant qu'elle-même faisait des ouvrages de tapisserie pour des maisons religieuses ou des Cures pauvres. Le dimanche nous laissions de côté nos ouvrages pour faire des parties de dames, nous jouions à la pyramide” (p. 21).

Les relations du narrateur avec sa mère sont marquées par une très grande proximité.

⁴⁶⁹ . Le narrateur ne dira jamais dans le récit que la lignée appartenait à la noblesse. Nous en aurons ferme confirmation par l'intermédiaire de l'un de ses descendants.

Mais la mort de celle-ci, à 43 ans, arriva alors qu'il avait neuf ans et qu'il avait contracté la même maladie épidémique qu'elle et que deux de ses sœurs. Elle mourut sans qu'il ne le sût, ainsi que l'une de ses sœurs, lui, étant trop malade pour s'en apercevoir. Une autre de ses sœurs était déjà décédée deux mois avant.

Ces grandes épreuves ou dit autrement plus loin, ces affreux malheurs, ont resserré les liens de l'enracineur avec ses beaux-parents au point que ceux-ci devinrent sa famille.

“Mon cher Père ... Je n'ai jamais douté de votre affection, mais c'est avec bonheur que j'ai recueilli cette parole que vous ne me considérez pas comme une branche séparée du tronc. Depuis vingt-trois ans j'ai pris la douce habitude de vous considérer comme ma propre famille ; vous m'avez toujours témoigné les sentiments les plus affectueux. A présent j'en aurai plus besoin que jamais. De mon côté, soyez bien convaincu que vous trouverez toujours en moi les sentiments du fils le plus respectueux et le plus affectionné. La perte de notre chère Cécile doit resserrer les liens qui nous unissent, bien loin de les relâcher. Les affections de famille peuvent seules mettre un peu de baume sur les plaies vives causées par les affreux malheurs qui nous sont arrivés” (p. 29).

Au moment de l'écriture de cette lettre, sa seconde fille n'était pas encore décédée. Avec ce courrier et ceux qui s'échangèrent durant l'année du décès et la suivante, le narrateur témoigne du lien étroit que son père avait avec ses beaux-parents. Ce dernier a trouvé en eux le réconfort d'une famille et eux trouvèrent en lui, un fils⁴⁷⁰.

· *Récit 3* : Dans ce récit, l'ascendant migrateur se marie à 34 ans : il est depuis deux ans maître chirurgien, notable bourgeois de Lyon et sa boutique est installée en plein cœur de la ville. Il fait un brillant mariage qui l'implante définitivement dans la bourgeoisie lyonnaise. Il s'allie en effet à une famille issue d'un marchand drapier à Lyon au XVI^e siècle qui a eu des descendants notaires et avocats au parlement et qui avait des propriétés.

“En 1753, Pierre-Gilbert Armand, fait un brillant mariage qui l'implante définitivement dans la bourgeoisie lyonnaise. En effet, sa belle famille était issue d'un marchand drapier à Lyon au XVI^e siècle. Les descendants de ce dernier ont acquis des charges de notaires et d'avocats au parlement. Ils étaient propriétaires de nombreuses terres en Lyonnais et en Nivernais” (6/25).

Son épouse a alors 25 ans. Par le contrat de mariage, on apprend qu'elle est orpheline (6/31). On saura par la généalogie concernant sa famille que son père est décédé le mois précédant son mariage, et sa mère, alors qu'elle avait 12 ans (p. 36 et 46).

Si cette alliance était brillante, il n'en demeurait pas moins que le dernier descendant de cette lignée, notaire – le beau-père de l'enracineur – avait fait de mauvaises affaires et perdu en grande partie la fortune qu'il avait.

“ Malheureusement, le dernier d'entre eux fit de mauvaises affaires et perdit une grande partie de sa fortune ” (6/29).

Aussi, dans l'immédiat, ce mariage n'apporte pas grand chose à l'enracineur. Mais le

⁴⁷⁰ . Le père du narrateur avait 25 ans quand il perdit son père et 35 ans sa mère. Ainsi, à la mort de son épouse, il n'avait plus ses propres parents.

narrateur explique que celui-ci reprend les affaires de sa belle-famille et *recupère* les biens perdus dont principalement une propriété que *possédait depuis près d'un siècle* ses alliés. Finalement, au décès de cette épouse, il restera *une assez jolie fortune* (6/29). L'enracineur deviendra tuteur de son très jeune beau-frère à la mort de son beau-père, dès le début de son mariage. Ils eurent treize enfants dont sept sont morts jeunes et seuls deux filles et un fils eurent une postérité.

Ainsi, le mariage de cet ascendant enracineur est d'abord une alliance avec une lignée brillante mais ayant subi un revers de fortune⁴⁷¹. Mais, il s'en rendra solidaire.

Récit 4 : L'enracineur de ce récit *entre* à 31 ans *dans la bonne bourgeoisie lyonnaise*⁴⁷² par son mariage. Son épouse est la fille d'un *agent de change ayant pignon sur rue* à Lyon appartenant à une lignée anoblée par échevinage et d'une mère de lignée noble aussi. On possède très peu d'informations sur l'épouse, même pas sa date de naissance. On lit que le couple eut quatre enfants mais que l'épouse mourut alors que son aînée venait de se marier et que son dernier avait 6 ans. On apprend, par contre, qu'elle *apporte* une somme d'argent au mariage, comme les alliés des générations précédentes et qu'elle a une propriété qui lui est venue de sa lignée maternelle.

“Le contrat (...) comportait une clause “sans communauté” assez inhabituelle ; aucun apport du futur époux n'est mentionné, tandis que l'apport de la future épouse (67 000 F.) apparaît relativement modeste ; on aurait pu s'attendre à trouver mieux pour la fille d'un agent de change, membre d'une famille ayant pignon sur rue” (p. 5). “Le décès de son épouse en Décembre 1862 lui apporta, à lui-même ou à ses enfants, la propriété qu'elle possédait à Saint-Régis-du-Coin (...). Marie Cortet en était devenue propriétaire soit par héritage de sa mère qui, en raison de la séparation de biens obtenue au moment de la faillite de son mari, n'avait pas tout perdu, soit par héritage d'un parent Collery.F.F.B. avait d'ailleurs ajouté lui-même à cette propriété quelques acquisitions de détail faites localement” (p. 6).

Le narrateur est surpris de la clause du contrat, à son avis *assez inhabituelle*, stipulant l'absence du régime de communauté. Au contraire des couples des générations précédentes, il n'y a pas de contrat de mariage ni de solidarité prévue d'avance de la lignée alliée vers la patrilinéaire. Sans doute, apprend-on peu après, que la cause en est la *faillite retentissante* du père de l'épouse venue un an après le mariage et déjà en

⁴⁷¹ . Dans le procès identificatoire de l'épouse de cet enracineur, l'épouse n'est considérée comme sujet qu'au jour de sa mort ou, comme femme, elle laisse *une assez jolie fortune*. Avant, elle fait partie de *la belle famille* ou de *la famille Rostair* ou encore est l'épouse du *beau-père*.
⁴⁷³ : cette faillite fait *évanouir complètement tout ce que le ménage de F.F.B. pouvait escompter recevoir* (p. 5). Mais cet événement n'empêche pas ce dernier d'accumuler des disponibilités pour acheter la propriété sur laquelle la descendance installera plus tard et pour plusieurs générations ses maisons de

⁴⁷² . Faut-il prendre en compte la figure de *la bonne bourgeoisie lyonnaise* en tant qu'elle est une bourgeoisie dont la qualité est d'être *bonne* ? Certes, ce qualificatif fait partie d'une expression idiomatique bien connue, néanmoins au vu du procès que conduit le narrateur, on se demande si *la bonté*, ici soulignée, n'est pas une première tentative pour dédouaner l'épouse de l'ascendant (et sa lignée) des soupçons portés sur son père, que l'on apprendra après.

⁴⁷³ . La faillite retentissante du père de l'épouse est un événement bien connu à Lyon, dont tous les contours n'ont pas été éclaircis. Le narrateur connaît cette histoire car il a écrit une synthèse de la vie de l'homme qui la fit, à partir des mémoires de celui-ci.

famille. Avec l'enracineur, le narrateur fait entrer ses lecteurs dans une nouvelle ère : une ère dans laquelle les profits des épouses n'enrichissent plus les hommes de la lignée patrilinéaire. Mais l'alliance a permis l'intégration de l'époux et de sa descendance dans la bourgeoisie lyonnaise.

- *Récit 5* : L'enracineur de ce récit se marie avec une jeune fille de Nantua dont on ne connaît pas la filiation mais la fratrie : elle a deux sœurs et un frère. Aucune date de mariage ne permet de dire les âges des époux alors⁴⁷⁴. Elle appartient à la bourgeoisie locale au vu des représentations qui en sont restées au narrateur, mais il n'y a pas d'évocation d'ascension sociale par mariage. Au décès de cet ascendant, elle *continuera le commerce* jusqu'à ce qu'elle vende le fonds. L'un de ses fils – le père du second narrateur, l'aîné de la fratrie – fut sorti du collège pour aider sa mère. Dans ce récit, on ne trouve pas clairement indiquée d'alliance avec une famille de condition supérieure, mais la génération concernée précède celle qui fit le mariage avec une famille lyonnaise.
- *Récit 6* : L'enracineur de ce récit fait un mariage *considéré comme très avantageux*. Il a 27 ans et sa femme 18 ans. Son beau-père veut que sa *maison de commerce* porte son nom, avant le mariage. Il fallut donc attendre deux ou trois ans. Son père lui abandonne des propriétés pour rendre possible celui-ci. L'épouse appartient à la noblesse : *de bonne bourgeoisie provinciale ou si l'on veut, de petite noblesse de robe*, précise le narrateur, d'un *milieu certes très au-dessus*. Elle est *une digne femme, craintive et timide, ne se préoccupant que de Dieu, de ses enfants et des pauvres*. Dans le recueil, sa filiation tient une grande place ; elle compte 12 pages là où celle de son mari en compte 1. Ils ont six enfants ayant eu postérité. Le mariage porte l'enracineur à investir beaucoup plus qu'il n'a, et avec l'arrivée de ses enfants, il entre dans des *épreuves qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer de plus extraordinaire. Il côtoie tous les jours un affreux précipice où il peut s'engloutir pour jamais, perdre réputation honneur et famille, et laisser ses enfants dans la misère*⁴⁷⁵.

3 – 1.4. L'intégration à Lyon

- *Récit 1* : Les événements importants relatés par le narrateur sur l'enracineur, hormis ceux qui se rapportent à ses alliés, touchent ses affaires dans l'industrie de la chapellerie et surtout les circonstances tragiques de sa mort durant la Terreur. Pour ce qui concerne la chapellerie, on apprend que beau-père et gendre s'associeront, puis les deux beaux-frères, ensuite d'autres associés, et enfin père et fils. Les capitaux investis et les bénéfices des inventaires sont mentionnés pour les différentes époques. *L'industrie est prospère* (p. 26). L'aïeul devient riche et considéré. Il est préoccupé de l'éducation de son aîné.

⁴⁷⁴

. Si l'on se base sur l'année précédant la naissance de leur aîné, on peut fixer ces âges, respectivement à 39 ans pour l'ascendant et 27 ans pour son épouse.

“Les deux aînés furent élevés chez M. Berthoud, à Saint-Rambert. De 1791 à 1792, les deux derniers furent mis en pension à la congrégation des Prêtres Missionnaires de Saint-Joseph de Lyon. L'éducation du fils aîné, Benoît-Philippe, fut particulièrement soignée” (p. 17)

L'ascendant s'exprime encore ainsi dans les extraits de ses mémoires cités par le narrateur : « Mon beau-père Barrer de la Bisse avait deux filles. J'épousai votre mère Eugénie, digne femme. Ici commencent les peines les plus cruelles de ma vie. Les épreuves qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer de plus extraordinaire. » (p. 22)

Pour ce qui concerne la Révolution, le narrateur relate les événements que son

ascendant et sa famille ont vécu à partir du moment où celui-ci “ *fit partie, comme commissaire, du comité de surveillance* ” d'une section (p. 26). Il avait alors 60 ans. Il fut arrêté puis guillotiné. Le narrateur cherche à laisser trace, en ses lecteurs, de l'épreuve tragique qu'a été cette période. Il présente les jugements, actes officiels et lettres qu'il a en sa possession pour montrer à ses lecteurs l'homme droit qu'a été son ascendant. Par exemple, il cite une première lettre que ce dernier écrit aux représentants du peuple avant l'arrivée de Collot d'Herbois et de Fouché.

“Le citoyen Jacques Delérable, marchand chapelier de cette ville, âgé de 60 ans, prie les représentants du peuple que, dans le cas où il fût fait quelque dénonciation pour lui, en vertu de laquelle on crût devoir le traduire, d'ordonner préalablement qu'il soit amené par devant eux pour y déduire ses motifs” (p. 30).

Lorsqu'il ne peut pas attester ou qu'il désire évoquer l'univers dans lequel ont pu se trouver son aïeul et sa famille, il sollicite des témoignages émouvants comme ceux qui évoquent le passage des prisonniers devant le tribunal révolutionnaire, dans la Maison des recluses, dans la cave des condamnés, etc.

“Les prisonniers, destinés aux immolations quotidiennes, étaient, par ordre de la Commission de Surveillance, amenés à la Maison Commune des diverses prisons de la ville, quelques-uns sur des charrettes, le plus grand nombre à pied et par bandes composées souvent de plusieurs centaines d'individus, sans compter les hommes armés qui les escortaient. Les malheureux étaient attachés les uns aux autres au moyen d'un câble c'est ce que l'on appelait la chaîne” (p. 34).

Le narrateur explique que les affaires cessèrent avec l'arrestation de son aïeul et ne reprirent qu'après la Terreur, au milieu des plus grandes difficultés, avec le fils aîné, puis les deux autres fils, puis un seul en association avec celui qui sera son beau-père.

· *Récit 2* : L'enracineur de ce récit occupe tout son temps dans ses activités de notaire jusqu'au décès de sa femme. Puis, il partage sa vie entre celles-ci et ses responsabilités familiales qu'il porte seul avec l'aide de ses enfants aînés. On le voit auprès de ses enfants, recevant les confidences de l'un qui désirait être prêtre, soutenant les études de tous, empêchant qu'une de ses filles ne prenne la place de sa mère auprès de lui comme maîtresse de maison, ce qui pouvait l'empêcher de se marier un jour, préoccupé par la maladie de sa petite-fille et partant en pèlerinage avec elle et sa fille, cherchant à soigner l'un de ses fils qui mourra à 30 ans, vigilant pour les mariages de chacun de ses enfants, etc.

Il achète une propriété – Dracé – avec un vigneronnage, il avait, alors, soixante-trois ans et le narrateur 17 ans : on trouve la photographie de celle-ci dans le recueil (p. 75). Il y passe tous les printemps et étés, de mai à octobre et réserve son mois de septembre pour accueillir ses enfants qui désirent y venir : le narrateur décrit son père *tout heureux au milieu de ses petits-enfants*.

“Chaque ménage amenait sa domestique, mais il n'y avait qu'une seule direction entre les mains de notre chère Lucie, qui avait bien voulu s'en charger. Et le Père était tout heureux au milieu de ses enfants et petits-enfants. Ceux-ci, chaque matin, après toilette faite, et avant de descendre à la salle à manger pour leur premier déjeuner, frappaient à la chambre de Grand-père qui leur ouvrait en leur

distribuant des gâteaux (palmers ou biscuits), dont il avait toujours une provision dans son placard pour ce moment-là” (p. 77).

Après l'emménagement à Lyon, il a continué de recevoir chaque vendredi soir, pour un thé, *ceux qui pouvaient y venir*. Que ce soit à Dracé ou à Lyon, “ *il n'y eut pas le moindre nuage, ni la moindre contrariété* ”.

Son histoire lyonnaise est brève puisqu'il habite la ville 7 ans seulement. Mais tout, dans celle-ci, l'amène à fréquenter la ville pour ses affaires, mais aussi pour les études de ses enfants, et surtout sa belle-famille qui y est installée. Son mode de vie est multilocalisé. Belleville, Lyon, Frontenas, Grigny, Le Potêt, Dracé, tous ces lieux résonnent, dans ce récit, de liens familiaux chaleureux et très étroits malgré ou peut-être à cause de la souffrance qui atteignit chacun des membres de la famille, cette année de 1873. Mais, on le sait, tous ces lieux se sont évanouis pour le narrateur après la mort de ses père et mère. Le narrateur ne situe jamais la fortune de l'enracineur. Jusqu'où celui-ci a-t-il poursuivi l'ascension sociale de son père ? Il est difficile de s'en rendre compte.

· *Récit 3* : Après son arrivée à Lyon, l'ascendant enracineur de ce récit est aspirant chirurgien à l'Hôtel Dieu. A 27 ans, il passe un concours et devient garçon chirurgien, pour *servir les pauvres*, pendant au moins deux ans, puis à 32 ans, maître chirurgien.

“En tout cas, le 1^{er} avril 1738, il est aspirant chirurgien à l'Hôtel Dieu. Puis le 17 avril 1746, il est admis, sur concours, comme garçon chirurgien, toujours à l'Hôtel Dieu. En 1751, il est reçu maître chirurgien à Lyon, avec tous les avantages que comporte ce titre, entre autre la qualification de Notable Bourgeois de la ville, et le fait d'être exempt des tailles et corvées. Il s'installe quai Saint Antoine, où, sans doute, avait-il boutique. Puis en 1753, rue Mercière, et en 1761, rue de la Monnaie. Plus tard, il habite rue Tramassac” (6/3).

Cet ascendant est reçu maître chirurgien après au moins treize ans d'études et de pratiques hospitalières. Il obtient tous *les avantages* que comportait *son titre*, c'est-à-dire contracte *la qualification de notable bourgeois de Lyon* et est exempt des tailles et corvées⁴⁷⁶. Il installe peu après *sa boutique* dans une rue de la ville. Il aura plus tard *des élèves* dont l'un de ses neveux. Le narrateur produit *l'inventaire de ses biens*.

Ainsi, le narrateur présente son ascendant enracineur comme ayant retrouvé à Lyon le droit de bourgeoisie qu'il avait perdu en ayant quitté le sol de ses pères. Mais, il ne l'a pas acquis par héritage comme ces derniers. Il l'a obtenu au titre d'un investissement personnel notoire, risqué et exigeant : il est un homme de mérite et fait l'honneur de la lignée. Malgré la rupture de son lieu d'origine, cet ascendant reste un homme de la continuité, mais d'une continuité qui doit se gérer et se défendre que ce soit pour

⁴⁷⁶ . On trouve dans l'inventaire des documents servant de preuves à l'histoire familiale, les actes mentionnant l'inscription de l'ascendant sur le registre de l'hôpital à son arrivée pour apprendre le métier de chirurgien, et d'autre part, son intégration comme *garçon* chirurgien dans l'équipe hospitalière après réussite à son premier concours. Le titre donné par le narrateur au chapitre relatant ces deux actes a pour caractéristique d'être écrit en majuscules ce qui n'est le cas pour aucun des 24 autres titres : “ARCHIVES DE L'HOTEL DIEU” (p. 81). Cet ascendant a ainsi bien un statut à part, figuré ici dans la structure graphique du titre. Les majuscules rappelle la hauteur de sa mémoire, lui qui passa les épreuves lui ayant permis d'acquérir le droit de bourgeoisie à Lyon et les avantages qui en ont relevé pour toute la famille.

l'intégration dans son élite, pour son patrimoine et celui de son épouse ou pour sa profession (ses disciples).

En effet, le narrateur explique aussi que l'enracineur hérite d'une somme d'argent de la succession de ses parents et de l'un de ses oncles, et qu'il possédait *de l'argenterie* et *deux tableaux de famille*. Mais cette succession fait l'objet d'un long procès avec son frère qui dura plus de vingt ans. Le narrateur indique son montant mais reste discret sur ses enjeux. Seuls les documents officiels joints plus avant dans le recueil montrent qu'il s'agit d'un procès avec le frère qui *fit souche* à *Sainte-Cécile*, l'aîné (6/17 et p. 82-83).

“Le 6 mars 1752, Pierre-Gilbert donne procuration à maître Lamorte, notaire à Chamborigaud (commune proche de Sainte-Cécile) pour la succession de ses père et mère. Puis le 15 janvier 1753 pour la succession de son oncle Jean Armand. Il y eut procès et c'est seulement en 1775 qu'après de nombreuses transactions il obtint la somme de 10 000 livres” (6/17).

L'émigration exige-t-elle de devoir défendre aussi sa place face à ses frères restés sur le terrain des racines ? Ce n'est pas la première fois que des enjeux de fratries sont notés par le narrateur. Aux générations précédentes, il y en eut aussi. En effet, ce fut déjà le cas pour le père de l'enracineur qui est un 9^e enfant et un 3^e fils sur 4 garçons, et a été désigné comme l'héritier universel par son père. Pourquoi, ce fut ce troisième fils qui devint héritier universel ? On apprend que l'aîné n'avait pas de postérité et que le cadet était décédé alors et en plus, qu'il avait fait un mariage qui déplut à son père, ce qui fit que ses enfants ne reçurent que des petits legs de leur grand-père⁴⁷⁷.

“Estienne Armand épousa en 1666 Priscille Sorlet dont il eut de nombreux enfants, mais, Jean, son fils aîné n'eut pas de postérité. Claude, le cadet, fit un mariage qui ne convint pas à son père, et de plus, il meurt prématurément. Il avait des enfants, mais ils ne reçurent que des petits legs lors du testament de leur grand-père. L'héritier fut donc Jacques Armand, le neuvième enfant d'Etienne” (5/1).

A la génération encore antérieure, il y eut aussi des enjeux dans la fratrie : deux enjeux entre deux frères, l'un portant sur leur rang de primogéniture et l'autre sur la succession d'un mas appartenant à leur père. Pour ce qui concerne le premier enjeu, on l'apprend parce que le narrateur n'a pas de preuve certaine sur le rang de son ancêtre. Il se demande qui, de celui-ci ou de son frère, est l'aîné.

“Il est difficile de dire si Estienne était l'aîné, ou si c'était son frère Claude. En effet, Estienne serait né en 1635, Claude en 1640. Mais dans tous les actes Claude est cité avant Estienne” (4/27).

Les documents que le narrateur a en sa possession se contredisent sur les dates de naissance de ces deux frères. D'un côté, tous les actes citent un même ordre de primogéniture dans lequel son ascendant direct est placé en second, mais de l'autre côté, il a des dates de naissance qui disent le contraire. Le narrateur prend le parti de considérer celui-ci comme l'aîné, c'est-à-dire au titre des dates⁴⁷⁸. Il n'explique pas sur quoi il se fonde pour se décider ainsi.

⁴⁷⁷ . Il y avait un quatrième fils dans cette fratrie qui eut une fille. Il n'y a aucune allusion à lui concernant cet enjeu de la succession de l'ascendant. On sait son existence parce qu'il apparaît dans une généalogie du recueil (p. 20).

Quant au second enjeu, il s'agit du partage de la succession paternelle entre ces deux frères, l'un *estimant avoir été lésé* par l'autre (l'ascendant du narrateur). Le procès se conclut à l'amiable.

“Le premier eut dans sa part le mas des Léchettes, et le second le mas des Cauvines. Ultérieurement Claude fait un procès à son frère Estienne, car il estimait avoir été lésé dans le partage de 1670. Cela se termine par une transaction à l'amiable” (4/77).

Mais cet enjeu, s'il s'arrête dans les faits par une transaction, est-il pour autant fini ? Ne rejoint-il pas l'enjeu précédent ? Car dans l'énoncé, aujourd'hui, on trouve une erreur concernant encore cette génération. En effet, dans la généalogie de la lignée, on peut lire que l'ascendant de cette génération porte le même classificateur que son père. Il est ordonné au rang “ II ” au lieu de “ III ” (p. 19) et de ce fait a le même rang que celui de son père : il y a donc deux rangs “ II ” et aucun ascendant portant le rang “ III ”.

I - Vincent Armand II - Gilbert Armand II - Estienne Armand IV - Jacques Armand V - Pierre-Gilbert Armand (etc.)

Nous n'y aurions pas prêté attention si dans la version manuscrite précédente, nous n'avions pas remarqué sur les mêmes rubriques une autre erreur, mais cette fois dans les termes suivants : le chiffre romain “ III ” qui ordonne bien le rang de l'ascendant est raturé sur ses deux premières barres laissant seulement lire le chiffre “ I ” (p. 43) : le même rang donc que celui du *premier membre prouvé*. Ainsi, dans la première version, le chiffre “ III ” laisse la place au chiffre “ I ” puis, dans la deuxième version, il disparaît pour donner le même rang “ II ” au père et au fils ! Deux places sont tour à tour doublement occupées mais une autre est chaque fois laissée vacante. L'ascendant de cette génération est donc par un premier *lapsus* à la place occupée par le premier du nom de la lignée et par un second, à la place de son père qui semble l'avoir privilégié par rapport à son frère. Il n'aura jamais un rang clairement défini, ni dans sa fratrie, ni dans sa lignée !

Quelles hypothèses peut-on proposer sur ces *lapsus* ? Sont-ils le signe d'un *ratage* que la mémoire de la descendance retient à son insu concernant l'ordre des générations : un trou et une confusion ? Ou bien, et plutôt, sont-ils le résultat de la question brûlante – déjà reconnue dans notre *récit 1* – du *premier membre du nom*, pas tant du premier de tous les ascendants (le rang “ I ”) mais du premier *dans* la génération, c'est-à-dire de l'aîné ou de l'héritier universel du père ?

Ainsi, parmi les ancêtres nés à Sainte-Cécile, les trois qui ont eu des fratries ont été pris dans des enjeux entre frères : Claude se sent lésé par rapport à Estienne, l'héritier universel, puis, à la génération suivante, Claude, le second du nom, est lésé par rapport à Jacques, l'héritier universel et enfin, à la génération de l'enracineur, ce dernier est lésé par rapport à Jean, l'héritier universel resté sur les terres de Sainte-Cécile. De tels enjeux n'apparaîtront plus pour les ascendants nés à Lyon dont plusieurs ont pourtant bien eu des frères.

Est-ce la terre originaire qui entraîne de tels enjeux ? Être le premier de sa fratrie à porter le nom est-il un enjeu si puissant que celui-ci reste inscrit dans la lettre plusieurs

⁴⁷⁸ . Le recueil contient 4 actes faisant la preuve de l'ordre dans lequel les deux frères sont toujours désignés, mais n'en cite aucun, indiquant les dates de naissance.

génération après, lorsque l'on se met à transmettre l'histoire familiale ? Un sentiment d'injustice ou de culpabilité se transmet-il dans la lignée à travers l'expression de l'un de ses membres, le narrateur ? Être le premier du nom et être l'héritier universel sont-ils des préoccupations identitaires que la mémoire ne perd pas, malgré l'oubli ?

· *Récit 4* : Dans ce récit, l'ascendant enracineur s'installe en rachetant une étude qui ne pouvait, selon le narrateur, que lui assurer un avenir *confortable*.

“Il reprit l'Etude de notaire de Maître Viennot ; c'était pour lui la quasi assurance d'avoir de confortables revenus” (p. 5).

Le narrateur dédouane à nouveau son ascendant de tout soupçon en amenant ses lecteurs à penser que la réussite en affaires de leur ascendant avait plus tenu du judicieux choix de l'étude qu'il a reprise que des investissements qu'il fit après. Les premières disponibilités que celui-ci put accumuler lui permettent l'acquisition de la *terre de Gros-Bois* sur laquelle il fait construire un château. Il est sans doute *aidé* par son père pour l'acheter. Puis, au décès de ce dernier, sa propriété lui est *transférée* (p. 6). On voit bien encore comment cette fortune a pour fondement la solidarité de deux générations. Etant fils unique, il n'y a pas de *partage*, seulement un *transfert*. D'autres achats de biens immobiliers suivent, en très grand nombre, grâce à *l'activité exceptionnelle due au percement de la rue Impériale*. Deux testaments de l'ascendant permettent d'avoir une idée précise des biens qu'il a pu acquérir et de ceux qu'il a pu mettre en vente, et donc de faire des hypothèses claires sur les transactions.

Il mourra à 63 ans, il avait encore deux enfants mineurs. Son testament ne fut pas exécuté, on le sait, avant l'ouverture de celui de sa mère. La fortune *laissée* en était *considérable*.

“Ainsi donc, au décès de F.F.B., sa fortune immobilière, y compris les apports de son épouse pré-décédée, comportait : deux immeubles bien situés à Lyon et des propriétés rurales réparties dans les départements voisins dont la superficie totale dépassait certainement 1 000 hectares. C'était considérable !” (p. 9).

Avec cet ascendant, l'ascension de la famille semble avoir atteint son point culminant. Le narrateur a donné de la transparence à ses actes, le décrivant comme un homme ayant eu l'intelligence d'acheter une étude prometteuse et la chance d'avoir participé à des transactions exceptionnelles. Il le révèle attentif à la justice de ses partages entre enfants. Mais avec lui, les rapports entre alliés et générations se sont modifiés : il n'est pas décrit comme préoccupé, avec son épouse, de doter leurs enfants de savoir-faire et d'une somme d'argent comme l'avaient fait les générations qui l'ont précédé. C'est le *chef de famille*, sa mère, qui l'a fait à sa place. Mais, si elle a conservé l'intégrité de la fortune et des relations familiales, tant qu'elle était vivante, à l'heure de sa mort et toujours aujourd'hui, celle-là continue de se *rétrécir* et celles-ci de se *relâcher* !

Cet enracineur a-t-il été un parvenu ? Mais, n'était-ce pas plutôt son père ? Si la question est posée, c'est qu'ils ne le furent ni l'un ni l'autre. Il est bien l'homme qui *constitua la fortune* mais d'abord comme *un fils* qui sut tirer profit du destin ascensionnel de ses ascendants paternels et maternels et de Lyon, dans une conjoncture exceptionnelle avec ses qualités individuelles de gestionnaire intelligent et rapide.

- Récit 5 : L'enracineur de ce récit monta un commerce d'alimentation en gros qui ravitaillait toute la région. Il courait la montagne pour y vendre les produits de la plaine et y acheter les fromages de Gex et partait à Lyon, à pied, voyageant deux nuits et un jour pour arriver à l'ouverture du marché. 5 ans après son installation dans le bourg, ses affaires prospèrent et il fait bâtir la Maison mère pour son commerce, son logement et des logements supplémentaires. Il y fait des réalisations de grand luxe. Plus tard, il construit adossé à cette première bâtisse, une seconde maison et se trouve donc avoir ainsi constitué une propriété complète. Il fait partie des familles aisées de la petite ville. Le narrateur conclut son histoire en disant sur un ton lyrique que lui et sa famille lui doivent le bonheur de leurs vacances, la santé qui leur permet de jouir pleinement des beautés du pays et la transmission des grands principes qui font le bonheur des familles.
- *Récit 6* : L'enracineur de cette lignée, s'étant retrouvé à Lyon sans connaître personne, se souvient du nom d'un homme qui avait aidé l'un de ses frères ; on est pendant la Terreur. Celui-ci lui procura sa première place : une place de *tout petit commissionnaire chargeur, le plus pénible, le plus pauvre de tous les commerces*. Ce fut *la misère*. Après plusieurs autres places, il revient dans cet établissement et le fait fructifier avec le commerce du coton. Il constitue quelques économies, puis s'associe avec le directeur de celui-ci et peu après en prend la responsabilité et le rachète. Le narrateur informe précisément ses lecteurs sur les nombreuses et importantes affaires que celui-ci développe à partir de cette époque. Après *l'endettement, la prospérité et la reconnaissance* arrivent, mais les risques demeurent encore présents, et *les épreuves et les peines les plus cruelles* toujours dans son souvenir. Heureusement, *la providence*, à plusieurs étapes de sa vie, vint le sauver des pires situations. Le narrateur fait part aussi de ses opinions et activités politiques. On dit que cet ascendant enracineur était *un légitimiste*, mais lui le voit plutôt *s'accommoder des régimes successifs* et même partagé dans ses soutiens politiques entre les attentes de sa famille et celles de sa belle-famille. Il fut conseiller général de l'Ardèche, adjoint au maire de Lyon après 1830 durant 4 ans et conseiller municipal de la ville durant 18 ans. Le ton du narrateur est lyrique et émeut le lecteur qui se trouve devant un homme très seul et souffrant face aux risques qu'il dut prendre pour faire vivre sa famille et garder son honneur.

Conclusion

Nous avons mis en lumière l'histoire des ascendants enracineurs présentés dans notre corpus de référence et avons vu qu'ils occupaient une place amplement plus conséquente que les autres dans nos récits. Tout d'abord, le nombre de lignes qui leur sont consacrées est toujours radicalement supérieur à celui affecté à chacun des autres ascendants directs antérieurs et postérieurs à lui. Si l'on ajoute les autres récits, on voit que ce n'est pas le cas de tous. En totalité, on en trouve 7 sur 11 sous ce mode ⁴⁷⁹.

⁴⁷⁹ . Parmi les 4 autres cas, c'est pour l'un, l'enracineur et son fils qui occupent le plus d'espace dans le récit avec un net avantage pour le fils, pour deux autres cas, ce sont l'enracineur, ses enfants et petits-enfants qui se partagent la majorité du texte, et pour le dernier cas, l'enracineur n'a que peu d'importance car l'objectif du récit est de restituer l'histoire des deux peintres de la famille qui sont ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Nous avons vu aussi que les enracineurs, comme les premiers ascendants migrants, appartenaient à différents degrés de générations dans leur lignée patrilinéaire. Si nous prenons en compte notre corpus général, nous remarquons qu'il y a 2 pères, 4 aïeuls, 3 bisaïeuls, 1 trisaïeul et un aïeul au 5^e degré de nos narrateurs⁴⁸⁰ : des écarts entre enracineurs et auteurs diversifiés, mais montrant quand même que 7 enracineurs sur 11 sont des aïeuls ou bisaïeuls. Maintenant, si l'on appréhende les écarts de temps entre eux en rapportant la date de l'émigration à la date de la rédaction, pour évaluer combien d'années séparent l'enracineur de l'auteur, on peut observer qu'ils se distribuent sur une échelle allant de 85 ans à 255 ans. On constate une forte majorité des écarts (8/11) entre 100 et 175 ans. 2 auteurs seulement écrivent moins de 100 ans après l'émigration de leur ancêtre et un seul après. Presque tous (9/11) ont donc écrit plus de 100 années après l'émigration de leur lignée dans la localité où ils se sont enracinés (Tableau 1). Il faut donc au moins un siècle pour que l'écriture généalogique advienne. On ne peut donc pas déduire que cette écriture – en tous les cas celle de récits – soit une réaction à la rupture des origines de nos émigrés enracineurs dans la cité. On ne constate pas de différences dans les écarts de générations et de temps, entre les récits rédigés au XIX^e siècle et ceux rédigés au XX^e siècle.

Quant aux écarts entre la génération de nos enracineurs et celle des premiers ascendants du nom, ils sont aussi divers. Ils sont de 2 à 7 générations à partir de la plus ancienne connue : 6 enracineurs de 2 à 4 générations, et 5 enracineurs de 5 à 8⁴⁸¹. 9 enracineurs sur 11 ont au moins 3 ascendants avant eux (Tableau 1). Nous n'avons pas constaté de variation liée à l'ancienneté des récits.

Tableau 1 : Place de l'enracineur dans l'espace des générations et du temps généalogique relativement au premier du nom de sa lignée, au narrateur et à la date de rédaction des récits.

⁴⁸⁰ . Si l'on prend en compte l'enracineur à Lyon du *récit 5* et non l'enracineur dans le bourg, comme nous l'avons fait, il faudrait alors ajouter un père et enlever un aïeul. On aurait alors 3 pères, 3 aïeuls, 3 bisaïeuls, 1 trisaïeul et un aïeul du 5e degré.

⁴⁸¹ . L'enracineur qui est le plus éloigné du premier du nom de la lignée est celui de notre *récit 5*. Si l'on considérait le degré de l'enracineur à Lyon et non celui à Chatillon, il faudrait le compter comme appartenant à une 9e génération. Mais, les informations sont très réduites.

Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production

Enracineurs/ Ecart	Degré de génération à partir du premier du nom	Rang de l'enracineur à partir du narrateur	Temps entre les dates d'émigration et de rédaction du récit
1	4°	Bisaïeul	165 ans
2	6°	Père	93 ans
3	5°	Aïeul au 5° degré	255 ans
4	4°	Bisaïeul	156 ans
5	8°	Aïeul	106 ans
6	7°	Bisaïeul	173 ans
7	4°	Aïeul	155 ans
8	5°	Aïeul	123 ans
9	2°	Aïeul	129 ans
10	2°	Trisaïeul	166 ans
11	4°	Père	85 ans

Les enracineurs de notre corpus ont émigré entre les années 1720 et 1850. Ils font partie des vagues d'émigrations rurales repérées en France aux XVIII^e et XIX^e siècles. On en trouve 9 ayant émigré entre la 2^e moitié du XVIII^e siècle et la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle et 2 durant la 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle⁴⁸². Pour 9 d'entre eux, les départements d'origine sont l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Loire et le Rhône ; un seul vient du Languedoc⁴⁸³.

Quant aux âges à l'émigration des enracineurs, nous nous demandons si ceux-ci étaient très jeunes. Les données manquent à nos narrateurs pour permettre de faire des hypothèses pertinentes. De plus, elles prennent en compte pour certaines la date de l'arrivée à Lyon et pour d'autres celle du départ de la région d'origine. Quoi qu'il en soit, 8 sur 11 émigrent entre 18 et 30 ans (Tableau 2).

Tableau 2 : Le profil des enracineurs

⁴⁸² . Il ne s'agit pas pour autant des deux récits les plus anciens : c'est le cas pour l'un, mais par pour le second qui a été écrit en 1994.

⁴⁸³ . Pour le dernier, on ne sait pas d'où il arrive à Lyon. On sait seulement qu'il était prisonnier en Angleterre à la suite de campagnes napoléoniennes et revint en France en 1815. On le retrouve à Lyon en 1825.

Enraciné	Rang/ fratrie arrivée à l'âge adulte	Rang/ fratrie de garçons arrivés à l'âge adulte	Date de l'émigration	Age de l'émigration	Département et localité d'origine	Profession	Profession des pères
1	14 ^e /15	8 ^e /9	1759	26 ans	Rhône (Grézieu-le-Val-Paroisse)	Fabrique (Notaire)	Notaire
2	3 ^e /3	2 ^e /2	1849	31 ans 69 ans ⁴⁸⁴	Loire (St-Etienne)	Notaire	Fabrique de rubans
3	7 ^e /11	6 ^e /9	1738	19 ans	Languedoc (Ste-Cécile d'Andorge)	Maître chirurgien hospitalier	Bourgeois Marchand ménager
4	Unique	Unique	1832	Avt 24 ans	Ain (Bourg)	Notaire	Négoce
5 ⁴⁸⁵	1 ^{er} /3	1 ^{er} /2	1839	- 30 ans	Ain (La Combe d'Avuaz)	Commerce de gros	Cultivateur-proprétaire
6	3 ^e /5	3 ^e /3	1798	18 ans	Ardèche (Serrières)	Négoce de coton	Propriétaire Consul
7	6 ^e /7	5 ^e /6	1828	18 ans	Drôme (Saulce)	Directeur enseignant chercheur à l'Ecole vétérinaire	Maréchal-ferrant
8	4 ^e /13	1 ^{er} /5	1796	34 ans	Rhône (Givors)	Négoce	Négoce
9	2 ^e /3	2 ^e /2	Avt 1763 ⁴⁸⁶	- 30 ans	Ain (Bourg))	Fabrique de draps	Inconnu
10 ⁴⁸⁷	?	?	1820	32 ans	?	Magasin de métaux ouvragés, serrurerie,	Inconnu

⁴⁸⁴ . Les âges présentés dans ce tableau sont respectivement celui de l'installation de l'enracineur à Belleville, un bourg très proche de Lyon, puis dans la cité lyonnaise.

⁴⁸⁵ . Rappelons qu'il s'agit bien d'un enracineur mais pas à Lyon. C'est son profil que nous avons inscrit à ce tableau. Mais, l'émigration vers la cité viendra à la génération suivante. Son fils, l'enracineur à Lyon est un 2e enfant, un 2e garçon.

⁴⁸⁶ . 1763 est la date à laquelle il eut son premier enfant né à Lyon. Avant on ne sait rien sur sa vie.

⁴⁸⁷ . On sait que cet enracineur s'installe à Lyon en 1825, mais qu'il est revenu de guerres napoléoniennes en France, en 1815, il a alors 27 ans. On considérera son âge d'installation à la moitié de l'écart temps entre ces dates, soit 32 ans. S'il arrive à Lyon à de telles dates, pour autant on sait qu'il quitte sa terre d'origine pour entrer dans l'armée en 1807 : il a 19 ans.

						quincaillerie	
11	4 ^e /5	3 ^e /4	1729	20 ans ⁴⁸⁸	Ain (Belley)	Fabrique de chapellerie	Chirurgien

Nous avons vu dans notre corpus de référence que les pères de nos enracineurs ont pu ou non avoir fait une ascension sociale à leur génération. Arrêtons-nous sur l'identité de ces pères. Nous avons analysé leur histoire pour certains d'entre eux dans le chapitre précédent sur les premiers migrants. On sait que les 6 pères des premiers Lyonnais ont fait une ascension professionnelle au regard de leurs propres pères ⁴⁸⁹. On a vu aussi que cette ascension s'était pour certains doublée d'un fort accroissement de leurs biens. On a remarqué enfin qu'elle était manifeste encore dans l'intégration qu'ils ont faite au sein des élites de leurs nouvelles localités, et dans les choix de leurs alliances. Maintenant, si l'on observe l'ensemble des pères de nos enracineurs, on remarque que l'on peut en compter au moins 2 de plus dans la catégorie de ceux qui ont fait une ascension sociale remarquable (8/11) (Tableau 2). Les informations manquent pour les 3 autres récits. On a déjà cité le cas de l'un dans le chapitre précédent. On peut voir le second qui fait des études, *soutient des thèses en philosophie* et remporte plusieurs prix. On est alors dans les années 1680. Il devient *célèbre dans la chirurgie*, "souvent appelé à Chambéry dans les maisons les plus distinguées". Il épouse une *filles d'un bourgeois de Chambéry*. Ainsi, la grande majorité des pères d'enracineurs sont déjà aisés et reconnus dans leur localité, même si leur aisance et leur reconnaissance ont des degrés et des formes variables ⁴⁹⁰. Ils n'appartiennent pas, pour la plupart, au secteur rural. La réussite sociale de l'intégration dans la bourgeoisie lyonnaise, après émigration rurale, n'est pas le fruit direct de modes de vie issus de la terre. Elle a une autre paternité : l'industrie, l'artisanat, le négoce ou la profession libérale.

Nous nous sommes demandée pourquoi 3 narrateurs n'avaient pas montré de données permettant de laisser croire avec assurance à une ascension sociale des pères de leurs enracineurs. En effet, ils n'ont allégué aucun fait précis pour en attester une, mais seulement des indices ou des commentaires allusifs laissant le lecteur imaginer son éventualité demeurant entourée de mystère. Nous avons déjà constaté cette disposition des narrateurs, mais avec un moindre échelon, dans notre *récit 5*, lorsque nous avons considéré le père de l'enracineur à Chatillon, et dans notre *récit 3*, pour lequel nous avons hésité, même si finalement nous avons conclu à la présence d'une ascension sociale. Nous supposons, en effet, que les récits, excluant ainsi ou réduisant la représentation

⁴⁸⁸ . L'enracineur part pour faire des études de théologie et de philosophie à Lyon, le projet pour lui étant de devenir ecclésiastique. La date est donc choisie par nous. On est sûr de sa présence à Lyon, mais on n'a de date que celle de son mariage, lorsqu'il a déjà 36 ans.

⁴⁸⁹ . Pour le *récit 5*, nous considérons ici l'enracineur à Chatillon comme le père de l'enracineur à Lyon. On a vu qu'on ne savait rien du père du premier.

⁴⁹⁰ . Nous n'avons pas vérifié les données apportées par les narrateurs car notre objectif est la mise en scène des faits familiaux et non leurs preuves.

d'une ascension sociale à la génération de ces pères, peuvent véhiculer une même réalité qui permettrait de comprendre leur discrétion à cet égard.

Examinons les cas de ces 5 pères. Nous faisons l'hypothèse que tous ont été confrontés à des événements qui ont pu avoir des répercussions encore vivantes dans la mémoire de nos narrateurs ou si fortes qu'elles ont engendré des ruptures dans la transmission. On peut observer qu'ils ont vécu à des périodes tragiques de l'histoire de la France et dans des régions qui en ont plus particulièrement pâti. Nous supposons qu'en conséquence, ils ont pu faire des choix – eux ou leur propre père – qui ont divisé les familles. Dans trois cas, on trouve des alliances avec des familles protestantes ayant abjuré et dans les deux autres cas, une émigration rurale pendant la Révolution française dont on peut se demander si elle n'est pas plutôt un exode pour le motif de celle-ci⁴⁹¹.

En ce qui concerne les motifs aux départs de leur ascendant enracineur, nous avons constaté dans notre corpus de référence que les narrateurs les précisaient. Pour les autres narrateurs de notre corpus, on n'a aucune information dans 2 cas (Tableau 3).

Tableau 3 : Les motifs de l'émigration à Lyon

Enracineurs	Motifs de l'émigration
1	L'attrait de la grande ville commerçante et industrielle
2	La proposition d'achat d'une étude de notaire par le frère
3	La position de cadet : l'inscription au concours de garçon chirurgien
4	Les études poussées et l'éducation sérieuse à Lyon
5	Le sentiment d'avoir un tempérament de commerçant
6	Le départ à Paris pour un poste qui fut annulé et la honte d'un retour
7	L'inscription à une école supérieure
8	Les besoins de son commerce
9	Non précisé
10	Non précisé
11	L'entrée au grand séminaire

Dans l'ensemble, on trouve trois motifs principaux : les avantages de la grande ville pour les affaires, la position de cadet de sa fratrie et l'inscription à des écoles supérieures et concours. Mais, on ne voit apparaître explicitement le motif de la position de cadet dans la fratrie qu'une seule fois pour expliquer les départs des ascendants migrants. A-t-il moins sa raison d'être dans le cas des émigrations vers Lyon ? Sans doute pas, car les enracineurs sont aussi des cadets. Dans notre corpus de référence, on a vu que 5/6 l'étaient ; dans l'ensemble de notre corpus, on en compte 9/11⁴⁹². 8/11 sont aussi des

⁴⁹¹ . Pour l'un, le narrateur ne peut rien dire sur son ascendant à cause de la Révolution et de ses séquelles, beaucoup de documents ayant disparu : avant lui, il y a une rupture dans la filiation. Pour le second, deux interprétations coexistent pour interpréter l'immigration de l'ascendant dans le bourg.

⁴⁹² . Nous avons bien sûr pris en compte dans notre *récit 5* l'enracineur à Lyon qui est un 2e enfant et garçon, alors que son père est presque certainement un aîné. Rappelons que l'enracineur de notre *récit 4* est devenu enfant unique et l'information manque pour le dernier.

cadets par rapport à leur fratrie de sexe masculin ⁴⁹³, et même appartenant à la seconde moitié de leur fratrie (Tableau 2). Sans doute, pouvait-on penser que les narrateurs devaient rendre compte, dans leurs cas, d'un imaginaire dans lequel les causes se trouvaient maîtrisées et issues d'une volonté des acteurs.

En effet, si les narrateurs ne signifient pas explicitement les enjeux liés à la position de cadet, ils ne paraissent pas l'oublier pour autant. Ils le mettent en scène autrement. On a vu dans notre corpus de référence, de manière récurrente, que le destin des ascendants enracineurs avait été lié à leurs fratries. Soit, les frères avaient pu leur servir de réseaux, soit, au contraire, ils avaient pu se trouver en concurrence avec eux pour l'héritage de leur père ou le choix du lieu de leur vie professionnelle. Selon le rang occupé, la place accordée par le père et l'âge du décès d'un des parents, ils forgeaient des solidarités entre eux ou étaient éprouvés par des rivalités. Dans les autres récits de notre corpus général, les narrateurs ne font pas tous allusion à de tels enjeux, mais, lorsque c'est le cas, les deux auspices se côtoient. 8 sur 11 d'entre eux mettent en évidence explicitement ces enjeux : on observe pour les rivalités, un procès entre frères pour les biens du père, un frère élu héritier universel et empêchant de rester au village, un frère étant entré dans l'entreprise du père, un aîné qui prend les affaires de son père à 20 ans pour élever sa grande fratrie, mais aussi, pour les solidarités, un frère plus âgé qui accueille l'ascendant désirant faire des études à Lyon et celui-ci qui le fera pour son frère plus jeune, trois frères faisant front pendant qu'ils font des études à Lyon devant des difficultés postérieures au décès de leur père, un frère aîné soutenant son cadet dans la recherche de son étude, un frère resté au village et y ayant des responsabilités avec lequel échanger et faire des transactions, une fratrie dans laquelle règne l'harmonie, le fils d'un frère qui devient un élève dans sa discipline.

Ainsi, avec les enracineurs et, juste avant eux, les premiers migrants, le destin des ascendants ne s'observe plus seulement à l'étalon du groupe d'appartenance ⁴⁹⁴. Il n'est plus la reproduction d'une même tâche servant celui-ci. La succession d'ancêtres en ligne directe est interrompue. On quitte le domaine de l'unique et de l'indivisible. La génération n'est plus seulement un degré avec un seul auteur direct, mais un nombre de frères et sœurs en réseau ou en concurrence. Avec son avènement, le patronyme ne se partage plus uniquement entre les pères, mais aussi entre les frères. Être le premier du nom de la lignée n'est pas le seul enjeu à considérer et à faire considérer à la famille, car il y a aussi celui d'être le premier fils pour le père qui se pose à chaque génération et qui est un facteur de risque pour la pérennité de la mémoire généalogique. Une telle problématique disparaîtra-t-elle dans quelques vingtaines d'années, lorsque les enracineurs auront vécu dans notre contexte démocratique ? Ou bien sera-t-elle toujours présente, mais restreinte seulement à des questions de successions ?

Concernant les niveaux d'étude, les professions et les revenus des enracineurs, on a

⁴⁹³ . On trouve en effet un enracineur devenu un aîné après le décès en bas âge de ses 2 frères. Il a pourtant émigré. En fait, il le fera après son frère puîné (venu à Lyon lui aussi), car il reprendra les affaires familiales et l'éducation de sa fratrie au décès de son père (il a alors 20 ans). Il n'émigrera sur Lyon qu'à 34 ans environ.

⁴⁹⁴ . Exceptionnellement, notre *récit 3* fait valoir des enjeux fraternels dans les générations précédentes aussi.

vu que tous ceux de notre corpus de référence se trouvaient en situation de nette ascension par rapport à leurs pères. Il en est de même pour les autres enracineurs de notre corpus général. Pour l'ensemble d'entre eux, on sait que 5 ont fait des études supérieures : le notariat (2/11), l'école vétérinaire et le grand séminaire auxquelles nous ajoutons les études de chirurgie (avec concours successifs). On constate que tous ont des professions montrant une ascension, si on les compare à la génération précédente. Ils appartiennent dans leur plus grande majorité au secteur privé (9/11) : des négociants ou des entrepreneurs pour 7 d'entre eux et des notaires pour les 2 autres. 2 enracineurs appartiennent au secteur public : ils sont professeur et chirurgien hospitalier.

Quant à leur niveau économique, pour 9 d'entre eux, on peut évaluer, à travers les informations apportées par les narrateurs, un très fort accroissement de leur patrimoine leur ayant fait atteindre une aisance substantielle. Pour les 2 autres, il est difficile de le savoir : il s'agit de l'enracineur du *récit 2* et d'un autre dont on sait quand même qu'il rapporta de la Grande-Bretagne *un précieux savoir-faire* inconnu en France et qu'il exploita à Lyon. Pour les 7 enracineurs étant dans la fabrique et le négoce, les narrateurs décrivent leurs investissements et leur travail, ainsi que la fortune qui en est résultée. Pour les 4 autres, leurs choix sont différents. La place donnée à l'aspect professionnel de la vie de leur enracineur varie : par exemple pour l'un, tout le chapitre le concernant est dédié à sa vie professionnelle, mais pour un autre, on a seulement deux énoncés. Quant à l'état des fortunes, un seul est exposé. Par contre, ce que les narrateurs font valoir clairement chez tous les enracineurs, c'est l'étendue de leur sociabilité (avec une réserve pour l'enracineur du *récit 2*) et la considération qu'ils ont eu dans leur profession et dans leur milieu local (plus supposée que claire dans ce *récit 2* et le récit concernant les peintres lyonnais).

On a vu aussi que les enracineurs de notre corpus de référence avaient participé activement à la vie économique, sociale et politique de leur commune lyonnaise par leurs investissements ou leurs fonctions politiques et sociales ; on a observé que cette participation avait pu prendre des dimensions tragiques à la Révolution. Il en est de même pour les autres narrateurs de notre corpus général. On trouve clairement leurs engagements identifiés sous des formes économiques, avec les investissements faits par les 7 enracineurs ayant travaillé dans la fabrique et le négoce, en terme de constructions dans la cité et de commerce local, national et international, mais aussi sous des formes socio-politiques pour 5 enracineurs et sous des formes scientifiques pour 3 d'entre eux, ces formes pouvant se cumuler. On trouve 3 récits qui citent un engagement des enracineurs dans l'administration de l'Eglise catholique ou dans les paroisses.

Mais, ces engagements ne se manifestent que rarement par des fonctions clairement identifiées d'administration de la cité ou de mandats électoraux pour les périodes post-révolutionnaires. Les enracineurs apparaissent plutôt comme des investisseurs ayant pris des risques pour eux et pour leur entourage professionnel, et ayant innové dans leurs secteurs (économiquement mais aussi scientifiquement). De la réussite qui découla de leurs investissements et grâce à la conjoncture qui la permit, ils tissèrent un réseau de relations sociales étendues et intégrées à l'élite de leur localité. Les enracineurs sont, donc, plutôt décrits comme des gestionnaires habiles dans leurs domaines et des grands travailleurs qui ont reçu des bénéfices financiers importants de ces deux qualités et qui

ont vu une sociabilité se constituer, puis grandir autour d'eux, à partir de leurs professions.

On a observé dans notre corpus de référence que les enracineurs étaient aussi des hommes qui avaient mérité, mais qui étaient restés modestes. C'est leur entourage qui a trouvé en eux des personnalités attachantes. Ils n'ont pas cherché la gloire et le profit pour le profit. Ils ont fait profiter ceux qui leur étaient proches : famille, amis, relations professionnelles, élèves, etc. En effet, leurs mérites sont plus que tout autre loués. Les narrateurs nous les décrivent longuement concernant leur vie professionnelle et sociale. Mais aussi, ils en désignent d'autres. Les premiers qu'ils mettent au jour, ils les déduisent des difficultés que ceux-ci ont rencontrées ou ont pu rencontrer dans les premières années de leur vie lyonnaise : des difficultés d'intégration professionnelle et sociale dans la cité. On l'a vu avec 4 enracineurs de notre corpus de référence, décrits comme éprouvés à leur arrivée à Lyon par une accumulation de difficultés, pour trouver une situation professionnelle et une vie décente à leurs yeux, et par l'absence ou l'étroitesse de leurs réseaux lyonnais de sociabilité ; même lorsqu'ils ont une recommandation ou un frère déjà présent dans la cité, on les voit éprouvés. On trouve cette dimension du mérite remarquée explicitement par un autre narrateur dans notre corpus général.

On relève aussi, dans certains récits, des mérites concernant les conduites des enracineurs vis à vis de leur famille. On a pu constater des attentions octroyées à la sauvegarde des biens des épouses, mais aussi, des mérites dans le domaine des enfants. Dans le deuxième cas, les qualités mises en avant ont toutes alors pour cadre les activités professionnelles, hormis pour le père de notre *récit 2* qui dépasse largement ce cadre : c'est leurs qualités d'initiateurs de leurs enfants à cette vie professionnelle qui sont louées. Pour les autres récits de notre corpus, on ne remarque pas de mérites relativement aux épouses, mais on peut observer un enracineur dont les qualités paternelles sont vantées. Et encore, en ce qui le concerne, c'est plus *sa maison* qui est l'objet du mérite que lui-même. On le voit préoccupé des alliances de ses filles, mais surtout de pouvoir allier l'une d'entre elles – la narratrice – à un homme de la région de ses origines. Ainsi, ces enracineurs ne sont pas dépeints comme des hommes méritants en vertu de leurs préoccupations envers leur descendance, excepté pour quelques uns qui se concentrent alors seulement sur la vie professionnelle et les alliances de celle-ci. C'est, en fait, leurs épouses qui ont la charge de leur descendance. Eux ont plutôt la dimension économique et donc professionnelle de leur famille, qui peut exiger tous les sacrifices. Ils ne sont pas encore des bourgeois éveillés à une conscience généalogique d'eux-mêmes. Mais, ils ont produit les termes nécessaires et suffisants pour que celle-ci advienne avec leur héritage.

Quant aux alliances des enracineurs de notre corpus de référence, elles sont contractées, pour 4 sur les 5 Lyonnais, avec des familles reconnues comme étant de condition supérieure. Pour le cinquième, l'auteur du *récit 2*, ne précise pas que la famille alliée appartient à la noblesse, même si tout le montre dans la description des modes de sa vie. Nous nous sommes demandée pourquoi. Ce n'est sans doute pas par pudeur à l'égard de l'enracineur qui est le père du narrateur, car un autre narrateur est dans le même cas et n'hésite pas à concevoir l'alliance de ses parents comme productrice d'une ascension sociale. Est-ce parce que les beaux-parents de son père (ses grands-parents

maternels) ont tenu lieu de parents pour celui-ci et demeurent dans l'imaginaire familial comme tels ? Ce narrateur peut, en effet, être celui qui peut se trouver le plus attaché à son ascendance maternelle étant donné les événements tragiques que sa famille a vécus. Dans le reste de notre corpus, on observe seulement 2 alliances avec des familles reconnues supérieures. On peut donc constater que 6 enracineurs sur les 10 Lyonnais ont fait des alliances remarquées comme telles.

On a aussi vu que l'histoire et la définition identitaire des alliés pouvaient être l'objet de longues descriptions ou réduites à un bref énoncé. Qu'en est-il dans l'ensemble de notre corpus ? On constate que 4 narrateurs sur les 11 situent sur plus de 3 pages les familles alliées de leurs enracineurs, que l'on trouve les informations dans le texte consacré à ces derniers ou que l'on soit renvoyé à partir de lui à une partie ultérieure ou à une généalogie détaillée. Pour 4 autres familles alliées, on bénéficie de quelques données occupant moins de 1 page. Enfin, pour les 3 autres, on ne sait rien, si ce n'est pour une, le nom de l'épouse et la profession de son père. Nous nous sommes demandée pourquoi 3 narrateurs ne s'étaient pas arrêtés du tout aux alliés de leurs enracineurs. La raison n'est pas dans leur origine géographique, car parmi les 8 autres, il y en a qui ne sont pas lyonnais. Est-elle dans le fait qu'ils ne puissent pas s'en honorer ? On sait que l'une des épouses est petite-fille d'officier ; si le narrateur ne l'identifie pas à partir de son père, est-ce pour cela ? Quant au second récit, on peut supposer une alliance entre cousins germains⁴⁹⁵. Enfin, pour le dernier, le grand-père du premier peintre lyonnais : est-ce l'objectif pragmatique qui ôte de l'importance à la considération des alliances. Il n'y a aucune allusion aussi à l'épouse de l'aïeul précédent ni à celle du suivant.

Que découvre-t-on avec ces alliances ? Tout d'abord, que sait-on des épouses elles-mêmes ? On a des informations pour 5 cas, dans tout notre corpus. Elles sont alors dépeintes comme ayant joué leurs rôles sérieusement auprès de leurs maris et de leurs enfants. Les discours qui décrivent leurs qualités et leurs actions sont plutôt conventionnels ou bien les situent dans la complémentarité de celles de leurs époux. Dans le reste de notre corpus, on trouve deux peintures d'épouses, toutes deux aussi en référence à leurs époux et à leurs enfants, mais montrant une certaine personnalité. Ainsi en voit-on une qui était *“ une femme simple et droite, exclusivement dévouée aux modestes devoirs de la mère de famille, douée par-dessus tout de cette activité et de cet esprit de commandement qui allaient lui devenir nécessaires pour élever et diriger sa nombreuse famille (...) ”*. Elle était *la compagne qu'il fallait* à l'enracineur. L'autre épouse, elle, est décrite comme la fille *d'une mère des plus respectables “ lui ayant transmis toutes les bonnes qualités que l'on peut désirer dans une femme : un excellent caractère, douce, bonne, d'un abord affable, une gaieté soutenue, jamais de caprices, une humeur égale, qui annonce la paix de l'âme ”*. On ne sait que dans 3 cas comment les époux se sont rencontrés.

Ensuite, nous avons remarqué dans notre corpus de référence que toutes les épouses n'étaient pas natives de Lyon. Dans tout notre corpus, seulement 6 résidaient à

⁴⁹⁵ . En effet, rien n'est dit sur l'alliance. Les éléments sur lesquels nous nous appuyons proviennent d'une généalogie manuscrite que nous avons obtenue par ailleurs, sur laquelle on voit que le patronyme de l'épouse de l'enracineur est le même que celui de sa mère.

Lyon. Aussi, l'entrée dans la bourgeoisie lyonnaise par leur intermédiaire n'est pas le cas de tous les enracineurs. Pour les autres, nous le verrons, il faudra attendre leur fils. En attendant, les épouses de ces 6 enracineurs leur ont donné l'accès à l'élite bourgeoise lyonnaise. Mais elles ne leur ont pas seulement ouvert leurs relations sociales ; elles leur ont offert aussi des relations familiales au point que les belles-familles ont pu, pour certains, devenir plus que des alliés : *leur* famille. On le voit bien dans notre *récit 2*, mais on peut le lire aussi dans un autre récit de notre corpus général dans lequel l'enracineur *s'associa avec une famille distinguée, mais surtout avec la mère de cette famille, femme qui lui avait voulu du bien et avait reconnu en lui des qualités de cœur et d'esprit* dans les premiers temps où il fut à Lyon ; c'était elle et *les personnes de mérite* qui l'entouraient et à qui il avait été *recommandé*, qui lui avaient fait "*avouer que sa vocation (religieuse) était légère et qu'il ne prenait cet état que pour en avoir un honnête*". Dans les autres cas, les données sont plus discrètes, mais on voit les enracineurs très intégrés aux affaires de leur belle-famille.

Ainsi, si l'influence de ces familles alliées sur la destinée des enracineurs est certaine, elle n'est pas sans contrepartie de ces derniers. En effet, plusieurs ascendants apportent, en plus de leur gestion et de leurs soucis des biens de leur belle-famille, des sommes conséquentes qu'ils ne recouvreront qu'au décès de leur beau-père ou qu'indirectement, car les propriétés se retrouveront dans l'héritage de leurs enfants. Influence et intrication des intérêts patrimoniaux n'ont pas que des aspects édificateurs ; elles ont aussi leur envers. On le voit par exemple dans des petites indications laissant comprendre que les soupçons portés sur un beau-père ont porté certains membres d'une famille à douter de l'intégrité de ce dernier. Ainsi, grâce au niveau économique de leurs familles d'origine, à leurs alliés, à leurs qualités de gestionnaire et à leurs mérites, les enracineurs ont réussi leur entrée dans l'élite lyonnaise. Avec eux, la lignée patrilinéaire commence à sortir de l'*anonymat*, mais non sans le *renom* de leurs alliés.

Cette intégration par mariage dans les élites de la cité est bien, comme le dit André Burguière dans ses travaux sur les récits bourgeois des XVII^e et XVIII^e siècles, une étape clef dans la trajectoire des ascendants de la lignée patrilinéaire parce qu'elle porte en elle la signature *d'un droit de bourgeoisie*. Elle est le signe de l'accomplissement du parcours initiatique des enracineurs et celui de la réussite sociale de toute la lignée patronymique avec eux. Le mariage fait date, de cette intégration. C'est lui qui fait acquérir imaginairement le droit de bourgeoisie et fait changer le cours de la trajectoire sociale de la famille. Il est une véritable investiture pour la lignée patrilinéaire.

Mais, qu'en est-il pour les quatre enracineurs qui n'ont pas épousé des Lyonnaises ? Ils n'en sont pas pour autant moins présents dans les élites de la ville. En effet, dans notre corpus, comme dans ceux de Charles de la Roncière et d'André Burguière, on trouve des ascendants intégrés à la cité, mais qui n'ont pas acquis de droit de bourgeoisie par leurs alliances lyonnaises. Leurs alliés sont ou non de condition supérieure et même peuvent appartenir à la noblesse. C'est leurs descendants qui seront confirmés dans leur droit de bourgeoisie, nous le verrons, en épousant une Lyonnaise. L'investiture peut demander deux à quatre générations.

On ne peut rien dire de l'influence des alliés non lyonnais sur la destinée des autres enracineurs dans la cité, car nous n'avons pas assez d'informations. On peut quand

même rappeler le cas de l'enracineur du *récit 6*, cet homme qui, en contractant alliance *commença les peines les plus cruelles de sa vie*, sa peur, on s'en souvient, étant *de perdre sa réputation, son honneur et sa famille et de laisser ses enfants dans la misère*. Le témoignage de cet enracineur nous apparaît très intéressant, car il peut faire comprendre la différence qu'il y a entre les cas précédents et celui-ci. Dans les deux cas le risque individuel est le même et les alliances de condition supérieure, mais dans les précédents, il est compensé par le soutien des réseaux de sociabilité des épouses dans la cité. La réussite n'a pas été moindre pour cet enracineur, et même politiquement, elle fut fulgurante pour un Ardéchois qui devint conseiller municipal et adjoint au maire de Lyon, et conseiller général de l'Ardèche. Son alliance eut-elle d'autres conséquences ? Car ce fut le seul enracineur qui eut des mandats municipaux dans la cité. Mais le prix à payer fut aussi *inégalé* pour reprendre l'un de ses termes ! Dans un autre cas, on ne peut pas relever ces difficultés chez l'enracineur, mais on les retrouve chez son fils qui, ayant perdu son père, alors qu'il est adolescent, se voit sans réseau à Lyon et ne trouve pas de travail à sa hauteur, même si finalement il épouse une femme de la grande bourgeoisie lyonnaise. Le narrateur insiste longuement sur l'importance de ce manque de réseau et la souffrance qu'en a eu cet ascendant (son père).

Les enracineurs sont ainsi érigés en modèle par nos narrateurs. Ils ont pris des risques individuels et ont pu récolter les fruits de leurs investissements, mais aussi s'être trouvés sacrifiés à cause de ceux-ci. Dans tous les cas, ils ont été des initiateurs de leur temps et toujours des personnalités à la fois fortes et modestes. Les narrateurs les configurent sous les traits de personnages mythiques reconnus pour leurs parcours exceptionnels et en même temps pour les conséquences que leurs actes ont eu sur l'avenir de leurs localités et sur leur descendance. Avec ou sans leurs alliés lyonnais, ils ont eu un destin reconnu sans rapport avec aucun autre les précédant dans leur lignée, mais aussi, on le verra, avec aucun autre les suivant. Ils sont ces membres des familles qui ont eu *un rôle dans l'histoire* grâce auquel leurs descendants vont hériter des honneurs et des droits, et pourront sortir de l'anonymat. Avec eux, la mémoire généalogique et la conscience d'une identité paternelle peuvent se concevoir. A eux, nos narrateurs sont attachés, comme ceux-ci ont attaché leur entourage par leurs mérites. Ils leur portent des sentiments qui n'apparaissent pour aucun autre, sauf parfois à égalité pour les enfants de ceux-ci, de telle manière que le lecteur ne peut que s'y intéresser et même être porté à s'identifier. Leurs traitements particuliers sont leurs remerciements à leur égard et les signes de leurs reconnaissances.

Néanmoins, mettre en évidence les émigrations rurales d'un côté et la fonction intégrative des enracineurs de l'autre, c'est faire apparaître que l'enracinement dans la cité n'est pas immémorial. C'est apporter les preuves qu'il y a eu une date à partir de laquelle il s'est fait. Les récits généalogiques donnent aux familles bourgeoises la possibilité de produire précisément leur droit de bourgeoisie et leur crédit à l'ancienneté, c'est-à-dire leur poids social dans la mémoire collective de la ville. Les migrations rurales font partie de l'histoire de la bourgeoisie, mais elles ne sont pas le signe d'une appartenance à un milieu rural. Car, pas un enracineur n'est un laboureur avant d'arriver à Lyon. Presque toutes leurs familles d'origine étaient déjà bourgeoises ou petites-bourgeoises dans leurs localités. Elle apporte de l'ancienneté et de la continuité.

Aussi, avec une telle mémoire, on ne peut pas dire que les récits généalogiques ont l'intentionnalité de réduire l'impression que les lecteurs pourraient garder d'eux en termes de parvenus, sauf pour deux peut-être qui effectivement se montrent attentifs à atténuer les marques d'une ascension soupçonnée.

Ainsi, comme dans les récits généalogiques bourgeois des Velluti et celui des Temps modernes, il y a, dans notre corpus, deux origines : une origine rurale et une origine à Lyon. Le dédoublement de ces origines permet, comme l'explique dans ses travaux André Burguière, à la fois de rejoindre l'immémorial nécessaire pour signifier l'ancienneté et la continuité de la mémoire familiale, mais aussi de pouvoir affirmer un droit à demeurer au sein de l'élite lyonnaise, qui a été acquis par l'ancêtre enracineur et qui sera confirmé par la suite grâce au maintien des qualités que la ville d'accueil a reconnues chez le nouvel arrivant⁴⁹⁶.

Enfin, nous n'avons pas vu, dans notre corpus de référence, d'enracineurs éprouvant des sentiments de souffrance dus à la rupture de leurs racines. Au contraire, on les a remarqués en relations avec leurs familles, soit parce qu'ils retournaient régulièrement dans les lieux de leurs origines pour affaires ou pour faire profiter de leurs positions socio-politiques, soit parce qu'ils retrouvaient leurs familles sur les propriétés que leurs parents possédaient et dont ils hériteront pour la plupart, soit parce qu'ils étaient en lien avec leurs frères ou leurs enfants mariés au *pays*. Ainsi, la multilocalisation des modes de vie familiale, l'héritage des propriétés, les relations fraternelles et les alliances des enfants invitent à ne pas concevoir de radicalisation aux ruptures. Les souffrances qui leur sont reconnues par nos narrateurs sont autres. Elles sont bien en rapport avec l'émigration, mais elles concernent la dureté de l'effort d'enracinement. Aussi, si les lecteurs de nos récits sont convoqués à compatir, c'est sur cet effort-là qui a abouti à faire introduire la famille dans l'élite locale et sa mémoire dans la mémoire collective de la cité.

3 – 2. L'installation dans un mode de vie grand bourgeois

Après avoir exposé l'histoire de leur enracineur, les narrateurs vont poursuivre leur récit avec celle de leurs ascendants ayant continué l'intégration de leur famille à Lyon. Le nombre de générations qu'ils présentent chacun est variable : on pourra trouver seulement la génération des enfants de l'enracineur ou bien faire connaissance d'un seul de ces enfants ou encore apprendre la vie de plusieurs générations postérieures. Nous chercherons à comprendre l'intentionnalité qui a amené les narrateurs à décider de leur donner place dans leurs récits. Nous verrons que selon les générations, le statut de ces héritiers lyonnais diffère, mais vise à faire valoir en fin du récit un modèle dans lequel les lecteurs pourront trouver une conciliation possible entre les références organisant jusqu'alors leur identité familiale, celles de leur identité paternelle et celles de leur contexte social.

- *Récit 1* : Dans ce récit, après l'ancêtre enracineur qui fut guillotiné durant la Terreur, viennent encore deux générations d'ascendants. A la première génération, l'aîné des

⁴⁹⁶ . BURGUIERE André (1992), *opus cit.*, p. 35-36.

fils a 25 ans et le troisième – le grand-père du narrateur – a 12 ans, quand leur père meurt. On apprend, pour eux, qu'ils ont participé au *rétablissement* des industries pour *fournir du travail* aux ouvriers après la Révolution, et pour cela, le fils aîné fut *sollicité pour venir reprendre sa place* dans la fabrique de son père.

“Un des soins les plus urgents était de fournir du travail aux milliers d'ouvriers que la destruction systématique de toutes les industries plongeait dans la plus profonde misère ; et il fallut bien finir par recourir à l'unique remède, qui consistait à rétablir au moins en partie les dites industries et pour cela faire appel à ceux qui avaient dirigé au moment de leur prospérité et qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire. De la société qui dirigeait avant le siège la fabrique de chapeaux du quai de Retz, il ne restait que le fils aîné de Jacques Delérable, Benoît-Philippe, qui servait alors comme sous-lieutenant au 24^e Régiment de Chasseurs à cheval à Marseille. Il est très probable qu'il fut sollicité de venir reprendre sa place à la tête de la fabrique et que c'est à la suite de cette démarche qu'il fit une demande pour être libéré du service militaire” (p. 51).

C'est ainsi que ce fils aîné est *autorisé* par le conseil d'administration de son Régiment “ à se rendre dans ses foyers pour reprendre la manufacture de chapeaux et rétablir ses relations commerciales nécessaires à la prospérité de la commune ” (p. 52). Il liquide l'ancienne société qui avait eu, en plus du père et du fils, un troisième associé, ce qui l'engage dans un long procès avec ce dernier.

Au bout de huit ans, ce fils aîné quitte les affaires et *se retire à Marseille*, laissant celles-ci aux mains de ses deux frères cadets. Comme l'avait fait Grézieux-la-Varenne pour son grand-père et Lyon pour son père, la ville *l'attire* ; mais là, ce qui le séduit, ce sont les souvenirs du temps de sa jeunesse, où il était officier.

“Il se retira à Marseille, où l'attiraient sans doute les souvenirs de sa jeunesse, alors qu'il y portait l'uniforme des Chasseurs de la Montagne et où il trouva un emploi à la préfecture. Il avait épousé Mlle Marie-Pauline Remais. Il mourut à Marseille (...)” (p. 66).

Ainsi, ce fils suit-il ses attraits. Il se mariera et aura une fille. Ses deux frères dirigent la fabrique huit années, puis le plus âgé des deux *se retire à Paris*. Rien ne dit pour quelles raisons, il part pour Paris, mais on a une idée de sa vie dans la capitale par les échanges de correspondances qu'il a avec son frère. On le voit proche des milieux politiques parisiens d'alors et on saura qu'ensuite il *reviendra dans sa ville natale pour y finir paisiblement ses jours*. Il ne se mariera pas.

Resté seul, le dernier frère – l'aïeul du narrateur – prend deux associés (deux frères) durant une année, puis l'un d'eux *se retire* et l'autre, “ *après avoir amené le commerce à un haut degré de prospérité* ” meurt. Il dirige à nouveau seul l'entreprise jusqu'à ce qu'il *l'abandonne* treize ans plus tard. Il a alors 45 ans. Entre temps, comme son père, il épouse la fille de son dernier associé, un Lyonnais “ *d'une grande intelligence et possédant un véritable génie des affaires* ” ayant de la fortune mais “ *entièrement acquise par son travail* ”, lui-même fils d'un maître boulanger lyonnais devenu rentier. Celle-ci était tout aussi jeune que l'était sa mère au moment de son mariage. Ils ont 3 fils dont 2 arrivés à l'âge adulte.

“... Fleury Delérable s'associa avec Claude et Pierre-François Rapenot, fils de

Pierre Rapenot, maître boulanger puis rentier à Lyon, qui eut vingt et un enfants. (...) L'année précédente, son associé Fleury Delérable avait épousé sa fille, Reine Rapenot, née en 1795 et par conséquent à peine âgée de dix-sept ans” (p. 66).

Ainsi, les trois fils de l'ascendant enracineur ont travaillé à restaurer les biens et la mémoire de leur père, chacun ayant partagé un peu du destin de celui-ci, dans sa vie : l'entreprise et la migration pour les deux premiers, et l'entreprise et l'alliance pour le dernier. Si l'on observe seulement le sort de l'ascendant direct du narrateur, on voit qu'il marche sur les pas de son père dans sa profession et dans son alliance. Il renforce par son mariage avec une famille lyonnaise l'intégration de sa lignée à Lyon. De plus, il est le seul à pouvoir assurer le *renom* du père avec une descendance de plusieurs fils.

Il apparaît préoccupé par l'éducation même si on ne le voit pas l'être vis à vis de ses propres enfants dans le récit. En effet, le narrateur cite ses propos sur ce sujet à partir d'une lettre qu'il a adressée à ses enfants à lire après sa mort. On le voit donner ses conseils sur plusieurs sujets, dont pour une large part, sur le sujet de l'éducation des enfants de ses enfants. *Sollicitude et soins* devront leur être apportés car, selon la volonté de Dieu, leurs enfants sont *des âmes dont ils devront répondre*.

“S'il plaît au Seigneur de vous donner des enfants, c'est là que devra se porter toute votre sollicitude et vos soins pour leur éducation. Vous aurez une grande tâche à remplir pour vous conformer à la volonté de Dieu. Songez que ce sont des âmes dont vous répondrez. Que leur éducation soit avant tout chrétienne, la science en seconde ligne, ne la hâtez pas. Laissez fortifier dans leur cœur les principes d'amour et de crainte de Dieu ; ne tenez pas en conséquence à des sorties jeunes des séminaires. Ayez à cœur leur salut. (...) Quand après leurs études vous serez arrivés au moment du choix de leur vocation, ayez soin de la diriger, mais non de la contrarier ... Si par les effets de sa grâce le Seigneur voulait que quelques-uns de vos enfants entrassent dans le saint ministère du sacerdoce, qui est la première et la plus sublime de toutes les vocations, bénissez-le de toute votre âme et réjouissez-vous intérieurement en vous conformant à sa sainte volonté” (p. 68).

D'une génération à l'autre, le *soin* porté à l'éducation des enfants ne s'adresse plus seulement à l'aîné des fils, il l'est à tous. L'initiation professionnelle n'est plus un objectif et plus l'unique, c'est celle de *l'âme* qui importe. Par contre, l'éducation de l'esprit n'est pas de mise. La science inquiète. Le narrateur insère une note en bas de page pour confirmer l'avis de son aïeul sur ses effets d'*abrutissement* si on ne la met pas à la seconde place, après l'éducation chrétienne.

La lettre se termine sur une note affectueuse avec laquelle on peut voir se représenter une autre image de père à cette génération que celle *royale* de la génération précédente : l'image d'un père *qui serre ses enfants contre son cœur* et se définit comme *un bon et tendre père*.

“Je vous serre tous deux contre mon cœur et suis comme j'ai toujours été votre bon et tendre père” (p. 71).

L'étau des contraintes ayant pesé sur la génération enracineuse, à la génération suivante, se desserre et permet de laisser place à la souplesse et à la tendresse. L'histoire de cette génération couvre 7 pages du recueil.

A la génération suivante, il y a donc 2 fils. On apprend pour l'aîné, les prénoms et noms de son épouse et des alliés de ses filles : tous des magistrats, précise le narrateur :

“Le fils aîné de Fleury Delérable, Hyacinthe, épousa Mlle de Varois, il en eut trois filles qui épousèrent toutes les trois des magistrats : Angèle, M. Pary ; Renée-Marie, M. Mollier, et Blanche, M. des Cerisay” (p. 71).

On peut constater que les épouses sont de bonnes maisons mais rien ne dit qu'elles soient lyonnaises.

Pour le second fils – le père du narrateur – on le voit prendre une maison de soierie, mais deux ans après, n'y réussissant pas, il abandonne la fabrique pour *satisfaire* ses goûts qui étaient dirigés vers *la vie à la campagne*. A 28 ans, il achète *un domaine* dans la Loire pour s'y installer et vivre *une existence de gentilhomme campagnard*.

“Tout près de lui, à Mareuil, se trouvait la famille Duparc, qui l'accueillit à bras ouverts et contribua grandement à lui rendre très agréable cette existence de gentilhomme campagnard. Grand chasseur et amateur de chevaux, il pouvait facilement satisfaire des goûts si naturels chez un jeune homme qui, comme du temps d'Horace, gaudet equis canibusque” (p. 71).

Il épouse à 35 ans la fille d'un greffier au tribunal de commerce de Lyon, “ *un fin lettré, nourri aux sources les plus pures de l'antiquité classique, et un archéologue distingué* ” : *un homme de qualité*.

“Au début de 1852 il épousa Gabrielle d'Arras, née en février 1830, fille de M. d'Arras, greffier au Tribunal de Commerce de Lyon, qui était en même temps un fin lettré, nourri aux sources les plus pures de l'antiquité classique, et un archéologue distingué” (p. 71).

Ainsi, ce petit-fils de l'ascendant enracineur contracte alliance dans la noblesse. Les qualités que le narrateur présente de l'homme qui fut son grand-père maternel font ressortir la *distinction* de cette famille, la profondeur et la subtilité de sa culture⁴⁹⁷. On ne connaît pas le lieu naissance de l'épouse, seulement que son père travaille à Lyon et que la famille y a des attaches : qu'elle soit née dans la cité n'importe pas puisque la noblesse est une valeur qui ne tient pas à l'autochtonie.

Peu de temps après son mariage, cet ascendant achète la propriété de Mareuil d'où il écrit son récit généalogique quelques 70 ans plus tard.

“Peu de temps après son mariage, Pierre Delérable acheta de la famille Duparc la propriété de Mareuil, où il vint se fixer. C'est là qu'il éleva sa nombreuse famille dont on trouvera le détail et la descendance dans un tableau généalogique annexé” (p. 71).

Le petit Mareuil était en effet le lieu dans lequel le narrateur résidait en France, lorsqu'il était entre deux garnisons ou en vacances. Il y a vécu toute son enfance. Ainsi, sa fratrie a été *élevée* dans l'univers du gentleman qu'était ce père heureux de profiter de sa propriété. Le destin d'entrepreneur est *abandonné*, et *le goût* et les attraits peuvent se laisser aller à la subtilité.

L'histoire des ascendants paternels du narrateur s'arrêtera sur cette génération, mais celui-ci renvoie ses lecteurs à une généalogie de sa descendance qu'il a introduite dans

⁴⁹⁷ . Les *figures* qui dépeignent cet allié, en effet, indiquent la subtilité : la finesse, la pureté et la distinction.

son recueil et dont ses père et mère sont les éponymes : rappelons que les patronymes de ce couple constituent le titre de ce récit. Il invite alors ses lecteurs à *se retrouver* parmi leurs descendants. Il les inscrit *dans leur ligne*. L'histoire de cette génération occupe une seule page.

Cependant, avant de la consulter, ils auront encore à lire une autre page de leur histoire, des pages qui appartiennent, celles-ci, à des temps plus proches, des temps qu'ils ont pu vivre et que le narrateur a retenus à cause des sacrifices qu'ils ont engendrés dans sa famille. On l'a vu, il s'agit d'une *mention spéciale* retraçant les circonstances de la mort de ses deux fils aînés et de son neveu à la guerre de 1914. Le procès de cette génération occupe 3 pages. Il n'identifie pas à proprement parler, nous le verrons, l'identité des ces trois descendants, mais apporte les témoignages que ceux-ci ont pu laisser sur leur état d'esprit peu avant de mourir.

Récit 2 : Dans ce récit, l'histoire des ascendants paternels s'achève avec l'ascendant enracineur. Mais on peut apprendre des événements sur l'histoire de ses enfants qui est intriquée dans la sienne. A sa mort, son dernier fils – le narrateur – a 30 ans et son aîné 43 ans ; il y a 5 enfants vivants dont 4 fils. Le narrateur décrit leur enfance et leur jeunesse dans la maison et la propriété de famille de leur père : les études secondaires, les décès de leurs mère et sœurs, le décès de leur frère séminariste, les vacances, les relations avec leur père, etc. Il informe, pour chacun de ses frères, sur leurs études, sur leur mariage et sur certains événements de leur existence, selon les cas. Vie du père et vie de ses enfants sont mêlées et occupent l'espace du récit que nous avons délimité pour le premier, le récit sur les patrilinéaires s'achevant par son décès.

4 de ses garçons sur 5 ont fait des études de droit et occupé des fonctions juridiques même si pour l'un, il y eut une pause de quelques années. Un fut prêtre mais mourut à 30 ans. Les choix professionnels des enfants de cette génération sont libres même s'ils sont proches de celui de leur père. En effet, le narrateur cite une de ses lettres à l'adresse de son père dans laquelle il dit sa vocation, et qui laisse penser que celui-ci n'empêchait pas ses enfants de suivre leur orientation, quelle qu'elle soit, comme ils l'entendaient.

“Je sais bien que tu n'empêcheras jamais aucun de tes enfants de suivre sa vocation, quelle qu'elle soit...” (lettre p. 55).

Comme dans le récit précédent, cette génération se voit libre de choisir sa voie. Ce qui ne les empêche pas de prendre cas des avis de leur père comme ce fils le dira d'ailleurs plus loin dans sa lettre : il *chercha toujours à connaître les conseils de son père sur ses choix et sur ses actes*.

Les autres se marient et 3 sur 4 contractent des alliances lyonnaises et bourgeoises. Le quatrième fait un mariage d'*inclination* à cause duquel il fut obligé de quitter le barreau pendant plusieurs années pour se joindre à la direction de la librairie de son beau-père. Mais, commente le narrateur, il eut une vie de couple heureuse. Ils vivent tous à Lyon et deviennent des hommes considérés dans leurs professions. Par exemple, témoin en est la demande de la Chambre des avoués près la Cour d'appel de Lyon qui demande la Légion d'honneur pour l'un d'entre eux ou un discours prononcé par un bâtonnier aux funérailles d'un autre, etc. Leurs mérites tiennent dans leur droiture leur conscience

professionnelle, leur force de caractère, leur foi ardente, etc.

Le narrateur, lui, épouse la fille d'un avocat lyonnais, professeur de droit aux Facultés catholiques. Les deux familles se connaissaient. Son père lui conseille d'attendre une situation meilleure pour faire sa demande en mariage.

“En 1891, mon mariage avec Elisabeth Parvin. Je me suis en effet marié le 11 avril 1891. J'entrai dans une famille bien connue de nous : Lucien avait connu particulièrement le père, avocat et l'avait eu comme professeur à l'Ecole de droit (la Faculté catholique n'existait pas encore), j'avais eu pour camarades à Mongré Pierre et Augustin, et les deux familles avaient des amis communs” (p. 97).

L'intégration à Lyon est donc redoublée par cette alliance. De plus – mais le narrateur ne le dit pas dans son récit – cette épouse appartient à la noblesse. Les traits par lesquels son mari l'identifie appartiennent au registre moral et même sacrificiel : *toute de dévouement, d'abnégation, de travail sans relâche, bonne et indulgente, s'effaçant et se sacrifiant toujours, un exemple pour tous*, etc.

“Vous savez ce que fut notre vie matrimoniale qui dura 43 ans, au cours desquels votre Mère fut toute de dévouement, d'abnégation, de travail sans relâche, bonne et indulgente pour nous (...). Votre vénérée Mère s'est éteinte doucement le 28 juin 1934. Aimable, bonne, s'effaçant et se sacrifiant toujours. Sa vie a été un exemple pour tous (...)” (p. 89-91).

Nous nous sommes interrogée sur cet effacement et ce sacrifice de la vie de cette épouse⁴⁹⁸. Le narrateur emploie-t-il un langage conventionnel : un langage bourgeois ? Ou bien, parle-t-il en ces termes parce qu'il veut faire ressortir les difficultés dans lesquelles il a pu mettre sa femme au regard du rang qu'il n'a pas pu lui laisser tenir, au vu de ses revers professionnels ? Ou bien plutôt, est-ce le langage conventionnel qui vient manifester le drame caché de l'ascension sociale de ceux qui risquent trop ou seuls ou qui se sentent professionnellement dévalorisés ?

Quand l'enracineur décède, le narrateur a fait son notariat et est marié depuis trois ans ; il a pris un appartement contigu à celui de son père. Il est notaire comme son père mais aussi comme l'un de ses frères aînés qui reprendra l'étude de ce dernier. Dernier enfant : a-t-il subi le sort de son rang dans la fratrie ? En tous cas, il a habité plusieurs années avec l'un de ses frères aînés pendant la durée de ses études et en garde le souvenir d'un homme *bon*.

Quant à la fille de l'enracineur, elle passa une grande partie de sa vie à s'occuper de la maison et de sa fratrie après le décès de sa mère. Le narrateur a contracté envers elle une dette de profonde reconnaissance.

“Nous avons contracté envers elle une dette de profonde reconnaissance, pour

⁴⁹⁸ . Nous savons, en effet, par un petit fils du narrateur et pouvons l'interpréter au vu d'informations apportées par d'autres des petits-enfants, que cette épouse avait du caractère et qu'à côté de sa branche, celle des Collas était *triste et effacé* : “elle étouffait les Collas” dit l'un d'entre eux. Il raconte par exemple que sa mère partait avec sa grand-mère paternelle (la belle-mère de sa mère, donc) des après-midi entiers pour se rendre au cinéma ou à la vogue et que même, elles faisaient le grand huit : sa grand-mère était *très gaie*, explique-t-il. D'autre part, il indique que cette grand-mère avait une propriété à Curis venue de sa famille. Enfin, dit-il, c'est avec sa dot que son grand-père a acheté son étude. Un *livre de famille* a été édité par un beau-frère du narrateur, archiviste, sur eux.

l'affection et le dévouement qu'elle mit à remplir cette tâche écrasante pour elle. Elle a suffi à tout (...)" (p. 47).

Elle se marie avec un avoué, fils d'un avoué lyonnais. Sur lui, on apprend qu'il eut un procès retentissant qui dura de très nombreuses années mais duquel il ressortit justifié. Ils perdirent 3 de leurs enfants sur les 4 qu'ils eurent ensemble. Le narrateur parle longuement du décès de l'un des enfants longuement malade et pour qui son père avait de l'affection et qui avec sa fille et son jeune fils prêtre étaient allés à Lourdes plusieurs années.

Ainsi, à cette génération, tous les fils poursuivent leurs carrières dans la même voie que leur père, de même que son gendre, et 4 sur 5 contractent une alliance lyonnaise aussi comme leur père, mais un seul semble avoir fait une alliance au-dessus de leur condition comme celui-ci, et c'est le narrateur. Les relations sont affectueuses et solidaires entre père et enfants comme entre frères et sœurs.

Récit 3 : Dans ce récit, les histoires de trois ascendants nés à Lyon suivent celle de l'ascendant enracineur. Quels caractères ces Lyonnais montrent-ils ? Examinons la première donnée proposée pour chacun d'entre eux. Le fils de l'enracineur est dit *procureur à Lyon*, son petit-fils *avoué à Lyon* et le dernier, *né à Lyon*. Les notices s'arrêtent là mais on est informé par le narrateur de certains faits sur la vie de l'ascendant suivant. Notamment, c'est à partir de sa génération que le narrateur présentera les *quartiers* de la famille. La naissance à Lyon est mentionnée pour les deux premiers ascendants aussi, mais après leur profession. Pourquoi la profession du troisième n'est-elle pas prioritaire dans l'ordre des caractères lui incombant ? Il a été pourtant avocat et juge. Nous le verrons à l'étude de sa propre histoire. C'est donc les professions juridiques qui contribuent à l'identification des premiers ascendants et pour les trois leur établissement à Lyon.

Comme pour le groupe des ascendants des origines, le narrateur cherche à montrer la vie de chacun de ses ascendants lyonnais et proposent un certain nombre d'hypothèses sur elle lorsqu'il n'est pas sûr de ses données mais les pense vraisemblables. Avec ces hypothèses fortes, les lecteurs voient, comme pour ceux de Sainte-Cécile, s'ordonner le déroulement, en lentes étapes, de l'ascension sociale de leur lignée patrilinéaire à Lyon. C'est ainsi qu'à la génération du fils de l'enracineur – la sixième génération depuis la première prouvée – la vraisemblance appelle l'attention sur plusieurs faits : sur les études *certainement* faites à Lyon, et sur les supérieures *très probablement* faites à Paris ; sur la période du siège de Lyon pendant la Révolution qui fut *sans doute* si pénible que rien ne fut transmis sur elle ni sur les conditions du départ en Suisse. A la septième génération, les vraisemblances touchent aussi aux études mais c'est sur la rue et sur le quartier de Lyon où elles ont été faites ; le narrateur *ne sait pas pourquoi*, non plus, un héritage est entré dans la famille sous la forme d'une propriété avec maison d'habitation, vignes, prés, etc. ; il pense aussi que c'est *sans doute* avec une somme d'argent d'un autre héritage qu'une autre propriété a été achetée avec maison, maison du vigneron, dépendances, etc. Enfin, à la huitième génération, celle du bisaïeul du narrateur, une seule hypothèse est suggérée : c'est *sans doute* le numéro 2 de la rue où il est né à Lyon, mais du nom de la rue, il est sûr.

Ainsi, avec le dernier lyonnais, tout est sûr à l'exception du numéro de la rue ; c'est bien peu. Avec lui, advient la légitimité de l'intégration à la cité. On assiste à un accroissement des certitudes au fur et à mesure que l'on va de l'avant dans les générations. Les études supérieures, les professions de notables, les propriétés, les héritages, etc. toutes les compétences ont été acquises pour produire une identité bourgeoise stabilisée – lyonnaise et établie depuis plusieurs générations – de la famille. Cela n'empêche pas celui qui a dû quitter sa terre d'origine pour partir en Suisse après le siège de Lyon d'avoir une attention toute spéciale de la part du narrateur, comme l'ascendant enracineur l'avait eu mais avec un degré beaucoup supérieur. Cette façon d'exposer cette lente ascension sociale invite à faire l'hypothèse que le narrateur a pu chercher à rendre recevable l'histoire bourgeoise de sa lignée par ses lecteurs encore enclin à voir leurs origines patrilinéaires aristocratiques. En effet, elle apparaît plus comme un renforcement des acquis avec de nouveaux biens symboliques à chaque génération que comme un gravissement d'échelle sociale. L'émigration est le signe que la famille s'est comportée en défenseur de Lyon avec l'élite lyonnaise pendant la Révolution, comme l'aurait fait une famille de l'aristocratie.

Mais reprenons le destin particulier de chacune des générations. Le premier ascendant direct a 30 ans et est marié quand il perd son père. Il est le quatrième de treize enfants et l'aîné des garçons, mais son frère décède avant l'âge de 20 ans. De son enfance, on connaît les quartiers dans lesquels il habite et la propriété de famille dans laquelle il *devait* vraisemblablement *passer* ses étés. Le narrateur n'a pas l'assurance qu'il fit son droit à Paris, mais il est clerc de notaire puis devient procureur. Aussi a-t-il dû quitter Lyon pour la capitale. Mais on ne sait rien des conditions de voyage ; ce n'est pas comme son fils dont le narrateur a conservé des lettres et peut transmettre à ses lecteurs celles-ci. Ainsi, comme son père, il laisse son lieu de naissance pour partir loin faire ses études. Mais leurs professions diffèrent.

Le narrateur indique aussi que son mariage eut lieu avec la fille d'un *maître apprêteur en soie de Lyon*, un homme riche natif de la cité qui participa lui aussi à la défense de Lyon. Il ne commente pas ce mariage. Il définit seulement l'apport de la mariée et précise qu'une partie de celui-ci permettra de solder la dette de l'office de procureur. On ne sait rien de l'apport de l'époux. L'épouse est orpheline de mère comme la mère de l'ascendant l'était (elle l'est aussi de père). Ils auront 4 enfants dont une fille ; un seul des 3 garçons eut une postérité, l'un étant resté célibataire et l'autre ayant perdu tous ses enfants⁴⁹⁹.

Ce fils d'enracineur participe à la défense de Lyon pendant la Terreur à un poste de responsabilité et émigre en Suisse durant une année. Il émigre comme son père, émigra et de même le narrateur retrouve les questions qu'il s'était posé au sujet de ce dernier, se montrant pareillement touché par son épreuve.

“Le 10 octobre 1793, la ville de Lyon était tombée, pour sauver sa tête, Pierre-Claude Armand, n'eut qu'une solution, fuir en Suisse. Pourquoi en Suisse ? Combien de temps ? Comment ? Nous ne savons rien. Toutefois, il est à noter que Philippe Quinsier, beau-frère de Pierre-Claude Armand, avait une

⁴⁹⁹ . Nous reprendrons dans le chapitre suivant le procès concernant les alliés de cet ascendant lyonnais et ceux des deux suivants.

propriété à Masongy, près de Genève. Il est donc possible que la famille se soit réfugiée là. Etant donné toutes les pièces à convictions retrouvées à son sujet, Pierre-Claude Armand avait très peu de chance d'échapper à la guillotine. Comment partit-il ? A pieds, sans doute, peut-être en voiture ? Le voyage fut sans doute épouvantable. Il y eut un très grand nombre de ces malheureux fugitifs qui furent repris et massacrés sur place. Mais il réussit sa fuite. Que devint la famille pendant la tourmente, de qui était-elle composée ?” (p. 9).

De retour à Lyon, cet ascendant achète une propriété mais il devra la revendre quelques années plus tard pour régler une faillite que fit l'un de ses fils. Celui-ci ne recouvrera jamais ses dettes et il lui assurera une pension annuelle ainsi qu'à son épouse jusqu'à la fin de ses jours.

“En outre, il laisse à Jean-Jacques et à sa femme, une pension alimentaire annuelle, viagère, insaisissable et inaliénable, de la somme de 2 000 francs” (p. 12).

Ainsi, si la fortune n'a pas été suffisante pour compenser la faillite, elle a permis malgré tout d'assurer la sécurité de la famille et même au-delà de la mort. En effet, l'ascendant assure les jours de son second fils dans son testament jusqu'à sa mort mais aussi, on apprendra que, pour lui et sa descendance, les Hospices civils célébreront mensuellement des messes à perpétuité. Avec la liste des papiers de famille, on voit qu'il a été *bienfaiteur des Hospices de Lyon* et *avoué des Lycées* de la ville. Enfin, il commence une bibliothèque qu'il transmettra à son aîné (p. 15).

Le narrateur fait un portrait de son ascendant avec la citation d'extraits des mémoires de son gendre dans laquelle on le voit plutôt comme un homme réservé mais *honorable* et *délicat*, jouissant dans sa profession de *l'estime* et de la *confiance* de ses collègues comme du public, *un homme d'affaires habile* et *un ardent travailleur*. Il était *bon époux, bon père, bon ami et excellent parent*.

“Monsieur Armand avait l'abord assez brusque et peu liant, il fallait le connaître pour l'apprécier. Homme plein d'honneur et de délicatesse, ardent au travail et habile homme d'affaires. Il jouissait au barreau et dans le public, de beaucoup d'estime et de la plus grande confiance. Il réunissait en outre les qualités précieuses de bon époux, bon père, bon ami et excellent parent (...)” (p. 11).

L'auteur termine son portrait en disant que son beau-père n'a pas obtenu beaucoup de satisfaction des sacrifices qu'il a pu faire en faveur de ses parents. Cet ascendant a vécu des expériences semblables à celles de son père. Malgré les difficultés, il a pu apporter la sécurité dans sa famille et avec elle les biens culturels même si la propriété n'a pu demeurer dans le patrimoine paternel. L'intégration à Lyon se renforce avec sa génération. L'histoire de cet ascendant compte 4 pages et demie.

Le petit-fils de l'ascendant enracineur, lui, fait ses études de droit à Paris et devient avoué. Il travaille avec son père dans ses dix premières années. Après, rien ne le montre dans sa tâche professionnelle. *A l'âge de se marier, on lui propose* une épouse lyonnaise. Chacun d'eux apporte la même somme au contrat.

“Il fut bientôt en âge de se marier. On lui propose Jenny Citet, fille de Jean Jacques et d'Elisabeth Sophie Biffat. Le contrat est signé le 24 septembre 1822 devant maître Lecourt, notaire de Lyon. Il apporte 30 000 francs et la jeune

épousée la même somme. Le mariage fut célébré en l'église Saint Paul, le 27 septembre 1822” (p. 14).

Ainsi, les deux familles alliées paraissent commencer leur vie avec un même niveau socio-économique. L'intégration à Lyon se poursuit. Ils ont 5 enfants, un fils et 4 filles. Mais, comme son père l'a fait pour un de ses fils, et son grand-père pour sa belle-famille, cet ascendant doit sauver de la ruine son beau-père, grand collectionneur de tableaux anciens. Il doit alors rendre la dot de son épouse. Mais, sa belle-mère hérite, *il ne sait pas pourquoi*, de biens, dont une propriété des environs de Lyon, qui entre dans le patrimoine de son gendre très vite, à cause de son décès venu tout de suite après.

“En 1834, Elisabeth Sophie Biffat, belle-mère de Pierre-Gilbert, avait hérité (on ne sait pas pourquoi) de Monsieur Mébat, riche genevois, qui lui laisse entre autre une propriété à Collonges-au-Mont-d'Or, avec maison d'habitation, vignes, prés, terres, au total sans doute une dizaine d'hectares” (p. 14).

L'année suivante, un héritage, tout aussi inattendu, celui-là de même, apporte une somme d'argent importante à l'ascendant. Avec cette somme et l'héritage de son père, l'ascendant achète une propriété située à proximité de la ville.

“Peu après, le 17 juillet 1835, il hérite de Gaspard Roux pour la somme de 20.000 francs. Il fut, en effet, l'on ne sait pourquoi, l'un des nombreux héritiers de cette succession” (p. 14).

Cet ascendant est alors un héritier à 46 ans, *sans que l'on sache pourquoi*.

“A cette époque, Pierre-Gilbert avait donc hérité de son beau-père le 21 novembre 1831, de sa mère le 12 janvier 1832, de sa belle-mère le 13 mars 1835 et de son père le 11 mai 1842” (p. 15).

Les lecteurs peuvent connaître des moments de sa vie avec les lettres que son épouse et lui écrivirent à leur fils alors que ce dernier faisait ses études à Paris⁵⁰⁰. Qu'y lit-on ? Tout d'abord, examinons les lettres de la mère à son fils, les plus nombreuses. Dans celle du 15 novembre 1843, elle lui transmet des nouvelles de son voyage de retour de Paris après qu'ils se soient vus. On voit aussi, dans celle du 22 décembre la description d'une invitation à *un dîner magnifique*, dans celle du 14 février de l'année suivante, *un émoi* au sujet d'un jeune employé de l'étude paternelle, dans celle du 26 mars, un événement nocturne *qui a fort effrayé mesdemoiselles ses sœurs*, dans celle du 2 avril, la détermination de la famille *pour aller passer les fêtes de Pâques à Collonges* devant y *soutirer le vin*, dans celle du 28 juin, *les dégâts causés par d'effrayants orages* dans ce village et notamment le déracinement d'un arbre devant la vieille église qui fit dire à l'auteur qu'*“ on aimerait peut-être mieux que c'eut été l'église, cela finirait les discussions très pénibles, surtout pour le pauvre curé ”*, etc.

Avec les extraits des lettres qui suivent, une année après, on constate que le cadre de la vie familiale de cette génération se déplace sur les propriétés de l'ascendant et de son épouse, et surtout sur leur gestion, avec tous ses enjeux. On est témoin des agréments de cette vie où la campagne est si proche et des petites rivalités qui existent entre les époux au sujet de l'administration de leurs propriétés respectives. L'humour qui

⁵⁰⁰ . Ces extraits de lettres couvrent 13 pages et sont situés en fin de l'ouvrage, juste avant “les références”. Ceux écrits par la mère occupent 11,5 pages.

transparaît dans ces lettres montre une famille qui a perdu ses contraintes financières et qui peut tenir une certaine distance avec les tracasseries de la vie.

• **” Collonges, le 21 juillet 1844 C'est de ma chambre que je t'écris, mon bien cher Elisée, sur mon joli secrétaire, que je préférerais bien avoir aux Massues où j'en jouirais davantage et, où je le ferais venir avec les autres meubles de ma chambre lorsque nous aurons un cheval à nous. La récolte est fort belle ici cette année, nous en avons cinq meules, il serait utile que je prolongeasse mon séjour ce qui n'arrange guère ton père pour lequel “Les Massues” sont toujours en grande faveur. Nous sommes allés plusieurs fois à Saint Romain, dimanche entre autre, nous prîmes pour y aller le chemin qui descend à droite de la croix qui sépare Collonges de Saint Romain, tu vois où c'est ? (...)** • **Les Massues, le 26 juillet 1844 Nous voici de retour aux Massues, ton père n'y tenait plus, il a fallu laisser Françoise pour faire battre le blé et le partager. Nous sommes revenus lundi dernier. Nous étions allés la veille à Saint Didier chez Monsieur Barion, je ne puis me raccommoier avec son habitation, la maison est bien, les ombrages agréables, la vue délicieuse, mais on achète trop cher tous ses avantages, c'est un nid d'aigle, il faudrait des ailes pour y arriver sans fatigue.** • **Lyon, le 23 novembre 1844 J'ai quitté la plume parce que ton père est venu me dire qu'il montait à la campagne (Les Massues) pour disposer des places où l'on a arraché la vigne, bravement, j'ai voulu être de la partie pour donner mon veto, et voilà que la pluie et le froid nous ont fait rebrousser chemin, sauf ton père qui a continué malgré vents et marées (...).** • **Lyon, le 14 décembre 1844 Ton père est en train de faire tracer de nouvelles allées aux Massues, on a arrangé une corbeille et des carrés de dahlias semblable à ce qui a été fait devant le salon. De là, partiront des allées circulaires pour aller au pavillon (...).** • **Lyon, le 16 février 1846 Que c'est donc ennuyeux d'avoir une fille de vingt ans. On m'a fait confidence que l'on avait fort envie de Marie dans la famille Motte, pour un des fils. C'est un jeune homme qui est commissionnaire, il a 200 000 francs. Mais je ne connais rien sur ses principes de moralité, son caractère, ses habitudes, sa santé, etc. (...)**” (p. 119)

On trouve d'autres extraits de lettres qui donnent des nouvelles de cette dame 30 ans après, elle a alors 73 ans : ses voyages ou ses séjours pendant lesquels elle se repose, mais aussi ses inquiétudes au sujet de l'un de ses petits-fils qui a la fièvre typhoïde, ses enfants qu'elle voit ou qui lui écrivent, etc. Lorsqu'elle a 81 ans, on est témoin des félicitations qu'elle adresse à son fils qui fut révoqué de ses fonctions de magistrat au vu de ses idées politiques. A 83 ans, on la voit donner des conseils à son fils concernant les choix d'école pour un autre de ses petits-fils, etc. (p. 127).

Quant aux 4 lettres de son époux à leur fils, leurs contenus se partagent entre des conseils sur ses études et sur ses relations à Paris, des nouvelles sur leur famille, des arrangements pensés pour les propriétés, etc. On y voit un père attentif à la vie de son fils, et même affectueux à son égard, et un homme heureux et satisfait de l'acquisition de sa propriété des Massues.

• **”Avril 1834 “Ta lettre a été pour nous une douce consolation au milieu des afflictions qui nous frappent, et tu sais bien la perte dont nous sommes menacés. Ta bonne maman est dans un état qui nous laisse peu d'espoir.** • **Lyon, le 12 novembre 1843 Nous voyons que tu commences à prendre tes habitudes à Paris, et que l'éloignement de ta famille ne détruit pas en toi le désir de travailler.**

Comment êtes-vous organisé pour la nourriture, il serait bien que tu nous indiques quel est votre ordinaire (...). Nous sommes allés, hier dimanche, aux Massues, avec M. Miriliat et sa fille. Ils ont trouvé très bien notre petite bicoque, le point de vue a enthousiasmé monsieur Miriliat. Jean (le jardinier) a été ravi des éloges que monsieur Miriliat lui a donné sur la tenue de ses arbres et la nouvelle disposition de son jardin. Il est fier de la confiance que je lui témoigne (...). Je renonce tout à fait à l'acquisition du fond Bouchard, les dépenses m'effrayent. Je préfère employer une partie des capitaux que je destinais à cet emploi à faire construire une orangerie au bout du jardin des roses. • Lyon, le 7 avril 1844
C'est avec plaisir, que la résolution de tes camarades d'études, de venir passer quelques jours à Lyon pour les vacances de Pâques, ne t'avait pas excité à imiter leur exemple. J'ai reconnu là ton désir d'accomplir fidèlement ta mission et de profiter de ton séjour à Paris dans le but principal de ton instruction, et ceci malgré l'envie que tu as de venir rejoindre tes parents qui te chérissent (...). Ta mère a dû te raconter, ce que notre hiver et notre carnaval ont eu d'agité. Je ne sais comment j'ai pu me décider à aller autant dans le monde, c'est contre mes goûts et mes habitudes. Je ne sais si je ne cherchais pas à éviter le vide que ta présence comblait au coin du feu (...)" (p. 128).

Avec ces longs extraits de lettres, nous avons voulu montrer l'environnement dans lequel le narrateur a situé son ascendant d'alors : la vie d'un homme qui sait *arranger les affaires* et secourir sa belle-famille, qui a vécu en héritier une existence paisible, partagée entre son étude, la propriété de sa femme et celle qu'il tient en affection, travaillant mais sachant jouir de ses profits, ayant une épouse de caractère, préoccupée de la gestion des propriétés et attentive à l'éducation de leurs enfants et même de leurs petits-enfants. On apprend aussi qu'il fut reçu chevalier de la légion d'honneur et qu'il était bibliophile, ayant *augmenté* la bibliothèque dont il avait hérité de son père. A cette génération, l'existence de la famille offre l'image d'une vie proche des modèles de la noblesse : une vie de grand bourgeois lyonnais. Cet ascendant est présenté sur 3 pages, si l'on ne tient pas compte des extraits de lettres.

Le dernier ascendant que le narrateur présente à ses lecteurs passe son enfance et sa jeunesse dans les quartiers Saint Jean et Saint Paul de Lyon et ses étés chez ses grands-parents paternels à Irigny, jusqu'à ce que la propriété soit vendue, puis chez ses parents à Collonges et aux Massues. Comme ses ascendants, il fait sa licence de droit à Paris. Comme pour son père, les trajets *ne sont pas simples*, mais il trouve dans la capitale *de très bons amis* dont l'un, *plus tard, organisa* son mariage. C'est à lui, que les lettres des ascendants précédents s'adressaient. Du père au fils, Paris est devenu un espace de sociabilité.

Il devient avocat et "*son chiffre d'affaires, qui est inscrit sur son carnet, indique une progression constante*" (p. 17). Il exerce ce métier durant vingt-sept années, étant *bâtonnier* deux années, puis nommé *juge au tribunal civil de Lyon*. Mais il est démis de ses fonctions *avec toute l'élite de la magistrature*, en 1883, à cause de *sa réputation de catholique royaliste légitimiste* (p. 17). Il reprend, alors, ses activités d'avocat jusqu'à ses 65 ans.

Il fait *un bon mariage*.

"En 1855, c'est son mariage avec Joséphine Cortet, fille de Gabriel et d'Anne de

Ressain. C'est un bon mariage car la famille, non seulement a de la fortune mais elle est très bien alliée en Forez et en Auvergne. Le contrat est établi à Noirétable (42) par maître Perdrigeon le 23 octobre 1855. Dot de la mariée 80.000 francs. Le mariage fut très heureux, mais ils eurent le malheur de perdre trois enfants sur cinq” (p. 17).

L'épousée présente une dot nettement plus élevée que celle de l'alliée de l'ascendant précédent. Elle est de condition supérieure mais surtout sa filiation maternelle appartient à l'aristocratie. Qu'elle soit lyonnaise, rien ne le dit, mais son rang n'exige pas qu'on le sache. Ils vivront à Lyon. *Le mariage fut très heureux* mais ils perdirent 3 enfants sur leurs 5. A cette génération, le grand bourgeois s'allie à l'aristocratie. Le narrateur raconte l'histoire de cet ascendant paternel sur une page et demie.

Après celui-ci, le narrateur ne présente plus d'ascendants. On pourra quand même connaître le cycle de vie de son fils – le grand-père du narrateur – et quelques informations grâce à la liste des *papiers de famille*, comme par exemple, qu'il a été *administrateur de la Croix Rouge* et de *la Caisse d'Épargne* à Lyon. Ce sont ses *quartiers* et ceux de son frère qui sont apportés jusqu'à la 12^e génération sur 11 pages. En les indiquant, le narrateur se situe dans la lignée de l'aristocratie⁵⁰¹.

Ainsi, les trois descendants de l'ancêtre enracineur ont chacun travaillé à élever la famille par leurs professions de juriste, leurs investissements dans la cité, leur culture et leurs alliances. Ils ne sont pas de souche aristocratique par leurs pères comme on avait pu le croire : ils sont des grands bourgeois, attestés et bien établis à Lyon. Pour autant, ils sont bien issus de l'aristocratie mais c'est par leur ascendance maternelle. Le narrateur amène donc ses lecteurs à constater qu'ils n'ont pas à perdre beaucoup à s'affilier aux pères qu'il leur désigne, puisque leur filiation est bien aristocratique au bout du compte et que leurs paternels se sont comportés comme il sied dans ce milieu.

Récit 4 : Dans ce récit, l'histoire de la génération de l'ancêtre enracineur est la dernière prise en compte, même si l'on trouve des informations très brèves sur ses enfants, intriquées à elle. Avec elle, *les temps modestes* s'étaient achevés et le temps de *la fortune* inauguré. Mais après elle, ce fut le temps du partage entre héritiers. On sait que l'enracineur a eu quatre enfants devenus orphelins de mère, lorsque l'aînée venait de se marier et les trois autres avaient moins de 13 ans. On a vu que leur grand-mère les éleva et que le lien entre eux fut indivisible jusqu'à sa mort. Leurs noms sont souvent cités mais c'est dans la distribution des partages dont ils furent les héritiers. L'aînée épouse un homme qui *avait acquis une autorité dans la famille que reconnaissaient* ses père et grand-mère.

“Sans doute fut-elle fortement appuyée par Jean-Pierre Baffin qui avait acquis dans la famille une autorité que son beau-père avait reconnue explicitement dans son testament” (p. 8).

Ce gendre dirigea l'étude de son beau-père une fois décédé jusqu'à ce que son jeune beau-frère soit en âge de le faire. Ils avaient prévu cette situation du vivant de l'enracineur. On sait que la seconde fille de la famille se marie mais on ne connaît que le

⁵⁰¹ . Rappelons que son ascendance maternelle est issue de l'aristocratie.

patronyme de son époux. Quant à l'aîné des fils – le grand-père du narrateur – on a vu qu'il reprend l'étude de notaire de son père, et le dernier il *entre en religion dans la Compagnie de Jésus*.

La situation de la famille dans la cité lyonnaise n'apparaît pas comme un enjeu direct du récit : on ne sait pas si les enfants épousent des conjoints lyonnais. Celui-ci est plus, au contraire des autres, de faire concevoir aux descendants qui se trouvent encore sur les terres achetées par l'enracineur, qu'ils sont des héritiers pouvant reconnaître la légitimité de leur héritage.

Récit 5 : Dans ce récit, on ne parle pas explicitement d'autres générations après l'enracineur (à Chatillon). On ne sait rien d'elles si ce n'est que *la Maison-mère fut le berceau d'une amitié entre cousins*, et que ce fut le début de vacances dont *tous ceux qui en avaient goûté en redemandaient*. Quatre générations se succèdent dans *la Maison* et profitent de ses bienfaits variés et heureux. Pour les deux premières générations, ce fut les baignades, promenades et courses en montagne, parties de pêche, jeux théâtraux, petites disputes entre *les occupants* du 1^{er} et du 2^e étages, et culpabilités d'enfants, etc. tous ces instants, *sous la conduite* des mères et de résidents au pays attentionnés et passionnés par celui-ci. Mais, tout ceci fut possible parce que les fils aînés de la lignée – le père et le frère du second narrateur de l'allocution – travaillèrent à la continuité et au perfectionnement de la Maison. Le premier fut retiré du collège à 15 ans pour aider sa mère dans le commerce, au décès de son père et *perfectionna* celle-ci *en acquérant un jardin fournissant un potager à portée de main*. Et le second, son fils aîné, *modernisa la Maison*. Chaque branche de cousins est affublée d'un surnom issu de l'espace occupé dans la maison : *Les Ramel d'en face, les Ramel d'à côté*, etc.

Pour la troisième, “ *une nouvelle couche* ” plus nombreuse, le même cycle se réédite, en *s'amplifiant de la bicyclette et de l'auto et se perfectionnant avec la Revue*. C'est, à l'heure des discours, *le tour de la quatrième de recommencer le cycle parcouru par ses devancières*. Le narrateur s'exprime avec nostalgie au souvenir de ces époques. Il n'oublie pas la présence du *service de Dieu* incarné par leur oncle prêtre et rappelé par *leurs mères*. Ces dernières tinrent un rôle primordial dans *l'épanouissement de l'esprit de la famille et dans son harmonie*. Quant aux pères, on ne les voit pas préoccupés de l'éducation de leurs enfants. Ces informations couvrent 2 pages⁵⁰².

Récit 6 : Dans ce récit, le narrateur présente les descendants de l'enracineur à travers 21 *notices particulières*. On y lit l'histoire de certains des enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de celui-ci. Nous nous sommes demandée pourquoi certains et pas les autres. Deux cas se présentent : des ascendants manquent et ceux qui sont désignés ne sont pas traités également en rapport à

⁵⁰² . Le second fils de l'enracineur du *récit 5* à Chatillon – celui qui fut l'enracineur à Lyon – n'a pas poursuivi dans les affaires ; il est devenu médecin gynécologue. Nous avons examiné la profession de son fils, à partir d'autres données, pour voir s'il y avait aussi récurrence comme les autres lyonnais de la génération postérieure dans la profession. En effet, on s'aperçoit que la règle tient car ce fils – le (premier) narrateur de l'allocution – est lui même médecin spécialiste à Lyon.

l'espace qui leur est consacré dans chaque notice. A l'examen de chaque notice, on s'aperçoit que, pour les hommes de la première génération, tous les fils sont pris en compte et pour ceux de la seconde, c'est la notoriété de leur patronyme et leur postérité qui font le choix, et s'ils sont sans alliance, c'est leur réputation (peintre, archéologue, etc.)⁵⁰³. Pour les femmes, c'est, quelle que soit la génération, pour les célibataires, leur entrée en religion, et pour les femmes mariées, la noblesse ou la notoriété de leurs alliés et les propriétés que ceux-ci apportèrent. On a une seule notice pour deux arrière-petits-enfants : il s'agit de deux arrière-petites-filles qui ont été les fondatrices d'un ordre religieux⁵⁰⁴.

On apprend que tous les fils de la première génération sont entrés dans l'entreprise de leur père y ayant différemment réussi. Les deux premiers achètent des propriétés dont l'aîné, avec l'aide de son père : cela a été "*une vie de château assez large, mais sans outrance*". Le troisième – le grand-père du narrateur – est employé dans les affaires de son père aussi mais, suite à une altération de sa santé après 10 ans en Egypte, il n'y a qu'*une situation secondaire*. Il a *de sérieux ennuis financiers*. On ne lui voit pas de propriété. Il consacre une partie de son activité à la Commission des Hospices de Lyon. On le sait *bon père*, n'ayant vécu que pour sa famille et leur ayant donné l'exemple du travail, de la modération, de la modestie, de la religion. Quant aux alliances de ces 3 fils, le narrateur s'attarde sur celle du troisième : une alliance avec une famille de l'aristocratie savoyarde. On ignore le destin des deux autres filles de cette génération ; on a une brève information sur celui de leurs alliés qui appartenaient à la même famille.

Quant aux petits-fils instruits dans les notices, on n'ignore les professions des deux qui sont mariés. Ils sont sans doute rentiers. Ils achètent tous deux une propriété sur laquelle ils vivent. L'un, *réserve* dans son cercle lyonnais, était d'*une grande générosité* ; il s'est engagé personnellement dans les démêlés concernant les lois contre les congrégations. L'autre – le père du narrateur – est *très bon* et aussi *réserve* mais même dans sa propre famille. Les investissements financiers et les affaires qu'il tenta, dont l'une en Amérique latine, furent plutôt malheureuses. On le voit essentiellement attaché à sa propriété qu'il a achetée joutant presque celle de son beau-père, dans laquelle il a vécu longtemps avec sa famille. Il *épouse sa nièce à la mode de Bretagne*, issue d'une famille de l'aristocratie. Le narrateur le montre *soucieux* de ses 13 enfants, habile de ses mains, passant des heures dès l'aube à *ratissier les allées du parc, jamais assez propres et*

⁵⁰³ . On comprend l'importance de la notice de l'aîné et de son fils, avec la mention que le narrateur fait de son père l'un d'entre eux qui lui place après toutes ses fiancées plus qu'à deux veuves après lui. C'est une existence difficile et complexe qui mérite mieux que quel que lignes. En effet, il est archéologue spécialiste de l'épigraphie assyrienne, et voyage beaucoup. Mais aussi, il est sans alliance (3.à.9). La réunion de ces deux veuves lui donne droit à une notice mais non placée dans l'ordre de primogeniture comme le sont ses autres frères et sœurs. On ne comprend pas, tout de même, avec nos hypothèses, la raison qui fait ignorer ce petit-fils ayant postérité et une alliance au nom bien connu en France. Par la généalogie, on voit que le patronyme de sa belle-mère est le même que celui d'une de ses cousines par alliance (une tante du narrateur) ! Y a-t-il eu des conflits ? Il décède à 41 ans. Son épouse s'est-elle remariée ? On repère aussi des lacunes dans la généalogie de sa descendance.

Conclusion
Nous avons vu que les narrateurs de notre corpus de référence présentaient après l'ancêtre enracineur un nombre différents de générations ayant résidé à Lyon, selon les récits : entre 1 à 3 générations. Il en est de même dans les autres récits de notre corpus général. On constate plus précisément que tous les narrateurs aménagent une notice au moins à la génération qui suit immédiatement l'enracineur. Mais, seulement 6/11

⁵⁰⁴ . Pour les autres arrière-petits-enfants, on apprend seulement, au détour d'une notice, qu'il y a deux grands sportifs et un maire : là aussi, c'est la notoriété qui fait leur choix.

informent sur la génération des petits-enfants, avec des différences dans l'ampleur des informations, 4, de façon détaillée, sur la troisième génération et 1 sur la quatrième (Tableau 1).

Tableau 1 : Nombre de générations présentées et place du narrateur après l'enracineur

Enracineurs/ Génération postérieures	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Nombre de générations	4 ⁵⁰⁵	1	3	1	1	3	1	3	1	3	2
Degré jusqu'au narrateur	3°	1°	6°	3°	2°	3°	2°	2°	2°	4°	1°

De plus, on a observé dans notre corpus de référence que 2 narrateurs présentaient leur propre génération. Dans tout notre corpus, on en compte seulement 4/11. 3 narrateurs enfin informent sur leurs enfants mais c'est toujours au cœur de la notice qui leur est consacrée. Un seul a ignoré sa propre génération, mais renseigné la suivante ; cependant, c'est pour une *mention spéciale*.

Nous avons cherché à comprendre l'intentionnalité qui a amené chacun de nos narrateurs à se limiter dans l'information de leurs lecteurs sur un nombre spécifique de générations lyonnaises. Pourquoi certains renseignaient-ils sur une seule de ces générations et d'autres sur un nombre supérieur ? Avant l'enracineur, la limite du nombre de générations provenait de l'ampleur que les narrateurs réussissaient à donner à leur mémoire des racines rurales. Après lui, était-elle, à l'autre extrême, la dernière génération née à Lyon ? Nous avons consulté les généalogies et constaté que ce n'était pas le cas. D'autres en ligne directe ont continué de vivre à Lyon. Quels facteurs, alors, amènent nos narrateurs à arrêter leur récit sur l'une ou l'autre des générations ?

Pour dégager des hypothèses, nous avons comparé les contenus concernant les ascendants de chaque génération postérieure à l'enracineur entre eux, dans tout notre corpus. En effet, nous pensions qu'il était possible que les narrateurs souhaitent mettre en évidence que chaque génération partage un même destin et plus précisément, un destin infléchi par celui de l'enracineur : au moins en ce qui concerne la première et la seconde génération. Comme ils l'avaient fait pour les générations rurales, les narrateurs pouvaient vouloir mettre en évidence des qualités spécifiques chez chaque génération de Lyonnais. Nous avons pu dégager des constantes pour les 2 premières générations postérieures à l'enracineur. Reprenons chaque génération l'une après l'autre.

Lorsqu'on a examiné le parcours professionnel de la première génération, dans notre corpus de référence, on a vu qu'elle reproduisait, sous différentes modalités, celui de l'enracineur. Il en est de même dans le reste de notre corpus. En effet, quasiment tous les fils de nos enracineurs lyonnais ont repris le même métier que leur père, qu'ils aient été 1^{er}, 2^e ou 3^e fils. En ce qui concerne ceux des 6 enracineurs entrepreneurs ou

⁵⁰⁵ . Rappelons que le narrateur présente bien 3 générations après l'enracineur mais il n'informe pas sur la 3e (la sienne) et consacre une *mention spéciale* à la 4e.

négociants lyonnais, ils poursuivent tous dans les affaires de leur père, qu'ils y soient entrés dedans ou aient pris la suite de celui-ci les uns après les autres, ou encore les aient développées à Lyon, à Paris ou à l'étranger pour leur donner de l'expansion, qu'ils y aient réussi ou non. Aucun, non plus, ne fait d'études, comme leurs pères respectifs. On peut observer ainsi, en plus de ceux de notre corpus de référence, par exemple, que 4 fils sont entrés dans l'entreprise de leur père, après le décès de celui-ci durant la Terreur. Leurs affaires prennent un grand développement sous le premier empire. Aucun d'eux n'a fait d'études à l'image de leur père. On peut encore voir que le fils d'un autre enracineur est entré dans les affaires de son père, mais qu'il a dû, en revanche, les quitter dans les premières années de sa vie professionnelle à cause de sa santé ; mais il n'en avait pas moins *accru le patrimoine*, explique le narrateur. Il n'a pas fait d'études supérieures, non plus, comme son père, ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir une très grande culture plus tard, ayant profité du temps qui l'obligeait au repos.

Pour les fils des 2 enracineurs qui ont eu une profession juridique, ils ont aussi fait carrière dans cette profession, les uns dans le même métier que leur père et les autres dans des métiers proches, faisant tous des études de droit comme leur père⁵⁰⁶. Par contre, concernant les fils des 3 enracineurs de profession scientifique, ils font des études supérieures comme leur père, mais on constate la reproduction dans le seul cas du fils du médecin. Les deux autres fils font du droit. L'un choisit comme son père aussi la profession libérale. C'est son neveu qui suit ses pas de chirurgien, comme y insiste le narrateur⁵⁰⁷. Mais dans le second cas, on ne connaît pas la profession de l'aîné des fils de l'enracineur, seulement du second : après ses études de droit, il entre dans l'entreprise de son beau-père. Mais, il gère cette entreprise par nécessité, tous ses intérêts se trouvant dans les sciences et les arts. Il passe sa thèse de droit à l'âge adulte et la publie, est aussi poète, sculpteur, écrivain, etc. et fréquente les cercles littéraires. Le narrateur montrera dans tout son récit que son père n'était pas à sa place dans son entreprise, même si celle-ci fabriquait des objets d'art et précieux et qu'elle était une source économique très nécessaire. Ces fils de scientifiques sont désignés comme ayant eu un intérêt particulier pour la culture, chacun à des degrés différents, mais explicitement signifiés. Tous les fils de ces 5 enracineurs font donc des études supérieures comme leurs pères en avaient faites, et ce sont des études de droit dans 4 cas sur 5.

Ainsi, 9 fils d'enracineurs sur 11 ont forgé leur parcours professionnel dans le prolongement de celui de leurs pères respectifs : les fils des 6 entrepreneurs et ceux des 3 pères de profession libérale. Répondent-ils aux attentes des pères qui avaient investi dans leur initiation ? L'intégration sociale après émigration rurale exige-t-elle une reproduction du destin du père par le ou les fils ? Stratégie de chaque génération – de l'une, de l'autre ou des deux – ou bien loyauté de la seconde envers la première ? Les deux exceptions sont les seuls à avoir eu un père salarié par l'Etat après concours – pour l'un, seulement une partie de sa vie – et ayant enseigné. Ce sont eux qui ont été représentés avec des attentes culturelles, à cette génération, aux côtés du fils ayant dû quitter les affaires de son père pour raison de santé⁵⁰⁸ ! Le secteur public et

⁵⁰⁶ . On trouve une exception dans notre *récit 4*, où l'un des 2 fils est jésuite.

⁵⁰⁷ . Il a 2 fils vivants. L'aîné, nous l'avons vu, a fait une carrière juridique, mais nous ne savons rien de la profession du cadet.

l'enseignement libèrent-ils de la nécessité de reproduire ? Mais, n'assurent-ils pas moins l'avenir ? Invitent-ils à anticiper différemment sur l'avenir des enfants ? Offrent-ils une disponibilité plus grande à la culture ?

Quant aux mariages des fils d'enracineurs – ceux des ascendants directs de nos narrateurs – nous les avons constatés, dans notre corpus de référence, avec des épouses résidant à Lyon dans 3 cas sur 6 et dans 1 cas avec une femme de l'aristocratie savoyarde, les 2 autres n'étant pas informés dans les récits. Nous avons vu que les informations sur eux paraissaient indiquer au lecteur une stabilité sociale mais que les formes de cette stabilité n'étaient pas sans enjeux opératoires sur l'intégration de ces fils d'enracineurs dans la cité. En effet, dans les 3 premiers cas, ceux-ci renforcent leur place au sein de l'élite qu'avait déjà pénétrée leur père par son alliance. Mais, dans le 4^e cas, il s'agit aussi d'une stabilité, puisque la famille alliée est bien, comme dans l'alliance contractée par le père, aussi noble et non lyonnaise.

Si l'on observe maintenant l'ensemble des autres récits de notre corpus général, on constate aussi des alliances avec des épouses lyonnaises dans 3 cas, et 4 si l'on tient compte d'une seconde noce⁵⁰⁹, ce qui porte ce type d'alliance, pour l'ensemble de notre corpus, à 7. 2 ascendants ont renforcé leur intégration dans l'élite lyonnaise, mais 2 ont vu s'accomplir leur intégration par un mariage lyonnais pour la première fois dans leur lignée patrilinéaire avec des familles issues de la noblesse. On est témoin d'une ascension sociale pour 3 alliances sur les 4. En effet, 2 alliances ont été contractées dans la noblesse, ce qui n'avait pas été le cas pour les pères, et 1 avec une famille bourgeoise considérée par le narrateur lui-même comme plus élevée. A cette génération, on peut donc remarquer, dans l'ensemble de notre corpus, deux effets variables des alliances : une consolidation de la stabilisation sociale ou une ascension sociale. Il n'y a pas de constante. Par contre, à cette génération, on peut remarquer que sur les 8 alliances informées, 7 ont été lyonnaises : 5 sont réitérées pour la seconde fois dans la lignée et 2 pour la première fois. Parmi les 8, il reste à cette génération une seule lignée dans laquelle il n'y a pas encore eu d'alliance lyonnaise.

Nous avons vu dans notre corpus de référence que la vie des enfants des enraccineurs témoignait d'une grande aisance et que si les affaires ou la santé n'avaient pas été bonnes, les rentes de la fortune pouvaient pallier. Il en est de même dans le reste

⁵⁰⁸ . Ce fils ayant eu une santé délicate et devenu très cultivé a justement eu un fils qui a fait des études de droit et est devenu lui-même enseignant à l'Université.

⁵⁰⁹ . Cette narratrice à un autre frère et 3 sœurs, et situe l'histoire de chacun. Les fils font tous les deux des mariages au-dessus de leur condition, mais on ne connaît pas si l'épouse du premier est lyonnaise. Le second a épousé une femme résidant dans la capitale, une femme réputée de la bourgeoisie de Paris qui tenait salon et est bien connue de l'histoire française. Quant aux sœurs, toutes font des mariages considérés, mais celui de l'une présente un accomplissement plus exemplaire que celui des autres. Elle épouse un homme d'affaires lyonnais, ce qui consolide l'intégration de sa famille dans l'élite lyonnaise. Le couple est constitué en modèle. La narratrice, elle, fait un premier mariage répondant aux goûts de son père, rappelons-le en épousant son cousin germain, médecin, resté dans le village des origines. Elle fait un second mariage avec un entrepreneur, dont on sait qu'il a de la famille à Lyon. Mais le récit n'insiste pas sur cette information. On le voit plutôt circuler entre Paris et d'autres grandes villes de France et se trouver en poste dans une petite ville proche du lieu de résidence de la narratrice.

de notre corpus. Par exemple, on peut lire l'état détaillé de la fortune de l'un, et pour un autre son mode de vie et celui de sa fratrie qui laissent percevoir, par des indices comme la domesticité, les descriptions des propriétés, les réseaux, etc., cette aisance.

Une attention est aussi mise sur les propriétés dans certains récits. On a pu le voir, dans notre corpus de référence, chez 3 fils d'enracineur en ligne directe. Ces propriétés proviennent d'héritage dans 2 cas. Un seul en a acheté une, même si, nous l'avons vu, il a dû la revendre pour solder des dettes. Si l'on prend en compte tous les fils d'enracineurs, on en remarque 6 instruits comme des propriétaires, dont 2 ont acheté leur propriété. A cette génération, on n'est pas témoin d'héritages maternels sauf dans un cas. On trouve une seule épouse et un seul époux ayant une propriété. Pour celle de l'épouse, elle sera vendue par son mari qui *ne la considérait que comme une charge parce qu'elle n'offrait aucun agrément comme séjour d'été*, et était *trop peu considérable pour donner un revenu*. Pour celle de l'époux, elle sera l'objet d'un enjeu entre époux, l'épouse – la narratrice – considérant que son mari avait de trop grandes ambitions à son sujet et que cela empêcha la famille de vivre à son aise.

Nous avons aussi observé les pratiques éducatives de cette génération. Se différenciaient-elles de la précédente ? Chez les 4 fils en ligne directe de notre corpus de référence dont nous avons les informations détaillées, nous avons constaté un net élargissement du cercle de leurs compétences éducatives, à commencer par la sortie de la seule posture d'initiateur dans le secteur professionnel. Les préoccupations touchent en effet de nouvelles dimensions comme celles symboliques, de l'âme et de l'avenir des enfants. Dans les autres récits de notre corpus général, les 2 seuls cas ayant suffisamment d'informations sur cette génération confirment ce mouvement. On voit, par exemple, un père particulièrement attentif à l'éducation de son fils et à son éveil intellectuel et moral : il "*croyait dans l'influence de l'instruction de chaque jour que l'enfant peut doucement recueillir dans les conversations du foyer*", le faisait voyager avec ses autres enfants partout, passant la plupart de son temps à leur enseigner les lettres et les sciences, mais aussi les devoirs moraux. Un autre laisse libre son fils de s'adonner à l'art qui commençait à se montrer chez lui et lui donne toutes les conditions pour l'exercer⁵¹⁰.

En ce qui concerne maintenant la génération des petits-enfants des enracineurs, on a vu que 6 récits seulement la présentaient, dont 3 pour notre corpus de référence ; on n'y trouve pas seulement des ascendants des narrateurs, mais aussi la génération d'un narrateur, et celle des enfants et neveux d'un autre. On a constaté, dans ces 3 récits, que les narrateurs désignaient pour chaque petit-fils (fille) en ligne directe une profession avoisinant celle de la génération précédente. Mais surtout, ils accordaient à celle-ci le statut d'une contrainte dont on pouvait se départir. En effet, sur les 3 petits-fils, 2 ont abandonné leur profession pour aller vivre de leurs rentes sur leurs propriétés et un l'a conciliée largement avec son mode de vie de propriétaire. Ils ont tous les 3 acheté une propriété. Il en est de même dans les 3 autres récits de notre corpus général. Les petits-enfants en ligne directe ont aussi des propriétés sur lesquelles ils résident

⁵¹⁰ . Dans les 3 autres cas, les narrateurs n'en disent rien, mais les fils ont été orphelins de père à l'adolescence. Le dernier cas est une des narratrices. Elle ne parle pas des pratiques éducatives de ses 2 frères car l'un a perdu son fils très jeune et l'autre n'a pas eu d'enfants. On la voit attentive à l'éducation morale de ses enfants et affectueuses, mais non sans critiques.

partiellement et leur vie se passe entre la gestion de celle-ci et leur profession. On observe par exemple le narrateur fondateur du quotidien lyonnais hésiter sans cesse entre travailler et investir sa fortune, quoique ayant toujours choisi le parti du travail. Il a plusieurs propriétés qu'il gère très sérieusement et expose scrupuleusement les données de cette gestion dans son récit. On remarque aussi le premier peintre réputé de la lignée qui a été d'abord soutenu par son père pour s'adonner à son art, puis par la fortune de celui-ci à son décès : il est *heureux d'être libéré des affaires* et peut se consacrer à son art. Il achète une propriété près du lac du Bourget.

Ces petits-enfants sont plutôt décrits comme n'aimant pas *les mondanités*, les *détestant* même parfois, souhaitant ne s'entourer que de quelques amis ou de leur famille et même parfois se trouvant *réservés* jusque chez eux. Cette réserve ne les empêche pas de participer à la vie de leur cité et de ses événements sociaux et politiques. On trouve par exemple, dans notre corpus général, deux d'entre eux qui sont devenus des personnes réputées, l'un étant devenu un peintre reconnu au niveau national et l'autre le fondateur d'un journal engagé. Ce second a aussi été conseiller municipal du bourg dans lequel il avait sa propriété, puis maire ; il a participé à plusieurs conseils d'administration d'associations et d'entreprises, a fondé une école catholique et défendu ses principes devant la cité et l'Eglise, etc.⁵¹¹ Ainsi, entre l'intimité et le monde, le travail et la rente, n'y a-t-il pas ambivalence chez ces petits-enfants d'immigrés ruraux, qu'ils soient nés en 1789, en 1811 ou en 1862, etc. ? Leur mode de vie de propriétaire leur a-t-il permis de concilier ces deux versants de leurs identités ?

Sur les 6 récits qui présentent les petits-enfants d'enracineurs, on ne connaît des informations sur leurs alliés que dans 5 cas. 3 petits-fils en ligne directe s'allient à des familles grandes bourgeoises et multi-établies à Lyon, renforçant ainsi leur intégration à leur élite. Un s'allie à une famille noble, comme ses père et grand-père, mais résidant à Lyon : c'est le récit dans lequel la lignée n'avait pas encore vu d'alliance lyonnaise. Le 5^e petit-fils, lui, épouse une jeune fille de l'Ain dont on ne sait rien. Ainsi, à cette seconde génération de descendants nés à Lyon – ou troisième génération installée dans la cité – on peut remarquer que tous les narrateurs, à l'exception d'un, ont présenté un membre allié à des natifs de Lyon.

Il reste à considérer les troisième et quatrième générations. On trouve, pour la troisième génération, 4 récits présentant des arrière-petits-fils : ce sera la dernière génération exposée de façon détaillée. Les informations sont véhiculées par une notice dans 3 cas sur 4 et intriquées dans celles de la génération précédente, dans le dernier cas. Dans notre corpus de référence, on observe 2 narrateurs qui informent l'un sur son bisaïeul et l'autre sur deux collatéraux de sa génération et, dans le reste du corpus, on en voit un 3^e qui renseigne longuement sur le second peintre de sa lignée et un 4^e sur ses enfants (présentation intriquée dans la notice consacrée au précédent). Pour les alliances, on a pu constater que le bisaïeul s'alliait avec une famille de l'aristocratie savoyarde. Les deux collatéraux sont des fondatrices d'un ordre religieux. Dans le reste

⁵¹¹ . Dans le 3e cas, on trouve les 3 enfants de la narratrice au titre de cette génération. Les 2 fils semblent aussi plutôt réservés mais la fille paraît plus expansive et est représentée comme profitant de ses biens ; sa mère trouvera qu'elle le fit sans assez de jugement et de sentiment de dette.

de notre corpus général, on ne sait rien de l'épouse du peintre, mais on apprend que les fils du 4^e ne se sont pas mariés, seulement la fille (pour laquelle on ne connaît pas l'origine géographique de l'époux). Enfin, 1 récit instruit une quatrième génération, mais c'est au titre d'une *mention spéciale*.

En définitive, on a pu constater des récurrences significatives dans la représentation de la première génération lyonnaise après l'enracineur, mais seulement quelques constantes dans la seconde génération et aucune dans les deux dernières. Aussi, l'étude par génération n'est pas suffisante pour comprendre jusqu'au bout à quoi fait référence le nombre de générations exposées après l'enracineur. Nous avons alors observé la ou les deux dernières générations décrites par chaque narrateur, seulement celles qui ont une notice, mettant de côté celles qui sont informées au cœur du procès de la génération précédente. Nous avons pris en compte, dans notre observation, la génération de l'enracineur lorsqu'elle a été la dernière à avoir bénéficié d'une notice.

Les résultats nous ont amenée à appréhender la présence de trois facteurs récurrents. Premièrement, nous avons pu repérer que, dans la très grande majorité des lignées lyonnaises, on trouvait, en avant-dernière ou dernière génération, une alliance avec une épouse résidant à Lyon appartenant à la noblesse. C'est le cas de 9 récits sur les 11⁵¹². Deuxièmement, lorsque c'est en avant-dernière génération que l'on constate cette alliance, un membre de la lignée a eu une considération ou une réputation nationale. C'est le cas de 5 récits. Dans un récit, l'alliance noble a été contractée par le narrateur lui-même ; c'est sans doute là l'intentionnalité qui l'a fait se mettre en scène exceptionnellement, ce qu'aucun autre narrateur n'a fait. Ainsi, chaque narrateur instruit le nombre de générations qu'il faut jusqu'à celle dans laquelle on trouvera cette alliance spécifique (Tableau 2).

On remarque qu'avec ces alliances nobles, les propriétés entrent dans les lignées patrilinéaires et redoublent le patrimoine de ceux-ci, bien que dans certaines lignées, celles-ci aient pu être vendues plus tard ou licitées ou encore transmises par héritages à d'autres qu'à ceux de la ligne directe des narrateurs, etc. De même, la culture pénètre dans la famille et avec elle la libération des contraintes et du temps pour les agréments du goût, et tout spécialement ceux de l'art et de la littérature. Nobles maternels et bourgeois paternels se rencontrent dans ces dernières générations présentées. L'esprit bourgeois s'allie avec l'âme noble, la réserve avec la gaieté, le souci des affaires avec le *goût naturel*, la droiture avec la liberté d'esprit, etc. : des valeurs différentes qui se disent par les narrateurs, mais qui trouvent à se concilier grâce au troisième facteur récurrent que nous avons relevé.

En effet, nous avons constaté que l'on rencontrait aussi avec insistance, dans tous les récits présentant des Lyonnais, une génération particulièrement portée à manifester un mode de vie de grand bourgeois propriétaire. Dans 8 cas, il s'agit des Lyonnais s'étant alliés à une épouse lyonnaise noble. Dans le 9^e cas, on trouve une expression insistante de ce mode de vie à une génération précédente, qui ne compte pas d'alliance noble.

⁵¹² . Nous avons exclu l'enracineur qui n'est pas lyonnais (*récit 5*). D'autre part, nous manquons d'éléments pour conclure sur la lignée des peintres lyonnais. On ne trouve pas explicitement d'épouse issue de la noblesse : on ne connaît pas, dans le texte, l'origine sociale de celles des peintres.

Troisième partie : l'intentionnalité des discours généalogiques bourgeois

Dans les 2 derniers cas, on observe cette expression, même si les alliés ne sont pas nobles. Cependant, cette représentation n'exclut pas l'existence, avant ces générations, de membres qualifiables de grand bourgeois ou d'alliances avec la noblesse. On le voit par exemple dans notre *récit 6* dans lequel l'enracineur est explicitement désigné comme grand bourgeois et a fait un mariage dans la noblesse. Mais, il manque sa dimension de propriétaire et l'alliance avec une famille résidant à Lyon, que l'on trouvera chez son petit-fils, le père du narrateur.

Tableau 2 : Représentations des générations de lyonnais présentés individuellement depuis l'enracineur et origines de leurs alliances

Récits	Enracineurs	1 ^{ère} génération	2 ^e génération	3 ^e génération	4 ^e génération
1	Lyon	Lyon	Noblesse Lyon		<i>Mention spéciale</i>
2	Noblesse Lyon + Informations enfants intriquées				
3	Lyon	Lyon	Lyon	Noblesse Lyon	
4	Noblesse Lyon + Informations enfants intriquées				
5	Ain	/			
6	Noblesse Ardèche	Noblesse Savoie	Noblesse Lyon	<i>2 fondatrices d'un ordre religieux</i>	
7	/	Noblesse Lyon			
8	Rhône	Lyon	Noblesse Lyon <i>Fondateur du journal lyonnais</i> + Informations enfants intriquées		
9	Ain	Noblesse Lyon			
10	/	/	<i>Ain Peintre</i>	<i>/Peintre</i>	
11	Noblesse Lyon + Informations descendants intriquées dont <i>Epouse de grande réputation, Paris</i>				

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Ces grand bourgeois propriétaires sont dépeints, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent, comme des hommes au caractère plutôt réservé, multi-établis à Lyon et ayant un mode résidence multilocalisé. Ils travaillent la plupart du temps même s'ils sont fortunés, leur profession ayant des degrés de contrainte dégressifs à mesure que l'on s'éloigne de la génération de l'enracineur. Ils sont engagés socialement et politiquement dans leur localité, que ce soit dans les bourgs où sont situées leurs propriétés ou à Lyon. Enfin, ils jouissent avec bonheur de leurs propriétés terriennes en étroites relations avec leurs alliés. Ces propriétés sont représentées comme de véritables *centres* pour les familles et comme des lieux où intimité, liberté, gaieté, souvenirs émus se mêlent. Ainsi, dans tous les récits, à une génération, les modes de vie d'une lignée de bourgeois réservés, mais reconnus dans leur élite, s'allient avec les modes de vie nobles, plus libérés des contraintes professionnelles, et créent un nouveau mode de vie que nos narrateurs ont représenté sous les traits du grand bourgeois propriétaire.

Il faut ajouter, concernant ces trois facteurs, qu'aucun ne prend le pas sur les autres. Tous ont une valeur pour eux-mêmes, nous le verrons dans notre quatrième chapitre. Un couple d'ascendants peut les cumuler. Pour conclure, nos récits généalogiques laissent leurs lecteurs sur l'histoire de leurs ascendants lyonnais au mode de vie de grands bourgeois exemplaire, sur leur appartenance à la noblesse et, lorsque cela a été le cas, en dernier ressort, sur l'évocation de ceux qui ont apporté la réputation à la famille.

3 – 3. Le poids des alliés

Nous avons vu combien les femmes et les maternels étaient les grands absents de nos récits généalogiques en proportion du nombre d'informations apportées par nos narrateurs, mais aussi combien ils avaient été influents sur les trajectoires et les modes de vie des patrilinéaires. Nous allons maintenant examiner les modalités de ces influences. Tout d'abord, nous nous demanderons quels maternels ont été les plus mis en valeur dans chaque récit, à quelles places on les trouve plutôt dans l'organisation des recueils et enfin quelles valeurs identitaires ils promeuvent.

Récit 1 : Dans ce récit, les seuls alliés instruits avec plus d'un énoncé, et même très longuement, sont ceux de l'ascendant enracineur, c'est-à-dire ceux qui ont ouvert l'accès des patrilinéaires à l'élite bourgeoise lyonnaise et dont nous rappelons que le narrateur partage entièrement les valeurs⁵¹³. Ils sont placés à l'intérieur du procès concernant l'ascendant enracineur, comme mis en abîme dans son histoire, et occupent 13 pages sur les 94. Le narrateur leur ménage un récit dans le récit présentant leur exemplarité comme un trésor dans son écrin. Etant uniques, ils n'en prennent que plus de poids. Pour les alliés des générations suivantes, on apprend peu d'eux. On a constaté que les circonstances de l'alliance du fils de l'enracineur reproduisaient celles de ce dernier. Quant à l'alliance du petit-fils de l'enracineur, elle est celle qui fait pénétrer les patrilinéaires dans l'élite de la noblesse. Elle n'est

⁵¹³ . Voir le chapitre sur les ancêtres enracineurs.

énoncée qu'en deux lignes incluses dans le procès de celui-ci, lui aussi très court. On connaît l'appréciation que le narrateur donne d'elle et le lien déterminant qu'il a avec elle : c'est à partir d'elle qu'il fait descendre sa famille et à son nom qu'il joint le sien pour en faire le titre de son récit. Par son écriture, il la fait devenir la clef de voûte de l'architecture de sa famille. Il la met en effet à l'origine de leur identité en rendant le couple éponyme de sa génération et de sa descendance. Il choisit la mieux née des lignées alliées pour y inscrire sa famille. Les patrilinéaires et les maternels se retrouvent ainsi côte à côte, sur un pied d'égalité. Leurs valeurs sont celles dans lesquelles son père et son grand-père maternel se sont retrouvés : celles qui font le grand bourgeois. Mais, le narrateur ne commente pas cette alliance de son avis personnel, comme il l'avait fait avec les premiers maternels lyonnais.

Ainsi, le narrateur invite ses lecteurs à comprendre que l'identité de leur groupe d'appartenance s'enracine dans leurs patrilinéaires – la branche bourgeoise de la famille – mais que leur filiation ne se restreint pas à cette branche et se puise aussi à des sources alliées, leurs maternels. Ce sont les paternels et pas seulement les patrilinéaires qui font l'identité familiale. Mais ces sources alliées, ils n'y ont accès que pour deux d'entre elles. Le narrateur les a élues comme références pour eux, chacune pour des raisons différentes : la première pour signifier clairement ses idées mais la seconde pour y affilier sa descendance. Associés à l'identité des Delérable, il y a celle des Carme et celle des d'Arras, même si on ne les voit pas dans la résultante du patronyme de la lignée paternelle.

Récit 2 : Dans ce récit, on trouve deux notices présentant des alliés, dont chacune a, en annexe, un tableau synoptique qui la complète. La première vient tout de suite après le récit concernant la branche paternelle. Elle couvre trois pages. Elle présente l'ascendance de la mère du narrateur – l'épouse de l'ancêtre enracineur – à partir de sa lignée patronymique. Elle indique une suite de six générations mais elle s'attarde essentiellement sur la cinquième génération, celle du père de l'épouse, grand-père maternel du narrateur. Elle n'est pas organisée comme la lignée patrilinéaire sous la forme d'une succession d'ascendants mais sous celle d'une descendance unifiliative. Le premier ancêtre est greffier et a de son mariage sept enfants. Chaque ancêtre suivant est désigné comme issu de l'un des enfants du précédent et ceci sur trois générations. Pour tous, on sait l'année ou la date de leur naissance, leur profession qui est, chaque fois, juridique, les prénoms et nom de leurs épouses et le nombre de leurs enfants. A la cinquième génération, la fratrie de l'ascendant direct est désignée et pour chacun de ceux qui la compose (les grands-oncles et grands-tantes), on est informé sur les dates de mariage et sur les prénoms et nom de leurs alliés et de leurs enfants. Pour deux d'entre eux, seulement, la profession est citée : il s'agit des professions de notaire et de colonel.

En ce qui concerne le grand-père maternel, le narrateur présente, en premier lieu, les coordonnées de son cycle de vie puis l'identité de son épouse. On ne connaît pas son lieu de naissance, ce n'est que par *le tableau généalogique n° 4* que l'on sait qu'il est né à Lyon. On apprend ensuite les coordonnées de ses enfants ainsi que ceux de son épouse. Puis, on découvre la qualité de propriétaire de son père et les termes de la succession

des propriétés de celui-ci. On se souvient qu'il eut dans son lot la propriété de Frontenas en contre partie de celui de son frère aîné qui eut le château de Bagnols où leur père avait résidé. Rappelons encore la description de la propriété qui lui revint et la nostalgie que le narrateur en a gardé des séjours qu'il y passa dans son enfance. Enfin, on est averti des qualités de ce grand-père. Elles ressortent de ses responsabilités politiques et sociales et de sa condition de propriétaire. En effet, le narrateur informe ses lecteurs que celui-ci est *conseiller général du Rhône* et se consacre exclusivement aux affaires du département. Il est très aimé dans les régions proches de Frontenas dont il se préoccupe spécialement. Pour tous, il est très bon et très charitable. Il fait le bien sans ostentation. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

“Notre Grand'Père était Conseiller Général du Rhône, et occupait une place prépondérante dans le Conseil, se consacrant exclusivement aux affaires du département et spécialement de la région de Frontenas, Theizé, le Bois d'Oingt, où il était très aimé. Il était Chevalier de la Légion d'honneur. Très bon, très charitable pour tous, il faisait le biensans ostentation. Après sa mort seulement nous avons su qu'il donnait largement à des familles nécessiteuses (...)” (p. 101).

Le narrateur décrit, ainsi, son grand père comme un homme qui a du rayonnement et qui se consacre entièrement, à travers ses responsabilités politiques et sociales, aux autres. Il le montre attentif à donner profit de ses biens, avec la plus grande simplicité, au plus grand nombre, qu'ils soient riches ou pauvres, de la famille ou non : en effet, il donne à des familles *nécessiteuses* les produits de ses propriétés – pommes de terre, vin, et autres – et accueille largement ses enfants et petits-enfants dans sa maison, pour des séjours ou des promenades répétés. Enfin, on apprend qu'il a *des sentiments profondément chrétiens*. A cette identité manifeste, il faut en ajouter une autre, moins perceptible à première lecture mais qui laisse le lecteur face à une contradiction. On peut voir celle-ci à l'œuvre dans la diversité des orthographe avec lequel il écrit le lexème *grand-père* : tout d'abord *notre Grand'Père*, puis *Grand'Père* et enfin *notre Grand'père*. Lorsqu'on observe les trois contextes dans lesquels ce même acteur a été placé, on peut penser que son lexème a pu exprimer des sentiments paradoxaux du narrateur : d'un côté, c'est grâce à ce grand-père qu'il a connu l'enfance bien aimée à Frontenas mais aussi c'est à cause de sa descendance que la propriété fut négligée puis licitée⁵¹⁴. Quoi qu'il en soit, il est l'homme que son père considéra comme son propre père et tout autant

⁵¹⁴ . Cet *acteur grand-père* est désigné tout d'abord comme *notre Grand'Père* lorsque son identité est présentée, puis comme *Grand'Père* lorsqu'il est question de son décès et de la licitation de la propriété de Frontenas (99/20), et enfin, en dernier ressort, comme *notre Grand'père* (101/1) quand le narrateur va lui rendre visite à la propriété. Pourquoi l'indication de possession disparaît-elle au second procès ? Pourquoi la majuscule du lexème *père* est-elle perdue dans le troisième procès ? L'absence du possessif au moment où il est question de la liquidation de l'héritage est-elle le fruit du hasard ? Sans doute, non ! En tout premier lieu, ce lexème indique d'une part un lien d'appartenance par le possessif qui lui est adjoint mais aussi d'autre part une élévation de l'acteur qu'il représente avec ses deux majuscules. Puis, ce lexème *Grand'Père* devient un *appellatif* ; il appelle alors à une intimité dans le discours énonciatif, mais sans son possessif il exclut le lien d'appartenance et fait valoir donc plus de distance entre lui et son petit-fils narrateur, et ceci au moment de la perte du lien avec la propriété et du décès de ce grand-père ! Nous pouvons penser que le narrateur traduit le partage de ses sentiments envers celui-ci. Ces sentiments se font-ils paradoxaux lorsque, finalement et imperceptiblement, le narrateur fait perdre à son *grand-père* un trait de son élévation avec la disparition de la majuscule au lexème *père* ? Il sera “notre Grand'père “ alors qu'avant, il était “notre Grand'Père” !

exemplaire que ce dernier. Il a un tableau généalogique de son ascendance en annexe (le *tableau n° 2*), et son épouse et lui se retrouvent dans le *tableau n° 4* aux côtés des grands-parents paternels du narrateur comme éponymes de la descendance dans laquelle celui-ci a placé sa fratrie et sa descendance.

On trouve une seconde note sur des alliés. Elle concerne une branche alliée plus ancienne. Il s'agit de la descendance de la sœur de la grand-mère maternelle du narrateur. En effet, cette grand-tante a sa descendance dans un tableau généalogique (le *tableau n° 3*). On apprend qu'elle épouse un notaire à Lyon dont on saura de lui qu'il a écrit une œuvre dramatique, que son gendre du même nom a éditée. Ils ont deux filles qui, l'une se marie avec un magistrat et demeure dans sa propriété de Grigny, et l'autre épouse un professeur à l'École Centrale de Paris, né à Paris, étant chevalier de la légion d'honneur. Avec ces collatéraux le narrateur situe mieux les alliés de son grand-père noble. Il montre que la sœur de sa grand-mère était lyonnaise et que ses alliés étaient cultivés, que ses filles avec leurs alliés étaient des gens de qualité. Témoin en est encore un article qui a paru dans *Le Moniteur judiciaire* sur l'un de ces alliés, magistrat – cousin germain par alliance de sa mère – au moment de son décès. On y lit que cet homme est aussi un lyonnais. Il est inscrit au barreau de Lyon, devient substitut à Saint-Etienne, puis avocat général à Lyon et enfin président de Chambre à la Cour d'Appel jusqu'à sa retraite. On y apprend aussi ses qualités.

“C'était un Lyonnais d'origine (...). On ne saurait assez louer la bienveillance de son esprit et la haute indépendance de son caractère. Il conserva jusqu'à la veille de sa mort les plus étroites relations avec les membres du barreau qui l'entouraient d'un respect vraiment filial. “Le Président” était considéré comme le doyen vénéré de cette famille judiciaire (...). Il faisait depuis quelques années, partie de l'Académie de Lyon. Le Président Volier était un libéral dans la plus haute conception du mot et aussi un fervent chrétien” (p. 103).

Ce cousin maternel fut, ainsi, un *lyonnais d'origine*, un homme *respecté* et *vénéré* tel un père pour ses collègues de travail, et un *esprit bienveillant*. On estimait l'indépendance de son caractère et ses conceptions libérales.

Pour le second allié, professeur à l'École Centrale de Paris, le narrateur reprend les mots d'un article de *la Revue Encyclopédique Larousse* pour le dépeindre. On y voit un homme né à Paris et élève de l'École Centrale qui, avec son diplôme d'ingénieur, a travaillé dans les chemins de fer puis est devenu professeur de mécanique dans un collège et ensuite à l'École Centrale. Il entre enfin comme professeur de génie rural au Conservatoire des Arts et Métiers. On y témoigne aussi de ses qualités.

“Par son enseignement aussi clair que savant, par son talent d'exposition, il se plaça au premier rang. Debroux fut Président de la société des Ingénieurs civils de France, membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique et de nombreuses sociétés savantes. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Outre de nombreuses conférences et des discours, on lui doit des ouvrages très estimés (...)” (p. 105).

Cet ascendant est au premier rang dans les compétences de sa discipline. Il s'engage jusqu'aux plus hautes responsabilités administratives dans les nombreuses associations dont il fait partie et est reconnu par ceux de son temps puisqu'il est nommé *chevalier de la légion d'honneur* et qu'on lui doit des ouvrages très estimés.

Ainsi ces trois hommes issus de lignées maternelles font honneur à la lignée patronymique maternelle, mais aussi à celle patrilinéaire du narrateur. Deux Lyonnais, et un Parisien dont la renommée est nationale, tous, avec leur compétence, sont engagés auprès des hommes de leur temps et reconnus de ceux-ci. Leur présence donne à la famille un passé de haute valeur. A observer sa branche maternelle à leur lumière, le narrateur peut se la représenter autrement qu'avec la connaissance de la seule filiation noble de sa mère ; il peut la considérer aussi avec son côté grand bourgeois.

Enfin, on trouve une dernière présentation de maternels dans le recueil, mais celle-ci sous la seule forme d'un tableau généalogique mis en annexe (le tableau n° 1). Elle expose la filiation de la grand-mère paternelle du narrateur, les alliés de l'ancêtre migrateur à Saint-Etienne. On apprend avec elle que cette branche compte deux générations de notaires.

Dans ce récit, on fait connaissance, même si c'est en peu de termes, de trois branches maternelles dans lesquelles le narrateur invite à voir la notoriété et la hauteur des valeurs de leurs membres ; elles occupent 7 pages du récit sur les 117 avec 5 tableaux en sus. Avec elles, les lecteurs peuvent comprendre que leur identité est bien ancrée dans les racines des Collas mais qu'elle inclut aussi celles de leurs maternels. Ils peuvent voir derrière leur patronyme la mémoire de leurs héritages maternels qui les ont élevés jusqu'à la noblesse, la notoriété, et la culture, etc.

Récit 3 : Dans ce récit, après la présentation de l'histoire de sa lignée patrilinéaire, le narrateur expose un très grand nombre de branches alliées. On en recense dans les deux tiers du recueil, soit 81 pages sur 131. Vingt-sept sont ainsi découvertes aux yeux des lecteurs. Parmi elles, on peut voir neuf ascendances dépeignant la filiation des alliés des patrilinéaires depuis ceux du père de l'enracineur jusqu'à ceux du père du narrateur avec certains de ceux de leurs fratries et collatéraux. Chacune de ces branches figure sous les formes d'un ou de plusieurs tableaux généalogiques mais certaines bénéficient de plus d'informations restituant avec détails des événements. Quatre sont ainsi instruites par une *notice* spéciale. Elles concernent l'ascendant enracineur jusqu'au dernier ascendant lyonnais illustré textuellement (l'arrière-grand-père du narrateur ayant fait une alliance noble). Les autres généalogies présentent des rameaux de ces branches ou des maternels des ascendants lyonnais postérieurs.

Examinons les 4 notices présentant les maternels des 4 ascendants lyonnais de la lignée, à commencer par celle de l'enracineur. Elle est très courte. On a vu qu'elle informait sur le fait que le père de l'épouse était protestant et a abjuré et embrassé la foi catholique et romaine, l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes, un mois avant. On peut évaluer que cette abjuration eut lieu neuf ans avant le mariage. Un oncle paternel de l'enracineur se trouvait parmi les témoins, lors de cette abjuration, ce qui permet de conclure que les familles se côtoyaient déjà bien avant le mariage. Une petite note indique dans les documents annexes que le père de l'épouse a été maire de Sainte-Cécile.

La seconde notice relate l'histoire de la filiation des alliés de l'ascendant enracineur lui-même. Elle occupe 13 pages, comptant 3,5 pages de texte et le reste en généalogies

⁵¹⁵ . Textuellement, elle présente trois ascendants qui sont tous trois nés à Lyon. Le premier, baptisé en 1617, est marchand drapier à Lyon comme son père et “*fait une grosse fortune dans ce commerce*”. Le mariage, lui, apporte beaucoup de biens et notamment de nombreuses propriétés dont celle qui restait encore dans la famille lors du mariage de l'ascendant enracineur, deux générations après. L'épouse de cet ascendant est en effet *une riche veuve* dont l'un des enfants est devenu un célèbre botaniste. Le second ascendant est notaire et achète avec l'aide de sa sœur une étude à Lyon ; il lui est octroyé des armoiries. Son contrat de mariage lui apporte une somme d'argent et une propriété. Son épouse est fille d'un marchand libraire à Lyon. Un de leurs enfants sera anobli. Enfin, le troisième ascendant, le beau-père de l'enracineur, est orphelin très jeune. Il est lui aussi notaire à Lyon mais aussi greffier d'Ainay. Il fait deux mariages mais tous deux se terminent avec une longue maladie des épouses qui l'amènera à la faillite *dans toute son horreur*.

“Poursuivi par ses créanciers, Claude-Joseph part à Paris avec sa femme. Il loge rue de la Tissarderie, paroisse de Saint Jean de Grève, entre 1741 et 1746. Là naquirent au moins deux enfants dont Charles-Claude et Louise. En 1748, il semble qu'il soit à Pollionay, en tout cas, sa fille Louise y meurt à l'âge de deux ans environ” (p. 46).

La première épouse est née à Lyon ainsi que son père ; son grand-père y était déjà marchand chandelier. On ne sait rien de l'ascendance de la seconde épouse. Enfin, cet ascendant est mort à 58 ans et laisse plusieurs enfants mineurs doublement orphelins. Ainsi, la lignée alliée de l'enracineur fut une lignée bien établie – multi-établie même – à Lyon dont les membres étaient des notables intégrés à l'élite bourgeoise de leur cité. Sa richesse est venue du commerce de draps et de la fortune d'une veuve puis grossit par celle de l'épouse suivante. Mais à la génération de l'enracineur, elle semble avoir disparu.

La notice suivante informe sur les alliés du fils de l'ascendant enracineur. Elle comporte 9 pages, dont 2 sont textuelles. Les autres sont des généalogies. On fait leur connaissance en termes textuels ⁵¹⁶ et détaillés sur quatre générations. On remarque, à sa lecture, que cette ascendance montre une famille bien intégrée à Lyon aussi, et ceci au moins sur trois générations, depuis les années 1700. Le premier ascendant est *maître charpentier* en Bugey, le second *fabricant de soie à Lyon et donneur d'eau*, et le troisième *marchand fabricant d'étoffes de soie, d'or et d'argent*. L'épouse de ce dernier est fille d'un bourgeois de Lyon et filleule de Soufflot.

Sur ce troisième, le beau-père, donc, du fils de l'enracineur, la notice indique qu'il devient *très riche*. Pendant la Terreur, il prend part à la défense de Lyon aux côtés de son fils et de son gendre, et se fait arrêter sur dénonciation, en même temps que son fils, mais tous deux sont libérés.

⁵¹⁵ . 3,5 pages sont consacrées à cette lignée, dans cette notice. A celles-ci, il faut ajouter la généalogie détaillée de 2,5 pages de chacun des 4 ascendants du nom et celle de la mère de l'épouse, ainsi que deux tableaux synoptiques, l'un de la descendance du plus ancien des ancêtres de celle-ci en lignée patrilinéaire et l'autre de l'ascendance de l'épouse. Enfin, il faut conjoindre aussi 3 tableaux déployant 3 branches maternelles du tableau principal. En tout, 13 pages informent sur cette lignée alliée (pp. 34-47).

⁵¹⁶ . 7 autres pages concernent la descendance détaillée de chaque membre de la lignée patrilinéaire de cette branche alliée et 4 tableaux généalogiques concernant des rameaux de celle-ci.

“En 1793, Jean-Claude Mogin, bien qu'étant âgé de 54 ans, prend part à la défense de Lyon comme capitaine dans la force départementale: “aux avants postes ” précise son dénonciateur. Il était aux côtés de son fils Jean-Jacques Etienne et de son gendre, Pierre-Claude Armand. Le 2 décembre 1793, il est dénoncé comme contre révolutionnaire, arrêté, incarcéré, puis jugé et libéré. A-t-il émigré ? Nous ne le savons pas, en tout cas, il est à Lyon en 1796. Il vend son fonds de commerce à son fils mais il semble qu'il soit resté maître apprêteur en donneur d'eau” (p. 51).

Le narrateur explique longuement, ensuite, les événements que dut vivre cet ascendant à cause de l'un de ses fils. Celui-ci a eu en effet une vie qui obligea son père à le mettre sous curatelle ce qui ne l'empêcha pas de se retrouver forçat.

“Le 6 juillet 1793, son père lui avait vendu son fond de commerce pour 26.000 livres (Dussurget notaire) mais Lyon étant en pleine bataille, il ne peut utiliser cette acquisition. Le 10 mars 1797, il est à Paris au n° 370 de la rue de Grenelle, faubourg Saint Germain. Il revend son fonds à son père qui à cette époque demeure rue du Garet. C'est la liquidation et la faillite. Son père prend en charge le recouvrement des dettes actives du dit commerce, il paye les créanciers mais il met son fils sous curatelle. A cette époque, Jean-Jacques Etienne Mogin devait vivre à Paris avec la comtesse de Choiseul Meuse dont il eut deux filles naturelles. L'une d'entre elle, née le 22 août 1798 s'est mariée en 1822 au chevalier de Boirieux. Jean-Jacques Etienne donne procuration à la comtesse de Choiseul pour l'établissement du contrat, cette procuration a été faite en 1817 à Lyon. Peu après, sans doute sous le directoire, ou peut-être sous le consulat, une note de police indique que le royaliste Pierre-Claude Armand est le beau-frère du forçat Mogin. Que s'est-il donc passé, Jean-Jacques Etienne a-t-il été condamné pour délit politique ou pour faillite ?” (p. 51).

Ainsi, ce beau-père et son gendre partagent un sort semblable dans leur lutte pour la défense de Lyon comme ils le feront avec une génération de décalage pour le soutien de leurs fils respectifs, ayant chacun fait une faillite retentissante. La famille de la belle-mère, elle, apporte le multi-établissement dans la cité à la lignée patrilinéaire, et par son parrainage, la culture et un réseau de considération et de réputation.

La quatrième notice informant sur les alliés des ascendants lyonnais et la dernière du point de vue textuel occupe 15 pages dont 4 pages de textes⁵¹⁷. Le narrateur y présente 3 générations d'ascendants. On apprend sur la première seulement quelques informations sur les cycles de vie des parents et de leurs enfants. Sur la seconde, on voit que l'ascendant est maître chirurgien à Lyon, né dans le Lot-et-Garonne et décédé à Lyon, et que son épouse est native de la cité et la fille aussi d'un maître chirurgien à Lyon. Sur la troisième enfin (celle du beau-père de l'ascendant lyonnais), on est informé que l'ascendant a des parrain et marraine de lignées nobles. Il est orphelin de père très jeune mais élevé *avec beaucoup de soin* par le second mari de sa mère, lui aussi chirurgien. Il fait ses études de droit, devient juge de paix puis, après la Révolution, avoué. Son mariage n'apporta pas beaucoup de bien *à cause de la révolution*, mais sa famille s'était

⁵¹⁷ . Les tableaux généalogiques comprennent une descendance à partir d'un éponyme de ces alliés, puis les filiations de la mère de l'épouse et de la grand-mère de celle-ci, ensuite celles de la mère et de la grand-mère du père de cette épouse, et enfin celles de trois rameaux de ces alliés.

engagée dans la défense de Lyon et plusieurs de ces membres furent même guillotins. Il prend part lui aussi à cette défense et est dénoncé.

“Jean-Jacques traverse la révolution non sans quelques difficultés. Il prend part à la défense de Lyon, comme membre de la section du Gourguillon, et fut dénoncé et poursuivit pour avoir été l'un des députés contre révolutionnaire qui voulait la dissolution de la convention. Il échappe néanmoins au tribunal et nous le retrouvons “homme de lois” sous le directoire. Ses biens qui avaient été séquestrés lui furent rendu. Vers 1795, il fait faire sa miniature en jeune muscadin avec une plume en main. Le 8 novembre 1801, il a 34 ans, il épouse Elisabeth Sophie Biffat en l'église Saint Paul. Le contrat est fait par maître Ducruet et la dot de la mariée est bien faible, 2.500 livres, la révolution était passée par là. Elle était fille de Jean-François Biffat et de Marie Sollère. Pendant la révolution deux de ses oncles ont été guillotins, Alexis et Hubert Biffat.” (p. 69).

On sait la passion de cet ascendant pour la peinture des grands maîtres et la collection d'objet d'art, la menace de saisie et de prison qui s'en suit et sa fuite en Suisse. Loin de sa famille qui l'a beaucoup critiqué, se sentant *seul* et *malade*, il se *lamente torturé par sa ruine* durant presque deux années chez un ami, puis revient en Savoie chez une tante maternelle de son genre.

“Jean-Jacques est maintenant en Suisse, son gendre Pierre-Gilbert s'installe dans l'appartement de son beau-père et réussit à sauver une partie du mobilier. Jean-Jacques est bien reçu par son ami Antoine Mébat, mais il est malade et torturé par sa ruine. A la fin, son ami est excédé par ses lamentations. Jean-Jacques Citet est seul, il appelle au secours, sa femme, sa fille, il se lamente, se traite de misérable. Tant et si bien que sa famille, après l'avoir sévèrement critiqué, prend pitié. Une âme charitable, madame Quinsier, née Mogin, sœur de madame Pierre-Claude Armand, lui propose de venir chez elle à Marchangy en Savoie (...).” (p. 70).

Encore une fois, la vie en exil affecte le ton du narrateur. En fin de compte, cet ascendant meurt très vite après son retour à Lyon, “*réconcilié avec la religion, qu'au grand désespoir de sa femme, il avait un peu oublié depuis la Révolution*”. La notice se termine sur l'annonce de l'héritage de la propriété de Collonges venue de l'hôte de Suisse, à l'attention de sa femme et qui reviendra à leur fille qui épousa le petit-fils de l'enracineur. Ainsi, cette lignée maternelle renforce encore le multi-établissement à Lyon de la lignée patrilinéaire. Elle apporte finalement du bien avec la propriété de Collonges et le goût de l'art même s'il coûta cher.

Ainsi, la filiation du premier ascendant lyonnais est dédouané du doute sur son appartenance à la religion catholique avec la preuve qui est donné à son sujet, la seule information textuelle qui concerne cette alliance. On est assuré aussi qu'elle fut bourgeoise au même titre que les patrilinéaires du même village. Les filiations des alliées suivants sont toutes multi-établies à Lyon et possèdent une mémoire généalogique d'aïeux sur au moins trois générations, ce qui redouble à chaque génération la légitimité de la place des patrilinéaires dans l'élite de la cité et son ancienneté dans la bourgeoisie. D'autre part, chacune a un ascendant qui vécut sous la Révolution et qui participa à la défense de Lyon en endossant des responsabilités qui leur valurent de grandes difficultés.

Comme les ascendants patrilinéaires, ils sont des héros de la contre-Révolution et en cela les patrilinéaires peuvent se reconnaître de leurs familles : alliés politiquement, alliés familialement. Enfin, s'il y a du bien à des générations anciennes, les pères des épouses, eux, se sont tous trouvés en difficultés financières suite à des faillites, ce qui fit de ces épouses des femmes peu fortunées au début de leur mariage. Mais l'équilibre, dans tous les cas, est revenu avec le temps, par l'intermédiaire du réseau familial, amical ou allié. Les professions des hommes sont le négoce ou les professions juridiques. Tous les beaux-pères, au moins, ont eu des fonctions politiques ou sociales dans leur localité. La culture est présente notamment pour le beau-père le plus récent qui fut un grand esthète mais peu manifeste dans les autres cas qui supposent pourtant la présence de savoirs chez des ascendants de professions juridiques, mais aussi chirurgiens et libraire.

En fin de compte, au regard de l'histoire de cette dernière alliance, on peut constater que la résultante des apports de ces quatre lignées maternelles peut laisser penser que la filiation du dernier ascendant lyonnais présenté est à la hauteur de celle de ses alliés dont une partie est issue de l'aristocratie. On a repéré cette résultante, nous l'avons vu, au contrat de mariage de ses parents qui montre des comptes équilibrés quant aux sommes apportées au mariage par les deux parties, des propriétés respectives possédées en nombre égal et un mode de vie commun de grand bourgeois lyonnais satisfaisant chacun. Ainsi, les lecteurs peuvent se reconnaître dans leurs maternels et porter un autre regard sur leur filiation paternelle, c'est-à-dire la concevoir au-delà de la seule agnatique, en comprenant leurs maternels : avec les Lyonnais, la référence est toujours bourgeoise, mais elle ne fait pas regretter la *race* aristocratique perdue puisque celle-ci va revenir par l'héritage des alliés de la 4^e génération lyonnaise préparée qu'elle a été par l'histoire des 3 générations de branches paternelles et maternelles précédentes.

Après ces quatre générations d'alliés, on ne trouve plus de filiations textuellement rapportées. Pour autant, on observe plusieurs autres tableaux généalogiques, à commencer par les alliés de cette dernière génération lyonnaise présentée (bisaïeul du narrateur). Ces alliés, en effet, font revenir l'appartenance de la famille à l'aristocratie⁵¹⁸. Pour les alliés suivants – ceux du grand-père du narrateur comme ceux de son père – on voit que les tableaux ont une branche grande bourgeoise et l'autre noble⁵¹⁹. Le narrateur rassure ainsi ses lecteurs qui ont beaucoup perdu à découvrir que leur filiation agnatique n'appartenait pas à une vieille aristocratie ; ceux-ci ont les deux sangs : le grand bourgeois et le noble depuis plusieurs générations⁵²⁰.

Récit 4 : Dans ce récit, le narrateur informe sur les parents des épouses de 4 générations de patrilinéaires. On a déjà vu que les 3 premières étaient au service

⁵¹⁸ . Ces dernières généalogies sont séparées des premières par les documents annexés et les quartiers du grand-père du narrateur, le fils né de cette alliance.

⁵¹⁹ . La seule lisibilité de la généalogie ne suffit pas à déduire une telle information, même si la présence des particules marquant la noblesse et la notoriété des patronymes bourgeois en font signe. Nous-mêmes savons par ailleurs que la représentation rencontre les faits par des documents croisés.

⁵²⁰ . Le narrateur n'a pas introduit la généalogie de son épouse. Celle-ci appartient à une lignée noble par ses deux branches.

de la lignée patrilinéaire et de leurs enfants. Les informations sur les 2 premières sont brèves mais on se souvient qu'elles apportent l'une une somme d'argent et l'autre au moins son savoir-faire en matière d'éducation. La plus créditée reste la troisième, Scholastique Bonaventure Pavois, même si c'est une autre qui fit *entrer* la lignée patrilinéaire *dans la bonne bourgeoisie lyonnaise*. Les informations sur les alliés de cette troisième occupent deux pages et demi. Elles montrent que l'*ambition* de ceux-ci s'est associée aux efforts de l'époux qui s'est hissé jusqu'au plus haut point qu'il pouvait atteindre, à savoir, vivre de ses rentes. Finalement, la dette que les descendants doivent au *chef* de leur famille est à rééquilibrer avec celle qu'ils doivent à son époux pour ses investissements considérables. Les deux lignées sont donc toutes deux responsables de la réussite du mariage du fils qui fit la fortune.

Quant à la dernière alliée présentée, on se souvient que sa vie avait subi les conséquences de la faillite notoire de son père, au point que le narrateur avait cherché à prouver, dans sa quête de transparence, une *séparation* des biens entre les lignées. Les lecteurs peuvent constater que deux ascendants, dans leur filiation, ont été soupçonnés chacun pour leur compte dans la gestion de leur patrimoine, l'un de façon officielle et l'autre familialement : l'enracineur et son beau-père. Les deux branches de la filiation de cette génération se ressemblent donc, même si l'une est bourgeoise et l'autre noble. Mais, en fin de compte, on ne peut soupçonner ni l'une ni l'autre, à cette génération, de n'avoir pas fait ce qu'il y avait à faire concernant la gestion des fortunes respectives qu'ils ont laissées à leurs descendants.

Pour ce qui concerne la génération postérieure à l'enracineur, on ne sait rien des alliances si ce n'est des informations sur les responsabilités que prit l'époux de sa fille aînée qui fut notaire et qui promit à son beau-père – et tint sa promesse – de diriger son étude s'il meurt avant que son fils ait fini son notariat. Le narrateur indique qu'il avait de l'*autorité* dans la famille et qu'il était écouté de leur *chef de famille*. Il n'y a donc pas seulement cette grand-mère qui laissa après le décès de l'enracineur une dette à ses descendants, son petit-fils par alliance aussi. Ainsi, dans ce récit, le narrateur rétablit le poids des hommes dans la gestion de la fortune familiale. Il n'y eut pas qu'une femme qui la géra mais aussi son mari, l'enracineur et son gendre. En fin de compte, patrilinéaires et alliés se sont non seulement conjoints pour permettre à l'enracineur de laisser une fortune mais aussi, ils ont continué après celui-ci leur solidarité malgré la division des biens qui avait commencé. Mais, on peut se demander pourquoi cette association semble s'être arrêtée. Il semble n'être resté après que la division de la fortune et le soupçon !

Récit 5 : Dans ce récit, les alliés mis en évidence sont ceux des seuls ancêtres migrants de la lignée patrilinéaire. Ceux du premier migrant sont présentés à partir d'une bible ayant appartenu à l'épouse de celui-ci, arrivée après plusieurs générations jusqu'au narrateur, et à partir de son oncle qui fit un pèlerinage à Rome. Nous avons supposé que la famille a abjuré du protestantisme avant le mariage. Sans doute l'inclination du premier migrant pour elle fut-elle la cause de la première émigration ! Rappelons le ton lyrique pris par le narrateur à l'évocation de cette ancêtre. Les seconds alliés, ceux de l'enracineur, sont caractérisés par les traits de la vie bourgeoise de la petite ville d'où ils sont issus et plus particulièrement par leur

appartenance à l'élite locale. Le narrateur nous indique que l'épouse reprit le commerce de son mari à sa mort avec leur fils aîné. Elle aimait l'art car elle se mit à peindre lorsqu'elle vendit l'affaire. Elle aimait aussi jouer avec ses petits-enfants. Aucun autre allié n'est instruit en propre dans les générations postérieures à celle de l'enracineur. Néanmoins, ils ne sont pas absents génériquement car on les trouve dans l'identité des mères de famille qui encadrèrent leurs enfants dans la *Maison mère* et reconnues comme *exemplaires*. En effet, le narrateur se sent une dette envers elles. Il estime, rappelons-le, que sa mère et les autres *mères* de la famille, ont été à l'origine de *l'épanouissement de l'esprit familial et de la bonne harmonie qui n'a pas cessé de se manifester malgré la diversité des tempéraments*. En effet, c'est sous *leur conduite* que leurs enfants partaient entre cousins à la rivière, pendant les vacances. Elles ont aussi *permis de fonder, faire vivre et prospérer la famille*. Elles ont appris à leurs enfants de nombreuses valeurs, gages de *bonheur* : *l'accomplissement du devoir, et l'observation de la loi du travail et de l'honneur*. Ainsi, il n'y a pas eu que le grand-père et son fils aîné qui travaillèrent à *l'harmonie et au bonheur des vacances de Chatillon*, il y eut aussi les grand-mère et mères.

Récit 6 : Dans ce récit, les premiers alliés présentés sont les maternels de l'enracineur. Ce que l'on en connaît tient en 6 lignes. On sait qu'il y eut une mésentente entre le père de cet enracineur et sa mère qui préférait ses deux filles et ses deux gendres à son fils au point que l'un d'eux, sans doute aussi un cousin maternel⁵²¹, le dénonça durant la Révolution. Ces alliés sont issus d'une *vieille famille* du village originaire mais peu cultivée. Les alliés suivants – ceux de l'enracineur lui-même – sont informés sur une – page dans un texte de 11 pages consacrées à ce dernier, mais ils occupent 16,5 pages pour leur ascendance là où l'on trouve 1 page pour l'ascendance des paternels⁵²². Nous avons vu que le narrateur les considère comme de *bourgeoisie provinciale* même si d'autres les voient de *grande maison*. Mais, finalement, il veut bien accorder, au bénéfice du doute, qu'ils sont de *petite noblesse de robe* ardéchoise. Il indique clairement que *leur milieu social est très au-dessus* de celui de l'époux. La rencontre fut un vrai roman dans l'idée de certains mais on la voit autrement à travers les réalités qu'elle engendra pour son époux. On sait l'épouse, aux yeux de son époux, "une digne femme (...) craintive et timide, ne se préoccupant que de Dieu, de ses enfants et des pauvres" mais pour sa petite-fille une *douce et noble femme, qui portait l'empreinte du XVIII^e siècle par la grâce de son esprit mais pure en ses croyances*. Rappelons que c'est à partir de son couple que le narrateur a choisi de s'inscrire dans une descendance et d'y inscrire toute sa famille.

521 . Cette famille portait le même patronyme que celui de la mère de sa belle-famille de l'aristocratie savoyarde mais qui n'avait plus leur particule à cause de la Révolution française au moment du mariage en 1645. Il s'agit d'une famille de verriers depuis de nombreuses générations tant du côté paternel que maternel. Elle a produit le groupe Boussiers-Souchon-Neuvesel et compte des parents engagés socio-politiquement. En 1808, elle est autorisée à reprendre sa particule. De l'épouse, on sait seulement qu'elle tint un *journal* mais qui ne relate avant tout, estime le narrateur, que *des événements familiaux sans intérêt pour l'ensemble de la*

522 . Ces pages comprennent une ascendance de 12 pages intitulée "Ascendance d'Eugénie Guilbert". L'épouse est ici présentée sous le patronyme de son mari au titre de son lien d'appartenance à la lignée patrilinéaire. Mais, dans la généalogie elle-même, elle est désignée par son nom de jeune fille. Certains branches remontent jusqu'au X^e siècle. Il s'agit de ces pages, 45 pages intitulées "Épouse et les ascendances" dont il est question dans les détails sur ces branches. On trouvera ces pages dans le chapitre suivant.

famille.

La dernière alliance de la ligne directe est celle du père du narrateur qui, on s'en souvient, épouse sa nièce à la mode de Bretagne, résidant à Lyon et issue d'une aristocratie née aux confins des Monts du Lyonnais et du Forez. Sa présentation est la plus ample parmi les alliés des patrilinéaires ; elle occupe 2 pages. Le père de l'épouse est zouave du pape. C'est un homme de grande culture, excellent cavalier, au tempérament vif qui savait concilier la plaisanterie gauloise, la plus extrême distinction et la piété la plus solide. On se souvient qu'il fait profiter sa famille de sa propriété de la Nièvre dans laquelle il vit en permanence avec grande largesse mais sans luxe ni ostentation. De cette propriété et de celle de son père qui la joutait, le narrateur garde le souvenir de lieux accueillants et gais. Quant à la mère de ce dernier, il nous dit qu'elle a aussi écrit un journal. Celui-ci montre d'elle une âme à la recherche de Dieu et dans l'attente d'être unie à lui. Mais, elle n'était pas repliée sur elle et même était avec son père très gaie. Elle consacrait une grande partie de son temps à des œuvres multiples et à des associations pieuses : elle avait des protégées.

Cette alliance est de loin celle qui touche le plus le narrateur et qui appelle le plus les lecteurs à s'y identifier. Ainsi, les alliances de l'ascendance lyonnaise du narrateur et des lecteurs ne furent pas seulement bourgeoise. Elles furent bourgeoise ou aristocrate pour la première génération – le narrateur concédant à ses lecteurs la petite noblesse – puis bourgeoise dans les apparences, ayant perdu sa particule, mais aristocrate selon l'ascendance et la loi, à la deuxième génération et enfin, bourgeoise et aristocrate, à cause de leur alliance accomplie, à la troisième génération. La famille a donc bien été finalement bigarrée comme le narrateur le disait. En fin de compte à la dernière génération, l'équilibre est trouvé même si des différences coexistent : la réserve et le sérieux du bourgeois ont trouvé à s'allier avec la liberté et la gaieté de l'aristocrate et tous deux sont proches dans leurs modes de vie comme dans leurs propriétés ; ils se retrouvent en grands bourgeois.

Conclusion

Nous avons vu dans notre corpus de référence que tous les narrateurs instruisaient leurs lecteurs sur des lignées alliées de leurs patrilinéaires. Il en est de même pour les autres récits, hormis deux exceptions que nous pouvons nous expliquer pour le cas de la lignée des peintres, mais difficilement pour l'autre cas, dans lequel aucun maternel n'est présenté, si ce n'est, en deux énoncés, les alliés lyonnais qui permirent de donner *le droit de bourgeoisie* en sa forme accomplie au fils de l'ascendant enraciné, avec les seules indications de leur position sociale et de la profession qui les lia au même sort. Ainsi, 9 sur 11 narrateurs invitent leurs lecteurs à visiter aussi les maternels de leurs ascendants lyonnais. Nous l'avons fait remarquer dans notre première partie, ils informent peu sur ces lignées au regard du traitement des patrilinéaires. 5 ne leur font pas dépasser 10 % des informations totales traitées dans les recueils, mais à l'autre extrême, 2 leur consacrent pour l'un les deux tiers et pour l'autre un tiers des informations. Les 2 derniers se trouvent entre les deux⁵²³. Mais dans ces pages qui leur sont consacrées, on doit concevoir qu'il

⁵²³ . Nous n'avons retenu que les maternels présentés de façon à pouvoir discerner suffisamment leur caractère propre, au-delà donc de la simple information sur les cycles de vie de l'épouse et de ses parents, ainsi que sur la profession du père de celle-ci.

se trouve des données concernant plusieurs lignées et pouvant être réduites à de simples suites généalogiques, sans commentaire.

Les 9 narrateurs aménagent différemment la place des maternels : certains leur réservent des notices ou chapitres spéciaux, d'autres les dépeignent dans le fil du développement diachronique de leur récit, soit au moment de parler de l'alliance de l'ascendant patrilinéaire concerné, soit après avoir fini le procès de celui-ci. Ils traitent seulement des maternels des ascendants lyonnais. Ainsi, on voit que ce sont ceux des bourgeois lyonnais qui sont visés, qu'ils aient appartenu à la bourgeoisie ou à la noblesse, qu'ils aient été lyonnais ou non.

En ce qui concerne les alliés renseignés, ayant appartenu à la bourgeoisie, on a vu, dans notre corpus de référence, qu'ils portaient tous la marque de leur intégration dans l'élite de leur localité, qu'ils aient été de l'époque du bourg des origines (les maternels des enracineurs) ou de Lyon. Les épouses qui ont contracté les alliances sont quasiment toutes natives des localités dans lesquelles leurs époux sont aussi nés. Il en est de même pour les autres récits de notre corpus. Les alliés, qu'ils aient vécu dans les villages ou bourgs ou petites villes ou encore à Lyon, ont appartenu à des familles *établies* jouissant du crédit de leur ancienneté et de leur notabilité. Ils honorent les patrilinéaires. Tous sont des gages de crédits et leurs mémoires des preuves de leur bonne conduite, même si le soupçon a pu paraître les toucher parfois.

Pour les alliés lyonnais, on a vu que le degré d'intégration à leur élite était variable. Cependant, on a pu constater qu'en plus des épouses natives de Lyon, au moins leur père avait sa résidence dans la cité avant leur naissance. Il en est de même pour les autres récits. Ainsi, à chaque génération, grâce à leurs alliés et au nombre de branches de leurs maternels lyonnais, les patrilinéaires et leurs enfants redoublent de crédit. Ils peuvent, à l'évocation des noms maternels, avoir accès à la confiance qui règne à leur endroit dans la mémoire collective de la cité.

En ce qui concerne les alliés ayant appartenu à la noblesse, on a observé qu'ils avaient ou non un ancrage à Lyon, mais cela n'a pas empêché les patrilinéaires de s'intégrer à la cité. On a enfin constaté que les narrateurs ne s'attardaient pas plus sur eux que sur les bourgeois lyonnais. Il en est ainsi pour les autres récits. En effet, l'hétérogamie est souvent tue et même lorsqu'elle est soulignée par quelques mots, elle est toujours tempérée par des indications des narrateurs permettant d'en réduire les effets imaginaires.

Ce qui est le plus intéressant dans la présentation de ces alliés – bourgeois ou nobles – ce sont les perspectives que les narrateurs ont sur eux. Nous avons vu qu'ils laissaient tous apparaître une adéquation entre leurs valeurs et celles de leur lignée patrilinéaire. Ils les montrent se comportant en plusieurs points de même que leurs patrilinéaires se seraient ou se sont comportés ou devraient se comporter encore. Tous les autres narrateurs de notre corpus général ont cette perspective. On peut noter par exemple que l'un voit des alliés en adéquation avec ses patrilinéaires sur la défense de l'Eglise et des institutions religieuses, chacun à leur manière, et qu'un autre, à l'image de notre *récit 3*, constate cette adéquation dans l'investissement pour défendre Lyon pendant la Révolution.

S'il est facile de nuancer les attributs par lesquels les narrateurs caractérisent leurs ascendants et leurs alliés bourgeois pour aboutir à leur donner des traits de ressemblance, il est plus difficile de finaliser cet objectif avec des alliés appartenant à la noblesse. En effet, les patrilinéaires peuvent être confondus, fusionnés ou faire un seul corps avec des alliés bourgeois, et apparaître tels dans la mémoire des lecteurs. Mais pour les alliés nobles, il faut trouver des moyens pour réduire la distance due à l'hétérogamie entre les deux lignées. On a vu dans notre corpus de référence que ces nuances se trouvaient par exemple dans la mention que les deux familles étaient amies depuis longtemps, bien avant même que l'alliance ne se contracte, ou bien dans le commentaire d'un narrateur sur l'origine de l'appartenance des alliés de son bisaïeul enraciné à la fois bourgeois et noble. On rencontre les mêmes tendances dans le reste de notre corpus. On trouve ces nuances par exemple pour un récit, aussi dans le lien d'amitié entre les familles, mais encore dans un autre, on les lit dans *l'expression de la volonté* chez un beau-père d'*accueillir* le jeune homme qui fréquentait sa maison *s'il se présentait pour sa fille*, bien avant que celui-ci ne déclare son inclination, etc. Toute la question est, pour les narrateurs, de ne pas ignorer les valeurs apportées par leurs maternels et même de montrer qu'elles ont concouru à l'élévation de leur filiation, mais paradoxalement de ne pas trop marquer les identités de ces derniers. En effet, ils veulent les laisser voir par leurs lecteurs à un niveau de l'échelle sociale permettant de les imaginer partager le destin de grand bourgeois et non de noble, car si la lignée bourgeoise patrilinéaire fait une ascension sociale avec ces alliances, la lignée noble, elle, fait une descente⁵²⁴. L'identité noble de leurs maternels les distingue des autres bourgeois, ce que leur nom ne fait pas d'emblée : on peut se souvenir de leur distinction à la génération de l'alliance, mais au fur et à mesure que les générations passent, l'oubli gagne et le nom ne véhicule plus, sous son paradigme bourgeois, un imaginaire adéquat aux traits identitaires des générations descendantes. La mémoire généalogique a pour fonction de rappeler à la descendance, mais aussi à la mémoire collective de l'élite locale, cette distinction identitaire qui coule dans les veines de leur famille.

On a constaté que parmi ces alliés, les narrateurs en situaient toujours un ou deux à une place privilégiée que l'on a remarquée dans notre corpus de référence par le nombre de pages ou de lignes qui leur était offert, et par l'implication affective qui se manifestait dans leur énonciation. Il en est de même pour les autres récits qui ont présenté des maternels. En effet, tous en donnent un portrait tel qu'ils les rendent exemplaires aux yeux de leurs lecteurs. Ils les désignent comme socialement et individuellement accomplis et comme sources d'affection, qu'ils soient grands bourgeois ou nobles, fortunés, ayant eu des revers de fortune ou au niveau économique inconnu : ils ont une fonction symbolique centrale. Ils témoignent tous des traces durables que ceux-ci ont laissées dans leur imaginaire. Ils dévoilent à leurs lecteurs des univers immortalisés par les bienfaits qui en sont provenus, se manifestant en termes de biens financiers et immobiliers, mais aussi de confiance ayant abouti à des associations commerciales et encore de sentiments d'affection, de stabilité et d'harmonie.

Mais, ces lignées alliées ne sont représentées dans nos récits que par l'intermédiaire

⁵²⁴ . L'hétérogamie existe aussi bien sûr dans les alliances entre bourgeois, mais on peut l'estimer imaginairement moins importante et les nuances à apporter pour atténuer la distance sociale moins soumises à des paradoxes.

quasi exclusif de leurs membres masculins et de la branche patrilinéaire de l'épouse par laquelle l'alliance a été contractée. L'épouse elle-même est rarement identifiée en détail, de même sa mère, ses grands-mères, etc. Les exceptions vont aux femmes appartenant à la noblesse, à celles qui ont pris part activement à la gestion des affaires et des biens familiaux, suite aux décès de leur mari ou de leurs enfants, à celles qui eurent elles-mêmes un destin tragique et aux religieuses. Les traits de toutes ces femmes dépeintes, si brièvement soit-il, montrent leurs valeurs maternelles, culturelles, morales et religieuses.

On a remarqué, dans notre corpus de référence, que les alliés des frères et sœurs des patrilinéaires ont aussi leur place, soit parce qu'ils les ont soutenu, soit parce qu'ils les ont honorés, soit encore parce qu'ils ont apporté le trouble. Etant des beaux-frères, ils font les cousins de demain. Mais leur présence reste subsidiaire. On peut voir, dans les autres récits de notre corpus, par exemple, l'importance de ces relations dans le cas d'une belle sœur de réputation nationale qui a bien voulu ouvrir à ses neveux et nièces son réseau parisien.

Avec ces alliances, les lignées patrilinéaires ont vu leur renom prendre de l'ampleur, mais encore le plus souvent sous les auspices et le couvert de leurs alliés qui ont permis leur élévation. A l'heure de l'écriture, les narrateurs veulent déplacer leurs pères de cette seule position, puisqu'ils souhaitent les sortir de l'anonymat. Ils se doivent donc de ne pas omettre la responsabilité que leurs alliés ont pris, pour leur part, dans les mérites qu'ils ont accumulés de génération en génération. Car, maintenant que le récit est écrit, il s'agit que la mémoire n'oublie pas, à l'inverse, que derrière le renom des pères, il y a eu aussi celui de mères, tenues à discrétion pour laisser place entière à ces derniers, mais présents et ayant influé. Les lecteurs sont invités à voir, en fin de compte, que les lignées patronymiques dans lesquelles ils sont invités à s'enraciner sont des paternels, c'est-à-dire incluent leurs maternels et pas seulement des patrilinéaires. C'est ainsi que si leur groupe d'appartenance est bien patrilinéaire, leur ascendance lyonnaise, elle, a plusieurs branches. Elle est plurilinéaire et, nous allons le voir, d'autant plus manifestement, dans les récits, qu'elle porte des branches nobles dont on peut s'honorer.

4 – L'institution d'héritiers de la tradition paternelle

Ecrire pour faire reconnaître l'héritage paternel et pour dire l'esprit avec lequel le recevoir ne suffit pas à se faire entendre. Les narrateurs, nous allons le voir, le supposent bien. Aussi, ils profitent largement des fonctions opératoires – testamentaires, sublimatoires, performatives et structurantes – que leur offre l'écriture généalogique. En effet, nous allons montrer comment celle-ci leur prête un cadre socialement recevable pour faire part de leurs désirs au sujet de leur famille ; comment elle peut les assurer des meilleures chances de trouver parmi leurs descendants des héritiers pour leurs legs sans dévolution ; comment elle leur permet d'élever à un rang d'exception les qualités et les actes de certains membres de leurs familles pour provoquer des transferts identificatoires et des sentiments de dette ; et enfin, comment elle les transforme dans la mesure où elle

a satisfait à leurs attentes.

Nous allons voir, dans un premier chapitre, les transformations que l'écriture a engendrées chez les narrateurs. Puis, dans un deuxième chapitre, nous observerons comment ceux-ci provoquent chez leurs lecteurs le souhait de prendre en compte leur héritage paternel ; nous mettrons en lumière les fonctions de la dette. Enfin, dans un troisième chapitre, nous instruirons les compétences qu'ils développent pour emporter l'adhésion de leurs lecteurs à leur rattachement à la filiation qu'ils ont choisie ; nous mettrons en évidence le modèle identitaire et la fonction socialisatrice de ces filiations électives.

4 – 1. Les transformations du devoir de mémoire

Nous allons mettre à jour les transformations que l'écriture généalogique a opérées sur les narrateurs en comparant leurs énonciations du début de leurs récits avec celles de la fin⁵²⁵. Nous constaterons alors que nos narrateurs se situent autrement vis-à-vis de leur devoir de mémoire, une fois leur écriture achevée, à cause de l'impact qu'a eu sur eux la fréquentation assidue de leurs ascendants. Mais aussi, nous observerons qu'ils attendent que ces transformations soient comprises et reprises par leurs lecteurs, et fassent date dans l'histoire de leur famille à l'avenir. Nous montrerons que pour eux la tâche est complexe, car ils conservent des regrets du passé comme les autres membres de leur famille, et se trouvent face à des sentiments paradoxaux dans les devoirs qu'ils souhaitent rendre à la mémoire de leurs pères et voir se perpétuer.

Récit 1 : Dans ce récit, le narrateur a longuement exprimé les motifs qui lui ont fait écrire l'histoire de sa famille dans son adresse. Il formule son vœu le plus cher pour ses enfants et lui-même : le vœu que tous voient revenir le régime qui avait fait la prospérité de leurs ascendants. Mais son énoncé n'invoque pas explicitement le retour de l'ancien régime. Il convoque sur un *régime réparateur*. Le narrateur attend la *restauration* d'un régime qui *répare*. Il dévoile ainsi ses désirs propres et ceux qu'il souhaite à ses enfants.

“Plus heureux qu'eux, vous reverrez sans doute le régime réparateur, qui a si longtemps abrité la prospérité de vos ancêtres. Puissé-je ne pas mourir avant d'en avoir salué la restauration !” (4/15).

Le narrateur révèle, par ce vœu, combien il subit l'attrait de l'ancien régime. Mais ce n'est pas l'ancien régime qu'il souhaite que lui et ses enfants *saluent*. C'est l'avènement d'un régime qui ait tous les caractères de l'ancien : un régime nouveau qui ne soit pas “ *le nouveau régime* ”. Ainsi, le narrateur ne s'exclut pas de l'activité imaginaire de sa famille puisqu'il attend un retour comme elle, mais il n'en est pas prisonnier. Certes, on peut considérer qu'il espère la restauration de la royauté, mais il ne le dit pas. C'est pourquoi, une telle lecture serait réductrice, car on ne verrait pas la nuance qu'il présente dans son énoncé, à savoir que l'attente visée est d'abord celle d'un régime qui pourrait réparer ce

525

. L'analyse de contenu des transformations se fera en comparant l'énonciation de la phase de manipulation et celle de la phase de sanction de chaque texte.

que le nouveau a altéré dans l'ancien. Ainsi dès l'adresse, le narrateur a inscrit comme révolu le temps de l'ancien régime. Par contre revoir un régime réparateur est dans l'ordre du *possible* et même du *souhaitable*.

Le plus malheureux dans *cette* histoire, est que ses fils aînés ne verront pas la restauration du régime souhaité pour tous. Leur malheur est lié à leur exclusion de cet événement pour lequel ils ont été sacrifiés. De quelle sorte de malheur s'agit-il pour eux ? Le narrateur dit sa tristesse de ne pas voir ses fils décédés participer à la liesse de la restauration tant attendue par eux. Malgré tout, en fin d'adresse, il conjoint ses enfants vivants à ses propres souhaits, les entraînant dans son sillon, mais en même temps leur explicitant les premières nuances qu'il entend donner. Ainsi, ses descendants ne peuvent pas ignorer que leur père ou grand-père a attendu et attend encore un régime restaurateur pour eux, ils comprennent clairement qu'il les embrasse dans ses désirs. Son imaginaire n'est plus exactement le même que celui auquel ses aînés avaient répondu, puisque son idée de l'avenir n'est plus une répétition du passé.

A la toute fin du récit, le narrateur n'a plus les mêmes souhaits. Il confirme que la mort de ses fils et neveu a bien été un sacrifice mais que toute leur *génération* s'est trouvée sacrifiée. Il donne à ses enfants vivants le *droit d'espérer* qu'elle contribuera au *relèvement de leur patrie* mais aussi qu'à l'avenir c'est la *providence* qui se chargera de la tâche de ce relèvement.

“François, Jacques et Henry Delérable, appartiennent à cette génération qu'un jeune écrivain de grand talent, Henri Massis a si bien qualifiée de 'génération sacrifiée'. Nous avons le droit d'espérer que leur sacrifice si pur contribuera avec tant d'autres au relèvement providentiel de notre patrie” (p. 74).

Après sa leçon d'histoire à l'adresse de ses enfants et petits-enfants, le narrateur reconvoque ses souhaits pour l'avenir. Il veut toujours voir un régime réparateur. Il ne revient pas sur ce souhait. Mais, la providence est à mettre à la place des fils pour y travailler. La famille est *relevée* de cette tâche.

La narration s'achève sur un terme encore non employé pour parler de la France : ni *la Vieille France*, ni *le vieux sol national*, ni *la nation*, mais *la patrie*⁵²⁶. On se rappelle la forte question identitaire que le narrateur avait exprimé dans son adresse, à savoir que, dans les représentations du nouveau régime, *l'amour du sol* et *l'amour du passé* s'opposaient. Il ne voyait donc pas comment le patriotisme pouvait se perpétuer. En fin de récit, le narrateur en est venu à concevoir *la Vieille France* comme *la patrie*, c'est-à-dire à imaginer conciliables l'amour du sol et celui du passé. La *patrie* est étymologiquement le *pays des pères*. Le narrateur a pu réconcilier ses objets d'amours en concevant le

⁵²⁶ . L'espoir du retour, au fur et à mesure que se construit la signification, prend des *figures* différentes qui s'inscrivent dans une évolution du *parcours*. Dans la *sanction* suspendue de l'adresse, le retour est un souhait à l'attention des enfants, (“vous reverrez sans doute”) : c'est la *figure* du “régime réparateur”. Son idée fait surgir une parole de l'acteur “je” : pouvoir “ne pas mourir avant d'en avoir salué la restauration !” (IV/6, l. 17). Dans la *sanction* finale du récit, le retour prend la *figure* du “relèvement providentiel de notre patrie” (p. 74). Ce n'est plus la promesse de l'avenir proche d'un régime qui *reviendrait*, mais l'espoir d'un redressement de ce qui était *tombé*, avec son rétablissement (la *patrie*, et non plus le *régime réparateur*). Le souhait de saluer la restauration est devenu “le droit d'espérer”. Ce qui est le désir de tous, est légitimé comme un “droit”. *Espérer* à l'attention de la patrie, n'est plus *revoir bientôt* la restauration, c'est espérer pour les fils une prospérité non sans leur avoir transmis les chemins pour trouver celle-ci.

patriotisme comme le service du pays des pères. Il peut s'approprier, en fin de compte, un terme du nouveau régime après avoir restauré ses pères, à ses yeux et à ceux de ses enfants, mais aussi aux yeux du nouveau régime. Avec son récit, le renom de ses pères apparaît, dès lors, sous son vrai jour. Le narrateur retrouve l'unité de son identité familiale qui lui provient du passé de sa famille. Il peut offrir à ses descendants les termes qui peuvent leur permettre d'apprécier le passé de leurs ascendants paternels sans être soupçonnés et de rendre leurs devoirs aux membres sacrifiés, sans croire devoir suivre ceux-ci.

Après la connaissance d'une telle histoire, la voie des enfants n'est plus la loyauté à la lettre des attentes de la famille. L'écriture marque le seuil d'une période révolue dans laquelle le sacrifice était demandé parce que les fils ne pouvaient aimer leurs pères s'ils aimaient leur patrie. Elle fait date si les lecteurs veulent bien croire dans le point de vue du narrateur. La tradition est donnée comme perspective aux *regards* sur la famille et non plus le retour du régime perdu. Elle vient constituer une barrière contre la tentation du sacrifice. *Le don* de l'histoire familiale concrétise cette barrière. Le narrateur institue une ère nouvelle pour la famille.

Récit 2 : Dans ce récit, en son début, on se rappelle, l'intention du narrateur était de mieux *faire connaître* la famille à ses enfants et petits-enfants parce qu'il considérait que cette transmission était un *devoir culturel*. Il souhaitait témoigner de *la vénération* qu'il avait pour tous ceux qui *ont fait partie* de sa famille. Mais, il regrettait amèrement les trous de sa mémoire et s'en trouvait coupable. Lorsque la consignation de son histoire est achevée, le narrateur se présente à ses lecteurs différemment. Il clôt son récit sans redire son regret d'avoir perdu tant d'informations sur ses ascendants pour toujours, même si, dans son énoncé, on voit qu'il présente encore celles-ci comme partielles à ses yeux. Mais, il estompe cette problématique.

“Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur nos ancêtres et quelques souvenirs personnels sur nos parents plus proches” (p. 105).

Le narrateur poursuit sa conclusion par un nouveau témoignage dans lequel il exprime les effets de l'évocation de ses souvenirs sur lui ⁵²⁷.

“Ces souvenirs personnels évoqués m'ont fait revivre des temps déjà anciens ; ils m'ont remémoré bien des tristesses, bien des joies : tous m'ont fait ressortir la valeur et les mérites de ceux qui nous ont précédés dans la vie” (p. 105).

Le récit est terminé, mais il a eu un effet sur les sentiments du narrateur et sur la perspective à partir de laquelle il voyait ses modèles chez ses ascendants. Il lui a fait *revivre* la vie *des temps anciens*. Il a fait revenir à sa mémoire un grand nombre de sentiments – *tristesse* et *joie* – et *ressortir la valeur et les mérites de ceux qui sont arrivés dans la vie avant lui*. Il a ainsi fait *ressusciter* ⁵²⁸ pour lui les qualités de ses *prédécesseurs*. Les temps déjà anciens sont donc *revivables*. L'évocation de souvenirs personnels permet un retour du passé. La mémoire n'est pas celle d'un temps oublié ni

⁵²⁷ . La narration est achevée (105/25-32) et le narrateur conclut en sujet ayant accompli sa tâche. Il évalue “son travail”.

⁵²⁸ . “Ressusciter” est pris ici au sens étymologique, c'est-à-dire du latin *resuscitare* : *réanimer*, soit *redonner de l'âme*.

même celle d'un temps cyclique, mais celle d'un temps qui conserve les sentiments vivants, et les valeurs et mérites de ses ascendants.

En achevant la tâche qu'il s'était donné, le narrateur a donc été touché par l'effet émotionnel et régénérateur qu'a produit, sur lui, la consignation de ses souvenirs personnels. Il va, alors, moins attester de *la vénération* qu'il a pour ses ancêtres que des transformations qu'il a vécu lui-même après avoir évoqué leur mémoire. Après la résurrection de la mémoire familiale, il subit une conversion là où il cherchait à transformer les générations suivantes. Il la constate simplement, comme si elle avait été le fruit inattendu de son travail. Il aura été renseigné sur lui-même alors qu'il cherchait à renseigner d'autres. Il a changé de perspective dans sa vision de *la famille* ; de producteur, il est devenu destinataire des effets qu'il attendait de son écriture.

A la place de la jouissance provenue de la transmission de la propriété, il invite ses descendants à envisager celle de la transmission des valeurs et mérites des prédécesseurs de leur vie. En juillet 1941, un terme a été donné à l'époque qui faisait croire que la propriété était le seul moyen capable de donner une identité à la famille. Un nouveau temps est né : celui des valeurs et des mérites des *prédécesseurs évoqués* dans *la lettre*. Le narrateur inaugure un temps où la représentation de leur identité *ressort* de la mémoire de ceux qui suivent dans la vie. Seul, le souvenir des descendants garantit contre les pertes de la mémoire et en conséquence de la conscience généalogique de soi.

Récit 3 : Dans ce récit, le souhait du narrateur était, on se souvient, en son introduction, d'apporter les preuves qu'il avait réunies sur les origines de sa famille, celui-ci doutant de la validité de sa filiation patrilinéaire. Il a proposé toutes les hypothèses qui pouvaient permettre de confirmer le lien entre la lignée aristocratique qu'on lui avait dit être ses paternels et sa famille. Mais, il n'a pu retenir aucune preuve hormis l'existence d'un legs portant les armoiries de cette lignée. A la toute fin du récit, le narrateur ne fait aucun commentaire. Il donne la liste des *références* prouvant les origines de ses ancêtres paternels. Il ne laisse ainsi plus de doute à ses lecteurs et lui n'en montre plus. Cette liste constitue désormais la référence pour reconnaître leurs pères. Elle les oriente hors de l'espace imaginaire sans fondement des autres généalogies qu'il conteste quant à la validité des faits.

“RÉFÉRENCES I. Registres paroissiaux de Sainte Cécile d'Andorge (Gard). II. Registres paroissiaux de Lyon. III. Minutes de notaires. A. Archives départementales de Lozère. • Contrat de mariage ARMAND/DESTIER le 3/5/1556 (Petit 3e 5038). B. Archives départementales du Gard. • Contrat de mariage ARMAND/SORLET le 01/08/1666 (Chabrier). • Contrat de mariage ARMAND/CARLIER le 18/11/1706 (Chabert). • Testament d'Etienne ARMAND le 30/09/1721 (Chabert). • Etc. C. Archives départementales du Rhône. • Contrat de mariage ARMAND/ROSTAING le 28/04/1753 (Chapelon 3E 3432). • Contrat de mariage ARMAND/MOGIN le 04/01/1787 (Bouteloup 3E 3050). • Etc.”
(pp. 130-131).

Ces *références* réunissent les preuves touchant les patrilinéaires mais aussi leurs alliés jusqu'à la génération des grands bourgeois lyonnais. On n'y trouve donc pas les alliés

nobles. On peut y lire seulement les preuves consacrées à la lignée paternelle du temps de sa bourgeoisie. Ainsi, après l'écriture de l'histoire familiale, le narrateur peut compter sur deux sources pour légitimer l'identité de sa lignée paternelle : les armoiries et les références. Aucune raison ne vient empêcher que les armoiries continuent leur fonction identitaire pour la famille : il n'y a pas eu de faits probants amenant la preuve d'un quelconque abus de sa propriété. Quant aux références, elles livrent aux lecteurs les faits mis à l'épreuve de la réalité par les documents officiels. La famille est bien issue de la bourgeoisie, mais elle a toujours ses armoiries qui continuent de lui assurer sa continuité et son ancienneté et donc la légitimité de son appartenance à l'élite dans laquelle elle est intégrée. Elle leur doit leur identité. Cependant, elle sait maintenant que les armoiries et références bourgeoises sont un objet problématique en ce qui concerne les premiers du nom à Lyon, mais non pour ceux qui viennent après. En effet, les patrilinéaires sont devenus des grands bourgeois et ont eu des alliances avec la noblesse, ce qui a ramené celle-ci dans leur filiation. La famille descend toujours de lignées aristocratiques.

Récit 4 : Le narrateur n'a pas exprimé de souhait ni de désir explicite au commencement de son récit. Par le titre, on savait qu'il s'était donné pour tâche de raconter l'histoire d'un couple d'ascendants et de leur fils depuis les débuts modestes des premiers jusqu'à la fortune laissée par le second. A la fin du récit, le narrateur fait rentrer ses lecteurs dans une nouvelle phase de son histoire familiale : celle du souvenir du fondateur de leur fortune. En effet, il les invite à voir que la relation de leur famille à celle-ci a eu deux phases : la phase de constitution qui dura depuis les débuts modestes jusqu'à la sortie de l'indivision, et la phase de division qui suivit et perdura 100 ans. Chacune de ces phases ont vu, avec la fortune, se constituer d'abord l'unité de la famille, puis sa division. Mais, à l'heure de l'écriture, cette phase de division a touché à sa fin.

“Depuis cette dernière date (1887), en 100 ans, des partages entre des descendants exceptionnellement nombreux, partages assortis de quelques aliénations en nombre d'ailleurs limité, ont continué à en modifier profondément la physionomie. Le souvenir de celui qui la constitua n'en reste pas moins très vivant notamment parmi tous ceux qui, ayant pu en garder quelques éléments dans la région d'Ouroux, ont encore la possibilité de relations familiales fréquentes” (p. 11).

En témoignant que le souvenir de celui qui constitua la fortune demeure très vivant sur ses terres, malgré le morcellement et le rétrécissement de celle-ci, le narrateur porte l'attention de son lecteur sur les bénéfices de cette fortune là où la famille ne voyait pendant ces cent ans que la division et les aliénations. Il signifie que ce lieu est une part de la fortune et en même temps un espace de rencontre. Le morcellement de la fortune n'a pas entamé le don inestimable qui est venu de celui qui la leur donna. A partir de 1988, la conscience de l'identité familiale peut désormais être appréhendée avec l'héritage de cet homme. Les descendants de celui-ci pourront légitimement se rattacher généalogiquement à sa mémoire.

Le récit se termine là. Mais, il y a une note, après la date : une note qui porte sur les traces actuelles du patrimoine immobilier du fondateur à Lyon. Ce “*Nota*”, témoigne de la présence de celui-ci, aussi, dans la cité. S'adresse-t-il aux Lyonnais qui n'ont pas eu la

possibilité de rester sur la terre de ce patrimoine et se trouvent plus exposés encore à la division et à l'oubli ? Parmi les immeubles, il décrit plus spécialement les traits de l'un d'eux, qui reste d'une certaine importance, apparaît *coscu* et est *bien restauré* ; il a vraisemblablement abrité la famille au moment du mariage de François Félix.

“Seule la grande maison qui fait l'angle du quai et de la place Gerson a une certaine importance et apparaît *coscu*. Elle a été bien restaurée récemment dans le style des restaurations du quartier Saint-Paul (...). C'est vraisemblablement celle où, sous le numéro 134 Quai de la Peyrollerie, résidaient Claude Denis et Scholastique Bonaventure au moment du mariage de François Félix” (11/17).

Cette maison est le fruit d'une conjecture. Mais, elle laisse aux Lyonnais un point de repère identificatoire dans leur cité, pour inscrire la mémoire de l'homme qui constitua la fortune familiale. Elle n'est pas qualifiée comme un morceau de la fortune. Mais elle est un lieu conservant le souvenir de ce couple qui a *bien* marié leur fils à Lyon et à qui l'on doit tant, que l'on ait des propriétés à Ouroux ou que l'on réside à Lyon⁵²⁹.

· *Récit 5* : Dans ce récit, au commencement de son allocution, le narrateur voyait le devoir de mémoire de sa famille dans la progression que celle-ci avait à faire *chaque jour dans la connaissance de ses aïeux qui l'ont faite ce qu'elle est*. A la fin de la première allocution, il adresse une requête aux jeunes descendants présents dans l'assemblée qui l'écoutent en formulant trois vœux : *se souvenir des trois étapes parcourues par leurs ancêtres au cours de ces quatre derniers siècles, ne pas oublier les grands exemples religieux de la famille et ne pas rougir de leurs origines terriennes, car la terre est un obscur mais noble et méritant métier*. En conséquence, il appelle ses interlocuteurs au devoir de mémoire envers leur groupe d'appartenance d'avant la Maison-mère.

A la fin du second discours, c'est-à-dire en fin de récit, le narrateur souhaite la bénédiction de Dieu sur la maison et sur tous ses occupants passés, présents et à venir. Il invite ensuite ses descendants à *célébrer* avec lui le grand-père qui a bâti la maison et leur grand-mère, ces grands-parents qui *leur ont transmis le flambeau de la joie* ainsi que leur tante qui leur a donné la joie de cette célébration. Ainsi, à cette date de 1945, la mémoire de la Maison mère doit se déplacer sur l'homme qui a été ce que *le graduel du jour* rappelle : *le juste qui a fleuri comme le palmier et s'est multiplié comme le cèdre du Liban*. Elle peut en toute légitimité se reporter sur les aïeux de la lignée paternelle grâce à lui. Elle est devenue généalogique. Les nombreux enfants présents peuvent être fiers d'elle. Ils sont laissés, en cette toute fin de récit, sur la joie qu'elle véhicule et qui se répand encore aujourd'hui.

· *Récit 6* : La lumière que promettait d'apporter le narrateur sur le faisceau qui faisait le passé familial si varié de la famille, a donné sa pleine clarté à la fin du récit sur les qualités de son bisaïeul bourgeois du XIX^e siècle. Quand l'écriture du récit

⁵²⁹ . *Bien* dans les deux sens du terme : signe que le mariage a eu lieu, et aussi, qu'il a été réussi selon l'éthique de l'ascension sociale, le fils accomplissant les espoirs de ses parents. Comme a voulu le faire le narrateur, cette maison a justement été *bien restaurée récemment* !

proprement dit est terminée, le narrateur n'hésite plus à le qualifier par une seule origine sociale : une conclusion osée pour lui. Il avait toujours qualifié sociologiquement ses ascendants d'une double identité sociale ayant vu les premiers à la fois comme *des paysans et des petits bourgeois*, et à la génération suivante, son ascendant direct, comme "un bourgeois-paysan". A cette génération, il le voit comme *un grand bourgeois lyonnais*. Ainsi, le narrateur reconnaît son appartenance à la bourgeoisie, mieux, à la *grande* bourgeoisie. Mais, il continue d'identifier ses ascendants par deux qualificatifs : *un grand bourgeois lyonnais* et un *grand Monsieur*. Seulement, le deuxième qualificatif ne désigne pas une catégorie sociale. Il est symbolique. Il ne contredit pas le premier ; ils s'équivalent à ses yeux. Il n'y a plus de honte à dire la bourgeoisie de son ascendant. L'histoire, que le narrateur a écrite, a mis à l'épreuve la réalité et lui a permis en conclusion d'affirmer une telle équivalence et ceci grâce aux qualités personnelles de l'homme qui lui ont enlevé tout soupçon. A partir de cette année 1971, les descendants n'auront plus à douter de la légitimité de leur sang.

Conclusion

On a vu qu'à la fin de tous les récits de notre corpus de référence, les narrateurs n'exprimaient plus dans les mêmes termes leurs attentes concernant l'écriture de leur mémoire généalogique et leurs lecteurs. L'approche de leur aïeux a opéré chez eux des transformations. Il en est de même dans les autres récits. On trouve par exemple ce narrateur qui, en début de récit, explique avoir fait imprimer ses renseignements sur sa famille *pour faciliter à ses descendants l'étude de leur nombreuse parenté*, mais aussi s'être interrogé sur les témoignages de son oncle permettant de penser qu'ils pouvaient être nobles par leurs pères. En fin de récit, l'incertitude sur la noblesse de leur appartenance est levée, non parce qu'il a obtenu des certitudes sur cette noblesse, mais parce qu'il a découvert une autre origine la leur donnant : en effet, l'un de ses ascendants maternels a été anobli par Louis XVI avec toute sa descendance y compris par les femmes. Il insère dans le récit la lettre de noblesse et appelle ses lecteurs à mériter cette *distinction qui ne leur est accordée qu'à la condition de vivre noblement*, leur dit-il, ce qui veut dire aujourd'hui, "faire toujours un noble usage de leur position".

On voit aussi cet autre narrateur qui, en début de récit, indique qu'il *se livre à un essai* sur sa famille par *souci de tradition*, car il s'aperçoit que dans les temps dans lesquels il vit, on oublie celle-ci. A la fin de son écriture, il ne parle plus de tradition. Il propose à ses lecteurs une *méditation après une minute de recueillement à la mémoire de leurs parents morts* et d'en *tirer l'enseignement qui conviendra à chacun*. Il s'interroge sur l'avenir de son essai tout en répondant explicitement que *la vie de celui-ci dépendra de l'accueil que lui feront les jeunes*. C'est pourquoi, il s'adresse à eux pour leur dire sur un ton impératif *de voir toutes ces richesses, de prendre de la graine, de puiser et d'aller* : "Bon sang ne saurait mentir". La confiance lui revient dans l'avenir à partir de l'enseignement qu'il a tiré, lui, de sa méditation sur ses parents morts. Il n'y a plus d'incompatibilité entre passé et avenir. Quant à ce qui le concerne, il espère avoir fidèlement rempli *les préceptes de la Bible* en n'ayant pas eu *d'appréciation sur le comportement responsable de ceux qui les ont précédés* : "Tu n'entreras pas en jugement avec tes parents", un précepte qui, sans doute, le touche aussi comme destinataire du regard de sa propre descendance sur lui.

Avec leur écriture, les narrateurs ont bien sorti de l'oubli et de l'anonymat leurs pères, et accompli leurs devoirs de mémoire. Ils sont satisfaits de la tâche qu'ils s'étaient donnée. La fréquentation de leurs ascendants a eu sur eux des effets bénéfiques qui leur ont permis de réduire les contradictions dont ils ont souffert. En effet, l'écriture leur a révélé des solutions leur redonnant confiance dans l'avenir de leur descendance. Elle les a fait évoluer jusqu'à leur permettre de trouver les prémisses des paradoxes constitutifs de leurs fondements identitaires. Mais, ils découvrent aussi plus : ils découvrent les valeurs et qualités de leurs aïeux et les bénéfices que ceux-ci leur ont laissé en héritage.

Ainsi, s'ils ont acquis un équilibre pour eux et pour leurs familles, à cause de cette fréquentation de leurs aïeux, ils ont aussi contracté auprès de ceux-ci une dette. Leur devoir envers leurs paternels a ainsi changé de nature mais il n'a pas disparu. Il n'a simplement plus les mêmes objectifs. Leurs souhaits sont alors de faire valoir dans leur mémoire paternelle les dons qu'ils y ont reconnus comme inestimables pour eux et pour leurs descendants. Pour cela, ils n'imposent pas à leurs lecteurs un discours conclusif leur dictant les comportements qu'ils doivent désormais avoir en remerciement pour ces dons. Ils ne les contraignent pas à effectuer des contre-dons en guise de leur reconnaissance. Ils les exhortent seulement à ne pas perdre la mémoire de ce qu'ils savent, maintenant qu'ils ont lu, et leur précisent de retenir plus particulièrement certains mérites et valeurs comme exemplaires, pour mieux comprendre l'identité dont ils héritent. Ils émettent le vœu de les voir puiser dans l'histoire paternelle un nouvel héritage pour eux.

Les narrateurs montrent leur confiance dans leurs lecteurs et dans les moyens qu'ils prendront pour investir leur héritage. Eux, ils espèrent, ils souhaitent, ils demandent, ils témoignent, ils disent leurs sentiments, ils prouvent, ils appellent à la méditation, etc. A leurs lecteurs de disposer ensuite ! Eux, ils ont fait don d'une mémoire généalogique paternelle à leurs descendants qui n'avaient qu'une mémoire mythique pour se reconnaître. Ils leur livrent l'esprit qui règne dans la tradition paternelle pour ne pas rester à la lettre de leur histoire identitaire porteuse d'un imaginaire familial invalidant. A leurs lecteurs d'exercer leurs compétences individuelles pour trouver avec leur mémoire généalogique leur équilibre familial et social à la génération à laquelle ils appartiennent, et dans la trajectoire qui leur convient.

L'implication des narrateurs, en ces conclusions de leurs récits, a les traits du testament. Une telle écriture leur a permis de viser deux objectifs : d'une part, être accueillis par leurs descendants dans leurs témoignages sur leur histoire familiale commune, à cause de l'affection que ceux-ci leur portent et de la déférence qu'ils peuvent avoir envers la sagesse de leurs paroles paternelles ou grand paternelles ; d'autre part, signifier leurs attentes sur les voies qu'ils souhaitent voir prendre à leur legs paternel sans dévolution jusqu'à ce jour. Ils profitent des forces performatives du testament pour espérer voir émerger chez leurs enfants et leurs petits-enfants une conscience de leur identité généalogique paternelle, comme elle existe déjà chez eux pour leurs maternels. Ils suscitent des vocations d'héritiers de leurs paternels.

Une nouvelle ère commence avec l'achèvement de l'écriture de la mémoire des paternels. L'héritage familial est généalogique pour ses deux branches. On y trouve des mérites, des valeurs et des modes de vie légitimes. Il faut maintenant que cette conscience pénètre dans l'esprit de tous ceux qui sauront lire. Désormais, la famille a ses

racines chez les paternels grands bourgeois qui n'ont pas démerité et dont le nom honore en toute légitimité ceux qui en sont issus et qui s'y rattachent à Lyon, et même parfois dans toute la France.

4 – 2. La constitution d'un indu

Nos narrateurs ayant contracté des dettes auprès de leurs aïeux se trouvent confrontés à l'impossibilité de les solder, leurs créanciers étant décédés. Nous allons observer qu'ils transforment alors leurs dettes en indus⁵³⁰. Un indu est une créance qu'un débiteur ne peut acquitter à son créancier parce que celui-ci refuse de la voir soldée ou ne peut plus recevoir sa résolution. Or, l'indu ne supprime pas la dette. Aussi, les narrateurs se sont donnés les moyens de ne pas laisser leurs dettes à l'abandon, en les transmettant comme des créances leur ayant apporté des profits et pouvant en apporter à leurs descendants ; ils mettent en dette ces derniers comme eux s'y sont retrouvés. Mais, nous verrons que ce n'est pas non plus pour que ceux-ci s'en acquittent.

Récit 1 : Dans ce récit, le narrateur découvre la dette qu'il a envers ses deux fils aînés qui se sont sacrifiés pour lui et pour leur famille. La connaissance du passé de ses ascendants paternels lui a permis de comprendre leurs valeurs et leurs modes de vie et donc les références sur lesquelles tous, y compris lui et ses aînés, se sont appuyés. Son devoir de mémoire envers ses ascendants accompli, il se retrouve confronté à un nouveau devoir de mémoire, celui-ci en direction de ses fils morts. Il ne peut solder sa dette et celles de ses ascendants envers eux. Celle-ci restera un indu.

Mais, on sait que les sacrifices de ses enfants ont ouvert les yeux au narrateur sur l'avenir. Ils n'ont pas été inutiles pour lui, même si la restauration n'a pu être établie. Car grâce à eux, la famille a maintenant une histoire et une identité. Elle peut espérer le relèvement de la patrie sans pousser ses descendants au sacrifice. Elle peut leur offrir des références unifiées. Elle peut trouver dans son histoire l'esprit qui lui permet de se gouverner compte tenu des contextes dans lesquels elle navigue, sans se perdre ni perdre sa prospérité. Le narrateur peut ne plus, même, souhaiter la restauration.

La dédicace à leur mémoire est là, en première page, qui l'exprime à tous : au commencement de l'histoire de leur famille, il y a un indu. Chaque descendant se souviendra en ouvrant le récit que l'histoire de sa famille est venue d'une dette et se verra confiée celle-ci à jamais. Le narrateur transfère, ainsi, sa dette qui a produit ces fruits porteurs de promesses pour ses autres enfants. Il la constitue en devoir de mémoire pour eux.

Mais, la métaphore familiale, en écran devant le sacrifice des fils, laisse trace de signes à retenir pour que puisse s'effectuer le changement de nature de la dette des enfants envers les pères de la famille : l'abolition d'une dette *imaginaire* pour l'institution d'une dette *symbolique*⁵³¹. Les fils vivants peuvent reconnaître la vie comme un don,

⁵³⁰ . Ce terme a été particulièrement mis en valeur par Pierre Legendre ; l'indu est un facteur de structuration de l'identité d'un sujet.

parce que leur héritage leur a montré leurs pères méritants et ayant travaillé pour constituer une créance à leur bénéfice. Ils doivent comprendre que la dette contractée envers leurs frères aînés est un indu, mais que, paradoxalement, cet indu renvoie à celui contracté envers les pères. Sinon, cette dette resterait imaginaire et collée à la précédente.

Enfin, le récit des origines ne s'arrête pas à *la génération sacrifiée* : une nouvelle alliance (un nouveau patronyme) – d'Arras – et toute la postérité née de celle-ci sont indiquées⁵³². L'esprit de la tradition familiale ouvre sur la postérité de la descendance au lieu d'envoyer au sacrifice. Il permet de voir sous le patronyme autre chose que le renom du père auquel les fils ont été sacrifiés. L'inscription d'un nom composé comme nom de famille, rappelle que dans toute alliance il y a deux lignées qui se conjoignent : *la famille est divisible*. La prospérité dépend de la mémoire de cela. Paradoxalement, en se divisant, la famille se multiplie et s'élève à une autre classe sociale : la noblesse. Avant, le patronyme était une unité *indivisible* à laquelle les fils aînés s'étaient consacrés. Et la génération s'est arrêtée. A l'heure de clore le récit, le narrateur présente une famille *prospère*.

- *Récit 2* : Dans ce récit, les gardiens de la mémoire n'étant plus les propriétés mais les descendants, ceux-ci sont appelés à discerner leurs dettes envers leurs aïeux dans les mérites et valeurs de leurs prédécesseurs. Ils sont ainsi convoqués à orienter celles-ci vers des individus et à sortir de la dette imaginaire qui les attachait aux propriétés. Leurs indus n'ont donc plus la même origine : le narrateur les désigne dans les qualités de propriétaires. Mais, rien ne dit qu'on trouve ces qualités chez tous les prédécesseurs propriétaires, après avoir fréquenté leur mémoire. En effet, le narrateur, lui-même, ne retient pas les comportements de *la tante Brun* et de ses enfants comme des indus ayant permis à la famille d'être légitimée dans son identité et dans son appartenance à la grande bourgeoisie de leur cité.
- *Récit 3* : Dans ce récit, le narrateur a rendu son devoir de mémoire en fixant les preuves des origines bourgeoises de sa famille paternelle, mais, dans sa recherche, il a contracté une dette envers ceux qui leur ont donné leur identité avec leurs armoiries. Cependant, celles-ci ne reviennent à personne. Or, maintenant que les ascendants patrilinéaires ne sont plus identifiés par leur lignage aristocratique, elles deviennent un symbole essentiel pour distinguer l'identité de sa famille des autres familles. Mais, il n'y a pas d'ascendants à qui rendre de devoir de mémoire pour avoir été leurs pourvoyeurs. Il n'y a pas de créanciers à la dette que la famille a envers eux.

⁵³¹ . La dette *imaginaire* est la dette que les enfants croient avoir envers leurs parents du seul fait d'avoir reçu d'eux *leur* vie. Tel le destin en jeu dans les tragédies, ils peuvent estimer devoir rendre le sang que leurs parents leur ont donné. La dette *symbolique* est, au contraire, la dette due aux parents du fait que ces derniers leur aient donné *la* vie, dette insolvable quand les parents reconnaissent avoir reçu cette vie de leurs propres parents et ainsi de suite. Les enfants, alors, ne pouvant solder leur dette (un indu), se tournent vers leurs propres enfants pour leur transmettre leur dette en même temps que la vie, avec le soutien symbolique de leurs parents.

⁵³² . Cette liste est donnée sous le titre de "tableau généalogique de la famille Delérable-d'Arras".

Le narrateur est ainsi à l'origine de la création d'un indu jusqu'à ce jour ignoré qu'il va mettre en avant aux yeux de ses lecteurs. Ceux-ci le verront sur la deuxième de couverture du recueil chaque fois qu'ils ouvriront celui-ci⁵³³. En effet, entrer dans cette histoire familiale passe obligatoirement par la mémoire de leurs armoiries. Désormais, à partir de 1994, on doit reconnaître que les origines de l'appartenance de la famille paternelle y sont affiliées.

Le blason fait, ainsi, signe aux lecteurs de sa place unique ou au moins de sa place *capitale* pour l'identité familiale. Dans l'histoire des *origines de la famille*⁵³⁴, aujourd'hui plus qu'hier, il occupe l'origine. Hier, il n'était qu'un des signes du rattachement à une race noble. Aujourd'hui, il est un don emblématique unique, qui plus est, venu d'ancêtres méconnus. Avec lui, la famille a un *vrai* symbole à son origine et n'a plus une *race* imaginaire. Qu'on le croit ou non, il y a le blason qui porte la légitimité de leur appartenance à une élite.

Pour en témoigner, le narrateur place l'inscription de ses prénom et nom juste au dessus du blason. On peut, en effet, lire dans cette organisation de l'espace qu'il le reconnaît pour socle et donc ne rend pas caduque sa fonction identitaire même s'il n'en a pas découvert l'origine du rattachement à sa famille⁵³⁵. Il rassure sur le fait que, malgré leur filiation paternelle nouvelle, leurs origines n'ont pas pour autant été totalement transformées. La filiation, avec lui, a été appelée à se refonder sur ses armoiries, mais après avoir été replacée dans la vérité. Sa légitimité est à ce prix. A partir de l'écriture de ce récit, la famille doit avoir une autre conscience généalogique de son identité et compter désormais sur l'indu de ses armoiries pour lui donner la légitimité de ses attributs.

Récit 4 : Dans ce récit, le devoir de mémoire du narrateur est accompli dans la mesure où il a pu donner les preuves de la légitimité de l'origine de la fortune. En travaillant à sortir du soupçon le fondateur de celle-ci, il l'a mieux connu et l'a fait mieux connaître, lui qui était resté dans l'ombre de sa mère, dans l'ombre de sa fortune, jusque dans l'ombre de ses prénoms et nom. Il a découvert ce que ses héritiers lui doivent et crée, ainsi, un indu envers lui. Il invite ceux qui ont une part de sa fortune sur les terres familiales à faire de lui un ancêtre fédérateur entre eux avant que la division n'ait totalement fait disparaître les échanges qui continuent d'exister. Il donne à la place de l'infortune et de la division qui croissent à chaque génération le

⁵³³ . Dans la première version du document que nous avons eu en possession avant celle-ci, le blason n'avait pas été reproduit. Et nous ne pouvions sémiotiquement établir une telle interprétation. Il gardait seulement sa fonction identitaire du fait du caractère *immanent* qui lui était octroyé avec ce que le narrateur disait déjà : "Les armoiries de notre famille *sont* : d'argent au chevron de gueules", etc. (1/9).

⁵³⁴ . Nous rappelons que le titre de l'ouvrage est *Les origines de la famille Armand*.

⁵³⁵ . L'analyse sémiotique de l'image nous permet d'observer que la page est divisée verticalement en deux parties égales : dans la partie haute, au centre, se tiennent les prénom et nom de l'auteur, et dans la partie basse, au centre aussi, sont dessinées les armoiries de la famille. Les uns reposent sur les autres, mais chacun est au centre de sa partie. Ainsi, l'auteur des lignes qui vont suivre est comme suspendu au dessus de ses armoiries. Il existe comme auteur pour sa part, mais repose pour l'autre part, sur les armoiries de sa famille.

témoignage de celui qui forgea son intégrité. En effet, il est grand temps pour lui de transformer la dette imaginaire fixée sur la mère chef de la famille. Mais, il ne convoque pas sa famille à effectuer un simple transfert de créancier. La dette doit changer de nature car désormais, il a montré qu'elle était le résultat d'un engendrement d'indus contractés avec chaque aïeul direct de leur lignée paternelle.

· *Récit 5* : Dans ce récit, le narrateur de chaque allocution met en évidence une dette. Le premier n'a pu exercer son devoir de mémoire que dans une certaine limite, car la plupart de ses ascendants sont restés dans l'anonymat. Aussi, il lui reste un indu envers ces derniers qu'il demande à ses descendants de s'approprier en ne rougissant pas de leurs origines : ce sont eux les pères du bâtisseur de la *Maison mère*. Le second narrateur, son devoir ayant été accompli puisque celle-ci a été commémorée, est amené, à la fin de son discours, à modifier la destination de sa dette. En effet, en déplaçant la destination de leur commémoration, de la maison à *celui qui la bâtit*, il voit celle-ci se transformer : elle n'est plus envers la maison mais envers leurs grands-parents. Ceux-ci étant décédés, il a contracté un indu qu'il ne peut solder. Il invite alors ses descendants à en profiter comme lui l'a fait ; ils sont pris à témoin des bienfaits qui ont émané de l'héritage de leurs grands-parents et qui désormais font partie du leur.

· *Récit 6* : Le narrateur de ce récit a ressorti, de son voyage éclairé dans sa famille, les preuves que le *soupçon* porté sur son aïeul était *indu*. Il a découvert plus. Il a contracté un *indu* avec cet aïeul : un indu qu'il n'avait pas *soupçonné* et qu'il ne pouvait pas solder. Les bienfaits en chaîne, dont profite encore aujourd'hui la famille, lui reviennent. Grâce à lui, ses descendants peuvent être sûrs de la valeur de leur *sang*.

Conclusion

Nous avons vu dans notre corpus de référence que les narrateurs, une fois leur devoir de mémoire envers leur ascendants paternels accompli avec la fin de leurs récits, ont tous eu un sentiment de dettes envers certains membres de leur famille. En effet, ils ont découvert avec la connaissance de celle-ci que certains d'entre eux leur avaient transmis des dons inestimables dans leur héritage identitaire et ils s'en sentaient redevables maintenant qu'ils en avaient conçu l'importance. Mais, ils se sont trouvés devant des indus dont ils ne pouvaient s'acquitter, dans la mesure où les auteurs de leurs dons étaient décédés et même parfois inconnus. Aussi, ils ont pris à témoin leurs descendants de l'existence de leurs créances et leur ont demandé implicitement ou explicitement de s'en charger avec eux. Ils ne s'en sont pas sentis exonérés pour autant. Ils ont invité à s'en souvenir et à découvrir les avantages qu'elles apportaient à les reconnaître comme des marqueurs identitaires de leur famille. Ils en ont fait un moyen de créer chez les générations à venir, le désir d'accueillir leur héritage familial et de le transmettre à leur tour lorsque le temps viendra.

Il en est de même pour les cas de nos autres récits, mais on verra dans notre deuxième exemple que la créance peut ne pas être acquittée parce c'est le narrateur lui-même qui est placé devant l'imminence de sa mort. On voit un indu, pour un récit, dans la découverte de la lettre de noblesse – citée en fin du recueil – du grand-père maternel

du père d'un narrateur, les rendant lui et sa descendance nobles. On peut aussi évoquer un autre narrateur qui se met entre les mains de ses descendants pour leur demander de *prier* pour lui et de le *confier à la miséricorde de Dieu* pour que celui-ci lui *pardonne ses ingratitude et péchés*. En début de récit, il leur avait demandé de garder en mémoire les souvenirs du passé pour *servir quelquefois de leçon et d'exemple* et de rendre un *culte à ce qui n'est plus*. En fin du récit, il en appelle toujours à un culte, mais c'est seulement à celui rendu à Dieu. Il n'y a plus de culte du souvenir. Il est orienté vers l'avenir. Le narrateur convoque toujours la mémoire de ses descendants, mais c'est parce que son avenir devant Dieu dépend de leur intercession auprès de lui. Dans ce récit, les créanciers ne sont pas morts ; c'est lui qui est proche de la mort. En effet, il découvre un indu envers ses enfants et petits-enfants qu'il ne pourra solder auprès d'eux. Il réoriente ainsi la dette imaginaire fixée au passé et à des objets vers une dette conçue comme une chaîne éternelle des vivants intercédant auprès de Dieu pour les morts ayant souffert, du temps de leur vie, de défauts.

Les indus proviennent de parents déjà décédés, inconnus ou connus, mais aussi d'enfants morts ou vivants. Les narrateurs les ont découverts *crédités* à leur compte, alors qu'ils ne le savaient pas et s'en sont trouvés investis et responsables. Avec leurs récits, ils rendent leurs descendants conscients de ces indus et les invitent à les reconnaître comme eux et à se les approprier, pour en bénéficier en usufruit dans le but de construire leur identité propre. Ils les leur proposent comme des réservoirs de bienfaits dont ceux-ci peuvent tirer profit comme eux l'ont fait, mais sans l'avoir su.

Ces indus insolubles aux yeux de chaque narrateur constituent de nouvelles sources identitaires pour leurs familles respectives. Ils leur sont proposés mais n'abolissent pas les premières sources qui leur ont donné leurs matrices organisatrices. Ils indiquent les capitaux symboliques que les événements de leurs histoires ont trop longtemps retenus en marge et souhaitent les voir s'intégrer à ces matrices. Ils désignent les *contenus posés* à mettre à la place des *contenus inversés* que nous avons relevés dans le premier chapitre de notre partie.

Comparaison entre les indus légués généalogiquement et les matrices identitaires

Narrateurs	Indus	Matrices identitaires
1	L'esprit de la tradition des pères	L'ancien régime
2	la valeur et les mérites des prédécesseurs dans la vie	Les propriétés
3	Les armoiries	Le lignage aristocratique
4	La mémoire de celui qui laissa la fortune	La fortune
5	L'héritage du grand-père	La terre
6	Le Grand Monsieur	Le sang

En découvrant leurs indus, les narrateurs ont trouvé le mode de médiation qu'ils cherchaient pour sortir de leur mythe stérilisant. Ils n'ont pas mis leurs destinataires dans une disposition qui les opposait à la précédente. Ils les ont seulement sollicités pour procéder à un *renversement* de celle-ci : en effet, en acceptant les indus contractés, de

dépendants passifs des sources pourvoyeuses de leur identité, ceux-ci deviennent relais actif de leur transmission. Ils les invitent en effet à prendre en compte la nécessité d'un changement de rapport à leur univers familial : ils doivent transformer leur rapport pragmatique en un rapport symbolique à cet univers. Les indus proviennent d'individus, et on ne peut en profiter passivement. En effet, un indu n'est pas un éden. C'est un legs. Pour qu'il fasse effet, il nécessite qu'on s'y investisse individuellement. Il demande l'exercice de capacités.

Avec leur mémoire généalogique, les descendants peuvent prendre conscience de leur identité alors qu'avec leur seule mémoire mythique, ils n'ont accès qu'à celle des commencements. Avec cette dernière, elle est bien munie d'une structure matricielle, mais celle-ci vaut pour la genèse d'un groupe et perd ses effets régulateurs lorsque l'histoire la contraint trop longtemps. La tradition des pères doit prendre le relais du mythe originaire. Elle contient celui-ci mais elle le réorganise et lui attribue une place nouvelle. Elle redistribue les valeurs originaires par les moyens de la métaphore généalogique et produit un *glissement sémantique* des premières vers les secondes⁵³⁶.

La perpétuation de ces indus est donc suspendue au choix des descendants qui les découvrent dans leur mémoire paternelle après leur lecture. Elle dépend du prix que ceux-ci veulent bien leur donner. Mais, elle est le seul moyen à disposition de familles ayant acquis des positions sociales profitables, pour les empêcher de se fixer exclusivement sur des valeurs du passé et sur des faits accomplis. Elle peut en effet provoquer chez les descendants, sans nier ce qui s'est passé et ce qui a été accompli, le désir d'œuvrer pour l'avenir et d'apporter leurs parts de fruits à partir des dons reçus. Elle peut ouvrir leur imaginaire à une voie qui les inscrit dans une chaîne symbolique d'individus ancrés dans leurs temps respectifs et confrontés à leur destin individuel, mais liés par une référence commune. Une telle perspective ne renie pas les manques ou les regrets des narrateurs et de leur famille, mais les écarte de nostalgies captatrices. Comme Béatrix Le Wita l'a remarqué dans la bourgeoisie parisienne, les récits lyonnais ne sont pas écrits pour exprimer une nostalgie d'un passé meilleur, mais pour constituer un *précédent* à partir duquel chaque génération peut situer le devoir qu'elle a à accomplir, face à la réalité nouvelle qu'elle rencontre. On peut même dire que les narrateurs conçoivent des récits généalogiques pour lutter contre cette nostalgie qu'ils ont constatée comme un danger. En effet, la nostalgie est un risque structurel inhérent aux familles des élites : elles ne peuvent s'en dégager sans soutien. La tradition écrite institue ce soutien. Elle dégage les familles d'une lecture stérilisante qui ferait de leurs mythes des origines familiales les seuls marqueurs de leur identité. Elle a la propriété de forger un lien entre passé et avenir, en réunissant un triple objectif : faire valoir le passé comme un précédent honorant et pourvoyeur d'avantages, promouvoir un esprit de continuité familiale pour inventer individuellement l'avenir, et constituer un rempart contre toute volonté de reproduction née de la nostalgie d'un retour du passé ou de sa conservation.

4 – 3. Les modes d'affiliation à la tradition paternelle

⁵³⁶ . La métaphore est redistribution des valeurs et son enveloppe linguistique, glissement sémantique. Mikhaïl BAKHTINE, *op. cit.*, p. 214.

Nous avons vu que les narrateurs promouvaient les indus issus de leurs paternels auprès de leurs descendants et attendaient d'eux qu'ils les reconnaissent comme tels à leur tour, car ils ne pouvaient compter sur une dévolution pour léguer leur héritage. Ils souhaitaient provoquer des changements avec leur mise en évidence, s'impliquant dans leur énonciation et impliquant leurs lecteurs avec eux pour emporter leur adhésion. Nous allons montrer, maintenant, sur quelles qualités ils ont dû compter pour obtenir cette adhésion. Car ils n'ont pas eu la prétention de croire que leurs souhaits seraient exaucés du seul fait de la légitimité qu'ils leur donnaient. Nous avons retenu plus particulièrement trois qualités : leur force de persuasion, la crédibilité de leurs preuves et leur foi dans le discernement de leurs lecteurs.

Nous nous attarderons surtout sur la première qualité qui est la moins perceptible pour le lecteur. Nous remarquerons qu'avec elle, les narrateurs visent tout d'abord à installer un contrat de confiance entre eux et leurs lecteurs, un contrat qui doit être suffisamment solide parce que leurs souhaits ne sont pas seulement de retenir l'attention pour être lu, mais de semer un doute dans les croyances jusqu'alors en cours dans leur famille. Après, nous verrons qu'ils se constituent en guides pour développer leurs hypothèses sur leurs paternels sous une forme démonstrative. Enfin, nous montrerons comment, plus directs dans leurs attentes, ils décident d'inscrire leurs lecteurs dans une descendance paternelle de leur choix et leur désignent l'affiliation à laquelle ils les prédestinent.

Mais, leurs liens familiaux avec leurs lecteurs, leur âge, la force performative de leur écriture testamentaire et leur art de la rhétorique ne suffisent pas pour emporter la persuasion de ceux-ci. Les narrateurs ont le souci de leur crédibilité au-delà d'eux-mêmes. Ils apportent les preuves de leur démonstration par des actes d'état civil ou notariés, et par tous documents officiels qu'ils peuvent proposer à témoins, les citant en leur entier ou partiellement, les photographiant ou les photocopiant, les intégrant dans le texte ou les mettant en annexe, etc. Mais, nous remarquerons que ces preuves n'ont pas pour seul effet la validité des faits. Elles servent tout autant à la pertinence des hypothèses des narrateurs sur leur histoire.

Quant au caractère de discernement des lecteurs, les narrateurs en dépendent aussi. Ils comptent sur lui, car ni leurs compétences persuasives, ni la crédibilité de leurs preuves, ni même leurs liens affectifs ne permettent de faire de leurs lecteurs des exécutants aveugles. En effet, comme l'explique Algirdas Julien Greimas, un lecteur n'est jamais passif devant le texte. Il exerce une compétence. Bien plus, il participe tout comme le narrateur à l'énonciation de celui-ci. Au titre de l'acte de langage qu'il contribue à faire surgir, il est un sujet producteur du discours comme l'est le narrateur⁵³⁷.

Nous relèverons plus spécifiquement à partir de la méthodologie greimassienne tout d'abord les facteurs sur lesquels les narrateurs ont établi leur contrat de confiance avec leurs lecteurs⁵³⁸ : nous observerons pour cela les *évidences* sur lesquelles ils se

⁵³⁷ . GREIMAS Algirdas Julien et COURTES Joseph (1966), art. "Énonciateur-énonciataire", *opus cit.*, p. 123.

⁵³⁸ . Nous allons observer les facteurs instaurant les *contrats fiduciaires*, c'est-à-dire les conventions implicites qui lient les narrateurs et destinataires et qui font croire les seconds dans le *dire vrai* des premiers.

reposent. Puis, nous mettrons en lumière les *performances persuasives* et *épistémiques*⁵³⁹ que l'adhésion commune à de nouvelles hypothèses et valeurs requiert des premiers et des seconds respectivement : nous nous arrêterons, pour ce faire, plus particulièrement sur les procès dans lesquels les narrateurs s'engagent personnellement dans l'énonciation et engagent avec eux leurs lecteurs, soit qu'ils se les allient comme sujets d'une même tâche (nous), soit qu'ils les destinent à des tâches qui leur sont propres (vous et je)⁵⁴⁰. Nous pourrions ainsi appréhender comment narrateurs et lecteurs se retrouvent pour reconnaître la légitimité de leur mémoire généalogique et s'approprier ses valeurs de référence. Enfin, nous décrirons précisément les univers familiaux dans lesquels on découvre les narrateurs et leurs descendants inscrits généalogiquement ; nous montrerons la nature des filiations auxquelles ils sont rattachés⁵⁴¹.

Une *évidence* produit des conditions de confiance entre un narrateur et son interlocuteur. Elle est composée de deux *faire* successifs s'effectuant “ *dans des conditions qui cherchent à supprimer toute distance discursive entre le sujet connaissant et l'objet à connaître* ” ; c'est-à-dire que l'information est reçue sans médiation et est donnée sans préparation (soit sans *savoir-faire* préalable). Le sujet cognitif récepteur s'identifie alors, du point de vue discursif, avec l'énonciateur. L'*évidence* crée donc ainsi les conditions de confiance nécessaires pour obtenir la foi des lecteurs dans les données des narrateurs. Elle produit l'adéquation entre le référent et le discours qui le dit⁵⁴².

L'emploi du *nous* porte le destinataire à se compter dans un *sujet collectif* qui énonce la manifestation d'un lien entre le narrateur qui s'adresse à lui et d'autres sujets dont les identités sont connues, inconnues ou incertaines. Le caractère syncrétique d'un tel pronom offre les contours d'un univers familial sans limites, mais habité par la présence du narrateur. Plus exactement, il permet de laisser voir les liens qui attachent le narrateur et ses destinataires par anticipation, sans pour autant désigner leur nature ni les sujets qui sont exactement à attacher ensemble. Il autorise donc le destinataire à imaginer sa place ou non parmi les actants qu'il croit être présents. Il l'invite ainsi au transfert affectif sur lui-même ; mais ce n'est pas pour que celui-ci s'identifie à ses valeurs, c'est pour qu'il puisse suivre le guide permettant de voir dans l'histoire les valeurs paternelles. Le *nous* est finalement, comme le dit Algirdas Julien Greimas, *la manifestation syncrétique* du

⁵³⁹ . Le sujet d'un *faire épistémique* est le sujet qui “à la suite de son faire interprétatif, 'prend en compte', assume (ou sanctionne) les positions cognitives formulées par l'énonciateur”. GREIMAS Algirdas Julien et COURTES Joseph (1966), art. “Epistémiques (modalités)”, *ibid.*, p. 129-130.

⁵⁴⁰ . Nous observerons les procès dans lesquels les narrateurs et les lecteurs sont des *actants en relation* dans l'objectif d'être conjoints dans une même *compétence* ou de se transmettre un même *objet modal*, mais aussi d'être disjoints pour exercer des *compétences* différentes et pour se situer vis-à-vis d'*objets* différents.

⁵⁴¹ . Nous avons exercé la preuve concernant les caractères persuasifs et interprétatifs de l'énonciation de nos récits seulement sur notre corpus de référence, ce qui fut une tâche exigeant des mois de travail que nous ne pouvions redoubler. Notre objectif était de faire constater l'existence de procédures, leurs modalités et les variantes qu'elles pouvaient avoir ; c'était pour nous l'essentiel. En revanche, nous avons fait l'analyse de l'affiliation des narrateurs et de leur descendance, dans tous les récits.

⁵⁴² . GREIMAS Algirdas Julien (1983), *Du sens II : essais sémiotiques*, p. 203.

narrateur et du *sujet du faire épistémique*, c'est-à-dire qu'il manifeste ouvertement la place que le narrateur veut donner au sujet qui voudra bien croire dans son *dire-vrai* et le rejoindre pour une énonciation commune, mais aussi la place que le lecteur veut bien prendre aux côtés du *je* qui s'énonce⁵⁴³.

Récit 1 :

Récit 1 : Dans ce récit, l'argumentation que développe le narrateur à l'attention de ses enfants est dialectique. Nous en avons vu le contenu et pouvons la résumer dans les termes suivants :

- l'exposé du *censé su* sur les paternels avant et juste après la Révolution,
- le *dire comment voir* autrement l'histoire de la France,
- la proposition de *lire* la simple histoire de leur famille pour juger des faits.

LE CONTRAT DE CONFIANCE

Le narrateur part des savoirs institués dans sa famille sur la mémoire de ses pères, c'est-à-dire ceux qui concernent leurs positions pendant la Révolution et juste après. Il installe son contrat de confiance sur cette donnée commune. Mais, il va ouvrir une brèche dans cette *évidence* et en faire un *censé su* et non plus un savoir. Il va solliciter un champ *épistémique* nouveau qu'il met à la disposition de ses destinataires en leur offrant de voir des faits qu'ils n'ont peut-être pas remarqués et dont il indique comment les interpréter pour croire à leur bien-fondé. Ces faits avaient toujours été là mais personne avant lui ne les avait amenés à ressortir. Signes invisibles avant l'écriture, ils deviennent des signes nouveaux pour montrer sous un autre jour les réalités familiales. Ces signes nouveaux, ses descendants doivent les voir afin de constater que la mémoire qu'ils ont de leurs pères ne relève pas de représentations issues de n'importe quels historiens mais de ceux post-révolutionnaires. Aussi, ils doivent trouver d'autres lectures et, pour savoir quoi penser en conséquence, faire confiance dans leur *simple histoire* familiale.

Le narrateur met ainsi un écran entre le *censé su* de ses destinataires, c'est-à-dire leur *croire vrai*, et son *voir* sur les positions que leurs pères ont prises dans l'histoire de la France. Cet écran, c'est la métaphore familiale. Les faits nouveaux qu'il apporte visent à opérer un changement de dimension dans la lecture de ces positions : passer d'une dimension imaginaire de prospérité due aux sacrifices à leur suzerain – leur Dieu, leur roi et leur père – à celle symbolique d'une prospérité qui se puise dans leur *tradition paternelle*, c'est-à-dire qui exige que chaque génération exerce son esprit de discernement pour concevoir les termes de son identité, en prenant appui sur les qualités

⁵⁴³ . GREIMAS Algirdas Julien (1983), *ibid.*, p. 182. Aux côtés des *évidences* et des *nous* syncrétiques, les narrateurs déploient bien d'autres procédures pour solliciter l'adhésion de leurs destinataires. Ils peuvent compter sur tous les lieux communs de la rhétorique, c'est-à-dire pour les plus usités, la métaphore, la métonymie, la litote, la citation, l'exemple, l'adresse directe, l'interrogation, la dialectique, etc. Nous en relèverons certaines, notamment lorsqu'elles régissent les hypothèses principales des narrateurs.

de leurs prédécesseurs instruites par le récit généalogique. Le narrateur propose donc des signes perceptibles par les sens pour faire advenir des signes nouveaux à valider dans les temps nouveaux : il a cherché à faire que le *voir somatique* (avec les yeux) devienne un *voir épistémique* (croire).

LES POSITIONS DE L'ÉNONCIATION

A partir de ces signes, le narrateur se fait le guide de ses enfants et s'engage comme père disant *je* dans un long monologue au cours duquel il porte à leur connaissance, comme *vous*, ce qu'ils doivent voir eux. Les enfants se trouvent donc installés dans la position de destinataires chargés par leur père d'une mission de restructuration interne de leurs représentations de leur famille. Ce qu'ils vont lire est leur héritage dont il a le souci de l'avenir. Lui et eux n'ont pas les mêmes tâches.

Après cet appel, il ne se réengage personnellement qu'une seule fois au cours de tout son récit ; c'est lorsqu'il amène ses enfants à lire les deux testaments des beaux-parents de leur enracineur. Nous avons déjà vu que ces testaments rassemblaient les termes démontrant à ses yeux parfaitement ce qu'était la famille peu avant la législation qui imposa le partage des biens et permit le divorce : une famille française à l'*admirable équilibre*. Il dit explicitement qu'il *tient* à les citer presque en leur entier. Les lecteurs sont conduits ainsi à découvrir les valeurs qu'admire leur père et que celui-ci voit en pleine expression dans la période pré-révolutionnaire. Ils voient où son idéal a trouvé son affiliation, mais aussi qu'il n'appelle pas leur adhésion directe – par un *nous* – pour qu'ils *retiennent* ces valeurs comme lui. Ils sont par contre convoqués, au même titre que lui, à savoir le lieu de conservation des testaments et ce qu'il faut y voir dedans.

Maintenant, examinons les objets et les comportements sur lesquels le narrateur rallie ses lecteurs en un *nous* syncrétique. On se souvient que, dans l'adresse, c'est leur appartenance à la même famille, le même attachement à leur vieux sol natal, l'héritage des mêmes historiens – ces faussaires qui apprennent à maudire et à ne pas ressembler à ceux qui les précèdent – des ancêtres communs qui peuvent faire valoir par leur simple histoire la vérité sur les événements historiques révolutionnaires, leur aïeul commun – Jacques Delérable – celui qui vient tout jeune chercher fortune à Lyon, enfin le même impôt du sang de la Révolution. On voit que dès le commencement du récit, le narrateur rend solidaires ses lecteurs de l'héritage qu'ils ont reçu de leurs ascendants de la période pré-révolutionnaire et plus particulièrement de leur aïeul commun qui fut guillotiné à la Révolution.

Après l'adresse, le narrateur guide ses lecteurs en les invitant à constater à travers les documents de leur famille des témoignages de leur histoire. Quels objets de valeur présente-t-il alors plus particulièrement en se les ralliant ? En premier, c'est le contrat de mariage de leurs ascendants enracineurs, l'une des preuves fondatrices du droit de bourgeoisie de la famille.

“Nous possédons le contrat de mariage de Jacques Delérable et de Claudine Carme, daté du 24 janvier 1765 et ainsi conçu dans ses parties principales (...)” (p. 13).

Ensuite, ce sont les deux testaments qu'il *tient* à citer. On se souvient qu'il mettait en

évidence le modèle d'*autorité paternelle* qui se fondait sur une modalité *royale* de *chef de famille*, mais bien comprise c'est-à-dire *sans arbitraire* et sous les auspices d'un *devoir sacré* (p. 24).

On trouve encore que le narrateur s'assure du regard de ses destinataires sur le fait qu'ils *possèdent* un certain nombre d'autres documents se rapportant à leur enracineur : l'inventaire des biens de l'entreprise dressé après la mort du dernier vivant du couple enracineur, désignant ainsi l'état des bénéficiaires que celle-ci fit et donc les preuves de la *prospérité* familiale, *une note* du fils de l'enracineur désignant *les dénonciateurs* de celui-ci, note montrant l'affection de ce fils pour son père et sa volonté *charitable* d'en taire les noms, le texte du jugement ayant décidé *la condamnation à mort* de l'enracineur et *le procès verbal de son exécution*, *le procès verbal des ventes des marchandises* de son entreprise et enfin, *des extraits de lettres* échangées entre deux des fils de l'enracineur pouvant ainsi produire un contre-témoignage de la légende qui explique comment s'est mis en place dans les faits la Restauration.

Pour continuer sa tâche de guide, le narrateur indique toujours en termes de *nous* deux autres faits, tous deux concernant un *attrait* de deux membres de la famille pour *l'uniforme*, deux moyens pour lui de redire la valeur qu'il donne à l'armée.

“*Jeanne-Eulalie, née en 1788. Elle paraît avoir eu une existence assez romanesque. Nous la trouvons en 1809 à Genève, d'où elle partit pour Turin en décembre 1809. Elle se trouvait à Moulins en 1816. Elle épousa M. Charles-Martin Steiner de Wolensée, officier dans un régiment suisse au service de la France, chevalier de la Légion d'honneur. Il était en 1819, commandant au 7^e régiment de la Garde Royale (...)*” (p. 18).

Avec son énoncé, le narrateur montre en premier une femme, qui a épousé un officier méritant *au service de la France*, un homme de l'aristocratie, deux qualités dans la continuité de l'identité familiale.

Pour le second attrait concernant l'armée, le narrateur oriente le regard de ses lecteurs et le sien vers son grand-oncle.

“*Nous avons vu que Benoît-Philippe Delérable avait remis sur pied l'industrie de chapellerie de son père. Mais rebuté sans doute par les difficultés de toutes sortes qu'il rencontrait, il ne resta pas longtemps à sa tête et en 1802 il se retira à Marseille, où l'attiraient sans doute les souvenirs de sa jeunesse, alors qu'il y portait l'uniforme des Chasseurs de la Montagne et où il trouva un emploi à la Préfecture*” (p. 66).

Ce grand-oncle est considéré comme ayant fait son devoir en ayant relevé l'entreprise de son père, puis en n'ayant pas résisté à *l'attrait du souvenir* du temps et du lieu où il *portait l'uniforme*, en partant *travailler à la Préfecture de Marseille*. La préfecture n'est-elle pas aussi un autre lieu du service de la France ?

En fin du récit textuel, on trouve le dernier *nous* dans l'énonciation des souhaits du narrateur pour lui et pour ceux qu'ils cherchent à rassembler à ses côtés, concernant *leur droit d'espérer* que les sacrifices familiaux contribueront au *relèvement providentiel* de *leur patrie*.

Ainsi, on peut constater que le narrateur s'assure de l'adhésion de ses lecteurs sur

des preuves pouvant témoigner des périodes pré-révolutionnaire, révolutionnaire et post-révolutionnaire. Il invite à constater des faits concernant la première génération lyonnaise : sa prospérité, ses valeurs, ses positions politiques et sa tragédie. Puis, il vise les faits de la période de la Restauration – celui du premier *relèvement* – et enfin après un saut de 100 ans renvoie aux temps de l'écriture, les temps d'après la guerre de 1914 - 1918, celui des *sacrifices*. Avec ce *nous*, il ne se rend plus seul témoin de ces trois grandes périodes de la vie de sa famille qui laissent comprendre l'histoire de la France même s'il est *le dernier dépositaire de la tradition orale de sa génération*.

Mais, à la lecture de certains autres documents que le narrateur présente à ses lecteurs, on peut se demander pourquoi il ne les appelle pas aussi à se les approprier, par exemple en ce qui concerne la lettre que l'enracineur a écrit juste avant sa mort. On peut remarquer que n'est pas le “ *nous* ” qui la possède ni d'ailleurs le *je* ; c'est *celui qui écrit ces lignes* !

“Cette lettre est en la possession de celui qui écrit ces lignes ; il conserve ce pauvre papier jauni comme le plus précieux des héritages” (p. 43).

Le narrateur se réserve-t-il *l'héritage* qu'il lit dans cette lettre parce qu'il ne veut pas le voir devenir la propriété du groupe de ses descendants, lui étant très attaché, ou bien parce qu'il ne veut pas l'inclure dans celui – symbolique – qu'il conçoit pour ses enfants ? Veut-il seulement faire observer à ses enfants son propre héritage à lui, un *pauvre papier jauni, le plus précieux* qu'il ait, lui l'auteur du récit ? Il se désigne comme seul héritier direct des dernières lignes écrites par son bisaïeul et lie sa position d'auteur à la *possession* de celles-ci. Ses lecteurs peuvent voir que la cause de son écriture généalogique a son point d'orgue dans cette trace de la tragédie qu'a vécue son bisaïeul. Pour autant, ils ne se trouvent pas convoqués par lui à assumer eux-mêmes l'héritage émotionnel qu'elle a provoqué chez lui.

Toute l'argumentation du narrateur est appuyée par des preuves issues de documents lui appartenant. Comment, avec celles-ci, ses destinataires vont-ils réagir ? Vont-ils accepter son point de vue sur l'ancien régime tel qu'il *a été* à l'exemple de leur histoire familiale ? Les documents sont cités. Ils sont dans la famille et donc tout proches si on veut les vérifier. Ils touchent des événements graves puisqu'ils attestent de faits concernant le destin de la France et des aïeux qui se sont sacrifiés pour elle et pour leurs pères. Ils sont crédibles. Mais ils sont présentés par l'énonciation de telle manière que leurs destinataires ne trouvent pas un appel à rester attachés à l'ancien régime même revisité, ni même à s'en détacher complètement, mais plutôt à transformer leurs représentations sur celui-ci ; ils sont mis devant une position paradoxale⁵⁴⁴.

Le narrateur est crédible et peut accueillir un transfert affectif de ses lecteurs. En effet, l'émotion qui se perçoit chez lui lorsqu'il évoque les événements qui ont touché les deux générations sacrifiées de leur famille pour la France rapproche les deux sujets de l'énonciation. Ce rapprochement leur permet de se partager ensemble les dettes qu'ils ont envers celles-ci et non à suivre leurs exemples. Le narrateur y a mis toute sa puissance

⁵⁴⁴ . D'ailleurs, les descendants de ce narrateur nous ont tous expliqué leurs difficultés à comprendre les objectifs de l'écriture de celui-ci. Ils sont partagés sur les valeurs qu'ils pensent attendues par lui. Leur position vis-à-vis de lui est paradoxale encore aujourd'hui.

argumentatrice⁵⁴⁵.

L’AFFILIATION AUX PATERNELS

Une fois l'histoire de la lignée patrilinéaire achevée, le narrateur présente trois descendance. Dans l'ordre, on trouve :

- l'une qui fait l'objet d'une *mention spéciale* et qui désigne une seule génération : celle des petits-fils de son père morts à la guerre de 1914,
- une autre intitulée “Tableau généalogique de la famille Delérable-d’Arras”, qui indique tous les petits-enfants et arrière-petits-enfants de son père,
- et l'autre “Descendants de Pierre-François Delérable (1817-1902) et de Camille-Marguerite-Gabrielle d’Arras (1830-1875)”, qui désigne les enfants de son père.

La première descendance est décrite textuellement⁵⁴⁶. Elle est dans la suite de l'histoire, car elle fait l'objet d'un récit encore sur la lignée patronymique, mais aussi rompt avec celle-ci car elle vise la génération des petits-fils du dernier ascendant présenté – le père du narrateur – et non celle du narrateur lui-même. Il s'agit bien d'une *mention spéciale* dans l'œuvre. Cette descendance est l'objet d'une élection.

“Parmi sa nombreuse descendance, une mention spéciale est due aux trois de ses petits-fils qui, portant son nom, tombèrent sur les champs de bataille de la terrible guerre de 1914” (p. 72).

Dans cette descendance, le père du narrateur est seul éponyme ; ni la personne, ni le nom d'une mère ne sont adjoints. La mention a sa place à cause du patronyme qu'il partage avec ses petits-fils. Elle relate les circonstances de leur mort au combat et présente *l'esprit* que cette génération avait, avant de mourir⁵⁴⁷. On constatera, en effet, que le sacrifice et l'acceptation de la mort animaient l'âme de chacun. Pour l'aîné des fils du narrateur, on trouve dans les dernières pages de son carnet des mots qui montrent qu'il se mêlait en lui *l'énergie du sacrifice accepté avec le touchant regret* du dernier souffle de vie.

“La veille de sa mort, à la dernière page de son carnet de campagne, il écrivait ces lignes, où l'énergie du sacrifice accepté se mêle au touchant regret de la vie exhalé par la jeunesse” (p. 72).

Pour son second fils, le narrateur invite à constater la *sérénité* dans laquelle il était la veille de sa mort en faisant lire les lignes qu'il écrivit à sa mère :

“La veille de sa mort il écrivait à sa mère ces lignes sereines, où passe comme un

⁵⁴⁵ . Nous n'avons pas accompagné pas à pas tous les lieux communs qu'a employés cet orateur hors pair qu'est le narrateur de cette histoire familiale.

⁵⁴⁶ . Cette *mention* retrace les circonstances de la mort de chacun des trois petits-fils sur 3 pages.

⁵⁴⁷ . Une *mention* est un témoignage qui produit *l'esprit* à l'origine de faits rapportés. Ce terme provient, étymologiquement, de *mens, mentis* qui signifie *esprit*.

reflet de l'éternité entrevue : 'Ne vous inquiétez de rien ; confiance et prière, je suis très heureux'" (p. 73).

De son neveu, le narrateur rapportera les termes de sa citation à l'ordre de l'armée : il était animé du plus bel esprit de sacrifice.

"Observateur jeune et actif et animé du plus bel esprit de sacrifice ; au cours d'une mission de reconnaissance est tombé glorieusement en luttant contre un ennemi supérieur en nombre" (p. 74).

Ces trois citations sont adressées aux lecteurs pour qu'ils sachent dans quel esprit se trouvaient leurs frères et cousins. Cette génération avait donc accepté le sacrifice et même mieux avait été animée par son esprit, bien qu'on ait pu y trouver mêlé parfois un touchant regret de la vie. Rien ne dit qu'elle avait souffert de cette acceptation ni qu'elle y avait été forcée. Leur mort ne s'est pas passée dans la violence mais la sérénité, la confiance et la gloire ! Elle n'appelle ni à la vengeance ni à l'identification.

Pour la seconde descendance ⁵⁴⁸, on ne trouve pas à son origine d'ascendants éponymes. On sait seulement que c'est au titre d'une *famille* désignée par *l'union* de deux de ses patronymes qu'elle est présentée généalogiquement. Elle comprend les petits-enfants et arrière-petits-enfants du père du narrateur (ses enfants et petits-enfants à lui ainsi que ses neveux et nièces, avec leurs enfants). Pour chacun des descendants, on apprend en premier son titre ou sa fonction, puis son cycle de vie et les informations concernant leurs conjoints s'il y a lieu. Les titres qui apparaissent font constater combien cette *famille* est honorable. Ils sont le plus fréquemment militaires : la Croix de guerre, la Médaille de guerre, la Médaille de vermeil de la Croix-rouge, la Légion d'honneur (Chevalier). On peut apprendre aussi qu'un autre descendant a été *blessé de guerre* : est-ce un titre aux yeux du narrateur ? D'autre part, pour les décès dus à la guerre, on est informé du lieu du combat. Les professions ne sont pas indiquées, mais on peut voir un notaire et des religieux. Il est vrai que la plupart des membres sont encore de jeunes adultes ou enfants. Mais, les aînés ont quand même 40 ans. L'esprit que le narrateur donne à cette descendance reflète sa fonction de militaire ou l'influence proche de la guerre de 14.

La troisième descendance est issue de deux ascendants éponymes qui sont les père et mère (avec chacun son patronyme) du narrateur. Elle présente, par ordre de primogéniture, la fratrie du narrateur. Les paradigmes qui les identifient sont semblables. Les titres sont aussi militaires mais on peut en voir de nouveaux : Chevalier et Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, Officier de la Légion d'honneur, Distinguished Service Order. Les professions sont présentes pour les hommes du nom et pour les alliés des femmes. On peut lire, dans l'ordre de primogéniture chez les premiers : administrateur des hospices et notaire à Lyon, lieutenant-colonel d'artillerie, associé d'agent de change, et chez les seconds, fabricant de soieries pour l'un et pour deux d'entre eux fabricants de rubans.

Grâce à cette généalogie, les lecteurs peuvent découvrir l'identité du narrateur et sa place dans l'univers de sa famille : *un descendant* de Pierre-François Delérable et de Camille-Marguerite-Gabrielle d'Arras, cinquième de sa génération sur neuf et troisième

⁵⁴⁸ . Cette descendance couvre 8 pages.

fil. Les traits indiqués sur lui sont les suivants :

“JOSEPH-MARIE-GILBERT-HENRI lieutenant-colonel D'ARTILLERIE Officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre Distinguished Service Order né à Mareuil, le 6 avril 1863 marié à Lyon, le 23 mai 1889 à Thérèse Moroy, née à Lyon, le 12 décembre 1867.”

A observer ces quatre généalogies terminant le récit – trois descendances et une ascendance – nous constatons que le narrateur choisit dans chaque cas ses parents pour éponymes. Ainsi, il se rattache et rattache ses descendants à un couple dans lequel la femme est la *mieux née* de ses maternels et l'homme l'exemple du grand bourgeois chez ses paternels. Nous remarquons aussi qu'il ne s'inscrit pas dans le même tableau généalogique que ses enfants. Nous nous sommes interrogée sur les objectifs d'une telle disposition. En effet, dans l'ordre d'exposition, il présente la génération des petits-enfants de son père morts pour la France, puis celle de tous les petits-enfants et arrière-petits-enfants, et enfin la sienne, mais juste après avoir introduit son ascendance paternelle (voir tableau).

La succession des tableaux généalogiques présentés à la fin du récit

La génération <i>des petits-fils</i> du père du narrateur <i>morts à la guerre</i> de 1914
Le “Tableau généalogique de la famille Delérable-d'Arras” avec tous <i>les petits-enfants et arrière-petits-enfants</i> de ce père
“L'ascendance de Pierre-François Delérable (1817-1902) et de Camille-Marguerite-Gabrielle d'Arras”
“Les descendants de Pierre-François Delérable (1817-1902) et de Camille-Marguerite-Gabrielle d'Arras (1830-1875)” avec <i>les enfants</i> de ce père.

Ainsi, la descendance des petits-enfants et arrière-petits-enfants se trouve encadrée par le tableau généalogique des petits-fils morts pour la France et celui de l'ascendance paternelle du narrateur. Elle est placée entre deux tableaux présentant les morts de *leur famille*. Cet encadrement généalogique la protège-t-il de la génération des parents directs ? Ou bien lui rappelle-t-il ce qu'elle leur doit ? Quoi qu'il en soit, entre la génération de ses parents et elle, l'ascendance paternelle fait un écran. Cette disposition des généalogies et le choix de leurs éponymes figurent-ils l'attente que le narrateur a de donner à ses descendants un modèle qui ne soit pas sa génération ? Les lecteurs sont, en fin du récit, orientés plus précisément sur les contours du groupe des ascendants dans lequel ils peuvent puiser leurs sources identitaires : ce sont les ascendants paternels du narrateur, depuis son père et sa mère jusqu'au premier membre prouvé.

Mais, remarquons encore que le narrateur n'affilie pas explicitement ses descendants à ses parents : il les introduit bien dans une généalogie mais au titre de la *famille* que leurs deux noms ont allié : pas au titre de leur descendance. La nuance paraît minime, mais elle permet de mieux saisir ce qui l'a amené à se séparer de la génération de ses enfants et petits-enfants dans son inscription généalogique. En effet, dans cette généalogie, chacun des petits-enfants de son père est un éponyme pour sa propre descendance : ils ont chacun un espace pour eux et pour leurs enfants respectifs. Il n'y a pas d'éponyme désigné pour les relier tous. Le narrateur les a-t-il voulu libérés du joug du

passé pour les rendre libres de l'avenir, mais tout de même inscrits au sein de la *famille* qu'il leur a identifiée comme la plus exemplaire, et liés par la fratrie et le cousinage ? C'est dans la tradition de cette famille qu'ils pourront puiser l'esprit pour faire leurs choix identitaires et ceux de leurs enfants.

Récit 2 :

- *Récit 2* : Dans ce récit, le narrateur travaille à emporter l'adhésion de ses lecteurs en déployant devant eux un théorème simple amenant à démontrer que les malheurs qui ont touché la famille n'ont pas anéanti celle-ci ni empêché leur identité de se perpétuer même si elle doit se réorganiser autrement.

LE CONTRAT DE CONFIANCE

Pour solliciter la confiance de ses lecteurs, le narrateur énonce les évidences qui ont cours dans leur famille. Avec deux énoncés tout d'abord, il s'adresse directement à eux sur ce qu'ils sont *censés savoir* sur elle. D'une part, ceux-ci doivent savoir qu'il a une fratrie de huit frères et sœurs, c'est-à-dire que, sous-entendu, ils ne sont pas cinq car trois sont décédés. D'autre part, ils doivent savoir *ce que fut la vie matrimoniale de leurs parents*, c'est-à-dire, précise-t-il, le *sacrifice* que fut la vie de leur mère.

“Comme vous le savez, nous étions huit frères et sœurs (...)” (p. 19). “Vous savez ce que fut notre vie matrimoniale qui dura 43 ans, au cours desquels votre Mère fut toute de dévouement, d'abnégation, de travail sans relâche, bonne et indulgente pour nous. (...) Aimable, bonne, s'effaçant et se sacrifiant toujours. Sa vie a été un exemple pour tous” (p. 89-91).

Une troisième évidence est aussi introduite comme naturellement dans le récit, à savoir *le sort malheureux qui se porta* – comme chacun sait – *sur toutes leurs propriétés de famille*.

“A la mort d'Antoine, le Potêt fut vendu : ce qui est malheureusement le sort de toutes nos propriétés de famille” (p. 13).

Nous nous étions attendue à voir apparaître comme une évidence la mort de la mère de l'auteur. Or, ce n'est pas le cas. Par contre, ce qui vient à la place, c'est le sacrifice d'une autre mère. Nous chercherons à comprendre.

A partir de ces évidences, le narrateur va faire la part des choses. Il va indiquer comment chaque génération a réagi au poids de ces malheurs en revisitant leur histoire et en remettant chacune de celle-ci à la place où elle doit être à ses yeux, concernant la mémoire de ceux-ci. Il opérera une séparation, au fur et à mesure qu'avancera son récit, entre ce qui lui revient de conserver, ce qui revient à sa fratrie et à la génération qui le précède et enfin ce qui revient à ses enfants et petits-enfants. Il va se faire le guide, comme dans le récit précédent, d'une visite dans l'univers familial de son passé et appeler ses lecteurs à le rejoindre (sous le vocable du *nous*) pour constater que leur histoire n'a pas été qu'une suite de malheurs.

LES POSITIONS DE L'ÉNONCIATION

Le narrateur convoque ses lecteurs dès l'adresse sur le fait que les renseignements qu'il

va consigner concernent des ancêtres et parents qui leur sont communs à lui et à eux (nos ancêtres et nos parents) : les Collas et les Conavis, en fait ses branches paternelle et maternelle à lui. Puis il les invite à se concevoir d'une même famille qu'il définit, on l'a déjà vu, comme une entité dont chaque membre *fait partie*. Enfin, dans le récit proprement dit, il s'assure, dès les premiers mots, de l'attention de ses lecteurs pour *trouver avec lui dans le tableau généalogique n° 1 leur premier ancêtre à Boulieu*.

Dans son chapitre sur son oncle paternel, il désigne celui-ci comme *notre oncle* et son épouse comme *notre tante* : deux termes qui disent plus qu'un lien de filiation : un lien d'appartenance. Mais, qui est sous ce *nous* ? Ses descendants et lui ou bien sa fratrie et lui ? A plusieurs reprises, dans le récit, le lecteur se posera la question. Ici, ils peuvent bien être les oncle et tante pour les générations du narrateur comme de ses enfants et petits-enfants ? On apprend que la propriété de cet oncle était leur but préféré de promenade et que *leur accueil* était permanent et chaleureux, *avec le même sourire de bonté*.

“Le Potêt était notre but préféré de promenade malgré son éloignement de Belleville : nous y étions toujours accueillis avec le même sourire de bonté” (p. 7).

Dans cet énoncé, le sujet collectif évoqué ne comprend pas les lecteurs puisqu'ils n'étaient pas nés à cette période. Il représente ses parents, ses frères, sœurs et lui-même : une famille réunie, une famille unie, une famille qui parle d'une seule voix ! Mais, pour autant, n'est-il pas attractif pour ses descendants de se retrouver sous son paradigme étant donné la force affective qui se dégage des paroles du narrateur ? Avec la description qui s'ensuit, enfants et petits-enfants sont convoqués à voir dans le mode de vie de ces oncle et tante des valeurs exemplaires. Mais, en fin du chapitre, on l'a vu traité comme une évidence familiale, le narrateur dit son regret de la perte de cette propriété, après la mort de son cousin, ordonnant cette perte au *sort malheureux* de toutes les propriétés de famille *leur* ayant appartenu. Comment définir ce sujet collectif *propriétaires* poursuivi par le destin ? Est-ce sa génération : lui, et ses cousins germains ? On pense aussi aux cousins maternels qui ont *liquidé* la propriété de Frontenas ! Mais, son grand-père paternel n'a pas eu non plus la propriété de Boulieu ! Son grand-père maternel n'a eu qu'une contrepartie au château de Bagnols ! Aussi, est-ce toute la famille qui est touchée par ce malheur, y compris, par effet de conséquence, ses descendants qui n'ont rien.

Dans le chapitre suivant qui concerne le père du narrateur, celui-ci désigne ses parents comme sujet collectif dans trois contextes uniquement. Le plus généralement, il adopte deux acceptions : *mon Père* et *ma Mère* ou *le Père* et *la Mère*. Mais, il ne commence à emprunter la seconde acception que lorsqu'il entre dans le récit de leur histoire de l'année 1870. Il explique alors, à ce moment-là, qu'entre frères et sœurs (nous), ils les appelaient ainsi. Pourquoi l'année 1870 ? C'est l'année où éclata la guerre avec ses conséquences sur la vie familiale ; elle *assombrit la maison* (p. 21) et *tout contribua à l'attrister*, explique-t-il (p. 25). Avant cette date, sa mère était déjà souffrante mais *leur* vie était heureuse⁵⁴⁹.

⁵⁴⁹ . Le récit de l'histoire de cette année 1870 (le temps de l'assombrissement) est séparé par un trait du chapitre précédent (les temps heureux). Un autre trait le séparera du chapitre suivant (celui de l'année 1873 : le temps des *grandes épreuves*).

“Restaient à la maison, seuls le Père(entre nous, nous disions toujours “Le Père”, “La Mère”) accaparé tout le jour par ses clients et que l'on ne voyait qu'aux heures des repas, la Mère presque toujours étendue sur sa chaise-longue à la salle à manger (...)” (p. 21).

Enfin, il continue ces deux modes de désignation jusqu'à la fin du récit, reprenant exceptionnellement la première personne du singulier : ce ne fut que lorsqu'il raconta l'histoire des années 1873 et 1892 aux moments où il présente les décès de sa mère (1873), de son oncle maternel (leur tuteur) et de sa belle-sœur (tous deux en 1892). Mais, lors du récit de l'année 1873, où *commença les grandes épreuves*, il adopte l'acception collective du *nous* lorsqu'il conclut sur leur vie en décembre de cette année-là : il dira alors *notre mère et notre père*.

“Nous n'y reverrions plus ni notre Mère, ni nos grandes sœurs ! C'est alors que je compris toute l'étendue de nos malheurs (...)” (p. 47).

Dans un second contexte, il reprendra le sujet collectif lorsqu'il raconte que l'un de ses frères est ordonné prêtre. Dans cet instant du récit, il dira : *notre Père* (p. 57). Est-ce parce que l'*émotion* est très forte ? Rappelons que ce frère, très fragile de santé, mourra peu après, dans la fleur de l'âge. Ou bien, est-ce parce que toute la famille bénéficie de ce choix de *l'un des siens* : *un honneur et une source de grande grâce pour elle* ?

“Il fut ordonné prêtre le 24 décembre 1885, au grand séminaire de Lyon. Notre Père était venu de Belleville et toute la famille put assister à l'ordination. Le lendemain, jour de Noël, assisté du Père Emile Collas, notre cousin, il dit dans l'ancienne chapelle de Fourvière sa première messe, à laquelle assistait la famille. Il m'avait demandé de la lui servir. Celui qui a vraiment la foi ne peut assister sans une profonde émotion à cette cérémonie d'Ordination de l'un des siens et à sa première messe : Dieu l'a choisi parmi tant d'autres pour en faire son prêtre et l'investir des pouvoirs les plus sacrés. Quel honneur et quelle source de grandes grâces pour la famille !” (p. 57).

Le troisième contexte dans lequel le narrateur présente en terme collectif son père est l'époque de sa vie où il put *prendre possession de la propriété de Dracé* achetée 4 ans auparavant.

“Au cours de l'année 1881, le Père a acheté la propriété de Dracé (...). Mais (...) ce n'est qu'en 1884 que le Père put en prendre possession et aller y passer les mois d'été (...). Tout en étant à Lyon, nous pouvions suivre la vie de notre Père, car nous revenions à Belleville tous les samedis après-midi jusqu'au lundi. Au surplus, notre Père n'ayant plus la charge de son Etude, venait faire de fréquents séjours chez Lucie qui le retenait le plus longtemps possible” (p. 79).

Cette année 1884 amena le narrateur et sa fratrie à vivre à la fois les effets de la jouissance de la propriété de leur père mais aussi de celle de la disponibilité enfin advenue de celui-ci. Ainsi, ces trois contextes sont trois moments-clefs de l'histoire de la famille du narrateur à cause de la particulière émotion qu'ils suscitèrent et des répercussions qu'ils entraînaient pour l'avenir.

Il désigne, aussi, à partir de l'année de la tragédie, ses sœurs décédées comme *nos grandes sœurs*, puis sa sœur aînée comme *notre sœur*. Cette dernière sacrifia sa vie à élever sa jeune fratrie. Mais, leur père a veillé à ce qu'elle mît fin à ce sacrifice. Pour autant, elle avait le rôle de maîtresse de maison dans la propriété de famille de son père.

“Chaque ménage amenait sa domestique, mais il n'y avait qu'une seule direction entre les mains de notre chère Lucie, qui avait bien voulu s'en charger. Et le Père était tout heureux au milieu de ses enfants et petits-enfants” (p. 77).

Le narrateur a une dette envers elle. Ses autres frères et belles-sœurs seront, eux aussi, qualifiés par un possessif collectif, mais ils ne le seront que dans les énoncés qui relateront leur mort. Il faut ajouter à ce mode de désignation celui des collatéraux. On l'a vu avec leur oncle paternel, mais il y a aussi leur cousin paternel qui assista son frère pour sa première messe (voir le texte ci-dessus) et le cousin de leur mère, leur tuteur⁵⁵⁰. Ainsi, comme précédemment, la désignation d'un membre de la fratrie et de la parentèle s'accompagne d'un *nous* dans des contextes émotionnels forts : des décès, l'ordination du frère du narrateur, la vie sur la propriété.

Lorsque vient le temps de parler de sa famille, cette fois en un *nous* composé de sa femme, de ses enfants et de lui, on a vu qu'il évoquait l'évidence de leurs savoirs communs sur leur vie matrimoniale dans laquelle son épouse fut sacrifiée. On peut remarquer que là encore, il évoque *des jours assombris*.

“Durant ces 43 ans, nous avons eu des jours assombris par des inquiétudes, des opérations, des maladies, mais nous avons eu aussi bien des joies, bien des satisfactions, bien des jours heureux, et le souvenir de ces joies, de ces satisfactions, de ces jours heureux effaçait en nous le souvenir des jours sombres. Je dois reconnaître que la Providence a répandu d'abondantes bénédictions sur notre famille et nous devons l'en remercier” (p. 89).

Ainsi, le temps de la vie matrimoniale du narrateur a laissé aussi trace de *jours assombris* comme celui de son enfance l'a fait. A ces deux étapes de sa vie, *sa famille* a partagé le même sort. Mais, au moment où il va clore son récit, il indique, toujours sous le paradigme du *nous*, qu'il y a des différences entre les deux temps, car ce furent *des inquiétudes, des opérations* et *des maladies* qui ont été responsables de l'assombrissement du second temps, pas la mort répétée. D'autre part, il y eut des *souvenirs heureux*. En effet, *la Providence a répandu d'abondantes bénédictions sur eux*. Mais, surtout, ce qui fut central, c'est que les jours heureux ont pu *effacer* les *jours sombres*. Le narrateur s'inscrit, à quelques lignes de la fin de son écriture, à l'intersection de deux générations, l'une formant un *nous* structurel, contenant sa fratrie, lui et ses parents, et qui vécut des *malheurs*, et l'autre formant un autre *nous*, aussi structurel, contenant ses enfants, ses petits-enfants, lui-même et son épouse, qui vécurent certes des jours sombres, mais pas des *malheurs*, seulement des drames effaçables par les bonheurs. Ce qui reste de la vie du premier *nous* c'est *un sentiment d'angoisse et de profonde tristesse* toujours présent. Mais ce qui résulte du souvenir du second *nous*, c'est *le souvenir des jours heureux*. Le mauvais sort gouverna leur vie familiale longtemps, mais la Providence permit à celle-ci de voir les jours heureux l'emporter !

Quant à la partie du récit consacrée à ses maternels, le narrateur y présente aussi son grand-père en termes de “*notre Grand-Père*” ; en tant que tel, on est informé sur sa naissance, son mariage mais surtout longuement sur sa propriété et sur ses activités

⁵⁵⁰ . Cet oncle est leur subrogé-tuteur à partir de la mort de sa mère. Le père du narrateur avait de *l'estime* pour lui. C'est pourquoi il l'avait demandé pour tenir cette fonction auprès de ses enfants. Il était magistrat. Il était investi, en effet, du rôle de père pour le narrateur et devenait aussi l'objet d'une dette héritée pour ses enfants.

sociales et politiques. On a vu qu'il constituait un des modèles de vie les plus puissants offert aux identifications des descendants : à cause de ses valeurs supérieures dues à ces activités, mais aussi à cause de l'intensité émotionnelle que le narrateur laisse passer lorsqu'il parle des séjours que lui et sa famille faisaient dans sa propriété pendant les vacances, et enfin à cause de son attitude toute paternelle pour son père l'année 1873. On se souvient de ces lettres dans lesquelles le père du narrateur se confie à ses propres beaux-parents, comme il l'aurait fait à ses parents, en les appelant "*Mon cher Père et Ma chère Mère* " et se disant leur fils. On lit aussi "*notre Grand-Mère* " au décès de celle-ci.

Ainsi, dans le cas des maternels comme dans celui des paternels, dans les premiers temps de la famille comme dans son second temps, ce sont les mêmes émotions qui amènent le narrateur à désigner les membres de celle-ci sous le paradigme syncrétique du *nous*. Certes, les lecteurs ont pu supposer qu'il s'associait certains de ces membres plus que d'autres selon les contextes qu'il décrivait. Mais, dans la mesure où il n'use pas de ce paradigme systématiquement et qu'en plus il le rapporte aux mêmes événements émotionnels pour tous, nous pouvons supposer qu'il appelle ses descendants aussi à l'y rejoindre.

Pour continuer d'affiner le mode de relation que le narrateur veut créer entre sa famille et ses descendants, observons, maintenant, les événements pour lesquels il se rend seul sujet dans la narration. Dans l'adresse, il assume personnellement sa position d'auteur et les motivations qui l'animent. Puis, dans le chapitre concernant les origines de sa branche paternelle, il présente son grand-père. C'est "*mon grand-père* ", et non "*notre grand-père* " comme il l'exprimera au sujet de son grand-père maternel. On voit bien là les forces du syncrétisme du *nous* ! On sait qu'il n'a pas connu ce grand-père.

Concernant son oncle, le narrateur le désigne, comme nous l'avons vu, en termes de *notre oncle* mais ce n'est pas le cas chaque fois. Il l'évoque en son nom propre chaque fois qu'il dit le manque de renseignements qu'il a sur lui. Il le présente aussi ainsi quand il parle du mois qu'il a passé chez lui pendant l'année 1873 : *un mois lui ayant laissé d'agréables souvenirs* !

“C'est chez eux que j'ai passé le temps de ma convalescence après ma fièvre typhoïde en décembre 1873, un mois qui m'a laissé d'agréables souvenirs” (p. 9).

Le narrateur décrit encore l'histoire de son oncle en terme de *je* lorsqu'il raconte qu'il a assisté à ses funérailles. Mais là, il n'est pas le seul témoin, il est avec son épouse qu'il présente pour la première fois.

“Votre mère et moi avons assisté à ses funérailles à Régnié, et nous l'avons vu conduit au cimetière sur une sorte de prolonge attelée des deux vaches, très probablement suivant la coutume du pays pour les habitations éloignées de l'Eglise, comme l'était le Potêt” (p. 12).

Le narrateur se présente dans la narration de cet événement comme associé à son épouse. Pourquoi apporte-t-il cette précision à ses lecteurs ? Au vu de la description des funérailles qu'il fait, on peut se demander si la raison n'en est pas dans l'exception du mode de cérémonie : une exception qui fait signe de la fin d'un temps dont eux – parents – sont les derniers représentants : la fin des temps de la propriété ! C'est, d'autre part, à ses enfants plus qu'à ses petits-enfants qu'il s'adresse puisqu'il désigne son épouse comme *votre mère*. Pourquoi est-ce en tant qu'enfants que les lecteurs sont convoqués à

entendre ce qui se dit là ? La situation se représentera dans des termes semblables pour le décès du cousin maternel.

On trouve une dernière information sur cet oncle en terme de *je* lorsque le narrateur rappelle les dates de son décès et de celui de sa tante. Pourtant, il les avait déjà données avant dans ce chapitre. Il fait un *rappel* à l'attention de ses lecteurs.

“Je rappelle que notre oncle Jules Collas est décédé le 4 octobre 1879 et sa femme, Célestine Deleau, le 20 juillet 1890” (p. 55).

Pourquoi le narrateur éprouve-t-il le besoin de faire un rappel sur les dates de ces décès ? On peut remarquer qu'il reprend ces informations juste après qu'il a indiqué les décès de ses deux grands-parents maternels : ces deux couples propriétaires capitaux pour la famille ! On comprend qu'en l'espace de deux ans les deux hommes sont morts : une double épreuve pour lui, qui venait 5 et 6 ans après les décès de 1873.

On a vu enfin que le narrateur se rattachait aussi à ses parents en son nom singulier ⁵⁵¹. C'est en 1873, autant que dans l'adresse, qu'il s'engage le plus personnellement dans son énonciation, lorsqu'il arrête ses lecteurs sur *le sentiment d'angoisse et de profonde tristesse* qu'il *ressent encore* à l'heure où il *écrit les quelques lignes* relatant le moment où il revint de sa convalescence chez lui ; il avait alors 9 ans, sa mère et ses sœurs venaient de mourir.

“C'est alors que je compris toute l'étendue de nos malheurs et j'éprouvai en entrant un sentiment d'angoisse et de profonde tristesse que je ressens maintenant encore en écrivant ces quelques lignes comme toutes les fois que ma pensée se reporte à cette année 1873” (p. 47).

Comme dans le récit précédent, le narrateur réfère à sa position d'auteur à un moment tragique de son récit. Ce sentiment à son retour revécu dans l'écriture est le point d'orgue affectif de sa vie comme de sa narration. Il est la métonymie de sa pensée évoquant cette année-là. Mais, si le narrateur rend témoins ses lecteurs de son caractère toujours vivant, il ne les convoque pas eux-mêmes à l'éprouver. Ils les appelle seulement à prendre conscience de *l'étendue de leurs malheurs* car les effets, eux, leur reviennent en héritage. Il provoque la compassion, une identification optimum pour lui permettre par la suite de procéder à l'analyse réaliste des répercussions que ce sentiment engendra dans les générations postérieures.

Lorsque le narrateur conclut, il mêle les énonciations du *je* et du *nous*. Il invite à voir que l'écriture a effacé d'un degré supplémentaire les éprouvés encore vivants en lui lorsqu'il rédigeait. En effet, celle-ci a fait plus que sa famille au temps matrimonial : elle lui a laissé le souvenir de la *tristesse* mais à ses côtés, aussi celui des *joies*. Aucun sentiment ne l'emporte plus. Les deux se côtoient. Les poids entre tristesse et joies s'égalent. *Le sentiment d'angoisse* a-t-il disparu ? Le narrateur ne le dit pas mais il n'en reparle pas. La tristesse, elle, a perdu de sa *profondeur*. Les lecteurs, alors, peuvent être libres de retenir d'autres souvenirs de leur famille, à savoir *la valeur et les mérites* qui en ressortent. Avec l'écriture, le narrateur et ses lecteurs ont pu sortir de l'ère des malheurs

⁵⁵¹ . Nous n'avons pas relevé chaque énonciation qui l'engageait comme sujet singulier ; leur nombre aurait rendu cette analyse trop longue. Nous avons préféré prendre le parti, comme nous l'avons vu, de marquer les exceptions et, comme nous allons le voir, de privilégier les engagements les plus radicaux.

qui ne s'effacent pas pour entrer dans celle des souvenirs des valeurs et mérites qui s'accumulent.

Enfin, observons une dernière modalité de l'énonciation : celle du *vous* qui sépare du *je* et qui permet l'interlocution. Nous l'avons déjà rencontrée dans l'expression des savoirs évidents de la famille : "*vous savez (...)*". On y voit la pertinence de la stratégie du narrateur qui fait reposer son contrat de confiance sur ces savoirs, mais qui se différencie du sujet collectif auquel il s'adresse pour créer une interlocution à partir de laquelle il pourra effectuer une autre analyse. On trouve aussi cette modalité ailleurs : exclusivement lorsque le narrateur parle de son épouse. Il dit toujours *votre Mère* : ainsi, par exemple, on la constate lorsqu'il présente sa rencontre avec elle, dans le récit.

“J'avais vu votre Mère pour la première fois en janvier 1890, à une soirée chez Madame (...)” (p. 89).

Nous nous sommes demandée pourquoi le narrateur n'avait pas désigné d'autres membres de sa famille comme il l'a fait pour son épouse. S'il pouvait lui être difficile de dire *mon épouse* ou *ma femme* ou *son prénom*, s'adressant à ses enfants, il aurait pu utiliser le paradigme *vous* pour désigner les autres comme *votre oncle*, *votre grand-père*, *votre cousin*, etc. ; sur le plan syntaxique, c'était aussi juste que de dire *notre oncle*, *notre grand-père*, *notre cousin*, etc. ! Est-ce pour bien différencier les deux mères de cette même famille : la sienne et celle de ses enfants ? Son épouse a-t-elle été le seul membre de la famille à pouvoir se tenir hors du *nous* touché par le malheur, car issue d'une autre famille ? Est-ce son dévouement et son sacrifice qui ont gagné sur celui-ci ?

Comment les lecteurs se placent-ils devant un héritage familial émotionnellement si fort et qui sort de l'épreuve élevé par les qualités de ceux qui l'ont constitué et qui peuvent en attester ? Ce ne sont sans doute pas les preuves issues des extraits de l'état civil ou d'actes notariés qui donnent du poids à la crédibilité du narrateur. Dans ce récit, les effets de vérité émanent d'abord des extraits de la correspondance échangée entre son père et les beaux-parents de celui-ci, et de la grande émotivité du témoignage direct du narrateur lui-même. Ils laissent place à l'engendrement d'un transfert affectif des lecteurs sur ce dernier qui pourra alors les faire sortir du mythe du malheur et découvrir leur identité.

L'AFFILIATION AUX PATERNELS

Examinons maintenant les filiations auxquelles le narrateur se rattache et rattache ses descendants. On trouve trois généalogies descendantes dans ce récit. Elles sont manuscrites et mises en annexe comme les autres qui les précèdent. La première⁵⁵² n'a pas exactement d'éponymes ou bien c'est une génération qui en joue le rôle : la génération des parents du narrateur et leurs fratries respectives. On y trouve la descendance de chacun de ceux-ci sur deux générations et le nom des *branches* dont ils sont issus. Ainsi, déjà, on voit que la génération des parents du narrateur est pivot. Le narrateur y a inscrit ses enfants, mais pas ses petits-enfants.

Pour chacun des membres de cette généalogie, on connaît les coordonnées du cycle de vie, renseignées dans la limite de la date d'écriture du recueil. Seuls deux membres de

⁵⁵² . Ce tableau, nous n'avons pu l'étudier que sur copie manuscrite de notre informateur.

la généalogie n'ont aucune information, si ce n'est leurs prénoms ; il s'agit des deux enfants de *la tante Brun*, ceux-là mêmes qui ont *saccagé* la propriété de Frontenas ! On ne lit pas de professions. Ainsi, le narrateur s'affilie avec ses enfants à la génération de ses parents et de ses oncles et tantes, et solidairement à celle de ses quatre grands-parents. Nous allons voir à quelle filiation il lie ses petits-enfants.

La seconde généalogie présente la descendance des parents du narrateur, mais cette fois sans la présence de leurs ascendants ni de leurs fratries. Sans doute, ce tableau a-t-il été fait plus tard, car il compte une génération de descendants supplémentaires – celle des petits-enfants – et des informations plus tardives. Quoi qu'il en soit, ces deux généalogies ont pour éponymes le même couple. On peut constater qu'il s'agit du grand bourgeois lyonnais et de la mieux née des alliés des ascendants patrilinéaires (une lignée noble). On voit ainsi que le narrateur tient à ce qu'on considère son identité issue de cette alliance ainsi que celle de ses enfants.

Enfin, la troisième généalogie a vraisemblablement la même raison d'être que la précédente. Mais, elle se présente différemment. Elle montre une suite de cinq généalogies dont les ancêtres éponymes sont, pour chacune, les enfants du père du narrateur. Chaque généalogie occupe une page volante de petit cahier, toutes étant collées les unes aux autres, dépliantes pour consultation et repliées pour rangement. Chaque généalogie a pour titre "*Descendance de (...)*" avec leurs prénom et nom. On y lit de gauche à droite, pour chacun, les coordonnées du cycle de vie de l'ascendant du nom et de son conjoint, puis celles de leurs enfants et de leurs petits-enfants, jusqu'en 1936. Il n'y a ni profession, ni titre. On trouve donc dans cette dernière généalogie à nouveau les enfants et petits-enfants du narrateur, mais ils lui sont affiliés.

Ainsi, le narrateur a-t-il pris soin de mettre à jour régulièrement les informations concernant sa famille. Au fur et à mesure du temps qui passe, lui, ses parents et ses descendants ont pris des places différentes dans leur univers familial. Comme ses parents, après avoir été affilié à ses propres parents et à leurs fratries, il prend aussi, au même titre que sa fratrie, une place d'éponyme. On voit que le temps dévoile le cycle des générations de cette famille, mais pas comme sur la propriété de Boulieu car il y a les collatéraux et que les tableaux demeurent. Les enfants du narrateur se retrouvent ainsi inscrits au cœur de la filiation de leurs grands-parents paternels – ceux-ci ayant été affiliés à leurs propres parents, puis ne l'ayant plus été – et ensuite dans celle de leurs parents. Pour les petits-enfants, il les affine à ses seuls parents puis à lui-même. Après avoir été affiliés à la mieux née des ascendants maternels du narrateur, enfants et petits-enfants le seront, en dernier lieu, à leur mère. Celle-ci aussi appartient à la noblesse. Ce changement d'affiliation provient-il du fait que cette dernière est mieux-née que la précédente ? Ou bien, plutôt, le fait qu'elle soit aussi noble, permet-il au narrateur de mettre à l'origine de sa descendance, en fin de compte, une femme qui a permis que les souvenirs heureux aient pu se perpétuer ? Les nouveaux éponymes figurent-ils l'écran qu'a voulu mettre, par son récit, le narrateur, entre l'héritage malheureux et celui dans lequel tristesses et joies s'égalent ? Enfants et petits-enfants sont logés dans l'univers familial à la même enseigne que leurs cousins et petits cousins. La visibilité des collatéraux est sans doute un des objectifs du narrateur : on se souvient que l'absence d'informations sur les collatéraux des premiers ancêtres de la famille était un enjeu pour le

narrateur.

Observons enfin les tableaux d'ascendances aussi en annexe qui nous permettent de compléter encore l'analyse de l'affiliation que s'est donnée le narrateur. Nous avons, en effet, remarqué que les parents du narrateur ne se retrouvaient dans aucune ascendance paternelle, mais au contraire qu'on les voyait dans celle de son épouse. Certes, on a vu que le père était affilié à sa branche paternelle lorsqu'il est considéré comme éponyme de sa descendance, mais il n'est jamais nommé avec son cycle de vie dans une ascendance. Ainsi, il fait donc partie de la famille de ses alliés même s'il n'est pas coupé de ses paternels. On sait l'importance qu'eurent pour lui ses beaux-parents et le souvenir qu'en eut le narrateur ! Un tel indice indique que les sources de la vie de ce père sont clairement venues de son alliance et que le narrateur a reconnu les choix de celui-ci en le faisant l'héritier de ses maternels.

Récit 3 :

Récit 3 : Dans ce récit, pour faire part des résultats de son doute sur les origines aristocratiques de sa lignée patrilinéaire, sans pour autant perdre la confiance de ses lecteurs, le narrateur va choisir d'exposer ses données à partir de l'énoncé d'une problématique simple mais percutante et d'une hypothèse centrale dont il va se charger de démontrer la validité avec le plus de nuance possible. Il s'implique directement dans son questionnement et implique ses lecteurs en déduisant de sa *compétence* sur les savoirs familiaux, le doute sur leurs origines aristocratiques. En effet, il démontre qu'il est dans l'impossibilité de trouver les preuves de la validité des croyances familiales, à l'heure de l'écriture, et il ne voit pas comment il le pourrait dans l'avenir⁵⁵³. Ses références prouvent le contraire de ces croyances. Mais, le narrateur use d'une litote pour atténuer la radicalité de son point de vue. Pour lui, cela peut rester une question mais plus un fait. Il est entamé par un doute perpétuel et, pour vérifier ses hypothèses, il va conduire ses lecteurs dès son introduction à tenir un écart entre le *nous* et *la famille*, car il y a dorénavant ce que le *nous* est et ce que la famille croit être. Il amène, ainsi, sa famille à être partagée.

LE CONTRAT DE CONFIANCE

Le narrateur ne fait jamais tomber l'évidence qui lie ses lecteurs et lui-même, sur le principe d'une appartenance de leurs armoiries à la famille. C'est le seul point de confiance qu'il peut partager encore avec eux après avoir annoncé sa première hypothèse. Sans son obtention, le narrateur ne pourrait pas être entendu sur celle-ci. Aussi, quand il s'interroge sur les circonstances de l'arrivée du blason dans la famille, le contrat de confiance est à ce moment de la démonstration, fort fragilisé. On sait que, passant en revue plusieurs hypothèses, il les retient toutes, faute de preuves contredisant leur validité. L'évidence sur l'appartenance du blason à la famille peut continuer de cimenter les liens entre les membres de celle-ci.

⁵⁵³ . Tout au long du récit, on a vu que le narrateur guidait ses destinataires dans leur lecture des faits familiaux. Il sépare ce qui est prouvé, ce qui est probable et ce qui n'est pas prouvé. Dans le procès du doute de l'énonciation, le *savoir-faire* est une modalité de l'*actualité*. Sur la question de l'identité de *race* entre la famille Armand de Barry et l'énonciation, le *savoir-faire* est non *actualisable*.

pas connu. Nous avons vu qu'à le suivre dans ses probabilités, on arrivait à concevoir la trajectoire de sa lignée patrilinéaire dans une dynamique ascendante qui aboutissait à la considérer de condition grande bourgeoise.

LES POSITIONS DE L'ÉNONCIATION

Observons quels événements familiaux le narrateur présente sous le paradigme syncrétique du *nous*. On s'aperçoit que, chaque fois qu'un tel paradigme paraît dans le texte, il oriente les lecteurs sur la question de la preuve de faits énoncés ou au contraire sur son absence. On voit ainsi le narrateur suivre pas à pas la *destinée* de certains de ses ascendants, mettant l'accent, par l'intermédiaire de cette question, sur des faits les honorant ou les ayant affectés, et ceci, autant pour sa lignée patrilinéaire que pour celles maternelles. C'est ainsi qu'il s'adjoint spécifiquement ses lecteurs sur les trajectoires d'ascendants qui ont été confrontés à deux épreuves.

Tout d'abord, observons les cas pour la première catégorie d'épreuves. En effet, le narrateur s'est attaché l'attention de ses lecteurs pour leurs ascendants qui ont vécu aux périodes révolutionnaires, notant les événements, mais aussi les trous dans leur mémoire. C'est le cas pour son premier ascendant patrilinéaire né à Lyon et pour trois de ses ascendants en lignées maternelles, tous trois ayant disparu un temps donné et émigré. Voyons pour l'ascendant patrilinéaire, le fils de l'enracineur.

“Il fut entraîné lui et sa famille, dans la terrible tragédie du siège de Lyon. Grâce aux pièces d'archives que nous avons pu retrouver, nous pouvons le suivre pendant cette période. Celle-ci fut sans doute si pénible que rien ne fut transmis à ses descendants, et sans les actes retrouvés nous ne saurions rien des activités héroïques de Pierre-Claude Armand en 1793. (...) Le 1^{er} juin, c'est-à-dire au début du siège, il est membre de la section 'concorde', nous trouvons sa signature aux côtés de celle de Gayet de Lançin. Il devait avoir un poste important dans cette section, car cette pièce ne porte que les signatures nommées ci-dessus, et ceci au nom de toute la section (...) Le 10 octobre 1793, la ville de Lyon était tombée. Pour sauver sa tête, Pierre-Claude Armand n'eut qu'une solution, fuir en Suisse. Pourquoi en Suisse ? Combien de temps ? Comment ? Nous ne savons rien” (p. 9).

La recherche de la preuve a permis de découvrir l'héroïsme de l'ascendant mais aussi son pendant, le drame de son exil. L'auteur a la preuve de l'héroïsme dans ses *pièces d'archives*, mais pas celle de l'exil en Suisse. Pour autant, il évoque le caractère dramatique de ce moment. Comment le narrateur sait-il que la Suisse fut le lieu d'émigration ? Il propose une probabilité.

“Toutefois, il est à noter que Philippe Quinsier, beau-frère de Pierre-Claude Armand, avait une propriété à Masongy, près de Genève. Il est donc possible que la famille se soit réfugiée là” (p. 9).

Le fils de cet ascendant était enfant, lors de la période révolutionnaire. Lui aussi, donc, est un objet d'attention : comme pour le père, le narrateur dit *ne pas savoir* comment se passa l'émigration pour son compte (p. 13).

Qui sont les sujets auxquels s'associe le narrateur pour faire l'instruction des lecteurs et qui commentent les sources devenues dorénavant propriétés collectives de la famille

avec lui ? Sont-ce ses frères et sœurs, ses cousins, ses enfants, ses lecteurs en général ? Il n'y répond pas : sans doute, sont-ils tous ceux qui souhaitent se joindre à lui comme témoins de l'existence et du contenu de ces sources !

Examinons, aussi, les trajectoires des maternels. Pour la première – celle du petit-fils de l'enracineur, il s'arrête sur l'émigration du père de sa mère.

“A-t-il émigré, nous ne le savons pas ?” (p. 51).

Et pour la seconde – celle du père de la mère de l'arrière-petit-fils de l'enracineur, il fait de même.

“Il échappe au tribunal et nous le retrouvons 'homme de loi' sous le directoire (...)” (p. 69).

Le narrateur laisse-t-il penser à une émigration possible ? Quoi qu'il en soit, l'émigration est un événement de la vie familiale auquel il porte une attention toute particulière, faisant surgir des questions sur son propos ou suggérant des hypothèses la concernant quand elle est vraisemblable. On l'a vu aussi dans l'histoire de l'enracineur.

Les lecteurs sont encore pris à témoin sur l'émigration du troisième ascendant, mais pas pour les mêmes raisons et pendant la Révolution de 1830. En effet, à la fin de cette année-là, celui-ci est menacé de prison pour dettes suite à sa prodigalité concernant les œuvres d'art de sa collection et doit partir pour la Suisse.

“Les créanciers réclament leurs dus. Nous sommes à la fin de l'année 1830. Impossible de payer, c'est la saisie, et la menace de prison pour dettes (...). Jean-Jacques s'est sauvé, il est en Suisse, à Genève, chez son ami Mébat” (p. 70).

Ainsi, les émigrations ont affecté la famille dans son équilibre. Nous avons vu l'importance émotionnelle de la première émigration – celle de l'enracineur – et déjà noté la structure particulière de l'énonciation lorsqu'il s'agissait de cet événement. Mais, à la différence de ces derniers ascendants, curieusement le narrateur ne se fait pas sujet collectif pour l'enracineur. Il ne s'adjoit pas ses lecteurs pour constater. Pourquoi ? Ce n'est pas à cause de l'absence de preuve puisqu'il en manque aussi pour ces derniers. Nous pouvons faire l'hypothèse que c'est à cause de leur appartenance à la génération qui a vécu la Révolution car il ne dit *nous* que dans le cours de cette époque. Il constitue donc la vie durant celle-ci comme un temps d'épreuve pour la famille dont il attend que ses descendants en aient bien la conscience.

Enfin, le narrateur se rend témoin avec ses lecteurs d'une autre catégorie d'événements ayant éprouvé leur famille. Ainsi, il fait remarquer l'absence de *leur savoir* sur les conséquences de la peste de 1628, à Lyon, sur les alliés de l'enracineur : “ *la famille eut-elle des victimes pendant cette période ?* ”.

“La famille Rostaing eut-elle des victimes pendant cette période ? Nous n'en savons rien. Dans tous les cas, Mathieu et son père ont survécu car nous les retrouvons l'un et l'autre un peu plus tard” (p. 44).

Pourquoi pointer ce fait ? Est-ce à cause de la présence de *victimes* ? Voyons, pour les autres alliés.

“Marie Chorlès était veuve depuis bientôt deux ans, son mari ayant été assassiné le 22 juillet 1752 par le sieur Goutaz, du moins c'est ce que nous indique le curé

de Montrottier lors de l'enterrement du malheureux Pierre de Jamely" (p. 44).

On peut constater que l'épouse fut la veuve d'un noble qui fut assassiné. La famille est encore mobilisée sur une victime : un noble assassiné mais avant la Révolution.

On apprend après que la descendance des fils du premier mariage de cette veuve donna deux célèbres botanistes, mais que pour la descendance de son second mariage, le narrateur (nous) *ne connaît rien de la destinée* des enfants de son fils aîné. Pourquoi le narrateur sollicite-t-il ses lecteurs sur ces précisions ? On le comprend après. En effet, la famille descend du second fils et a toujours cru qu'elle descendait, par cette branche alliée, de la lignée noble, à cause de confusions de générations et de prénoms. Un double mariage a été à l'origine de ces confusions que le narrateur a voulu rectifier avec la plus grande discrétion.

"Son parrain fut Mathieu Sibier, sa marraine Louise de Jamely, femme de Baltazard Chorlès, cousin germain du nouveau né (et non grand-père comme le croyaient les généalogistes du XIX^e siècle). Cette erreur faisait descendre les Armand des Jamely)" (p. 45)⁵⁵⁴ .

Ainsi, le narrateur oriente la perspective de ses lecteurs sur les victimes de leur famille : victimes de la peste, victime d'un assassinat. En associant la première catégorie d'épreuves, on peut remarquer que ce qui noue le destin du narrateur à ses lecteurs et à leurs ascendants est le statut d'émigré et de victime. On y a vu les hommes qui en ont pâti. Mais ne peut-on y joindre la lignée patrilinéaire elle-même. N'a-t-elle pas elle aussi été victime des erreurs généalogiques des généalogistes du XIX^e siècle deux fois ? A cause de cela, elle n'a pas fait mémoire de l'émigration de celui qui fut la preuve de sa bourgeoisie. Pourquoi ce statut est-il si fédérateur pour le narrateur ? La raison en est-elle dans les effets de la tragédie de la période révolutionnaire sur sa sensibilité ? Ou bien, provient-elle de la représentation qu'il a voulu donner de son ascendance ? Il faut remarquer, en effet, que la structure de cette énonciation collective n'est relevée que chez des ascendants nés avant ou pendant la Révolution. Vise-t-elle à signifier que même bourgeois, les hommes de sa lignée patrilinéaire ont été loyaux à la cause que la famille a toujours pensé défendre depuis son arrivée à Lyon. Le narrateur ne veut pas modifier la représentation que sa famille a du destin socio-politique de ses ascendants, il souhaite seulement qu'elle ne se rattache pas à des pères qui ne sont pas les siens.

Le narrateur polarise le transfert affectif de ses lecteurs, dans ce récit, avec l'évocation des victimes de l'émigration que compte son ascendance. A la fois, il rassure ceux-ci sur leurs loyautés à leurs pères et peut introduire la victime qu'a pu être l'enracineur, qui émigra lui aussi : en effet, il ne cherche pas à ce qu'ils s'identifient aux victimes des révolutions. Son sentiment d'appartenance vibre sur la victime de l'émigration que fut leur enracineur porteur de tous les traits du bourgeois. Celui-ci n'est évidemment pas désigné, explicitement, comme victime puisque l'émigration qu'il fit porte l'indicateur de son origine bourgeoise. Mais, c'est sur son sort qu'il s'agit de se pencher : celui d'un homme qui émigra, mais pour réussir à introduire toute sa descendance dans l'élite lyonnaise et même aristocratique.

Enfin, remarquons qu'avec son paradigme syncrétique *nous*, le narrateur plonge

⁵⁵⁴ . La double parenthèse est dans le texte. Elle marque l'enjeu de l'information !

métaphoriquement ses lecteurs avec lui dans le passé de leur famille. Il les y guide pas à pas. Reprenons les énoncés précédents pour le constater. Ainsi, peut-il dire : “ *nous le retrouvons 'homme de loi' sous le directoire* ”, *mais aussi “ nous sommes à la fin de l'année 1830 ”* ou bien encore “ *nous les retrouvons l'un et l'autre un an plus tard* ”, etc. En effet, dans ce récit, narrateur et lecteurs sont impliqués dans la vie de leurs ascendants. Ils sont ainsi accompagnés dans la traversée de chaque époque en voyant vivre leur lignée patrilinéaire et leurs lignées maternelles et peuvent s'assurer en témoins directs de la validité des faits avancés.

L'AFFILIATION À LA TRADITION PATERNELLE

Maintenant, examinons les filiations auxquelles le narrateur se rattache et rattache ses descendants. Dans ce recueil, on a vu qu'ascendances et descendances se côtoyaient en grand nombre pour présenter les ancêtres en lignée patrilinéaire et en lignées maternelles. On recense vingt descendances dont deux issues du premier membre prouvé de la lignée patrilinéaire, quatre d'ascendants porteurs du patronyme, mais dont le rattachement à la famille n'a pas été prouvé et quatorze d'alliés. Mais, parmi toutes, on ne trouve jamais ni le narrateur, ni ses descendants. On n'y remarque son père qu'une fois et deux fois son grand-père paternel ; en revanche, on y trouve les ascendances de leurs épouses respectives. Les objectifs du narrateur se concentrent sur les générations qui précèdent ces derniers étant donné la problématique qui touche son ascendance.

On peut trouver six lignées patronymiques dont seulement deux sont patrilinéaires. Les quatre autres ont pour objectif de détailler les généalogies des ascendants sur lesquels se posent les questions du rattachement à la lignée aristocratique et aux armoiries⁵⁵⁵. Quant aux deux lignées patrilinéaires, elles sont toutes les deux issues du premier ancêtre prouvé. La première est textuelle et a pour titre “ *Généalogie* ”, et la seconde qui la récapitule sous forme de tableau est sans titre mais est désignée dans la table des matières, comme un “ *tableau de descendance* ”⁵⁵⁶. L'une prend fin avec la génération du grand-père du narrateur et l'autre avec celle de son père. Ainsi, dans ce récit, le narrateur n'affilie pas ses descendants. Nous allons les examiner quand même dans la mesure où sa question est plus d'affilier ses proches ascendants et collatéraux que ses propres enfants.

Observons la première. Chaque ascendant patrilinéaire y est situé succinctement en introduction, puis on trouve sa descendance sur trois générations. Si l'on compare les données introductives avec les repères historiques apportés dans le chapitre sur l'ascendance patrilinéaire, on s'aperçoit que le narrateur prête de l'importance à de

⁵⁵⁵ . Parmi ces quatre tableaux, on trouve un tableau sur lequel la question n'est pas un rattachement. Il s'agit de la descendance de la fille du sixième ascendant patrilinéaire, désignée sous le titre “Descendants d'Anne Magdeleine ARMAND, fille de Pierre Claude et de Madgeleine MOGIN, mariée à Jean François GARIN”. Il figure les identités de ces descendants et de leurs alliés. On trouve une seule profession : officier. Pourquoi cette descendante du nom a-t-elle un statut spécial dans le récit ? Est-ce parce que l'époux de cette *fille* a tenu un cahier et a apporté des informations précieuses sur la famille à cette époque ? Est-ce parce que les descendants nés de leur alliance ont été *très bien alliés* ? Les quatre généalogies couvrent 3 pages.

⁵⁵⁶ . La première a 8 pages et la seconde 3.

nouveaux éléments, soit qu'il modifie leurs places dans le dispositif de présentation, soit qu'il systématise un ordre de préséance. Les deux qualités identitaires figurées en tête sont, pour tous les ascendants de Sainte-Cécile, d'abord bourgeois du lieu, et pour les Lyonnais, leur profession. On remarque que l'ancêtre enracineur fait partie des Lyonnais car son attribut est celui de ces derniers : sa profession. Il ne figure plus au titre de l'inaugurateur de la lignée lyonnaise mais est lyonnais dans la continuité de sa lignée.

Les informations qui suivent immédiatement derrière sont, pour les ascendants de Sainte-Cécile, la propriété d'un mas. Pour les Lyonnais, elles sont pour l'enracineur le titre de *notable bourgeois de Lyon*, pour son fils, les responsabilités de *secrétaire puis de président des sections pour la défense de Lyon* en 1793, pour son petit-fils le titre de *chevalier de la Légion d'Honneur* et enfin pour son arrière petit-fils la *mise à la retraite forcée pour ses opinions catholiques royalistes légitimistes*. Ainsi, le narrateur laisse à l'esprit de la descendance les indices des enjeux qu'il a retenus comme prioritaires pour être gardés dans la mémoire généalogique de ses lecteurs.

La seconde généalogie est donc un tableau récapitulatif de la première. Elle est subdivisée en trois parties, chaque partie occupant une page du recueil. Elle commence, sur une page, avec le premier ancêtre prouvé dont la descendance est déployée sur quatre générations, puis, sur la seconde page, elle reprend avec le quatrième ancêtre dont la descendance est indiquée sur trois générations et sur la troisième page, elle finit avec le septième ancêtre et sa descendance sur trois générations aussi. Les subdivisions tiennent-elles à des raisons pratiques d'organisation de l'espace ou indiquent-elles une intentionnalité du discours ? Les ancêtres éponymes des trois parties de la descendance sont : le premier ascendant du nom prouvé, le père de l'ascendant enracineur, dernier bourgeois de Sainte-Cécile qui engendra trois souches bourgeoises dont la lyonnaise, et l'ascendant grand bourgeois qui maria son fils à une lignée noble. Dans chaque tableau, on y lit les identités des descendants et de leur alliée, avec l'année de leur mariage, sauf pour la dernière génération. Tous les descendants de la première généalogie n'y paraissent pas. On s'est demandé quelles règles présidaient à la présence d'un descendant dans les deux généalogies. On a pu conclure qu'elles étaient les mêmes que celles que le narrateur avait validées pour sa toute première ascendance patronymique⁵⁵⁷. On peut remarquer qu'il y a seulement deux professions énoncées : il s'agit de celles de médecin et de chirurgien chez un neveu et un petit neveu de l'enracineur !

Notre hypothèse est qu'une telle structure généalogique permet de voir exposées la fratrie et la parentèle de chacun des ascendants du narrateur, de manière synoptique. En effet, sur la dernière page, on voit les derniers descendants. On y retrouve le père et le grand-père du narrateur au milieu de leur parentèle. Ils sont les héritiers de leurs patrilinéaires en qualité de cousins, tous issus du même grand bourgeois éponyme et celui-ci issu en chaîne du premier membre prouvé. Et, plus précisément, si l'on regarde la dernière génération présentée, on voit une ligne de cousins parmi lesquels on constate la

⁵⁵⁷ . Rappelons les règles d'apparition que nous avons repérées comme prioritaires : avoir une postérité lorsqu'il s'agit d'un ascendant éponyme ; pour la fratrie et la parentèle de chacun de ces derniers, avoir une notoriété ou/et être propriétaires ou/et enfin avoir une postérité et une alliance. Dans les très rares cas pour lesquels nous sommes restée hésitante, nous avons pu penser que le narrateur pouvait compter des relations encore dans le Languedoc ou à Lyon qui le décidaient dans ce sens.

place du père du narrateur. Celui-ci inscrit-il son père au milieu de sa parentèle pour rattacher clairement sa génération et celle de ses descendants (ses cousins germains et issus de germain) à leur filiation prouvée ?

Pour les descendances maternelles, sur les quatorze exposées, on y trouve seulement une fois le grand-père paternel du narrateur : c'est dans sa lignée maternelle, la dernière descendance présentée⁵⁵⁸. On sait que c'est elle qui sera la plus informée quant à ses ascendances et qu'il a choisi pour être la branche maternelle des *quartiers* de la famille. Il a donc inscrit ce grand-père dans sa double filiation : justement celle du grand bourgeois et de l'épouse lyonnaise la *mieux née* de tous les patrilinéaires qui le précèdent. Ainsi, on peut penser que, dans ce récit, le narrateur inscrit bien sa famille dans une généalogie à la même structure de filiation que les narrateurs précédents, mais il y place ceux sur lesquels ses questions portent, à savoir ses ascendants et non ses descendants. A lire les descendances qu'il présente et les ascendances qui leur sont rattachées, en prenant les lignées dans un sens ou dans un autre, en suivant le fil de telle ou telle, le lecteur se voit, certes, affilié à la grande bourgeoisie par les patrilinéaires, mais surtout se constate toujours issu de l'aristocratie, même si c'est par les femmes. Il a toutes les preuves généalogiques pour le voir s'il le souhaite.

Récit 4 :

- *Récit 4* : Dans ce récit, l'*évidence* sur laquelle se rejoint la confiance des narrateurs et des lecteurs est l'*absence de contestation* sur le rôle que joua la mère du fondateur de la fortune, jusqu'à sa mort.

LE CONTRAT DE CONFIANCE

Le narrateur use d'une litote et d'une forme passive pour trouver la formule qui puisse emporter l'adhésion de tous : “ *cela ne lui fut pas contesté* ”. Le contrat de confiance entre eux repose sur ce fait qu'aucun dans leur famille ne peut refuser ni mettre en doute ce rôle. Mais il lui fallait persuader sa famille que la contestation n'avait pas à se porter sur le fils. Pour ce faire, le narrateur, on le sait, choisit de faire la démonstration que la fortune ne s'est pas faite seulement par celui-ci, mais qu'elle a été le fruit de plusieurs générations – patrilinéaire et maternels – qui ont suivi les lois de l'ascension sociale en usage à l'époque. Il se fonde sur deux hypothèses qu'il validera par des preuves.

Une série de démonstrations est donc déployée dans le texte avec la méthode suivante : des actes officiels⁵⁵⁹ (registres paroissiaux, contrats, actes de vente, actes sous seing privé, etc.) sont cités intégralement ou partiellement pour indiquer que la

⁵⁵⁸ . Dans toutes les autres descendances, on y lit la présence des patrilinéaires précédents et comme on l'a déjà vu, celles exposées montrent la distinction de leurs alliances, leur notabilité et leur multi-établissement à Lyon. Avec leurs courtes introductions, on constate que l'alliance et la postérité continuent d'avoir une priorité sur les autres critères d'apparition, mais aussi d'autres marqueurs comme l'appartenance à la noblesse, la mort fusillé ou guillotiné sous la Terreur et l'implantation à Lyon.

⁵⁵⁹ . Ces actes sont d'ailleurs des *destinateurs* de procès d'usage.

fortune résulte d'une part de l'accumulation des sommes apportées au mariage par les alliés *des temps modestes* et de l'éducation qu'ils donnèrent à leurs enfants, et d'autre part du travail et de la bonne gestion de leurs fruits par la lignée patrilinéaire jusqu'au fondateur de la fortune. Ce qu'a visé le narrateur, c'est l'accumulation des preuves que la responsabilité de l'acquisition de la fortune est à partager entre la mère, le père et leur fils tel que le titre du récit le signifie. Ainsi, le narrateur invite-t-il ses lecteurs à le constater. Les états de la fortune ont tous leurs preuves sur documents. Il se fait le guide dans l'histoire de cette fortune pour que chacun voit avec lui les faits.

LES POSITIONS DE L'ÉNONCIATION

Le narrateur implique ses lecteurs en terme de *nous* dans la découverte de ces faits. Il commence par citer deux preuves indéniables *parvenues jusqu'à eux* montrant que les représentations de *parvenu* qui étaient projetées, jusqu'alors, sur le seul fils, se retrouveraient plutôt chez la mère⁵⁶⁰. Mais, il apporte ce point de vue au moyen de litotes pour ne pas bousculer les *censés sus* de la famille. Ainsi, il constate qu'*ils n'hésitèrent pas à donner deux prénoms peu communs à l'époque*. Il propose deux documents à témoins pour faire valoir que ces parents *n'étaient pas sans fortune*.

“Il est néanmoins vraisemblable que la mariée apportait quelques biens car son père François Pavois n'était pas sans fortune ainsi qu'en témoignent deux documents parvenus jusqu'à nous” (2/24).

Le narrateur présente ensuite deux testaments qui leur sont aussi *parvenus*, leur donnant l'état de la fortune de son fondateur lorsqu'il avait 55 ans : une fortune qui *allait bien au-delà de ce que le lecteur pouvait croire à lire les lignes jusque là écrites*. En effet, celui-ci ayant *des ennuis de santé* se préoccupa de faire son testament ; il n'en reste dans les papiers de famille qu'un codicille. Puis il l'annula 3 ans plus tard pour en refaire un autre.

“Deux documents de cette nature sont parvenus jusqu'à nous, qui montrent que la fortune immobilière constituée par F.F.B. allait bien au-delà que ce que les quelques lignes précédentes pourraient laisser croire” (p. 6).

Le narrateur cite les contenus des documents. Ainsi, le lecteur peut constater que le fondateur de leur fortune était un homme sérieux et rigoureux dans sa gestion, attentif à ses enfants et discret sur l'ampleur de ses biens : un tel portrait est contraire à l'image de *parvenu*. Les preuves contredisent les soupçons qui ont pu porter sur lui.

Le transfert affectif des lecteurs sur le narrateur peut se faire à cause du soin particulier qu'il donne à resituer la vérité sur un homme qui semble avoir été l'objet d'une injustice. Le narrateur se fait juge impartial de cette époque de leur histoire. Il peut d'autant plus l'être qu'il est un allié à la famille, et pas un héritier direct. Il ne s'engage d'ailleurs jamais comme sujet singulier dans cette histoire, ni ne s'adresse à ses lecteurs directement. Il ne les appelle pas à identification mais à un indu envers la mémoire du fondateur de leur fortune.

⁵⁶⁰ . Il est difficile de penser que le narrateur ait fait deux fois le choix du lexème *parvenu* pour parler des documents qui lui ont été transmis alors qu'il fait la démonstration que son ascendant est le contraire d'un *parvenu*. Bien sûr, il ne prononce jamais ce terme, mais tous ses commentaires et ses preuves y répondent !

L'AFFILIATION AUX PATERNELS

Maintenant, examinons l'affiliation que le narrateur octroie à ses propres descendants. Il ne produit pas de généalogie descendante à proprement parler, dans ce récit. Cependant, il évoque les nombreuses générations *héritières* du fondateur de la fortune, depuis 100 ans, et qui se sont divisées celle-ci. On ne connaît que la première génération. Les autres apparaissent comme un groupe sans limite – sans visages et sans noms – se multipliant au fur et à mesure du temps, et leurs biens se rétrécissant à l'infini. C'est à ce groupe que le narrateur s'adresse : à l'heure de l'écriture, des nombreux cousins de sa parentèle par alliance et notamment ceux qui ont toujours des terres à Ouroux. Y a-t-il aussi ses enfants⁵⁶¹ ? Quoi qu'il en soit, tous les héritiers sont appelés à se considérer affiliés à la mémoire restaurée de leur ancêtre enracineur. Mais, si le narrateur n'indique que l'enracineur pour éponyme, on ne peut oublier que son épouse appartient à la noblesse et qu'elle est la *mieux née* de tous les alliés cités, même si son père fut suspecté et qu'elle mourut en laissant des enfants encore jeunes au soin de sa belle-mère qui se mit à sa place.

Récit 5 :

Récit 5 : Dans ce récit, l'évidence sur laquelle les deux narrateurs ont fondé leur contrat de confiance avec leurs lecteurs porte sur l'idée commune que toutes les générations réunies pour ce jour de la commémoration ont vécu avec *bonheur* dans la *Maison Mère*. S'agissant d'un récit oral, le texte est le cadre d'une interlocution dans laquelle les auditeurs sont pris à partie. Les narrateurs sollicitent chez eux tantôt le *vous* pour les impliquer dans l'histoire de leurs ancêtres à partir de l'évocation des lieux qu'ils connaissent, ou bien encore pour se souvenir, et tantôt le *nous* pour faire allusion à leur époque contemporaine qu'ils partagent tous. Ils les convoquent par l'un ou l'autre des paradigmes pour constater les preuves apportées⁵⁶².

On sait que le premier narrateur amène ses auditeurs à voir leurs origines communes en deçà de la maison de leur grand-père commun, vers le très grand nombre de leurs ancêtres dont la plupart ont eu un destin obscur et humble de terriens. Pour en décrire la vie, il fait appel à des lieux communs de la rhétorique particulièrement persuasifs, à savoir l'évocation et la suggestion et lorsqu'il lui manque les connaissances, il se fait aider de citations. Il dépeint, alors, ses ascendants, pas tant par des actes d'état civil qui ne peuvent que livrer des indications restreintes ne disant rien sur eux, mais par l'intermédiaire de références illustres (littéraires, politiques et religieuses) qui savent, mieux que lui, parler de la vie de la terre. Il ne peut pas prouver ; aussi, il fait apparaître les réalités de ses ascendants dans la lettre et par la lettre, à travers l'imaginaire de ses auditeurs, et fait la lumière sur l'ombre immémoriale dans laquelle la famille a trouvé ses origines. Ses citations portent en elles une force émotionnelle particulièrement aiguë en cette période de libération de la guerre de 1939-45, pendant laquelle la terre de la patrie est un enjeu. Leurs *nous* s'ajoutent aux *nous* du narrateur et importent par les jeux du

⁵⁶¹ . On sait qu'au moins une des filles du narrateur a une propriété sur les terres d'Ouroux. Rappelons aussi que celui-ci a lui-même, de sa propre famille, une propriété limitrophe. C'est dans ses murs qu'il a écrit avec son épouse ce récit.

⁵⁶² . Par exemple : "notre libération du joug hitlérien", "nous appelons maintenant" mais aussi "notre branche", "nous descendons", "nos ancêtres" et encore "nous trouvons", "un précieux manuscrit nous apprend", "nous ne connaissons rien d'autre", etc.

syncrétisme leur concours pour faire de ces ascendants anonymes des individus sur lesquels un transfert affectif est possible. Le narrateur vise, ainsi, avec sa démonstration, à fixer la mémoire de ses auditeurs à partir des lieux dans lesquels leurs traces ont été *mêlées* à celles de leurs ancêtres. Il fait de même au sujet de ses deux ancêtres déjà en *lumière*.

Le second narrateur, lui, on s'en souvient, guide ses auditeurs de l'histoire de la maison elle-même à celle de son bâtisseur et de leurs habitants. Il part des plans et de ses modifications, puis va vers les souvenirs des activités de vacances passées ensemble sous son abri. Puis, avec ses *nous* syncrétiques, il transfère ces souvenirs chaleureux que tous ont partagés sur la mémoire de leur grand-père qui en fut le responsable mais aussi sur son épouse et sur leurs descendants. Il évoque sous ce paradigme les membres de sa génération, mais aussi ses auditeurs de telle manière que ces derniers se retrouvent *mêlés* aux premiers dans les mêmes souvenirs.

En effet, en relevant les informations sur lesquelles le narrateur convoque ses auditeurs à le rejoindre pour constater la vie de leur famille dans la maison, on voit que les destinataires des bienfaits apportés par le grand-père deviennent des bienfaiteurs à leur tour pour leurs enfants et que ceux de la génération suivante ont fait de même pour leurs enfants : les parents et plus particulièrement les mères, comme on le sait, puis sa génération à lui. On observe aussi que pour ce qui concerne l'avenir, prier Dieu permet d'espérer voir ces bienfaits passés se perpétuer encore. Ainsi, malgré la déchristianisation des campagnes, la famille peut imaginer poursuivre sa tradition en conciliant ses attachements à Dieu, à la famille, à son prochain et à son domaine dans un cadre qui n'est plus celui d'une vie rurale humble et d'une illustration suggérée par Dieu, mais d'une bourgeoisie en ascension sociale appartenant à une élite. Elle peut rester attachée à ces mêmes objets d'amour mais les redistribuer autrement.

Le narrateur affine le groupe des descendants présents à la commémoration, à leur aïeul, mais ne les nomme pas au sein d'une généalogie. Il leur donne un éponyme maternel qui n'apparaît pas noble mais, nous l'avons vu, qui appartient à l'élite de la bourgeoisie de sa petite ville et est la mieux née des patrilinéaires que l'on connaisse jusqu'à son époux. Il les introduit plutôt dans des *cycles* de générations : on en constate quatre. Mais, on n'a pas d'informations sur l'identité de leurs membres, excepté succinctement pour la première (la génération de ses parents). On apprend par contre par le premier narrateur les *noms de baptême* des enfants présents à la commémoration. Ainsi, les générations qui descendent des narrateurs sont sans visage et sans affiliations intermédiaires. Ils sont des cousins ensemble. Le narrateur affine un groupe avant d'affilier des individus. La fusion est encore un trait d'appartenance de cette famille mais les individus qui composent celle-ci ne se confondent plus avec la maison. La conscience généalogique de leur identité a émergé mais est encore embryonnaire.

Récit 6 :

Récit 6 : Dans ce récit, le narrateur tient la confiance de ses lecteurs avec l'idée commune que chaque descendant a du sang de tous ses ancêtres et est donc l'héritier d'un mélange des positions sociales de ceux-ci. Aussi, pour ôter le soupçon

qui pèse sur la bourgeoisie de sa lignée patronymique, il va viser dans son récit à restaurer la mémoire de l'homme qui la rendit telle, mais sans perdre, pour autant, la représentation qu'il a et que tous ont, dans sa famille, d'un héritage sociologique diversifié. Il va, alors, démontrer que ses premiers ancêtres étaient à la fois *paysans et bourgeois*, puis que le père de l'enracineur était *un bourgeois-paysan* et que l'enracineur lui-même était *un grand bourgeois et un grand Monsieur*.

Le narrateur s'adresse dès l'introduction aux descendants de son bisaïeul. Il le fait directement (en disant *vous*), forgeant par son récit le cadre d'une interlocution entre lui et eux. En effet, il les invite à le suivre pour qu'ils voient *s'éclairer* les trajectoires de leurs ancêtres qui ont fait leur héritage. Le ton est impératif et la convocation prédictive. Il leur dit d'avance ce qu'ils trouveront. Dans le corps même du récit, il se fait le guide attendu. Il associe alors leur regard vers la trajectoire de leur lignée patronymique au sien en un *nous*, chaque fois qu'il est question d'opérer un discernement entre ce qui appartient à la catégorie du roman, du souvenir, de la tradition orale ou des preuves⁵⁶³. Ce faisant, il leur désigne plus particulièrement certains ascendants. Pour la lignée patronymique, il donne la priorité à ses trisaïeul et bisaïeul, montrant ceux-ci confrontés à des difficultés familiales, quotidiennes, politiques, sociales et professionnelles, mais avec des qualités leur ayant permis d'en sortir. La citation du *testament* moral de son bisaïeul à l'adresse de *ses enfants, ses héritiers* est émotionnellement la plus forte et restaure de tout soupçon sa lignée. Elle incite au transfert affectif.

Pour les alliés de son bisaïeul, il s'adjoint leur regard pour constater que l'épouse de celui-ci était autant *de bonne bourgeoisie* que *de petite noblesse de robe*. Mais, s'il discute sur la définition à donner à l'origine sociale de celle-ci, il ne le fait plus lorsqu'il convoque, à la fin de son récit, ses lecteurs sur sa filiation aristocratique. En effet, dans la notice intitulée "*notice sur les ascendances*", on trouve 4 pages et demie de renseignements sur 32 alliés de cette ascendance noble. Il présente ceux-ci comme ses ascendants et ceux de ses lecteurs⁵⁶⁴. De plus, il appelle les descendants qui le veulent à compléter ses renseignements encore parcellaires. Ainsi, il se trouve fort impliqué par cette lignée. Il fait valoir à leurs yeux, encore et jusqu'au bout, la diversité de leurs origines sociales, ici, *noble et grande bourgeoise*.

Dans les *notices* relatant la vie des descendants de l'enracineur, le narrateur s'adjoint plus particulièrement l'attention de ses lecteurs, sur ceux qui ont laissé des textes autographes – sur ceux qui ont écrit, donc – et qui ont fait profession intellectuelle. Est-ce sa profession qui l'a amené à conduire ses lecteurs ainsi ? Il fait exception pour un

⁵⁶³ . Par exemple, "nous trouvons", "nous savons", "croyons-nous", "nous voyons", "nous disposons", "nous semble-t-il", "n'exagérons pas", "précisons", etc.

⁵⁶⁴ . Il s'agit de brèves notes présentant les branches les plus anciennes de l'ascendance de cette bisaïeule. Les femmes par qui ont été contractées les alliances sont désignées par les termes systématiques de *notre ancêtre*. Nous en comptons 11 sur lesquelles le narrateur appelle ses lecteurs à se voir ensemble descendre. Sur ces 11, une seule, est nommée *notre aïeule*. Nous nous sommes interrogée sur cette exception d'autant plus, que dans le procès de celle-ci, le narrateur s'investit en tant que *je*, ce qui n'arrive nulle part ailleurs. Dans l'énonciation, tout montre, sans que cela ne soit dit expressément, qu'il s'agit d'une alliance entre cousins germains.

descendant qui eut un *rôle important dans l'histoire de la France*. Il s'agit du seul vivant auquel il a accepté de donner une notice : un prince de Bourbon de Parme (beau-frère de l'empereur d'Autriche), descendant d'une petite-fille de l'enracineur. Le grand-père maternel du narrateur est le dernier cité nommément, *un modèle des anciens*, c'est-à-dire *un lettré* lui aussi. On se souvient qu'il appartient à la noblesse et qu'il a toute son affection. Sur lui le transfert des lecteurs peut se porter lorsqu'il évoque avec émotion ses souvenirs d'enfance dans sa propriété. Le narrateur oriente, ainsi, la perspective de ses lecteurs vers un héritage dans lequel grand bourgeois et noble s'allient à intellectuel et cultivé, deux dimensions compatibles, ce dont les détracteurs de la bourgeoisie du XIX^e siècle lui avaient fait douter.

Il reste à nous demander à quelle filiation le narrateur se lie et lie ses descendants. On trouve deux descendances, l'une manuscrite et aux données succinctes intitulée le “ *Tableau général de la descendance d'Etienne Guilbert* ” et l'autre plus détaillée et dactylographiée⁵⁶⁵, intitulée “ *Descendance d'Etienne Guilbert* ”, toutes les deux avec tous les descendants de l'enracineur. C'est donc à celui-ci que le narrateur a choisi de s'affilier : au grand bourgeois et à la *mieux née* des alliés des patrilinéaires avant lui. Quant au narrateur, il est l'un de ses arrière-petits-fils et s'est inscrit dans la même descendance avec son épouse et ses enfants. On les découvre au sein de la large parentèle que présente cette famille : une parentèle qui ici est informée pour chaque individu. Les lecteurs peuvent maintenant bien distinguer de quelles identités le *sang* familial est composé mais ce n'est plus une *peuplade* qu'ils voient : c'est une descendance généalogiquement issue d'un grand bourgeois et de son épouse *noble*.

Conclusion

Nous avons vu que les narrateurs de notre corpus de référence n'avaient pas la prétention de croire que leurs attentes vis-à-vis de leurs descendants seraient exaucées du seul fait des liens familiaux qu'ils pouvaient avoir entre eux et de la légitimité des documents qu'ils apportaient. Aussi, ils ont sollicité avec leurs stratégies de persuasion leurs lecteurs pour emporter leur adhésion. Ils se sont donc impliqués dans leur énonciation et ont cherché à les y impliquer. En effet, ils souhaitaient davantage qu'une simple lecture. Ils voulaient provoquer des changements dans les comportements de leurs destinataires.

Nous avons montré que les narrateurs avaient tous cherché, en premier lieu, à installer un contrat de confiance entre eux et leurs lecteurs, à partir de ce qui leur apparaissait bien connu, par tous, du passé de leur famille. Il fallait ce contrat bien solide car ils avaient pour objectif, à partir de lui, de semer un doute. Plus exactement, ils voulaient transformer leurs croyances communes. Quand on a examiné dans chaque récit les représentations concernant les évidences partagées par les lecteurs entre eux, on s'est aperçu qu'elles renvoyaient aux mythes des commencements de leurs familles. Ainsi, les narrateurs sont partis de l'état dans lequel se trouvait la mémoire de leurs descendants, le même que celui dans lequel ils étaient avant d'écrire : une *mémoire mythique*. Ils ont pris appui sur cette mémoire pour dégager, pas à pas, leur *mémoire*

⁵⁶⁵ . La descendance dactylographiée est organisée avec la métaphore de l'arbre : elle a ses *branches* et ses *rameaux*. Elle permet un autre référencement. A toutes deux, elles occupent plus de la moitié du recueil qui a 187 pages.

généalogique. Jusque là, leur histoire familiale s'était organisée autour d'un *mythe fondateur*, c'est-à-dire, comme le définit Isabelle Bertaux-Wiame, autour d'un événement " *par où toute parenté commence, mais qui est rendu intemporel ou pour le moins relégué dans un passé non précisément daté* " ⁵⁶⁶ . Ils sont partis alors de l'*acte de fondation* de leur filiation pour proposer, après, d'aller au-delà. En effet, leur mythe fondateur est une figure inversée de leur généalogie, parce qu'un tel mythe se construit, comme le dit aussi l'auteur, de façon a-temporelle, en court-circuitant la durée et la succession des générations. Aussi, les narrateurs ont cherché à provoquer une inversion de la position de leurs lecteurs par rapport à la perception qu'ils avaient de leurs origines. Ils voulaient leur ouvrir le champ des possibles à venir et les entraîner dans des dynamiques de projection et d'anticipation. Ils avaient l'objectif de les emmener vers une mémoire travaillée afin de découvrir un sens à leur trajectoire et d'acquérir les capacités d'agir sur elle. La confiance mutuelle était donc un enjeu central pour qu'ils soient suivis sur le chemin qu'ils ont parcouru eux-mêmes à partir de leur histoire héritée.

On a vu dans chaque récit comment les narrateurs avaient procédé pour viser ces transformations chez leurs lecteurs. Ils se sont situés comme des guides dans la découverte de leur histoire familiale. En effet, on a observé, en suivant les traces des procès énonciatifs, que chaque fois qu'ils voulaient obtenir l'attention spéciale de leurs lecteurs, sur les traits de leur histoire familiale à retenir pour définir leur identité, ils faisaient usage d'une énonciation syncrétique (*nous*). Ils les ont appelés ainsi à voir, à trouver, à lire, à situer, à remarquer, etc. en même temps et ensemble les mêmes choses, c'est-à-dire à reconnaître le bien-fondé de celles-ci comme eux. Ils les ont attachés à eux et intégrés à un groupe familial aux frontières floues, témoins des faits remarquables concernant leurs familles. Ce faisant, ils les projetaient dans un nouvel univers dans lequel ceux-ci se retrouvaient concernés au titre d'un sujet collectif dont ils faisaient partie.

Les récits généalogiques ont donc pour fonction de révéler à leurs lecteurs leur place de sujet collectif dans leur famille. Ils les invitent à un nouveau mode de rapports avec celle-ci : un rapport dans lequel des sujets singuliers – lecteurs – se retrouvent à partager en commun avec les narrateurs – leurs ascendants – la même vision sur le même objet, leur groupe d'appartenance. En effet, ces sujets mis en scène ne sont plus les parties d'un corps familial, comme ils pouvaient l'avoir supposé à cause de leurs croyances mythiques ; ils sont désormais des sujets éclairés. Leur conscience collective concernant leur groupe leur demande une démarche critique de sujet singulier. Ils peuvent croire ou non ce que leur guide leur donne comme perspectives. Ils deviennent témoins que le temps a introduit du changement et que les générations ne se confrontent pas aux mêmes enjeux pour perpétuer leur identité. Ils constatent les différences qui existent entre *temps chronologique* et *temps intérieur*, ce qui était confondu jusqu'à l'heure de leur écriture ⁵⁶⁷ . Ils sont donc appelés à se *décentrer* pour prendre conscience de leur appartenance à leur génération, c'est-à-dire de leur propre temporalité dans le temps social et historique ⁵⁶⁸ . Mais, si les récits visent à montrer ces différences, ils n'ont pas pour intentionnalité de les voir se radicaliser, car la stabilité identitaire est leur objectif.

⁵⁶⁶ . BERTAUX-WIAME Isabelle (1988), "Des formes et des usages: Histoires de famille", *art. cit.*, pp. 32-34.

⁵⁶⁷ . MANNHEIM Karl (1928), *Le problème des générations*, p. 35.

C'est, en effet, bien pour tenir une position médiane qu'ils sont conçus : ils sont les instruments qui permettent de faire grandir les nouvelles générations sur les bases d'un héritage commun, véritables *éléments de liaison* qui maintiennent une mémoire commune à toutes les générations, sans pour autant annuler celle commune à chaque génération⁵⁶⁹. Comme le dit Claudine Attias-Donfut, les individus prennent conscience de leur appartenance à une génération à partir de la conscience de la succession des générations⁵⁷⁰. C'est dans ce double mouvement de conscience que leur identité leur apparaît à la fois héritée et à construire : le fruit du sujet collectif et du sujet singulier qu'ils sont.

Mais aussi, les narrateurs ont adopté d'autres formes d'énonciation pour amener leurs lecteurs à opérer des transformations dans leurs croyances communes. Ils ont introduit certains traits identitaires de leurs familles dans deux catégories bien distinctes, de telle manière que leurs descendants puissent faire la part entre ce qui leur était souhaitable pour leur avenir (attribués au *vous*) et ce qui devait être laissé au passé pour libérer leur imaginaire familial de ses chaînes (attribués au *je*).

Nous avons remarqué, de plus, qu'ils avaient développé une pédagogie de lecture à leur attention. Cette pédagogie n'était pas sans véhiculer des paradoxes. En effet, elle leur permettait de ne pas imposer, nommément, aux descendants l'héritage familial, mais de le rendre souhaitable. Comme pour tout art socialement recevable, avec l'écriture du genre généalogique, les narrateurs disposaient d'un espace symbolique autorisé et adapté pour signifier leurs attentes et leurs désirs. Dans cet espace, ils ont eu tout loisir de s'adresser à leurs descendants, pour solliciter leur contribution à l'édification de la famille qu'ils souhaitent voir se perpétuer. Ils pouvaient sublimer les qualités et valeurs des membres de leur famille qu'ils voulaient voir prendre en compte prioritairement comme organisateurs de leur identité à venir. On a remarqué comment et sur quels critères chaque narrateur avait élevé celles de certains de ses ascendants à une dimension exemplaire. On a pu constater que ces traits n'émanaient pas que des figures patrilinéaires. Les maternels, à ce titre, ont leur entière place. Ils ont été estimés aussi dignes que les premiers. Sur le plan sociologique, ce sont les traits du grand bourgeois lyonnais propriétaire qui ont fait référence. Avec de telles procédures, les narrateurs ont créé une filiation affine, une filiation pas seulement selon les lignes de l'engendrement, mais selon l'affinité pour s'affilier symboliquement.

Ainsi, ce qui apparaît comme une pédagogie de lecture a les formes d'une pédagogie socialisatrice. En effet, nous faisons l'hypothèse que nos narrateurs ont configuré par leur écriture généalogique, avec leurs lignées électives, des *groupes de référence*, au sens où Robert K. Merton l'entend, c'est-à-dire des groupes aptes à servir une *socialisation anticipatrice*. Ils ont proposé des pôles d'identification qui leur permettaient de concevoir

⁵⁶⁸ . ATTIAS-DONFUT Claudine (1988), "La notion de génération : usages sociaux et concept sociologique", *L'homme et la société*, 90, 4, p. 49.

⁵⁶⁹ . MANNHEIM Karl (1928), *opus cit.*, p. 55-57.

⁵⁷⁰ . ATTIAS-DONFUT Claudine (1988), "La notion de génération : usages sociaux et concept sociologique", *opus cit.*, p. 49.

par anticipation une socialisation de leur descendance au plus près des codes attendus par leur *groupe d'appartenance*⁵⁷¹. Ils ont voulu atténuer ou effacer la contrainte de la reproduction des comportements parentaux, mais aussi le risque de réaction à cette contrainte, à savoir l'appropriation de références de groupes trop éloignés de leurs valeurs.

Nos récits ont donc pour fonction d'introduire des médiations dans les relations entre les générations socialisatrices et celles en cours de socialisation. Ils permettent une stabilisation des groupes d'appartenance tout en laissant place à la mobilité, qui se définit alors moins par l'observation d'une posture *traditionaliste* que par une capacité à résister à des oppositions venues de l'extérieur, à maintenir sa structure et à la modifier de façon ordonnée⁵⁷².

Ces pôles d'identification sont conçus pour exercer un tropisme plus élevé que d'autres sur les descendants. En effet, dit Robert K. Merton, "*dans un groupe, des membres subordonnés, ou non encore intégrés, et qui désirent une affiliation à part entière, ont toujours tendance à partager les sentiments et à se conformer aux valeurs du noyau le plus prestigieux et respecté du groupe*". Ainsi, les valeurs émanant de ces pôles d'identification "*constituent un miroir dans lequel les individus voient leur propre image et aboutissent à un jugement de soi*"⁵⁷³.

Les groupes de référence que nos narrateurs proposent ont l'avantage d'être des groupes symboliques. En effet, ils sont composés de parents, mais reconsidérés à partir de fictions ordonnées par une énonciation dialogique. Ils sont inscrits dans un cadre générique spécifique soumis à des règles : celles du genre qui les met en lumière et celles plus générales de la parenté et du langage. Ils ne sont donc pas en interaction affective directe avec les descendants. Certes, s'ils émanent d'une fiction, ils n'affranchissent pas entièrement ces derniers du poids de leur imaginaire. Mais, leurs effets négatifs se trouvent limités à cause des règles qui les instituent. Conçus ainsi, ils ont une fonction dialectique : dialectique des relations entre les générations, et dialectique des relations entre les familles et leur identité. Une telle fonction n'est-elle pas nécessaire dans toutes les familles appartenant à des groupes stables qui souhaitent se perpétuer dans un contexte ouvert à la mobilité et au changement ? Est-elle une condition de survie des élites non traditionalistes ?

Dans ces groupes symboliques, les ascendants sont très majoritairement des morts. Ils sont de la famille mais ne la fréquentent plus. Ils peuvent bien sûr avoir laissé des

⁵⁷¹ . MERTON Robert K , *Eléments de théorie et de méthode sociologique* (1953). Voir les définitions des concepts de *socialisation anticipatrice*, de *groupe d'appartenance* et de *groupe de référence* dans les notes de bas de page de notre chapitre intitulé "un groupe à la sociabilité familiale" (première partie, 2.3.1).

⁵⁷² . Robert K. MERTON (1949) considère que la socialisation anticipatrice "n'est fonctionnelle que dans une structure sociale faisant place à la mobilité" ; *opus cit.*, p. 227. Il constate, plus loin, que dans les milieux les plus traditionalistes et orthodoxes en religion, les individus ont des parents très stricts, et ceux-ci ont alors "tendance à se juger eux-mêmes en prenant leurs parents comme base de comparaison", p. 262.

⁵⁷³ . MERTON Robert K. (1949), *ibid.*, p. 220.

traces fortes dans l'imaginaire des descendants mais, sortis du mythe, et le temps ayant passé sur eux, ils véhiculent l'apaisement. Ils peuvent être des modèles sans produire le risque de s'imposer par leurs contraintes. Enfin, ils peuvent emporter l'affection mais sans en rendre prisonnier. C'est leur esprit qui compte.

Se constituant en guides, les narrateurs ne peuvent éviter de juger les valeurs de leurs ascendants. Un tel jugement est particulièrement délicat s'agissant de parents. Il ne peut exister qu'au prix d'une critique bien fondée et édificatrice. En effet, si la critique dépréciait trop fortement les comportements des ancêtres de la famille, le passé ne pourrait servir l'avenir et le récit entrerait dans un débat polémique. Sa lecture ne ferait que redoubler l'impasse familiale en sollicitant l'évidence des uns et le rejet des autres. Il s'agit de pouvoir juger de sa famille, sans pour cela se trouver déprécié comme sujet issu de celle-ci ou comme participant à son énonciation. Les narrateurs ont tenu compte, dans leurs performances persuasives, de ces risques : ils ont souvent fait usage de la litote, de la métaphore, des interrogations, etc. Leurs nouveaux savoirs sur leur famille et les nouveaux univers de valeurs qu'ils veulent proposer ne trouveront une adhésion, qu'avec le maintien d'un paradoxe pouvant allier la critique et l'appréciation. Une prise de conscience et une adoption de l'héritage familial par la descendance reposent sur la tenue d'un tel paradoxe

Mais, comme Isabelle Bertaux-Wiame le dit, pour permettre à la généalogie de devenir une référence identitaire forte, et par là d'être le moyen d'une inscription sociale dans le milieu souhaité, il faut que le travail de sa constitution s'accompagne d'un effort personnel d'appropriation par ceux qui la reçoivent toute faite⁵⁷⁴. En effet, la conscience généalogique de soi n'est pas un cadeau ficelé, elle exige un investissement de la part des descendants, à commencer par la lecture de leur histoire. Déjà se lancer dans la lecture est un acte qui n'est pas sans préalable. Il dépend des rapports que tiennent les descendants avec leur mémoire mythique, avec le narrateur et avec leurs paternels. S'ils ont contracté la confiance du narrateur en commençant les premières lignes, ils s'engageront plus avant pour évaluer leur *croire* (ou non) dans son *dire-vrai* et le rejoindre (ou non) pour une énonciation commune. Du résultat de leur discernement, ils entreront ou non dans *une relation d'appropriation réciproque* avec leur héritage généalogique⁵⁷⁵.

Concernant leur crédibilité, les narrateurs ont eu le souci d'apporter des preuves à leur démonstration par des actes d'état civil ou notariés, par des documents officiels, par des récits autographes et des correspondances, etc. Ils les ont proposées à témoins, les citant en leur entier ou partiellement, les photographiant ou les photocopiant, les intégrant dans le texte ou les mettant en annexe, etc. Avec elles, leur mémoire a été concevable comme objective et fait reculer l'imaginaire qui débordait le réel en question, même si l'on sait que leur traitement énonciatif a servi aussi les hypothèses des narrateurs.

Enfin, nous avons vu que 5 narrateurs de notre corpus de référence se sont affiliés et ont affilié leurs descendants, une fois leur récit terminé, à deux ascendants éponymes aux caractères récurrents : un *grand bourgeois* et son épouse. Si l'on excepte le *récits 5*, on a

⁵⁷⁴ . BERTAUX-WIAME Isabelle (1988), "Des formes et des usages: Histoires de famille", *art. cit.*, p. 30.

⁵⁷⁵ . BOURDIEU Pierre, "L'invention de la vie d'artiste", in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 2, pp. 67-93.

constaté qu'il s'agissait d'un grand bourgeois lyonnais et de son épouse lyonnaise appartenant à la noblesse. Dans le cas du *récit 3*, on a remarqué que l'affiliation ne rattachait pas une descendance à un tel couple éponyme, mais une ascendance à celui-ci ; pour autant la problématique est la même. Dans les autres récits de notre corpus, on retrouve une affiliation au même couple dans 3 cas sur 5⁵⁷⁶. Ainsi, 8 narrateurs sur 11 ont présenté des descendance auxquelles ils se sont affiliés et ont affiliés leurs descendants. Mais ces descendance ne sont pas toutes très formalisées. 6 sont des généalogies détaillées et traitées en tableaux et 7, si l'on ajoute le *récit 3*. 2 sont plus des groupes de générations successives que des généalogies : seulement une génération est nommément désignée et encore de façon très parcellaire.

Pourquoi, les narrateurs ont-ils lié leurs descendants à ces ancêtres plutôt qu'à d'autres ? Pourquoi certains n'ont-ils pas forgé de généalogie formelle, et même n'en ont pas forgé du tout ? Pourquoi l'appartenance à la noblesse de l'épouse est-elle récurrente, quand il y a une branche noble dans leur filiation ? Si l'on examine l'ensemble du corpus, on ne trouve pas derrière les grands bourgeois lyonnais éponymes, un degré de génération spécifique. On peut constater par exemple dans 5 cas la présence d'un couple enracineur et dans 4 cas celle des parents du narrateur. Ce n'est pas chez les patrilinéaires que l'on peut repérer l'origine du choix du couple éponyme. C'est chez leurs alliés nobles. Et lorsqu'il y a plusieurs alliés nobles, ce sont les premiers – les plus anciens – qui sont les éponymes.

Aucun narrateur n'explique les raisons de son choix. Dans tous les cas, s'il existe une descendance formalisée en généalogie, c'est toujours dans les familles ayant eu une branche noble, même si certaines font exception. En effet, on a vu deux de ces exceptions dans notre corpus. Dans un cas, la descendance est bien affiliée, mais sans formalisation et dans l'autre, il n'y a pas de descendance du tout. Notre hypothèse est que, dans ces deux cas, les alliés nobles sont l'objet d'une forte ambivalence, de la part des narrateurs, quant aux bienfaits qu'ils ont apportés à leur lignée paternelle. On peut, ainsi, déduire que les choix des éponymes des descendance se sont effectués sur l'honneur provenant des filiations nobles et des capitaux symboliques qui l'accompagnent ; que l'on soit en 1810 ou en 1990, il en est de même. Mais, on peut aussi ajouter que ces choix reposent sur le souhait de donner à la descendance la conscience que leur identité n'est pas seulement bourgeoise ; elle est tout autant noble, même si le nom ne le démontre pas. Cette noblesse leur donne une autre condition que celle du simple bourgeois. Certes ses caractéristiques sont désignées avec discrétion, mais leur sublimation fonctionne comme un appel.

A la fin de leur écriture, les narrateurs ont réussi à faire valoir la légitimité de leurs droits de bourgeoisie, mais surtout celle de leur statut de grand bourgeois lyonnais. La première est venue d'une alliance à une famille lyonnaise de condition supérieure et la seconde à une famille lyonnaise appartenant à la noblesse, cette dernière ayant pu

⁵⁷⁶ . L'une des exceptions est pour la lignée des peintres lyonnais qui n'a pas de branche maternelle appartenant à la noblesse. Pour l'autre, il y a bien une telle branche, mais l'auteur n'y a point affilié sa descendance, ni lui-même. Dans ce dernier cas, nous faisons l'hypothèse que, comme pour le *récit 4*, l'auteur a des sentiments ambivalents, au vu des rapports que son père a eu avec cette branche.

s'obtenir en même temps.

Cependant, si les alliés ont été les clefs de voûte de ces affiliations, les épouses qui ont contracté les alliances, elles, n'ont eu qu'une place subsidiaire dans les généalogies. En effet, lorsque l'on observe seulement les ancêtres éponymes des descendance de notre corpus de référence, on constate qu'elles sont présentées à l'intérieur des tableaux généalogiques, mais qu'elles n'ont pas de place dans les titres de ceux-ci. Lorsque des prénoms sont désignés avec des patronymes, ce sont les ascendants patrilinéaires qui sont identifiés ; elles, sont ignorées, comme individus. On retrouve aussi ces récurrences dans nos autres récits. On peut lire, par exemple, dans un des récits, l'intitulé "*généalogie de la famille de Joseph Reynaud*". Ce n'est pas tellement que les éponymes patrilinéaires soient mis très en avant : on a rencontré parmi tous les tableaux de notre corpus de référence un tableau qui n'avait pas de titre du tout, un qui en avait un, mais sans patronyme et enfin un qui était seulement numéroté. Et dans le reste de notre corpus général, on en a aussi observé un sans patronyme, intitulé "*Tableau généalogie pour servir à l'intelligence du récit*". Quant aux récits ayant des tableaux dont les titres associent les patronymes des deux époux – on en a compté 3 – on a repéré que les patronymes des épouses étaient à la droite de ceux des patrilinéaires et donc en seconde place. On peut ajouter à ceux de notre corpus de référence celui désigné sous les termes de "*tableaux généalogiques des familles Adelin et Jacard*".

Nous avons remarqué, aussi, que les descendants des narrateurs étaient placés dans les généalogies de telle manière qu'on les trouve parmi leurs cousins germains et issus de germains paternels. Ainsi, en fin de récit, les lecteurs constatent qu'ils partagent le même héritage et la même mémoire généalogique que ceux-ci. Pouvoir permettre à la descendance de se situer dans sa parentèle paternelle est un objectif des récits généalogiques. En effet, le maintien du réseau social et du renom oblige à entretenir la mémoire du cousinage⁵⁷⁷.

En fin de compte, les narrateurs ne laissent pas leur héritage familial faire son chemin sans signaler à leurs héritiers les ascendants à qui ils le doivent, les biens qu'ils y trouveront et les autres membres de leur famille qui, comme eux, le partagent. Ces héritiers, eux, se voient, sans l'avoir demandé, à une place désignée au cœur de cet héritage. Ils peuvent le regretter, y être indifférents ou en tirer profit. Dans tous les cas, ils sont prédestinés et ne peuvent empêcher les souhaits qui attendent d'eux la pleine adoption de leur place. Le temps ne leur est pas compté. C'est, comme le dit Anne Gotman, ceux qui sont en instance de transmettre qui sont les plus attachés à l'héritage.

⁵⁷⁷ . BOURDIEU Pierre (1972), "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", *art. cit.*, pp. 1109.

Conclusion

Nous avons souhaité éclairer en profondeur les raisons qui ont amené des individus à écrire un récit généalogique de leur passé familial, dans une élite traditionnelle, aux XIX^e et XX^e siècles, en France. Notre objectif était de mieux comprendre chez quels individus, dans quels contextes sociohistoriques et familiaux, dans quels objectifs, et comment une conscience généalogique de soi, de sa famille et de son groupe d'appartenance émergeait. Nous désirions contribuer à une meilleure connaissance des rapports entre mémoire familiale et structuration identitaire, tant au niveau individuel que familial et social. Nous avons choisi d'effectuer notre analyse à partir d'un échantillon de familles contemporaines urbaines qui avaient chez eux de tels récits : des familles appartenant à une bourgeoisie lyonnaise catholique, stable géographiquement. Nous voulions dégager les déterminants du profil identitaire des généalogistes amateurs qui ont rédigé ces récits, définir les conditions et contextes dans lesquels ils les ont produits, appréhender les enjeux identitaires à l'origine de leur écriture, et mettre en évidence les fonctions de celle-ci. Une analyse microsociologique de onze familles de généalogistes, considérées sur plusieurs générations, et une analyse des contenus de plus de mille pages de leurs récits généalogiques, nous ont permis de réunir les conclusions suivantes.

Le profil identitaire

Les auteurs de récits généalogiques bourgeois lyonnais de ces deux derniers siècles étaient très majoritairement des hommes, cadets de leur fratrie, tous issus d'une branche patrilinéaire cadette, au minimum sur deux générations. Ils se trouvaient au moins dans leur soixantième année, étaient grands-parents et avaient quasiment tous cessé leurs activités professionnelles, lorsqu'ils achevèrent leur rédaction. Ils sont tous nés à Lyon et la plupart y ont résidé. Leur branche patrilinéaire a été en forte ascension sociale. Les hommes ont tous fait des études supérieures. Leurs activités professionnelles appartenaient en grande majorité au secteur privé et au salariat.

Ce profil du généalogiste bourgeois montre que tout individu, dans ce milieu, n'est pas appelé à écrire un récit généalogique : seuls ceux qui conjuguent ces déterminants identitaires prennent leur plume. Nous n'avons pas constaté de différences selon les époques : au XIX^e siècle comme au XX^e siècle, en leurs débuts ou en leurs fins, ces déterminants sont identiques. Mais, nous n'avons pas cherché à quérir leurs différences infimes.

Alors pourquoi donc ces déterminants ? Tout d'abord, pourquoi les hommes étaient plus attirés par la généalogie que les femmes ? Nous avons émis une première raison à partir de la place que les hommes ont anthropologiquement par rapport au patronyme, au vu de l'histoire sociopolitique du contexte français. Le patronyme était pour eux, comme pour tout homme inscrit dans notre système de parenté à l'époque où ils ont écrit, un paradigme organisateur de leur identité plus sollicité que pour les femmes, dans la mesure où ils ne pouvaient s'en détacher et qu'ils le transmettaient à leurs enfants. Nous avons situé une seconde raison à partir de l'étude de la forme de leur narration du passé familial. La narration de ce passé a très majoritairement d'emblée une modalité généalogique chez les hommes. Il était donc logique que les auteurs soient prioritairement de sexe masculin. Cette raison nous permettait aussi de répondre à notre interrogation sur la spécificité de la présence d'une minorité d'auteurs de sexe féminin : la modalité généalogique est aussi le fait des femmes actives, ce qu'étaient nettement deux auteurs (coauteur) de notre échantillon.

D'autre part, concernant l'âge des généalogistes – dans leur soixantième année au minimum, au moment de la rédaction finale de leur récit – nous avons considéré qu'il était lié à leur grand paternité. Il fallait avoir une postérité au-delà de ses enfants, pour être généalogiste : être un aïeul. Ce n'était donc pas la crainte d'être sans postérité qui motivait l'écriture, comme nous l'avions pensé. Ce n'était pas non plus celle de ne pas avoir de postérité du nom, car plusieurs généalogistes avaient déjà des petits-fils de leur nom. C'était l'avenir de cette postérité qui préoccupait, pas leur passé. C'était l'inconnu qui inquiétait.

Quant au rang dans la fratrie, celui de cadet donnait largement plus de chances d'écrire, dans ce milieu. Mais surtout, le déterminant le plus pertinent était le rang de cadet des père et grand-père paternel. Nous avons établi que quasiment tous les généalogistes étaient affiliés à une branche cadette patrilinéaire. Nous avons pensé que la cause en était dans l'accumulation des chances des trois générations de moins fréquenter leurs ascendants, du fait de se trouver plus jeunes que leurs aînés, au décès de leurs pères respectifs. On pouvait en effet, à ce rang, avoir moins retenu les souvenirs transmis par la tradition orale et, après plusieurs générations, avoir besoin de recourir à la

recherche généalogique, à partir de données écrites et extérieures à la famille. Mais, nous avons vu que ce n'était pas le cas ; nous avons notamment constaté que, à la génération des généalogistes, les cadets n'avaient pas moins fréquenté leur grand-père paternel que les aînés.

Les raisons précises de cette configuration de cadets restent encore à approfondir. Notre point de vue a retenu que le genre généalogique était d'abord sollicité par des acteurs héritant d'un imaginaire préoccupé par la mobilité géographique et sociale et par la nécessité de continuer à conserver cette préoccupation, comme cela a été le cas pour les cadets historiquement. Il fallait structurellement avoir à quitter et à risquer de perdre socialement, pour avoir besoin d'un écrit. Dans cette perspective, le récit généalogique a la fonction de conserver les structures de l'identité d'un groupe devant se concevoir comme potentiellement mobile, pour lui permettre de perpétuer cette identité, une fois éloigné du milieu originare. Nous avons émis aussi le point de vue, mais à titre d'hypothèse, que les généalogistes réagissaient au poids des représentations sociales de leur contexte, tendant à affilier leur branche cadette à leurs maternels, ce point de vue rejoignant nos conclusions sur l'importance du poids de ces maternels dans leur histoire.

Pour la trajectoire sociale des généalogistes, nous avons relevé que tous les hommes, quelle que soit l'époque dans laquelle ils vivaient, avaient fait des études supérieures : ils ont au moins le baccalauréat plus trois années d'études et, pour les trois quarts, cinq années et plus. Ainsi, écrire des récits généalogiques exigeait une dot scolaire élevée. Nous avons compris qu'elle avait été un atout ayant permis de compenser les effets de l'instabilité des contextes des généalogistes et de leur déclassement relatif. Nous avons supposé que sans elle, ils n'auraient pas écrit leur généalogie sous la forme de tels récits et auraient sans doute entamé un processus de descente sociale. Chez les femmes, seule l'une d'entre elles a trois années d'études supérieures. Quant aux professions, on a relevé que les hommes étaient cadres supérieurs du privé, hauts fonctionnaires et de professions libérales et intellectuelles. Une femme est entrepreneur et une autre a un bénévolat comparable à une activité professionnelle.

Nous avons constaté que les trajectoires sociales intergénérationnelles patrilinéaires des généalogistes montraient une ascension sociale qui s'était mutée en stabilisation à la génération de leurs pères respectifs. Leur appartenance à l'élite de la bourgeoisie de Lyon remontait, pour les trois quarts d'entre eux, au moins à leurs aïeux, et pour la moitié au moins à leurs bisaïeux. Du point de vue économique, le niveau a été, dans quasiment tous les cas, d'emblée à son maximum, à la génération de leurs ancêtres paternels ayant enraciné leur lignée à Lyon. Elle a été, après, le fruit du profits réinvestis des générations suivantes : profits qui ont apporté de nouveaux acquis, mais aussi des fragilités intrinsèques. A la génération des pères, l'aisance est encore présente. A celle des généalogistes, elle ne provient plus des affaires, mais du salariat et de la profession libérale : elle paraît avoir subi une rétrécissement. L'analyse d'une telle trajectoire a permis de comprendre les effets de nostalgie dans lesquels les généalogistes se sont laissés prendre et contre lesquels ils ont cherché à lutter.

La trajectoire géographique intragénérationnelle des généalogistes est en grande majorité stable. Cependant, nous ne pouvons pas dire que les généalogistes minoritaires

étaient des mobiles, car leur mobilité n'a été que partielle et paradoxale : leur mode de résidence était multilocalisé. Ainsi, les généalogistes bourgeois sont des acteurs bien enracinés dans leur localité.

Les pratiques de production des récits

Nous avons vu que les recherches généalogiques portaient prioritairement sur les paternels, mais que la structure généalogique des récits s'empruntait à des modèles maternels. Elles s'effectuaient à partir de la résidence principale ou de la maison de famille. Elles étaient individuelles, mais la parentèle soutenait, dans plusieurs cas, la publication des récits. Elles pouvaient durer plusieurs années ou se concentrer sur un an. Les informations provenaient d'actes d'état civil, d'actes notariés et de documents officiels, mais aussi de textes autographes, de lettres, de généalogies brèves, de textes scientifiques, littéraires et artistiques d'ascendants, etc., conservés chez les paternels. Les récits étaient manuscrits, dactylographiés ou imprimés. Ils étaient remis d'abord aux enfants et à la fratrie, du vivant des auteurs, à l'exception des manuscrits qui étaient dactylographiés et copiés, après leur décès, pour être répartis. Pour les petits-enfants, les modalités différaient selon leur âge et le support des recueils. Rares étaient ceux qui les recevaient de la main de l'auteur. Quant à la parentèle, il n'y avait pas de pratiques spécifiques. Le nombre d'exemplaires facilitait la diffusion parmi les cousins ; celle-ci dépendait des relations de proximité. Les récits appartenant aux auteurs ou à leurs dépositaires n'étaient pas l'objet d'un héritage posthume. Ils s'approprièrent dans le domicile de ceux-ci, à la suite de leur décès ou de celui de leur conjoint – après le dernier des parents décédés – ou se recevaient de la fratrie qui souhaitait les voir déposés spécifiquement chez l'un d'entre eux.

Nous avons constaté que les récits avaient des supports très différents : c'était des ouvrages, des copies reliées, des petits cahiers ou des feuilles volantes manuscrites ou photocopées. Leur titre n'informait pas explicitement sur le genre de leur texte. Leur structure interne montrait des récurrences : c'était d'une part, la présence sur la couverture du nom des auteurs – en toute discrétion – et au minimum du patronyme de la lignée patrilinéaire, dont l'histoire était prioritairement contée, d'autre part une armature généalogique, et enfin un contenu qui débutait toujours par les patrilinéaires et en leur sein, par leurs origines rurales, puis par l'histoire des Lyonnais. On a recensé une adresse à la descendance, dans presque tous les cas, indiquant les intentions des auteurs. Pour les autres propriétés de la composition interne des récits, la diversité était la règle : on a pu remarquer ou non des tableaux généalogiques, blasons, photographies de propriétés de famille, portraits, copies de documents, exergues, etc.

Nous regrettons de n'avoir pas mis en évidence les usages que les descendants des généalogistes ont pu faire des récits dont ils sont devenus dépositaires. En effet, nous avons produit les déterminants de l'émergence de la conscience généalogique de soi, à partir des conditions de l'écriture de la généalogie et n'avons pas dégagé les processus par lesquels les descendants réactivaient avec ces récits la mémoire de leurs ascendants,

après des générations postérieures. La tâche s'était révélée trop importante. Nous avons engagé la recherche sur ces processus, mais avons sous-estimé le nombre de données qu'elle exigeait de recueillir et le déplacement qu'elle nous obligeait de faire. Nous avons découvert que les configurations généalogiques, les contextes et les motivations des descendants concernant ces récits, étaient différents de ceux des auteurs. Nous devons envisager de cumuler deux problématiques, ce qui nous avait partagée et nous avait fait risquer de ne pas faire aboutir le travail. Il fallait, en fait, concevoir une nouvelle thèse. Nous avons voulu quand même rendre compte de la problématique de la transmission posthume des récits, même si les résultats étaient partiels.

Les contextes sociofamiliaux : ou pourquoi les paternels ?

Nous avons mis en évidence les contextes sociaux et familiaux dans lesquels la vie des généalogistes s'était déroulée et les enjeux auxquels ceux-ci se sont confrontés, dans l'objectif de comprendre pourquoi ils ont souhaité écrire le récit généalogique de leurs paternels. Nous avons ainsi compris que l'écriture généalogique provenait d'acteurs s'étant sentis déstabilisés par des dilemmes identitaires étant provenus des contextes de vie de leurs ascendants paternels : un double dilemme même. L'un était déjà présent avant leur naissance ou pendant leur enfance, et le second était advenu dans leur propre existence d'adulte, en rapport avec le premier, par répercussion. Ils souffraient d'un discrédit mal défini, porté sur leurs paternels qui se perpétuait à leur génération, alors qu'ils étaient placés dans d'autres contextes. Ils ont tous témoigné de problématiques touchant leurs identités individuelle, familiale et sociale qui les avaient laissés face à des contradictions irrésolues.

Les premiers dilemmes familiaux pouvaient remonter à plusieurs générations ou bien seulement avoir atteint la génération du père des auteurs. Ils provenaient de vicissitudes très diversifiées. On a noté les effets de crises sociales, mais aussi d'événements internes aux familles, comme par exemple les conséquences de partages d'héritages. Pour les dilemmes ayant touché l'existence adulte des généalogistes, on a repéré là aussi des circonstances très diverses, mettant ceux-ci face à des choix engageant leurs valeurs identitaires, par exemple des choix de loyautés politiques, professionnels ou familiales. Les auteurs les ont exposés dans leurs récits, de façon différente : rhétoriquement, par des allusions, métaphoriquement, etc. Ils les ont désignés à leur descendance, accompagnés des questionnements identitaires qui s'en suivaient. Ils ont instruit les tensions sociologiques qui les avaient provoqués ou s'en suivaient. Ils ont consigné chaque terme de leurs dilemmes et montré ce qui les rendait inconciliables. Ils ont expliqué n'avoir pas été capables d'anticiper sur les transformations qui s'étaient imposées à eux dans leur propre vie, pour répondre à ces dilemmes, car ils avaient plutôt cherché à être fidèles, comme leurs aïeux, à une référence qui s'opposait à une autre, inacceptable, alors. Mais, leur réflexion les avait amenés, trop tard selon eux pour en

éviter des effets néfastes, à découvrir une voie de réconciliation possible pour l'avenir.

Cependant, ces dilemmes n'auraient sans doute pas suffi à provoquer leur réflexion et leur cheminement jusqu'à solliciter le genre généalogique pour leur compte, si un autre facteur de déstabilisation ne s'était pas surajouté dans leur propre trajectoire. Nous avons constaté, en effet, que tous les généalogistes ont eu leur trajectoire sociale perturbée dans ses prétentions, au regard de leur trajectoire intergénérationnelle. Ils ont subi un déclassement à l'étalon de leurs espérances. Ces perturbations ont été dues à des enjeux professionnels dans la majorité des cas et dans les autres cas, notamment pour les auteurs de sexe féminin, à des enjeux concernant leur patronyme. Nous avons vu que ce déclassement ne se déterminait pas relativement aux autres membres de leur fratrie, car plusieurs d'entre eux n'ont pas de fratrie à l'âge adulte ; il s'évaluait en rapport à leurs patrilinéaires. Les généalogistes ont rarement témoigné eux-mêmes de ces déclassements. Ce sont leurs descendants qui l'on fait le plus souvent, lors de l'enquête.

Ainsi, les généalogistes étaient des acteurs touchés par un déclassement relatif et inquiets que les dilemmes identitaires en jeu dans leur branche paternelle se perpétuent, jusqu'à leur faire perdre leur stabilité identitaire et à plus long terme la position sociale de leur famille, dans leur élite et dans leur société. Mais, ils n'étaient pas sans étais pour rééquilibrer ces fragilités. Ils pouvaient compter sur des crédits provenant de plusieurs sources : de leur ancienneté dans leur localité, de la stabilité et de la condition supérieure de leurs ascendants maternels, et de leur dot scolaire.

En ce qui concerne le premier étau – leur ancienneté à Lyon – nous avons vu qu'elle leur était acquise. Ils avaient tous une branche installée à Lyon depuis au moins l'un de leurs arrière-grands-parents paternels ou maternels et la grande majorité d'entre eux avaient leurs quatre grands-parents dans la cité. Ils pouvaient se prévaloir du crédit d'une telle ancienneté, même si, du côté paternel celui-ci était entamé au regard de leur société.

Les généalogistes pouvaient trouver aussi un appui chez leurs maternels. En effet, par cette branche, leur enracinement à Lyon était profond : plus profond ou au moins égal, évalué à l'aune de leurs bisaïeux. Tous leurs grands-parents maternels étaient lyonnais et, sur les deux couples de leurs arrière-grands-parents, quasiment toujours un au moins résidait dans la cité, ce qui n'était pas le cas des paternels. L'ancienneté dans leur élite, mesurée à l'étalon de leur mémoire, était aussi plus ample. Tous les généalogistes pouvaient désigner un plus grand nombre d'ascendants directs chez leurs maternels. Ils avaient un ou plusieurs récits généalogiques qui leur venaient de ceux-ci, écrits antérieurement à la date à laquelle ils avaient rédigé le leur. Enfin, leur branche maternelle était de condition supérieure à celle de leurs paternels : de condition noble dans la grande majorité ou de condition bourgeoise supérieure. Ainsi, elle leur faisait bénéficier de sa forte stabilité sociale et de sa légitimité.

En ce qui concerne le troisième étau – leur dot scolaire – tous les généalogistes (pour ceux de sexe féminin, leurs époux au regard de leurs pères) se trouvaient au plus haut niveau de diplôme de leur lignée patrilinéaire, même si une petite minorité était à un niveau égal avec la génération précédente. Ainsi, le rétrécissement des ressources économiques et professionnelles de leur trajectoire était compensable par leurs ressources culturelles et symboliques individuelles. Les risques encourus à cause du

déclassement relatif de leur position sociale pouvaient être réduits par l'assise que leur donnait leur dot scolaire.

Munis de ces solides appuis, les généalogistes ont souhaité discerner les enjeux qui se posaient à eux et évaluer le bien fondé du discrédit qui pesait de façon diffuse sur leurs paternels. Le destin de leur position sociale était lié à ceux-ci, héritant de leur patronyme et du paradigme identitaire qu'il véhiculait. Ils étaient des bourgeois de la condition de leurs pères. Ils voulaient donc les resituer dans leurs contextes pour mieux comprendre les enjeux auxquels ils se sont confrontés et statuer sur leurs valeurs, avant de décider de leur pleine affiliation. Ils les considéraient comme des hommes méritants, même si leur rang était inférieur et que leurs contextes les avaient discrédités. Ils devaient mieux les connaître. C'est pourquoi ils ont convoqué la mémoire de leur histoire. Mais, ils se sont heurtés à un manque d'informations. Tous l'ont fait remarquer explicitement et ont signifié, sur des modes différents, leur regret de la trop grande rapidité de la perte des souvenirs. Nous n'avons pas compris ce qui les avait amenés à une telle évocation. Nous ne voulions pas nous arrêter sur l'idée qu'il s'agissait d'un simple regret que quiconque, en écrivant son histoire familiale ou ses mémoires, exprimerait. Leurs lignées n'avaient pas souffert de déracinement récent. Aussi, c'est en cherchant une réponse pertinente que nous avons pu déduire que les généalogistes étaient des acteurs prenant le risque de s'affilier symboliquement à leurs paternels, après avoir vécu dans une dynamique familiale essentiellement maternelle.

En effet, nous avons montré qu'étant donné l'hétérogamie des alliances de leurs parents, les généalogistes ont hérité prioritairement du système de valeurs, de la considération et de la mémoire de leurs maternels. Par leurs paternels, ils avaient une condition inférieure et une mémoire doublement tronquée. Leur mère était la mieux-née de leurs parents : leur père et eux s'étaient donc référés à la condition et aux enjeux de sa lignée. Encore plus, dans la mesure où leur lignée patrilinéaire avait été en ascension sociale sur plusieurs générations, un ou plusieurs de leurs ascendants directs se sont trouvés dans cette même configuration, à commencer par leurs ascendants les ayant enracinés dans la bourgeoisie de leur cité. C'était donc plusieurs d'entre les patrilinéaires qui n'avaient pas fait valoir leurs modes de vie, leur valeurs et leur mémoire, ayant eu tendance à adopter chacun ceux de leurs alliés. Les généalogistes bourgeois étaient des acteurs qui avaient accumulé toutes les chances d'avoir une lignée patrilinéaire effacée. Cependant, nous avons relevé qu'une minorité de généalogistes avait eu un ascendant déjà généalogiste, même si cela avait été pour effectuer une brève généalogie de leur lignée paternelle. L'effacement se jouait donc à chaque génération. La conscience généalogique de soi ne s'héritait donc pas d'emblée, comme nous l'avons vu pour leurs supports. Elle exigeait une réactivation à chaque génération, ou une motivation pour naître ou renaître.

Les manques d'information sur les paternels étaient ainsi le signe de leur moins bonne condition et se mesuraient donc à l'étalon de leurs maternels. Le regret des généalogistes instruisait alors sur le risque qu'ils prenaient à s'affilier à une lignée de moindre ancienneté. Mais, leur volonté d'aller jusqu'au bout confirmait la considération qu'ils avaient pour elle, malgré le discrédit contextuel.

Néanmoins, nous avons fait valoir qu'ils avaient trouvé paradoxalement chez leurs

maternels les moyens qui leur avaient permis de restaurer la mémoire de leurs paternels. Ils leur ont emprunté les cadres de leur mémoire, pour y glisser les contenus de leur mémoire paternelle. Ainsi, à cause de la condition supérieure de leur mère, cette mémoire a d'abord subi un effacement, puis est sortie de l'anonymat par identification. Les généalogistes bourgeois héritaient donc de leurs maternels les moyens de structurer généalogiquement leur identité patronymique. Ils étaient ainsi des acteurs qui avaient déjà une conscience généalogique d'eux-mêmes, mais par leurs maternels prioritairement.

Nous avons déduit que l'hétérogamie sociale des parents des généalogistes était un déterminant qui expliquait la modalité par laquelle la pratique généalogique se démocratisait d'une couche sociale à une autre. On héritait du genre par les femmes : des mères qui avaient réactivé leur mémoire généalogique auprès de leur fils devenu généalogiste. D'autre part, nous avons compris qu'une conscience généalogique de soi n'émergeait pas pour toute l'identité d'un individu. Elle se manifestait partiellement et, quand c'était la première fois, c'était la part maternelle d'abord.

Les fonctions des récits généalogiques

Nous avons retenu quatre grandes fonctions, attendues des récits généalogiques, par leurs auteurs : une légitimation de leur position dans leur élite lyonnaise et dans leur société, une médiation entre les générations pour instituer des héritiers, et un support pour rendre leur devoir de mémoire et faire connaître à leurs descendants les contenus et modalités d'appropriation de leur héritage. Nous avons reconnu dans ces fonctions les indicateurs déterminant les récits comme des traditions.

Nous avons vu que les auteurs des récits généalogiques avaient souhaité mettre à jour et restaurer la position sociale acquise de leur famille paternelle, dans leur élite et leur société, après avoir évalué les contradictions en jeu dans leurs dilemmes identitaires. Ils l'ont légitimée en faisant valoir des preuves. On a trouvé six preuves : les preuves de l'enracinement rural de leur lignée patrilinéaire, de son ancienneté, de sa continuité, de la réussite sociale de ses migrants, de son droit de bourgeoisie à Lyon et enfin de son statut de grand bourgeois lyonnais. Les généalogistes ont donc instruit six preuves les unes après les autres, dans le cours de leur récit, chacune étant l'objet d'une démonstration s'appuyant sur des données consultables. Ils ont mené cette instruction sans formes didactiques contraignantes pour leurs lecteurs. Au contraire, ils ont donné à leurs ancêtres des fonctions métaphoriques à travers lesquelles pouvaient se découvrir ces preuves. Notre tâche pour isoler chacune de ces fonctions a été rude, du fait de cet enchevêtrement des fonctions imaginaires et des fonctions symboliques des récits.

Les généalogistes ont apporté les preuves de l'enracinement rural de la lignée paternelle, en situant les lieux dans lesquels ils ont trouvé le plus lointain ancêtre portant le patronyme de leur lignée patrilinéaire. Ils ont procuré des points de repères topographiques et axiologiques tels que chacun pouvait les découvrir en se rendant sur ces lieux. Les preuves ont été ainsi produites à partir du nouage d'un patronyme et d'un lieu.

Quant à la preuve de l'ancienneté, les généalogistes l'ont présentée en indiquant la plus ancienne date concernant la vie du premier ancêtre portant leur patronyme. Elle disait aux lecteurs la profondeur de la mémoire de leur lignée, chacun pouvant se classer à partir d'elle. Mais, les généalogistes ne procuraient pas seulement ces dates. Ils en montraient d'autres plus anciennes, marquant le cycle de vie d'autres porteurs de leur patronyme, pouvant bien avoir été de la famille, mais dont ils n'étaient pas tout à fait certains. Ils représentaient ainsi leurs origines immémoriales, repoussant leur ancienneté, plus loin encore dans l'imaginaire de leurs lecteurs. Cette preuve constituait une frontière entre légende et histoire : tout ce qui venait avant le premier ascendant du nom était légende et ce qui venait après était histoire. D'autre part, le plus ancien ascendant de la lignée a été représenté comme déjà doté des traits du bourgeois, du petit bourgeois, certes, mais d'un acteur qui, ils en ont fourni les preuves par des documents écrits, possédait déjà un bien hérité et un réseau bourgeois. Les lecteurs pouvaient ainsi penser que leur famille appartenait à la bourgeoisie, aussi loin qu'ils pouvaient remonter dans leur mémoire. Avec une telle ancienneté, ils pouvaient se reconnaître de l'antériorité et du crédit sur leur avenir, dans leur bourgeoisie. Ils pouvaient avoir une maîtrise symbolique du temps.

Les preuves de la continuité, elles, leur ont été données par la présentation de la liste des ascendants patrilinéaires, depuis le premier du nom jusqu'au dernier désigné. A chacun a été aménagée une notice qui informait sur son cycle de vie et sur des événements de son histoire. La représentation de continuité a été donnée par deux modalités : la succession des générations pour les premières générations et l'engendrement pour les suivantes. La succession gouvernait le groupe des ascendants qui avaient appartenu au temps où la famille était rurale et l'engendrement, celui des ascendants qui avaient résidé à Lyon. Les ancêtres étaient ainsi divisés en deux groupes. Le premier groupe commençait au plus ancien prouvé et finissait avec le premier migrateur. Les générations s'y succédaient au sein d'un même temps et dans un même lieu, régulées par la continuité des mêmes tâches. Ce n'était pas le temps du calendrier qui était marqueur de son identité, mais celui du mythe, à la fois diachronique et cyclique. La famille y apparaissait, alors, comme un groupe d'ascendants vivant un même drame : leur vie à chacun était régie par les mêmes unités de temps, de lieu et d'action. Tous étaient présentés comme des individus zélés et oblatifs, attachés à un même destin, orientés vers le service de leur famille. Ils soutenaient une même cause qui permettait de les faire reconnaître dans la continuité des bourgeois de Lyon. Leurs biens s'accumulaient à chaque génération ou bien ils exploitaient le même. Leur notabilité était acquise à la génération du migrateur. Ils constituaient un groupe d'appartenance stable, ordonné, unifié, continu, faisant valoir toutes les qualités permettant de souhaiter s'y reconnaître et s'y rattacher.

Ce premier groupe d'ascendants trouvait sa limite, pour une moitié des familles, à la génération du premier migrateur qui s'est dirigé vers un bourg ou une ville à partir de son village et pour l'autre moitié, à celle des parents du migrateur à Lyon. Le statut de ces migrants était paradoxal. En effet, avec eux, le maintien des trois unités qui donnaient une représentation de l'unité et de la continuité du groupe d'appartenance devenait problématique. Mais, nous avons fait constater que leur départ du lieu de leurs origines

n'avait pas créé de rupture de la continuité, car ils y poursuivaient des relations familiales, sociales, politiques et professionnelles, et y conservaient du patrimoine et des biens, dont certains ont traversé le temps et sont encore en possession des familles.

Ainsi, le changement d'activités n'était pas un facteur de rupture, dans la mesure où la réussite sociale qui en a été la conséquence, a servi autant les lieux de départ que ceux d'arrivée de la migration. Ces migrants étaient représentés comme ayant réussi leur migration tout en étant restés dans la continuité de leurs pères. Ils étaient des investisseurs ayant maîtrisé leur destin, même si leur émigration n'avait pas toujours été un objectif souhaité. Nous avons déduit que les récits généalogiques situaient les modalités de l'enjeu de mobilité inhérent à la condition bourgeoise. Ils ne faisaient pas des migrants des hommes devant rompre leurs liens avec leurs racines pour assumer leur sort. Ils les montraient au contraire orientés vers le risque et le nouveau, tout en restant attachés à l'identité et aux valeurs de leur groupe d'appartenance. Être bourgeois, si cela voulait dire être enraciné et installé, cela ne voulait pas dire rester fixé au même endroit, sans risquer du nouveau.

Pour la légitimation de l'appartenance à la bourgeoisie de Lyon, on l'a trouvée dans l'histoire des migrants s'installant à Lyon, considérés comme les premiers Lyonnais de la famille. Qui étaient-ils pour porter avec eux la preuve d'une telle légitimation ? Ils étaient des hommes ayant eu une trajectoire sociale en nette ascension par rapport à leurs pères et ayant réuni un patrimoine très conséquent, leur ayant fait atteindre une aisance substantielle, le plus souvent du plus haut niveau, si on la compare avec celle de leurs descendants. Ils ont participé activement à la vie économique, sociale et politique de Lyon et du pays, ayant les fonctions que tout individu contractait avant la Révolution, en devenant bourgeois de sa localité et, pour les périodes post-révolutionnaires, moins par des mandats électoraux que par leurs positions de notables. Ils apparaissaient d'abord comme des investisseurs ayant pris des risques pour eux, pour leur profession et pour la cité, et ayant innové dans leurs secteurs. De la réussite qui a découlé de leurs investissements et grâce à la conjoncture qui l'a permise, ils ont tissé un réseau de relations sociales étendu et pénétré l'élite de leur localité. Ils ont été reconnus comme des gestionnaires habiles dans leurs domaines et des grands travailleurs qui avaient reçu des bénéfices financiers importants de ces deux qualités, et qui avaient vu une sociabilité se constituer, puis grandir autour d'eux, à partir de leurs professions. Ils étaient des hommes qui avaient mérité, mais qui étaient restés modestes. C'était leur entourage qui avait trouvé en eux des personnalités attachantes.

En effet, nous avons vu que leurs mérites ont été plus que tout autre loués, mais aussi les épreuves qu'ils ont rencontrées ou été supposés rencontrer, dans les premières années de leur vie lyonnaise, pour réussir à s'intégrer professionnellement et socialement dans la cité, eux qui étaient des migrants. Nous avons observé qu'aucun commentaire n'avait porté sur les sentiments de souffrance qu'ils pouvaient avoir eu, en ayant quitté leur localité d'origine. Au contraire, comme nous l'avons fait remarquer pour les migrants précédents, ils ont été montrés en étroite relation avec celle-ci. En revanche, les souffrances qui leur ont été reconnues concernaient la dureté de leur effort d'enracinement. Aussi, si les lecteurs de nos récits étaient convoqués à compatir, c'était sur cet effort-là qui avait abouti à faire introduire la famille dans l'élite lyonnaise. On n'a

pas constaté de nostalgie des racines.

Nous avons montré que plus de la moitié des enracineurs avaient fait des alliances remarquées avec des familles lyonnaises de condition supérieure aux leurs, bien intégrées dans les élites de la cité. Les généalogistes informaient très peu sur celles-ci. Pourtant, elles portaient avec elles la signature de l'octroi d'un droit de bourgeoisie pour ces ascendants. Elles fixaient la date de l'époque à laquelle le cours de la trajectoire sociale de la famille avait changé. Les enracineurs qui n'avaient pas épousé de Lyonnaises n'en étaient pas moins bourgeois, ni moins bien reçus par l'élite locale. Ils devaient attendre l'alliance de leurs fils ou exceptionnellement de leurs petit-fils pour que la lignée soit investie du droit de bourgeoisie par cette modalité.

Ces alliés sont dépeints comme les ayant largement accueillis, à cause des mérites qu'ils leur reconnaissaient. Ils les ont intégrés dans leurs affaires et au sein de leur famille, ceux-ci leur rendant des services avisés. Les lecteurs sont ainsi laissés sur le sentiment que leurs patrilinéaires ont reçu leur légitimité de leurs enracineurs comme de leurs alliés, les seconds ayant ouvert la porte de leur élite aux premiers et ceux-ci ayant fait preuve de leurs valeurs, qui les ont constitués comme légitimes à leurs yeux.

Il y avait donc dans nos récits, comme dans ceux d'André Burguière, deux origines : une origine rurale et une origine lyonnaise. Ce dédoublement permettait aux généalogistes de rejoindre l'immémorial nécessaire pour signifier l'ancienneté de leur mémoire familiale, tout en affirmant leur droit à demeurer au sein de leur élite lyonnaise. Cependant, paradoxalement, en proposant une date de fixation dans la cité, ils produisaient le risque de montrer la famille sous une image de parvenu. Mais, le risque était léger, car à l'heure de l'écriture, la lignée était sortie de l'époque qui pouvait la désigner comme telle. Quoi qu'il en soit, l'effacement de la représentation de parvenu ne dépendait pas de la distance apportée par le temps, mais des preuves que les descendants pouvaient valider.

Enfin, on a vu que la dernière preuve qui devait légitimer les généalogistes était celle du statut de grand bourgeois lyonnais. On la trouvait dans la description des modes de vie du dernier Lyonnais présenté dans le récit, ayant contracté une alliance avec une épouse lyonnaise : un couple de Lyonnais qui avait un mode de vie de grand bourgeois propriétaire. L'homme pouvait être l'enracineur ou l'un de ses descendants, selon les cas. Son épouse était de condition noble, dans la grande majorité des cas ou grande bourgeoise. Les généalogistes ont dépeint les hommes, que l'on ait été dans les années 1780, 1800, 1850, etc. comme des acteurs dont le mode de résidence était multilocalisé, au caractère plutôt réservé, n'aimant pas les mondanités, les détestant même parfois, souhaitant ne s'entourer que de quelques amis ou de leur famille. Ceux-ci travaillaient la plupart du temps, même s'ils étaient fortunés. Entre l'intimité et le monde, le travail et la rente, il y avait ambivalence chez eux, mais cela ne les avait pas empêchés de participer à la vie politique et sociale de leur cité et des bourgs où leurs propriétés étaient situées. On les voyait jouissant avec bonheur de leurs propriétés terriennes, le plus souvent en étroites relations avec leurs épouses. Ces propriétés constituaient de véritables centrespour leurs familles, dans lesquels ils avaient trouvé à concilier ces deux versants de leur identité. Tous ces grands bourgeois en avaient acheté une ou plusieurs, mais non sans le soutien de leurs alliés. Avec eux, elles étaient entrées dans leur famille,

redoublant le patrimoine de leurs épouses.

Les généalogistes ont peu informé sur les alliés de ces grands bourgeois, mais on a compris qu'avec eux un nouveau mode de vie émergeait dans la lignée, sous l'égide de la propriété. Ils ont donné de ces alliances une représentation paradoxale, invitant à voir la différences des valeurs des deux membres du couple, mais aussi leurs ressemblances dans leurs modes de vie communs de propriétaire : l'esprit bourgeois s'alliait avec l'âme noble, la réserve avec la gaieté, le souci des affaires avec le goût naturel, la droiture avec la liberté d'esprit, etc. Les narrateurs les distinguaient, mais les faisaient se retrouver dans la solidarité familiale et dans l'agrément de leur vie de grands bourgeois propriétaires. La moitié d'entre eux ont décrit ces alliés comme socialement et individuellement accomplis, et ont exprimé leur attachement pour eux, qu'ils aient été bourgeois ou nobles, fortunés, ayant eu des revers, ou au niveau économique inconnu : il leur a été donné une fonction symbolique forte.

Avec de telles preuves, les généalogistes pouvaient être assurés de la légitimité de la position sociale acquise de leur famille paternelle dans leur élite et dans leur société. Ils avaient les éléments pour récuser le discrédit les ayant déstabilisés. Ils avaient les moyens de limiter les risques d'une descente sociale à venir. Etre bourgeois ne les obligeait plus à investir une identité qui les honorait moins. Ils étaient des grands bourgeois et donnaient, par voie de conséquence, un nom à la modalité hétérogame de l'alliance de leurs parents dont le plus souvent l'un appartenait à la bourgeoisie et l'autre à la noblesse : ceux-ci étaient ensemble des grands bourgeois. Ils pouvaient se montrer les bourgeois qu'ils étaient, ayant la condition bourgeoise la plus élevée, dans la hiérarchie de leur élite. A cet étalon, les risques apparaissaient moindres et le sentiment de leur unité identitaire retrouvé. Ils avaient désormais une identité généalogique pour leurs paternels.

Les généalogistes ont alors souhaité transmettre les termes de cette identité, telle qu'ils l'ont découverte, et ont fait de leur récit un instrument de médiation entre les générations, pour instituer des héritiers. Nous avons fait valoir qu'ils disposaient en effet avec leur récit d'un espace symbolique autorisé par son appartenance à un genre et adapté à leurs cas, pour signifier leurs attentes et leurs désirs. Dans cet espace, comme pour tout art socialement recevable, ils ont eu le loisir de s'adresser à leurs enfants pour présenter la famille qu'ils souhaitaient voir considérer dans l'avenir. Ils ont pu sublimer les propriétés des membres qu'ils ont estimés exemplaires. L'écriture de leur récit avait une fonction de médiation pour eux aussi : entre eux et leurs descendants.

Ils se sont fait les guides de leurs lecteurs pour une visite sur les chemins de leur identité familiale, avec l'objectif de provoquer des changements dans la vision de ceux-ci sur leur famille. Ils n'ont donc pas eu la prétention de croire que leurs attentes seraient exaucées, du seul fait des liens familiaux qu'ils pouvaient avoir eu entre eux et de la légitimité des documents qu'ils apportaient. Nous avons montré qu'ils avaient compté sur des stratégies de persuasion, pour emporter l'adhésion et s'étaient impliqués dans leur énonciation. Ils souhaitaient davantage qu'une simple lecture. Ils voulaient transformer les croyances communes qui portaient sur les origines de leur famille : des représentations qui se donnaient comme des évidences partagées par tous, mais qui étaient responsables de leur impuissance à résoudre leurs tensions sociologiques. Ils ont ainsi

fait usage de procédures énonciatives qui leur ont permis de conduire pas à pas leurs lecteurs, pour que ceux-ci opèrent les transformations qu'ils pensaient nécessaires. Ils ont profité de la forme généalogique du genre qui avait la propriété de commencer par la narration d'un mythe, pour pouvoir traiter ces tensions et pour ne pas avoir à entrer dans le débat d'idées, le mythe s'adressant à la dimension affective des individus.

Nous avons constaté qu'ils avaient alors tous cherché à installer un contrat de confiance entre eux et leurs lecteurs, à partir de ce qui leur était apparu bien connu de tous, du passé de leur famille. Il avait fallu ce contrat bien solide, car ils avaient pour objectif, à partir de lui, de semer un doute. Ils ont sollicité l'attention toute spéciale de leurs lecteurs et leurs engagements à leurs côtés, en favorisant les formes syncrétiques de leur énonciation (*nous*), lorsqu'ils souhaitaient leurs témoignages sur les preuves de faits à retenir, selon eux. Mais aussi, ils ont divisé les traits identitaires organisateurs de leurs familles en deux catégories bien distinctes, de telle manière que leurs lecteurs puissent faire la part entre ce qui leur était souhaitable pour leur avenir (attribué au *vous*) et ce qui devait être laissé au passé, pour libérer leur imaginaire familial de ses chaînes (attribué au *je*).

Ce faisant, ils leur ont montré, en les conduisant d'ascendants en ascendants, que le temps introduisait du changement et que les générations ne se confrontaient pas aux mêmes enjeux pour perpétuer leur identité, même si ces dernières se trouvaient dans la continuité et avaient hérité d'un même mythe fondateur. Ils les ont donc convoqués à se décentrer pour prendre conscience de leur appartenance à leur génération. Ils leur ont fait apparaître les différences qui existaient entre le temps chronologique et le temps intérieur, ce qui avait été confondu jusqu'à l'heure de l'écriture. Mais, s'ils avaient visé à montrer ces différences, ils n'avaient pas pour intention de les voir se radicaliser, car la stabilité identitaire était leur objectif. Ils offraient les bases d'un héritage commun, véritables éléments de liaison qui maintenaient une mémoire commune à toutes les générations, sans pour autant annuler celle inhérente à chaque génération. C'était à cette condition seulement, que leurs lecteurs pouvaient prendre conscience du double mouvement que leur identité leur demandait d'avoir : concevoir leur identité à la fois comme héritée et à construire.

Placés en guides, les généalogistes ne pouvaient éviter de juger les valeurs de leurs ascendants. Un tel jugement était particulièrement délicat s'agissant de parents. Il ne pouvait exister qu'au prix d'une critique bien fondée et edificatrice. En effet, si la critique dépréciait trop fortement les comportements des ancêtres de la famille, le passé ne pouvait servir l'avenir et le récit risquait d'entrer dans un débat polémique. Il s'agissait de pouvoir juger de sa famille, sans pour cela se trouver déprécié comme sujet issu de celle-ci ou comme participant à son énonciation. Les narrateurs ont tenu compte, dans leurs performances persuasives de ces risques, en faisant usage de la litote, de la métaphore, des interrogations, etc. permettant d'allier la critique et l'appréciation.

Quant à la forme mythique des récits, nous avons indiqué qu'elle avait permis aux généalogistes de profiter des mêmes dispositifs symboliques que ceux dont les peuples, les tribus, les sociétés, etc., se servaient pour résister aux tensions sociologiques que l'histoire leur imposait. Les familles de la bourgeoisie avaient aussi besoin de mythes pour véhiculer les circonstances dramatiques qui étaient à l'origine de leur identité : leur

paradis, puis leur paradis perdu. Elles avaient à maintenir l'équilibre de leur structure familiale et à forger sa résistance aux éléments qui la perturbaient, pour traverser le temps et l'espace. En effet, les généalogistes ont cherché à introduire de nouvelles références pour résoudre les tensions visées et ont généré de la différence et de la chronologie, pour ne pas laisser la structure familiale en situation de disparaître, faute d'une adaptation suffisante aux événements de l'histoire. C'est ainsi qu'ils ont fait des commencements de leur famille une époque mythique, dans laquelle elle avait d'abord vécu un temps rêvé, au cours duquel l'abondance régnait sans question ni crainte pour l'avenir, puis un temps d'épreuves, représenté par l'intrusion d'événements sociohistoriques ou familiaux ayant menacé leur identité et ayant fait cesser leurs équilibres.

Les généalogistes ont voulu se faire les médiateurs dans leur histoire, pour sortir leur famille de ce temps des épreuves. Avec leurs récits, ils ont ouvert le champ de possibles à venir. Nous avons montré qu'ils étaient partis de l'état dans lequel se trouvait la mémoire de leurs lecteurs – une mémoire mythique – pour dégager pas à pas les termes d'une mémoire généalogique, qui devait permettre de résister aux transformations du temps, sans stériliser tout ce qui pouvait être l'ébauche d'un devenir historique. Ils ont cherché à entraîner leurs lecteurs dans des dynamiques de projection et d'anticipation et les ont convoqués à la fidélité à leurs références, mais non sans imagination et un calcul des risques : recréer et renouveler, mais non reproduire à l'identique. Ainsi, ils ne concevaient pas de récits pour mieux fixer leurs descendants sur leur passé, mais pour les dégager au contraire d'une perspective stérilisante qui faisait de leurs mythes fondateurs les seuls marqueurs de leur identité. Leur écriture ne visait pas la conservation des nostalgies du passé familial. Elle luttait plutôt contre, les ayant constatées comme captatrices. Elle forgeait une tradition, celle-ci pouvant apporter, en même temps, un esprit de continuité et un rempart contre une prédisposition à la reproduction. Les récits généalogiques avaient pour fonction de se défendre contre ce risque structurel dans les élites.

En se tournant vers leurs descendants, les généalogistes s'adressaient à des adultes autant qu'à des enfants. Des deux, ils souhaitaient faire des héritiers. Ils ont alors fait de leurs récits des testaments en vue de faire aboutir les héritages symboliques de leurs paternels sans dévolution. Ils ont cherché à susciter des vocations pour perpétuer ces héritages, ne les laissant pas faire leur chemin sans signaler à leurs héritiers ce qu'ils attendaient qu'ils en fassent. C'est ainsi qu'ils leur ont indiqué quatre directions : reconnaître leurs dettes aux ascendants à qui ils les devaient, s'affilier au couple désigné par son statut de grand bourgeois, tirer profit des biens qu'ils pouvaient y trouver et savoir qu'ils partageaient cet héritage avec leur parentèle.

Nous avons montré qu'à l'attention des jeunes générations, ils avaient constitué un dispositif symbolique opératoire leur permettant d'anticiper sur la socialisation de celles-ci ; ils ont donné à leur récit la fonction d'une socialisation anticipatrice. Ils leur ont présenté un groupe de référence, apte à leur offrir des valeurs et des cadres sociaux, au plus près des codes attendus par leur élite. Ils ont proposé des moyens pédagogiques permettant à leurs enfants adultes de se situer entre deux positions socialisatrices inadaptées à leurs cas : l'une qui amenait les générations socialisatrices à imposer par la

contrainte morale aux générations en cours de socialisation, une reproduction de leurs modèles, et l'autre qui était à son opposé et qui laissait sans balise l'appropriation des valeurs, prenant le risque de voir les jeunes générations trouver leurs références auprès de groupes trop éloignés de leur élite. Ils ont ainsi désigné à leur famille des pôles d'identification pouvant exercer un tropisme sur leurs descendants. Leurs récits s'adressaient donc à leurs descendants qui souhaitaient une stabilité et une continuité, se définissant moins par l'observation d'une posture traditionaliste que par une capacité à résister à des oppositions venues de l'extérieur, à maintenir leur structure et à la modifier de façon ordonnée.

Nous avons fait remarquer que, dans ces groupes de référence, les ascendants avaient la particularité d'être très majoritairement des morts. Ils étaient de la famille, mais ne la fréquentaient plus. Ils n'étaient pas en interaction directe avec les descendants. Ils pouvaient avoir laissé des traces fortes dans l'imaginaire des descendants, mais le temps avait passé sur eux. Ils pouvaient emporter l'affection, mais sans rendre prisonniers. Ils pouvaient être des modèles, sans produire le risque de s'imposer par eux-mêmes. C'était leur esprit qui comptait.

D'autre part, ces pôles d'identifications n'étaient pas seulement des figures patrilinéaires. Les maternels avaient leur entière place. Ils ont été estimés aussi dignes que les premiers, alors que leur présence occupait, dans la grande majorité des récits, moins d'un dixième de la place. C'était, donc, de véritables filiations électives que les généalogistes proposaient à leurs descendants. On y trouvait les ascendants enracineurs et grands bourgeois lyonnais comme pivots. Pour eux, le ton était lyrique, le registre plus affectif, les narrateurs plus impliqués et leurs qualités sublimées. Ils étaient aussi, dans quasiment tous les cas, les premiers et les derniers bourgeois lyonnais présentés dans les récits, excepté lorsque les derniers indiquaient les membres qui avaient tenu un rôle dans l'histoire, à un niveau national.

Les généalogistes ont ainsi laissé leurs lecteurs sur ces derniers ou deux derniers ascendants, ayant suspendu leur récit aux porteurs exemplaires de l'identité qu'ils attendaient de voir se perpétuer ; c'était à leurs lecteurs après de prendre la suite avec leur histoire, en s'appuyant sur ces modèles pourvoyeurs du meilleur équilibre, étant donné leurs conditions sociales et familiales. Ils auraient pu poursuivre leur récit encore – plusieurs d'entre eux avaient d'autres ascendants directs à présenter ou même pouvaient se situer eux-mêmes – comme certains l'ont fait. Les récits généalogiques et les groupes de référence qu'ils ont institués répondaient à la nécessité d'introduire des figures symboliques dans une sociabilité principalement familiale. C'était là le statut des ancêtres, dans une élite : être des tiers exemplaires entre les générations d'une même famille et dialectiser leurs rapports.

Enfin, les généalogistes ont cherché à faire aboutir leur héritage, en orientant sa direction, et la grande majorité ont désigné nommément le couple éponyme auquel ils se rattachaient eux-mêmes et rattachaient leurs descendants. Nous avons indiqué qu'ils s'étaient portés sur un couple qui réunissait un grand bourgeois lyonnais et son épouse ayant appartenu à la noblesse. Il s'est agi, dans la plupart des cas, des grands bourgeois exemplaires déjà cités. Lorsqu'il y avait plusieurs couples ayant eu un tel profil, c'était la génération la plus ancienne de la lignée patrilinéaire, parmi ces couples, qui l'emportait.

Les généalogistes qui n'avaient pas procédé à un rattachement de chacun de leurs descendants, étaient d'une part ceux qui n'avaient pas de branche appartenant à la noblesse, et d'autre part ceux qui avaient suggéré que leurs alliés nobles avaient mis en difficulté leurs ascendants patrilinéaires. Aucun narrateur n'a expliqué les raisons de ses choix. Nous avons supposé que celles-ci résidaient dans les avantages et le prestige reconnus aux capitaux symboliques apportés par une appartenance à la noblesse, mais surtout dans l'affirmation que l'identité familiale des généalogistes n'était pas seulement bourgeoise ; elle était tout autant noble, même si le nom n'en rendait pas visible la preuve. Avec de telles généalogies, les lecteurs se découvraient une large parentèle et pouvaient connaître les liens de parenté qui les unissaient à leurs collatéraux, sources essentielles d'activation du réseau, dans la bourgeoisie. Ainsi, l'affiliation à une descendance, nommément, dans les récits, dépendait de la présence, dans la lignée, d'une branche de condition noble.

Les récits généalogiques ont aussi pour fonction de supporter les devoirs de mémoire de leurs auteurs. Nous avons vu en effet que ceux-ci avaient exprimé leurs regrets, en des termes et à des degrés différents de n'avoir pu rendre hommage à leurs pères, comme ils l'auraient mérité, étant donné leur effacement. L'écriture de leur histoire paternelle leur permettait de rendre leur devoir de mémoire, comme ils le souhaitaient. Celui-ci s'est trouvé accompli, une fois le récit achevé. Mais, en fréquentant leurs ascendants durant leur quête, ils ont découvert ce qu'ils leur devaient. Ils ont contracté une dette qui elle, leur restait. Ils ont découvert les nombreux capitaux que ces derniers avaient accumulés et les crédits qu'ils leur avaient laissés. Ils ont aussi trouvé avec eux à résoudre leur dilemme et à restaurer leur légitimité : c'était visible dans les conclusions de leurs récits, on n'observait plus les mêmes attentes que celles consignées dans leurs adresses ou au commencement. Ils se montraient confiants dans l'avenir et résolus.

Nous avons montré que cette dette contractée était un indu, car elle ne pouvait se solder, leurs ascendants étant décédés. Ils l'ont mise en évidence, rendant leurs descendants conscients d'elle. Ils les ont invités à s'en souvenir. Cependant, ils ne l'ont pas présentée comme un poids. Elle était d'abord une créance dont personne ne réclamait le solde. Ils ont donc signifié leur souhait de la voir prendre en compte par leurs descendants. Ils en demandaient une reconnaissance et cherchaient que leurs enfants aient le souhait de l'accueillir dans leur héritage familial et de la transmettre à leur tour, lorsque le temps sera venu.

Nous avons fait valoir qu'avec les récits des généalogistes, une nouvelle ère commençait dans la famille : l'ère de la reconnaissance de la dette. En effet, en découvrant leurs indus, les généalogistes ont trouvé de nouvelles sources à proposer pour reformuler leur identité. Aussi, c'est à partir d'eux, qu'ils ont cherché à renverser le rapport que leur famille avait eu jusque là avec celle-ci. Ils ont invité leurs descendants à passer d'une part, d'un rapport de dépendance passive à leurs premières sources identitaires, à celui actif de réinvestissement de celles-ci dans de nouvelles sources, et d'autre part, d'un rapport de reproduction pragmatique de leur univers familial, à un rapport de production symbolique. Les indus provenaient en effet d'individus, et nous avons souligné que leurs descendants ne pouvaient pas en profiter passivement comme leur famille avait profité des premiers acquis de la famille, à l'époque de son paradis. Un

indu n'était pas un éden. C'était un legs. Pour qu'il fasse effet, il nécessitait qu'on s'y investisse individuellement. La continuité de leur appartenance à leur élite exigeait une telle mentalité de la part de leurs descendants : s'évaluer à partir de leurs legs, décider des moyens du réinvestissement de leurs créances et dégager un surplus à transmettre à leur tour à leurs descendants.

Ainsi, nous pouvions conclure que les familles bourgeoises bénéficiaient, avec leurs récits généalogiques, de précédents constituant un idéal et garantissant leur pérennité dans leur élite. Elles pouvaient y découvrir des directives pour occuper leur place, à leur génération. Leur tradition était renforcée. Elle avait un prestige qui les distinguait par sa réalité initiale plus élevée, meilleure et d'un caractère plus surnaturel. Au fur et à mesure des générations, les raisons à l'origine de son écriture se perdront dans la nuit des temps, pour ne laisser plus place dans la lettre qu'à l'esprit régnant chez leurs paternels. Mais, le discours écrit avait un grave inconvénient, rappelle Socrate. Il *“roule partout et passe indifféremment dans les mains des connaisseurs et dans celles des profanes, et il ne sait pas distinguer à qui il faut, à qui il ne faut pas parler. S'il se voit méprisé ou injurié, injustement, il a toujours besoin du secours de son père ; car il n'est pas capable de repousser une attaque et de se défendre lui-même”*. Savoir ce que feront des récits les frères et sœurs des généalogistes, leurs fils et filles, leurs neveux et nièces, leurs petits-enfants et petits-neveux, leurs cousins, etc., les généalogistes l'ignoreront, une fois ordonné au rang d'ancêtre.

Nous avons restitué les déterminants sociologiques essentiels pour la compréhension de la démarche généalogique dans une élite traditionnelle, vivant dans un milieu urbain, en France. Nous avons établi les facteurs à l'origine de l'émergence d'une conscience généalogique de soi, chez un individu et dans une famille appartenant à un milieu bourgeois. Maintenant, nous souhaitons reprendre la question que nous nous étions posée dans notre introduction, sur les déterminants d'une telle démarche et sur les facteurs à l'origine d'une telle émergence, dans d'autres populations et à d'autres époques. En comparant nos conclusions avec celles portant sur des époques précédentes, dans la même élite, nous pouvions contribuer modestement à concevoir jusqu'où la différence des époques, pour une même couche sociale, modifiait le rapport que celle-ci avait à la conscience généalogique de son identité. D'autre part, en les comparant aux conclusions provenant des observations des nouvelles populations venues à la généalogie ces trente dernières années, nous pouvions penser mieux cerner jusqu'où ce rapport variait dans une couche sociale différente, à une époque identique ou proche. Nous avons exposé les données concernant chacun des corpus dans notre chapitre ayant situé l'histoire de la généalogie. Nous pouvions alors peut-être oser rassembler les déterminants communs à ces populations et à la nôtre, et leurs variantes, pour esquisser les termes d'une anthropologie du récit généalogique. Dans tous les cas, nous avons trouvé dans cette ouverture sur d'autres populations et d'autres époques une perspective pertinente, pour mieux nous aider à définir les enjeux aux frontières de notre objet.

La démarche généalogique dans la bourgeoisie aux siècles précédents

D'après les conclusions d'André Burguière, nous avons pu relever que les cinq généalogistes qu'il avait observés étaient des hommes : l'un parmi eux était l'auteur de la généalogie de son épouse. Ils se sont vus confier le livre de raison de leur famille, au décès de leur père (ou beau-père). Deux d'entre eux étaient des cadets, fils d'un cadet. L'auteur s'est interrogé sur le rapport à tenir entre cette donnée et la modalité bourgeoise du milieu de l'élite, se demandant si cette modalité n'attirait pas plus, dans ce milieu, les fils de cadets et si, dans la noblesse, ce n'était pas plutôt les aînés, fils d'aînés. Si une telle hypothèse était validée, elle demandait à être complétée par l'étude du rang spécifique des nouvelles populations de généalogistes. Après, nous pourrions décider si tous les récits avaient ou non la fonction de répondre à des élites appelées à être des mobiles géographiquement et des stables socialement, comme nous l'avons supposé pour notre population bourgeoise. La noblesse avait la même vocation : si l'un héritait de la maison, les autres membres de la fratrie qui s'alliaient se retrouvaient aussi contraints à la mobilité. Ses généalogistes avaient donc des chances d'être issus de lignées cadettes.

Nous avons constaté que les généalogistes s'intéressaient aussi en priorité à leurs patrilinéaires. Ils mettaient en évidence de même une ascension sociale. Ils avaient presque tous la même profession que leurs pères respectifs : ils étaient donc aussi dans une phase de stabilisation, au regard de ceux-ci. Les écarts des générations qui les séparaient de leur enracineur étaient différents, mais le minimum était de deux générations, chez eux. A comparer avec les généalogistes de notre échantillon, deux à trois générations entre son ascendant enracineur et soi était l'écart le plus courant pour écrire sa généalogie, dans la bourgeoisie. Cependant, dans tous les cas, il fallait attendre que la lignée se soit stabilisée.

Les généalogistes répondaient aussi à des besoins de légitimation et de médiation, mais nous n'avons pas observé de données concernant la présence d'un déclassement. En revanche, nous avons vu que le discrédit et la déstabilisation étaient présents. Nous avons recensé cinq preuves de légitimation communes aux nôtres : la preuve que nous n'avons pas trouvée était celle du statut de grand bourgeois. Les qualités retenues par les généalogistes pour définir leurs ancêtres enracineurs ressemblaient à celles que nous avons relevées pour notre population bourgeoise. En revanche, nous n'avons pas constaté les fonctions de socialisation, ni de support pour rendre un devoir de mémoire et transmettre des dettes, ni d'institution d'héritiers, dans les fonctions du récit des Temps modernes.

Mais, l'absence d'informations ne veut pas dire, bien évidemment, l'absence des données. C'est la grande limite de cette approche comparative. Aussi, avons-nous instruit en contrepoint certaines variables, à partir d'une étude sur une famille de la bourgeoisie toscane de la fin du XIII^e siècle. Nous avons remarqué les mêmes preuves de légitimation

et la même position de médiateur, avec des attentes de transformations, suite à des discrédits. La récurrence de ces deux variables nous a invité à considérer leurs fonctions comme déterminantes dans la bourgeoisie, quel que soit le siècle. Nous avons reconnu aussi chez le généalogiste le souhait de servir la mémoire de ses descendants avec, en plus, celle des autres de sa maison. Nous avons trouvé surtout la présence très forte de sa mère qui l'éleva seule, ce qui entraîna chez lui une moins bonne conscience de ses paternels. Ainsi, sept siècles avant le nôtre, l'effacement des paternels se posait aussi au généalogiste. Trois générations le séparaient de son ascendant enracineur, ce qui confirmait notre hypothèse précédente. Nous avons aussi observé la présence d'un déclassement et de dilemmes dus aux contextes sociaux et familiaux du généalogiste. Leur description montrait une proximité de rapports avec les généalogistes bourgeois de notre époque, ce qui nous a beaucoup surpris, à plus de sept siècles d'écart.

Alors, jusqu'où la différence des époques, pour une même couche sociale, modifie-t-elle le rapport que les individus ont avec leur généalogie ? Hormis la disparition des livres de raison, nous ne sommes pas témoins de différences structurelles essentielles. Nous n'avons, bien sûr, pas les données de première main qui nous auraient permise de répondre à notre question, au-delà de ces seules conclusions. Pour autant, nous pouvons faire l'hypothèse forte que les populations bourgeoises suivent une démarche commune en écrivant leur récit généalogique, tout au long des siècles de notre histoire européenne. Mais peut-être, avons-nous été plus encline à relever les ressemblances, étant donné nos objectifs ou bien encore, comme chercheurs du XX^e siècle, les auteurs que nous avons cités et nous-mêmes avons eu tendance à mettre plus en évidence ce qui intéressait le présent que nous partagions. Un travail comparatif, avec les données de première main entre des récits d'époques aussi différentes que ceux dont nous avons consulté les résultats, nous apporterait des conclusions prometteuses.

La démarche généalogique des nouvelles populations

Concernant le corpus des nouvelles populations venues à la généalogie depuis ces trente dernières années, peut-on mieux cerner, après notre étude, les rapports qu'elles ont à la généalogie et repérer ce qu'elles partagent avec notre population et ce qui les différencie ? Nous avons tout d'abord introduit l'idée qu'elle constituaient une élite : une élite nouvelle. On écrivait donc sa généalogie quand on appartenait à une élite. Nous avons ensuite constaté des récurrences entre les deux corpus, concernant les variables du sexe, de l'âge, de la priorité donnée aux paternels et de l'ascension sociale intergénérationnelle.

Néanmoins, pour l'âge, il fallait nuancer et faire remarquer que les nouvelles populations paraissaient s'investir dans leur quête, plus jeunes que dans notre corpus. Nous avons déduit de l'ensemble des études leur étant consacrées qu'elles étaient dans la seconde moitié de leur vie, proches de la retraite ou retraitées, lorsqu'elles ont été enquêtées. Nous n'avons pas de données pour savoir si elles étaient déjà entrées en grand paternité. En conséquence, à quoi la différence de moyenne d'âge entre les

généalogistes des deux corpus pouvait-elle être due ? A la forme de la généalogie ? Se décide-t-on à un âge plus avancé pour écrire un récit généalogique ?

Pour l'ascension sociale, tous les observateurs des nouvelles populations en relèvent la présence. Le déclassé a été indiqué dans un seul échantillon de leur corpus, justement au sujet de généalogistes de la catégorie socioprofessionnelle la plus élevée. Ainsi, cette variable n'était-elle significative que pour des catégories sociales supérieures ? Son étude systématique serait précieuse. Comme les observateurs de ces nouvelles populations, nous nous demandons comment l'écriture généalogique peut prétendre produire une représentation identitaire, par le moyen de l'ascension sociale, dans un contexte où les valeurs démocratiques sont plus particulièrement exhortées. Une telle interrogation nous a amenée à penser que, dans les couches moyennes, on pouvait aussi avoir une représentation du parvenu, même si celle-ci pouvait se définir autrement que dans la bourgeoisie. Dans les classes moyennes ou dans la bourgeoisie, la problématique n'est-elle pas la même ? On n'appartient pas aux classes moyennes par la naissance, comme dans la bourgeoisie. Les généalogistes de ces deux milieux sociaux se trouvent confronter à un même rapport à leur trajectoire sociale.

Pour la trajectoire géographique des nouvelles populations, nous avons constaté que les observateurs étaient partagés. Certains situaient l'enracinement comme un déterminant du profil du généalogiste, mais d'autres au contraire, reconnaissaient plutôt la mobilité comme tel. Les premiers ont mis en évidence dans leurs échantillons respectifs un enracinement intergénérationnel, d'une part à Paris et d'autre part, dans des localités rurales. Deux raisons avaient été avancées pour trouver sens à ce déterminant, que nous avons reprises pour expliquer les positions de notre propre population. La généalogie est le moyen de renforcer son identité et sa place dans le milieu dans lequel on est en train de s'enraciner ; comme pour les bourgeois, la localité en est le pôle privilégié. Elle est aussi le moyen de protéger sa famille contre les aléas de l'histoire, qui peuvent faire perdre les avantages de sa position sociale acquise. Ainsi, les nouvelles populations pouvaient partager les mêmes préoccupations que la nôtre ; elles travaillaient à maintenir leur place acquise dans leur milieu local et dans leur société.

Mais, les autres observateurs ont montré que la généalogie attirait aussi des déracinés. Nous avons voulu relever les caractères spécifiques du profil identitaire de ces déracinés, pour savoir ce qui les différenciait des enracinés. Il s'agissait d'une part, de professionnels de l'administration et d'autre part, de généalogistes qui avaient choisi d'être mobiles et qui, le regrettant, étaient revenus sur leur décision. Si les premiers souffraient de leur déracinement, pour les seconds, rien n'en était dit ; quoi qu'il en soit, ces seconds avaient été mobiles, mais à l'époque de leur quête, ils étaient dans une dynamique d'enracinement. Alors, n'est-ce pas moins l'enracinement qui fait le généalogiste que la volonté d'enracinement ?

Dans notre population, nous comptons bien des généalogistes mobiles, dont deux appartenant à l'administration. Mais, nous avons vu qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme des mobiles, à cause de leur mode de résidence multilocalisé. Nous nous sommes demandée s'il n'en était pas de même pour les nouvelles populations de la fonction publique : n'y avait-il pas pour eux aussi un paradoxe entre mobilité et stabilité ? Nous pouvions nous poser la question de la multilocalisation des mobiles de

l'administration, mais nous devons l'envisager plutôt à partir d'un autre milieu que local et résidentiel. Ne pouvait-on estimer que ces généalogistes étaient des acteurs qui, si l'on ne pouvait pas dire qu'ils étaient enracinés, étaient ancrés dans un espace défini : à savoir leur administration ? Il y avait là un enjeu paradoxal entre déracinement géographique, enracinement social et enracinement professionnel. L'administration, mais aussi la très grande entreprise qui accueillait des cercles généalogiques, ne devaient-elles pas être considérées comme des espaces sociaux dans lesquels il était nécessaire de renforcer sa place et de protéger ses acquis ? Finalement, de tels déracinés ne souhaitaient-ils pas, eux aussi, renforcer leur ancrage dans leur entreprise ? Plusieurs de leurs ascendants y avaient travaillé aussi. Nous avons fait l'hypothèse que ces employés cherchaient paradoxalement en se déracinant, de même que les enracinés, mais certes, en souffrant, à y conserver leur place. Une telle hypothèse pose la question du rapport entre structuration identitaire et milieu professionnel. Elle interroge sur les fonctions des cercles généalogiques dans les administrations et très grandes entreprises.

Quoi qu'il en soit du déracinement, nous avons pu conclure que l'écriture généalogique n'était pas le moyen de lutter contre un déracinement rural. Le retour en masse des nouvelles populations sur leurs origines rurales est bien en rapport avec la migration rurale, mais pas avec un déracinement, même ayant touché une génération plus ancienne. Il est d'abord le résultat de l'ascension sociale qui l'accompagne, dont les nouvelles populations ont profité à cause de la bonne conjoncture socio-économique de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle, et notamment dans les secteurs tertiaire, public et associatif du domaine social. Il est le moyen de faire la preuve de son ancienneté et de sa continuité pour légitimer sa place acquise dans son milieu présent. Enfin, comme chez les bourgeois, on ne trouve pas de trajectoires ouvrières dans le passé des nouvelles couches sociales : est-ce l'appartenance à ces secteurs d'activité qui les exclue ou de telles trajectoires empêchent-elles d'écrire ou, cela revient au même, n'ont-elles pas de pente ascendante suffisante ?

Pour l'alliance hétérogame des parents, dans ces nouvelles populations, nous avons observé qu'elle avait été seulement remarquée par un observateur. Nous nous sommes demandée alors si les mères considérées comme de condition supérieure dans l'échantillon avaient pu appartenir à des familles de la bourgeoisie, ayant déjà écrit leur mémoire généalogique. En ce qui concernait les caractéristiques des parents dans les autres échantillons, nous avons pu relever seulement des données dans celui des employés de l'administration : les deux tiers de ces parents avaient une attitude négative envers leur fils ou fille généalogiste. Nous nous sommes interrogée sur une telle attitude. Voulait-elle dire que les mères n'étaient pas de condition supérieure, sinon ? Nous ne pouvons pas le supposer d'emblée, car les mères, dans la bourgeoisie, peuvent avoir une même attitude. La généalogie y est certes une pratique ancienne, mais elle est loin d'avoir la considération de tous. On ne pouvait pas déduire du rapport généalogique des familles maternelles à leur identité, qu'il équivalait à un intérêt des mères elles-mêmes pour la généalogie.

En revanche, d'autres observateurs notant des enjeux de concurrence dans des couples de généalogistes, au sujet de la quête généalogique de l'un d'entre eux, nous avons pensé que la structure de ces couples pouvait être un déterminant de l'orientation

de ces couches sociales vers la généalogie. Nous avons relevé que les hommes notamment réagissaient à la recherche généalogique de leurs épouses qui avaient des ascendants plus prestigieux que les leurs, en se lançant dans leur propre quête. Nous retrouvons la problématique de la négociation conjugale de la transmission des mémoires familiales, mais dans les couples des généalogistes. Peut-on penser que l'épouse d'un généalogiste a un rôle dans le déclenchement du souhait que son mari a d'écrire sa généalogie, par sa position concurrente dans l'enjeu de transmission des mémoires familiales ? La question vaut la démarche de vérification. Le processus de démocratisation peut-il se faire aussi par les épouses ? Quoi qu'il en soit, il se fait toujours par les femmes. Nous-même n'avons pas imaginé l'importance d'une telle variable et n'avons pas pu l'instruire suffisamment. En effet, nous n'avons déjà pas soupçonné l'hétérogamie des parents des généalogistes, au moment de construire notre échantillon, mais nous avons les données.

Nous avons indiqué que tous les observateurs de nouvelles populations ont vu aussi dans la généalogie un mode de légitimation. Plusieurs ont relevé de même, le terme de tradition, sans que nous ayons pu le définir. Nous avons repéré encore la présence de la continuité et d'un ascendant ayant eu un rôle social honorable. Néanmoins, on a remarqué, à partir de deux échantillons, que les généalogistes exprimaient une tension entre le désir de s'inscrire dans une continuité héréditaire et celui de vivre une liberté individuelle. Ils orientaient plus leur généalogie vers une conscience narcissique de soi. Nous n'avons pas recensé de preuve concernant l'ancienneté, mais nous l'avons considérée dans l'acte même de retourner vers ses racines rurales.

Ainsi, entre désirs de continuité et de liberté individuelle, et besoins narcissiques, les nouvelles couches sociales vivent des tensions. En effet, dans un contexte social privilégiant les valeurs individuelles, on pouvait bien penser que la généalogie orientait autrement le positionnement d'ego. Nous ne l'avons pas constaté pourtant chez les généalogistes de notre échantillon, ayant écrit récemment. Nous l'avons relevé chez un seul généalogiste, mais il est né à la fin du XIX^e siècle. Aussi, n'était-ce pas en soi le sort de tout individu appartenant à une élite, que de vivre de telles tensions ? En effet, tous les membres des élites avaient aux côtés de leur conscience d'un destin collectif et, justement à cause de celui-ci, une conscience de leur destin individuel. Simplement, chaque couche sociale, selon qu'elle ait été traditionnelle ou nouvelle, ne se trouvait pas confirmée par les mêmes valeurs et était portée à s'évaluer, en privilégiant les valeurs du groupe familial ou bien celles individuelles. Quoi qu'il en soit, que l'on se trouvât d'un côté ou de l'autre, la généalogie permettait de nouer ces deux tendances, constitutionnellement en tension dans une élite. Elle produisait les moyens de tenir un équilibre qui seul rendait possible un maintien dans son élite. Ce n'était pas l'appartenance sociale qui créait la tension, mais l'appartenance à une élite. Valeurs héritées et valeurs individuelles devaient forger les deux pans de la conscience identitaire de celui qui voulait se maintenir dans celle-ci, le mettant dans la position de devoir articuler destin individuel et héritage familial. Nous avons vu dans la généalogie l'instrument qui permettait de produire cette alliance paradoxale.

Nous avons repéré aussi que les nouvelles populations, comme notre population, donnaient à leur généalogie la fonction d'une socialisation. Elles s'adressaient à leur

descendance et avaient la volonté de voir perpétuer, par leurs enfants et petits-enfants, les valeurs et modèles familiaux de leurs souhaits. Elles se constituaient de même des lignées d'élection avec leur généalogie. Quant à leur devoir de mémoire, nous l'avons vu relevé dans deux échantillons seulement. Nous avons trouvé, en revanche, chez tous, la traduction de l'importance donnée à la famille. Les dettes aussi étaient présentes et amenaient à soutenir la transmission de l'héritage familial symbolique : les généalogistes invitaient leurs enfants à s'inscrire dans une chaîne de dettes et à mettre leurs héritiers en situation de transmettre à leur tour.

Nous n'avons pas disposé de données pour témoigner de la présence pertinente d'autres variables : ni des rangs des généalogistes des nouvelles populations, ni d'autres preuves de légitimation que celles de leur ancienneté et de leur continuité, ni d'un effacement de leur mémoire paternelle, ni de la présence d'une procédure pour une socialisation anticipatrice, ni de discrédits et de déclassements, ni d'attentes de transformations identitaires de leur descendance. Il serait très intéressant de les prendre en compte. En effet, si la tradition était reconnue comme une préoccupation pour les généalogistes de tous les échantillons du corpus, on devait trouver plusieurs de ces variables. Mais, quelles sont les propriétés nécessaires et suffisantes qu'une généalogie doit comporter pour remplir les conditions attendues d'une tradition paternelle ? De simples suites généalogiques suffisent-elles ? En effet, dans l'analyse des nouvelles populations, nous n'avons pas pu faire de différence entre récits généalogiques et généalogies.

Pouvait-on oser maintenant faire des hypothèses pour penser une anthropologie du récit généalogique ou de la généalogie, en France ou en Europe ? Pouvait-on retenir certains des déterminants communs, relevés dans les trois populations, comme des déterminants anthropologiques, certes émanant tous de contextes sociologiques spécifiques, à savoir de contextes d'élites ?

Pouvait-on ainsi faire l'hypothèse qu'un acteur appartenant à une élite devient généalogiste avec les traits suivants. Il est plutôt de sexe masculin et le petit-fils ou arrière petit-fils de l'ascendant qui a enraciné sa lignée paternelle dans le milieu dans lequel il souhaite se maintenir. Il donne la priorité de sa quête à cette dernière lignée, qui a été en ascension sociale. La famille a de l'importance pour lui. Il souhaite une ancienneté, en remontant le plus loin possible dans ses racines rurales. Il a une visée de continuité. Il attend une légitimation de sa généalogie. Il cherche à renforcer son enracinement dans un milieu dans lequel une de ses branches est bien intégrée. Il a un devoir de mémoire envers ses ascendants.

A ces déterminants, il conviendrait d'en ajouter d'autres tout aussi pertinents, qui ont été remarqués aussi dans les trois populations, mais pas par tous leurs observateurs, et qui demandent à être consolidés par une vérification plus large. Le généalogiste a une mère de condition supérieure à son père. Il se représente un modèle de sa famille qu'il souhaite voir se perpétuer. Il a le souci de l'avenir de sa postérité, craignant pour l'avenir de sa position acquise.

Dans la variante bourgeoise, il faudrait compléter par d'autres déterminants, mais dont il faudrait aussi vérifier la validité dans les nouvelles populations. Le généalogiste

appartient à une branche cadette. Il a le sentiment d'un discrédit sur sa lignée paternelle et a subi un déclassement dans sa trajectoire sociale. Il met à jour les preuves de la réussite sociale des émigrations de ses ascendants, et son statut de bourgeois – au minimum – et celui de grand bourgeois, au maximum. Dans la variante couches moyennes, le généalogiste écrit en moyenne plus jeune et a tendance à se légitimer plus qu'à légitimer sa famille.

Enfin, nous avons mieux compris les rapports étroits qui liaient mémoire familiale et identité. Nous avons notamment mieux distingué comment la mémoire familiale se transformait avec les besoins de la condition sociale à laquelle un individu appartenait. Il serait intéressant d'étudier comment se fait cette transformation, dans le processus de descente sociale : la mémoire perd-elle sa forme généalogique ? A partir de quand, et comment cette perte commence-t-elle ? Nous avons aussi mieux conçu les interactions qui existaient entre passé et avenir : les forces de la nostalgie vers le passé et les forces d'anticipation sur l'avenir. Nous avons constaté la présence d'un facteur de maturation spécifique dans la démarche du généalogiste et aurions souhaité mieux la mettre en évidence. Nous ne l'avions pas prévue aussi prégnante et n'avons pu anticiper en recueillant autrement nos données. Quoi qu'il en soit, la plupart des généalogistes de notre populations étaient décédés. Il aurait été difficile de la définir. Nous avons découvert aussi tout l'importance de l'impact de la négociation conjugale de la transmission des mémoires familiales, sur la structuration des générations suivantes et donc sur leurs identités.

Nous avons confirmé le haut degré d'influence de la mémoire généalogique dans le maintien de la stabilité d'une identité, qu'elle soit individuelle, familiale et sociale. Mais, nous avons compris qu'elle atteignait son objectif en tant qu'elle instituait un précédent à partir duquel les descendants pouvaient ordonner l'avenir et non parce qu'elle instruisait un passé pour le reproduire : nous avons renouvelé notre point de vue sur le sens de la tradition. Nous avons perçu que, si tout un milieu social profitait des effets de cette mémoire, sa mise œuvre était le fruit d'un seul, certes lui-même en interaction avec son milieu et attendant de celui-ci un retour. Nous avons saisi que sa production était étroitement liée à l'honneur que les familles pouvaient en retirer, avec tout le paradoxe que la quête de légitimation révélait. Sans pères honorables, on n'écrivait pas de mémoire généalogique, à moins que ce ne soit pour des visées de reconstruction identitaire, par les voies de la psychothérapie. Mais, nous nous demandons quelles frontières donner à la définition de l'honneur, car nous devons articuler celui-ci au sentiment de discrédit.

Nous avons réalisé aussi l'énergie que les membres des élites développaient pour s'enraciner dans les milieux de leur choix. Nous avons repéré toute la complexité du rapport entre les dimensions imaginaire et symbolique des récits qui faisaient de la mémoire familiale un récit des origines, à l'attention de l'univers familial. Nous avons mieux délimité la dimension paradigmatique du patronyme et le statut donné aux ancêtres. Nous avons pu préciser la place de la dette dans la transmission, entre contrainte et don, mais productrice du souhait d'une affiliation à la famille et à ses références. Enfin, nous avons pu prendre la mesure de la complexité des phénomènes contextuels qui amenaient à écrire sa mémoire généalogique. Mais en même temps, nous avons pu voir la détermination qui gouvernait les individus pour le faire au regard de la

fragilité du maintien de la conscience qui en émanait.

Bibliographie

Anthropologie

BACKES-CLEMENT Catherine (1970), *Lévi-Strauss*, Paris, éd. Seghers, 1974, 215 p. (coll. Philosophie).

BARTHELEMY Tiphaine (1997), "Les ancêtres et les grands-mères dans les généalogies nobiliaires", in *La généalogie entre science et passion*, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, Paris, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 120e congrès des Sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 24-26 octobre 1995, section Anthropologie et ethnologie françaises, pp. 393-406.

BELLOUR Raymond (1979), "Entretien avec Claude Lévi-Strauss", in *Claude Lévi-Strauss*, Gallimard, pp. 157-209.

BELLOUR Raymond et CLEMENT Catherine (1979), "La famille", in *Claude Lévi-Strauss*, Gallimard, pp. 93-131.

BRAUNSTEIN Philippe (1985), "Approche de l'intimité : XIVe – XVe siècles", in *Histoire de la vie privée. Tome 2 : de l'Europe féodale à la Renaissance*, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, Seuil, pp. 526-619.

- DUBUISSON Daniel (1993), *Mythologies du XXe siècle (Dumézil, Lévi-Strauss, Eliade)*, Presses Universitaires de Lille, 345 p.
- ELIAS Norbert (1987), *La société des individus*, éd. Fayard, 1991, 301 p. (Die Gesellschaft des Individuen, trad. de l'allemand par Jeanne Etoré, Avant-propos de Roger Chartier).
- FAUVE-CHAMOUX Antoinette (1994), "Mariages sauvages contre mariages-souches : la guerre des cadets", in *Les cadets*, sous la dir. de Martine Segalen et Georges Ravis-Giordani, Paris, CNRS éditions, pp. 181-194.
- FINE Agnès (1998), "Transmissions et relations entre générations", *A chacun sa famille : approche pluridisciplinaire*, tome 1, coord. par Agnès Fine, Colette Laterrasse, Chantal Zaouche-Gaudron, Toulouse, éd. universitaires du Sud, pp. 115-119. (1998), *Adoptions : Ethnologie des parentés choisies*, sous la dir. de Agnès Fine, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 309 p. (coll. Ethnologie de la France).
- GOODY Jack (1962), *Death, Property and the Ancestors : A study of the mortuary customs of the Lodagaa of West Africa*, London, Tavistock Publications, 452 p. (1976), *Family and Inheritance. Rural Society in Western Europe 1200-1800*, sous la dir. de Jack Goody, Joan Thirsk et E. P. Thompson, Cambridge University Press, 1983, 405 p. (1983), *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, Armand Colin, 1985, 298 p. (préf. de Georges Duby. *The development of the family and marriage in Europe*, Cambridge, Press Syndicate of the University of Cambridge, Trad. de l'anglais par Marthe Blinoff).
- GOSSIAUX Jean François (1984), "Mythologie du nom de famille", in *Dialogue*, 84, pp. 29-45. (1986), "Rites familiaux", *Dialogue*, 91, pp. 5-6.
- HENAFF Marcel (1991), *Claude Lévi-Strauss*, Paris, éd. Pierre Belfont, 435 p.
- HERITIER Françoise (1981), *L'exercice de la parenté*, Gallimard/Seuil, 199 p. (coll. Hautes études).
- HEUSCH Luc de (1971), *Pourquoi l'épouser ? et autres essais*, Gallimard, 317 p.
- LEVI-STRAUSS Claude (1949), *Les structures élémentaires de la parenté*, éd. Mouton et Co et Maison des Sciences de l'Homme, 1967, 591 p. (1956), "La famille" in *Claude Lévi-Strauss*, Gallimard, 1979, pp. 93-131 (coll. Idées). (1958), *Anthropologie structurale*, Plon Presses Pocket Agora, 480 p. (1962), *La pensée sauvage*, Plon Presses Pocket Agora, 349 p. (1968), *L'origine des manières de tables*, tome III, Plon, 477 p. (1971), *L'homme nu*, tome IV des *Mythologiques*, Plon, 687 p. (1971), "Rapports de symétrie entre rites et mythes de peuples voisins", *Magazine littéraire*, 58 (in *The Translation of culture*, Tavistock publications). (1973), *Anthropologie structurale II*, Plon, 450 p. (1977), *L'identité*, Paris, PUF, 1987 (séminaire interdisciplinaire, dir. par Claude Lévi-Strauss, 1974-1975). (1978), "Mythe et musique", Inédit, *Magazine littéraire*, 1993, 311, pp. 41-45 (trad. de l'anglais par Catherine Clément).
- LE WITA Béatrix (1983), *Mémoire familiale et mémoire généalogique de quelques familles de la bourgeoisie parisienne*, Paris, rapport multigraphié pour le Ministère de la culture, Patrimoine ethnologique, 77 p. (1988), "'Va voir la tante Yolande, elle te dira' : sur la transmission de la mémoire généalogique dans la bourgeoisie",

- , n° 100, pp. 111-119. (1988), *Ni vue, ni connue : Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 200 p. (coll. Ethnologie de la France). (1991), "L'énigme des trois générations", in *Jeux de famille*, coord. par Martine Segalen, Presses du CNRS, pp. 209-218 (préf. d'Alain Girard).
- LORQUIN Claire-Emmanuelle (1997), "La généalogie ordinaire", in *La généalogie entre science et passion, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, opus cit.*, pp. 409-417.
- MALINOWSKI Bronislaw (1926), "Le mythe dans la psychologie primitive", in *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, Paris, P.B. Payot, 1968, pp. 97-154, ("Myth in Primitive Psychology", trad. de l'anglais par S. Jankélévitch, 1ère éd. française sous le titre de *Mœurs et coutumes des Mélanésiens*, Payot, 1933).
- POTTIER Richard (1994), *Anthropologie du mythe*, Paris, éd. Kimé, 238 p.
- RIBERT Evelyne (1997), "La généalogie comme confirmation de soi", in *La généalogie entre science et passion, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, opus cit.*, pp. 377-391.
- SAGNES Sylvie (1995), "De terre et de sang : La passion généalogique", *Terrain*, septembre, n° 25, pp. 124-145. (1997), "l'écriture de la généalogie", in *La généalogie entre science et passion, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, opus cit.*, pp. 167-178. (1998), "Une parenté sur mesure... Les nouvelles formes de parenté à l'épreuve de l'acharnement généalogique", in *Adoptions : Ethnologie des parentés choisies*, sous la dir. de Agnès Fine, éd. de la Maison des sciences de l'homme, pp. 275-309 (coll. Ethnologie de la France). VERNIER Bernard (1991), *La genèse sociale des sentiments : Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, éd. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, série : Recherches d'histoire et de sciences sociales, 312 p.
- ZONABEND Françoise (1980), *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, PUF, 315 p. (1986), "De la famille. Regard ethnologique sur la parenté et la famille" in *Histoire de la famille*, dir. par André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend, tome 1, Armand Colin, pp. 15-75 (préf. de Claude Lévi-Strauss et de Georges Duby).

Histoire

- ARIES Philippe et DUBY Georges (1985), *Histoire de la vie privée. Tome 2 : de l'Europe féodale à la Renaissance*, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, Seuil, 619 p.
- BOOS Emmanuel de (1998), *La généalogie. Familles, je vous aime*, Gallimard Traditions, 143 p.
- BURGUIERE André (1972), "De Malthus à Max Weber : le mariage tardif et l'esprit d'entreprise", *Annales Economies, Sociétés, Civilisation*, 4-5, pp. 1128-1138.

- (1991), "La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles", *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, juillet-août, n° 4, pp. 771-788. (1992), "La généalogie", in *Les lieux de mémoire : Les France. Tome 3 : De l'archive à l'emblème*, sous la dir. de Pierre Nora, éd. Gallimard, pp. 18-51 (coll. Bibliothèque illustrée d'histoire, publié avec le concours du Centre national des lettres).
- BURGUIERE André et LEBRUN François (1986), "Le prêtre, le prince et la famille", *Histoire de la famille*, dir. par André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend, tome 2, Armand Colin, pp. 93-153 (préf. de Jack Goody).
- CABANEL Patrick (1995), "La 'fièvre' généalogique (1) : Depuis quand ? Comment ? Pourquoi ?", *Revue française de généalogie*, déc. 1994-janv. 1995, n° 95, pp. 18-21. (1995), "La 'fièvre' généalogique (2) : l'heure des médias", *revue cit.*, avril-mai, n° 97, pp. 23-24. (1995), "La 'fièvre' généalogique (3) : identité, identité", *revue cit.*, août-sept. 1995, n° 99, pp. 20-22. (1995), "Une passion nationale : la généalogie", *Le groupe familial*, n° 147, pp. 10-18.
- CARON François (1979), "La croissance industrielle", in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1880-1914*, tome 4, *L'ère industrielle et la société aujourd'hui (siècle 1880-1980)*, 1er volume, *Panorama de l'ère industrielle (années 1880-années 1970). Ambiguïté des débuts et croissance effective (années 1880-1914)*, sous la dir. de Fernand Braudel et Ernest Labrousse, PUF, pp. 285-314.
- CRUBELLIER Maurice (1983), avec la collab. de Maurice AGULHON, "Les citadins et leurs cultures", in *Histoire de la France urbaine : la ville de l'âge industrielle*, sous la dir. de Georges Duby, Seuil, pp. 359-469.
- DAUMARD Adeline (1979), "Puissance et inquiétudes de la société bourgeoise", in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1880-1914*, pp. 401-447. (1980), "La bourgeoisie française au temps des épreuves (1914-1950)", in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1914-1950, opus cit.*, 2ème volume, *Le temps des Guerres mondiales et de la grande Crise*, pp. 861-906. (1987), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Ed. Aubier-Montaigne, 417 p. (coll. historique fondée par Paul Lemerle, dir. par Maurice Agulhon et Bernard Griené).
- DELAY Jean (1979), *Avant-mémoire. D'une minute à l'autre*, Paris, Gallimard, 1982, 304 p. + 8 p. hors texte (coll. Folio).
- DUBY Georges (1977), "Présentation de l'enquête sur 'Famille et sexualité au Moyen Age'", in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974), organisé par l'Ecole pratique des hautes études (Ve section) en collaboration avec le Collège de France et l'Ecole française de Rome. Communications et débats présentés par Georges Duby et Jacques Le Goff, Ecole française de Rome/Palais Farnèse, pp. 9-11. (1979), *La société chevaleresque : hommes et structures du Moyen Age*, Flammarion, 1988, tome 2, 222 p. (1981), *Le Chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, Hachette, 311 p. (1987), *Le Moyen Age : de Hugues Capet à Jeanne d'Arc. 987-1460*, Hachette, 357 p.
- DURAND Yves (1971), *Finance et mécénat. Les fermiers généraux au XVIIIe siècle*,

- Paris, PUF, 664 p. (coll. Les temps et les hommes).
- FLANDRIN Jean-Louis (1976), *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 288 p.
- GARDEN Maurice (1970), *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, Les Belles lettres, 1975, 374 p. (1979), "Préface", in Olivier Zeller et Michel de Saint-Romain, *Les Brac, Racines, Alliances, Fortune : une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la IIIe République*, tome 1, pp. XI-XIV. (1992), préface à l'ouvrage de Yves Grafmeyer, *Quand le Tout Lyon se compte : Lignées, alliances, territoires*, PUF, pp. 5-7.
- GRAS Christian (1979), "Les disparités économiques régionales", in *Histoire économique et sociale de la France. Années 1880-1914, opus cit.*, pp. 315-347.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane (1993), "La genèse de l'arbre généalogique", *L'arbre : histoire naturelle et symbolique de l'arbre, du bois et du fruit au Moyen Age*, Paris, éd. du Léopard d'or, pp. 41-81.
- KLEINCLAUSZ Arthur (1952), *Histoire de Lyon. 1814-1940*, tome 3, Lib. Pierre Masson, 347 p.
- JARDIN André et TUDESQ Jean André (1973), *La France des notables. La vie de la nation. 1815-1848*, tome 2, Seuil, 251 p. (coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine).
- LABORDERIE Olivier de (1997), "Les généalogies des rois d'Angleterre sur rouleaux manuscrits (milieu XIIIe siècle-début XIVe siècle) : conception, diffusion et fonctions", in *La généalogie entre science et passion*, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, *opus cit.*, pp. 181-199.
- LEQUIN Yves (1983), "Les patriciats urbains", in *Histoire de la France urbaine : la ville de l'âge industriel*, sous la dir. de Georges Duby, Seuil, pp. 473-499. (1983), "Anciens et nouveaux citadins", *ibid.*, pp. 275-311. (1983), "Les villes et l'industrie : l'émergence d'une autre France" in *Histoire des français. La société*, tome 2, Armand Colin, pp. 294-479.
- LE ROY LADURIE Emmanuel (1972), "Système de la coutume. Structures familiales et coutume d'héritage en France au XVIe siècle", *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 4-5, pp. 825-846.
- MARTIN-FUGIER Anne (1983), *La Bourgeoise*, Paris, Grasset, 315 p. (1987), "Les rites de la vie privée bourgeoise", in *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*, tome 4, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, pp. 193-261.
- MAUREL Christian (1991), "Construction généalogique et développement de l'état moderne. La généalogie des Bailleul", *Annales Economies Sociétés Civilisations*, juillet-août, 4, pp. 807-825.
- MIALARET Gaston et VIAL Jean (1981), *Histoire mondiale de l'Education. Des origines à 1515*, tome 1, PUF, 366 p.
- NORA Pierre (1984), "La fin de l'histoire-mémoire", in *Les lieux de la mémoire. La République*, tome 1, sous la dir. de Pierre Nora, Gallimard, pp. XVII-XLII.
- PELISSIER Catherine (1996), *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIXe siècle*, tome 1, Lyon, Ed. lyonnaises d'art et d'histoire et PUL, 272 p. (préf. de Jean-Pierre Chaline).

- PERNOUD Régine (1960), *Histoire de la Bourgeoisie en France. Tome 1 : Des origines aux temps modernes*, Seuil, 471 p. (1962), *Histoire de la Bourgeoisie en France. Tome 2, Les temps modernes*, Paris, Seuil, 679 p.
- PERROT Michèle (1987), "Fonctions de la famille", "Figures et rôles", in *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*, tome 4, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, pp. 105-191.
- PINOL Jean-Luc (1989), *Mobilités et immobilismes d'une grande ville : Lyon de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse de doctorat d'état, Centre Pierre Léon, Université Lumière Lyon 2.
- PROST Antoine (1987), "Frontières et espaces du privé", in *Histoire de la vie privée. De la première Guerre mondiale à nos jours*, tome 5, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, pp. 13-153.
- RONCIERE Charles de la (1977), "Une famille florentine au XIVe siècle : les Velluti", in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974), *opus cit.*, pp. 227-248. (1985), "La vie privée des notables toscans au seuil de la Renaissance", *Histoire de la vie privée. L'Europe féodale à la Renaissance*, tome 2, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, pp. 163-309.
- SCHMID Karl (1977), "De Regia stirpe Waiblingensium. Remarques sur la conscience de soi des Staufens", in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974), *opus cit.*, pp. 49-56.
- TENENTI Alberto (1977), "Famille bourgeoise et idéologie au Bas Moyen Age", in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974), *opus cit.*, pp. 431-440.
- VALYNSEELE Joseph (1991), *La généalogie : histoire et pratique*, dir. du dictionnaire Larousse, 1992, 323 p.
- ZELLER Olivier (1989), "Politique frumentaire et rapports sociaux à Lyon, 1772-1776", *Revue d'histoire économique et sociale*, 2, pp. 249-286. (1991), "Etude de lignage et histoire sociale. L'historique de la famille Brac", in *Jeux de famille*, coord. par Martine Segalen, Presses du CNRS, pp. 61-67 (préf. de Alain Girard). (1992), "Rapports ancillaires et mobilité des domestiques à Lyon au XVIIIe siècle", *Revue d'histoire économique et sociale*, 2, pp. 237-273. (1996), "Une biographie de fermier général. Réseaux, apprentissages et stratégies", *Histoire Economie et Société*, 2, pp. 246-275. (1997), "Pour une problématique historique. De la généalogie à l'histoire lignagère", in *La généalogie entre science et passion*, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, *opus cit.*, pp. 221-230.
- ZELLER Olivier, SAINT-ROMAIN (de) Michel *et al.* (1986), pour le 1er tome de la partie historique), *Une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la IIIe République : les Brac. Racines, Alliances, Fortune*, Association Famille Brac, 4 tomes (préf. de Maurice Garden).

Sciences du langage

- BARTHES Roland (1957), *Mythologies*, Seuil, 1957.
- CERTEAU Michel de (1975), *L'écriture de l'histoire*, Gallimard, 358 p. (1985), "Le croyable. Préliminaires à une anthropologie des croyances", in *Recueil d'hommages pour Algirdas Julien Greimas. Exigences et perspectives de la sémiotique. Les domaines d'application*, tome 2, John Benjamins publishing company, pp. 689-707 (textes présentés par Herman Paret et Hans-George Ruprecht, *Essays in honor of Algirdas Julien Greimas. Aims and prospects of semiotics. Domains of Application*).
- COQUET Michèle (1987), "Rencontre entre A. J. Greimas et P. Ricoeur : résumé", in *Sémiotique enjeu : à partir et autour de l'œuvre de A. J. Greimas*, dir. par Michel Arrivé et Jean-Claude Coquet, Paris-Amsterdam, éd. Hadès-Benjamins, pp. 291-297 (Actes de la Décade tenue au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle, du 4 au 14 août 1983, préf. de Eric Landowski).
- COURTES Joseph (1987), "La dimension mythique du conte populaire merveilleux", in *Sémiotique enjeu : à partir et autour de l'œuvre de A. J. Greimas*, dir. par Michel Arrivé et Jean-Claude Coquet, Paris-Amsterdam, éd. Hadès-Benjamins, pp. 83-103 (Actes de la Décade tenue au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle, du 4 au 14 août 1983, préf. de Eric Landowski).
- CULIOLI Antoine (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations*, tome 1, éd. Ophrys, 225 p. (coll. L'homme dans la langue animée, dir. par Janine Bouscaren).
- DELORME Jean (1991), *Au risque de la parole : lire les évangiles*, Seuil, 243 p. (coll. Parole de Dieu).
- DUCROT Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris, éd. de Minuit, 237 p.
- ELUERD Roland (1985), *La pragmatique linguistique*, éd. Nathan, 1985, 222 p. (coll. Nathan-Université, dir. par Henri Mitterand).
- GENETTE Gérard (1972), *Figure III*, Seuil, 285 p. (coll. Poétique). (1991), "Récit fictionnel, récit factuel", in *Fiction et diction*, Seuil, pp. 65-94 (coll. Poétique). (1991), "Style et signification", in *Fiction et diction*, Seuil, pp. 95-151 (coll. Poétique).
- GIROUD Jean-Claude et PANIER Louis (1979), *Groupe d'Entreverne : analyse sémiotique des textes. Introduction, Théorie, Pratique*, Lyon, PUL, 207 p.
- GREIMAS Algirdas Julien (1966), "Eléments pour une théorie de l'interprétation du récit mythique", *Communication*, n° 8, pp. 28-57. (1970), *Du sens*, Paris, Seuil, 314 p. (1976), *Maupassant, la sémiotique du texte : exercices pratiques*, Seuil, 271 p. (1976), *Sémiotique et sciences sociales*, Seuil, 216 p. (1983), *Du sens II : essais sémiotiques*, Seuil, 245 p. (1985), "Introduction", *Des dieux et des hommes. Etudes de mythologie lithuanienne*, Paris, PUF, pp. 11-27.
- GREIMAS Algirdas Julien et COURTES Joseph (1979), *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette livre, 1993, 454 p. (coll. Hachette université linguistique, dir. par Bernard Quemada et François Rastier).
- JAKOBSON Roman (1949), *Essais de linguistique générale. Les fondations du langage*, tome 1, éd. de Minuit, Paris, 1963, 260 p. (*Fundamentals of Language*, trad. de l'anglais et préf. par Nicolas Ruwet, coll. double).

- JOLLES André (1930), *Formes simples*, Paris, Seuil, 1972, 212 p. (*Einfache Formen. Légende, Sage, Mythe, Ratsel, Spruch, Kasus, Memorabile, Marchen, Witz*, Max Niemeyer Verlag, Tubingen, trad. de l'allemand par Antoine Marie Buguet, coll. Poétique dir. par Hélène Cixous, Gérard Genette et Tzvetan Todorov).
- KRYSINSKY Wladimir (1987), "L'énonciation et la question du récit" in *Sémiotique enjeu : à partir et autour de l'œuvre de A. J. Greimas*, dir. par Michel Arrivé et Jean-Claude Coquet, Paris-Amsterdam, éd. Hadès-Benjamins, pp. 177-192 (Actes de la Décade tenue au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle, du 4 au 14 août 1983, préf. de Eric Landowski).
- LANDOWSKI Eric (1982), en collab. avec Denis Bertrand, François Bastide *et al.*, "Bibliographie sémiotique", *Actes sémiotiques*, 22, pp. 20-63.
- MAINGUENAUD Dominique (1991), *L'Analyse du discours : introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, 268 p. (coll. Hachette Université Linguistique, dir. par Bernard Quemada et François Rastier).
- RODET Chantal (1992), *Le récit des origines*, un mythe pour un statut de fils : étude sémiotique d'un récit fondateur de famille, DEA de sciences du langage, sous la dir. de Louis Panier, Faculté de sciences du langage de l'Université Lumière Lyon 2.
- SAUSSURE Ferdinand de (1916), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1980, 508 p. (éd. critique préparée par Tullio de Mauro, publiée par Charles Bally et Albert Sechehaye, avec la coll. de Albert Riedlinger).
- SEARLE John R. (1979), *Sens et expression : études de théorie des actes de langage*, éd. de Minuit, Paris, 1982, 243 p. (*Expression and Meaning*, trad. et préf. par Joëlle Proust, 1ère éd. Cambridge University Press).
- SCHAEFFER Jean-Marie (1972), "Genre littéraire", "Littérature orale", "Poétique", "Style", "Texte", in *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, sous la dir. de Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer, Seuil, 1995, 668 p.
- (1979), *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Seuil, 1989, 185 p. (coll. Poétique, dir. par Gérard Genette).
- SPERBER Dan (1974), *Le symbolisme en général*, Paris, Hermann, 163 p. (coll. Savoir).
- TODOROV Tzvetan (1981), *Mikhaïl BAKHTINE : le Principe dialogique, suivi de Ecrits du Cercle de Bakhtine*, éd. du Seuil, Paris, 315 p. (coll. Poétique, dir. par Gérard Genette et Tzvetan Todorov).

Sociologie

- ATTIAS-DONFUT Claudine (1988), "La notion de génération : Usages sociaux et concept sociologique, in *L'homme et la société*, 4, n° 90, pp. 36-50.
- BERTAUX Daniel et BERTAUX-WIAME Isabelle (1988), "Le patrimoine et sa lignée: transmissions et mobilité sociale sur 5 générations", *Life Stories/Récits de vie*,

- “Histoires de familles et trajectoires professionnelles”, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 4, pp. 8-25.
- BERTAUX Daniel, CHABROL Claude, GAULEJAC Vincent de (1990), “Des pratiques en questions”, *Le groupe familial*, 126, pp. 9-19.
- BERTAUX-WIAME Isabelle (1988), “Des formes et des usages. Histoires de famille”, in *L'Homme et la société*, 4, 90, pp. 25-35. (1999), “Profession, résidence et famille : analyse de quelques configurations résidentielles des indépendants”, in *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED/PUF, Cahier 143, pp. 183-204 (préf. de Hervé Le Bras, coll. Etudes et documents).
- BONVALET Catherine et MAISON Dominique (1999), “Famille et entourage : le jeu des proximités”, in *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires, opus cit.*, pp. 27-67.
- BONVALET Catherine, MAISON Dominique et ORTALDA Laurent (1999), “La place des univers familiaux, résidentiels et professionnels dans la structure du discours. Analyse textuelle des entretiens de ‘Proches et parents’”, in *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires, opus cit.*, pp. 205-236.
- BOURDIEU Pierre (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, précédé de *Trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Paris, Librairie Droz, 269 p. (1972), “Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction”, *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 27, 4-5, pp. 1105-1127. (1975), “L'invention de la vie d'artiste”, *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 2, pp. 67-93. (1979), *La distinction : critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, 670 p. (coll. Le sens commun, dir. par Pierre Bourdieu). (1979), “Les trois états du capital culturel”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, pp. 3-6. (1982), “Les rites comme actes d'institution”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, pp. 58-63. (1989), *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, éd. de Minuit, 568 p.
- (1993), “A propos de la famille comme catégorie”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, pp. 32-36. (1994), “Stratégies de reproduction et modes de domination”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 105, pp. 4-51.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (1970), *La reproduction ; éléments pour une théorie du système d'enseignement*, éd. de Minuit, 279 p. (coll. Le sens commun).
- COIFFIER Eliane, CROZET Yves, DEHOUX-GRAFMEYER Danièle *et al.* (1990), *Sociologie basique*, Nathan, 255 p. (préf. de Jacques Lautman, coll. dir. par J.-M. Albertini).
- DAUMARD Adeline (1987), *Les Bourgeois et la Bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 430 p.
- DUPAQUIER Jacques (1997), “Généalogie et histoire sociale”, in *La généalogie entre science et passion*, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, *opus cit.*, pp. 201-205.
- DURKHEIM Emile (1922), *Education et sociologie*, PUF, 1989, 130 p. (coll. Quadrige).
- FIZE Michel (1990), *La démocratie familiale : évolution des relations parents-adolescents*, Presses de la Renaissance, 316 p.
- GALISSOT René (1991), “Au-delà du sujet philosophique et psychanalytique, au-delà

- du sujet historique : sujet, sujet collectif et théorie sociale", *L'homme et la société*, 101, 3, pp. 5-16.
- GAULEJAC Vincent de (1987), *La névrose de classe : trajectoire sociale et conflits d'identité*, Paris, Hommes et groupes éditeurs, 306 p. (coll. Rencontres dialectiques, dir. par Max Pagès).
- GOTMAN Anne (1988), *Hériter*, PUF, 243 p. (préf. de Marc Augé, coll. Economie en liberté, dir. par Jacques Atali et Marc Guillaume).
- GOTMAN Anne et LAFERRERE Anne (1992), "L'héritage", *La famille, état des savoirs*, sous la dir. de François de Singly, Paris, La Découverte, pp. 239-248 (préf. de Hélène Dorlhac de Borne). (1993), "Prodigalité, tutelle et curatelle. Normes en jeu et arbitrages", in *Milieus et liens sociaux*, PRARSH, pp. 33-53 (coll. Les chemins de la recherche). (1999), "Géographies familiales, migrations et générations", in *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Cahier n° 143, Ed. INED/PUF, pp. 69-133. GRAFMEYER Yves (1991), *Habiter Lyon : Milieux et quartiers du centre ville*, Paris, éd. du CNRS, Lyon, PUL, Villeurbanne, PPSH, 219 p. (1992), *Quand le Tout Lyon se compte : Lignées, alliances, territoires*, PUF, 216 p. (1993), "Les Lyonnais du Tout Lyon : une population auto-définie par l'interconnaissance et la parenté", in *Milieus et liens sociaux*, PRARSH, pp. 21-32 (coll. Les chemins de la recherche). (1999), "L'hébergement par les parents et par les proches", in *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, opus cit., pp. 135-181.
- GRANGE Cyril (1996), *Les gens du Bottin mondain. 1903-1987. Y être, c'est en être*, Paris, Fayard, 572 p.
- GRIBAUDI Maurizio (1987), *Itinéraires ouvriers : espaces et groupes sociaux à Turin au début du XXe siècle*, Paris, éd. EHESS, 264 p.
- ISAMBERT-JAMATI Viviane (1995), *Solidarité fraternelle et réussite sociale. La correspondance familiale des Dubois-Goblot. 1841-1882*, Paris, L'Harmattan, 288 p.
- JACOBSON Cardell K. (1986), "Social Dislocations and the Search for Genealogical Roots", in *Human Relations*, vol. 39, n° 4, 1986, pp. 347-358.
- JOMAIN-LACROIX Annick (1986), *Les rallyes lyonnais*, Mémoire de maîtrise de sociologie, multigraphié, Université Lumière Lyon 2, 297 p.
- KÖNIG-SCAPPATICCI Wihelmina (2003 à paraître), "L'identité généalogique se construit-elle à partir de la représentation d'une spatialité individuelle ? La pratique de la généalogie en Allemagne contemporaine", in *La transmission dans la famille : secrets, fictions et idéaux*, sous la dir. de Chantal Rodet, Actes de colloque des 26-27 mai 2000, à l'initiative du Réseau européen des Instituts de la famille, Institut des sciences de la famille, Université catholique de Lyon, Paris, L'Harmattan, pp. 165-172.
- MANNHEIM Karl (1928), *Le problème des générations*, éd. Nathan, 1990, 123 p. (1ère édit. "Das Problem der Generationen", *Kolner Vierteljahrshefte für Soziologie*, vol. 7. Trad. de l'allemand par Gérard Mauger et Nia Perivolaropoulou, Intro. et postface de Gérard Mauger, coll. Essais et Recherches).
- MEAD George Herbert (1934), *L'esprit, le Soi et la Société*, Paris, PUF, 1963, 322 p. (*Mind, Self and Society*, trad. de l'anglais par J. Cazeneuve, E. Kaelin et G. Thibault,

- préf. de Georges Gurvitch, coll. Bibliothèque de sociologie contemporaine, dir. par Georges Gurvitch).
- MERLLIE Dominique et PREVOT Jean (1991), *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte, 125 p. (coll. Repères, animée par Jean-Paul Piriou avec la collab. de Annick Guilloux, Hervé Hamon et Michel Wieviorka).
- NAROT-NARODETZKI Jean-Franklin (1991), "Le sujet de la méconnaissance", *L'homme et la société*, 101, 3, pp. 79-96.
- MERUCCI-CILIBERTO Margherita (2003 à paraître), "L'articulation des coordonnées spatio-temporelles dans la recherche généalogique : une revue des recherches anthropologiques en Italie sur la question", in *La transmission dans la famille : secrets, fictions et idéaux*, sous la dir. de Chantal Rodet, *opus cit.*, pp. 173-179.
- MERTON Robert K. (1949), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965, 514 p. (Études extraites de : *Social Theory and social Structure ; toward the Codification of theory and recherche*, Glencoe, The Free Press, trad. de l'anglais puis adaptées par Henri Mendras, 1ère éd. française, 1953).
- MINUCI Maria (1997), "Le parcours généalogique. Quête d'identité parmi d'autres", in *La généalogie entre science et passion*, textes réunis et présentés par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, *opus cit.*, pp. 335-346.
- MUXEL Anne (1992), "La mémoire familiale", in *La famille, état des savoirs*, sous la dir. de François de Singly, *opus cit.*, pp. 251-261. (1996), *Individu et mémoire familiale*, Nathan, 226 p. (coll. Essais et recherches, série sciences sociales, dir. par François de Singly).
- PERCHERON Annick (1992), "La transmission des valeurs", in *La famille, état des savoirs*, sous la dir. de François de Singly, *opus cit.*, pp. 183-193.
- PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique (1996), *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, 375 p.
- PROPP Vladimir JA. (1928), *La morphologie du conte*, Paris, Seuil, 1965, 256 p. (*Morfologijaskazki*, trad. du russe par Marguerite Derrida, Tzvetan Todorov et Claude Kahn, coll. Poétique, dir. par Gérard Genette et Tzvetan Todorov). (1946), *Les racines historiques du conte merveilleux*, Gallimard, 1983, 484 p. (*Istoriceskie korni volsebnjoj skazki*, trad. du russe par Lise Gruel-Apert, préf. de Daniel Fabre et Jean-Claude Schmitt, Leningrad, éd. de l'Université Gouvernementale de l'Ordre de Lénine).
- RENARD Pascale (1998), *Les généalogistes amateurs de la Société généalogique du Lyonnais*, sous la dir. de Bernard Vernier, Mémoire de maîtrise d'ethnologie de l'Université Lumière Lyon 2, 96 p.
- RODET Chantal (1988), "Processus de stabilisation de huit familles de la bourgeoisie catholique lyonnaise", in *Analyse longitudinale de milieux urbains à Lyon : héritages et innovations*, rapport de recherche du Programme pluri-annuel en sciences humaines Rhône-Alpes, sous la dir. de Yves Grafmeyer, pp. 183-213. (1989), *Études des régulations du fonctionnement ethnique de la sociabilité bourgeoise : pratiques et représentations de neuf familles de la grande bourgeoisie lyonnaise catholique*, DEA de sociologie, sous la dir. de Bernard Vernier, Faculté de sociologie et d'anthropologie de l'Université Lumière Lyon 2. (2003 à paraître), "La

- transmission généalogique”, in *La transmission dans la famille : secrets, fictions et idéaux*, sous la dir. de Chantal Rodet, *opus cit.*, pp. 195-210.
- SEGALEN Martine (1980), *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 211 p. (coll. dir. par Jacques Le Goff). (1981), *Sociologie de la famille*, Armand Colin, 1993, 296 p. (coll. U, série dir. par Henri Mendras). (1981), *Amours et mariages de l'ancienne France*, Paris, éd. Berger-Levrault, 175 p. (coll. Arts et traditions populaires, dir. par Jean Cuisenier). (1986), “La révolution industrielle : du prolétaire au bourgeois”, in *Histoire de la famille*, dir. par André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend, tome 2, Armand Colin, pp. 375-411 (préf. de Jack Goody). “La relations de parenté”, in *La famille, état des savoirs*, sous la dir. de François de Singly, Paris, La Découverte, pp. 232-237 (préf. de Hélène Dorlhac de Borne). (1992), “L'ethnologie”, in *La famille, état des savoirs*, sous la dir. de François de Singly, *opus cit.*, pp. 376-384.
- SEGALEN Martine et MICHELAT Claude (1991), “L'amour de la généalogie”, in *Jeux de famille*, coord. par Martine Segalen, éd. Presses du CNRS, Paris, pp. 193-208 (préf. de Alain Girard).
- SEGALEN Martine et RAVIS-GIORDANI Georges (1994), *Les cadets*, sous la dir. de Martine Segalen et Georges Ravis-Giordani, Paris, CNRS éditions, 315 p.
- SEGALEN Martine et Françoise ZONABEND (1986), “Familles en France”, in *Histoire de la famille*, dir. par André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend, tome 2, Armand Colin, pp. 497-528 (préf. de Jack Goody).
- SINGLY François de (1992), “La sociologie”, in *La famille, état des savoirs*, sous la dir. de François de Singly, *opus cit.*, pp. 424-434-.
- THELOT Claude (1982), *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod, 249 p. (1992), “La mobilité sociale”, in *La famille, état des savoirs*, sous la dir. de François de Singly, *opus cit.*, pp. 221-231
- WEBER Max (1947), *La ville*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, 218 p. (*Die Stadt*, trad. de l'allemande par Philippe Fritsch, préf. de Julien Freund, coll. dir. par Isabelle Billiard).

Divers

- BIET Christian (1994), “Le cadet, point de départ des destins romanesques dans la littérature française du XVIIIe siècle”, in *Les cadets*, *opus cit.*, pp. 289-302.
- CLERGET Joël (1990), *Le nom et la nomination : sources, sens et pouvoirs*, sous la dir. de Joël Clerget, Toulouse, Erès, 340 p.
- COENEN-HUTHER Josette (1994), *La mémoire familiale : un travail de reconstruction du passé*, Paris, L'Harmattan, 268 p. (coll. Logiques sociales, dir. par Dominique Desjeux et Bruno Péquignot).
- GOBLOT Edmond (1925), *La barrière et le niveau. Etude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Gérard Monfort éditeur, 1984, 108 p.

- GROETHUYSEN Bernard (1927), *Origines de l'esprit bourgeois en France*, tome 1 : *L'Eglise et la Bourgeoisie*, Gallimard, 300 p. (coll. TEL).
- GUILLAUMIN Jean (1968), *La genèse du souvenir. Essai sur les fondements de la psychologie de l'enfant*, PUF, 307 p.
- HALBWACHS Maurice (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, éd. Albin Michel, 1994, 367 p. (coll. Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, postface de Gérard Namer). (1950), *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, 204 p.
- LEGENDRE Pierre (1985), *Leçon IV. L'inestimable objet de la transmission. Etude sur le principe généalogique en France*, Fayard, 407 p.
- LEMAIRE Jean-Georges (1984), "La réalité informe, le mythe structure", *Dialogue*, 84, pp. 3-22.
- LEROI-GOURHAN (1965), *Le geste et la parole : la mémoire et les rythmes*, tome 2, Paris, éd. Albin Michel, 285 p. (coll. Sciences d'aujourd'hui, dir. par André George).
- PLATON (406 av. J.-C.), *Phèdre*, Paris, Garnier Frères Flammarion, 1964, pp. 101-187 (trad. du grec par Emile Chambry).
- RICOEUR Paul (1984), "Les contraintes sémiotiques de la narrativité", in *Temps et récit II. La configuration du temps dans le récit de fiction*, Paris, Seuil, pp. 49-90 (coll. L'ordre philosophique, dir. par François Wahl).

Récits généalogique

- (1) DELERABLE H. Colonel (1924), *Les Delérable d'Arras. Monographie d'une famille du Lyonnais*, Lyon, Audin imprimeur, 1979, 94 p.
- (2) COLLAS Charles (1941), *Famille Collas, Conavis, Volier, Palluis, Debroux*, feuillets dactylographiés, 117 p.
- (3) ARMAND Daniel (1994), *Origines de la famille Armand*, Lyon, Synthévision, 131 p.
- (4) PALLUIS Léon (1988), *Des débuts modestes de Claude Denis Bétiny et Scholastique Bonaventure Pavois à la fortune immobilière laissée par leur fils F.F.Bétiny en 1871*, feuillets dactylographiés, 11 p.
- (5) RAMEL Robert et RAMEL Joseph (1945), "Causerie de Robert Ramel, à la fête du centenaire... Chatillon de Michaille, 1er septembre 1945" et "Discours de Joseph Ramel à l'occasion du centenaire de la 'Maison mère'", *Nos origines familiales*, feuillets dactylographiés, 9 p.
- (6) GUILBERT Vincent (1971), *Etienne Guilbert, 1780 – 1865, et sa descendance*, imprimé à Tours, 187 p.
- (7) TEDOR Georges (1983), *A l'honneur de notre nom*, imprimé à Annecy, 211 p.
- (8) REYNAUD Joseph (1918) *Livre de famille*, dactylographié et relié, 149 p.
- (9) ADELIN Théodore (1992), *Tableaux généalogiques des familles Adelin et Jacard-Delmas avec notes préliminaires*, Lyon, Imprimerie Mougin-Rusand, 39 p.

(10) DURIEUX Arlette (1986), *Les Durieux*, manuscrit, 19 p.

(11) DUTILLEUL Marie-Antoinette (1814), *Récit des principaux événements relatifs à la famille Roelland pendant l'espace d'environ deux siècles*, manuscrit, 93 p.

Volume 2 : Extrait du corpus : deux récits généalogiques.

Afin de préserver la confidentialité des documents, ce volume ne sera pas publié.